

# HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE

## APPLIQUÉE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE W. REMQUET ET C^ie^,

rue Garancière, n. 5, derrière St.-Sulpice.

HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE APPLIQUÉE.

ÉTUDE DE NOS RACES

# D'ANIMAUX DOMESTIQUES

ET

## DES MOYENS DE LES AMÉLIORER

suivie des règles relatives

*A L'ENTRETIEN, A LA MULTIPLICATION, A L'ÉLEVAGE*

**du CHEVAL, de l'ANE, du MULET, du BOEUF, du MOUTON, de la CHÈVRE et du PORC**

PAR

J.-H. MAGNE,

Professeur d'agriculture et d'hygiène à l'École impériale vétérinaire d'Alfort; ex-professeur à l'École impériale vétérinaire de Lyon et à l'Institut agricole de la Saulsaie; membre de la Société impériale et centrale de médecine vétérinaire; correspondant de la Société royale d'agriculture de Turin, de la Société impériale d'agriculture de Lyon, de la Société d'agriculture de l'Aveyron, etc., etc.

*DEUXIÈME ÉDITION,*

Revue, corrigée et considérablement augmentée, accompagnée de nombreuses figures intercalées dans le texte.

TOME PREMIER.



PARIS

LABÉ, ÉDITEUR, LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

ET DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

Place de l'École-de-Médecine.

1857

# AVANT-PROPOS.

L'étude de nos races domestiques, qui ne formait qu'un accessoire de notre *Hygiène vétérinaire appliquée*, en constitue la partie principale dans cette seconde édition : les changements introduits dans le titre ont pour but de le mettre en rapport avec les matières qui sont traitées dans l'ouvrage.

Il n'est pas nécessaire de justifier l'extension que nous avons donnée à cette partie de notre travail. Quand le prix des animaux et de tous les produits qu'ils fournissent s'élève presque sans cesse, malgré les encouragements accordés à la production et la grande activité qui lui a été imprimée dans ces dernières années, chacun doit reconnaître la nécessité d'étudier les races de toutes nos espèces domestiques, et de chercher à les perfectionner.

Mais comment doit être faite cette étude?

Pendant longtemps les auteurs qui s'en sont occupés,

se sont attachés surtout à décrire la conformation des animaux. Ils ont imprimé ainsi à la science un caractère presque exclusivement zoologique. Comme conséquence de ce mode d'étude, le croisement des races était le moyen d'amélioration exclusivement conseillé; c'est aussi celui qu'on a le plus mis en pratique, et il a entraîné bien des déceptions, parce qu'on négligeait de tenir compte de l'influence si puissante exercée sur les animaux par la nature du sol, — peu connue du reste avant les travaux de MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont.

Dans le courant de ce siècle, Mathieu de Dombasles a fait sentir la nécessité d'avoir égard au prix de revient des animaux et à la facilité de les vendre; il a insisté sur ce qu'on ne peut pas juger de la beauté des animaux domestiques sans prendre en considération les services qu'ils rendent et les produits qu'ils donnent, sur ce qu'on ne saurait considérer comme belle une race qui ne donne pas de bénéfices à l'éleveur.

En démontrant ainsi la nécessité de soumettre au contrôle du calcul les questions zootechniques, il a mieux fait apprécier la conformation et mieux fait juger la valeur des animaux.

Mais la science ne doit pas se borner à noter des caractères zoologiques ni même à contrôler, par le calcul, les opérations qu'elle décrit; elle comporte encore une troisième question du plus haut intérêt, c'est l'étude de l'action exercée par le sol et le climat sur la formation et la conservation des races. Utilisant les progrès réalisés par la géologie et la météorologie, elle peut aujourd'hui re-

chercher les causes d'où dérivent les qualités et les défauts des animaux et arriver à la connaissance des moyens propres à propager les unes et à corriger les autres.

Tel est, croyons-nous, le but vers lequel doivent tendre les études zootechniques; c'est celui que nous nous sommes proposé en comparant, dans tous nos départements que nous avons parcourus, autant que les circonstances nous l'ont permis, les animaux au sol, au climat, au genre de culture, aux relations commerciales propres à chaque pays. Tout en indiquant dans la description des races la conformation des animaux, pour en noter les défauts et les qualités, nous avons cherché les rapports qui existent entre nos diverses races et les influences hygiéniques qui les ont produites ou tendent à les modifier.

Cette méthode nous paraît seule capable de faire connaître les perfectionnements dont chacune de nos races est susceptible, et les moyens les plus propres à les produire. Notre travail ne serait pas sans utilité s'il contribuait à la faire adopter pour les études zootechniques.

Nous avons introduit dans cette édition de nombreuses figures. Notre ami, M. Gillet, a bien voulu nous prêter son concours. Nous n'essayerons pas de le remercier ni de faire l'éloge de son talent : tous les confrères savent que son crayon, tout dévoué à la science, sait rendre la nature avec une exactitude parfaite dans les détails, et avec une correction dans l'ensemble qui ferait honneur aux artistes les plus célèbres.

Nous lui devons la plupart des dessins d'animaux que nous donnons, entre autres le cheval breton, le perche-

ron, le boulonnais, le cheval de course, le yack, le bœuf hongrois, la vache normande, etc., etc.

Notre jeune confrère, M. Nicol, nous a prêté aussi un concours intelligent et dévoué. Il nous a dessiné plusieurs chevaux : le cheval d'allure, le cheval de trait harnaché, etc., et le bœuf maraîchin, le morvandeau, la vache laitière des Pyrénées, le bœuf choletais.

Devons-nous ajouter que, pour certains chevaux surtout, la gravure n'a pas rendu la perfection du dessin? MM. Gérard et Gowland se sont trouvés dans la nécessité de confier quelques bois à des aides qui n'avaient pas leur talent. Nous croyons cependant que, dans tous nos modèles, les caractères des races ont été bien représentés, et c'est le point principal pour le but que nous nous proposons.

# HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE

## APPLIQUÉE.

---

### BUT, DIVISION DE L'HYGIÈNE APPLIQUÉE.

Dérivé du grec, HUGIÉIA, *santé,* le mot *hygiène* désigne, dans le langage ordinaire, la branche des sciences médicales qui a pour but la conservation de la santé ; mais en économie rurale, il n'a pas exactement la même signification : suivi de l'adjectif *vétérinaire*, il exprime la science qui enseigne les règles d'après lesquelles il faut multiplier, élever, dresser, entretenir les animaux domestiques ; conserver, améliorer les races que nous possédons et en créer de nouvelles ; enfin, importer, acclimater les animaux étrangers dignes d'être introduits dans nos exploitations rurales.

Non-seulement l'hygiène vétérinaire ne cherche pas exclusivement à maintenir les animaux dans la plénitude de leurs facultés, mais elle tend souvent, selon l'exigence de nos besoins, à les priver de quelques organes, à ralentir quelques-unes de leurs fonctions, à donner à certains appareils une prédominance qui ne serait pas longtemps compatible avec la vie : nous cherchons à conserver en santé les bêtes de travail, mais nous paralysons la matrice par l'ablation des ovaires, les testicules par la torsion du cordon qui supporte ces glandes, pour rendre les animaux plus dociles et plus faciles à engraisser ; nous distribuons un excès de nourriture pour activer la sécrétion du lait et la production de la graisse ; nous déterminons même quelquefois des états maladifs : nous

produisons dans les bêtes à l'engrais une véritable obésité pour en augmenter le rendement ou pour en rendre la viande meilleure.

Se bornât-elle à enseigner l'art de conserver la santé que l'hygiène serait encore, par rapport à l'intérêt général, de la plus grande utilité : elle offre le plus puissant moyen d'assurer le capital immense représenté par les animaux domestiques ; car, sous l'influence de la domesticité, privés du grand air et des aliments que la nature leur avait destinés, ils ne peuvent être conservés que par des soins particuliers. On peut donc dire que l'importance de cette science est proportionnée à la valeur de nos animaux.

L'hygiène vétérinaire fait connaître les causes des maladies et en particulier celles des épizooties, dues toujours à une mauvaise influence des agents extérieurs ; elle cherche à en prévenir le retour, contribue souvent, plus que les médicaments, à la guérison des affections internes, et facilite la réussite de toutes les opérations chirurgicales.

Tous les cultivateurs habiles connaissent l'importance de l'hygiène vétérinaire et savent qu'ils ont plus d'avantages à faire des sacrifices pour entretenir les animaux en santé qu'à les faire traiter quand ils sont malades ; ils obtiennent plus de produits et n'ont pas à courir les chances de perte — mortalité, cessation de travail, frais de traitement — qu'entraînent les maladies.

On définit généralement l'*hygiène*, la science qui enseigne l'art d'entretenir et de gouverner les animaux domestiques, et on appelle *éducation*, *élève*, la partie de la science qui traite des règles d'après lesquelles il faut multiplier, élever, le cheval, le bœuf, le mouton, etc.

Pour nous, le mot hygiène comprend tout ce qui se rapporte à l'art de loger, de nourrir, de soigner les espèces soumises à la domesticité, quel que soit le but que l'on se propose : ainsi entendue, cette science se divise en plusieurs branches, selon que l'on veut spécialement multiplier, élever, dresser, entretenir les animaux.

Nous appelons *multiplication* la partie qui traite des opé-

rations relatives à la propagation des espèces, à la production des individus.

Le mot *élève, élevage*, s'applique plus particulièrement à l'art de nourrir, de soigner, d'*élever* les jeunes animaux.

L'*éducation* ou *dressage* a pour but la manière de dresser les élèves, de les diriger, de les façonner aux divers services qu'ils doivent nous rendre. Les animaux destinés au travail ne sont pas les seuls dont nous devons surveiller l'éducation : il faut les habituer tous à obéir à la parole, accoutumer les troupeaux à se laisser diriger par les chiens, à ne pas franchir les barrières, à respecter même les terrains non clos, qui sont en défens, à se rendre volontairement dans les parcs à certaines heures ; les oiseaux de basse-cour doivent rester près de la ferme, se rassembler quand on les appelle, et se rendre pour pondre dans le local qui leur est destiné. Toutes les femelles doivent être patientes, familières, s'attacher à leur progéniture, et se laisser teter même par les petits des autres mères ; se laisser traire, sans faire de résistance, par la première personne venue, et donner leur lait sans difficulté. L'éducation contribue au perfectionnement des races, car les améliorations imprimées au caractère, les aptitudes développées se transmettent par la génération ; enfin, elle exerce de l'influence, même sur l'engraissement des bêtes âgées : celles qui ont été traitées avec douceur reçoivent toujours les caresses de l'homme avec reconnaissance et profitent de tous les soins qu'on leur donne.

Nous n'avons pas besoin de définir l'*engraissement*, mais nous dirons que l'*entretien* se rapporte plus particulièrement aux règles d'après lesquelles il faut entretenir les animaux déjà formés ; que le mot *zootechnie*, de ZÔON, *animal*, TECHNÊ, *art*, souvent employé aujourd'hui comme synonyme du mot hygiène, s'applique plutôt à l'art de *créer*, de *produire* les matières animales, qu'à celui d'utiliser, de soigner les animaux.

Les diverses branches de l'hygiène vétérinaire ont entre elles de nombreux rapports, et les trois premières surtout

sont souvent pratiquées simultanément, et désignées par l'une ou par l'autre des dénominations que nous avons définies. Mais, en théorie, il est facile de saisir les différences qui les distinguent, et même dans la pratique nous les voyons souvent exercées isolément. Généralement même, la division de l'hygiène vétérinaire, en diverses branches, s'introduit dans tous les départements à mesure que l'économie rurale fait des progrès, que les cultivateurs savent mieux apprécier les avantages de leurs opérations. Nous indiquerons, en parlant des races du cheval, du bœuf, du mouton et du porc, les contrées où elle existe. Nous nous bornerons à dire ici qu'elle présente de grands avantages : n'ayant que les animaux qui conviennent plus particulièrement à l'exploitation, il est facile d'en retirer de plus grands bénéfices; si l'on se débarrasse des élèves par la vente, on peut donner plus de soins aux mères ; tous les animaux de la ferme étant soumis au même régime, nécessitent moins d'étables, et la distribution de la nourriture est plus facile. Dans les pâturages, on n'a pas à craindre le mélange des mâles et des femelles ; les frais de garde sont diminués, et cependant les accidents moins nombreux. On peut d'ailleurs mieux profiter des avantages de chaque localité : il y a des pays qui sont très-propres à multiplier les chevaux, les bœufs, les moutons, mais qui ne peuvent ni les élever ni les engraisser; tandis que dans d'autres contrées, l'élevage donne de grands bénéfices à cause des qualités que le pays communique aux jeunes animaux.

Nous avons, dans un autre ouvrage, traité des *principes généraux* de l'hygiène vétérinaire, en étudiant les branches de cette science qui, se rapportant à tous les animaux domestiques, font plus particulièrement partie de l'agriculture : nous avons étudié le sol, l'atmosphère, les aliments, les boissons, en ayant égard à l'influence que ces agents exercent sur l'économie animale, mais sans faire des applications particulières aux diverses espèces que l'homme a soumises à la domesticité.

Il nous reste à envisager notre sujet sous un autre point de vue ; à traiter de l'*hygiène appliquée*, de l'*hygiène spéciale* ;

à étudier les objets qui se rapportent exclusivement aux espèces du cheval, du bœuf, du mouton, etc.; à faire des applications des principes de la science à ces divers animaux.

Nous diviserons cet Ouvrage en autant de parties que nous comptons d'espèces principales parmi les animaux soumis à notre joug; nous traiterons de tout ce qui se rapporte aux différentes races de chaque espèce; nous indiquerons celles qui peuvent convenir selon les localités; nous étudierons séparément l'*entretien*, la *multiplication*, l'*élevage*, l'*éducation*, etc., de l'espèce du cheval, de celle du bœuf, etc. Toutefois, comme le *perfectionnement* des races est susceptible de considérations qui s'appliquent à toutes nos espèces animales, nous allons rechercher dans ce volume en quoi doivent consister les *améliorations* et faire connaître quels sont les moyens qu'il faut employer pour les obtenir. Nous pourrons ensuite indiquer les règles d'après lesquelles il faut multiplier, élever, etc., chaque espèce, de manière que tous les soins qu'on lui donne contribuent à la perfectionner.

# DE L'AMÉLIORATION

DES

# ANIMAUX DOMESTIQUES.

---

## CHAPITRE PREMIER.

### Définition, importance, choix des améliorations.

Le mot *amélioration*, appliqué aux animaux domestiques, exprime d'abord l'action d'améliorer, de rendre les animaux meilleurs, plus appropriés à nos services : *améliorer* une race, c'est la modifier dans le but de la rendre plus avantageuse, soit en diminuant les frais de production, en la rendant plus facile à multiplier et à entretenir, soit en lui faisant éprouver des transformations qui en augmentent les produits et les services.

D'autres fois, le même mot exprime les résultats de l'action d'améliorer ; dans ce sens, il est le plus souvent employé au pluriel : des *améliorations* sont des modifications, des changements avantageux imprimés au cheval, au bœuf, au mouto.

Soumises à notre joug, les espèces domestiques doivent remplir un but qui n'est pas toujours celui auquel leur organisation les rendait aptes : celles que nous appelons *améliorées* sont douées de qualités quelquefois complétement différentes des qualités qui leur avaient été données dans l'intérêt de leur conservation : la rusticité, l'agilité, la faculté de supporter de longues abstinences, si nécessaires pour les

espèces qui vivent à l'état sauvage, sont peu précieuses pour des animaux qui manquent rarement d'abris, qui n'ont besoin de courir ni pour fuir des ennemis, ni pour chercher leur nourriture, mais qui doivent plutôt consommer beaucoup en peu de temps pour croître et engraisser rapidement.

### I. *En quoi peuvent consister les améliorations des animaux domestiques?*

Pour s'occuper fructueusement de l'amélioration des animaux, il est essentiel de posséder des connaissances positives sur l'anatomie, la physiologie, ainsi que sur l'action des divers agents hygiéniques. On a généralement sur ce sujet des idées fausses; on croit qu'il suffit de vouloir pour réussir : selon les uns, il n'y a qu'à fonder des prix, des primes pour encourager la production de belles génisses, de beaux béliers; selon les autres, il suffit d'importer des étalons, des taureaux appartenant à de bonnes races. Ces idées nous font éprouver beaucoup de mécomptes. Ce que l'on fait et ce que l'on conseille, relativement à l'amélioration des races, est toujours très-nuisible si l'entreprise qu'on a tentée ou provoquée n'est pas couronnée de succès; car non-seulement on occasionne des pertes, mais on détourne les agriculteurs des innovations utiles, réalisables.

Il importe de savoir, avant d'entreprendre l'amélioration d'une race, en quoi peuvent consister les améliorations dont elle est susceptible; de se demander si les circonstances, dans lesquelles on se trouve, comportent les changements que l'état des animaux réclamerait.

Après avoir résolu les problèmes qui se rapportent à cette proposition, on peut entreprendre l'amélioration avec l'espoir fondé d'en retirer des avantages.

Dans les animaux, les améliorations peuvent porter sur la *constitution* et le *tempérament*, sur l'*activité* de certains organes, sur le *volume* du corps, sur la *conformation* d'une région ou sur la *beauté*, l'harmonie de l'ensemble.

1° Pour améliorer les animaux par rapport à la *constitution*, il faut les rendre tantôt plus mous, tantôt plus rustiques, selon l'espèce et les produits que l'on veut en retirer. Ainsi, en remplaçant dans nos bœufs des montagnes la sobriété, la rusticité, qui les distinguent, par la précocité, la mollesse, l'exigence en nourriture, nous les améliorons au point de vue de la boucherie; tandis que, en rendant les chevaux des plaines durs, forts, vifs et rustiques, nous augmentons leur utilité et leur valeur.

2° D'autres fois, les améliorations consistent en des changements apportés dans l'*activité* des appareils ou des organes : dans l'activité des mamelles pour la vache laitière; de l'appareil de la locomotion pour les chevaux; des organes des sens, pour le chien de chasse, par exemple; des organes de la nutrition pour tous les animaux, et en particulier pour ceux qu'on destine à la boucherie.

Ce n'est pas toujours en augmentant l'activité d'un appareil qu'on améliore les animaux, c'est quelquefois en changeant la manière dont les fonctions s'exécutent. C'est ainsi qu'on peut donner de la souplesse aux allures, de la sensibilité à la bouche sans pouvoir dire qu'on a rendu l'appareil de la locomotion plus actif, les nerfs des barres plus sensibles.

Toutes les améliorations relatives à l'activité des fonctions ont avec la forme, la consistance des organes, des rapports le plus souvent faciles à saisir : l'abondance du lait est en général relative à la grosseur des mamelles, la vitesse des allures à la disposition des organes locomoteurs; mais à quelle circonstance anatomique tient l'aptitude à prendre la graisse, l'ardeur au travail, etc.? Dans tous les cas, quoique subordonnées à la nourriture et au climat, ces améliorations peuvent être facilement produites par le croisement des races.

3° Trop généralement on considère l'*élévation de la taille* ou l'*augmentation de volume du corps* comme une amélioration; elle ne doit être regardée comme telle, que dans les exploitations où il est possible de mieux nourrir le cheptel.

Quand, après le chaulage, après l'établissement d'un bon système d'irrigations ou après un changement dans la rotation des cultures, on récolte plus de fourrages, elle se produit naturellement. Si l'on trouve qu'elle ne s'opère pas avec assez de rapidité, on peut alors chercher à la provoquer, soit en croisant les animaux, soit en important des races étrangères. Cela est surtout rationnel, si en même temps les routes, les chemins, ont été améliorés. L'introduction dans la ferme de nouveaux instruments aratoires peut même, dans ce cas, rendre l'élévation de la taille nécessaire.

Quoi qu'il en soit, ce genre d'amélioration est complétement subordonné au régime. La taille, ou plutôt le volume des animaux, est un des caractères qui dépendent le plus de la nourriture et des lieux. Sur quelques montagnes, le bétail nous paraît grand relativement au peu de fertilité des pâturages; mais cela provient des qualités des plantes : si elles sont courtes, elles sont très-alibiles.

Les animaux introduits dans une contrée se mettent toujours en rapport de taille avec les circonstances hygiéniques dans lesquelles ils se trouvent.

Il est donc préférable d'avoir des animaux plutôt trop petits que trop grands : les premiers sont vigoureux, donnent de bons produits et, après quelques générations, ils ont acquis un volume en rapport avec la quantité de nourriture qu'ils consomment; tandis que, trop grands, ils dépérissent, rendent peu, et disparaissent même s'ils sont de beaucoup plus forts que ne le comportent les conditions hygiéniques dans lesquelles ils sont placés.

4° Il n'y a donc pas à se préoccuper de la taille dans l'amélioration des animaux. Toute l'attention des éleveurs doit se porter sur le perfectionnement des *formes*. D'une manière générale, il faut chercher à développer la poitrine, si nécessaire à la formation de tous les produits, et les muscles, aussi utiles pour exécuter de grands efforts que précieux pour augmenter le rendement des animaux en viande de première qualité; il faut au contraire chercher à diminuer les parties, les os, les viscères du ventre, dont le volume ne donne aucun

avantage aux bêtes de travail et diminue la valeur des bêtes de boucherie.

Nous ajoutons que les améliorations qui tiennent aux formes des diverses parties sont beaucoup plus facilement produites par la génération que par le régime. Il faudrait des soins bien judicieux et bien persévérants pour changer, dans une race, la longueur des vertèbres cervicales, le volume de la tête, la forme de la croupe; tandis que, par des appareillements judicieux, ces modifications pourraient être obtenues dans une ou deux générations et même par un seul croisement : un seul métissage avec le bélier Dichley produit, sur quelques-unes de nos races ovines, les plus grandes améliorations; un croisement du verrat à courtes jambes avec la truie de nos pays exerce plus d'influence sur la forme de la poitrine, du dos et des jambes que ne pourrait en produire un bon régime longtemps continué.

Ainsi, pour améliorer les animaux sous le rapport des formes, il est en général plus avantageux d'importer des races étrangères que de chercher à modifier celles de la contrée. Le premier moyen, plus facile et plus expéditif, réussit toutes les fois que la race importée, ayant la conformation que l'on veut imprimer à celle du pays, convient à la localité par sa taille et par le genre de nourriture qu'elle exige.

5° La *beauté* des animaux résulte du rapport qui existe entre les diverses parties du corps : on dit vulgairement qu'un animal est *beau* lorsqu'il présente des proportions qui flattent la vue; que les membres sont proportionnés au tronc, la tête à l'encolure, les os aux parties molles. Mais appliqué aux animaux domestiques, le mot beauté exprime plutôt le rapport entre la conformation de ces animaux et les services qu'ils rendent ou les produits qu'ils fournissent.

Nécessairement les idées que l'on a eues de la beauté chez les animaux ont varié selon l'opinion que l'on se faisait de la fonction des organes. Ainsi, Bourgelat reprochait au cheval arabe et au cheval anglais l'encolure droite, les ganaches écartées que nous considérons comme des beautés parce que ces deux caractères favorisent les phénomènes de la respira-

tion. De même, les caractères de force et de rusticité, — membres gros, peau épaisse, fanon ample, tête forte, — que Buffon donnait comme caractères de la beauté dans le taureau, sont considérés comme des défauts : nous recherchons un tronc énorme et des membres grêles, une tête petite et une peau mince, signes d'une grande précocité et d'une disposition exceptionnelle à prendre la graisse et à fournir beaucoup de viande.

Nous reconnaissons aujourd'hui que la beauté n'est pas une, que les signes qui la constituent varient comme la destination des animaux. C'est en parlant du choix des étalons, des taureaux, des béliers et des verrats que nous verrons quels sont les caractères de la beauté dans le cheval de trait, dans le bœuf de boucherie, dans la vache à lait...

Les principes d'après lesquels il faut choisir les animaux ne sont pas assez généralement connus en France. On recherche ici un bœuf à croupe relevée, là, une vache à tête large, ailleurs, un taureau à large fanon, ou un porc à oreilles amples, ou un muleton à poil ras, ou une poulinière à jambes velues; on s'attache ainsi à des caractères qui sont indifférents ou constituent même des défauts. C'est à l'éleveur instruit à juger des cas dans lesquels il a intérêt à braver les préjugés, ou à s'y soumettre dans l'espoir de vendre plus cher ses produits, quoique peut-être de moindre valeur.

### II. *De l'amélioration des races d'après les convenances économiques.*

Avant d'entreprendre l'améliorotion d'une race d'animaux, il importe beaucoup, non-seulement d'être bien fixé sur les qualités qu'on veut lui communiquer, mais encore d'être assuré que l'on aura les moyens de poursuivre l'entreprise jusqu'à ce que le but qu'on se propose soit atteint. Il faut éviter avec le plus grand soin, de faire des essais infructueux.

Pour fixer son choix, l'agronome doit avoir égard aux ressources dont il dispose et aux débouchés que lui fournit le pays : il prendra en considération la fertilité de ses terres, la qualité et la quantité de ses fourrages, le climat de la localité

qu'il habite, l'intelligence, la bonne volonté et les habitudes de ses domestiques, le prix ordinaire de la main-d'œuvre dans le pays et la facilité de se procurer des travailleurs. Il ne suffit pas qu'on puisse fournir à des animaux bien améliorés, c'est-à-dire fort éloignés de leur type naturel, de bons aliments, un sol et un climat favorables ; il faut encore soigner la distribution de la nourriture, la multiplication, l'élevage, etc. Si les valets d'une ferme manquent d'intelligence ou de bonne volonté pour donner à la race nouvelle les soins qu'elle réclame ; s'ils sont persuadés que cette race ne peut pas prospérer dans le pays, que toutes leurs peines sont inutiles et doivent être inefficaces, le succès sera fort incertain. Il faudra de la part du directeur de la ferme, s'il ne peut tout faire lui-même, beaucoup de perspicacité, de prudence et une grande fermeté, pour vaincre la résistance passive de ses gens et prévenir les suites de leur mauvaise volonté ou de leur négligence.

Le débouché des produits animaux forme la deuxième considération à laquelle doit avoir égard le fermier qui veut améliorer ses bestiaux. Il s'attachera à créer une race dont les produits correspondent à des besoins généraux et trouvent une vente facile. Les animaux qu'on peut vendre à tous les âges et dans toutes les saisons, soit qu'on ait besoin d'en réaliser la valeur, soit qu'on ne puisse plus les nourrir avec avantage, doivent être recherchés. A ce point de vue, les races du pays offrent des avantages sur celles qu'on importe. Si celles-ci ne sont pas encore bien répandues, on peut en vendre quelques individus fort cher comme reproducteurs, et réaliser en peu de temps de grands bénéfices ; mais s'il faut vendre des animaux peu connus pour le service ou pour la consommation, on a souvent de la peine à les placer. Les marchands préfèrent toujours les races et les produits sur lesquels ils sont accoutumés à exercer leur commerce.

Les éleveurs doivent bien distinguer les débouchés qui sont suscités par des besoins réels, durables, des demandes occasionnées par la mode ou par des nécessités passagères. Le goût des nouveautés, le désir d'avoir une race étrangère

d'animaux, la nécessité d'effectuer subitement une remonte, peuvent bien donner de grands bénéfices à un cultivateur possédant des animaux qui ne sont pas d'une utilité générale ; mais le propriétaire qui compte sur une source semblable de gain reste souvent embarrassé de ses produits ; les animaux rares ressemblent aux plantes d'ornement nouvellement connues ; comme elles, ils se vendent quelquefois fort cher, mais ils n'ont de valeur que pendant un temps.

Lorsque les animaux les plus faciles à élever et à entretenir sont aussi ceux qui répondent le mieux aux besoins des consommateurs, le choix ne saurait être indécis. Malheureusement cette concordance ne se rencontre pas toujours. C'est aux agriculteurs qui veulent entretenir des animaux de luxe, pourrions-nous dire, se vendant fort cher, mais n'étant pas tout à fait en rapport avec la localité, à calculer si les avantages de ces animaux peuvent compenser les soins particuliers qu'ils réclament; à rechercher si, en raison de la constitution de leur domaine, de la fertilité de leurs terres, de la douceur du climat et des débouchés, ils ont avantage à entretenir des races exigeantes, mais donnant beaucoup de produits, relativement à ce qu'elles consomment.

Nous ne pouvons que rappeler les principaux éléments d'un problème dont la solution doit varier selon chaque cas particulier, en ajoutant qu'on doit bien distinguer le produit brut d'un animal vendu du bénéfice net qu'il procure; qu'on doit comparer le prix de vente au prix de revient, en ayant égard aux chances de maladie, de dégénération, que présentent les animaux et aux soins qu'ils réclament. Quand on a pesé toutes ces considérations, on voit que les races qui prospèrent sans soins dispendieux sont, pour beaucoup d'éleveurs, celles qui donnent les plus grands bénéfices.

Passons à l'étude des moyens d'améliorer.

# CHAPITRE II.

## Encouragements accordés pour la multiplication et le perfectionnement des animaux domestiques.

Nous avons à examiner dans ce chapitre les encouragements donnés sous forme de prix, de primes, de subventions; les établissements qui élèvent et fournissent des reproducteurs; enfin, les mesures qui, en agissant sur le commerce, favorisent ou limitent la production des animaux.

Quand nous aurons passé en revue ces divers encouragements, nous traiterons des agents et des opérations qui, en modifiant l'économie animale, produisent les améliorations.

## SECTION PREMIÈRE.

### ENCOURAGEMENTS DISTRIBUÉS APRÈS SIMPLE EXAMEN.

Ces encouragements — prix, primes, subventions — peuvent être appliqués à toutes les branches de l'industrie rurale; mais nous n'avons à traiter que de ceux qui se rapportent à la multiplication et à l'amélioration des animaux domestiques.

### ARTICLE I. — Prix.

Les *prix*, qu'il serait superflu de définir, sont souvent confondus avec les primes et les subventions accordées pour la rémunération de l'entretien de certains animaux. Ces encouragements doivent cependant être distingués les uns des

autres, car ils ne sauraient convenir dans les mêmes circonstances.

Les prix fondés par le gouvernement, par les administrations locales, par les Sociétés savantes, par des souscriptions volontaires ou par de simples particuliers, sont toujours accordés en nombre déterminé 1$^{er}$, 2$^{e}$, 3$^{e}$, 4$^{e}$.... prix, selon l'importance des sujets, aux agriculteurs qui remplissent le mieux certaines conditions. Ainsi, on donne des prix pour les cultures les mieux soignées, pour les étables les mieux tenues, pour les animaux les plus gras, pour les reproducteurs les plus parfaits de conformation, etc.

### § 1. — Des prix pour la culture des fourrages.

Nous n'avons pas besoin de démontrer qu'une culture bien développée en fourrage et de nombreux animaux bien nourris, produisant une grande quantité de fumier, sont la première condition d'une bonne agriculture.

En France, la plupart des cultivateurs sont dans la gêne parce qu'ils cultivent une trop grande quantité de plantes épuisantes, de blé, de colza, relativement au fumier dont ils peuvent disposer; parce qu'ils ont trop de terres à faire valoir et des terres trop éloignées des bâtiments d'exploitation, par rapport aux capitaux mobiles qu'ils y consacrent.

S'ils savaient réduire leurs terres emblavées et fumer davantage, ils obtiendraient, quoique ayant une moindre surface ensemencée, de plus fortes récoltes en grains, et ils les obtiendraient à plus bas prix : des terres qui donnent à peine assez de produits pour payer le loyer du sol, les impositions, les frais de labour et les engrais, donneraient des bénéfices.

Nous nous bornons à rappeler ces vérités et nous ajoutons que les prix destinés à encourager les cultures fourragères ont pour but de les faire mettre en pratique. En même temps, ces encouragements provoquent la production d'une plus grande quantité de matières animales, soit pour notre subsistance, soit pour les besoins des manufactures. Des animaux plus nombreux et en meilleur état sont la conséquence

d'une culture fourragère plus développée, de même que les fourrages deviennent plus abondants, à mesure que le cheptel est plus nombreux et mieux nourri.

Les faits, comme le raisonnement, prouvent que ce ne sont pas les encouragements donnés directement pour les animaux qui exercent la plus grande influence sur l'amélioration et le perfectionnement des races. Il y a longtemps que ces moyens sont employés en France ; les beaux reproducteurs ne lui ont pas manqué non plus : Colbert, voyant qu'on venait d'exporter cent millions de livres pour acheter des chevaux, organisa les haras ; il voulait mettre la France en état de satisfaire à tous ses besoins ; cinq à six cents reproducteurs, mâles ou femelles, furent placés dans des établissements et sur différents points du royaume ; sept à huit cents étalons royaux furent disséminés dans les provinces et logés chez des gardes étalons ; les états provinciaux, de leur côté, achetaient les mâles qu'ils croyaient les plus convenables à leurs contrées ; dans le même temps un plus grand nombre de reproducteurs reconnus bons, approuvés par l'administration, et appartenant à des particuliers, concouraient à la multiplication de l'espèce ; mais tous ces moyens n'empêchèrent pas le défrichement des terres, la destruction des pâturages, etc., d'entraîner la ruine des belles races qui avaient auparavant couvert notre sol. Il aurait fallu, au lieu des encouragements que l'on employait, perfectionner l'agriculture, demander à l'assolement alterne des fourrages pour remplacer les pâturages qu'on supprimait en labourant les meilleures terres qui jusque-là avaient été livrées au bétail.

De nos jours les beaux étalons ne manquent pas non plus aux cultivateurs qui savent en apprécier le mérite et les utiliser convenablement. Ce qui leur manque, à la plupart du moins, ce sont les bons fourrages, pour nourrir abondamment leurs bestiaux.

L'extension des cultures fourragères forme le meilleur moyen de perfectionner l'agriculture. Les végétaux destinés à nourrir les herbivores, étant en général récoltés avant la maturité, amendent la terre plutôt qu'ils ne l'épuisent ; d'un

autre côté, ils sont très-vigoureux, ou bien ils nécessitent des sarclages, et, dans les deux cas, ils débarrassent le sol des mauvaises herbes; en sorte que, par elles-mêmes, les plantes fourragères exercent une influence salutaire sur la fécondité du sol et doivent être considérées comme un moyen d'améliorer l'agriculture. Elles offrent dans tous les pays les avantages que nous venons d'énumérer; mais en outre, dans les environs des villes, elles procurent de grands bénéfices à cause de l'emploi des foins à l'entretien des vaches laitières, des attelages de luxe, des chevaux destinés aux voitures publiques et à l'industrie.

Les cultures fourragères méritent donc d'être encouragées pour elles-mêmes; mais de plus, elles doivent l'être comme fournissant le seul moyen de multiplier les animaux et de perfectionner les races.

Ce sont les bons fourrages qu'on commence à propager dans nos campagnes, qui produisent les grandes améliorations qu'ont éprouvées depuis quelques années nos bœufs et nos chevaux.

Malheureusement, beaucoup de personnes, ignorant les rapports qui existent entre les animaux et les agents hygiéniques, croient pouvoir aller droit au but et veulent obtenir de beaux chevaux, des bêtes à cornes de taille élevée, par le seul emploi de bons reproducteurs. Les hommes qui s'occupent d'agriculture par théorie, partagent surtout cette erreur, et tel amateur qui a cru faire une bonne opération en mettant deux ou trois mille francs à l'achat d'un taureau ou d'un bélier pour améliorer ses animaux, aurait agi plus sagement, en ne consacrant à son achat que cinq ou six cents francs, et en donnant à son reproducteur et à ses veaux ou à ses agneaux pour quatre ou cinq cents francs d'avoine.

Avant de fonder des prix pour récompenser ceux qui présentent les plus forts taureaux, les plus beaux béliers, il est donc rationnel : 1° d'encourager les assolements avec plantes fourragères, et, en général, de propager une bonne rotation de cultures ; 2° de récompenser les cultivateurs qui ont cultivé la plus grande partie de leurs terres en fourrages; 3° ceux qui

ont introduit des plantes fourragères nouvelles dans leur exploitation.

La formule suivante d'un programme adopté par la Société d'agriculture de Lyon, en 1841, le 26 mai, nous paraît résumer le but vers lequel les cultivateurs doivent diriger leurs efforts :

« La Société d'agriculture décernera, en août 1849, un prix de 1,000 francs à l'agriculteur qui, au moyen de pâturages artificiels, de récoltes sarclées et de prairies temporaires, cultivera la plus grande partie de ses terres en fourrages, qu'il fera consommer, au moins en grande partie, par son bétail, dans sa ferme. Les cultures fourragères devront être distribuées et soignées de manière à pouvoir être indéfiniment continuées dans les exploitations rurales où elles seront établies. »

### § 2. — Des prix pour la bonne tenue du cheptel.

Ces récompenses, dont l'utilité est aujourd'hui bien reconnue, se confondent presque toujours avec celles qu'on accorde pour les cultures fourragères, une condition pour obtenir ces dernières, étant, non-seulement de récolter une grande quantité de fourrages relativement à la contenance du domaine, mais encore de le faire consommer dans l'exploitation ; d'un autre côté, il arrive souvent que les récompenses, quoique promises exclusivement en vue des animaux, ont pour but principal de faire cultiver une plus forte quantité de fourrages.

Les prix accordés pour des cheptels peuvent avoir de très-bons résultats ; mais il faut, en les mettant au concours, annoncer qu'on aura égard à la perfection des animaux, à leur état de santé, à leur nombre relativement à l'étendue du domaine, à la manière dont ils sont nourris, logés et soignés, au produit qu'ils rendent comparativement aux frais de leur entretien. On peut ainsi propager à la fois les cultures fourragères, l'habitude de préparer les aliments et l'assainissement des étables.

Des préjugés fondés sur d'anciennes habitudes s'opposent à plusieurs innovations agricoles qui seraient rationnelles.

Ici, on ne fait travailler que les chevaux, quand il y aurait avantage à utiliser ou des bœufs ou des vaches pour certains travaux; tandis qu'ailleurs on n'attelle que les bêtes à cornes, et l'on conserve sans emploi de grosses poulinières et des étalons de trait.

Par des prix accordés pour ces animaux, à condition qu'on les ferait travailler, on rendrait un grand service au pays.

### § 3. — Des prix pour l'assainissement et la propreté des étables.

Des prix fondés pour engager les agriculteurs à assainir leurs étables ou à en construire de spacieuses, bien aérées, salubres, et à les tenir continuellement propres ; à bien aménager les fumiers et à nettoyer soigneusement les basses-cours, produiraient aussi de très-bons effets. Des réparations faites sans luxe aux bouveries, aux bergeries, seraient bientôt payées par les bénéfices plus grands que produiraient des animaux plus forts et moins souvent malades.

En contribuant au perfectionnement des races, le moyen que nous proposons aurait une influence salutaire sur la santé de l'homme. Les odeurs infectes, les masses de vapeurs, les miasmes qui s'élèvent des étables, des toits à porcs mal tenus, ne peuvent qu'altérer l'atmosphère. Ces substances, toujours plus ou moins délétères, sont d'autant plus nuisibles que les lieux d'où elles s'élèvent sont souvent placés sous le logement du fermier ; elles traversent les planchers, pénètrent dans les vêtements, dans les lits, imprégnent même les aliments et s'introduisent avec l'air dans la poitrine ; nos cultivateurs, si sobres et si laborieux, sont affectés de beaucoup de maladies qui n'ont pas d'autres causes.

### § 4. — Des encouragements à la bonne construction des voitures et à l'entretien des chemins.

Ces encouragements contribueraient au perfectionnement de tous les animaux, de ceux qui travaillent surtout. Anciennement on n'avait que des chevaux de selle, des bêtes de bât. Quand les chemins ont permis de voyager, de transporter des marchandises sur des voitures, les bêtes de tirage se sont

multipliées ; mais, dans le principe, les routes ayant été mal faites et mal entretenues, elles ont exigé des animaux petits, trapus, plus propres au trait lent qu'à des allures rapides. A mesure qu'on perfectionne les chemins, qu'on diminue leur pente, qu'on s'habitue à les réparer sans cesse, on y établit des diligences plus accélérées, on y emploie des chevaux plus sveltes. Les rouliers eux-mêmes voudront bientôt des chevaux légers afin de faire 12 lieues par jour au lieu de 5 à 6 ; et alors les besoins encourageront, mieux que tout autre moyen, la propagation des races élancées, de celles même qui peuvent être employées au service de la cavalerie. Ainsi se produiront naturellement, à mesure que cela sera nécessaire, les modifications que, de nos jours, on cherche à imprimer au cheval, l'amélioration pour laquelle, depuis des siècles, on dépense tant d'argent en achats d'étalons et en fondations de prix.

Pour habituer les chevaux aux allures rapides qui allongent le corps et rendent les articulations souples, il serait nécessaire de substituer des voitures légères à quatre roues, aux grosses guimbardes, aux lourds tombereaux à un seul essieu, dont on se sert généralement aujourd'hui. Mais, dans beaucoup de localités, on ne pourra employer au service des fermes les voitures à quatre roues qu'après avoir amélioré les voies de communication. L'État et les départements, en venant en aide aux communes qui, en raison de la constitution de leurs montagnes, de l'insuffisance de leur budget, ne peuvent entretenir convenablement leurs chemins, feraient plus pour le perfectionnement des races et le progrès de l'agriculture, qu'en employant d'autres encouragements qui cependant ont des rapports beaucoup plus directs avec la production des animaux.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que l'amélioration des chemins contribue au perfectionnement même des animaux de rente qui se fatiguent, s'usent les pieds, dans les chemins impraticables qu'on rencontre dans la plupart de nos campagnes.

Les voies de communication agissent, en outre, en facilitant la vente des produits, l'arrivage des amendements et

l'exploitation des fermes. Les effets si merveilleux produits par le chaulage et les engrais marins dans plusieurs départements n'ont eu lieu que depuis l'établissement de nouvelles routes. A la suite du chaulage, on a récolté du blé, du trèfle, de la luzerne à la place du seigle, du sarrasin et des pommes de terre, et élevé du beau bétail là où vivaient à peine les races les plus chétives de chevaux, de vaches et de moutons.

### § 5. — **Des prix pour la perfection des animaux. — Exhibitions.**

#### I. *Pour les bêtes de boucherie.*

Dans un programme adopté par la Société d'agriculture de Lyon, nous avions formulé de la manière suivante les conditions des prix pour les bêtes de boucherie; nous le reproduisons :

« La Société accordera un prix au propriétaire du meilleur bœuf gras qui sera présenté au marché de Saint-Just, à Lyon, le dernier mardi de Carême 1842.

La Société accordera la préférence au bœuf qui, par sa conformation, par son état de graisse, paraîtra avoir, relativement à son poids, une plus grande quantité de viande nette. Le volume, le poids total du corps, seront considérés comme des qualités secondaires; à droits égaux, on accordera la préférence à l'animal le plus jeune.

La Société accordera un prix pour le meilleur mouton gras qui sera conduit à Lyon, au marché de Saint-Just, le dernier jeudi de Carême 1842. La Société prendra en considération le tassé et la finesse de la laine; mais, du reste, le prix sera accordé d'après les conditions stipulées au sujet du concours pour les bêtes à grosses cornes.

La Société accordera un prix pour le meilleur porc gras présenté au marché de Saint-Just, le troisième jeudi du mois de janvier 1842, aux conditions stipulées pour le concours des bêtes bovines.

Nota. Dans ces trois espèces d'animaux, les femelles pourront être présentées pour le concours. »

Depuis cette époque les exhibitions des bêtes de boucherie ont pris en France un grand développement. Nous les appe-

lons concours ; nous avons un grand concours central à Poissy et des concours régionaux.

Le CONCOURS CENTRAL est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le définir. Nous nous bornons à rapporter les dispositions principales qui ont réglé celui de 1856.

**ART. 1er.** — Le concours d'animaux gras, institué sur le marché de Poissy depuis 1844, aura lieu dans cette ville le mercredi saint de chaque année. Des prix pouvant s'élever à 48,650 francs et des médailles d'encouragement seront décernés, s'il y a lieu, aux propriétaires des animaux, nés et élevés en France, reconnus les plus parfaits de conformation et les mieux préparés pour la boucherie.

**ART. 2.** — Les bœufs seront divisés en trois classes :

1re CLASSE. — Bœufs jeunes, comprenant les animaux de trois ans et de quatre ans au plus, sans acception de région, quels que soient leur poids et leur origine.

2e CLASSE. — Bœufs répartis entre les circonscriptions régionales, divisés en bœufs de quatre ans au plus, en bœufs au-dessus de quatre ans appartenant aux races françaises et aux races étrangères ou croisées.

3e CLASSE. — Bandes de bœufs composées de quatre animaux au moins, de même provenance.

**ART. 3.** — Les prix seront distribués de la manière suivante dans chaque classe et dans chaque catégorie :

1re CLASSE. — Prix destinés aux jeunes bœufs.

1re *Catégorie.* — Pour les animaux âgés de trois ans au plus :

| | | |
|---|---|---|
| 1er prix. . . . . . . . . . . | 1,500 fr. | 3,700 fr. |
| 2e prix. . . . . . . . . . . | 1,200 | |
| 3e prix. . . . . . . . . . . | 1,000 | |

2e *Catégorie.* — Pour les animaux âgés de quatre ans au plus :

| | | |
|---|---|---|
| 1er prix. . . . . . . . . . . | 1,200 fr. | 3,100 fr. |
| 2e prix. . . . . . . . . . . | 1,000 | |
| 3e prix. . . . . . . . . . . | 900 | |

2e CLASSE. — Prix distribués aux bœufs répartis entre les circonscriptions régionales.

1re *Catégorie.* — Pour les bœufs de quatre ans et au-dessous, sans distinction de races :

| | | |
|---|---|---|
| 1er prix. . . . . . . . . . . | 800 fr. | 1,400 fr. |
| 2e prix. . . . . . . . . . . | 600 | |

2e *Catégorie.* — Pour les bœufs âgés de plus de quatre ans, appartenant aux races françaises pures :

| | | |
|---|---|---|
| 1er prix. . . . . . . . . . . | 800 fr. | 2,100 fr. |
| 2e prix. . . . . . . . . . . | 700 | |
| 3e prix. . . . . . . . . . . | 600 | |

3[e] *Catégorie.* — Pour les bœufs également âgés de plus de quatre ans, de races étrangères ou croisées :

| | | |
|---|---|---|
| 1[er] prix. . . . . . . . . . | 800 fr. | 1,400 fr. |
| 2[e] prix. . . . . . . . . . | 600 | |

3[e] CLASSE. — Prix réservés aux bandes de bœufs composées de quatre animaux au moins, de même provenance, appartenant au même propriétaire Deux prix de 1,000 francs pourront être distribués. A partir de l'année 1855, les bœufs présentés dans d'autres classes ne seront pas admis à disputer les prix de bandes.

**ART. 4.** — Pour la répartition des prix de la 2[e] classe, la France sera divisée en six circonscriptions régionales.

La 1[re] comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne, de la Manche, d'Eure-et-Loir, de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne, des Ardennes et de la Marne.

La 2[e] région comprend les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de la Mayenne, de la Sarthe, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

La 3[e] région comprend les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Gironde, de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, des Landes, du Gers, de la Haute-Garonne, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariége.

La 4[e] région comprend les départements du Cantal, du Puy-de-Dôme, de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Corrèze, du Lot, du Tarn, de l'Aveyron, de la Lozère, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Drôme, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, du Var et de la Corse.

La 5[e] région comprend les départements de Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Indre, du Cher, de l'Aube, de l'Yonne, de la Nièvre et de l'Allier.

La 6[e] région comprend les départements de la Moselle, de la Meuse, de la Meurthe, des Vosges, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de l'Ain, de la Loire, du Rhône et de l'Isère.

**ART. 5.**—Les animaux non primés dans la 1[re] catégorie de la 1[re] classe pourront concourir de nouveau avec ceux de la 2[e] catégorie. Ceux qui auraient été primés dans l'une ou l'autre de ces catégories ne peuvent plus obtenir que le prix d'honneur.

Les bœufs non primés dans la 1[re] classe peuvent venir de nouveau disputer dans la 2[e] classe les prix réservés aux jeunes.

Les bœufs primés dans d'autres classes ne sont pas admis à concourir pour les prix de bandes.

**ART. 6.** — Un prix d'honneur sera décerné au bœuf reconnu le plus

parfait de forme et d'engraissement parmi tous les animaux primés dans le concours, sans distinction d'âge, de race ni de poids.

Si le bœuf qui a été jugé digne du prix d'honneur est né chez le propriétaire qui l'expose, ce prix consistera en une coupe d'argent de la valeur de 2,500 francs.

S'il n'a été qu'engraissé par lui, une médaille d'or, grand module, sera seule accordée.

**Art. 7.** — Trois prix pourront être attribués aux veaux gras :

| | | |
|---|---|---|
| 1er prix. . . . . . . . . . | 400 fr. | |
| 2e prix. . . . . . . . . . | 300 | 900 fr. |
| 3e prix. . . . . . . . . . | 200 | |

**Art. 8.** — Les moutons sont divisés en deux classes :

1re Classe. — Moutons jeunes ayant au plus dix-huit mois.

2e Classe. — Moutons divisés d'après leur race, sans distinction d'âge ni de poids.

Les lots présentés au concours seront composés de vingt animaux, tous de la même race et du même âge.

**Art. 9.** — Les prix pourront être ainsi répartis dans chaque classe :

1re Classe. — Pour les moutons de l'âge de dix-huit mois au plus, quels que soient leur poids et leur race :

| | | |
|---|---|---|
| 1er prix. . . . . . . . . . | 1,000 fr. | |
| 2e prix. . . . . . . . . . | 800 | |
| 3e prix. . . . . . . . . . | 700 | 3,600 fr. |
| 4e prix. . . . . . . . . . | 600 | |
| 5e prix. . . . . . . . . . | 500 | |

2e Classe. — Pour les moutons divisés d'après leur race, sans distinction d'âge ni de poids.

1re *Catégorie.* — Pour les races mérinos et métis-mérinos :

| | | |
|---|---|---|
| 1er prix. . . . . . . . . . | 600 fr. | |
| 2e prix. . . . . . . . . . | 500 | |
| 3e prix. . . . . . . . . . | 400 | 2,000 fr. |
| 4e prix. . . . . . . . . . | 300 | |
| 5e prix. . . . . . . . . . | 200 | |

2e *Catégorie.* — Pour les grosses races à laine longue, telles que artésienne, flamande, normande, etc.

| | | |
|---|---|---|
| 1er prix. . . . . . . . . . | 500 fr. | |
| 2e prix. . . . . . . . . . | 400 | 1,200 fr. |
| 3e prix. . . . . . . . . . | 300 | |

3e *Catégorie.* — Pour les petites races à laine commune, gâtinaise, berrichonne, solognote et leurs analogues :

| | | |
|---|---|---|
| 1er prix. . . . . . . . . . | 400 fr. | |
| 2e prix. . . . . . . . . . | 300 | 900 fr. |
| 3e prix. . . . . . . . . . | 200 | |

Les moutons admis à concourir seront tondus; on devra laisser une mèche derrière l'épaule gauche.

Les animaux non primés dans la première classe pourront concourir de nouveau dans la seconde.

Chaque propriétaire ne doit présenter qu'un lot dans la première classe et dans chaque catégorie de la seconde classe.

**Art. 10.** — Un prix d'honneur sera décerné au lot de moutons reconnu le meilleur parmi tous les lots primés. Si l'exposant a fait naître les animaux, une coupe d'argent d'une valeur de 1,200 francs lui sera remise; s'il les a seulement engraissés, il n'aura droit qu'à une médaille d'or.

**Art. 11.** — Les animaux de l'espèce porcine seront divisés en deux classes, et les prix répartis entre elles ainsi qu'il suit :

1re Classe. — Races françaises pures :

| | | |
|---|---|---|
| 1er prix. . . . . . . . . . | 300 fr. | 850 fr. |
| 2e prix. . . . . . . . . . | 250 | |
| 3e prix. . . . . . . . . . | 200 | |
| 4e prix. . . . . . . . . . | 100 | |

2e Classe. — Races étrangères pures et races croisées :

| | | |
|---|---|---|
| 1er prix. . . . . . . . . . | 300 fr. | 1,000 fr. |
| 2e prix. . . . . . . . . . | 250 | |
| 3e prix. . . . . . . . . . | 200 | |
| 4e prix. . . . . . . . . . | 150 | |
| 5e prix. . . . . . . . . . | 100 | |

**Art. 12.** — A partir de l'année 1855, les bœufs présentés devront appartenir aux propriétaires exposants depuis six mois au moins avant l'époque du concours.

Les moutons et les porcs, depuis trois mois.

**Art. 13.** — Une médaille d'or accompagnera les premiers prix, une médaille d'argent les seconds et une médaille de bronze tous les autres.

**Art. 16.** — Les propriétaires qui présenteront des animaux au concours seront tenus à une déclaration préalable, qu'ils devront faire à Poissy.

**Art. 17.** — Cette déclaration indiquera : 1° l'origine, la race et l'âge des animaux; 2° le nom et la résidence de l'engraisseur; 3° si celui-ci les a fait naître ou seulement les a achetés pour l'engraissement; 4° dans ce dernier cas, la durée de la possession.

Les propriétaires des animaux primés devront fournir à l'appui de leur déclaration : 1° un certificat qui en constatera l'exactitude; 2° tous les renseignements que le jury pourra réclamer.

Le certificat devra être signé par l'engraisseur et attesté, quant aux faits mentionnés, par le maire de la commune.

**Art. 22.** — Pour faciliter la constatation du rendement, les bœufs et

les moutons seront abattus à l'abattoir du Roule, sous la surveillance de la commission de rendement.

L'abattage des porcs aura lieu à l'abattoir de Château-Landon.

**Art. 23.** — Le rendement des animaux primés sera suivi, à l'abattoir et à l'étal, par une commission composée des membres du jury et des commissaires du concours, et présidée par le commissaire général.

Les CONCOURS RÉGIONAUX pour les bêtes de boucherie sont établis dans les principaux centres de consommation des provinces, notamment de celles qui sont moins directement encouragées par le grand concours de Poissy. Jusqu'à ce jour ils ont eu lieu à Lyon, à Nîmes, à Bordeaux, à Nantes et à Lille.

Il est accordé moins de prix pour ces exhibitions que pour celle de Poissy, en raison de leur moindre importance; mais les programmes en sont rédigés d'après les mêmes bases. Elles ont lieu sept ou huit jours avant celle de Poissy. Après y avoir paru, les animaux peuvent être conduits à cette dernière.

Le classement des animaux selon les régions et selon les races, aux concours centraux et aux concours régionaux, est en général fort approuvé. Sans cette sage disposition, deux ou trois provinces et quelques éleveurs, favorisés par le climat et par la nature du sol, obtiendraient tous les prix sans concurrence sérieuse.

### II. *Pour les reproducteurs.*

Nous avons en France, annuellement, des exhibitions régionales et une exhibition centrale d'animaux reproducteurs. Elles ont lieu en même temps que des exhibitions d'autres produits de l'agriculture et d'instruments aratoires.

Pour les EXHIBITIONS RÉGIONALES, la France a été divisée par les derniers programmes en huit régions comprenant :

1° Les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Marne, des Ardennes et de la Marne.

2° Les départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, de l'Eure, de l'Orne, d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Oise et de la Seine.

3° Les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de la Mayenne, de la Sarthe, de Maine-et-Loire, de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

4° Les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Corrèze, du Lot, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Aveyron, de la Haute-Loire et de la Lozère.

5° Les departements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Tarn, des Landes, du Gers, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariége et des Pyrénées-Orientales.

6° Les départements de l'Hérault, de l'Aude, de l'Ardèche, de la Drôme, de Vaucluse, du Gard, des Bouches-du-Rhône, de l'Isère, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, du Var et de la Corse.

7° Les départements du Loiret, de Loir-et-Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de l'Aube, de l'Yonne, de la Nièvre, du Cher, de Saône-et-Loire, de l'Allier, de la Loire, du Rhône.

8° Les départements de la Meuse, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, de la Moselle, de la Meurthe, des Vosges, de la Haute-Saône, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, du Doubs, du Jura, de l'Ain.

L'administration, dans le but de favoriser alternativement toutes les parties du territoire, choisit chaque année, pour le lieu de l'exhibition et de la distribution des récompenses, l'une ou l'autre des principales villes comprises dans chaque région. C'est une très-bonne mesure qui neutralise, autant que cela est possible, les inconvénients de la centralisation.

Les exhibitions régionales trouvent leur complément dans le CONCOURS GÉNÉRAL D'ANIMAUX REPRODUCTEURS, D'INSTRUMENTS ET DE PRODUITS AGRICOLES, qui a eu lieu successivement à Poissy, à Versailles, à Orléans et à Paris. En 1855, 1856 et 1857, ce concours est devenu *concours universel*, comprenant des reproducteurs mâles et femelles, étrangers et français, de toutes les espèces domestiques.

Les animaux de chaque espèce y sont divisés en catégories d'après les races.

Aux concours de 1856 et de 1857, seront accordés :

| | Mâles. fr. | Femelles. fr. |
|---|---|---|
| Pour les animaux de l'espèce bovine, nés à l'étranger. | 27,800 | 18,500 |
| — — — nés en France. | 28,650 | 17,630 |
| — — ovine, nés à l'étranger. | 13,530 | 6,165 |
| - — — nés en France. | 15,400 | 4,560 |
| — — porcine, nés à l'étranger. | 1,500 | 940 |
| — — — nés en France. | 2,000 | 1,380 |

Pour des boucs, chèvres, lapins. . . . . . 500 fr.
Pour coqs, poules, canards, dindons, pigeons. 3,225

Les programmes pour ces diverses exhibitions sont rédigés d'après les mêmes bases. Nous nous bornerons à donner les dispositions principales de celui qui a été publié pour le concours universel qui doit avoir lieu, à Paris, du 22 mai au 6 juin 1856 et 1857 :

**Art. 3.** — Pour être admis à concourir à l'exposition de 1856, les animaux reproducteurs mâles des espèces bovine et ovine devront être nés avant le 1er mai 1855 ; les femelles, avant le 1er novembre 1854.

Les animaux mâles et femelles de l'espèce porcine devront être nés avant le 1er octobre 1855.

Pour être admis à concourir à l'exposition de 1857, les animaux reproducteurs mâles des espèces bovine et ovine devront être nés avant le 1er mai 1856 ; les femelles, avant le 1er novembre 1855.

Les animaux mâles et femelles de l'espèce porcine devront être nés avant le 1er octobre 1856.

Tous les taureaux devront être munis d'anneaux et de liens nécessaires pour les attacher solidement ; les verrats seront bouclés.

A l'époque du concours, les animaux, nés en France, devront appartenir aux exposants depuis plus de trois mois; les animaux importés sont dispensés de cette condition.

**Art 4.** — Sont exclus tous les animaux reconnus par le jury comme ayant atteint un engraissement exagéré ; tous ceux provenant d'achats faits par des sociétés ou comices agricoles, conseils généraux de départements, et revendus ensuite par lesdits conseils, sociétés ou comices sous forme de ventes publiques ou privées.

**Art. 5.** — Les premiers prix décernés pour les espèces bovine, ovine et porcine seront accompagnés d'une médaille d'or ; les seconds prix d'une médaille d'argent, et les autres prix , d'une médaille de bronze.

Les premiers prix accordés aux animaux de basse-cour seront constatés par une médaille d'argent ; les autres prix, par une médaille de bronze.

Toutes les fois que l'exposant n'aura pas fait naître l'animal primé, une médaille semblable à celle qu'il recevra sera accordée à la personne qui aura fait naître ledit animal, à la charge par celle-ci de justifier de sa qualité.

Dans le cas où un éleveur aurait fait naître plusieurs animaux primés, ou seulement un animal que le jury signalerait comme particulièrement remarquable, une médaille d'or grand module pourra lui être décernée sur la proposition dudit jury.

**Art. 6.** — Les animaux primés dans un précédent concours général français ne pourront concourir de nouveau que pour des prix d'un degré supérieur à celui qu'ils ont précédemment obtenu.

S'ils sont désignés pour un prix d'un degré égal à celui qui leur a été antérieurement décerné, ils n'auront droit qu'au rappel de leur prix ,

sans médaille. S'ils ne sont désignés que pour un prix inférieur, ils ne doivent pas être mentionnés.

Afin de pouvoir être reconnus, les animaux primés seront marqués.

**Art. 8.** — Un propriétaire ne pourra recevoir qu'un seul prix dans chaque catégorie et pour chaque sexe.

Mais il est autorisé à présenter autant d'animaux qu'il voudra dans chacune des catégories.

**Art. 9.** — Des mentions honorables, constatées par des médailles de bronze, pourront être accordées, lorsque plusieurs animaux appartenant au même propriétaire mériteraient d'être primés, ou lorsque le jury, après avoir épuisé les récompenses prévues par l'arrêté, trouverait utile de signaler des animaux à l'attention des éleveurs.

Déjà anciennes, les premières exhibitions d'animaux reproducteurs ont été instituées par les sociétés d'agriculture et par les comices agricoles ; il y a même encore dans les départements beaucoup d'exhibitions locales qui exercent une grande influence. Avec notre moyenne culture, les encouragements, pour être efficaces, doivent être disséminés et nombreux, seraient-ils moins considérables ; ce qu'il importe, c'est de ne pas attendre de grands déplacements de la part des cultivateurs, c'est ensuite qu'un grand nombre se mettent sur les rangs pour obtenir les prix, et réalisent les améliorations que l'on veut provoquer.

Ce genre d'encouragement convient surtout pour attirer l'attention sur certains reproducteurs, et pour engager la masse des éleveurs à en produire de semblables. C'est un bon moyen d'exciter l'émulation parmi les cultivateurs. Tel propriétaire, qui ajoute cependant peu d'importance aux prix, quelquefois de peu de valeur, les recherche parce qu'il espère donner ainsi de la réputation à ses animaux et vendre mieux ses élèves.

### III. *Influence des exhibitions.*

Les concours centraux et les prix élevés qu'on y distribue engagent les grands propriétaires à faire des sacrifices pour importer des animaux étrangers, et surtout à chercher à produire des bêtes exceptionnelles par leur état d'engraissement ; mais les exhibitions locales exercent une influence plus directe et plus puissante sur la masse des éleveurs. Les prix

qui y sont distribués étant moins considérables, excitent moins à faire de très-fortes dépenses pour la préparation des animaux; les éleveurs qui, sans avoir une grande fortune, ont des familles de bestiaux remarquables par leurs formes et leurs qualités, peuvent chercher à les mettre en évidence.

C'est ainsi qu'ont été démontrées les qualités de quelques-unes de nos races, qui cependant comptent un très-grand nombre d'individus défectueux. C'est ainsi qu'il a été reconnu qu'elles peuvent être transformées, à peu de frais, au grand avantage de nos campagnes, de l'agriculture, des classes ouvrières et de l'industrie.

Nous aimons les exhibitions rurales, surtout parce que nous ne voyons pas seulement dans les prix distribués un encouragement au perfectionnement des animaux domestiques, mais encore un puissant moyen d'exciter l'émulation des cultivateurs dans les contrées pauvres, où la culture des fourrages a besoin d'être encouragée. Restreintes dans les environs des grands centres de population, ces solennités s'appliquent trop exclusivement à de riches éleveurs, dont l'émulation réclame moins impérieusement ces moyens d'excitation.

Du choix du lieu autant que de la quotité des prix dépendent donc les résultats des exhibitions. Les prix ne sont, en définitive, qu'un moyen; le but principal, c'est la réunion qui met les éleveurs de la circonscription en rapport les uns avec les autres, afin qu'ils apprécient réciproquement leurs produits. N'est-ce pas ainsi seulement que l'on peut, tout en excitant l'émulation parmi les concurrents, mettre en évidence ceux qui se distinguent et leur fournir l'occasion de bien vendre leurs animaux? Ces résultats ne sont qu'incomplétement obtenus quand les exhibitions ont lieu dans des pays où se rendent seulement les éleveurs intéressés ou comme exposants, ou comme acheteurs.

Pour toutes les espèces d'animaux, la France se divise en pays de production, pays d'élevage et pays de consommation.

C'est dans les foires où se rendent les producteurs, producteurs de bêtes de travail, producteurs de bêtes grasses, que les exhibitions font le plus de bien. Dans les pays de pro-

duction, la Vendée, la Bretagne, pour les chevaux communs; la Normandie, la Navarre, pour les chevaux plus distingués; l'Auvergne, la Franche-Comté, l'Ariége, l'Agenais, le Bazadais, pour les bêtes à cornes.

Pour les bêtes grasses, les foires du Rouergue, du Quercy, du Limousin, de l'Angoumois, de la Saintonge, du Cholet, du Maine, de la Normandie, du Charolais, s'offrent en première ligne, comme les grands marchés de Lille, de Paris, de Nancy, de Lyon, d'Aix, de Nîmes, de Bordeaux, pour frapper l'imagination de la masse des producteurs.

Ces grandes foires, où les affaires attirent un grand nombre de cultivateurs et d'éleveurs, doublent, triplent, quadruplent les bons effets des exhibitions.

Dans ces dernières années, on a réuni avec avantage, aux exhibitions d'animaux, des exhibitions d'instruments aratoires et de produits agricoles. Les deux expositions se complètent réciproquement et produisent l'émulation parmi les exposants, le désir du progrès parmi les visiteurs.

### IV. *Avantages et inconvénients des prix.*

Par la rédaction des programmes destinés à régler la distribution des prix, on peut soumettre aux cultivateurs les questions qu'il est important de résoudre dans l'intérêt de l'agriculture. Les programmes des concours devraient être considérés comme des problèmes posés aux fermiers, comme des indications de ce qu'il conviendrait de faire pour améliorer les races de chaque localité. Mieux que par des leçons, il serait possible d'apprendre ainsi aux éleveurs à reconnaître les caractères qui indiquent que les animaux sont précoces, faciles à engraisser et donnent un rendement considérable; que les bêtes de travail sont d'un entretien facile, fortes et robustes.

On fixe alors leur attention sur l'utilité des améliorations les plus avantageuses, et l'on provoque des expériences pour faire constater quels sont les animaux qui rendent le plus de produits.

On peut faire importer des races étrangères, généraliser de bons procédés d'élevage, répandre l'habitude de châtrer les

animaux plus jeunes, propager l'usage de dresser les jeunes chevaux, etc.

Quelques départements entrent déjà dans cette voie; ils spécifient les conditions des concours et accordent des récompenses pour des chevaux de selle, d'autres pour ceux de poste. La Société d'agriculture de Caen a même fondé des prix qui doivent être accordés pour les plus beaux poulains de trois ans, *châtrés, sellés, bridés et montés*, qui lui seront présentés. Cette mesure encourage d'abord la multiplication des animaux, mais en outre elle engage les éleveurs à châtrer les poulains jeunes et à les dresser, ce qui est d'un grand avantage.

Pour que les prix provoquent tout le bien possible, il faut les fonder en vue des bénéfices des éleveurs et des besoins de la consommation.

A cet effet, on ne saurait tracer de règle. Les conditions doivent varier dans chaque pays, selon qu'il importe d'encourager surtout la petite ou la grande culture, les propriétaires ou les fermiers; car il ne faut pas seulement poser des problèmes raisonnés, il faut intéresser à leur solution la masse des cultivateurs. En France, aucun grand résultat n'est obtenu tant que la petite et la moyenne propriété y restent étrangères.

Si, dans certains cas, les prix ont l'inconvénient de porter les cultivateurs à négliger les animaux de travail ou de rente pour soigner des bêtes de parade, dans l'espoir bien incertain d'une récompense; si des motifs de vanité font faire à quelques éleveurs des sacrifices qui ne peuvent pas avoir une compensation suffisante, c'est un malheur contre lequel on ne peut que donner un avertissement général en engageant les éleveurs intéressés à consulter les principes qui doivent servir de guide dans le choix des améliorations.

Les inconvénients des prix tiennent aussi quelquefois à la composition du jury, à la manière dont il interprète le programme, à la préférence qu'il donne à certains animaux, à certaines races.

Pour obvier à ces difficultés, il faudrait établir des princi-

pes fixes sur la perfection des animaux. Il faudrait, par exemple, savoir quels doivent être, pour constituer cette perfection, le volume de la tête, le périmètre de la poitrine, la largeur des lombes, l'épaisseur des membres et la finesse des canons relativement au poids du corps. On admettrait que la perfection de chaque région correspond, selon son importance, à un nombre déterminé. Partant de ce principe, on exprimerait par des nombres le degré de perfection des diverses régions des animaux exposés, et le total établirait le degré de perfection de l'animal.

Cette appréciation en détail obligerait les juges à faire un examen attentif des animaux, à prendre une décision motivée, mais en définitive la difficulté ne serait que déplacée; au lieu de porter sur l'ensemble du corps, elle porterait sur la poitrine, sur les lombes, sur les cuisses, que l'un trouverait parfaites, un autre trop chargées de graisse, etc.

C'est cette difficulté, quelquefois très-grande, de juger des qualités d'un animal, de l'apprécier, de classer certains individus exposés, qui fait désirer à beaucoup de personnes de voir, autant que possible, remplacer la simple exposition par des concours où les animaux pourraient être essayés.

Nous avons vu certains départements fonder des prix, une année pour un canton, l'année suivante pour un autre, ou bien déclarer que les mêmes cultivateurs ne pourront pas obtenir la même récompense plusieurs années de suite. Il faut chercher à atteindre le but sans cependant détruire l'émulation en limitant le nombre des concurrents.

Nous nous bornons à indiquer les difficultés; elles ne peuvent pas être résolues de la même manière dans toutes les circonstances. Nous l'avons dit, pour régler les conditions du programme, on ne saurait trop tenir compte de l'agriculture locale.

En résumé, il ne faut pas s'abuser sur l'importance des prix. Ces moyens d'encouragement ne peuvent être que transitoires. Ils ont l'inconvénient de ne pas profiter à tous ceux qui font de s scrifices pour les mériter, et dans beaucoup de

cas ils sont insuffisants pour couvrir les dépenses qui ont été faites pour les obtenir.

### ARTICLE II. — Primes, subventions et saillie gratuite.

#### § 1. — Des primes.

On les confond souvent avec les prix. Comme ces derniers, elles ont en effet pour but de provoquer la multiplication et l'amélioration des animaux ; mais elles en diffèrent en ce que, au lieu d'être accordées en nombre déterminé et annoncé d'avance, à ceux qui ont produit le mieux un effet donné, elles sont instituées en nombre indéfini, ou plutôt, il n'y a qu'une prime, que l'on distribue à tous ceux qui remplissent les conditions du programme.

Ce qui contribue à faire confondre les prix et les primes, c'est l'exhibition qui a lieu le plus souvent quand on distribue ces dernières : on réunit dans le même lieu les juments et les poulains des éleveurs qui ambitionnent cette récompense, pour apprécier leurs droits ; mais cette exhibition n'est que facultative, et du moment que les animaux à primer ne sont pas comparés, il ne serait pas nécessaire de les réunir.

Chacun connaît l'efficacité des primes pour encourager la marine marchande, la pêche de la morue. On sait aussi qu'il a suffi de donner des primes à l'exportation de certains objets manufacturés pour en provoquer la production.

Instituées pour indemniser les propriétaires qui entretiendraient des animaux utiles au pays, mais procurant peu de bénéfices, elles offriraient en effet un moyen certain de provoquer la multiplication et le perfectionnement de ces animaux, si on pouvait les rendre assez fortes. Mais chacun sent que pour remplir cette condition, il faudrait des sommes trop considérables.

En fondant des primes, on se propose exclusivement d'attirer l'attention des cultivateurs sur une opération déterminée, peu lucrative, par la promesse d'une récompense. On ne peut accorder des primes que pour des animaux encore

3.

rares dans le pays, ou nécessitant, soit pour l'achat, soit pour l'entretien, de fortes dépenses relativement à ce qu'ils rapportent; que pour ceux que l'on n'a pas à craindre de voir trop nombreux, comme les chevaux de remonte, les juments de race pure anglaise ou arabe. C'est aux prix que l'on donne la préférence quand on veut mettre en évidence des types — étalons, taureaux, verrats — dont le nombre dans chaque localité doit être limité.

On a souvent conseillé les primes pour les juments poulinières. Par ce moyen, dit-on, on peut d'abord engager les éleveurs à conserver pour la reproduction de belles pouliches au lieu des bêtes tarées qu'ils gardent si souvent. Nous avons dans les provinces les plus propres à produire le cheval de race un certain nombre de juments anglaises primées.

Comme on désire que les juments primées soient livrées à la reproduction, on ne les prime que lorsqu'elles sont en état de faire de bonnes poulinières, et même lorsqu'elles sont suivies d'un poulain. Cette précaution est d'autant plus nécessaire que, selon M. Demoussy, lorsque les primes sont accordées sur un simple certificat de saillie, quelques propriétaires conduisent les juments à l'étalon du gouvernement avec l'intention de rendre la copulation stérile ou de déterminer l'avortement.

La quotité des primes à décerner pour les juments et les étalons a été réglée par un décret du 17 juin 1852 :

**Art. 5.** — Le tarif applicable à l'approbation des étalons particuliers est fixé :

| | | | |
|---|---|---|---|
| de 500 à 1,200 | pour un étalon | de pur sang, |
| de 300 à 600 | — | demi-sang, |
| de 100 à 300 | — | de gros trait. |

**Art. 6.** — La prime à allouer aux juments de race pure suitées sera de 200 à 400 francs.

Les primes ont été encore particulièrement recommandées pour les poulains destinés plus tard aux remontes. On sait que les éleveurs n'aiment pas à conserver longtemps les jeunes chevaux qu'ils ne peuvent pas utiliser, parce qu'ils sont pressés de rentrer dans leurs déboursés, parce que les jeunes

animaux sont un embarras dans la ferme et que, d'un moment à l'autre, il peut leur arriver un accident.

On a cru que par des primes on pourrait compenser ces chances de perte et fournir en quelque sorte une avance de fonds à l'éleveur. Cela serait possible et le moyen a été mis en pratique, mais il n'offre aucun avantage. Il est plus simple d'élever le prix d'achat des chevaux faits et de les laisser à la charge des éleveurs jusqu'à l'âge de quatre ans et demi.

Les primes n'étant jamais très-élevées, sont d'une médiocre importance pour les éleveurs. Cependant, comme tous ceux qui remplissent les conditions du programme sont assurés d'avoir une prime, ils connaissent la somme à laquelle ils ont à prétendre et ils peuvent ainsi balancer les dépenses qu'ils font avec la récompense qu'ils attendent. De grandes déceptions ne sont donc pas possibles.

Les primes sont, comme les prix, des moyens d'encouragement transitoires. Leur efficacité ne saurait être bien grande, elle tient du reste à la rédaction du programme. Les observations présentées sur l'influence des prix, quant à l'espèce d'animaux qu'on encourage et à la nécessité de propager des opérations utiles, s'appliquent aux primes et même aux subventions et à la saillie gratuite dont nous allons parler.

### § 2. — Subventions pour l'entretien des reproducteurs.

Ce sont des rémunérations accordées à des cultivateurs qui se chargent d'entretenir des taureaux ou des chevaux pour la reproduction. Elles sont accordées d'après une convention, un marché, et non d'après un concours, comme les prix, ni après un appel fait à tous les éleveurs, comme les primes.

Les communes, les départements emploient ces encouragements pour faire entretenir les types reproducteurs mâles ou femelles, presque toujours mâles, qu'ils croient les plus convenables à l'amélioration des races du pays.

Données avec une certaine concurrence, les subventions forment le moyen le plus rationnel, le plus économique, de multiplier les types améliorateurs dans les campagnes (voyez

*Étalons départementaux*). Dans l'espoir d'obtenir une subvention, les cultivateurs entretiennent d'excellents étalons pour produire des chevaux de diligence, de trait et de labour.

Les subventions sont quelquefois combinées avec l'achat et la vente publique des reproducteurs par les départements. Ceux-ci font acheter à leurs frais et vendre publiquement les étalons. Ils s'engagent à payer aux acquéreurs une somme annuelle à titre de subvention. De cette manière, l'administration départementale répand dans les campagnes les animaux qui lui paraissent plus appropriés au pays sans être chargée de les entretenir.

Pour être efficace, la distribution des primes ou des subventions doit prévoir l'avenir. Il ne suffit pas de faire importer des types reproducteurs nécessaires pour féconder une année ou deux les animaux d'un pays : des encouragements momentanés, quelques départements en ont fait l'expérience, sont plus nuisibles qu'utiles; ils rendent toute concurrence impossible. Les éleveurs qui reçoivent les encouragements peuvent seuls tenir des reproducteurs, et quand ensuite des circonstances obligent à cesser les subventions, le pays est dépourvu.

Pour prévenir ce résultat, les encouragements doivent comprendre un certain nombre d'années, et les récompenses aller en décroissant graduellement, afin que l'on puisse arriver insensiblement à leur suppression. L'industrie privée peut ainsi se mettre à même de se suffire.

Elle doit y être engagée, du reste, par l'espèce d'animaux primés. S'il convient souvent de provoquer l'importation dans un canton de taureaux, de verrats étrangers, il faut toujours prévoir le moment où le pays pourra se suffire à lui-même. C'est dans ce but qu'il faut réserver, pour les produits croisés, des primes de plus en plus fortes, afin de n'encourager en définitive que des animaux nés dans le pays.

### § 3. — De la saillie gratuite.

*Pour les juments.* — Beaucoup d'agriculteurs, de conseils généraux, de militaires ont demandé, à titre de prime pour les

éleveurs, que le prix de la monte fût très-bas ou même supprimé, afin d'engager les propriétaires à conduire leurs juments aux étalons de l'État. Mais cette opinion n'est pas générale; on dit que le prix de la saillie, ne variant que de 2 à 10 fr., et étant le plus souvent de 3 à 6 pour les chevaux communs, et de 25 à 50 pour les races nobles, sauf pour quelques étalons d'une rare beauté, ne forme qu'un encouragement insignifiant, incapable d'engager les éleveurs à préférer une race de chevaux à une autre, et à s'occuper de l'industrie chevaline plutôt que de la production des bœufs ou des mulets. Qu'ils soient assurés de vendre les produits, et le prix de la saillie ne les arrêtera pas; ainsi, quoique le prix de la monte du baudet soit souvent de 12 à 15 fr., on lui fait couvrir tous les ans beaucoup de belles juments à cause de la facilité que l'on a de vendre les jeunes mulets.

Mais il ne faut pas tenir compte seulement des intérêts de l'éleveur, il faut avoir égard à ceux de l'étalonnier. On reconnaît alors que la saillie gratuite, par les étalons de l'État ou des départements, nuirait à la multiplication des bons chevaux. Le gouvernement ne peut pas posséder assez d'étalons pour féconder toutes les juments qui existent en France; une grande partie de ces femelles sont couvertes par des chevaux appartenant à des particuliers. Si la saillie était accordée gratuitement par l'administration, les agriculteurs qui tiennent des étalons n'en auraient plus, et les juments qui ne pourraient pas être fécondées par les haras du gouvernement seraient livrées aux premiers chevaux entiers qui se présenteraient. Il faut donc qu'on exige pour le saut un prix raisonnable, assez élevé pour que les particuliers soient intéressés à tenir de beaux chevaux entiers, destinés à la reproduction.

Tels sont les principes qui doivent servir de règle pour les contrées de production; mais les pays qui font naître peu de poulains ne réclament-ils pas des encouragements particuliers? Il suffirait de mettre quelques étalons dans certaines contrées, et d'y offrir la saillie gratuitement, pour engager beaucoup de cultivateurs à faire porter leurs juments. En s'imposant un léger sacrifice, les départements peuvent ainsi in-

troduire dans leur circonscription une industrie avantageuse au pays.

Il pourrait encore être convenable d'accorder la saillie gratuite, à titre d'encouragement, pour des juments rares et distinguées. Cela nous paraît surtout nécessaire si le prix ordinaire de la saillie est élevé, si le propriétaire de la jument, dont il importe d'avoir des produits, est éloigné du haras et a de fortes dépenses à faire pour s'y rendre.

*Pour la vache, la truie, la brebis*, la saillie gratuite peut être un bon moyen de provoquer des croisements utiles et même de faire introduire des races nouvelles; mais seul le département peut en faire les frais, et il doit alors imposer des conditions relativement aux qualités des femelles.

Dans tous les cas, ce moyen ne doit être que transitoire. Une fois que la race nouvellement importée est appréciée dans le pays, il est préférable de demander un prix plus élevé que le prix ordinaire des saillies. Ce n'est jamais la somme de 1 fr. 50 c. ou 2 fr., accordée au plus à l'étalonnier pour le saut d'une vache, qui empêchera un propriétaire, désireux d'avoir un beau produit, de donner à sa vache un bon taureau, et cette somme est suffisante pour engager des particuliers, bien placés, à importer des taureaux améliorateurs ou à élever avec soin, soit des taureaux métis, soit des taureaux de la race du pays.

Quant à la saillie gratuite de la brebis, elle ne peut avoir de raison d'être que dans quelques pays de très-petite culture, et quand on croit utile de provoquer quelques essais sur une race nouvelle de moutons. Dans tous les cas, elle ne saurait jamais avoir une grande importance.

## SECTION II.

### ENCOURAGEMENTS ACCORDÉS APRÈS CONCOURS.

Les concours ont pour but de faire apprécier le mérite des animaux par rapport au travail, de provoquer ainsi le perfectionnement des races, d'encourager le dressage et les exercices qui rendent le cheval et le bœuf forts, agiles et

obéissants ; enfin, d'exciter les propriétaires à perfectionner leurs harnais, leurs charrues, leurs voitures, tout en encourageant les cochers, les laboureurs, les conducteurs à devenir soigneux, doux pour leurs attelages et habiles dans leur profession.

L'essai des chevaux et des bœufs, quel que soit le service auquel on les destine, est le meilleur moyen de reconnaître leurs qualités. L'inspection des formes fournit des données souvent insuffisantes, quelquefois trompeuses, jamais certaines.

Les essais à la course, à la charrue, etc., provoquent le perfectionnement des animaux ; car les agriculteurs qui veulent présenter un taureau, un poulain au concours, n'ont pas seulement à s'attacher à la taille, aux formes agréables, à la beauté ; ils doivent rechercher une constitution forte, une bonne poitrine, une grande énergie et un caractère obéissant. En établissant des concours appropriés aux divers pays, on peut provoquer la multiplication et le perfectionnement de tous les animaux de travail.

Les concours ont, sur les autres encouragements, l'avantage de faciliter la distribution des récompenses. Le cheval qui gagne le prix à une course, la paire de bœufs qui trace, en moins de temps, un sillon d'une profondeur donnée, se distinguent par une supériorité facile à constater, et l'on n'a pas à craindre la mauvaise volonté des juges ni à se préoccuper de l'exigence des exposants ; tandis que la distribution des encouragements étudiés dans la section précédente, toujours faite d'après une appréciation plus ou moins arbitraire des sujets, est le plus ordinairement, à tort ou à raison, critiquée par la masse des éleveurs.

Parmi les concours en usage jusqu'à ce jour, nous avons à parler des exercices connus sous le nom de courses, et des concours de charrues.

Nous diviserons les courses en *courses de vitesse, courses de fonds, courses au trot, courses au clocher, courses avec saut de barrières, courses en char, courses au pas et courses à l'amble.* Nous adoptons ces dernières dénominations, quoi-

qu'elles soient un contre-sens, parce qu'elles sont comprises de tous; nous ajoutons seulement que le mot *courses*, dans ces locutions, est pris comme synonyme du mot *concours : concours au pas, concours au trot.*

### § 1. — **Des courses de vitesse.**

Les courses peuvent être considérées comme amusement public, comme moyen de former d'habiles écuyers et de répandre dans la population le goût de l'équitation et l'amour du cheval; enfin comme encouragement à la production chevaline. C'est principalement à ce dernier point de vue que nous devons les examiner.

Voyons d'abord comment elles ont été établies.

#### I. — *Historique, avantages, inconvénients des courses.*

Historique. — C'est principalement comme spectacle public qu'elles furent primitivement mises en usage. Chez les Grecs et chez les Romains on les faisait en char. Elles avaient pour but d'amuser le peuple les jours de grande solennité, tout en excitant l'émulation dans l'art de dresser et de conduire les chevaux. *Tout pour la gloire*, la récompense des vainqueurs était une couronne d'oliviers. Les jeunes patriciens, les princes, les rois eux-mêmes, tenaient à honneur de diriger leurs attelages.

Rapprochée des contrées les plus aptes à produire des chevaux, de la Cyrénaïque, de l'Égypte, de la Syrie, de la Cappadoce, la Grèce eut des courses renommées. Elles contribuèrent, dirent les historiens, à la célébrité dont a joui ce pays en donnant à la jeunesse un air martial, l'habitude des fatigues, la prudence qui fait éviter le danger, et le courage toujours nécessaire pour vaincre. C'est aux courses qu'il faut attribuer la perfection de l'équitation en Grèce, et la renommée dont jouirent les haras d'Épire, de Mycènes et d'Argos.

Chez les Romains, les courses conservèrent le même caractère : les prix que la jeunesse romaine se disputait consistaient en bijoux, en pierreries. C'est dans l'empire d'Orient, si propice à la production des chevaux légers, qu'elles eurent

le plus grand développement, et l'usage ne s'en perdit, dit Lafont Pouloti, qu'avec la splendeur de l'Empire.

Sous les empereurs, les courses furent remplacées en partie par des combats de taureaux. César introduisit ces derniers spectacles à Rome : *primus id spectaculum dedit Romæ Cæsar dictator* (1). Claude, nous apprend Suétone, donnait souvent des combats d'animaux au lieu de courses de chevaux.

Les anciens célébraient les courses avec la plus grande pompe dans des lieux décorés; ils y employaient des chars richement ornés et des chevaux harnachés avec magnificence. Les coursiers, diversement disposés selon qu'il y en avait deux ou quatre, étaient rangés de manière que, dans les tournants, le cheval le plus fort, le plus vite, parcourait le plus grand cercle. Le plus maniable réglait la marche. D'autres fois, au moyen d'obstacles que l'on plaçait sur les hippodromes et qui devaient être tournés, on obligeait les attelages à parcourir des cercles en changeant de main; on donnait ainsi l'avantage aux chevaux les mieux dressés, aux conducteurs les plus habiles, tout en faisant parcourir aux animaux, allant de front, des distances égales.

Pendant le moyen âge, les tournois ressemblaient, jusqu'à un certain point, aux courses, quoique ces luttes eussent plutôt pour but de comparer la force des cavaliers que celle des chevaux.

Dans l'Italie moderne, les courses ont eu une certaine importance, mais seulement comme divertissement public. On faisait courir les chevaux sans harnais et sans cavaliers après les avoir dressés à parcourir seuls l'hippodrome.

C'est en Angleterre que les *courses modernes* ont pris naissance. On ignore à quelle époque précise; mais cette époque est antérieure au règne de Henri II (1154-1189), pendant lequel le goût des chevaux orientaux était déjà fort développé. On sait que Édouard III (1327-1377) s'occupa de la production des chevaux et qu'il possédait lui-même des haras.

Henri VIII (1509-1547), qui, par des mesures anti-libérales,

(1) Pline, *Histoire naturelle.*

avait cru pouvoir activer la production chevaline et n'avait fait que la paralyser, avait déjà publié un bill sur les courses; mais ce fut Jacques Ier (1603-1625) qui les organisa. Il fonda celles de New-Market, de Creyden, d'Enfield-Chase...

Charles II (1660-1685) se montra aussi grand protecteur des chevaux de race. Il envoya en Arabie, pour acheter des étalons et des juments, son premier écuyer Christophe Wiwill accompagné de Georges Ferwick : la postérité aime à rappeler que les envoyés de Charles II s'acquittèrent de leur mission avec probité et intelligence.

Mais, à ces époques reculées, les courses différaient complétement de ce qu'elles sont de nos jours. L'art de l'entraîneur n'existait pas encore; il n'y avait pas d'hippodrome proprement dit. On recherchait même pour ces exercices des terrains accidentés, et les chevaux, quoique de petite taille alors, portaient de 60 à 77 kilogrammes et parcouraient de 6 à 7 kilomètres. Les prix étaient d'abord peu considérables : une cravache, une sonnette en or ou en argent, un prix de 10 à 12 livres sterling, étaient les récompenses des vainqueurs.

Vers 1680, Charles II accorda un prix de 100 livres, et sous le règne de la reine Anne, qui donna pour prix une coupe de 150 livres (3,750 fr.) (1711), les courses prirent un grand développement. C'est aussi vers cette époque que s'introduisit l'usage des paris.

Mais, dans le courant du XVIIIe siècle, les courses étaient encore longues et les charges lourdes. A l'époque où *Flying-Childers* se montra pour la première fois sur l'hippodrome, en 1721, elles étaient de 4 milles, plus de 6 kilomètres; en 1770, *Éclipse* parcourait la même distance. Quelques années auparavant, *Lancaster-Starling*, qui ne fut jamais battu dans les courses de fonds, portait près de 77 kilogrammes, quoiqu'il n'eût que 1 mètre 42 centimètres. On considérait alors les chevaux de course de 1 mètre 50 centimètres comme de taille élevée. Vers cette époque, les paris, les enjeux étaient déjà énormes, puisque *Éclipse* gagna, dans l'espace de dix-sept mois, 625,000 fr. à son maître.

C'est dans le même temps à peu près, sous le règne de Georges II (1727-1769), qui fonda les prix royaux de 100 livres, et plus tard, sous celui de Georges III, que les courses se sont généralisées.

A compter de cette époque, les plus grandes richesses ont été gagnées et perdues en un instant au moyen des chevaux; et dès ce moment tous les efforts des éleveurs ont tendu vers la production des chevaux rapides : les distances à parcourir, comme les charges, ont été diminuées. Le cheval de course s'est allongé et il est devenu léger tout en prenant de la taille.

Georges III, qui était grand connaisseur en chevaux, chercha à réprimer les escroqueries qui, durant son règne, avaient déjà lieu sur une assez grande échelle; il régularisa les courses autant qu'elles sont susceptibles de l'être, dans un pays où l'institution est principalement entretenue par des souscriptions et des engagements volontaires.

On sait qu'il existe aujourd'hui des courses dans toutes les villes de l'Angleterre; que les hippodromes les plus célèbres sont à New-Market, à Don-Caster, à Epsom, à Liverpool, à York. Il y a des villes qui, plusieurs fois dans l'année, ont des courses tous les jours pendant huit ou quinze jours.

Il paraît que les courses avaient été en usage dans les Gaules, car on rapporte que Chilpéric Ier fit relever (de 566 à 584) un cirque qui avait été construit par les Romains. Mais, dans les temps modernes, elles n'ont été pratiquées en France que longtemps après l'avoir été en Angleterre. Celles qui, sous le ministère Bertin, en 1776, eurent lieu dans la plaine des Sablons, sont restées célèbres. Il y avait des chevaux du duc de Chartres, du comte d'Artois, du prince de Nassau, etc. Les années suivantes elles eurent lieu à Vincennes, à Fontainebleau, dans la plaine des Sablons. On cite particulièrement les courses de Fontainebleau en 1777. Il y eut une poule de 40 chevaux; le lendemain 40 ânes coururent. Le prix consistait en un chardon en argent, plus une somme de 300 fr.

Utilité, avantages des courses. — Les courses ont-elles contribué d'une manière directe, c'est-à-dire par l'entraîne-

ment et par les exercices de l'hippodrome, à l'amélioration des chevaux?

Pour bien en apprécier l'influence, il faut connaître les effets de l'entraînement. Par anticipation, nous dirons que ce mode de dressage tend à rendre les chevaux allongés, très-haut montés sur jambes, sanguins, secs, nerveux; à leur donner des muscles puissants, une croupe horizontale et des épaules longues; qu'il tend à accroître la disposition que présente le cheval de course à se porter en avant avec précipitation plutôt qu'à apprendre à saisir, par le mors, la volonté du cavalier et à s'habituer à y obéir.

Ces effets sont loin d'être tous avantageux : ils expliquent les résultats obtenus. Depuis que les courses ont été généralisées dans la Grande-Bretagne, depuis que tous les poulains de race noble sont entraînés en vue des courses de grande vitesse, les Anglais ne produisent plus de chevaux comme *Éclipse*, *Flying-Childers*, *King-Herod*, *Partner*, *Matchem*, *Misbury*, *Skark*, *Prestess*, *Sampson* que l'on prenait pour un cheval de trait, tellement il était corsé.

Quand ces phénomènes de forte constitution et de vitesse ont été produits, les courses étaient de 4 milles au moins (6, 7 kilomètres), les chevaux portaient 11, 12 stones de 65 à 75 kilogrammes, espaces et poids énormes, surtout si l'on a égard à la taille des chevaux de cette époque : quelques-uns ne dépassaient pas 1 mètre 35 cent.; il y en avait beaucoup de 1 mètre 40, 42 ou 44 cent. Ajoutons qu'alors les chevaux étaient entraînés tard, qu'ils l'étaient d'une manière très-incomplète relativement à ce qui se fait de nos jours; que quelques-uns des meilleurs, *Darley-Arabian*, *Godolphin-Barb*, *Bierly-Turk*, *Omar*, *Éclipse*, *Barlett-Schillers*, grand-père de ce dernier, n'avaient jamais été entraînés.

Quand on tient compte de ces faits, il est difficile de ne pas reconnaître que, malgré la taille élevée et la grande vitesse que montrent généralement les chevaux de course de nos jours, ces animaux ont perdu au point de vue de leur appropriation à nos services et de ne pas se féliciter de voir l'administration des haras cesser de faire courir ses poulains.

Ainsi, premier point, les courses de grande vitesse ne font pas produire de bons chevaux de service; voyons si elles peuvent faire reconnaître les meilleurs reproducteurs.

« La conformation extérieure n'est pas toujours, a-t-on dit, un indice certain des qualités que possèdent les animaux, des essais sont nécessaires pour les mettre en évidence; les courses fournissent le meilleur, le seul moyen capable de faire apprécier la valeur des chevaux auxquels on demande à la fois de l'énergie et une grande vitesse. Ces luttes offrent une voie sûre, infaillible, d'apprécier la vigueur et la bonne organisation de ces animaux; semblables à la pierre de touche qui sépare l'or des métaux peu précieux, elles nous mettent à même de distinguer les chevaux d'élite de ceux qu'on doit exclure des haras. La vitesse seule de la course démontre la noblesse de l'origine des poulains et l'étendue de leurs facultés; on ne doit admettre comme étalons que ceux qui ont fait preuve de vitesse. »

Faisons d'abord remarquer que les courses ne font même pas toujours reconnaître les meilleurs coureurs; car la manière dont les chevaux ont été dressés, entraînés, dont ils sont montés, l'habileté des jockeys exercent une grande influence sur le résultat de ces concours. Combien de bêtes de bonne race, bien conformées, pleines de qualités, sont vaincues par des chevaux médiocres, mais bien préparés! En France, comme en Angleterre, on a observé que les chevaux des propriétaires, habitant des provinces isolées, n'ayant pas les moyens de faire entraîner convenablement leurs poulains, obtiennent rarement les prix. Nous n'ignorons pas que nos éleveurs de province craignent, sur l'hippodrome, les concurrents de la capitale.

Il ne faut pas oublier, dans tous les cas, que des chevaux très-propres à la course conviennent peu pour les services ordinaires, et que donnassent-ils des produits semblables à eux-mêmes, ils ne formeraient, pour la grande masse des éleveurs, que des reproducteurs médiocres; la conformation la plus favorable à une course rapide n'est pas celle qui con-

vient le mieux pour le service de la selle, et à plus forte raison pour le service des voitures.

Il est vrai que les grands succès de l'hippodrome supposent dans les animaux une forte organisation et un bon tempérament (voyez *Cheval de course*); mais souvent aussi les chevaux qui gagnent les prix doivent leur succès à des formes, à un dressage, à une ardeur, qui les rendent peu propres à produire de grands efforts autrement que pour courir rapidement pendant un court espace de temps.

La question des courses a été longuement et très-ardemment débattue, parce qu'elle n'a pas été posée avec toute la précision qui aurait été nécessaire. Les hippologues ne se sont pas toujours suffisamment expliqués sur le genre de course dont ils voulaient parler, car il est évident qu'un cheval ne portant que 50 kilogrammes peut être supérieur à un autre pour une course à une seule épreuve de 2,000 mètres, et lui être inférieur comme reproducteur; tandis que celui qui est vainqueur dans une lutte en partie liée de 6 à 7,000 mètres, portant de 60 à 70 kilogrammes, lors même qu'il n'est pas très-rapide, aura probablement une grande aptitude à donner de bons produits.

Dans ce dernier cas, le succès suppose une poitrine épaisse et profonde, un cœur puissant, des lombes larges, des cuisses et des épaules se rapprochant vers les lombes, des membres solides, des articulations souples et une bonne constitution; tandis que, dans le premier, il peut dépendre de la minceur du corps, de la longueur des membres et d'une irritabilité excessive du système nerveux, trop souvent l'apanage des chevaux de course.

Il nous faut même ajouter que le succès dans les courses de très-longue haleine n'est pas un criterium infaillible de l'aptitude à procréer de bons produits. Combien de fois n'a-t-on pas vu les coureurs les plus renommés, ceux qui s'étaient le plus distingués sur le *turf*, causer, par leurs productions, les plus grands désappointements aux éleveurs; tandis qu'il est arrivé souvent que des étalons fort médiocres pour la course, ont donné naissance à des coursiers de premier ordre!

Parmi les exemples qui pourraient être cités, nous rappellerons que *Blank*, fils de *Godolphin-Barb* et de *Little-Hartley-Mare*, était un très-bon étalon et un très-faible coureur, tandis que *Old-England*, qui descendait des mêmes reproducteurs, brillait sur les hippodromes et ne donnait que de mauvais poulains; de même *Luth*, premier cheval né de *Godolphin-Arabian*, était un mauvais étalon et un très-bon cheval de course, quand *Cade*, qui provenait du même père et de la même mère, *Roxana*, engendrait de très-bons chevaux, il est père de *Matchem*, mais était très-mauvais pour la course.

Si les courses ne développent pas les formes qui constituent les meilleurs chevaux; si elles ne font pas toujours reconnaître les étalons les plus aptes à donner de bons produits, comment expliquer l'influence heureuse qu'elles ont exercées sur la production des chevaux dans la Grande-Bretagne?

Elles ont agi surtout en excitant une grande émulation parmi les hommes qui aiment à s'occuper des chevaux, en les engageant à faire des sacrifices pour en produire; elles ont ainsi très-puissamment contribué, quoique d'une manière indirecte, à la création du cheval pur sang. Il est certain que, si elles n'avaient pas existé, l'importation faite, de loin en loin, de chevaux orientaux, n'aurait jamais formé une race dans les brumes des Iles-Britanniques.

En vue des courses, les rois, les princes et les chefs des premières familles ont fait d'immenses dépenses pour la production chevaline et s'en sont même directement occupés. Les Cumberland, les Devonshire, les Grovesnor, les Lancaster, les Northumberland, les Bolingbroke se sont confondus avec les parvenus que le commerce et l'industrie produisent si rapidement en Angleterre, et qui, comme le dit de Montendre en parlant des courses d'York en 1714, où se trouvaient 156 carrosses appartenant à la noblesse, prétendent, à défaut d'ancêtres et de titres, éblouir par l'éclat du faste et du luxe, et veulent surpasser ceux qui sont à la tête de la fashion, par la splendeur de leurs équipages et la beauté de leurs chevaux.

Ce grand concours de fortune était nécessaire pour produire une race dont tous les caractères sont des qualités transcendantes, car les très-beaux individus dans toutes les espèces sont, quelque sacrifice que l'on fasse pour les produire, excessivement rares; et ce n'est que par une production faite sur une vaste échelle qu'on peut espérer d'en obtenir quelques-uns, surtout quand on opère sur une race qui n'est pas particulièrement favorisée par le sol et le climat.

Mais pourquoi n'aurait-on pas produit ces types sans les courses, en vue seulement d'améliorer la race? Sans doute cela eût été possible, plus facile même; mais les courses seules pouvaient attirer les immenses capitaux qui, dans le siècle dernier, ont été consacrés à la production chevaline, elles seules pouvaient donner, à un si haut degré, le goût du cheval et l'ambition de le produire; car les hommes n'auraient jamais été assez raisonnables pour faire, dans un but d'intérêt général, ce qu'ils faisaient pour satisfaire leur vanité ou pour parvenir à la fortune par les chances du jeu.

En résumé, en vue des courses les Anglais ont d'abord produit des chevaux d'une très-grande force; mais quand ils ont recherché plutôt la grande vitesse que la faculté de fournir une longue course, ils ont rendu le cheval trop long et trop étroit, trop ardent et trop peu maniable pour les services.

Quant aux courses actuelles, elles n'indiquent pas toujours, dans les chevaux vainqueurs, une forte constitution et encore moins une grande aptitude à donner de bons produits; mais en provoquant des exhibitions qui mettent en évidence certains chevaux, elles facilitent le commerce à l'avantage de quelques éleveurs, et elles excitent, dans les pays où se trouvent de grandes fortunes, une émulation qui peut avoir une puissante influence sur la production des chevaux.

Inconvénients des courses. — On a beaucoup reproché aux courses d'avoir introduit parmi les éleveurs la passion du jeu et toutes les catastrophes qu'elle entraîne;

On a dit que les spéculateurs du sport sacrifient les animaux qui donnent les plus belles espérances dans l'espoir de gagner;

Qu'ils immolent même les malheureux grooms en les soumettant à des jeûnes et à des exercices mortels pour les faire maigrir ;

Que les courses sont la cause de friponneries, d'actes criminels ; que des entraîneurs, des jockeys, de grands personnages même, rendent leurs chevaux malades, les engourdissent avec des narcotiques, les empoisonnent avec l'arsenic pour faire perdre certains individus ; qu'ils s'entendent entre eux, font les maladroits pour faire gagner celui qui les a payés le plus cher.

On a cité de nombreux exemples de ces actes criminels, et nous devons savoir qu'ils peuvent être commis afin de juger quel est le degré de confiance qu'il faut accorder aux résultats apparents des courses ;

Mais nous devons les considérer comme le résultat de l'abus et non comme la conséquence nécessaire de l'institution, et nous occuper plus spécialement des effets que les exercices violents peuvent produire sur les animaux.

Il n'est pas très-rare de voir des chevaux s'abattre sur les hippodromes, se fracturer les membres, se briser la tête, contracter des anévrysmes, se rupturer le cœur, les gros vaisseaux et tomber morts ou presque morts.

Les courses et les préparations qu'elles nécessitent sont surtout nuisibles aux poulains qu'on est obligé d'entraîner si jeunes. Elles en altèrent la constitution, leur occasionnent des maladies de poitrine, des efforts des reins, des écarts, des exostoses, etc., etc. On attribue aux luttes de l'hippodrome les tares dont sont atteints trop souvent les chevaux pur sang parvenus à l'âge de quatre à cinq ans, et quelquefois au moment de la naissance, car ces tares sont devenues héréditaires.

C'est aussi en altérant la constitution des animaux que les courses agissent sur la production chevaline. On a constaté en Angleterre que l'entraînement nuit aux pouliches, que celles qui ont couru donnent des chevaux médiocres ; que les étalons n'engendrent en général de très-bons produits que plusieurs années après avoir cessé de courir. Les courses de

vitesse fatiguent les chevaux, les épuisent quelquefois, sans les préparer pour le travail. Il faut, et cela augmente les inconvénients de ces exercices, entraîner les animaux jeunes afin de pouvoir, quand ils ont terminé la carrière de l'hippodrome, les mettre en état et les dresser pour pouvoir les utiliser.

On a voulu attribuer aux courses une influence nuisible sur la production chevaline en Allemagne et en France. Elles ont entraîné, a-t-on souvent écrit, la ruine des races anciennes de la Navarre, du Limousin et de l'Auvergne.

Il y a ici deux choses : la disparition de races bien établies d'abord, et la production de chevaux médiocres, souvent mauvais, à la place des anciens ensuite.

Le premier de ces effets est indépendant des courses. Nos vieilles races de selle ont été abandonnées pour des motifs relatifs à l'économie rurale : on préfère élever, au lieu de chevaux légers, des mulets et des bœufs qui se vendent plus facilement, voilà toute la question.

Mais les courses n'ont-elles pas fait produire ces mauvais chevaux que le Limousin, l'Auvergne, la Navarre, ont fournis à l'armée il y a quinze ou vingt ans? Il est certain qu'en rendant les étalons légers, élancés, efflanqués même, et exigeants en avoine, le régime de l'entraînement leur a donné une conformation bien éloignée de celle qui aurait été nécessaire pour croiser les vieilles races de ces provinces et des besoins difficiles à satisfaire; mais il est incontestable également que les reproducteurs les plus appropriés n'auraient produit aucun bon résultat avec la nourriture que trop généralement on donne dans ces pays.

### II. — *Organisation des courses.*

Les prix accordés pour les courses sont fondés par le gouvernement, par les départements, par les communes, par des sociétés savantes, par des souscriptions ou par des particuliers. Les courses sont ordinairement réglées par les fondateurs. Celles de l'administration ont lieu conformément à un

arrêté ministériel dont nous rapportons les dispositions principales.

#### ARRÊTÉ FIXANT LA RÉPARTITION, LE CLASSEMENT ET LES CONDITIONS DE PRIX DE COURSES.

**Art. 1er.** — Il ne sera, à l'avenir, accordé de prix que pour les courses au galop.

**Art. 2.** — Les prix de courses sont divisés en deux catégories : *Prix classés au règlement ; — Prix non classés.*

Chaque année, le Ministre détermine la répartition et les conditions relatives aux prix non classés.

**Art. 3.** — Les *prix classés* sont répartis et réglés comme il suit :

| | |
|---|---|
| 1re CLASSE. *Grand prix impérial.* | pour chevaux n'ayant jamais gagné ce même prix. |
| 2e CLASSE. *Prix impériaux.* | pour chevaux n'ayant jamais gagné de prix de 1re classe. Le gagnant d'un prix de 2e classe portera 2 kilogrammes de surcharge ; — de plusieurs de ces prix, 4 kilogrammes. |
| 3e CLASSE. *Prix principaux.* | pour chevaux n'ayant jamais gagné de prix de 1re ou 2e classe, et ayant résidé *un an* sans interruption dans la division. Le gagnant d'un prix de 3e classe portera 3 kilogrammes de surcharge ; — de plusieurs de ces prix, 4 kilogrammes. |
| 4e CLASSE. *Prix spéciaux.* | pour chevaux de toute espèce, ayant résidé *deux ans* sans interruption dans la division, et n'ayant jamais gagné de prix de 1re, 2e ou 3e classe. Le gagnant d'un prix de 4e classe portera 3 kilogrammes de surcharge ; — de plusieurs de ces prix, 4 kilogrammes. |

**Art. 4.** — Pour les prix de 3e et de 4e classe, la France est partagée en deux divisions :

La *division du Nord*, qui comprend les départements de : Aisne, Ardennes, Aube, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Jura, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Marne (Haute-), Mayenne, Meurthe, Meuse, Morbihan, Moselle, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Rhin (Bas-), Rhin (Haut-), Saône (Haute-), Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Sèvres (Deux-), Somme, Vendée, Vienne, Vosges, Yonne ;

La *division du Midi*, qui embrasse les départements de : Ain, Allier, Alpes (Basses-), Alpes (Hautes), Ardèche, Arriége, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Drôme, Gard, Garonne (Haute-), Gers, Gironde, Hérault, Indre, Indre-et-Loire,

Isère, Landes, Loire, Loire (Haute-), Loiret, Loir-et-Cher, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Nièvre, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Basses-), Pyrénées (Hautes-), Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vienne (Haute-).

**Art. 5.** — Le terrain de courses de Paris, bien que compris dans la division du Nord, est considéré comme terrain neutre.

Les prix spéciaux et principaux pourront, en conséquence, y être disputés par les chevaux des deux divisions.

**Art. 6.** — La valeur, les distances, les poids, l'âge des chevaux aptes à courir, les lieux et époques de courses sont fixés, pour les prix classés ci-dessus, conformément au tableau suivant. (*Voir* les pages 56 et 57.)

**Art. 7.** — S'il arrive qu'un cheval coure seul pour un des prix ci-dessus spécifiés, il devra fournir la distance à raison de 9 secondes par 100 mètres.

ARRÊTÉ RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LES COURSES DE CHEVAUX.

**Art. 2.** — Les inspecteurs généraux des haras, les inspecteur d'arrondissement et les directeurs des établissements de haras remplissent les fonctions de *Commissaires du Gouvernement* pour les courses.

Ils y assistent, les surveillent et en rendent compte au Ministre.

**Art. 3.** — Pour les prix donnés par le Gouvernement, il y aura, dans chaque localité, trois commissaires des courses.

**Art. 4.** — La nomination des commissaires est faite par le Ministre.

Néanmoins, là où il existe des sociétés de courses, le Ministre peut déléguer auxdites sociétés le choix des commissaires.

**Art. 5.** — Une commission centrale des courses, composée de sept membres également à la nomination du Ministre, sera créée à Paris, pour y exercer les fonctions spécifiées ci-dessous, à l'article 10.

**Art. 6.** — Les commissaires des courses sont chargés — de préparer le programme des courses, de le soumettre à l'approbation du Ministre, de lui donner toute la publicité désirable; — de recevoir les engagements, de décider *sans appel* de leur validité, de fixer l'ordre des courses, lequel devra être publié vingt-quatre heures au moins à l'avance; — de surveiller l'exécution des dispositions du règlement.

**Art. 7.** — Les commissaires prennent les dispositions qui leur paraissent convenables pour le terrain des courses, le pesage des jockeys, la désignation des juges du départ et de l'arrivée.

Dans le cas où deux commissaires sont seuls présents, ils choisissent, d'un commun accord, un remplaçant pour leur collègue absent. Ils ont, d'ailleurs, le droit de déléguer à telle personne qu'ils jugent à propos une partie de leurs attributions.

**Art. 10.** — La commission centrale des courses juge les réclamations qui lui parviennent en vertu des dispositions de l'article 8. Si sa décision implique l'existence d'une fraude, elle peut proposer au Ministre

d'exclure des courses, soit complétement, soit pour un temps limité, les personnes qui se seraient rendues coupables de cette fraude.

Elle peut également, sur la plainte motivée faite contre un jockey par les commissaires d'une ou de plusieurs localités, proposer au Ministre d'interdire à ce jockey, pendant un temps plus ou moins long, de monter dans les courses du gouvernement.

**Art. 11.** — Toutes les fois qu'un jockey aura été déclaré incapable de courir pour les prix du Gouvernement, son nom et son signalement seront envoyés dans tous les lieux de courses.

*De l'engagement et de la qualification des chevaux.*

**Art. 13.** — Ne sont admis à courir, sauf condition contraire, que les chevaux entiers et juments nés et élevés en France jusqu'à l'âge de deux ans, dont la généalogie est inscrite soit au stud-book anglais, soit au stud-book français, ou qui ne sont issus que d'ancêtres dont les noms s'y trouvent insérés.

**Art. 14.** — Les chevaux sont considérés comme prenant leur âge du 1er janvier de l'année de leur naissance.

**Art. 16.** — Lorsque des chevaux n'ayant jamais gagné ou n'ayant pas gagné certaines courses peuvent seules être admis dans une course, il suffit, pour qu'ils soient *qualifiés,* qu'ils n'aient pas gagné avant le terme fixé pour l'engagement.

**Art. 17.** — Les propriétaires qui veulent faire courir leurs chevaux les engagent par lettres adressées aux commissaires des courses de la localité.

A la lettre d'engagement ils doivent joindre un certificat signé par eux et constatant le signalement, l'âge et l'origine de leurs chevaux.

Les certificats de naissance, et, quand il y a lieu, les certificats de résidence, doivent être contrôlés et visés par le directeur du haras ou dépôt d'étalons dans la circonscription duquel le cheval est né ou a résidé.

Si la mère du cheval a été couverte par plusieurs étalons, ceux-ci doivent tous être nommés.

**Art. 18.** — Le cheval qui a déjà couru dans une localité peut être engagé sans qu'il soit nécessaire de présenter de certificat ; il doit seulement être indiqué sous les mêmes désignations.

**Art. 28.** — Les commissaires ou leurs délégués font peser les jockeys avant la course ; mais ils ne sont pas responsables des erreurs commises a ce pesage.

Après la course, ils peuvent faire peser de nouveau tous les jockeys.

**Art. 29.** — La place des chevaux au départ est tirée au sort.

**Art. 31.** — La même personne peut faire ranger les jockeys en ligne aussi loin en arrière du point de départ qu'elle le juge convenable.

**Art. 32.** — Lorsque, dans une course, un jockey en pousse un autre, le croise, ou l'empêche par un moyen quelconque d'avancer, le cheval

| LIEUX DE COURSES. | ÉPOQUES DES COURSES. | DÉSIGNATION DES PRIX. | MONTANT des prix. | AGE DES CHEVAUX. | DISTANCES. | POIDS EN KILOGR. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 3 ANS. | 4 ANS. | 5 ANS. | 6 ANS ET AU-DESSUS. |
| | | | fr. | | | | | | |
| Bordeaux . . . . . | Avril . . . . | Prix spécial. . . . . | 1,000 | 3 ans. . . . . . . . | 2 kilom. en une épreuve. . | 54 | » | » | » |
| | | *Idem*. . . . . . . . . | 1,500 | 3 ans et au-dessus. | 2,300 mèt. en une épreuve. | 49 | 60 | 63 | 64 1/2 |
| | | *Idem*. . . . . . . . . | 2,000 | *Idem*. . . . . . . . | 2 kilom. en partie liée . . | 49 | 60 | 63 | 64 1/2 |
| | | Prix principal. . . . | 3,000 | 4 ans et au-dessus. | 4 kilom. en une épreuve. . | » | 55 | 59 1/2 | 61 |
| | | Prix impérial . . . . | 4,000 | *Idem*. . . . . . . . | 4 kilom. en partie liée. . . | » | 55 | 59 1/2 | 61 |
| Limoges. . . . . . | Mai. . . . . | Prix spécial. . . . . | 1,500 | 3 ans. . . . . . . . | 2 kilom. en une épreuve. . | 54 | » | » | » |
| | | *Idem*. . . . . . . . . | 1,500 | 3 ans et au-dessus. | 2,500 mèt. en une épreuve. | 49 | 60 | 63 | 64 1/2 |
| | | Prix principal. . . . | 2,000 | 3 ans. . . . . . . . | 4 kilom. en une épreuve. . | 54 | » | » | » |
| | | *Idem*. . . . . . . . . | 2,500 | 4 ans et au-dessus. | *Idem*. . . . . . . . . . . . | » | 55 | 59 1/2 | 61 |
| Saint-Brieuc. . . . | Juin. . . . . | Prix spécial. . . . . | 1,500 | 3 ans. . . . . . . . | 2 kilom. en une épreuve. . | 54 | » | » | » |
| | | *Idem*. . . . . . . . . | 2,000 | 3 ans et au-dessus. | 2 kilom. en partie liée. . . | 50 | 60 | 62 1/2 | 64 |
| | | Prix principal. . . . | 3,000 | 4 ans et au-dessus. | 4 kilom. en une épreuve. . | » | 55 | 59 | 60 1/2 |
| Toulouse . . . . . | Juillet. . . . | Prix principal. . . . | 3,000 | 3 ans et au-dessus. | 3 kilom. en une épreuve. . | 50 1/2 | 60 | 63 | 64 1/2 |
| Caen . . . . . . . | *Idem*. . . . | Prix spécial. . . . . | 1,000 | 3 ans. . . . . . . . | 2 kilom. en une épreuve. . | 54 | » | » | » |
| | | *Idem*. . . . . . . . . | 1,500 | 3 ans et au-dessus. | 2 kilom. en partie liée. . . | 51 | 60 | 62 | 63 1/2 |
| | | *Idem*. . . . . . . . . | 2,000 | *Idem*. . . . . . . . | 4 kilom. en une épreuve. . | 49 1/2 | 60 | 63 1/2 | 65 |
| | | Prix principal. . . . | 3,000 | 4 ans et au-dessus. | *Idem*. . . . . . . . . . . . | » | 55 | 58 1/2 | 60 |
| | | Prix impérial. . . . | 4,000 | *Idem*. . . . . . . . | 4 kilom. en partie liée. . . | » | 55 | 58 1/2 | 60 |
| Angers . . . . . . | Août. . . . . | Prix spécial. . . . . | 1,000 | 3 ans. . . . . . . . | 2 kilom. en une épreuve. . | 54 | » | » | » |
| | | *Idem*. . . . . . . . . | 1,500 | 3 ans et au-dessus. | 2 kilom. en partie liée. . . | 52 | 60 | 62 | 63 1/2 |
| | | Prix principal. . . . | 2,500 | 4 ans et au-dessus. | 4 kilom. en une épreuve. . | » | 55 | 58 1/2 | 60 |
| Nantes . . . . . . | *Idem*. . . . | Prix spécial. . . . . | 1,500 | 3 ans. . . . . . . . | 2 kilom. en une épreuve. . | 54 | » | » | » |
| | | Prix principal. . . . | 2,500 | 3 ans et au-dessus. | 2 kilom. en partie liée. . . | 52 | 60 | 62 | 63 1/2 |
| | | Prix impérial. . . . | 4,000 | 4 ans et au-dessus. | 4 kilom. en partie liée. . . | » | 55 | 58 1/2 | 60 |
| Rennes . . . . . . | *Idem*. . . . | Prix spécial. . . . . | 1,500 | 3 ans. . . . . . . . | 2 kilom. en une épreuve. . | 54 | » | » | » |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Boulogne-sur-Mer. | *Idem.* | Prix impérial. | 4,000 | 3 ans et au-dessus. | 4 kilom. en une épreuve. | 50 1/2 | 60 | 63 1/2 | 65 |
| Le Pin. | *Idem.* | Prix spécial. | 1,500 | 3 ans. | 2 kilom. en une épreuve. | 54 | » | » | » |
| | | *Idem.* | 1,500 | 3 ans et au-dessus. | 2 kilom. en partie liée. | 52 | 60 | 62 | 63 1/2 |
| | | Prix principal. | 2,500 | 4 ans et au-dessus. | 4 kilom. en une épreuve. | » | 55 | 58 1/2 | 60 |
| Pau. | *Idem.* | Prix spécial. | 1,000 | 3 ans. | 2 kilom. en une épreuve. | 54 | » | » | » |
| | | *Idem.* | 1,500 | 3 ans et au-dessus. | 2 kilom. en partie liée. | 52 | 60 | 62 | 63 1/2 |
| | | *Idem.* | 1,500 | *Idem.* | 2,500 mèt. en une épreuve. | 52 | 60 | 62 | 63 1/2 |
| | | Prix principal. | 2,500 | 4 ans et au-dessus. | 3,000 mèt. en partie liée. | » | 55 | 57 1/2 | 59 |
| Tarbes. | *Idem.* | Prix spécial. | 1,000 | 3 ans. | 2 kilom. en une épreuve. | 54 | » | » | » |
| | | *Idem.* | 1,500 | 4 ans (juments). | 2,400 mèt. en une épreuve. | » | 54 | » | » |
| | | *Idem.* | 1,500 | 3 ans | 3 kilom. en une epreuve. | 54 | » | » | » |
| | | *Idem.* | 2,000 | 4 ans et au-dessus. | 4.200 mèt. en une épreuve. | » | 55 | 58 1/2 | 60 |
| | | Prix principal. | 2,500 | 3 ans. | 4 kilom. en une épreuve. | 54 | » | » | » |
| | | *Idem.* | 3,000 | 3 ans et au-dessus. | 4 kilom. en partie liée. | 50 1/2 | 60 | 63 1/2 | 65 |
| | | Prix impérial. | 4,000 | 4 ans et au-dessus. | *Idem.* | » | 55 | 58 1/2 | 60 |
| Moulins. | *Idem.* | Prix spécial. | 1,500 | 3 ans et au-dessus. | 2 kilom. en une épreuve. | 52 | 60 | 62 | 63 1/2 |
| | | Prix impérial. | 4,000 | *Idem.* | 4 kilom. en une épreuve. | 50 1/2 | 60 | 63 1/2 | 65 |
| Tours. | Septembre. | Prix impérial. | 4,000 | 3 ans et au-dessus. | 4 kilom. en partie liée. | 51 1/2 | 60 | 63 | 64 |
| Autun. | *Idem.* | Prix spécial. | 1,000 | 3 ans. | 2 kilom. en une épreuve | 54 | » | » | » |
| | | Prix impérial. | 4,000 | 3 ans et au-dessus. | 4 kilom. en une épreuve. | 51 1/2 | 60 | 63 | 64 |
| Pompadour. | *Idem.* | Prix spécial. | 1,500 | 3 ans. | 2 kilom. en une épreuve. | 54 | » | » | » |
| | | *Idem.* | 1,500 | 3 ans et au-dessus. | 2 kilom. en partie liée. | 53 | 60 | 61 1/2 | 62 |
| | | Prix principal. | 2,500 | 4 ans et au-dessus. | 4 kilom. en une epreuve. | » | 55 | 58 | 59 |
| | | Prix impérial. | 4,000 | *Idem.* | 4 kilom. en partie liée. | » | 55 | 58 | 59 |
| Paris. | Octobre. | Prix spécial. | 3,000 | 3 ans. | 2 kilom. en une épreuve. | 54 | » | » | » |
| | | *Idem.* | 3,500 | 3 ans et au-dessus. | 2 kilom. en partie liée. | 53 1/2 | 60 | 61 1/2 | 62 |
| | | Prix principal. | 4,500 | 3 ans. | *Idem.* | 54 | » | » | » |
| | | *Idem.* | 5,000 | 3 ans et au-dessus. | 4 kilom. en une épreuve. | 52 | 60 | 63 | 64 |
| | | Prix impérial. | 6,000 | 4 ans et au-dessus. | 4 kilom. en partie liée. | » | 55 | 58 | 59 |
| | | Grand prix impérial. | 14,000 | *Idem.* | *Idem.* | » | 55 | 58 | 59 |

monté par ce jockey peut être distancé, ainsi que tout autre cheval appartenant entièrement ou en partie au même propriétaire.

Si les commissaires reconnaissent que le jockey a agi avec mauvaise intention, ils peuvent lui interdire, pour un temps, de monter dans les courses de la localité.

Si les faits paraissent plus graves encore, les commissaires en réfèrent à la commission centrale des courses, qui peut alors proposer au Ministre d'infliger au délinquant la punition portée au deuxième paragraphe de l'article 10.

**Art. 34.** — Quand, en courant, un cheval passe en dedans des poteaux, il est distancé, à moins qu'on ne le fasse retourner et rentrer dans la lice à l'endroit même où il en est sorti.

**Art. 35.** — Si, dans une course en une seule épreuve, deux chevaux arrivent ensemble au but, de telle façon que le juge ne puisse décider lequel des deux a gagné, ces deux chevaux recourent une demi-heure après la dernière course de la journée.

Les autres chevaux ne recourent plus et prennent leurs places comme si la course avait été terminée à la première fois.

**Art. 36.** — Après la course, les jockeys doivent rester à cheval jusqu'à l'endroit où ils sont pesés; s'ils descendent avant d'y arriver, les chevaux qu'ils montent sont distancés.

**Art 37.** — Si, par suite d'un accident, un jockey est hors d'état de retourner à cheval jusqu'aux balances, il peut, mais dans ce cas seulement, y être conduit ou porté.

**Art. 38.** — Si un jockey tombe et que son cheval soit monté et conduit au but par une personne dont le poids soit suffisant, le cheval prend sa place, comme si l'accident n'avait pas eu lieu, pourvu toutefois qu'il soit reparti de l'endroit même où le jockey est tombé.

**Art. 39.** — Tout cheval n'ayant pas porté le poids déterminé par les conditions de la course est distancé.

A l'exception des fers, tout ce que porte le cheval peut être pesé.

*Des courses en partie liée.*

**Art. 42.** — Dans les courses en partie liée, aucun propriétaire ne peut faire courir plus d'un cheval lui appartenant en totalité ou en partie, quand même les chevaux seraient engagés sous les noms de personnes différentes.

Sont formellement interdits tous arrangements par lesquels des propriétaires de chevaux partants s'intéresseraient les uns les autres dans leurs chances de gagner.

La qualification d'un cheval ne peut pas être contestée, à raison de ce qui précède, plus de six mois après la course.

**Art. 43.** — Dans les courses en partie liée, la place des chevaux au départ est tirée au sort avant chaque épreuve.

**Art. 44.** — Dans les mêmes courses, si le juge ne peut décider quel est le cheval gagnant, l'épreuve est nulle, et tous les chevaux peuvent recourir, à moins que les deux arrivés ensemble au but n'aient gagné chacun une épreuve.

**Art. 45.** — Si trois chevaux gagnent chacun une épreuve, ils doivent seuls recourir ensemble.

**Art. 46.** — Quand une course en partie liée est gagnée en deux épreuves, la place des chevaux est fixée par celle qu'ils ont eue dans la seconde épreuve.

Lorsqu'il y a trois épreuves, le second cheval est celui qui a gagné une épreuve.

S'il y a quatre épreuves, les chevaux sont placés dans l'ordre de leur arrivée à la quatrième épreuve.

**Art. 47.** — Pour les courses en partie liée, un poteau est placé à *cent mètres* en arrière du but. Les chevaux qui n'ont point dépassé ce poteau lorsque le premier cheval dépasse le but sont distancés et ne peuvent plus courir les épreuves suivantes.

*Des surcharges et diminutions de poids.*

**Art. 48.** — Les pouliches et les juments portent 1 kilogramme 1/2 de moins que le poids indiqué pour les poulains et pour les chevaux.

**Art. 49.** — Quand, d'après les conditions d'une course, une surcharge est attribuée aux chevaux ayant gagné d'autres courses, cette surcharge est imposée aux chevaux qui ont gagné après leur engagement, comme à ceux qui ont gagné auparavant.

Lorsqu'une diminution de poids est accordée aux chevaux qui n'ont point gagné, ils ne profitent pas de cet avantage s'ils gagnent après leur engagement dans cette course.

**Art. 50.** — Les surcharges ne peuvent être cumulées.

Les chevaux qui en sont passibles ne doivent porter que la plus forte surcharge.

**Art. 51.** — Lorsqu'une surcharge est imposée aux gagnants de prix d'une certaine valeur, on doit compter en ajoutant au montant des prix toutes les entrées qui y ont été réunies, celle du cheval gagnant exceptée.

Si le prix consistait en un objet d'art ou autre, les entrées sont seules comptées.

Les gagnants des paris particuliers ne sont pas passibles de surcharge.

### § 2. — Des courses de fonds.

Les reproches adressés aux courses de grande vitesse n'ont été fondés que parce que l'on a considéré ces institutions comme devant agir essentiellement sur la production des chevaux de service, et qu'on a reconnu que les dépenses

faites par l'État ne profitaient pas aux producteurs de ces animaux. Mais du moment que les éleveurs chargés de produire des chevaux pour l'industrie et l'armée, recevraient la part qui, légitimement, leur est due dans les dépenses faites par l'État pour encourager l'industrie équestre, du moment qu'il y aurait des encouragements principalement destinés à la production du cheval de diligence et du cheval de troupe, les arguments invoqués jusqu'à ce jour contre le turf n'auraient aucune raison d'être.

Dans les courses que nous voudrions voir établir, les animaux auraient à parcourir 6, 8 et même 10 kilomètres, chargés de 50, 70 à 80 kilogrammes selon leur âge, leur taille ou leur race. Ils ne seraient admis à courir qu'après l'âge de quatre ans. Seraient exclus des concours ceux qui auraient des maladies, des tares héréditaires. La valeur des plus forts prix ne devrait pas dépasser 1,500 ou 2,000 francs, et il y en aurait beaucoup au-dessous de 1,000 francs. Nous les voudrions plutôt nombreux que fort élevés afin que personne ne fût tenté de faire de grandes dépenses pour l'entraînement ni pour le déplacement des chevaux. Nous voudrions en un mot que la masse des éleveurs ne fût pas exclue de ces concours par ceux qui peuvent faire les plus grands sacrifices. Ces courses seraient semblables à celles qui existaient en Angleterre à la fin du XVII^e^ siècle et au commencement du XVIII^e^, alors qu'ont été produits ces admirables chevaux qui ont formé la race pur sang.

Il n'y aurait aucune nécessité à exiger des animaux une très-grande vitesse; les courses pourraient avoir lieu sur une route ou sur une terre en friche. Nul besoin ne serait d'établir des hippodromes.

Avec ces conditions les poulains ne souffriraient ni de la préparation ni des courses, et la récompense serait accordée à peu près toujours, pour des chevaux les plus capables de remplir les services qu'on exige ordinairement de ces animaux.

Des prix de 1,000 fr., de 800 fr., de 500 fr. même, encourageraient les éleveurs qui font des chevaux pour en retirer du

profit en les vendant, à choisir et à conserver les bonnes poulinières, à payer raisonnablement le prix de la saillie pour donner de bons étalons à leurs juments, à bien nourrir les poulains et à les faire dresser.

Dans cette circonstance la récompense ne serait qu'un accessoire de la rémunération de l'élevage; les éleveurs compteraient toujours, principalement, sur le prix de vente des animaux pour rentrer dans leurs déboursés.

Avantages des courses de fonds. — Pour expliquer la convenance des courses de grande vitesse, on dit qu'il est bon d'entraîner les chevaux jeunes pour ne pas se priver des services qu'ils doivent rendre plus tard; qu'il faut les charger peu, afin de ne pas les fatiguer; et ne pas les soumettre à des courses trop longues, pour ne pas ruiner leurs membres.

Qu'avec ces précautions on peut, sans abîmer les chevaux, s'assurer de leur valeur, les apprécier avant l'âge où l'on doit les utiliser. Un essai fait avec une très-grande vitesse présente, avons-nous entendu dire, le seul moyen capable de produire ce résultat.

Faisons d'abord remarquer que les courses de grande vitesse sont aussi fatigantes et plus dangereuses pour les animaux, que des courses de plus longue haleine avec plus de charge et moins de rapidité : dans un cas comme dans l'autre, les animaux déploient toute la puissance de leurs contractions musculaires. Les tares devenues héréditaires sur le cheval pur sang anglais depuis le siècle dernier nous le prouvent du reste; nous savons également que les exemples de chevaux mis hors de service par les courses de vitesse ne sont pas rares. Ces exercices sont d'autant plus nuisibles que les animaux qu'on y soumet étant encore jeunes, ont les abouts articulaires plus tendres et les ligaments plus extensibles.

A ces divers points de vue, des courses comme celles dont nous demandons l'établissement, seraient beaucoup moins nuisibles que les courses à l'anglaise.

Mais l'inconvénient le plus grave des courses de vitesse, c'est que les chevaux ne sont pas appropriés, par la préparation

qu'ils subissent, aux services qu'ils doivent rendre plus tard. Ils ne peuvent être utilisés qu'après avoir été refaits, quand ils ont repris du corps, qu'ils ont été dressés aux allures ordinaires, qu'ils sentent le mors et savent en interpréter les effets. Ils ne peuvent même être employés comme étalons qu'après avoir repris du tissu cellulaire et de la graisse, signes d'une bonne santé, qu'après avoir perdu un peu de cette irritabilité excessive que tendent à produire les suées et le régime trop exclusif de l'avoine; tandis que, après avoir été préparés pour les courses que nous demandons, les chevaux possèdent les plus précieuses qualités : en quittant l'hippodrome, ils peuvent être attelés à des voitures de service ou être employés comme reproducteurs.

Ces courses devraient prendre une large place dans nos institutions hippiques, n'auraient-elles d'autre avantage que d'engager les éleveurs à dresser leurs chevaux, et de leur faire perdre l'habitude de les engraisser avec des bouillies pour les préparer à la vente.

Quand nous aurions les deux systèmes de courses, des courses de vitesse pour entretenir l'émulation chez les grands propriétaires, pour donner le goût du cheval à des hommes en état de faire des sacrifices pour en produire, et des courses de fonds pour mettre en évidence les meilleurs chevaux parmi ceux destinés à nos divers services, toutes les plaintes qui ont été élevées contre les courses à l'anglaise, et par nous le premier, seraient sans motif.

Quelques hommes zélés, des sociétés d'agriculture, des communes et même quelques-uns des amis les plus dévoués des courses de vitesse ont senti l'utilité des courses de fonds, et ont cherché à en instituer dans plusieurs départements; mais leurs efforts n'ont jusqu'à ce jour produit que très-peu d'effet. Pour agir efficacement, ces concours ont besoin de l'intervention de l'État.

Nous savons tout ce qu'on peut nous dire contre l'intervention du pouvoir central dans la pratique d'une industrie et dans la production des animaux en particulier. Il est très-malheureux, en effet, que l'initiative des particuliers ne

puisse pas, comme en Angleterre, remplacer l'action gouvernementale pour les haras, les bergeries, les vacheries, etc. Si des associations volontaires, qui du reste concourent déjà à la fondation des courses de vitesse, en faisaient tous les fonds, aucune objection sérieuse ne pourrait être élevée contre le développement qu'elles prennent, quelque opinion que l'on eût sur leur utilité.

Mais malheureusement en France la centralisation administrative, et plus encore la centralisation des finances sont trop grandes. Les départements, les communes, les particuliers n'ont ni assez de droit d'initiative, ni surtout assez de ressources. Avec nos impôts généraux si élevés, les particuliers, ou les communes, ne peuvent pas se cotiser pour subvenir convenablement aux besoins locaux; c'est pourquoi nous croyons nécessaire que l'administration centrale intervienne pour des courses de fonds comme elle intervient déjà pour celles de grande vitesse.

### § 3. — Des courses au trot.

Les courses au trot sont en usage depuis longtemps; c'est par elles que les Hollandais encourageaient la multiplication des chevaux trotteurs, si recherchés sous le nom d'*ardraves*. Elles sont répandues en Italie où elles donnent beaucoup de valeur aux chevaux vainqueurs; on les pratique aussi en Russie, en Suisse, en Belgique, en Amérique et en Allemagne.

Il y a eu, même en Angleterre, des personnes qui auraient voulu substituer aux courses au galop, des essais au trot; et « à Philadelphie les courses au trot ont été reconnues si avantageuses pour l'amélioration, qu'on avait proposé d'y défendre les courses au galop (1). »

En France, Huzard s'est prononcé pour ces luttes depuis le commencement du siècle. Les tentatives qu'on a déjà faites pour introduire en France les courses des Anglais, disait-il, tendent plutôt à la destruction de nos races qu'à leur amélioration; nous croyons que les courses rempliraient bien plus complétement leur but, si on les appliquait à toutes les

(1) *Journal des haras*, février 1843.

allures et à tous les genres de services auxquels les animaux sont employés. Le rapporteur du conseil d'agriculture, arts et commmerce du ministère de l'intérieur, voulait qu'on accordât des prix « dans chaque département pour les animaux qui parcourraient le plus rapidement un espace déterminé, au pas, au trot, selon les différences des chevaux et les services auxquels ils sont plus particulièrement employés. »

La *Société vétérinaire* des départements du Calvados et de la Manche a compris tous les avantages que les éleveurs de la Normandie peuvent retirer de ces luttes, et elle a cherché à les propager. De nos jours elles commencent à se répandre : elles sont en usage à Lyon depuis plusieurs années, grâce au jockey's-club de cette ville, et nous en trouvons dans presque tous les départements où les courses au galop ont lieu.

M. Houel, qui a beaucoup fait pour les répandre, croit, avec quelques auteurs anglais, que le galop est l'allure du Midi, et le trot celle du Nord ; autant les courses au trot « ont de l'avantage dans le nord de la France, dit-il, autant elles seraient inutiles et peut-être nuisibles dans la plupart des départements du Midi. » Nous ne pouvons partager cette manière de voir. Des courses au trot sont d'autant plus nécessaires dans le Midi, qu'on commence, à l'aide des cultures fourragères, à y élever de nombreux chevaux à deux fins.

L'établissement des courses au trot peut être fort utile à la multiplication et à l'amélioration de nos chevaux. Comme celles dont nous venons de parler, elles ont sur les courses de vitesse de grands avantages; elles attirent l'attention des agriculteurs sur un point très-important, le dressage des poulains.

Les jeunes chevaux qui sont dressés chez les éleveurs, le sont à peu de frais et, n'éprouvant aucun changement dans le régime, s'habituent au travail sans en être incommodés; ils ont ensuite beaucoup plus de valeur, car celui qui les achète n'a pas à les nourrir pendant cinq à six mois dans une ville sans les faire travailler ; il n'est point obligé de les soumettre au dressage au moment où ils sont exposés à un changement de climat et de nourriture.

Si l'habitude de dresser les poulains se généralisait en France, les chevaux allemands perdraient une supériorité qu'ils doivent seulement au soin qu'on a eu de les préparer au travail avant de les vendre. La négligence de nos éleveurs rend la France tributaire de l'Allemagne et de l'Angleterre pour une somme qu'on a évaluée à plus de 30 millions de francs par an ; car pourquoi le commerce, la guerre, le luxe surtout, vont-ils, au détriment de l'agriculture française, chercher leurs chevaux à l'étranger? Parce que les éleveurs français ne dressent pas leurs chevaux.

Les courses au trot occasionnent très-rarement des accidents. La préparation qu'elles nécessitent, loin d'être nuisible aux chevaux, leur est à tous égards avantageuse. Plus rapide que le pas et moins fatigant que le galop, le trot permet aux chevaux de marcher longtemps, sans se fatiguer; il est devenu héréditaire, et cependant un cheval ne trotte jamais prestement la première fois qu'on le monte ; il a besoin d'apprendre le trot, de s'habituer à cette allure.

La course au trot est un essai et un exercice utile : elle fait connaître un mérite dont les applications sont journalières. Le cheval qui trotte le mieux est réellement celui qui peut faire le meilleur service, et l'éleveur qui a dressé ses poulains pour une course au trot, est toujours récompensé de ses peines; car il a augmenté la valeur de ses chevaux, et s'il n'obtient pas le prix sur l'hippodrome, il aura l'avantage de vendre cher ses produits.

Ces courses ont cependant de la peine à devenir générales : elles n'excitent pas l'enthousiasme, ne produisent pas une grande émulation; elles ne se recommandent que par leur utilité, et cela ne suffit pas. Comme pour les courses de fonds, l'intervention du gouvernement serait nécessaire.

Du reste, nous voudrions que les deux genres d'épreuves fussent combinés de manière à avoir lieu en même temps ; nous voudrions même que, pour certains prix, il y eût une épreuve au galop et une épreuve au trot.

Mais pour que ces courses se généralisent, il faut la coopération sérieuse des particuliers, et jusqu'à ce jour les sociétés

d'agriculture en général ont été, il faut en convenir, fort peu empressées; tandis que les jockey's-clubs ont montré la plus grande activité et un profond désintéressement pour les courses de vitesse. L'administration agit sagement en secondant les sacrifices des amateurs du *Horse-race*, et nous sommes convaincu qu'elle viendrait en aide aux amateurs du beau cheval commun s'ils prenaient l'initiative; elle voudrait encourager une industrie aussi intimement liée à la sûreté du pays et à l'intérêt des cultivateurs que la production des chevaux de troupe. Elle a déjà fondé, pour cet objet, des prix de 600, de 1,500 francs, et plusieurs villes ont eu des courses au trot pour des chevaux montés, pour des chevaux attelés seuls à des voitures à deux roues, et pour des chevaux attelés par paires à des voitures à quatre roues.

C'est surtout aux autorités locales, aux sociétés agricoles, aux conseils généraux, à indiquer, par leur exemple, la marche qu'il convient de suivre dans leurs localités. Déjà nous avons vu des courses au trot, fondées par des départements et par des sociétés savantes. Nous félicitons sincèrement les dames qui, aux courses de la Martyre, dans le Finistère, ont fait une souscription pour une course au trot; cela nous prouve que ces luttes se popularisent; si ces concours sont moins brillants que les courses au galop, ils entraînent moins d'accidents et sont plus dignes d'encouragement.

Du reste, les jockey's-clubs eux-mêmes secondent les vues des agriculteurs; nous avons dit que celui de Lyon avait fondé des courses au trot dans cette ville, celui du Finistère a créé des prix à l'amble et des prix au trot pour des chevaux montés et pour des chevaux attelés.

### § 4. — Des courses avec saut de barrières.

Ces courses ont lieu après les courses au galop sur des sols unis, d'ordinaire sur les hippodromes, divisés avec deux, quatre, six barrières. Ces barrières sont hautes de 1 mètre à 1 mètre 10 cent.; elles sont faites avec des barres de bois nues ou entourées de paille, ou avec des claies, des palissades, souvent garnies de branchages et simulant des haies.

Pour éviter les accidents, on prend diverses précautions. Voici de quelle manière recommande de faire les barrières un correspondant du *Journal des Haras :* « Permettez-moi encore, dit-il, de dire quelques mots sur les courses de haies, courses très-intéressantes, utiles, mais dangereuses, et qui exigent des précautions de la part des personnes qui les établissent. Elles doivent se rappeler, avant tout, qu'il ne faut pas que les haies ou claies soient trop élevées, ce qui présenterait des dangers, mais assez cependant pour que les chevaux soient obligés de faire quelques efforts pour les franchir; 3 ou 4 pieds sont une hauteur suffisante, et les haies doivent être fixées assez solidement pour que le cheval ne les fasse pas tomber en les touchant du poitrail ou des pieds, mais non pas de manière à résister et à le blesser s'il se heurtait contre fortement, ou s'il tombait dessus. Les meilleures haies ou claies sont celles qu'on établit avec des branches de saule ou de noisetier, en plaçant à chaque bout un pieu ou piquet un peu fort et long, de manière à le fixer en terre de 12 à 15 pouces, suivant la nature du terrain (1). » Les haies doivent être légèrement inclinées du côté opposé à celui par lequel les chevaux arrivent, elles ne doivent jamais être en bois de charpente capable de blesser les animaux ; on les garnit quelquefois de palissades, à droite et à gauche, pour empêcher les chevaux de se dérober.

La ville de Nantes a fondé, le 31 juillet 1842, un prix de barrières ; il ne devait être accordé qu'à condition qu'il se présenterait trois concurrents (2); cette condition n'a pas été remplie, nous en félicitons les éleveurs du pays.

### § 5. — Des courses au clocher.

Ce sont des courses qui ont lieu en rase campagne, à travers monts et vallons, et en franchissant les fossés, les haies et les murailles que présente le terrain accidenté choisi pour ces exercices. Les coursiers parcourent de 4 à 10, 12 kilomètres au grand galop.

(1) *Journal des haras*, mars 1842, p. 196.
(2) *Journal des haras*, juillet 1842, p. 269.

Ces courses, qui sont souvent l'objet de paris considérables, n'offrent rien d'intéressant au point de vue de l'amélioration des races. Par les efforts qu'elles nécessitent, la puissance qu'elles supposent dans les animaux, elles rentrent, comme les courses au trot, dans la catégorie des courses de fonds; mais elles sont trop souvent la cause de cruels accidents sur les animaux et même sur les cavaliers pour mériter d'être encouragées; et chercher à en prévenir les dangers, ce serait leur enlever tout l'intérêt qu'elles peuvent offrir.

### § 6. — Des courses au pas.

Nous avons très-peu de chose à dire de ces courses. Chacun connaît le mérite des chevaux qui ont le pas allongé. Ils sont d'un service agréable et de longue durée. En multipliant les prix pour ces concours, en imposant certaines conditions de vitesse et de charge, en n'admettant que les jeunes chevaux et en exigeant qu'ils aient subi la castration depuis un temps déterminé, on ferait produire de très-bons chevaux pour les différentes armes de la cavalerie.

### § 7. — Des courses en char.

L'utilité de ces courses n'a pas besoin d'être démontrée. Au point de vue du commerce, de la production des chevaux de travail, ce sont les plus utiles. Elles méritent par excellence la dénomination de courses de production, sinon celle de courses d'amélioration (voyez *Dressage des chevaux*). Tout le monde comprend qu'un cheval qui saurait bien marcher, qui serait accoutumé au genre de tirage pour lequel il est destiné, aurait beaucoup plus de valeur, pour l'habitant d'une ville, que l'animal qui n'a pas été dressé.

Mais, en outre, la préparation des chevaux de luxe pour le char pourrait corriger le défaut que tend à produire de plus en plus l'entraînement pour les courses de vitesse, raccourcir le cheval de course, favoriser plutôt le développement du corps en épaisseur qu'en longueur.

Pour que le but des courses au char fût complétement atteint, les programmes devraient imposer pour principale

difficulté à surmonter, moins la rapidité des allures que l'obligation de suivre des voies tortueuses, de tourner, à l'exemple de ce que faisaient les anciens, des bornes placées sur les hippodromes, afin de ne pas provoquer seulement l'amélioration au point de vue des formes, mais d'exciter les éleveurs à rendre les animaux plus doux, plus maniables, plus obéissants à l'action de la bride.

### § 8. — Des concours de charrues.

Tout en propageant le perfectionnement des instruments aratoires, en faisant connaître ceux qui préparent le mieux le sol et exigent le moins de force de tirage, les concours entre laboureurs encouragent l'amélioration des animaux et le perfectionnement des travaux agricoles. Ces concours ont contribué aux progrès de toutes les branches de l'agriculture en Angleterre. Ils ne doivent pas être négligés en France.

Ils ont, sur les simples exhibitions, l'avantage de faire apprécier le mérite réel des animaux, leur aptitude, leur force, leur vitesse, le dressage qu'ils ont subi, et l'adresse des conducteurs.

En fondant des concours particuliers pour l'emploi des bœufs, des vaches ou des chevaux, on peut faire démontrer l'avantage ou des uns, ou des autres de ces animaux, et provoquer l'usage de ceux qui conviennent le mieux au pays; on peut même propager l'habitude de la castration précoce, de l'ablation des testicules à la place du bistournage, là où cette dernière opération serait jugée défectueuse.

Pour être efficaces, les concours de charrue, comme les divers exercices dont nous venons de parler, doivent rentrer dans la catégorie des courses de fonds. A cet effet, on choisit pour chaque champ d'épreuve une terre un peu dure, et l'on en livre à chaque attelage une largeur suffisante afin de pouvoir apprécier la puissance des animaux à résister aux fatigues, à faire de bonnes journées de travail. Pour les courses au trot, pour les courses en char, comme pour les concours de charrue, il ne suffit pas de constater quels sont les animaux qui parcourent le plus long espace, font le plus de tra-

vail pendant huit ou dix minutes, mais ceux qui peuvent le mieux faire une longue route, ceux qui sont le mieux à même d'exécuter de forts labours, de faire le service du tombereau, de traîner de lourdes voitures de voyage ou des diligences. Les épreuves doivent toujours être plus pénibles que les travaux faits par les animaux du pays, afin de s'assurer que les animaux couronnés sont les meilleurs de la contrée.

Il ne faut pas oublier cependant que les essais dont nous parlons, quoique indiquant en général les meilleurs animaux, ne donnent que des probabilités.

Il y a beaucoup de chevaux, de bœufs très-bien conformés, forts et robustes, capables de faire de très-bons services, soit à la selle, soit aux postes, soit à la charrue, mais un peu lents à entrer en exercice et ne travaillant même jamais avec une grande célérité; ce sont presque toujours les meilleures bêtes, celles qui deviennent le plus rarement malades, qui travaillent le plus, qui durent le plus longtemps, qui donnent les meilleurs produits, et cependant elles ne brillent jamais dans les concours.

## SECTION III.

### ÉTABLISSEMENTS ET MESURES DESTINÉS A FACILITER L'AMÉLIORATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Nous allons passer en revue des établissements et des mesures qui ont pour but de multiplier, en les perfectionnant, les animaux de choix, et de fournir aux éleveurs des types pour l'amélioration des races.

### § 1. — Des Haras.

On appelle *haras* des établissements dans lesquels on entretient des étalons, des juments poulinières et des poulains ou des étalons seulement. Dans ce dernier cas, cependant, la dénomination de *dépôts d'étalons* est plus particulièrement usitée.

Le mot *haras* désigne aussi un cheval entier destiné à faire

la monte : il est alors synonyme du mot étalon ; il exprime encore la science qui a pour objet la multiplication du cheval et il est synonyme du mot *hippologie*. On appelle *traité des haras* un livre qui traite de ce qui se rapporte à la reproduction, à l'élevage du cheval, et *administration des haras*, l'administration particulièrement chargée des questions administratives considérées dans leur rapport avec les producteurs de chevaux. En France, cette administration a pour mission principale l'achat et la distribution des étalons destinés au perfectionnement des races, la direction de quelques établissements où l'on fait multiplier des chevaux, et la distribution des encouragements accordés par l'État à l'industrie chevaline.

### I. — *Division des haras.*

D'après les propriétaires auxquels ils appartiennent, les établissements que nous étudions sont distingués en haras de l'*État*, en haras des *départements* et en haras des *particuliers*. Les uns et les autres sont dits *haras de perfectionnement*, ou *haras de pépinière*, ou *haras de production*, selon le but pour lequel ils sont établis ; d'après la manière dont on entretient les animaux dans les haras, on divise ces établissements en *haras sauvages*, en *haras demi-sauvages*, et en *haras domestiques*.

Haras de perfectionnement et de pépinière. — Les haras destinés au perfectionnement des races se confondent avec les haras de pépinière où l'on élève principalement des animaux reproducteurs. Les produits améliorés sont distribués et livrés à la reproduction. Les divers haras de pépinière de l'État acclimatent, en les multipliant, des races nouvellement importées, et livrent aux éleveurs des reproducteurs d'une naissance certaine.

Appartiennent à cette catégorie, non-seulement les haras, les vacheries et les bergeries de l'État, mais encore les bergeries des cultivateurs de la Beauce et de la Brie, qui produisent et vendent des béliers ; les vacheries et les porcheries de quelques éleveurs qui s'occupent particulièrement de la production, pour la vente, des taureaux et des verrats.

Les avantages des haras de perfectionnement et de pépinière s'expliquent par le principe de la division du travail. L'éleveur qui produit surtout des types reproducteurs dispose son exploitation en vue de cette industrie. Il peut avoir ainsi beaucoup de facilités dont se trouve privé celui qui ne s'occupe de l'élevage que pour la production de la viande. D'ailleurs, presque toujours celui qui exploite cette industrie est naturellement placé, en raison du climat et de la fertilité du sol, dans de bonnes conditions.

Cependant, et malgré l'exemple de l'Angleterre, où les haras de perfectionnement sont communs, nous conseillons aux éleveurs de chercher à produire eux-mêmes leurs reproducteurs, d'abord pour éviter de dépenser les sommes assez considérables que coûtent les beaux béliers et les beaux taureaux, ensuite parce que, en choisissant bien parmi leurs élèves, ils ont plus de chances d'en avoir de supérieurs.

Les individus de toutes les espèces, conformés pour être remarquablement beaux, sont très-rares; de sorte que le producteur de béliers, par exemple, qui élève tous les produits de son troupeau pour en faire des reproducteurs, à toujours, malgré les quelques réformes qu'il fait et les soins qu'il donne à ses animaux, beaucoup de sujets médiocres qui cependant seront vendus comme types améliorateurs; par conséquent, le cultivateur qui élève principalement pour la boucherie, qui ne conserve que quelques individus choisis sur un grand nombre, a beaucoup plus de chances d'avoir de très-bons reproducteurs en les prenant dans son troupeau qu'en les achetant.

Il serait superflu d'insister. En parlant de l'élevage du bœuf, du mouton et du porc, nous verrons que, dans une exploitation un peu étendue, le choix de quelques individus pour la reproduction serait facile, et que l'élevage peut en être soigné sans entraîner de grandes dépenses.

Haras de production. — Nous plaçons ici les établissements qui, entretenant des mâles et des femelles, sont destinés à la multiplication des animaux pour les divers services.

Malgré l'exemple de quelques États qui possèdent de grands

établissements hippiques pour la production des chevaux de troupe, nous pensons que l'administration agit sagement en bornant son action au perfectionnement des espèces et en laissant la production des animaux de service à l'industrie particulière. L'État ne doit jamais produire, et ce principe est encore plus rigoureusement vrai pour la production des animaux que pour la fabrication des produits des manufactures : on ne saurait trop laisser à l'industrie particulière ce qu'elle peut faire. En outre, la production des chevaux ne doit pas être séparée des autres productions agricoles et ne peut être lucrative que dans les fermes.

Haras sauvages. — Les animaux vivent, dans ces établissements, en pleine liberté. Ce sont de vastes terrains où les chevaux, sans recevoir aucun soin particulier, se multiplient autant que la nourriture, le climat, le comportent. Les animaux y ont beaucoup d'aliments pendant la belle saison; mais en hiver, ils souffrent toujours plus ou moins de la faim. Ils vivent, dans cette dernière saison, de bruyères, de broussailles, de genêts, d'herbes sèches et délavées, de foin, de paille qu'on leur donne quelquefois, quand le pays est couvert de neige.

Les chevaux des haras libres ressemblent aux chevaux sauvages : ils ont un pelage uniforme et sont petits, rustiques, robustes et forts; mais ils sont peu dociles et difficiles à dresser.

Personne ne préside à la reproduction des animaux dans les haras sauvages; les maladies héréditaires se perpétuent et des vices de conformation résultent du manque d'appareillement. Les naissances, y étant réglées seulement par la nature, sont trop nombreuses dans les années d'abondance, et la mortalité est proportionnelle ensuite quand le temps est moins favorable. Les animaux gaspillent en été beaucoup d'aliments et ils souffrent de la faim pendant l'hiver. Cette circonstance, jointe aux effets du froid, de la pluie, etc., fait périr beaucoup de poulains qui, soignés dans des habitations, auraient fait d'excellentes bêtes de service. A cette cause de destruction il faut ajouter les blessures que se font les ani-

maux; les maladies sporadiques, qu'on aurait pu guérir si on les eût traitées; les épizooties contagieuses, qui dépeuplent quelquefois le haras. Les chevaux sont difficiles à prendre, et quand on les a pris on a beaucoup de peine à les dresser : quelquefois ils ne peuvent pas supporter l'influence de la domesticité, s'estropient en se débattant dans les écuries ou dépérissent dans les services où on les introduit.

Ces haras ne peuvent convenir que dans les contrées où l'on trouve encore la culture pastorale, dans celles où les bras et les engrais manquent. Ces pays deviennent de jour en jour plus rares et les haras libres diminuent successivement. On n'en trouve déjà plus dans la Russie; la mortalité, les défectuosités des animaux, l'augmentation de valeur qu'acquièrent les propriétés, les font remplacer par des haras parqués.

Le seul avantage des haras libres, c'est qu'ils ne réclament aucun soin particulier et utilisent quelques contrées inhabitées, qu'on ne peut pas cultiver.

HARAS DEMI-SAUVAGES. — A mesure que la population augmente dans les contrées incultes, ces haras remplacent les haras sauvages. Les animaux y sont mieux soignés et acquièrent plus de valeur que ceux qui vivent à l'état de pleine liberté.

Dans quelques haras demi-sauvages, les animaux passent la belle saison dans des pâturages, et l'hiver dans des écuries; on dirige jusqu'à un certain point la multiplication par la vente et par la castration des bêtes auxquelles on ne veut pas laisser la faculté de se reproduire.

Si les chevaux passent l'hiver dans les pâturages, on leur donne, quand la terre est couverte de neige, du foin ou de la paille sous un hangar ou en plein air. Assez souvent ils vivent en toute liberté jnsqu'à l'âge où ils peuvent être utiles; on les prend alors, de temps en temps, pour les faire travailler.

HARAS DOMESTIQUES. — Les animaux élevés dans les haras domestiques sont constamment sous la surveillance de l'homme, dans des écuries ou au pâturage. Les haras do-

mestiques sont les plus répandus. C'est à ces établissements que s'applique ce que nous dirons des haras en général. Avantageux surtout quand le terrain a beaucoup de valeur, ils donnent le moyen de bien profiter du sol par la culture de toutes les terres, d'associer l'élevage des chevaux à la production de toutes les denrées utiles, de bien employer les fumiers et la force des animaux qui ont besoin d'exercice.

En France, les haras domestiques les plus importants appartiennent à l'État. Les étalons de ces établissements sont constamment nourris au râtelier : on les met quelquefois dans des enclos, dans des cours, dans des poddocks, pour leur faire prendre l'air.

On trouve en Russie des haras très-vastes, magnifiquement pourvus des plus belles races : ce sont de grandes cours divisées, au moyen de claires-voies, en quatre parties et entourées d'écuries destinées au haras. Les chevaux sont classés par ordre dans ces différents bâtiments. A chacun des angles des cours, se trouve un passage palissadé qui conduit à de belles prairies partagées en compartiments et ayant des hangars sous lesquels les chevaux se mettent à l'abri de la pluie et du soleil (*Journal des haras*).

Le plus souvent, dans nos petits haras, les animaux vivent l'été dans des herbages et l'hiver dans des écuries; ou bien l'on nourrit les étalons au râtelier et les poulinières avec leur suite au pâturage.

*Emplacement des haras.* — Bourgelat a tracé des règles pour le choix du terrain : il veut des pâturages fertiles et en plaine pour les poulinières; il en veut de maigres, de montagneux même, pour les élèves à différents âges, pour les poulains, pour les pouliches et pour les chevaux entiers. Mais ces règles ont peu d'importance à cause de l'impossibilité où l'on est constamment de les suivre. Nous dirons qu'il est nécessaire de ne pas réunir les bêtes qui ont une destination différente; qu'il faut avoir au moins deux pâturages pour chaque lot d'animaux, afin qu'on puisse laisser pousser l'herbe dans l'un pendant qu'elle est broutée dans l'autre; qu'il est plus facile de mettre les animaux en rapport avec le sol que

le sol avec les animaux ; qu'il faut choisir des étalons et des juments selon la fertilité du pays, la nature du climat et la qualité des fourrages.

Nous ne pouvons pas même indiquer la surface de terrain qui est nécessaire pour la nourriture d'un herbivore. Cette surface varie selon la nature du sol et la manière dont il est cultivé. Il y a des prés qui donnent cinq, six fois autant de fourrages que d'autres ; les prairies artificielles produisent beaucoup plus que les prairies naturelles en général. Enfin il faut avoir égard à la race des animaux : on voit des chevaux qui vivent pendant vingt-quatre heures avec dix, douze livres de foin, un peu de paille et peu ou point d'avoine ; tandis que d'autres absorbent 30 ou 40 livres de foin et 15 ou 20 litres de grains, de sorte qu'un hectare qui produit 4,000 quintaux métriques peut ne pas suffire à l'entretien de tel cheval et en nourrir deux ou trois autres du même âge. On peut donc considérer la question comme n'étant pas susceptible d'une solution générale, ainsi que Bourgelat l'avait reconnu ; pour la résoudre dans chaque cas particulier, on tiendra compte de la nature du sol, de l'état hygrométrique du climat, de la manière dont on veut cultiver la terre et du volume des animaux.

Nous devons rappeler aussi la nécessité de donner beaucoup de marge pour le croît des haras : tantôt les élèves réussissent ; d'autres fois les femelles ne retiennent pas, avortent, ou les petits meurent ; mais il faut toujours supposer la réussite la plus complète possible, sauf à faire consommer les fourrages surabondants par des animaux accessoires à l'établissement, par des bêtes à l'engrais ou par des élèves qu'on achèterait.

*Eaux*. — L'eau est un objet d'une grande importance. Il faut en avoir, dans un haras, qui puisse fournir une bonne boisson, et disposer des bassins, des abreuvoirs où elle ne soit ni trop fraîche ni trop chaude en été, et où elle ne gèle pas en hiver. Il serait bon aussi d'avoir un réservoir approprié pour faire prendre des bains aux animaux.

*Soins que réclament les chevaux dans les haras*. — L'éle-

vage et l'entretien des animaux dans les haras n'offrent rien de particulier. Nous renvoyons à ce que nous dirons plus loin sur la multiplication, l'élevage, l'éducation, l'entretien des divers animaux. Nous dirons seulement ici que les bâtiments des haras doivent comprendre des logements commodes pour les divers employés; des écuries assez nombreuses pour que les animaux puissent être séparés selon les âges, les sexes, le régime qu'ils réclament, etc.; un hangar pour panser les animaux, un manége pour les faire promener en hiver et pour les dresser; une forge et une pharmacie pour le service de la maison.

Le *mobilier* doit se composer des instruments nécessaires pour le pansage, d'une horloge sonnante, de harnais pour faire travailler les animaux et pour les dresser, de voitures, de charrues, de drapeaux, d'armes à feu, d'une caisse à tambour pour habituer les animaux à la vue et au bruit de ces objets.

II. — *Dépôts d'étalons.*

Ces établissements diffèrent des haras en ce que l'on n'y entretient que des étalons. Nous les réunissons cependant parce qu'en France ils font partie de la même administration. L'établissement du *Pin* et celui de *Pompadour* sont, à la fois, des haras et des dépôts d'étalons : ils ont beaucoup plus de mâles qu'il n'en faut pour les femelles qu'ils entretiennent, et ils en destinent une partie aux juments de la circonscription.

Les chevaux ne passent qu'une partie de l'année dans les dépôts. A l'époque de la monte, on les envoie dans les *stations* de la circonscription. L'établissement garde seulement ceux qui sont nécessaires pour couvrir les juments du voisinage.

Les étalons des haras et des dépôts sont envoyés au centre des localités les plus productives en chevaux, afin que les propriétaires de juments aient toutes les commodités possibles. Ce point est important à cause de l'indifférence des éleveurs, qui, pour éviter de faire un peu plus de chemin, font saillir leurs cavales à l'étalon le plus rapproché.

La distribution des étalons doit être faite avec soin. Toutes nos races ont quelques défectuosités : les unes pèchent par

les formes ou par la taille; les autres par les qualités. Il faut donner à chacune des mâles qui puissent les appareiller. « Si le succès des haras, disait le règlement des haras de 1717, dépend particulièrement de la nature de la nourriture, du fond du terrain, de la taille, qualité et tournure des juments, tout cela se trouve en France. Chaque province a ses propriétés, et si elles diffèrent d'un canton à l'autre dans la même province, il ne s'agit que de connaître l'espèce d'étalons qui convient à chaque canton pour profiter de tous les avantages que possède le pays. »

Il est bon que chaque station reçoive les mêmes étalons pendant plusieurs années consécutives : il ne faut les changer que lorsque les femelles qu'ils ont produites sont dans l'âge d'être fécondées, afin d'éviter la consanguinité. On cherche alors d'autres mâles, mais il faut toujours les prendre dans la même race et ayant les mêmes qualités, afin de continuer le plan primitivement adopté.

### III. — *Utilité de l'intervention de l'État pour encourager la production des chevaux.*

Nous avons, en France, fort peu d'éleveurs ayant assez de juments pour occuper un étalon, et, d'un autre côté, toutes les femelles d'un propriétaire conviennent rarement à un même mâle; de sorte que nos agriculteurs qui, en général, ne sont pas en position d'acheter un étalon bien distingué, auraient besoin souvent d'en avoir plusieurs. La difficulté de se procurer des reproducteurs convenables les obligerait à livrer leurs cavales aux étalons qui se présenteraient. C'est pour éviter cet inconvénient que Colbert créa les haras, organisa un service destiné à fournir des étalons aux éleveurs. C'est aussi pour remédier à la division des propriétés et à l'insuffisance des fortunes particulières que les établissements de ce service ont été conservés, ou rétablis après avoir été supprimés, et qu'on a cru devoir en créer d'autres pour les espèces ovine et bovine.

En comprenant ainsi l'intervention du gouvernement, il serait difficile d'en contester l'utilité; elle est même de pre-

mière nécessité pour fournir aux éleveurs ces étalons de *tête* qui coûtent très-cher. Aucun particulier en France ne se déciderait à employer 40, 50,000 fr. à l'achat d'un étalon — on sait qu'il y en a d'un prix beaucoup plus élevé — car il n'est pas supposable que le prix des saillies pourrait, dans aucun cas, couvrir un si haut prix d'achat. Ce n'est pas chez nous qu'un O'Kelly, possédant un *Éclipse*, gagnerait trois millions par le louage de son étalon.

L'État seul peut tenir les reproducteurs de prix. C'est même ce à quoi il doit se borner, laissant aux départements, à l'industrie privée encouragée par des primes, le soin d'entretenir les mâles nécessaires pour conserver et améliorer les races communes.

Du reste, quoique contraire aux lois de l'économie politique, ce n'est pas le principe de l'intervention de l'État qui a été désapprouvé dans cette circonstance; mais l'on a vivement critiqué les œuvres de l'administration, relativement à la production chevaline.

Considérant, et avec raison, que cette administration est principalement destinée à encourager la multiplication des chevaux de cavalerie, on lui a attribué l'insuffisance et la mauvaise qualité de ces animaux.

Quoiqu'on ne soit pas fondé à dire que la rareté des chevaux légers en France dépend des haras, le premier de ces reproches ne nous étonne pas, parce qu'il est conforme à l'opinion qu'on a, en général, sur la production chevaline. On ajoute trop d'importance à l'intervention gouvernementale.

Les chevaux de selle manquent parce que les éleveurs n'ont pas intérêt à en produire, parce que, en raison des motifs que nous exposerons aux articles *remontes*, *comparaison des chevaux communs et des chevaux nobles*, les éleveurs ont plus d'intérêt à produire des chevaux de trait, des mulets et des bœufs, dont la concurrence élève tous les jours le prix, que des chevaux légers. On ne saurait trop insister sur cette question; quand elle sera comprise, on trouvera facilement le moyen de mettre *cette sorte d'animaux* en rapport avec nos besoins.

Mais n'est-ce pas aux étalons fournis aux éleveurs pour faire produire des chevaux de selle que l'on peut attribuer la qualité souvent inférieure des chevaux achetés par l'armée?

Il y a eu, dans la production des chevaux fins, un moment critique : c'est celui où il a fallu chercher à mettre nos anciennes races en rapport avec nos besoins actuels, qui réclament des chevaux plus grands et plus rapides; celui où l'administration a introduit dans nos provinces, pour croiser les anciens types, un plus grand nombre d'étalons étrangers. Il s'est produit alors beaucoup de métis qui laissaient à désirer au point de vue des formes. Ces mauvais métis ont été, pendant un temps, d'autant plus nombreux que nos juments étaient souvent mal appareillées par les étalons auxquels on les livrait. D'ailleurs, les bons reproducteurs pour le service de la selle sont très-rares : les arabes sont trop petits, les anglais trop élancés et trop exigeants en avoine. Mais cependant, le mal principal ne provient pas de l'influence de l'étalon, il provient de la négligence de l'éleveur. Avec la parcimonie apportée à la nourriture de la jument et du poulain dans la Navarre, le Limousin, l'Auvergne, est-il possible de produire de bons chevaux? Les mâles, on le dit depuis longtemps, ne fournissent que le patron; c'est aux éleveurs à appliquer ce patron sur de bonnes femelles et sur une nourriture convenable pour y tailler de bons produits.

De leur côté, les agronomes reprochent à l'administration des haras non-seulement d'être inefficace, de faire inutilement de fortes dépenses, mais de nuire à l'agriculture, d'entraîner les éleveurs dans une fausse voie, en fournissant des étalons légers qui ne conviennent pas au pays et en encourageant leur propagation par les prix, par les courses et par l'achat des poulains. Cette critique est-elle fondée? Elle le serait si, en créant nos établissements hippiques, on avait eu pour but exclusif de venir en aide aux éleveurs. Il est incontestable qu'en fournissant à ces derniers des étalons mulassiers, des gondoliers, des baudets, on leur procurerait le moyen de réaliser des bénéfices avec plus de certitude qu'en leur fournissant des chevaux de course et des chevaux ara-

bes. Mais il faut prendre la question de plus haut, ne pas considérer l'institution des haras indépendamment de l'État. Il faut se demander si, comprenant la nécessité des chevaux de guerre, on n'a pas voulu, pour en faire produire, engager les agriculteurs à agir contre leur propre intérêt? Car, que serait-il arrivé si, avec l'extension que les diligences, le roulage, ont donnée à la production des bêtes de trait, les haras l'avaient encore encouragée comme le demandaient les sociétés d'agriculture, quelques conseils généraux et les plus distingués parmi les agronomes? Il suffit de poser cette question.

Nous n'avons pas à parler de l'*administration* des haras : c'est aux hommes qui s'occupent spécialement de cette question à signaler les avantages et les inconvénients des systèmes qui ont été tour à tour adoptés. N'ayant qu'à tracer les règles d'après lesquelles on doit multiplier les animaux, nous dirons seulement que nous verrions avec plaisir donner à tous nos établissements ruraux, autant que les convenances le permettraient, un caractère agricole, et réunir à la production des chevaux, celle des autres animaux domestiques. Ce serait un moyen de mettre à la disposition des éleveurs des taureaux, des verrats, des baudets appartenant aux races les plus précieuses.

### IV. — *Distribution des établissements hippiques.*

Dans ce moment, nous avons en France deux *haras-dépôts d'étalons* et vingt-quatre *dépôts d'étalons*.

HARAS.

| | |
|---|---|
| 1° du Pin : dessert comme dépôt d'étalons. . . . | Orne.<br>Calvados, rive droite de l'Orne<br>Eure.<br>Eure et-Loir. |
| 2° de Pompadour. . . . . | Corrèze.<br>Creuse.<br>Haute-Vienne. |

DÉPÔTS D'ÉTALONS.

| | |
|---|---|
| 3° Abbeville . . . . . . . | Somme.<br>Nord, rive gauche de l'Escaut.<br>Pas-de-Calais.<br>Seine-Inférieure. |

| | |
|---|---|
| 4° Angers. . . . . . . . . | Maine-et-Loire. |
| | Loire-Inférieure, rive droite du fleuve. |
| | Mayenne. |
| | Sarthe. |
| 5° Arles. . . . . . . . . . | Bouches-du-Rhône. |
| | Var. |
| | Basses-Alpes. |
| | Hautes-Alpes. |
| | Drôme. |
| | Vaucluse. |
| | Gard. |
| | Hérault. |
| | Pyrénées-Orientales. |
| 6° Aurillac . . . . . . . . | Cantal. |
| | Haute-Loire. |
| | Puy-de-Dôme. |
| 7° Besançon. . . . . . . . | Haute-Saône. |
| | Doubs. |
| | Jura. |
| 8° Blois. . . . . . . . . . | Loir-et-Cher. |
| | Cher. |
| | Indre. |
| | Indre-et-Loire. |
| | Loiret. |
| 9° Braisne . . . . . . . . | Aisne. |
| | Nord, rive droite de l'Escaut. |
| | Oise. |
| | Seine-et-Marne. |
| 10° Charleville . . . . . . | Ardennes. |
| | Marne. |
| 11° Cluny. . . . . . . . . | Saône-et-Loire. |
| | Ain. |
| | Allier. |
| | Ardèche. |
| | Isère. |
| | Loire. |
| | Nièvre. |
| | Rhône. |
| 12° Lamballe. . . . . . . | Côtes-du-Nord. |
| | Ille-et-Vilaine. |
| 13° Langonnet . . . . . . | Morbihan. |
| | Finistère. |
| 14° Libourne. . . . . . . | Gironde. |
| | Dordogne. |

| | |
|---|---|
| 15° Montierender. . . . . | Haute-Marne.<br>Aube.<br>Côte-d'Or.<br>Yonne. |
| 16° Napoléon-Vendée. . . | Vendée.<br>Charente-Infér., rive droite de la Charente.<br>Loire-Inférieure, rive gauche de la Loire. |
| 17° Pau. . . . . . . . . . | Basses-Pyrénées.<br>Landes. |
| 18° Rhodez. . . . . . . . | Aveyron.<br>Lozère.<br>Tarn. |
| 19° Rozières . . . . . . . | Meurthe.<br>Meuse.<br>Moselle.<br>Vosges. |
| 20° Saintes. . . . . . . . | Charente-Infér., rive gauche de la Charente.<br>Charente. |
| 21° Saint-Lô . . . . . . . | Manche.<br>Calvados, rive gauche de l'Orne. |
| 22° Saint-Maixent . . . . | Deux-Sèvres.<br>Vienne. |
| 23° Strasbourg. . . . . . | Bas-Rhin.<br>a ut-Rhin. |
| 24° Tarbes . . . . . . . . | Hautes-Pyrénées.<br>Ariége.<br>Aude.<br>Gers.<br>Haute-Garonne. |
| 25° Villeneuve-sur-Lot . . | Lot-et-Garonne.<br>Tarn-et-Garonne.<br>Lot. |
| 26° Un dépôt de remontes à Paris sert. . . . . | Seine.<br>Seine-et-Oise.<br>Oise, arrondissement de Senlis. |

### § 2. — Des bergeries impériales et des dépôts de béliers.

Les *bergeries* sont, d'après les idées qu'on attache vulgairement à ce mot, des établissements destinés à l'amélioration des bêtes à laine. En France, on appelle *bergeries impériales* des *fermes* créées principalement en vue de l'amélioration de l'espèce ovine, où l'on cherche à acclimater les races étrangères, et à créer, par leur croisement avec celles du pays, les

animaux appropriés à notre sol, à notre climat et aux besoins de nos manufactures.

Les bergeries de l'État sont de véritables exploitations agricoles; elles ont même plusieurs caractères des fermes expérimentales. Leur mission, comme celle des haras et des vacheries, est de faire des dépenses chanceuses que l'industrie particulière fait rarement dans l'état de division où se trouve la propriété en France, d'agir avec suite et persévérance et de vaincre des difficultés qui arrêtent souvent les agriculteurs; elles se rapprochent des exploitations particulières en ce qu'elles vendent les béliers étalons qu'elles produisent. Elles ont fait en France beaucoup de bien à l'agriculture et à l'industrie, en attirant l'attention générale sur les races les plus avantageuses; l'on ne se tromperait pas en disant avec Mathieu de Dombasles, que, si l'on pouvait calculer le nombre de millions que l'établissement de Rambouillet a ajoutés à la richesse nationale par l'acquisition de la race mérine à l'agriculture française, on trouverait sans doute que chaque écu dépensé pour le former a produit quelques milliers de francs.

Depuis 1830, M. Yvart a introduit dans les bergeries impériales la production des moutons à laine longue. Les beaux métis anglo-mérinos produits à la bergerie d'Alfort et pendant quelques années à celle de Rambouillet, démontrent la possibilité de créer des moutons propres à donner à la fois beaucoup de viande et de la belle laine; ils démontrent aussi que, par les croisements avec les béliers anglais, on arrive plus rapidement à ce résultat qu'en cherchant à améliorer nos races par elles-mêmes.

Les établissements de l'État, soumis à l'influence d'un pouvoir central et généralisateur, peuvent quelquefois être entraînés hors des bornes dans lesquelles ils doivent rester. Nous en avons un exemple remarquable dans ce qui s'est passé autrefois pour les dépôts de béliers.

*Dépôts de béliers.* — L'action excessive qui a été généralement attribuée à l'influence des reproducteurs sur l'amélioration des races, a produit bien des mécomptes. Malheureu-

sement nous ne profitons pas même de l'expérience. Comme la plupart de nos agronomes amateurs, Napoléon croyait que l'amélioration d'une race ne provenait que des mâles employés pour la multiplier, et il s'était persuadé, à l'époque du blocus continental, que pour avoir des laines superfines et faire concurrence aux Anglais, il n'y avait qu'à répandre, qu'à propager les moutons espagnols. Ayant appris qu'on châtrait des béliers de cette race, il le fit défendre. « C'est un crime, écrivait-il au ministre de l'intérieur, comme de châtrer les chevaux arabes; je veux l'empêcher : je procurerai *gratis* des béliers à ceux qui en voudront; vingt millions, s'il le faut, seront consacrés à cela. » Vainement Tessier représenta que ce serait décourager les éleveurs qui avaient des béliers de race pure à vendre, par une concurrence qu'ils ne pourraient pas soutenir. On passa outre. Plus de 80 dépôts de béliers furent créés en Hollande, en Belgique et en France. Que sont devenus, quels effets ont produits ces précieux animaux? Un grand nombre périrent faute de soins, ainsi que Tessier l'avait prédit.

### § 3. — Des étalons départementaux, communaux, etc.

L'État n'a jamais possédé assez d'étalons, même des races équestres dont il doit particulièrement faciliter la production, pour féconder les juments du pays; et il n'intervient que par exception, pour fournir aux campagnes les étalons de trait, les taureaux, les béliers et les verrats dont elles ont besoin.

Anciennement, quelques provinces entretenaient des haras et d'autres n'avaient que des étalons; aujourd'hui, un grand nombre de départements achètent des étalons, des taureaux et des verrats. Nous avons signalé, parmi les avantages des fromageries de société, la facilité qu'elles donnent d'importer un taureau pour servir les vaches des sociétaires.

Nos diverses administrations agissent ou peuvent agir de même. Indiquons donc, d'une manière générale, ce qu'elles doivent faire. Nous nous bornerons à parler des départements, parce qu'ils pratiquent l'opération plus en grand.

Les départements de l'Est : ceux de l'Ain, de l'Isère, du

Jura, du Doubs, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, des Vosges, de la Meuse, de la Marne, de l'Aisne, etc., ont été des premiers à faire acheter des reproducteurs. Les uns ont confié ce soin à des marchands de bestiaux, d'autres ont envoyé un vétérinaire ou un membre du conseil général pour faire l'acquisition. La plupart n'ont importé que des mâles; quelques autres des juments et des étalons.

Diverses manières sont employées pour faire garder les animaux reproducteurs importés par les départements, par les communes ou par les associations particulières. Tantôt les administrations les font entretenir à leur compte, tantôt elles les placent chez des éleveurs qui se chargent de les entretenir moyennant une somme convenue : le prix de la saillie est, selon les conventions, ou pour l'étalonnier, ou pour le département. Quelques communes font entretenir l'étalon moyennant une somme de ..... payée par les propriétaires des vaches pour chaque saillie; d'autres accordent la jouissance d'un terrain communal au garde-étalon.

Dans plusieurs localités, le taureau banal vit avec les vaches sur les terres livrées à la vaine pâture ou sur les pâturages communaux; dans d'autres, les habitants le nourrissent une semaine l'un, une semaine l'autre.

D'après ces conventions, l'étalon reste la propriété de ceux qui l'ont acheté. Il est préférable de le vendre. C'est ce que l'on fait en le mettant à l'enchère ou en le livrant à un habitant qui s'engage à l'employer pendant un délai de ..... pour un prix convenu. Les animaux sont toujours mieux soignés quand ils appartiennent à celui qui les nourrit.

Cependant, les placements des étalons aux frais de la commune ont moins d'inconvénients que les placements aux frais de l'administration centrale. Les autorités locales savent ce qu'un animal coûte d'entretien et ce qu'il rapporte; elles connaissent tous leurs administrés, peuvent choisir des fermiers actifs et probes, et veiller à ce que les conditions du dépôt soient exécutées soigneusement. On stipule, par un cahier des charges, à quelles conditions les animaux sont livrés, le minimum du temps pendant lequel ils seront conservés

entiers et livrés à la reproduction, le prix que l'étalonnier devra recevoir pour la saillie et le maximum des femelles qu'il pourra faire servir. Les départements doivent même se réserver le droit de faire inspecter les animaux et de les reprendre, dans le cas où ils seraient mal logés, mal nourris ou excédés de travail. Il est bon que ce droit soit réservé, lors même que les animaux sont vendus.

Quelques départements ont placé leurs étalons chevaux dans les établissements des haras, en payant bien entendu un prix convenu. Nous avons vu également en Afrique des étalons des tribus arabes dans des établissements de l'État.

Le conseil général de l'Isère, qui a, pendant si longtemps, mis des types reproducteurs à la disposition des éleveurs, se bornera désormais à accorder des subventions aux sociétés d'agriculture et aux comices agricoles qui voudront faire des importations. Ce mode d'encouragement est le moins systématique : il laisse à ceux qui sont les plus intéressés et le mieux à même de connaître les besoins des diverses parties du département, le soin de choisir les animaux qui conviennent le mieux.

Les départements qui veulent faire des importations à leur compte, doivent introduire des sujets d'une race appropriée, c'est la première condition ; mais elle ne suffit pas. En commençant l'opération, il faut d'abord prévoir le temps pendant lequel elle doit durer et ensuite combiner ce moyen, soit que le département conserve les étalons à ses frais, soit qu'il les vende, avec un système de subventions, de manière que lorsque l'importation aux frais de l'administration cesse, les particuliers soient à même de poursuivre seuls la régénération.

Les subventions accordées et le prix de la saillie doivent être réglés de telle sorte que les éleveurs trouvent profit, ou à continuer l'importation à leurs frais, ou à élever convenablement des métis pour remplacer les mâles de la race importée par le département ou la commune.

Si un département ne prévoyait pas pouvoir poursuivre ainsi l'opération en diminuant d'une manière graduelle son intervention, il ne devrait pas la commencer.

En général, les départements achètent eux-mêmes les étalons quand ils veulent transformer rapidement leurs races; ils agissent presque toujours dans l'intérêt bien entendu des éleveurs. Du reste, ce serait en vain que des hommes à idées préconçues chercheraient à imposer leurs théories à ceux qui pratiquent et qui payent. L'expérience de plusieurs départements qui ont été obligés d'importer successivement l'étalon normand, le pur sang anglais, le demi-sang anglo-normand, le percheron, nous prouverait au besoin qu'il y a toujours à tenir compte de l'opinion des éleveurs.

Quant aux départements qui veulent simplement améliorer leurs chevaux sans s'inquiéter de la race, il leur suffit, pour obtenir de bons résultats, de fonder des prix ou de distribuer des subventions aux éleveurs qui introduisent et entretiennent de bons reproducteurs. Ils ont pour garantie de succès l'intérêt des introducteurs à choisir de bons étalons et celui des propriétaires : les éleveurs qui ont des juments à faire saillir savent toujours, quoi qu'on en dise, reconnaître les chevaux dont ils peuvent attendre du profit.

Ces observations s'appliquent à l'introduction des juments, des taureaux, des verrats et des béliers. Les administrations départementales feront sagement de s'en rapporter à l'industrie privée, stimulée par des récompenses, pour l'introduction de ces reproducteurs.

Quelques personnes craignent que les conseils généraux sacrifient l'intérêt public à l'intérêt des départements, et qu'ils négligent la production des chevaux de selle pour encourager les races faciles à élever et à vendre. Cette objection n'est malheureusement pas fondée. Et d'ailleurs, les départements, en important la race qui donne les plus grands bénéfices, n'agiraient-ils pas sagement ?

*Béliers.* — Rarement les départements interviennent pour l'achat des béliers. Lorsque les sociétés d'agriculture ou les comices agricoles en achètent, elles les font revendre à l'enchère à des cultivateurs qui les emploient dans leur troupeau comme ils l'entendent.

Dans les pays de petite culture cependant, les sociétés peu-

vent entretenir à leurs frais des béliers et recevoir à la saillie les brebis de choix qui leur sont amenées. C'est ainsi que la Société d'agriculture de Carcassonne entretient et prête aux éleveurs du département, des béliers anglais et anglo-français achetés à la vente d'Alfort. Par ce moyen, elle fait profiter tous les éleveurs de sa circonscription des améliorations qu'elle cherche à introduire.

### § 4. — Des gardes-étalons.

On appelle ainsi les agriculteurs qui se chargent de garder, de nourrir les étalons départementaux, les étalons communaux ou les étalons envoyés par l'administration des haras dans les stations. Les uns prennent les étalons seulement pour la saison de la monte, d'autres pour une ou plusieurs années.

On ne peut être trop difficile sur le choix des gardes-étalons : ils doivent soigner convenablement les animaux qu'ils ont en dépôt, noter exactement toutes les saillies afin de tenir compte des recettes, de faciliter les recensements, de faire apprécier la convenance et l'utilité des stations ; de fournir des bases pour établir la généalogie des animaux et de donner ainsi le moyen de croiser plus tard méthodiquement les races du pays.

Pour faciliter le travail des gardes-étalons, on doit mettre à leur disposition des registres à colonnes sur lesquels ils inscrivent le nom, le domicile des propriétaires des juments, l'âge de celles-ci, leur signalement, le nom des étalons qui les ont couvertes et la date de la saillie ou des saillies.

Un garde-étalon devrait être assez instruit sur l'art d'améliorer les races et de faire des appareillements, pour donner des conseils aux cultivateurs ; pour apprécier quel est parmi les mâles placés à la station celui qui convient le mieux à chaque femelle qu'on présente. Il est à désirer que le garde-étalon soit de la localité où il doit résider, et qu'il connaisse le climat et la fertilité du sol de chaque ferme ; qu'il sache même quelle est l'aisance des propriétaires, leur manière de soigner, de nourrir et de faire travailler les animaux.

Les conventions entre les propriétaires des étalons et les gardes doivent varier selon la race des animaux, selon les localités et l'opinion que l'on a des dépositaires. Anciennement, les gardes-étalons, les *étalonniers royaux* jouissaient de plusieurs priviléges : ils étaient exempts de la milice, des corvées, de la collecte, de l'impôt du sel, des tailles, du logement des gens de guerre, etc. Aujourd'hui on ne peut plus leur accorder ces avantages ; il faut leur donner une rétribution suffisante, les autoriser à faire travailler les animaux, à profiter du fumier, de la laine, du prix de la monte, en prenant à ce sujet des garanties convenables contre l'abus. La difficulté d'intéresser les gardes-étalons à soigner les animaux est très-grande ; quelques-uns les font travailler avec excès, abusent de leur force, de leur ardeur ; d'autres leur font couvrir un trop grand nombre de femelles ; la surveillance à cet égard est extrêmement difficile. Heureusement que si le garde-étalon est bien payé, il est intéressé à soigner les animaux, afin que les inspecteurs et le public les trouvent en bon état, qu'on lui laisse le dépôt et que l'on conduise chez lui beaucoup de juments.

La difficulté de faire surveiller les animaux engage souvent l'autorité à ne pas les garder à son compte, à les vendre à des propriétaires qui s'obligent à les livrer à la reproduction pendant un temps déterminé.

### § 5. — Des ventes publiques d'animaux reproducteurs.

Beaucoup de départements font vendre des étalons sur enchères, en imposant à l'acquéreur l'obligation d'employer ces animaux à la reproduction pendant un certain nombre d'années au moins. Les possesseurs des animaux sont intéressés à les soigner convenablement afin d'avoir de beaux mâles pour leurs juments, et d'en conserver ou même d'en accroître la valeur. En outre, ayant des étalons en bon état, ils ont l'espoir de voir conduire chez eux un plus grand nombre de femelles, et ils peuvent exiger une plus forte rétribution pour les saillies.

L'achat et la vente publique ont déjà été employés pour

des étalons, des taureaux, des béliers et des verrats; après les prix pour les cultures fourragères et l'ouverture de bons débouchés, cet encouragement est le meilleur qu'on puisse employer : d'abord, les animaux étant choisis par les conseils généraux, par une commune, par une société savante, et quelquefois par l'éleveur lui-même, conviennent généralement; ensuite, le moyen, toujours d'une pratique facile, est peu dispendieux, quoique les animaux soient livrés à bas prix relativement à ce qu'ils ont coûté; enfin l'avantage qu'en retire l'acheteur ne produit ni les jalousies, ni les récriminations qui suivent si souvent la distribution des prix et des subventions, puisque les ventes ont lieu aux enchères et sont annoncées longtemps d'avance. Chacun a la faculté d'acheter.

Ce mode d'encouragement est en général approuvé. M. de Dombasle pense qu'une somme de 100 à 200,000 francs, employée à des achats de ce genre, produirait, tout en laissant à l'industrie privée toute la liberté d'action dont elle a besoin, infiniment plus de bien qu'on ne pourrait jamais le faire en consacrant plusieurs millions à l'entretien d'étalons pour le compte du gouvernement. Cette opinion, vraie en général, pourrait-elle être appliquée aux chevaux de race? Il serait fort difficile de vendre et de placer quelques animaux d'un prix excessif, qu'on est cependant obligé de tenir pour l'amélioration des races; sous ce rapport, des établissements publics sont nécessaires dans les pays où la propriété est divisée et les finances centralisées.

Le gouvernement a employé avec le plus grand succès le moyen que nous examinons pour l'amélioration des bêtes à laine et la propagation du mérinos. Il le met en usage dans ce moment pour les bêtes bovines et pour le mouton à laine longue. Après avoir importé et multiplié quelques races précieuses de bœufs, de moutons et de porcs, il fait vendre les mâles publiquement. Cette vente, étant faite sans conditions, diffère de celle que font les départements; mais les acquéreurs, ayant fait des frais considérables pour se rendre aux ventes, ayant acheté les animaux, et souvent à un prix très-

élevé, sont intéressés à les conserver pour la reproduction : leur intérêt équivaut à l'engagement que les départements imposent. La vente est certainement préférable à la distribution gratuite des animaux. En *donnant* un taureau ou un bélier, on le livre souvent à des personnes qui, ajoutant peu d'importance aux races importées, le négligent et le laissent périr ; tandis que les propriétaires qui achètent sont presque toujours en état de nourrir convenablement. Ils ont même la volonté de travailler au perfectionnement de leur cheptel, et sont d'ailleurs intéressés à conserver et à utiliser ce qu'ils ont payé fort cher.

### § 6. — Des commissions zootechniques.

ÉTALONS PRIMÉS, ÉTALONS AUTORISÉS, PATENTES DE SANTÉ. — Il ne faut pas se le dissimuler, les mauvais reproducteurs nuisent beaucoup, surtout à la production chevaline. Nos éleveurs, qui sont si difficiles sur le choix de la race, acceptent les étalons les plus médiocres quand ils leur conviennent par la corpulence. On voit venir en France des étalonniers qui parcourent les fermes avec des étalons que l'on ne veut pas laisser employer à l'étranger, tellement ils sont défectueux. Il est urgent de porter remède à ce mal, et on peut y parvenir en faisant fonctionner convenablement des commissions inspectrices.

Nous avons en France des commissions, *commissions hippiques*, nommées par les préfets. Chargées de vérifier les étalons qui leur sont présentés, elles désignent ceux qui peuvent concourir pour obtenir les primes accordées par l'État. Les animaux qu'elles admettent sont dits *autorisés :* ils sont autorisés à être présentés aux personnes chargées d'accorder les primes de l'administration des haras. C'est le seul privilége que l'autorisation leur donne.

Outre les commissions hippiques, ou à la place de ces commissions, nous voudrions voir fonctionner des *commissions zootechniques*. Il y en aurait une par arrondissement, ou par canton, ou par deux, trois cantons, selon les pays. Elles seraient chargées d'examiner et de classer les repro-

ducteurs qu'on leur présenterait, comme nous allons l'indiquer.

Pour être utiles, ces commissions, composées d'hommes capables, connaissant bien les animaux et jouissant de la confiance des éleveurs, ne devraient pas s'occuper de la race à laquelle appartiendraient les animaux qu'elles seraient chargées d'examiner. A cet égard, les éleveurs n'aiment pas à recevoir des avis quand ils n'en demandent pas. Ils resteraient libres, les uns de présenter, les autres d'élever telles races qu'ils croiraient les plus avantageuses.

Toute l'attention des commissions devrait se porter sur les vices de conformation, les tares, les maladies héréditaires, les affections organiques et les vices de caractère qui rendent les animaux impropres à donner de bons produits. Autant les éleveurs résistent quand on veut leur imposer une innovation, une race d'animaux, autant ils recherchent les conseils qu'on leur donne sur les qualités et les défauts des animaux qu'ils choisissent, ou pour les acheter, ou pour faire couvrir les juments. De sorte que s'il était reconnu, que les commissions ne refusent les animaux que pour des défauts et des maladies, leurs jugements seraient acceptés avec empressement.

Si on sait au contraire qu'elles se prononcent pour oui ou pour non, selon la race des animaux, leur approbation donnée à un cheval sera un motif pour que cet animal soit refusé par certains éleveurs. De leur côté, les propriétaires des animaux refusés ne manqueraient pas de dire que leurs étalons n'ont pas été autorisés, parce qu'ils ne se rapprochaient pas assez par leurs formes des chevaux légers recherchés par les amateurs.

Nous ne voudrions pas cependant que tous les chevaux qui n'auraient pas de maladies, de tares ou de vices devant les faire exclure de la reproduction, fussent placés sur la même ligne.

Trois catégories devraient être établies pour ces animaux :

Dans la première, seraient les meilleurs ou par leur race, leur noblesse, ou par leur conformation. On les appellerait chevaux *primés*, et, en effet, l'on accorderait, pour ces

animaux, des primes qui pourraient être plus ou moins fortes.

La deuxième catégorie renfermerait les animaux inférieurs, mais ayant cependant de belles qualités. Ces chevaux seraient appelés *autorisés*, parce que les propriétaires seraient autorisés à délivrer des cartes de saillie.

Enfin, dans la troisième, seraient seulement les chevaux qui n'auraient aucun mérite, sans être cependant affectés de maladies, de vices pouvant nuire à la santé. On accorderait pour ces chevaux, dits *patentés*, des patentes de santé.

Nous admettrions cette troisième classe pour bien convaincre les éleveurs, que la commission ne refuse que les animaux tarés, vicieux, mal conformés.

Une fois qu'il serait reconnu que les commissions donnent un titre à tous les animaux qui ne sont pas positivement mauvais, les étalonniers ayant des reproducteurs de quelque valeur ne manqueraient pas de les leur présenter; tandis que les éleveurs, de leur côté, ne conduiraient leurs juments qu'aux étalons dont les qualités auraient été constatées par des hommes compétents.

Par les soins de la préfecture, la liste des animaux *primés*, *autorisés* et *patentés* serait publiée et affichée tous les ans.

Aux soins que mettent les étalonniers, dans les pays d'élevage, à annoncer par des affiches que leurs étalons sont *autorisés* par les commissions hippiques, *approuvés, pensionnés, primés*, par le conseil général, par l'administration des haras, par le ministère de l'agriculture, du commerce, etc.; à l'importance qu'ils ajoutent à pouvoir dire qu'ils délivrent des cartes de saillie, afin que les juments puissent concourir pour les primes, on peut juger de l'influence qu'exercerait un bon système d'approbation. Avant peu de temps, si des commissions fonctionnaient bien, aucun éleveur ne voudrait d'un étalon qui n'aurait pas été admis, au moins pour une patente de santé.

Comme complément à l'établissement des commissions zootechniques, nous ajouterions la défense de publier des

affiches mensongères, ou même l'obligation de ne publier que le certificat délivré par l'administration au nom de la commission.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire, comme on l'a demandé, de dresser à l'avance la liste des maladies qui doivent faire exclure les animaux de la reproduction. C'est à la commission à agir non pas seulement selon les pays, mais selon les individus; car telle affection qui, venue accidentellement sur un cheval, peut ne pas être nuisible, devrait être considérée comme grave, si elle était le résultat de l'organisation de l'animal.

Taureaux, verrats autorisés. — Les commissions, dont nous venons de parler, devraient être zootechniques, faire porter leur examen sur tous les animaux qui leur seraient présentés. En agissant pour tous, comme nous croyons qu'elles devraient le faire pour les chevaux, elles rendraient un véritable service au pays.

Tous les étalonniers seraient intéressés à soumettre leurs reproducteurs à l'approbation d'un jury compétent, ils pourraient exiger une plus forte rétribution de la saillie, et ils auraient un plus grand nombre de femelles à faire couvrir, ce qui les encouragerait à acheter ou à élever de bons taureaux et de bons verrats.

Ainsi entendue, l'approbation serait un acte volontaire qui aurait une grande influence si on avait le soin de composer les commissions d'hommes du pays, bons connaisseurs, et capables d'apprécier ce qui convient à la localité.

Juments approuvées. — On a aussi proposé dans ces dernières années d'instituer un conseil des haras qui, tous les ans, ferait inscrire sur un livre à souche les signalements, les qualités des juments poulinières qu'on croirait propres à la production des chevaux de luxe ou de cavalerie. Les poulains de ces juments seraient, à l'âge de deux ans, présentés à un jury qui ferait châtrer et prendrait à la charge de l'État ceux qui paraîtraient propres à l'armée.

Ce moyen, qui aurait pour but d'encourager la production des chevaux de selle, est au moins inutile. Il suffit, nous en

revenons toujours là, de payer les animaux ce qu'ils ont coûté à produire.

Une approbation pour les juments ne nous paraîtrait nécessaire que pour faire obtenir la saillie gratuite d'un étalon extraordinaire par ses qualités.

### § 7. — De l'obligation de faire châtrer les chevaux.

Il y avait anciennement en France des étalons *autorisés* ou *approuvés*, entretenus par des propriétaires qui faisaient une spéculation sur le prix de la monte.

Lorsque l'administration des haras accordait, par privilége, le brevet de *garde-étalon*, d'*étalonnier royal*, il était défendu d'entretenir des chevaux mâles pour la reproduction, sans y avoir été spécialement autorisés par écrit. Les propriétaires qui voulaient employer des chevaux à la reproduction devaient préalablement obtenir une *autorisation* qui n'était accordée qu'après l'inspection des animaux. Diverses ordonnances à ce sujet avaient été rendues en 1665, 1683, 1695, 1717, 1718, etc.; il était défendu, sous peine de 300 livres d'amende et de la confiscation des animaux, d'employer à la reproduction des étalons non approuvés. Un propriétaire ne pouvait pas même faire saillir ses propres juments par ses chevaux sans en avoir obtenu l'autorisation par écrit du commissaire des haras. Il y avait des ordonnances qui proclamaient la confiscation des poulains et des juments lorsque celles-ci n'avaient pas été fécondées par les étalons qui avaient été designés. Si un poulain entier âgé d'un an et plus était trouvé non entravé avec des juments, il était confisqué et le propriétaire condamné à l'amende. On ne pouvait livrer au baudet que les cavales de la taille de quatre pieds et au-dessous, celles seulement qui étaient trouvées impropres à produire des poulains.

De nos jours on a conseillé d'employer aussi des mesures coercitives pour obtenir l'amélioration des chevaux. On a dit que l'action de l'administration, bornée aux moyens de persuasion, de libéralité, restera insuffisante, quelque extension qu'on puisse donner à ces moyens, et quelque bien combinés qu'ils soient, tant qu'ils ne seront pas appuyés par des me-

sures plus efficaces. On a demandé une loi qui punisse d'une amende toute personne qui emploierait un étalon non approuvé, qui ordonne de châtrer tous les chevaux qui sont impropres à donner de bons produits. « Le goût de la généralité des éleveurs français pour une mauvaise espèce de chevaux est la seule cause qui annihile toutes les dépenses et paralyse tous les efforts faits pour produire des chevaux de selle. Un moyen peut arrêter ce mal à sa base : c'est la castration en France de tous les chevaux entiers qui ne possèdent pas les qualités de bons reproducteurs. »

Quoi! se demande-t-on, la société n'aurait pas le droit de défendre la saillie des étalons tarés et d'empêcher les races de s'abâtardir? Les autorités ont le droit de faire abattre un cheval morveux, et elles ne pourraient pas empêcher un mâle vicié d'infecter l'espèce? Et l'on fait valoir une foule de raisons pour démontrer que la société a le droit de faire châtrer un cheval capable d'engendrer de mauvais produits; on invoque l'exemple de la loi qui oblige chaque individu à se faire tuer pour la défense de l'État; on cite l'exemple de l'expropriation pour cause d'utilité publique; de la défense de cultiver le tabac dans certaines terres où il prospèrerait parfaitement bien...

Cette démonstration est inutile. Certes, en présence des innombrables modifications éprouvées par le droit de propriété, il serait puéril de soutenir qu'on ne pourrait pas contraindre un propriétaire à faire châtrer un mauvais cheval. Ce n'est pas là la question. C'est la convenance et surtout l'efficacité de la mesure qui doivent être examinées.

Serait-il équitable de contraindre certains propriétaires à élever une race de chevaux plutôt qu'une autre? à leur imposer une industrie ruineuse? Et quand nous voyons les industriels, les fabricants de tous les produits lutter entre eux de finesse afin de tromper les acheteurs, de faire paraître excellents les produits les plus médiocres, de vendre du coton pour de la laine, etc., oserait-on empêcher les cultivateurs de faire l'opération la plus licite, la production des animaux qui leur rapportent le plus, parce qu'ils n'agissent pas dans le sens le

plus favorable au trésor public, qui pour ses remontes a besoin de chevaux de selle? Mais, dira-t-on, on veut indemniser convenablement ces cultivateurs; eh bien, prenez des mesures pour cela, et vos moyens de contrainte seront inutiles.

Et, supposons qu'on veuille ne tenir compte ni de l'équité ni des convenances, comment rendrait-on les mesures efficaces? Ordonnerait-on la castration de tous les chevaux qui ne seraient pas destinés à la reproduction? Serait-il défendu de faire travailler des chevaux entiers, voudrait-on priver la société de l'énergie, de l'adresse dont jouissent ces animaux, de leur aptitude à remplir certains services beaucoup mieux que ceux qui ont été dégradés par une opération barbare? Les Turcs, les Andaloux, les Arabes ont-ils eu besoin d'employer la castration forcée pour créer de précieuses races de chevaux? Quant à nous, nous concevrions plutôt qu'on défendît de châtrer aucun cheval; si quelques services réclament des bêtes molles, paisibles, qu'on y emploie les juments.

Mais, dira-t-on, il n'est pas question de faire châtrer tous les chevaux, on laissera entiers ceux qu'on voudra faire travailler. Comment empêcher alors les propriétaires de ces animaux de les employer pour couvrir des juments? Mettrait-on à l'amende le propriétaire d'une jument qui mettrait bas sans avoir été conduite à l'étalon autorisé? Vous punirez donc le voyageur dont la monture aurait été couverte à son insu, la nuit, dans une écurie d'auberge, par un cheval qui s'est accidentellement détaché? La castration forcée n'est pas réalisable, et cependant elle a été préconisée comme indispensable à l'amélioration de nos races chevalines.

En supposant même qu'on employât ce moyen extrême, on n'obtiendrait peut-être d'autre résultat que la diminution du nombre des chevaux; car il y a beaucoup de propriétaires qui préféreraient ne pas faire porter leurs juments que de les faire saillir par les étalons que l'on voudrait leur recommander.

Si les mesures de libéralité, de persuasion sont inefficaces, c'est que les encouragements sont mal choisis ou insuffisants. Qu'on emploie les bons moyens, qu'on achète cher les che-

vaux, qu'on encourage la culture des fourrages, etc., et qu'on s'en rapporte à l'intelligence des éleveurs, stimulée par leur intérêt.

## SECTION IV.

### MESURES QUI INFLUENT SUR LA CONSOMMATION ET LA VENTE DES ANIMAUX.

De tous les moyens que peut employer un gouvernement pour donner de l'activité à la production animale, les plus efficaces sont les mesures qui ouvrent des débouchés, soit en achetant directement les produits aux éleveurs, soit en facilitant la consommation.

#### § 1. — **Des remontes de l'armée.**

Le gouvernement peut employer l'achat direct pour encourager la production des chevaux de selle. L'acquisition faite au prix de revient, de la quantité nécessaire à l'armée, formerait un débouché suffisant. Les agronomes et les militaires les plus versés dans la science hippique, et qui connaissent le mieux les ressources de notre sol, reconnaissent unanimement qu'un système de remontes bien conçu et bien suivi formerait le meilleur moyen d'encourager la production de ces animaux.

La consommation, et la consommation seule, provoque efficacement la production. La fabrication, pour tous les produits, répond toujours aux chances de vente. S'il y a des exceptions à cette loi d'économie politique, elles ne sont pas dans la production des animaux domestiques. Ceux-ci, quelle qu'en soit l'espèce, se multiplient, sans encouragements spéciaux, si les débouchés ne manquent pas. Les mulets, les chevaux de trait offrent à cet égard un exemple remarquable : la vente de ces animaux est assurée par l'exportation et par la grande consommation qu'en font le roulage, les diligences et les postes; aussi les uns et les autres répondent-ils toujours aux besoins des consommateurs, quoique, au lieu d'en encourager la production, on l'ait toujours indirectement contrariée

par tous les sacrifices qui ont été faits pour provoquer l'amélioration des chevaux de selle.

Mais pourquoi, si la production des chevaux de selle peut répondre aux besoins de la consommation, avons-nous été obligés d'exporter 100 millions de livres pour acheter des chevaux du temps de Colbert, et proportionnellement autant avant et depuis cette époque? Pourquoi a-t-il fallu avoir recours aux réquisitions, en 1814, quand il n'a plus été possible de prendre des chevaux à l'étranger? Pourquoi a-t-il fallu faire des achats en Angleterre et en Allemagne en 1830, en 1840, en 1848, en 1855, toutes les fois enfin que nous avons eu besoin d'une remonte un peu considérable?

En présence de ces faits il serait puéril de chercher à démontrer que la France produit assez de chevaux pour le service de son armée; mais il le serait également de soutenir que nos éleveurs ne pourraient pas en fournir suffisamment : les quatre ou cinq mille communes de la Normandie et de la Bretagne seules, suffiraient largement à nos remontes si la production du cheval de selle était lucrative.

Au lieu donc de nous livrer à une discussion inutile, recherchons pourquoi nous sommes si pauvres en chevaux de selle, afin d'arriver aux moyens qu'il faudrait employer pour ne pas en manquer à l'avenir.

Les chevaux de troupe ont toujours été rares en France, cela est incontestable, mais uniquement parce que les achats en ont été faits d'une manière très-irrégulière, et qu'on n'a jamais voulu les payer assez cher relativement à ce qu'ils coûtent à produire; ensuite la consommation des chevaux de selle par les particuliers a toujours été très-restreinte, de sorte que c'est la consommation qui a fait défaut. Il y a deux moyens à employer pour changer cet état de choses : régulariser les remontes et élever les prix d'achat.

Régularité des achats. — Quoi qu'on en dise, l'État est, et a toujours été, le principal consommateur des chevaux de selle. C'est donc pour lui que ces animaux sont produits. Dès lors doit-on s'étonner qu'il trouve difficilement à faire de fortes remontes quand on voit que s'il a quelquefois acheté 20, 30,

40,000 chevaux dans l'espace d'un an ou de dix-huit mois, dans d'autres circonstances il en achète à peine 2 ou 3,000 dans le même espace de temps?

Et si les éleveurs en avaient à vendre 12 ou 15,000 quand l'État, cela s'est vu, n'en achète que 500 ou 1,000, que feraient-ils des autres? Ils les vendraient à l'industrie, nous dira-t-on; mais l'entrepreneur de diligence préfère, à prix égal, pour son service, un cheval percheron de 1,000 francs à un cheval de selle du Merlerault de 6,000 francs, un cheval breton de 500 francs à un limousin de 10,000! Des chevaux préparés pour la cavalerie ne seraient vendus pour les besoins des particuliers qu'avec perte pour les producteurs.

Le premier moyen à mettre en usage, c'est donc l'acquisition annuelle d'un nombre de chevaux suffisant pour tenir largement l'armée sur un pied convenable.

Et si l'administration de la guerre n'a pas besoin de ces chevaux? nous demandera-t-on. Elle fera plus souvent des réformes; vendant des chevaux moins usés, elle rentrera en partie dans ses fonds, et éprouvera moins de pertes parce qu'elle aura moins de mortalité, moins de frais de traitement, et moins de rations consommées sans utilité dans les infirmeries.

Quant à l'achat de poulains et à leur placement chez des éleveurs aux frais de l'État; quant à des établissements, *dépôts de poulains,* où l'État élèverait à ses frais des poulains achetés jeunes, ce sont des moyens compliqués, mauvais, auxquels il faut préférer la production par l'industrie privée et à ses risques. Nous ne parlons pas non plus d'une imposition de chevaux établie sur les communes, quoique plusieurs fois conseillée.

PRIX D'ACHAT. — En second lieu, les prix des chevaux de cavalerie doivent toujours être en rapport avec le prix de revient, quelque minime que soit la valeur de ces animaux dans le commerce. Du reste, la question de prix ne peut pas être résolue *à priori;* nous dirons seulement que les agriculteurs ne laissent jamais perdre les occasions qui se présentent de changer leurs denrées contre de l'argent, et qu'ils sont habitués à faire de petits bénéfices. Mais il faut cependant que

le prix des chevaux puisse couvrir le loyer des terres, les impositions, la main-d'œuvre et les chances de mort. En France tout est très-cher, et quelle que soit l'intelligence du fabricant et la perfection des procédés de fabrication, le prix des produits fabriqués ne peut jamais être au-dessous du prix de la matière première.

Un cheval de selle coûte cher parce que sa mère travaille peu, qu'il a besoin de manger de l'avoine, qu'il lui arrive souvent des accidents, et que ces accidents le déprécient complétement : il faut que les chevaux arrivés à bonne fin payent pour ceux qui sont restés en chemin.

En France, la production est généralement en perte, et les cultivateurs ont plus d'avantage à élever des mules et des bœufs que des chevaux légers. C'est ce qu'avait démontré en 1828 M. le comte de la Roche-Aymon. Avant 1791, dit-il, on payait les chevaux du Limousin, à trente mois, 4 ou 500 francs, et une paire de bœufs se vendait de 3 à 400 francs. Maintenant les bœufs se vendent de 7 à 800 francs, et les chevaux de quatre à cinq ans se vendent de 4 à 500 francs.

Ces chiffres ne sont plus exacts; mais si nous les remplacions par les chiffres fournis par le commerce actuel, nous trouverions que la même proportion s'est au moins conservée; qu'il y a plus d'avantage à produire des bêtes à cornes que des chevaux de selle.

Nous savons que l'État paye beaucoup plus cher que le commerce; mais il ne paye plus cher que les chevaux de cavalerie légère, chevaux dont les particuliers n'ont pas l'emploi. Ne payer ces animaux que comme l'industrie, ce serait vouloir que les éleveurs cessent d'en produire. Paye-t-il plus cher que le commerce les mulets, les chevaux d'artillerie et les carrossiers qu'il achète pour la grosse cavalerie; n'est-il pas presque toujours obligé de prendre le second choix de ces animaux quand il se trouve en concurrence avec les marchands? S'il n'en est pas de même pour les chevaux légers, c'est parce que les particuliers n'ont pas l'emploi de ces animaux.

On nous répondra peut-être : Nous pouvons acheter à l'é-

tranger des chevaux aux prix de nos remontes. Oui ! parce que les charges qui pèsent sur l'agriculture sont moins lourdes à l'étranger qu'en France.

Et d'ailleurs quels chevaux trouvons-nous à bon marché de l'autre côté du Rhin et même en Angleterre ? Que sont devenus, après 1830, après 1840, les chevaux venus de l'Allemagne, ou achetés sur les rives de la Manche à des marchands qui les importaient de l'Angleterre ?

En acceptant les chevaux encore jeunes et en n'exigeant pas qu'ils soient dressés ni même domptés, les remontes forment un débouché fort précieux pour les éleveurs ; mais ces avantages ne suffisent pas pour donner à la production des chevaux de selle le grand développement sans lequel il sera difficile de faire de bons choix. Il faut toujours, répetons-le, acheter avec régularité et payer convenablement. Depuis plusieurs années l'administration de la guerre entre dans la voie que nous venons de tracer. Les prix officiels donnés par le tableau suivant sont de beaucoup supérieurs à ceux que nous avons publiés dans la première édition de cet ouvrage, et cependant ils sont dépassés par le prix moyen des achats. Nous ne pouvons pas donner la moyenne des prix pour les années 1854, 1855, mais nous savons qu'elle est plus élevée que celle des années antérieures.

TAILLE ET PRIX DES CHEVAUX DE TROUPE.

| ARMES. | TAILLE. | PRIX officiels. | PRIX MOYEN DES ACHATS. 1851. | | 1852. | | 1853. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | fr. | fr. | c. | fr. | c. | fr. | c. |
| Réserve | $1^{m}342$ à $1^{m}597$ | 800 | 771 | 90 | 800 | » | 780 | 27 |
| Ligne | $1^{m}515$ à $1^{m}542$ | 650 | 664 | 75 | 650 | » | 681 | 24 |
| Cavalerie légère | $1^{m}475$ à $1^{m}515$ | 550 | 550 | 88 | 572 | 50 | 554 | 02 |
| — en Afrique | » » | 350 | 366 | 54 | 350 | » | 366 | 77 |
| Manége et carrière | » » | 1,000 | 1,036 | » | 1,291 | 67 | 1,613 | 68 |
| Chevaux d'officiers | » » | 900 | 945 | 36 | 905 | 25 | 1,025 | 41 |
| — en Afriqué | » » | 500 | 529 | 84 | 650 | » | 509 | 44 |
| Artillerie selle | » » | 630 | » | » | 450 | » | 630 | 65 |
| Artillerie en Afrique | » » | » | 323 | » | » | » | 326 | 49 |
| Artillerie trait | $1^{m}488$ à $1^{m}542$ | 550 | 680 | » | » | » | 547 | 07 |
| Mulets | $1^{m}434$ à $1^{m}513$ | 500 | » | » | » | » | 401 | 33 |
| Anes | » » | 200 | » | » | » | » | » | » |
| Chameaux | » » | 200 | » | » | » | » | » | » |

Quant au nombre des chevaux achetés, les remontes ont

encore éprouvé une grande amélioration. Même en temps de paix, en 1850, 1851, 1852, elles ont acheté à l'intérieur sept, huit, neuf mille chevaux. De pareils achats suffisent pour maintenir, sinon pour activer, la production. Mais nous croyons toujours qu'il faudrait publier à l'avance les besoins présumés afin que les éleveurs pussent se mettre à même de faire la fourniture.

Modes d'achat. — Nous venons d'indiquer les deux conditions essentielles de l'encouragement à la production des chevaux de cavalerie ; il nous reste à parler de l'achat de ces animaux.

*L'approvisionnement par des marchands à forfait* est le mode le plus vicieux ; comment peut-on prévoir d'avance la valeur et le cours des chevaux ? C'est un marché où le vendeur doit se ruiner ou s'enrichir ; or, comme les fournisseurs savent toujours s'arranger pour ne pas perdre, comme les hommes chargés de recevoir les chevaux en accepteraient de médiocres, de mauvais même, plutôt que de voir un malheureux perdre sa fortune en travaillant pour l'État, l'armée est toujours plus ou moins trompée. Dans tous les cas, il est préférable de faire profiter, par des achats directs, les éleveurs des bénéfices que font les marchands.

*L'acquisition par les régiments* est préférable, mais chaque régiment ne doit acheter que les chevaux conduits dans le lieu de sa résidence. Il convient peu d'envoyer des hommes pour acheter à des foires éloignées. D'abord, il peut arriver qu'après un long voyage on ne trouve pas de chevaux convenables ; ensuite, les éleveurs, voyant des officiers venus de loin pour faire des achats, tiendraient les prix de leurs animaux trop élevés : la seule présence sur une foire d'étrangers venus pour acheter, fait hausser le prix des marchandises. Sous le rapport des acheteurs permanents, des dépôts de remonte sont préférables : s'ils n'achètent pas à une foire, ils peuvent attendre la suivante.

*Dépôts de remonte.* Les dépôts de remonte sont des établissements destinés à l'achat des jeunes chevaux et à leur entretien jusqu'au moment de les envoyer dans les régiments pour

lesquels ils conviennent. Placés au centre des contrées qui élèvent le plus de poulains, ces établissements mettent sans cesse les éleveurs en rapport avec des hommes préposés à l'achat des chevaux. De cette manière, les propriétaires trouvent à toutes les époques à se débarrasser de leurs animaux. Ensuite, les acquisitions étant faites directement par les employés de l'État, on évite l'intermédiaire des marchands, des commissionnaires, des courtiers, et le droit de courtage reste au trésor, ou va dans la poche du producteur.

Il y a quelques années, des officiers attachés aux dépôts et agissant isolément, faisaient les achats; aujourd'hui, dans chaque établissement, une commission est chargée de cette mission.

Les dépôts de remonte peuvent exercer la plus heureuse influence sur les remontes de la cavalerie et sur la production des chevaux, en devenant pour toute l'armée ce que les dépôts ordinaires sont pour les régiments qui entrent en campagne. Ils devraient être chargés, non-seulement d'acheter, mais de garder, pendant un certain temps, les chevaux d'une circonscription déterminée.

Comme le veut l'ordonnance royale, les animaux achetés seraient « séparés par âge, par arme, par tempérament, et soumis à un traitement hygiénique, propre à les amener progressivement et avec méthode au régime habituel des chevaux de troupe. »

Lorsqu'ils seraient dressés, accoutumés aux rations de l'armée, on les expédierait aux régiments pour lesquels ils conviendraient.

Chaque dépôt devrait acheter tous les chevaux propres à l'armée qui lui seraient offerts. De cette manière les chevaux des divers services pouvant être vendus dans chaque localité, la production serait libre; chaque agriculteur n'élèverait que les animaux qui réussiraient le mieux chez lui, ceux qui seraient produits à plus bas prix. Il est évident que certains dépôts achèteraient principalement des chevaux pour la cavalerie légère, d'autres pour l'artillerie; mais la faculté de tout acheter n'en serait pas moins utile pour la plupart des

contrées, car il est rare qu'il n'y ait pas dans chaque province, même dans chaque département, des cantons où les chevaux de selle prospèrent, et d'autres où réussissent surtout les chevaux de trait.

Placés au centre des contrées qui produisent beaucoup de chevaux, et où par conséquent les fourrages sont à bas prix, les dépôts de remonte procurent le moyen de nourrir à bon marché les chevaux jusqu'à l'époque où leur instruction permet de les employer au service. Ensuite, les chevaux dressés aux manœuvres, habitués au régime militaire dans leur pays natal, sont plus rarement malades. Enfin, l'acquisition par des hommes connaissant le pays, ayant la confiance des éleveurs, est plus facile. Les commissions se rendent aux principales foires de leur circonscription, où elles achètent ou non, selon le cours du marché : à cet égard, les dépôts sont préférables à tout autre moyen.

Il ne convient pas, avons-nous dit, de charger des fournisseurs de faire les remontes pour un prix convenu d'avance; mais il ne faudrait cependant pas refuser les chevaux appartenant à des marchands. Il y a des propriétaires qui n'aiment pas à fréquenter les foires, qui habitent des lieux reculés où les commissions se rendent trop rarement ; il faut donner à ces éleveurs la facilité de vendre. Il importe seulement de ne pas donner plus d'avantage à un marchand qu'à toute autre personne.

Des plaintes se sont fait entendre contre l'acquisition continue des chevaux d'une contrée par le même agent de l'administration. On a dit que si un éleveur a des discussions avec lui, il ne peut plus espérer de vendre ses chevaux; tandis que lorsque les achats se font par des marchands, s'il ne peut pas traiter avec un il vend à un autre.

Aujourd'hui une seule personne n'est pas chargée de faire les achats, et une commission ne mettrait pas une ferme à l'index sans des motifs très-graves.

C'est moins du mode d'achat que du petit nombre d'acheteurs que provient le mal dont se plaignent les éleveurs de la Normandie. De quelque manière qu'on achète, soit par un

officier, soit par une commission spéciale, il n'y a en France qu'un consommateur qui peut toujours prendre les précautions nécessaires pour ne pas se faire concurrence à lui-même.

Les conditions sont bien différentes pour les chevaux de trait : de nombreux consommateurs et acheteurs se trouvent sur les foires et se font une concurrence assez active pour mettre le prix des animaux en rapport avec la valeur des autres produits de l'agriculture, et pour donner au producteur un bénéfice proportionnel aux déboursés qu'il a faits. C'est à l'État à ne pas profiter de l'avantage d'être sans concurrents, s'il veut avoir de bons chevaux.

Ajoutons, en terminant, que tous les éleveurs ne mettent pas dans leurs rapports avec les agents des remontes toute la franchise désirable. Les marchands cherchent moins à tromper, sur les défauts des chevaux, que certains cultivateurs. Dans tous les dépôts, devrait se trouver un registre dans lequel chaque éleveur de la circonscription aurait un article; on y tiendrait note des chevaux achetés et des services qu'ils auraient rendus.

### § 2. — Des remontes des haras.

L'administration des haras emploie les chevaux nés dans ses écuries ; mais comme elle doit avoir tout ce qui est capable de devenir très-propre à la reproduction, elle achète aussi aux éleveurs les animaux les plus distingués.

On a voulu considérer les acquisitions ainsi faites pour le service des haras comme des encouragements à la multiplication des chevaux fins; et pour rendre ce moyen plus efficace, on a conseillé d'acheter les poulains et de les élever dans des établissements particuliers, dans des dépôts de poulains. On débarrasserait, par ce moyen, les propriétaires de leurs jeunes chevaux, et on leur procurerait du numéraire avant l'époque où les animaux ont atteint leur développement. Pour rendre l'encouragement plus général, on achèterait même plus de poulains que ne peut en exiger le service des haras, sauf ensuite à faire un choix et à revendre les moins bons.

Les propriétaires n'aiment pas à garder jusqu'à l'âge de

cinq ans un animal fougueux, exposé à s'estropier. C'est ce qui, avec la difficulté de la vente, s'oppose le plus à la multiplication des chevaux fins. L'achat des poulains serait sans doute le plus puissant encouragement à la production des chevaux de race, mais ce moyen devrait être employé avec prudence; il est difficile de réunir dans le même établissement un grand nombre de poulains sans s'exposer à éprouver des pertes considérables, et les animaux réussissent toujours mieux chez des particuliers intéressés à les faire prospérer.

L'achat des chevaux faits à un prix proportionné à leur valeur, est un encouragement suffisant, l'administration des haras en a donné la preuve : elle pouvait à peine, les premières années, placer 40,000 francs qui lui étaient alloués pour ses remontes à l'intérieur. Quelques années après, 500,000 francs ne suffisaient pas pour payer tous les sujets qu'on lui présentait.

De quelle manière doit être fait l'achat des étalons?

On avait institué des courses d'essai pour bien apprécier les qualités des jeunes chevaux. Ce moyen, dans certains cas, était d'une application très-difficile, impossible même. D'un autre côté on a craint, et ce n'est pas sans raison, de voir les éleveurs, pour donner de l'avantage à leurs poulains, les épuiser par un entraînement anticipé. Avec ces courses, nous écrivait un homme fort compétent, on aurait des trotteurs mal conformés et un plus grand nombre de chevaux tarés.

Achetant des chevaux nés dans la circonscription de ses établissements, l'administration, par ses agents, connaît les poulains; elle connaît les résultats des courses auxquelles ils ont pris part; elle a connu la mère, c'est elle qui possède le père; elle sait quelle est l'action de nos divers sols sur la production animale; elle est ainsi dans les conditions les plus avantageuses pour faire de bons achats.

### § 3. — Des écoles d'équitation.

En nous enseignant la manière de dresser et de conduire les chevaux, l'équitation nous apprend à les conserver et à

éviter les accidents qu'occasionne ordinairement le travail. Les hommes qui dirigent bien un cheval, soit à la selle, soit à la voiture, en tirent, en le fatiguant moins, de meilleurs services que ceux qui le dirigent sans principes. Ensuite, en dressant bien les animaux, on les rend plus forts, plus adroits, plus dociles; on leur communique des qualités qui se transmettent de cheval à cheval par imitation, et du père aux enfants par la génération.

Les écoles d'équitation sont incontestablement favorables à la conservation et au perfectionnement des chevaux. Nous voudrions que leur enseignement comprît, outre l'éducation du cheval de selle, la manière de dresser et de conduire les chevaux de voiture. Mais quelques hippologues les considèrent comme pouvant encourager la production des chevaux de selle en formant des hommes de cheval, en propageant le goût des exercices équestres.

Il y a contre l'usage des chevaux de selle l'habitude, générale aujourd'hui, de voyager en voiture, et les mœurs actuelles qui, malgré les plus larges allocations, sont et seront, dit avec raison M. de la Roche-Aymon, l'obstacle le plus difficile à vaincre pour obtenir l'usage, et partant, la production du cheval de selle; « on ne peut voir sans douleur, continue M. le lieutenant général, la quantité de tilburys, bogheis, cabriolets, dont se servent *même les officiers de nos régiments de cavalerie.* Il serait peut-être nécessaire de les leur interdire : les officiers en seraient mieux montés, et n'auraient pas tant de ces chevaux à deux mains qui nuisent au bien du service. En défendant ces voitures aux officiers subalternes dans leurs garnisons, ils s'occuperaient plus exclusivement d'être mieux montés, et monteraient à cheval plus souvent. Cet exercice deviendrait leur distraction et leur amusement. Je m'étonne que le ridicule n'ait pas encore fait justice de l'emploi de ces sortes de voitures par des officiers de cavalerie. » Quels que soient les inconvénients de cet état de choses, nous croyons qu'il faut l'accepter et ne pas chercher à changer le goût de l'époque, ce qui serait fort difficile; car, comment pourrait-on exiger que des savants paisibles, qui ont passé toute leur

vie à étudier, s'amusassent à faire caracoler un cheval comme le faisaient les lanciers de Charles VII?...

« L'élève du cheval en France, dit le baron de Curnieu, n'est arrrêté que par l'ignorance, l'incurie, l'inhabileté soit de l'éleveur, soit du consommateur; il y a impossibilité de produire le cheval, parce que l'homme de cheval manque dans toutes les classes, dans toutes les professions, et l'homme de cheval ne saurait exister, en aucune manière dans ce pays, sans l'écuyer qui le forme et l'instruit. Sans l'homme de cheval, impossibilité de créer le cheval, impossibilité de s'en servir. C'est là qu'est le mal, c'est là qu'il faut chercher le remède. En vain l'agriculture perfectionnée nous prodiguera ses ressources; en vain l'hippologue instruit voudra nous apprendre l'art des croisements, le choix des races, les secrets de la production; en vain l'administration du pays voudra créer de nouveaux systèmes d'encouragement et des débouchés faciles; en vain on imaginera de nouvelles lois sur nos routes, des modes particuliers de roulage ou de harnachement, ou un bouleversement complet dans l'industrie et dans le commerce, tous les efforts viendront se briser contre les obstacles qu'apporte à tout le manque d'hommes de cheval.

« L'équitation une fois répandue, cultivée, perfectionnée, honorée, la passion du cheval se réveille; les connaissances se multiplient, se généralisent; le goût s'épure; on recherche les bons chevaux, on s'applique à les produire. On apprend à les utiliser, à multiplier leur nombre, à accroître leur durée, par un régime sage, un dressage raisonné, une bonne manière de les monter et de les conduire. »

Ce passage est aussi profondément pensé que bien écrit; cependant nous ne pouvons pas en accepter les conséquences, et nous regrettons que la sagacité de l'auteur ne lui ait pas fait approfondir davantage les causes du mal. Des écoles d'équitation suffiraient-elles pour répandre le goût du cheval, pour former des hommes de cheval? Est-ce la possibilité d'étudier l'équitation qui nous manque? Mais pourquoi les amateurs de chevaux ne trouveraient-ils pas des écuyers comme les amateurs de mélodie trouvent des maîtres de musique?

Ce qui nous manque pour avoir des hommes de cheval, ce sont de nombreux majorats de 300,000 livres de rente, et exempts des charges publiques ; ce sont de riches seigneurs insouciants de leur sort, à l'abri des créanciers, et sûrs de l'avenir de leur noble progéniture. Mais des écoles d'équitation ! à quoi ont abouti les essais que nous en avons faits ?

Nous pouvons appliquer à toutes les classes de la société ce que nous avons dit des militaires : il n'est pas aujourd'hui un fils de famille, quelles que soient sa fortune et la position de ses parents, se croyant capable de quelque chose, qui renonce à l'étude pour devenir homme de cheval.

Considérées comme moyen d'encourager la production des chevaux, des écoles d'équitation nous paraissent contraires à l'intérêt public. Qu'on enseigne les principes de l'art de monter à cheval qui a longtemps contribué à la gloire de la France, cela se conçoit, et cela doit être, à condition qu'on cherchera à rendre l'enseignement utile en réunissant ces écoles à des établissements militaires ou aux écoles vétérinaires, où elles sont indispensables comme complément d'enseignement. Mais vouloir créer des cavaliers pour avoir plus tard besoin de créer des chevaux, serait peu raisonnable ; car, quelle serait l'utilité des uns et des autres ? Si le goût du cheval devenait général, comme celui des bijoux, de la musique, quelle perte n'en résulterait-il pas pour la société ? Les chevaux serviraient pour l'armée en cas de besoin, dira-t-on. Et il faudrait nourrir, en vue de ce besoin, 25 ou 30,000 chevaux de luxe, qui coûteraient peut-être plus de 1,000 francs chacun d'entretien. Il n'est pas nécessaire de déduire quelles seraient les conséquences de ce système ; ce serait imposer bien chèrement les riches sans profit pour les pauvres. Il vaut beaucoup mieux qu'on accorde au ministère de la guerre quelques millions de plus pour entretenir pendant la paix les chevaux qui peuvent être nécessaires en temps de guerre, et qu'on réserve les écoles d'équitation, payées par l'État, pour former les hommes que réclament les services publics.

Mais pourquoi le gouvernement ne se féliciterait-il pas, quelques sommes qu'il lui en coûte pour ses remontes, d'un

état de choses si favorable au bien général? Au lieu de tenir des chevaux de selle qui ne peuvent être utiles qu'à l'âge de cinq à sept ans, nous en avons qui payent leur nourriture à vingt-quatre, vingt-six mois; et quand on ne peut pas les vendre à une foire, au lieu d'être obligé de les donner pour rien, ou de les nourrir sans les faire travailler jusqu'à la foire suivante, comme on est obligé de le faire pour les chevaux de selle, on les occupe et on leur fait gagner leur entretien.

### § 4. — Des douanes.

Le gouvernement ne peut encourager par ses acquisitions que la multiplication du cheval et du mulet. Il ne peut agir sur la production des autres animaux que d'une manière indirecte, en limitant la concurrence étrangère par des droits de douane, ou en diminuant les octrois qui nuisent à la consommation.

La question des bestiaux par rapport aux douanes est beaucoup plus compliquée que celle qui se rapporte aux produits de l'industrie manufacturière et même aux céréales. Les douanes doivent avoir pour but, moins de favoriser la production de la viande que de donner une prime pour faire consommer les fourrages dans les fermes, et faire produire des engrais.

Il importe de rendre l'élevage des animaux lucratif, afin que les agriculteurs multiplient les herbages et diminuent la culture des récoltes épuisantes. L'engrais est la base de toute agriculture, et la source de tous les bénéfices que donnent les exploitations rurales.

Mais la nécessité d'avoir des engrais, quelle qu'en soit l'importance, n'est pas le seul motif qui a dû faire protéger la production des bestiaux : on oblige l'agriculteur, par des droits de douane sur le fer, sur le charbon, sur le coton, etc., à payer les objets qui lui sont utiles beaucoup plus qu'on ne les paye en Suisse, en Bavière, en Belgique; et l'on veut qu'il produise au même prix que les nations qui nous environnent? En comparant les prix de revient des animaux, en France, en Suisse, en Bavière; en comparant les impositions;

le prix de la main-d'œuvre, celui du louage des terres, etc., en France et à l'étranger, on voit qu'avec les douanes actuelles en faveur de l'industrie, il n'est pas possible que nos cultivateurs livrent leur bétail au prix du bétail des pays voisins. Et si l'on reconnaît la nécessité des douanes dans quelque circonstance que ce soit, il est impossible de ne pas l'admettre pour un objet qui, comme les animaux, est de première nécessité par lui-même, et favorise, en fournissant des engrais, la production de toutes les autres denrées.

Beaucoup de personnes pensent qu'il serait possible de laisser entrer librement les bestiaux maigres, sans nuire à l'agriculture, si l'on conservait les droits sur les bestiaux gras; que l'introduction des bœufs jeunes favoriserait les propriétaires qui engraissent, et les ouvriers des villes. Cela serait vrai si nos pâturages et nos fourrages pouvaient indistinctement être employés à faire des élèves ou à engraisser; mais il n'en est pas ainsi. Nous avons en France beaucoup de localités qui ne peuvent s'occuper que de l'élevage, et d'autres où l'on n'entretient que des animaux de travail. Que deviendraient les habitants déjà si malheureux de ces contrées, s'ils ne pouvaient pas vendre leur bétail aux propriétaires des pays où l'on engraisse? L'entrée libre du bétail maigre, en conservant les droits sur les objets manufacturés, serait, dans les circonstances ordinaires et malgré tout ce qu'on pourrait faire du reste pour encourager l'agriculture, une calamité pour la partie la plus étendue et la plus pauvre de la France.

Au moment où nous écrivons, tous les droits protecteurs sur les substances alimentaires ont depuis longtemps cessé d'exister sans avoir fait baisser le prix des bestiaux. En raison de la rareté des vivres, cette expérience n'est pas concluante; nous sommes cependant bien convaincu que ce qui pourrait arriver de plus avantageux pour l'agriculture, ce serait que la liberté fût admise pour l'importation de tous les produits étrangers. C'est par ce moyen seulement qu'elle peut espérer d'être mise, avec l'industrie, sur un pied d'égalité. Tant que des droits protecteurs existeront, il arrivera ce qui est arrivé

depuis Colbert : les douanes ne seront qu'un moyen employé par l'industrie pour prospérer aux dépens des cultivateurs.

Comme par le passé, on favorisera toujours l'agriculture moins que les autres branches du travail national, sous prétexte qu'elle fournit les matières premières, et qu'il faut faire vivre les ouvriers à bon marché. On ne la protége même que lorsqu'elle n'a pas besoin de protection, quand ses produits sont très-abondants et qu'elle en exporte; tandis que lorsqu'ils sont rares, comme en 1846 et en 1853, 1854, 1855, on supprime tous les droits en sa faveur, on lui défend même de vendre ses produits au dehors, et l'on ne conserve pas moins les droits qu'elle est obligée de payer pour les objets manufacturés.

### § 5. — De l'exportation des animaux.

Nous considérons comme favorable à la multiplication des animaux tout ce qui en favorise la vente. Nous croyons que l'exportation est avantageuse quelle que soit l'autorité des hommes qui la considèrent comme funeste.

On a conseillé de fonder dans le Midi des dépôts de poulains dans lesquels on élèverait les jeunes animaux qui, aujourd'hui, sont vendus à des marchands étrangers. M. de la Roche-Aymon demande qu'on empêche la sortie de nos bonnes poulinières de taille, jusqu'au moment où nous pourrons encourager même l'exportation par des primes; il voudrait qu'on encourageât l'importation des bons chevaux de tout sexe, et qu'on entravât celle des petites et mauvaises espèces.

Le comice hippique de Paris pense que la loi des douanes doit être modifiée dans les dispositions relatives à l'importation et à l'exportation. M. de Torcy, un de ses membres, écrivait « que la liberté d'importation des chevaux étrangers en France devrait être restreinte aux juments, et que l'exportation de France à l'étranger devrait, au contraire, être réduite aux chevaux hongres. »

Dans le paragraphe précédent nous avons démontré la nécessité et la convenance de mettre les éleveurs du pays à

même de lutter contre la production étrangère, en les libérant, par la suppression des droits qui protégent l'industrie, des charges qu'ils supportent. Nous croyons qu'on doit se borner à cette précaution et laisser le commerce libre.

Quant à l'exportation, nous la considérons comme très-favorable. Nous sommes persuadé que toutes les fois qu'une poulinière, un étalon, une belle vache, sont exportés, le producteur a trouvé son bénéfice à vendre, et est intéressé à produire de nouveau. S'il nous manque des chevaux, ce n'est pas faute de pouvoir en produire pour nous et pour les autres; c'est uniquement parce que nous n'y sommes pas intéressés, excités par les demandes; mais plus on nous en demanderait, plus nous en fournirions. L'exportation des chevaux de diligence, des mulets, n'a pas empêché l'armée de trouver de ces animaux quand elle en a voulu; nous nous demandons même si, sans les exportations antérieures, on aurait pu monter en France les compagnies du train des équipages qui ont fait les pénibles campagnes de l'Afrique, et la campagne de Crimée, pouvons-nous ajouter aujourd'hui.

## § 6. — Des octrois.

Les droits d'octroi sur les bêtes de boucherie diminuent la consommation de la nourriture la plus salutaire pour tous, et la plus nécessaire à la conservation des forces et de la santé des hommes occupés à de pénibles travaux. Ces droits réagissent aussi sur les exploitations rurales. Il serait à désirer, dans l'intérêt de l'agriculture, qu'ils fussent supprimés, car en rendant la viande plus chère, ils en restreignent la consommation et nuisent à la production du bétail; ils diminuent ainsi les engrais d'abord, les produits et les revenus du sol ensuite.

Il existe cependant des octrois dans toutes nos villes; nous devons donc étudier l'influence qu'ils exercent selon la manière dont ils sont établis.

Ces droits peuvent être perçus d'après le *nombre* ou d'après la *valeur* des animaux.

Les taxes par tête ou basées sur le nombre sont les plus

faciles à percevoir, mais elles peuvent être très-mal réparties, charger d'une somme égale des objets d'une valeur très-différente.

Lorsque les droits d'octroi sur les animaux sont peu élevés, on peut, sans qu'il en résulte de grands inconvénients, les percevoir au nombre. La différence entre ce que payent, eu égard à leur poids, un animal petit et un de taille élevée, est bien aussi grande que si les droits sont forts, mais elle est moins importante en raison de la petite somme qui la constitue.

Il n'en est pas de même quand les droits sont élevés : la taxe prélevée par l'octroi forme alors une partie considérable du prix auquel revient la viande exposée sur l'étal du boucher, et elle peut faire varier beaucoup le prix de deux quantités de marchandises ayant la même valeur, étant de même qualité, mais provenant de deux animaux de taille différente. Ainsi à Paris, où les bêtes à cornes payaient avant 1847 à raison de 45 francs par tête, tous droits compris, la différence était telle que les petits animaux étaient exclus des marchés qui approvisionnent cette ville, au grand détriment des producteurs et des consommateurs.

On a compris la nécessité de faire cesser cet état de choses, et depuis 1847 le droit fixe payé par tête de bétail à la ville de Paris, a été remplacé par un droit perçu au poids.

Aujourd'hui il est payé par kilogramme de viande.

| | cent. |
|---|---|
| Pour l'octroi. . . . . . . . | 7,364 |
| Pour la caisse de Poissy . . . | 2,976 |
| Pour le droit d'abattoir. . . . | 2 |
| | 12,340 |

L'octroi au poids avait été établi à Lyon quelques années auparavant.

Un impôt aussi mal réparti que l'octroi par tête de bétail devait nécessairement exercer une grande influence sur le commerce de l'objet auquel il s'appliquait. Il serait difficile de concevoir qu'il ait pu s'établir si l'on ne savait que les octrois n'ont été élevés que progressivement au point où ils

sont. Si à Paris, en 1798, au lieu de taxer les bœufs 15 fr., les veaux 1 fr. 50 c., les moutons 50 c., on les eût taxés 45, 12, 3 fr., il est probable que ces droits auraient exclu subitement de la capitale les bestiaux de certaines provinces, et auraient porté dans le commerce de la viande une perturbation qui aurait forcé à adopter la perception au poids; mais l'impôt ayant augmenté progressivement, on s'apercevait peu de la différence qu'il établissait entre les bœufs du Cotentin et ceux de la Bretagne.

Pour justifier l'impôt par tête, on dit qu'il est facile à percevoir, qu'il n'y a qu'à compter les animaux, dont le pesage serait dispendieux et quelquefois difficile. Cette considération peut être importante si les droits sont peu élevés, car alors les frais nécessités par le pesage pourraient diminuer sensiblement le produit perçu. Mais lorsque l'impôt est fort, la perception au poids est sous tous les rapports avantageuse.

On a aussi avancé que l'impôt par tête, en accordant une prime pour les grands animaux, engage les propriétaires à laisser prendre au bétail tout son développement, à ne le soumettre à l'engrais que lorsque l'engraissement est facile et la viande de bonne qualité. En parlant du choix des races et de l'engraissement, nous verrons que l'impôt par tête est sous ce rapport plus nuisible qu'utile; qu'il est avantageux d'abattre les animaux jeunes et de ne pas les engraisser trop fortement.

Enfin, on a prétendu que l'impôt par tête encourage l'amélioration des races en favorisant la vente des gros animaux. Le dernier terme de cette proposition ne peut pas être contesté; il est certain qu'une mesure qui fait vendre les bœufs d'un fort poids 25, 30 francs par 100 kilogrammes de plus que les petits, qui accorde une prime de quelques centaines de francs pour les bœufs de taille élevée, en favorise la multiplication. Mais il reste à prouver que tout ce qui tend à faire produire de grands animaux contribue à l'amélioration des races. Or, nous pouvons déjà conclure de ce que nous avons dit en parlant du choix des améliorations, page 9, qu'il n'en est pas ainsi.

Nous verrons en outre, en traitant du choix des races, que les petites conviennent à la plus grande partie de notre sol, qu'elles ont plus de débouchés que les grandes, quand aucune circonstance indépendante du mérite des animaux n'en entrave le commerce. On doit donc laisser les producteurs libres de choisir les bêtes les plus productives. L'impôt au poids présente cet avantage.

Il est tellement vrai que les animaux de taille élevée ne sont pas les plus avantageux, que l'impôt par tête n'avait pas même fait maintenir les grandes races, qu'il favorisait exclusivement, au point où elles étaient quand on l'a établi. Les bêtes bovines de la Normandie sont aujourd'hui moins fortes qu'elles n'étaient il y a vingt ans, écrivions-nous en 1842; et toutes les grandes races qui approvisionnent Paris ont éprouvé une diminution telle, que le poids moyen des bœufs abattus dans cette ville est descendu, depuis quelques années, de 350 à 327 kilogrammes (Ministre de l'agriculture et du commerce, *Moniteur universel* du 28 mai 1841). Il ne faudrait pas conclure de ce fait que l'élevage et l'engraissement des bêtes bovines sont négligés; l'observation que nous venons de rapporter prouve, au contraire, que ces branches de l'industrie agricole ont fait des progrès; que les éleveurs préfèrent à une taille élevée une belle conformation, une croissance rapide et un engraissement prompt; enfin que l'impôt par tête excite à de mauvaises spéculations, même les éleveurs des pays les plus propres à produire de grands animaux.

Enfin, on a considéré l'impôt par tête comme une mesure devant éloigner des villes les animaux incomplétement engraissés. Aussi a-t-on proposé de le rétablir pour neutraliser l'influence de la taxe que, par son ordonnance du 1er octobre 1855, le préfet de police a établie sur la viande, à Paris : le prix de la viande étant uniforme pour chaque catégorie, quelle qu'en soit la qualité, celle qui est très-grasse, plus chère à produire, donne moins de bénéfice aux engraisseurs. Les producteurs sont donc intéressés à vendre le bétail incomplétement engraissé, à moins, a-t-on dit, que, par une diminution des droits municipaux, on accorde une compen-

sation à ceux qui auront produit de la viande de première qualité.

Nous croyons qu'en raison de la pénurie des subsistances, de la cherté de la viande, l'inconvénient reproché à la taxe a peu d'importance, et que, dans tous les cas, le remède serait plus nuisible que le mal. Ajoutons qu'il ne faut pas confondre la viande maigre avec la viande malfaisante; que cette dernière ne provient que d'animaux trop jeunes ou malades; que les maladies qui rendent la viande malsaine sont aiguës ou chroniques, et que les premières, charbon, fièvre charbonneuse, inflammations violentes, gangrène, etc., sont les plus dangereuses, et affectent plus souvent les bêtes grasses, fortes, que les maigres. Quant aux maladies chroniques, pourriture, phthisie, etc., elles ne rendent la maigreur excessive et la viande malsaine que lorsqu'elles sont très-avancées, et dans ce cas il est en général facile de les reconnaître.

Ainsi, sous le rapport de la salubrité de la viande, l'octroi au poids offre au moins autant de garanties que celui par tête.

Il n'en est pas de même quand on considère la viande eu égard à son état de graisse. Si l'on tenait à n'avoir dans une ville que de la viande parfaitement grasse, l'impôt par tête serait préférable. Mais la chair maigre, quoique moins savoureuse, plus dure, moins délicate que celle qui est entrelardée, n'en est pas moins très-saine, très-nutritive et facilement digérée. Aurait-elle appartenu à des bêtes âgées, ayant beaucoup travaillé, et serait-elle un peu ferme, d'une digestion peu facile, qu'on ne devrait pas la considérer comme malfaisante; il n'y aurait pas plus de motif de l'interdire aux gens pauvres qui se portent bien, qu'il ne serait raisonnable de défendre l'usage du pain bis et de la viande salée.

Du reste, si l'on doit désirer ne pas voir vendre de la viande trop maigre, il ne convient pas non plus d'exciter les agriculteurs à pousser leur bétail au point de graisse le plus élevé. Les animaux qui approchent de cet état payent très-mal la nourriture qu'ils consomment. C'est seulement l'impôt

par tête qui, en accordant, aux dépens de la caisse municipale, une prime pour la viande produite, compense, pour les engraisseurs, la perte occasionnée par cette pratique. Mais les recettes de la commune en éprouvent un déficit, et rien ne dédommage la société de la consommation presque infructueuse des meilleures substances fourragères.

A ce point de vue, l'impôt par tête est même désavantageux relativement aux qualités de la viande; car la chair qui est marbrée, un peu entrelardée, est plus ferme, plus facile à digérer, fournit plus de chyle, que celle des animaux excessivement gras; elle est aussi plus sapide, d'un goût plus agréable, et généralement beaucoup plus recherchée.

Ainsi, quant aux qualités de la viande, l'impôt au poids est plus avantageux que celui qui est perçu d'après le nombre d'animaux, et sous l'influence de celui-là l'engraisseur n'est pas encouragé à faire de fausses spéculations : ses intérêts, d'accord avec ceux du consommateur, le portent à vendre ses bestiaux au moment où ils cessent de gagner en viande, proportionnellement à la valeur de ce qu'ils consomment.

Il est vrai que l'impôt par tête, sans exclure positivement les vaches des marchés où les villes s'approvisionnent, les en écarte; car, comme elles sont en général plus petites que les bœufs, ce droit en rend la viande plus chère. Mais c'est un inconvénient très-grave, car les femelles de l'espèce bovine, dans la plupart des circonstances, sont plus avantageuses que les bœufs, et donnent, si elles ont été aussi bien soignées, une viande meilleure.

L'impôt au poids exerce sur le commerce du bétail maigre une influence qui est avantageuse aux agriculteurs des pays pauvres. Tous nos départements tiennent plus ou moins de gros bétail pour le faire travailler, mais tous ne peuvent pas en engraisser avec avantage. Dans une partie de la France, les agriculteurs sont obligés de vendre les bœufs déjà âgés aux propriétaires des contrées fertiles qui peuvent engraisser; mais ces derniers n'achetaient autrefois ces animaux qu'autant qu'ils les trouvaient assez grands pour supporter, sans augmentation sensible de prix, les droits d'octroi par tête, ce

qui nous explique pourquoi la viande grasse était quelquefois à un prix très-élevé, quand les petits bœufs maigres avaient très-peu de valeur.

Ce que nous disons des grands ruminants se remarquait pour les bêtes à laine. Tous nos pays de montagnes, toutes nos landes nourrissent des troupeaux; on y garde les moutons jusqu'à l'âge de dix-huit mois ou deux ans, les brebis jusqu'à six ou sept ans; on les vend ensuite à des nourrisseurs des pays fertiles. Malgré l'excellente qualité de la viande de ces animaux, les propriétaires qui pouvaient les engraisser, les trouvant trop petits, ne voulaient pas les acheter, et le bétail le plus précieux, en ce qu'il utilise des terres improductives, n'avait pas de débouchés.

Mode de perception. — L'octroi au poids peut être perçu sur la viande nette fournie par les animaux après l'abattage, ou sur leur poids brut.

Si l'on impose la viande nette, on fait payer tant par kilogramme pour le poids des quatre quartiers. Avec ce mode de perception, les bouchers ont autant d'avantage à tuer des bêtes mal conformées que des bêtes bien faites et bien engraissées, puisqu'ils ne payent, dans les deux cas, que la partie qu'ils peuvent vendre. Cela est, du reste, parfaitement équitable.

Pour percevoir le droit sur le poids vif des animaux, il suffit d'avoir un pont à bascule destiné à peser le bétail à mesure qu'il entre en ville. Comme on ne veut imposer que la viande des animaux, on suppose que l'animal rend, en viande nette, tant pour cent de son poids brut, et on établit la taxe d'après cette supposition.

Avec ce mode de perception, qui est le seul possible dans les villes où il n'y a pas d'abattoir, les bouchers ont intérêt à faire entrer des animaux gras et bien conformés, fournissant beaucoup de viande relativement à leur poids : ils gagnent l'octroi de toute la viande fournie par les animaux au-dessus de la moyenne; les bestiaux maigres sont ainsi exclus indirectement des villes où le bétail est pesé en vie.

Ce mode de perception de l'octroi a plus d'influence sur

l'amélioration des animaux que l'impôt perçu par tête de bétail. Il est bien reconnu aujourd'hui que le volume et le poids ne constituent pas le mérite des races de boucherie, que c'est la quantité de viande que présentent les bêtes relativement au poids du corps; de sorte que, pour provoquer l'amélioration des animaux, on devrait établir un droit sur les parties qui ont le moins d'utilité. C'est le résultat que produit la perception au poids, les animaux pesés vivants : en pesant en vie et en établissant le droit sur le poids brut, on fait payer les résidus, les os, les intestins, les pieds, comme la meilleure viande; les bouchers ne tardent pas à s'apercevoir que les bêtes bien conformées, celles qui ont une grande quantité de viande nette relativement au poids du corps, offrent de grands avantages; et le motif de leur préférence étant reconnu par les éleveurs, ceux-ci recherchent dans les animaux qu'ils emploient comme reproducteurs la conformation qui leur fait vendre plus cher les bêtes grasses.

### § 7. — De la taxe de la viande.

Depuis le mois d'octobre 1855, la viande dans le département de la Seine est taxée. Au moment où nous écrivons, le commerce de la boucherie est réglé par l'ordonnance suivante du Préfet de Police.

PRÉFECTURE DE POLICE.

*Ordonnance concernant la taxe de la viande de boucherie.*

Paris, le 1er octobre 1855.

**Art. 1er.** — A partir du 16 courant, la viande de boucherie, à Paris, sera soumise à la taxe.

**Art. 2.** — La taxe sera établie tous les quinze jours pour chaque espèce de viande, d'après le prix constaté à la caisse de Poissy et le poids en viande nette relevé dans les abattoirs pendant la quinzaine précédente. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Une nouvelle ordonnance, qui reproduit les principales dispositions de celle que nous venons de mentionner, fixe tous les quinze jours les prix pour la quinzaine suivante.

Nous reproduisons les dispositions de celle qui est en vi-

gueur quand nous rédigeons cet article. Il est nécessaire de connaître la différence de prix établie selon l'espèce (bœuf, vache ou taureau) et selon les divers morceaux de chaque animal, pour apprécier l'influence de la taxe.

Nous, préfet de police, vu notre ordonnance du 1er octobre 1855, concernant la taxe de la viande de boucherie, ordonnons ce qui suit :

**Art. 1er.** — A compter du dimanche 16 mars, le prix de la viande de boucherie sera payé ainsi qu'il suit, pendant la deuxième quinzaine de mars, dans les étaux de la ville de Paris :

*Viande de bœuf.* — 1re catégorie : tende de tranche, culotte, gîte à la noix, tranche grasse, aloyau, entre-côte, 1 fr. 83 c. le kilo.

2e catégorie : paleron, côtes, talon de collier, bavette d'aloyau, plats-de-côtes découverts, 1 fr. 43 c. le kilo.

3e catégorie : collier, pis, gîtes, plats-de-côtes couverts. 1 fr. 03 c. le kilo.

4e catégorie : surlonges, plats-de-joues, queue, 72 c. le kilo.

*Viande de vache ou de taureau.* — 1re catégorie : tende de tranche, culotte, gîte à la noix, tranche grasse, aloyau, entre-côte, 1 fr. 46 c. le kilo.

2e catégorie : paleron, côtes, talon de collier, bavette d'aloyau, plats-de-côtes découverts, 1 fr. 03 c. le kilo.

3e catégorie : collier, pis, gîtes, plats-de-côtes couverts, 63 c. le kilo.

4e catégorie : surlonges, plats-de-joues, queue, 42 c. le kilo.

Le filet et le faux-filet, détachés, ainsi que le rognon de chair, ne seront pas soumis à la taxe.

*Viande de veau.* — 1re catégorie : cuissots, rognons et longes, carré couvert, 1 fr. 91 c. le kilo.

2e catégorie : épaules, poitrine, côtelettes découvertes, 1 fr. 51 c. le kilo.

3e catégorie : collet, 1 fr. 30 c. le kilo.

*Viande de mouton.* — 1re catégorie : gigots, carrés, 1 fr. 69 c. le kilo.

2e catégorie : épaules, 1 fr. 28 c. le kilo.

3e catégorie : poitrine, collet, débris de côtelettes, 94 c. le kilo.

Les côtelettes de mouton *parées* ne seront pas soumises à la taxe.

**Art. 2.** — Dans les étaux établis sur les marchés, la viande sera vendue à *dix centimes* au moins par kilogramme au-dessous de la taxe.

**Art. 3.** — Les différentes espèces et catégories des viandes exposées en vente seront indiquées par des écriteaux. Il suffira de désigner par l'espèce les animaux (bœuf, vache ou taureau), entiers ou coupés par moitié ou par quartiers.

**Art. 4.** — Défenses sont faites aux bouchers d'introduire dans les

pesées de viande des os décharnés, ni ce qu'on appelle vulgairement *de la réjouissance.*

Les os seront vendus à part et à prix débattu.

**Art. 5.** — Les bouchers ne pourront obliger l'acheteur à prendre, avec le morceau de son choix, de la viande d'une autre espèce ou d'une autre catégorie, non plus que des morceaux différents de la même catégorie.

**Art. 6.** — Il sera délivré à chaque acheteur, sans qu'il soit besoin pour cela d'aucune réquisition de sa part, un bulletin portant le nom et l'adresse du boucher, et indiquant l'espèce de viande et la catégorie de morceaux, ainsi que le poids et le prix.

**Art. 7.** — Les viandes appartenant à diverses espèces ou catégories seront pesées séparément, et formeront autant d'articles sur le bulletin de vente.....

Les lois des 14-22 décembre 1789; 16-24 août 1790; 19-22 juillet 1791 ; 18 juillet 1837 accordent à tous les maires le droit de prendre des mesures semblables à l'ordonnance dont nous venons de reproduire les passages essentiels. Les articles 471, 474 du Code pénal punissent de l'amende et de l'emprisonnement les contrevenants aux ordonnances et règlements rendus en vertu de ces lois.

Chacun sait que la taxe comporte des considérations économiques et commerciales du plus haut intérêt. Nous n'avons pas à les aborder, nous voulons seulement nous occuper des effets qu'elle peut exercer sur la production et la consommation de la viande.

Nous devons d'abord faire remarquer qu'elle n'a par elle-même aucune influence propre. Les effets que nous allons signaler résultent de la *manière* dont elle est établie dans le département de la Seine.

Dans un même animal — bœuf, vache ou taureau — la qualité de la viande varie beaucoup, selon les régions du corps qui la fournissent. Nous expliquerons les causes de cette différence dans un autre volume, en étudiant les bêtes de boucherie.

Et cependant, malgré cette inégalité qui fait que la valeur réelle de la viande peut varier d'un quart et même d'un tiers ou de la moitié, on ne fait aucune différence de prix entre les divers morceaux dans la plupart des villes de province.

Cette uniformité est nuisible d'abord à la classe pauvre : là où la viande se vend selon sa valeur réelle, le prix élevé des morceaux de première qualité permet de livrer à plus bas prix les morceaux de qualité inférieure; elle est nuisible aussi au perfectionnement des animaux. Un boucher qui vend au même prix toutes les parties de son bœuf n'a aucun intérêt à rechercher les animaux qui se distinguent par le grand développement des parties du corps qui fournissent la viande de première qualité, à rechercher la conformation qui annonce la perfection dans un animal de boucherie, et l'éleveur n'a plus aucun intérêt à la produire.

En introduisant la distinction entre les divers morceaux, la taxe, établie dans le département de la Seine, attirera l'attention sur ce grave sujet. Il est impossible que lorsque dans les départements on verra par les journaux que parmi la viande d'un même animal, il en est qui se vend 1 fr. 83 cent. et d'autre 72 centimes le kilogramme, on ne recherche pas la cause de cette différence.

Mais un inconvénient de la taxe, c'est de mettre au même prix de vente des marchandises qui, en valeur, peuvent différer du simple au double, selon qu'elles sont fournies par un animal bien gras ou par un animal vieux et épuisé par le travail.

Sur les marchés de bestiaux gras, il est rare que cette différence soit très-grande ; mais il n'en est pas moins vrai que la taxe ne pouvant être établie que d'après la moyenne des prix de la viande, si les bœufs de première qualité se vendent 1 fr. 40 cent. et ceux de seconde 1 fr. 20 cent., la taxe, établie sur la moyenne 1 fr. 30 cent., fera perdre, au boucher qui tue de la viande première qualité, 10 centimes qu'elle fait gagner à celui qui a acheté les bêtes de deuxième qualité. Il en résulte que les bouchers sont intéressés à acheter le bétail médiocre, sinon mauvais, et que les engraisseurs chercheront moins à compléter l'engraissement de leurs animaux.

Nous ne pensons pas cependant que cette influence de la taxe soit bien nuisible au point de vue de notre alimentation. La société n'a aucun intérêt à la production du bé-

tail fin gras. La viande n'en est pas meilleure et elle coûte beaucoup plus à produire que la viande simplement grasse; ensuite la perfection du bétail est indépendante de l'état d'engraissement. En supposant que tous les bœufs et les moutons seraient seulement *mis en état*, cela ne supposerait une dégénération, ni dans la quantité de bonne viande que peuvent donner les animaux, ni dans la facilité avec laquelle ils la produisent.

D'ailleurs, le bétail bien engraissé est plus recherché par les bouchers, non-seulement pour sa viande, mais encore pour ses issues, pour son suif. Un bœuf a, dit-on, cinq quartiers. On suppose donc que les produits autres que la viande, représentent à peu près un cinquième de sa valeur.

Ces produits varient selon l'état d'engraissement des animaux. Sur un bœuf très-gras, la *décharge* — c'est-à-dire le prix du suif et de la peau qui diminue celui de la viande — peut être de 12, 14 centimes par demi-kilogramme de viande, tandis que dans un animal maigre de la même espèce elle serait à peine de 4 ou 5 centimes.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ce surplus de rendement peut compenser, pour le boucher, la perte résultant de l'achat d'un animal au-dessus de la moyenne qui a servi à établir la taxe.

Et, d'ailleurs, les bouchers chercheront toujours à avoir une forte clientèle : la taxe, leur tenant compte de tous les frais, leur laisse un gain très-raisonnable, qu'ils ont intérêt à voir se renouveler souvent; mais ils ont, en outre, avantage à vendre beaucoup, afin de ne pas laisser leur marchandise se corrompre sur leur étal : tenir de la bonne viande sera toujours le seul moyen d'arriver à ce double résultat.

Telle que nous la voyons fonctionner, la taxe encourage l'élevage des bœufs. Beaucoup de personnes se féliciteront d'autant plus de ce résultat qu'en mettant à plus bas prix la viande de vache, elle favorise la classe ouvrière; mais nous devons faire remarquer que la viande de vache est naturellement au moins aussi bonne que celle de bœuf. Si beaucoup de vaches donnent une viande inférieure, cela dépend de ce

qu'elles ont été épuisées par la lactation et mal engraissées, et encore dans ce cas, quoique moins succulente, cette viande est parfaitement salubre, et il convient d'autant moins d'employer des mesures tendantes à limiter sa production que nous avons un grand nombre de cultivateurs qui ne peuvent nourrir que des vaches. Ce sont les plus pauvres et ils sont lésés par la taxe.

Du réste, tout ce qui favoriserait la production de la vache qui, en raison de ses services comme reproducteur et comme laitière, a toujours un prix de revient moins considérable que le bœuf, serait autant dans l'intérêt des classes ouvrières des villes que dans l'intérêt des campagnes pauvres.

Quant à la grande différence qui est établie d'après l'ordonnance précitée entre la viande d'un bœuf et celle d'un taureau, elle engagera beaucoup de propriétaires à ne pas conduire ces animaux au marché sans les avoir fait châtrer; mais il arrivera souvent qu'après leur avoir fait subir cette douloureuse opération, on les vendra avant qu'ils soient complétement remis : ils donneront moins de viande que s'ils avaient conservé les attributs de leur sexe et elle ne sera pas meilleure. Le fourrage consommé l'aura donc été en pure perte.

A Moulins, il y a deux classes de boucheries, et celles de la première classe n'ont pas le droit de tuer des vaches. Nous avons vu une ville, dans le Midi, où la vente de la viande de vache n'est permise qu'aux bouchers qui l'annoncent sur leur enseigne. Ces mesures tendent à propager de plus en plus la mauvaise opinion qu'on a trop généralement de la viande de vache. Nous ne saurions les approuver.

Les autorités n'ont qu'une mission à remplir dans le commerce de la boucherie, c'est de faire inspecter soigneusement les abattoirs et les boucheries pour s'opposer à la vente de la viande insalubre, mal conservée, ou provenant de bêtes malades. Quant à la viande qui n'est pas malsaine, serait-elle maigre, proviendrait-elle d'une vache trop vieille et mal engraissée, on ne doit pas en gêner la consommation.

C'est en raison de toutes ces circonstances que l'on a inté-

rêt à laisser libre le commerce de la boucherie. Aucune considération ne gêne alors les producteurs dans leur industrie, chacun fait ce qui réussit le mieux relativement au prix auquel il peut vendre ses produits, recherche le bétail le plus avantageux, le mieux approprié à son exploitation et engraisse autant que son intérêt, d'accord dans cette circonstance avec l'intérêt général, le nécessite.

---

# CHAPITRE III.

## Moyens d'amélioration.

Tout ce qui modifie les animaux peut contribuer à l'amélioration des races, car les changements éprouvés par des individus sont susceptibles de se transmettre par la génération et de devenir le caractère de races nouvelles.

Quoique très-variés, les divers moyens d'amélioration peuvent être rangés en deux sections. Dans la première sont placés le sol, l'air, les aliments, les logements. On appelle ces divers agents, agents extérieurs ou agents hygiéniques. Dans la seconde, sont le choix et l'appareillement des reproducteurs, le croisement des races, et tout ce qui se rapporte à la reproduction des animaux.

## SECTION PREMIÈRE.

### AMÉLIORATION DES ANIMAUX PAR LES AGENTS EXTÉRIEURS.

#### § 1. — De l'influence des agents extérieurs.

L'étude des agents extérieurs, au point de vue de l'amélioration des races, a été beaucoup trop négligée. Si l'on s'est occupé de l'influence de l'air, du sol, de la nourriture, par rapport à l'état sanitaire des individus, on l'a très-peu étudiée relativement à la production des races.

Non-seulement on n'a pas cherché à utiliser les agents hygiéniques, mais souvent on a entrepris de lutter contre leur puissance, et le plus souvent, sinon toujours, on n'a récolté dans ce cas que de cruels mécomptes.

Nous devons d'abord faire observer que pour améliorer les animaux par les agents extérieurs, il est nécessaire de connaître exactement quelles sont les modifications qu'il faudrait apporter dans les organes; de savoir quelle est l'action que les aliments, le sol, l'exercice, exercent sur les appareils organiques et sur l'exercice des fonctions.

Les animaux domestiques sont le résultat de nos soins; même les races les plus défectueuses sont le produit de la domesticité. Elles sont supérieures, au point de vue de leur utilité pour l'homme, aux plus parfaites parmi celles qui vivent à l'état de nature.

On reconnaît à peine dans nos bœufs, nos chevaux, nos chiens et nos moutons leurs congénères sauvages. Ils ont éprouvé dans leur forme, leur taille, leur caractère, leur fourrure, des modifications qui les rendent méconnaissables et plus précieux pour nous.

De même, en comparant les animaux des différents peuples, nous les trouvons toujours en rapport avec les soins dont ils sont l'objet. Chez les peuplades sauvages, le chien ne sait pas aboyer, il hurle comme le loup; comme ce dernier, il a la tête allongée et le crâne peu développé. Le mouton, dans les mêmes conditions, a une fourrure à peine supérieure à celle du mouflon sauvage.

Même, dans chaque localité, nous pouvons constater l'influence de la domesticité, si nous comparons les animaux bien tenus à ceux qui ne reçoivent pas des soins convenables.

La comparaison des haras sauvages, des haras demi-sauvages, avec les haras domestiques, démontre encore que la perfection des animaux est en rapport avec les soins que nous leur donnons. Dans les haras demi-sauvages, commencent à apparaître des chevaux grands, bien conformés et de couleur variable, supérieurs à ceux qui vivent dans l'état de nature; mais c'est dans les haras domestiques que l'influence des ap-

pareillements, des croisements, de la distribution des aliments, etc., se montre par les différences de forme, de volume, d'aptitude, de couleur, que présentent les animaux.

Les modifications imprimées aux races par les soins de l'homme sont artificielles comme les causes qui les produisent; elles s'effacent, et les animaux reprennent les caractères de leurs espèces sauvages, quand cessent les soins à l'aide desquels nous les avions obtenues. Ainsi quelques générations à l'état de liberté ont suffi pour faire disparaître les variétés que présentaient les chevaux introduits en Amérique par les Espagnols. Aujourd'hui ces animaux offrent tous les mêmes caractères; ils ont un pelage uniforme, et quoique descendus déjà des petites races d'Europe, ils sont plus petits encore que leurs ancêtres.

Comme en passant à l'état sauvage les animaux dégénèrent au point de vue de leur utilité et reprennent leurs caractères primitifs quand ils passent d'un pays où sont réunies toutes les ressources de la civilisation, dans un pays plus pauvre ou moins civilisé, ou bien quand le peuple qui les possède rétrograde dans la voie du progrès.

Pendant longtemps le peuple arabe a été à la tête de la civilisation. Il possédait alors de précieuses races de bestiaux, et il a introduit le mérinos en Espagne et en France. Ce mouton s'est conservé en Espagne et s'est perfectionné en France, et il a dégénéré en Afrique à mesure que les disciples de Mahomet sont retombés dans la barbarie. Si l'on trouve encore dans les troupeaux des Arabes quelques bêtes qui par leur toison rappellent l'antique race des Maures, c'est par exception; et les troupeaux qui conservent avec un peu d'uniformité les caractères de leur ancienne race, sont dans la province de Constantine, du côté de Biscara, où le climat et le sol préviennent la dégénérescence complète, sans aucune intervention de l'homme.

Pour amener à la perfection qui les distingue nos principales espèces, nous avons eu à favoriser l'action de certains agents hygiéniques et à neutraliser celle de quelques autres.

Parmi les agents dont la puissance concourt au perfection-

nement de nos animaux, nous rappellerons la *nourriture* : son action varie selon sa quantité et ses qualités; le *climat*, dont l'action constante est si propre à favoriser nos efforts quand elle est favorable, mais si difficile à neutraliser quand elle est nuisible; les *saisons* qui agissent sur les animaux, directement par leur température et indirectement par l'influence qu'elles exercent sur la végétation; les *lieux* qui, indépendamment du climat et des saisons, exercent quelquefois, à cause de la composition des sols, de la nature des eaux, du voisinage des mers et des montagnes, une action très-grande; enfin le *dressage*, le *travail*, la *manière d'entretenir* les animaux, de les nourrir au ratelier ou au pâturage.

Tous ces agents produisent, ou la santé, ou la maladie selon la manière dont ils agissent; ils peuvent améliorer les races ou les faire dégénérer, car les modifications qu'ils produisent ne se bornent pas aux individus qui, les premiers, ressentent leur influence : elles se transmettent des pères aux enfants en devenant de plus en plus marquées dans la suite des générations, jusqu'à ce qu'elles aient acquis tout le développement que comportent les animaux et le milieu dans lequel ils vivent.

C'est ainsi que se forment les races.

Dans un autre ouvrage (1) nous avons indiqué l'influence exercée par les agents hygiéniques que nous venons d'énumérer. En parlant des races, nous ferons connaître quelles sont les améliorations qui doivent être produites par ces divers agents. Nous nous bornerons à indiquer ici les parties de l'organisme qui se modifient avec le plus de facilité et à démontrer le rapport qui existe toujours entre les formes et les qualités des animaux, et le système de culture que l'on suit dans le pays.

### § 2. — De l'aptitude des animaux et de leurs diverses parties à se modifier sous l'influence des agents extérieurs.

Les améliorations ne sont pas également faciles à produire dans toutes les espèces animales, ni dans les mêmes individus

(1) *Cours d'agriculture et principes d'hygiène vétérinaire.*

à tous les âges de la vie. On observe encore à cet égard de grandes différences selon les tissus, les parties du corps que l'on examine.

Comme le fait observer Buffon, comme l'a démontré M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, les espèces monogames offrent, à l'état de nature, moins de variétés que les espèces polygames, dont les femelles changent continuellement de mâle; dans ces dernières, chaque mère produit un nombre plus considérable de variétés. Mais sous l'influence de la domesticité, l'homme en contrariant les animaux, en mettant en rapport des mâles et des femelles qui, abandonnés à eux-mêmes, ne se seraient jamais rencontrés, produit en partie l'effet que la polygamie détermine sur les espèces sauvages.

La longévité des animaux, leur fécondité, sont aussi des circonstances qui influent sur la production des races et sur les effets de la domesticité : les espèces qui vivent longtemps, qui sont unipares, peu fécondes, changent peu et très-lentement; tandis que celles qui vivent peu de temps, qui engendrent plusieurs fois tous les ans, éprouvent des variations rapides; les années sont sous ce rapport, pour l'espèce du chien, beaucoup plus que les siècles pour celle de l'éléphant.

La facilité avec laquelle les animaux se multiplient à l'état de domesticité, exerce une grande influence sur la formation des races ou variétés nouvelles. Les espèces qui ne peuvent point se propager après avoir été privées de leur liberté, ont très-peu changé. L'éléphant, si intelligent, si sociable, si facile à apprivoiser, n'offre que des variétés accidentelles très-légères et toujours individuelles, parce que, réduit à l'état de servitude, il ne se propage pas.

Les modifications communiquées aux animaux ne deviennent héréditaires et ne constituent des types nouveaux que lorsque nous employons à la reproduction des individus qui les ont éprouvées. Si le taureau est encore féroce après tant de siècles d'asservissement, n'est-ce pas parce qu'on le fait reproduire trop jeune, avant que la nature ait développé en lui et que l'éducation ait réprimé les instincts de son espèce? La nourriture qu'il reçoit pendant les premiers temps de la

vie a modifié sa taille, son volume, ses formes; mais rien n'a changé son caractère, son naturel, qui ne sont pas même développés quand nous le privons de la faculté de se reproduire. Il se propage toujours avec tous les attributs du bœuf sauvage, très-légèrement corrigés par l'influence de la mère qui les possède à peine, et il transmet à ses descendants son aptitude à devenir féroce. L'espèce aurait été plus profondément modifiée si l'on n'eût employé à la reproduction que des mâles dressés.

L'influence que l'homme exerce sur les animaux est en raison de leur degré de domesticité. Quelques espèces qui nous sont à peine soumises n'ont pas éprouvé de modifications sensibles; les insectes domestiques ne diffèrent pas de leurs congénères sauvages, ni les poissons de nos étangs de ceux des rivières; les lapins, le chat, quoique un peu plus domestiques que l'abeille et le brochet, ressemblent presque à leurs types sauvages; tandis que le bœuf, le cheval et surtout le chien, qui nous est si soumis, offrent une infinité de races et diffèrent radicalement des espèces sauvages dont ils proviennent.

La facilité avec laquelle les êtres organisés se modifient, donnent des variétés et des races nouvelles, dépend beaucoup de leur composition anatomique; ceux dont l'organisation est peu compliquée sont complétement soumis à l'influence des agents extérieurs. Le volume des végétaux est subordonné à la fécondité de la terre où ils vivent. Par l'action de la culture, des engrais, nous pouvons non-seulement modifier l'ensemble de chaque plante, mais encore rompre le rapport qui existe naturellement entre ses diverses parties : nous pouvons produire presque à volonté des monstres, des fleurs pleines, transformer ainsi complétement les organes.

L'influence des agents physiques est presque aussi marquée sur les animaux inférieurs, sur les zoophytes, que sur les plantes. Le développement des abeilles est complétement subordonné à la nourriture qu'elles reçoivent : les larves sont-elles largement logées et bien nourries, elles acquièrent tout leur accroissement et se transforment en reines, c'est-à-

dire en femelles pouvant se reproduire ; restent-elles dans des alvéoles étroites, recevant peu de nourriture, elles ne forment que des neutres. Des têtards privés de lumière deviennent gros, mais ne peuvent pas subir leur transformation. Dans les poissons, pour citer un fait connu des agriculteurs, nous rappellerons le brochet, qui acquiert un accroissement prodigieux s'il trouve une abondante nourriture, tandis qu'il reste stationnaire dans les eaux où il ne peut pas satisfaire sa voracité.

Les animaux à sang chaud sont moins facilement modifiés par les aliments, le calorique et la lumière, que les êtres dont nous venons de parler ; cependant pour les espèces domestiques, par exemple, nous voyons, en comparant leurs différentes races, qu'elles peuvent éprouver de profonds changements ; mais pour leur imprimer de grandes transformations, il faut agir sur elles dans le jeune âge.

Les animaux les plus parfaits présentent, dans leur développement, des états qui correspondent aux différents degrés d'organisation qu'on observe dans la série des êtres organisés ; l'homme est d'abord semblable à l'être dont l'organisation est la moins compliquée et il n'acquiert que progressivement la composition qui le place à la tête de la création. Sous le rapport du mode de développement, les mammifères, les oiseaux ressemblent à l'homme pendant la vie utérine ; lorsqu'ils offrent l'organisation des hydatides et des vers, ils ressemblent à ces animaux par la facilité avec laquelle ils peuvent être modifiés.

De même que c'est lorsque l'organisation est peu compliquée que les animaux se transforment le plus facilement ; de même ce sont les parties les plus simples, celles qui ont le moins de vitalité, les poils, la corne, l'épiderme, le tissu cellulaire, qui sont les plus faciles à faire varier.

Pour la conservation des races comme pour leur transformation, il faut se rappeler également que les améliorations qui se produisent facilement s'effacent de même. Ainsi, la couleur des animaux, le volume de la corne, la grosseur des poils et de la laine, la finesse ou l'épaisseur de la peau, l'abon-

dance de la graisse et l'aptitude à en prendre, s'effacent aussitôt que les animaux cessent d'être soumis aux influences hygiéniques qui avaient produit ces caractères.

Tandis que la forme du squelette, la disposition des organes des sens, dont la transformation est si difficile, conservent presque indéfiniment les modifications qu'elles ont une fois éprouvées. Nous avons encore, dans la forme de la tête de certaines races chevalines, le caractère de l'étalon oriental, employé il y a plusieurs siècles. Le mouton de la Champagne saintongeoise et de quelques parties de la Vendée conserve toujours la tête busquée de la race hollandaise transportée dans nos marais il y a deux ou trois cents ans. On n'a pas oublié combien il faut de persévérance pour effacer le chanfrein busqué importé en Normandie par des chevaux danois du temps de Louis XV.

### § 3. — De l'influence des agents extérieurs selon le système d'agriculture.

Dans les localités où l'on suit le système pastoral, l'influence des lieux est toute-puissante. Les races du pays sont bien caractérisées ; elles ont un volume en rapport avec la fécondité et la nature du sol.

Si le régime du pâturage ne dure qu'une partie de l'année, les animaux ont plus ou moins les traits de la localité, selon la durée du pâturage, l'abondance et la nature des fourrages qu'on donne au râtelier. Mais, quelle que soit la quantité de nourriture emmagasinée, les animaux destinés à paître une partie de l'année doivent être en rapport avec les richesses des paccages; il ne faudrait pas, dans l'espoir de suppléer à un pâturage insuffisant du jour, par une distribution d'aliments à l'étable la nuit, importer de gros moutons sur des pelouses arides, ni des bœufs sur des landes : ces animaux se fatigueraient inutilement en cherchant une herbe insuffisante, et perdraient pendant le jour la nourriture qu'ils auraient consommée la nuit. Quelques races indigènes, dont nous méconnaissons le mérite, peuvent seules prospérer avec ce régime mixte ; mais des animaux qui n'y seraient pas habitués per-

draient le fumier, s'épuiseraient pour ramasser une nourriture insuffisante et périraient de misère, sans pouvoir élever leur progéniture. Il faut, à de pareilles localités, de petites races, dont la bouche étroite puisse saisir les brins d'herbe les plus fins; des animaux qui puissent prendre en peu de temps les aliments nécessaires à l'entretien du corps, et se reposer ensuite pour ruminer et digérer.

Les pays peu fertiles, où l'on récolte peu de fourrages, doivent s'occuper de l'élevage et de l'entretien des bêtes ovines; celles à laine courte y conservent leurs qualités, prospèrent si elles y trouvent une nourriture en rapport avec le poids de leur corps. La multiplication, l'élevage des bêtes à cornes est encore une bonne industrie pour ces pays si les pâturages sont assez abondants pour nourrir les vaches et les élèves; en ajoutant à la nourriture prise dans les pelouses quelques fourrages de médiocre qualité pour hiverner les génisses et les taureaux, on obtient à bon marché du bétail qui, vendu jeune, procure des bénéfices.

Lorsqu'on pratique la culture alterne, et que les fourrages sont abondants et les animaux nourris à l'étable, l'influence des localités s'efface et les caractères des races disparaissent. Le trèfle, la luzerne, le maïs, l'herbe des prairies naturelles, exercent bien des effets qui leur sont propres; les fourrages verts agissent bien autrement que les secs; les graines des légumineuses, l'épeautre, autrement que l'avoine et le sarrasin; les betteraves, les carottes ne nourrissent pas comme les pommes de terre et les turneps; mais les différences produites par ces divers aliments sur les animaux sont à peu près les mêmes dans tous les pays, et l'on ne donne aucun de ces aliments pendant un temps assez long pour créer dans les animaux des différences bien grandes.

Les propriétaires qui soumettent leurs animaux au régime de la stabulation permanente peuvent entretenir des races qui ne subsisteraient pas dans le pays si elles étaient obligées d'aller chercher leur nourriture dans les pâturages. En mêlant convenablement les grains avec la paille, avec le foin, on augmente ou l'on diminue à volonté les facultés alibiles des

aliments, et en variant convenablement la quantité de nourriture, on rend les animaux légers ou lourds, on forme des chevaux de selle ou de gros limoniers, des bœufs de travail ou des bêtes exclusivement aptes à la boucherie.

On doit donc surtout s'en tenir à la race du pays, quelque chétive qu'elle soit, et n'employer d'autres moyens d'amélioration que le perfectionnement de l'agriculture, quand les animaux ne réclament d'autres modifications que l'élévation de la taille; car par de bons aliments une petite race acquiert du développement avec une grande rapidité. L'augmentation du corps des animaux suit toujours la même progression que l'abondance des fourrages. Dans le XVII[e] siècle, les Anglais avaient de mauvaises races qu'ils ne pouvaient pas même nourrir toute l'année; ils tuaient, pour en saler la viande, une grande partie de leurs bestiaux en automne; ils ne gardaient en hiver que les bêtes dont ils avaient besoin pour le travail et pour la reproduction. Mais la culture des fourrages ayant acquis en peu d'années un grand développement, produisit une révolution complète sur tous les herbivores domestiques. En 1710 on ne consommait dans la Grande-Bretagne que 49 kilogr. de viande par tête, et en 1801, malgré l'accroissement de la population, la consommation était de 80 kilogrammes. Quoique les animaux soient devenus beaucoup plus nombreux, leur poids moyen a doublé à peu près dans cet espace de temps. Les effets des perfectionnements dans le système agricole n'ont pas été moins remarquables en France, dans le Bourbonnais, le Nivernais, la Bretagne, la Lorraine, etc., sur l'espèce bovine et sur les chevaux.

## SECTION II.

### AMÉLIORATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES PAR LA GÉNÉRATION.

De tous les moyens d'amélioration, la génération est le plus efficace quand on veut produire des modifications indépendantes du climat et du régime, comme changer les formes et donner des qualités. Elle est pour l'éleveur de bestiaux ce que la gravure, l'imprimerie, sont pour l'artiste, pour l'écrivain :

à force de soins et de persévérance, Bakewell crée-t-il une modification dans les formes et dans la taille d'un agneau de sa ferme, l'œuvre ne restera pas individuelle, elle ne sera pas détruite par la mort de l'individu qui a été modifié; au moyen de la génération elle sera multipliée, s'étendra et formera un nombre infini d'exemplaires qui la perpétueront et la feront connaître à tous les peuples civilisés. Son influence du reste est loin d'être méconnue, on y a même presque toujours ajouté trop d'importance. On n'a pas voulu se rappeler que généralement elle ne fait que reproduire les modifications créées par le régime. On a cru qu'il suffirait d'importer des taureaux suisses, des béliers dishley, des étalons arabes, pour améliorer nos vaches, nos moutons et nos chevaux, et l'on a fait, à plusieurs reprises, les plus grandes dépenses pour introduire des races étrangères, sans obtenir aucun bon résultat. Il ne pouvait le plus souvent en être autrement, tellement était grande la différence entre les animaux importés et ceux que tend à produire notre climat.

En parlant du croisement des races, de l'appareillement et de la consanguinité nous verrons dans quels cas particuliers on doit améliorer les animaux domestiques par la génération.

Quatre opérations se rattachent à l'amélioration de nos races par la génération :

1° L'*appareillement* ou accouplement d'un mâle et d'une femelle de la même race, en vue de conserver, de perfectionner cette race autant que le climat, la nourriture, les soins le comportent;

2° Le *croisement* ou accouplement d'un mâle d'une race avec une femelle d'une autre race, dans le but de créer des produits mieux appropriés à nos besoins que leurs ascendants;

3° L'*importation* d'une race étrangère qu'on multiplie pour remplacer plus ou moins complétement les races indigènes : le mouton mérinos, le cheval de course, le cheval arabe, se substituent à quelques-unes de nos races en se reproduisant, avec plus ou moins de succès, par eux-mêmes;

4° La *consanguinité* ou accouplement d'un mâle et d'une femelle parents à un degré assez rapproché. Destiné à fixer des qualités qui ne se trouvent que sur un petit nombre d'individus, cet accouplement est souvent nécessaire pour rendre efficaces les trois moyens précédents.

Après avoir traité de l'influence des sexes et des défauts et des qualités des reproducteurs, nous étudierons ces quatre opérations.

### § I. — Des genres, des espèces et de l'hérédité des caractères.

En histoire naturelle, on appelle *genre*, un groupe d'espèces qui se ressemblent par les conditions fondamentales de leur organisation : le cheval, l'âne, le zèbre, etc., constituent le genre *equus*, cheval ; le bœuf, le yack, le buffle, etc., forment le genre *bos*, bœuf.

L'*espèce* est une division du genre : c'est un ensemble d'individus féconds, descendant les uns des autres et se ressemblant par leurs caractères extérieurs comme par leur organisation. En général, les espèces, en se croisant, donnent naissance à des produits inféconds appelés *mulets*.

Les espèces ne sont pas toujours homogènes, et l'on appelle *races* les différents groupes qu'elles présentent. Les caractères qui distinguent les races produites sous l'influence du sol, du climat, des aliments, sont assez fixes pour se transmettre presque constamment par la génération.

Quelques races se divisent en *sous-races*, mais plus souvent en *variétés* ou groupes qui ne se distinguent que par des caractères peu importants et fugaces.

En créant le germe, et en lui communiquant la vie, le père et la mère lui transmettent leur conformation et leurs caractères, leurs défauts et leurs qualités ; de sorte que par la génération il s'établit entre les individus qui engendrent et ceux qui sont engendrés une ressemblance constante qui forme le caractère des espèces.

La génération nous donne le moyen de créer des races, des sous-races nouvelles, d'établir des variétés dans celles qui existent, en perpétuant les modifications que les influences

si puissantes et si variées de la domesticité exercent sans cesse sur les formes, sur le tempérament et sur les qualités des animaux. A l'état sauvage, c'est aussi par la génération que les effets du climat, de la nourriture, établissent des variétés, des sous-races, des races parmi les espèces animales. Des animaux viennent-ils à émigrer, ou survient-il des changements dans le climat sous lequel ils vivent, dans le sol qu'ils habitent, ils éprouvent aussitôt des modifications proportionnelles à celles qui sont survenues dans les agents hygiéniques, et ces modifications, transmises de père en fils, deviennent le caractère de variétés, de races nouvelles.

La génération ne reproduit pas seulement les modifications résultant du régime, elle en crée, et forme de nouvelles races sans le secours des agents hygiéniques. Il suffit souvent pour obtenir ce résultat d'appareiller convenablement les reproducteurs, de faire reproduire ensemble un mâle et une femelle ayant une conformation déterminée, différant de celle des individus de leur race. Le produit de la génération ressemble aux reproducteurs s'ils se ressemblent entre eux, et il a une conformation intermédiaire s'ils diffèrent l'un de l'autre.

### § 2. — De l'influence du père et de la mère sur le produit de la conception.

#### I. — *Influence générale des reproducteurs.*

Les êtres organisés ont la faculté de transmettre leurs formes, leurs qualités aux individus qu'ils engendrent, d'où il résulte que les animaux ressemblent toujours plus ou moins à ceux qui les ont produits. La formation de nouvelles races par la génération n'est pas en contradiction avec la loi de la transmission des formes; car les modifications produites par la nourriture, par l'air, par l'exercice sur les individus après la naissance peuvent se transmettre comme la conformation originelle.

L'influence des reproducteurs sur le produit de la conception varie selon les sexes, les races, l'âge, l'état des individus; il existe à cet égard des lois dont nous devons tenir compte

dans l'appareillement des sexes et dans le croisement des races.

Influence des reproducteurs d'après leur sexe. — On sait que les deux sexes concourent à la fécondation en fournissant, les femelles, un produit dont l'œuf forme le type, et les mâles, un liquide dans lequel se trouvent des animalcules particuliers appelés spermatozoïdes. Mais de quelle manière ces produits contribuent-ils à la fécondation ? l'œuf doit-il servir de canevas au jeune sujet et lui fournir la nourriture pendant la gestation, tandis que le sperme serait destiné à imprimer le mouvement vital et peut-être à former la base du système nerveux ?

Nous savons seulement que l'action des deux principes est indispensable ; et d'un autre côté, l'expérience nous démontre que les deux sexes influent sur le produit de la conception.

Mais pour quelle part chacun des deux sexes y contribue-t-il et par quels caractères peut-on reconnaître son influence dans le descendant?

On a cru pendant longtemps que le père communique la conformation des parties antérieures du corps, celle des extrémités, et la force, l'énergie, l'aptitude au travail ; tandis que la mère donnerait la taille, le volume du corps et les formes du train postérieur. Le jeune sujet tiendrait surtout de la mère, de l'ovule, la conformation du tronc, et du père, de l'animalcule, la force et l'énergie.

On s'est surtout appuyé, pour développer cette idée, sur la conformation des mulets. Ces produits ressemblent, dit-on d'après Buffon, à l'âne par les extrémités : les pieds, les oreilles et la tête ; par l'énergie et la sobriété, et à la jument, par l'épaisseur de la poitrine et la grosseur de la croupe ; tandis que le bardot a la tête et les oreilles relativement plus petites que la tête de l'ânesse, à laquelle il ressemble par ses formes sveltes.

Mais il est certain qu'on a trop généralisé en donnant ces caractères comme provenant constamment de l'influence du même reproducteur. Le mulet comme le bardot tient généralement et du père et de la mère ; toutes ses parties sont in-

termédiaires, par leur conformation, entre celles des deux reproducteurs; seulement elles ressemblent plus, tantôt au père, tantôt à la mère, selon des circonstances que l'on ne peut pas toujours apprécier.

Et des observations faites sur toutes les espèces démontrent qu'en effet les deux sexes exercent, dans les circonstances ordinaires, une influence à peu près égale.

Ainsi, nous savons que les taureaux communiquent aux génisses qu'ils engendrent, des qualités lactifères en rapport avec celles de la famille à laquelle ils appartiennent. Mais qui ne sait aussi que les vaches bonnes laitières sont celles qui donnent les meilleures génisses pour la production du lait?

On a dit à la vérité, et cela est vrai, que les produits d'une vache de race commune et d'un taureau sans cornes sont plus souvent dépourvus de ces appendices que les bêtes issues d'une vache sans cornes et d'un taureau de nos pays; mais cela provient de ce que les mâles sont plus disposés à avoir des cornes que les femelles, de ce que le taureau qui en est dépourvu possède, à un plus haut degré que la vache, les caractères de la race sans cornes, pour des circonstances égales.

On ne peut pas soutenir non plus que les béliers communiquent les toisons plutôt que les brebis, tandis que celles-ci impriment la conformation; car les agneaux issus d'un père dishley ont généralement les formes carrées, le corps trapu qui distingue le père, mais ils présentent aussi à un haut degré la laine longue, grosse, souvent dure qui le caractérise également.

Du reste, nous avons vu souvent des agneaux issus d'un même bélier et de brebis de la même race avoir la tête nue et les arcades orbitaires saillantes du bélier anglais, quand ils avaient la mèche carrée, la laine courte, la toison fermée de la race mérine; tandis que d'autres fois, à une tête essentiellement de race espagnole, ils réunissaient la laine longue, la mèche pointue des bêtes anglaises.

Nous avons fait la même observation sur les porcs: c'est tantôt le père, tantôt la mère qui influe le plus sur le produit de la conception et communique une fois le tronc, et

une autre fois les membres. On sait, du reste, une expérience faite sur une grande échelle l'a prouvé, que le verrat à courtes jambes communique les formes du tronc, l'aptitude à se bien nourrir, qualités qu'on avait données comme étant généralement transmises par les mères.

D'un autre côté, on admet dans les haras que la méchanceté se transmet avec plus de certitude par les mères que par les pères, ce qui prouverait, contrairement au principe admis depuis Buffon, que la mère peut transmettre l'ardeur, le moral, le caractère. Nous devons faire remarquer cependant que les actes que nous considérons comme indices de méchanceté tiennent souvent, dans le cheval étalon, à la force, à la vigueur, tandis que dans la jument, toujours plus faible, ils sont plutôt la conséquence d'une organisation vicieuse.

Ainsi, non-seulement il n'existe pas sur l'influence des sexes une loi connue, mais encore il est démontré qu'il se produit, à cet égard, de très-grandes différences. C'est tantôt un mâle, tantôt une femelle qui *race bien*. Maintes juments impriment tellement leur conformation à tous leurs poulains qu'on peut reconnaître ces derniers lors même qu'ils n'appartiennent pas au même père. On a pu faire la même observation pour les étalons. Tous les bergers ont, dans leur troupeau, quelques brebis qui, annuellement, donnent un agneau excellent pour les formes et très-bon de laine, quoique fécondées successivement par plusieurs béliers.

On a cru longtemps que la race du cheval arabe se conserve par les mères; que les Orientaux établissent la généalogie de leurs chevaux par les juments; mais nous savons aujourd'hui qu'il n'est tenu note de la généalogie des chevaux ni en Afrique, ni en Asie, et que si les Arabes préfèrent les juments aux chevaux, c'est pour des raisons complétement indépendantes de l'influence qu'elles exercent sur le produit de la conception.

Nous devons donc admettre que, dans l'état ordinaire, le père et la mère influent également sur les caractères des descendants; mais que plusieurs circonstances, la vigueur,

l'ancienneté de la race, une grande propension à l'acte génital, peuvent faire prédominer l'un ou l'autre sexe.

Le reproducteur *fort, vigoureux*, jouissant d'une bonne santé, est bien disposé pour imprimer ses caractères au produit de la conception et il les lui imprime constamment s'il s'accouple avec un individu faible, lymphatique, exténué par la privation d'aliments, par l'excès du coït, du travail, ayant enfin une constitution altérée. Le descendant ressemble, en général, au parent qui est dans la force de l'âge, si, du reste, ce parent est dans des conditions favorables et surtout s'il s'est accouplé avec un individu faible. Ainsi peut s'expliquer l'influence plus grande, généralement attribuée aux mâles. Elle proviendrait de ce que, dans l'état de domesticité, les reproducteurs mâles sont, en général, dans de meilleures conditions que les femelles. L'étalon est presque toujours plus vigoureux, moins fatigué que la jument, soit parce qu'il est plus fort, qu'il offre plus de résistance, qu'il appartient à une race meilleure, soit parce qu'on le fait moins travailler, qu'on lui donne plus de soins et qu'on le nourrit mieux.

D'après M. Girou de Buzareingues, l'*âge*, la *vigueur*, ont même de l'influence sur le sexe de l'être créé : pour avoir des mâles, il faut donner à des femelles jeunes, faibles, des mâles plus âgés, vigoureux; tandis que l'on obtient des femelles quand les pères sont plus jeunes, moins forts que les mères. Suivant ce physiologiste, tout ce qui développe la force musculaire dans les deux sexes, l'exercice, le travail modéré, une nourriture bonne sans être trop copieuse, tend à faire produire des mâles.

L'*état de santé* a-t-il de l'influence sur le sexe créé? Le même auteur a observé que sous l'influence d'une affection du foie les femelles produisent des mâles, et que sous celle d'une maladie pulmonaire, elles engendrent des femelles. C'est le contraire des mâles du moins dans certaines espèces.

Nous pouvons ajouter à l'appui de cette opinion de l'agronome aveyronnais, qu'en 1854-1855, année pluvieuse qui a disposé les troupeaux à la pourriture, aux affections du

foie, il y a eu dans le troupeau de l'école d'Alfort près de deux fois la proportion ordinaire d'agneaux mâles.

Nous savons que le même phénomène s'est produit dans plusieurs fermes, sur lesquelles nous avons eu des renseignements.

INFLUENCE DES REPRODUCTEURS D'APRÈS LEUR RACE. — La ressemblance entre les reproducteurs et leurs descendants n'est jamais parfaite. Les caractères des familles, des variétés sont toujours fugaces, dépendent du régime, du climat et maintes fois de circonstances inconnues. Ils se montrent souvent sur quelques individus, disparaissent pendant une ou deux générations pour reparaître ensuite sans causes appréciables. Ainsi, même dans des races bien établies, on voit des poulains, des taureaux ne ressembler ni au père ni à la mère; presque toujours alors, ils ont les caractères de l'un de leurs aïeux ou bisaïeux.

Des variations se font surtout remarquer lorsque les caractères des familles et des variétés ne sont pas bien fixés; les animaux, si leur race est nouvelle, si on la forme par croisement, sont soumis à deux ordres d'actions opposées qui prédominent, tantôt l'une, tantôt l'autre : les agents hygiéniques tendent à perpétuer la race ancienne, et les reproducteurs importés à la modifier. Si l'on essaie d'améliorer une race par le régime, l'inverse a lieu. Dans tous les cas, les animaux dont la race n'est pas bien formée donnent souvent des produits manquant d'harmonie; les divers organes du corps sont rarement en rapport exact, les formes propres à chaque partie ont peu de tendance à se transmettre par la génération.

Cela a lieu quand les deux reproducteurs appartiennent à la même race; à plus forte raison si l'un est d'une souche plus ancienne, plus fixe. Plus la femelle est mauvaise, mal née, *worse-bred*, *bradly-bred*, disait lord Spencer, plus le mâle est bon, bien né, *well-bred*, plus le produit ressemble au père par les formes comme par les qualités, *et vice versâ*.

Quand les races sont bien constituées, tous les organes du corps ont entre eux les plus grands rapports possibles; ils sont dans une dépendance réciproque, se nécessitent presque

les uns les autres, et les caractères passent sans être modifiés des pères aux enfants. Mais les qualités comme les défauts ont alors une grande tendance à se perpétuer, et autant les unes se transmettent avec facilité, autant les autres sont difficiles à détruire. S'il arrive souvent, lorsqu'on croise ces races, que l'on obtient des produits plus parfaits que leurs producteurs, il arrive aussi que lorsqu'à force d'appareillements judicieux, on croit avoir amélioré ses animaux, on les voit rétrograder tout à coup, on voit reparaître des défauts que, depuis plusieurs générations, on croyait détruits.

L'influence de la race sur la reproduction est bien sensible quand on croise deux races dont l'une est ancienne, bien formée, et l'autre nouvelle, sans caractères fixes. On voit alors que les individus de celle-ci influent très-peu sur la forme de leurs descendants; que le produit de la conception ressemble principalement à la race ancienne et qu'il peut n'avoir aucun rapport avec l'autre. Ce dernier fait s'observe surtout si le reproducteur, dont les caractères sont variables, a été dépaysé, s'il a été importé dans un climat différent de celui où sa race se forme. De cette observation résulte la nécessité de n'importer, pour le croisement des races, que des animaux appartenant à des types bien formés.

Il ne faut pas confondre l'ancienneté des races avec une longue généalogie des familles. Pour former d'excellents reproducteurs une longue descendance de parents irréprochables, quoiqu'à désirer comme offrant plus de chances, n'est pas indispensable. On voit des femelles, dit lord Spencer, dont les parents sont inconnus, donner des produits d'un très-grand mérite, qui forment eux-mêmes de très-bons reproducteurs. Un mâle descendu de ces femelles doit être considéré comme très-bien né du côté maternel. Les Arabes croient également que, dans leurs races séculaires, les qualités et la belle conformation tiennent lieu d'ancêtres pour les chevaux; aussi s'occupent-ils fort peu de la généalogie. Nous observons souvent des faits qui nous prouvent qu'ils ont raison : des étalons, des taureaux issus des races les plus communes donnent de très-bons produits; ce sont même les excellents

poulains qui naissent d'un père sans valeur qui engagent nos éleveurs à ne pas faire de frais pour donner à leurs femelles des mâles distingués. Toutefois, ces cas heureux sont des exceptions qui ne doivent pas être prises pour règle.

INFLUENCE DES REPRODUCTEURS D'APRÈS LEUR APTITUDE A SE REPRODUIRE. — Pour apprécier l'influence qu'exerce le penchant générateur, il faut avoir égard à la cause qui le produit. S'il est dû à une surabondance de vie qui porte les animaux à multiplier leur espèce, il est signe de vigueur et indique toujours alors que les individus exerceront une grande influence sur le produit de la conception. Mais si la propension à l'acte de la génération est la conséquence d'une disposition maladive, d'une surexcitation, d'un développement excessif de l'appareil reproducteur; si la fonction génitale a plus d'activité que ne devrait le comporter la constitution de l'individu, celui-ci peut être épuisé : il n'agit alors que comme les êtres faibles. Le plus souvent les animaux domestiques que nous faisons reproduire sont sains, bien constitués, jouissent d'une bonne santé ; de sorte que ceux qui ont le plus d'aptitude à se reproduire sont aussi ceux qui influent le plus sur le produit de la conception.

INFLUENCE DES REPRODUCTEURS SELON LE SEXE CRÉÉ. — On dit vulgairement que le fils ressemble à la mère, la fille au père; mais cette opinion, quoique assez répandue, n'est pas générale, elle est loin d'être confirmée par les faits.

Nous avons toujours remarqué dans les bêtes bovines comme dans le mouton, que la ressemblance est subordonnée à la nature des caractères. Ainsi les mâles ayant une plus grande tendance à avoir des cornes que les femelles, les taurillons et les agneaux qui proviennent de reproducteurs dont un seul, mâle ou femelle, a des cornes tiennent surtout de ce dernier par la présence de ces organes.

### II. — *Influence particulière du mâle; durée de cette influence.*

Depuis la découverte des sexes dans les plantes on sait que, dans le règne végétal, une fécondation peut servir pour plusieurs générations. En cherchant à constater la nécessité de

l'organe mâle dans les plantes dioïques, on remarqua qu'un pied de chanvre femelle fécondé produisait des graines qui, semées, en donnaient à leur tour pouvant germer sans qu'il y eût eu nouvelle intervention de la poussière fécondante.

Cette observation avait même fait mettre en doute les fonctions de l'étamine; mais en continuant l'expérience on reconnut, qu'après la troisième génération toutes les graines de la plante infécondée étaient stériles. Il fut donc démontré que les sexes existent dans les végétaux, mais que leur action n'est pas nécessaire à chaque génération.

Des phénomènes semblables s'observent du reste dans quelques espèces inférieures du règne animal : une femelle dont la mère ou la grand'mère a été fécondée peut engendrer, pondre, sans avoir eu des rapports avec un mâle. Dans les espèces insensibles, où aucun attrait ne fait rapprocher les sexes, la perpétuité des espèces se trouve ainsi beaucoup plus assurée.

Dans d'autres espèces, dans des espèces supérieures à celles auxquelles nous venons de faire allusion, l'influence du mâle est moins persévérante; elle ne dure que pendant la vie de la femelle qui l'a éprouvée, mais celle-ci n'a besoin que d'une seule fécondation pour engendrer toute sa vie. Ainsi, une reine abeille qui a reçu les approches d'un faux-bourdon, peut pondre jusqu'à sa mort des œufs féconds.

Chez les oiseaux, l'action du mâle est encore plus limitée que chez les insectes. Elle ne se fait ressentir que pendant plusieurs gestations. La poule qui a eu des rapports avec un coq fait constamment plusieurs œufs féconds; elle peut en faire jusqu'à quinze et quelquefois jusqu'à dix-huit.

Chaque copulation dans les animaux supérieurs vivifie seulement les germes qui doivent constituer une gestation; de sorte qu'après chaque mise bas, une femelle de mammifère doit recevoir l'approche du mâle pour engendrer de nouveau; mais il se produit cependant une action qui prouve que l'influence du mâle se fait encore sentir après la gestation qu'il a provoquée. Des faits nombreux le démontrent.

Une jument arabe fécondée par un couagga fit, en 1815, un

mulet rayé comme le père ; on la fit saillir ensuite par un étalon noir, et, au grand désappointement du propriétaire, elle fit un poulain tigré, ressemblant plus au couagga qu'à son père ; on la fit porter de nouveau et elle donna plusieurs produits ressemblant, quoique à un moindre degré, au mâle qui l'avait une fois fécondée.

Une autre jument, *Catty-Sark*, qui n'avait aucun de ses ascendants gris, saillie, en 1825, par *Visconti*, étalon gris, fit un poulain gris en 1826 et eut aussi, les années suivantes, des poulains gris avec *Champignon*, étalon bai, qui non plus n'avait aucun parent gris.

Il n'est pas rare de voir des chiennes donner des produits ayant de la ressemblance avec les mâles qui les ont fécondées la première fois ; aussi voyons-nous fréquemment dans les campagnes une chienne et un chien tout à fait impropres à la chasse, donner des produits qui suivent très-bien le pied du gibier.

Nous avons vu chez un de nos amis une chienne loulou, qui, après avoir été couverte par un chien bâtard plus grand qu'elle et jaunâtre, avait fait des petits ressemblant au père par la couleur et par les formes. Fécondée ensuite par un autre chien différent d'elle et du premier, elle a donné des petits qui avaient tous les caractères du chien qui l'avait couverte la première fois.

On cite l'exemple d'une truie qui, après avoir été fécondée par un sanglier, fit dans la suite, avec des verrats, des petits ayant les taches brunes du porc sauvage. Enfin, les brebis blanches qui ont été couvertes par un bélier noir, saillies ensuite par des mâles blancs, donnent assez souvent des agneaux pies ou ayant les paupières, les lèvres, les jambes noirâtres.

L'aptitude qu'ont les reproducteurs mâles d'influer sur le produit de plusieurs conceptions peut être utilisée dans les animaux domestiques. C'est ainsi que se sont produits dans les campagnes des chiens qui réunissent aux qualités du chien de garde, du chien de berger, du chien mâtin, celles du chien de chasse.

Nous avons vu qu'une jument imprégnée par un âne donne ensuite des poulains qui ont quelques-uns des caractères de l'espèce asine. N'est-ce pas un moyen d'obtenir des animaux qui réunissent aux formes, à l'élégance du cheval, la sobriété, la force du mulet?

En voyant en Afrique un très-grand nombre de chevaux ressemblant au mulet par leur croupe inclinée, peu charnue, leurs lombes relevées, leurs oreilles fortes et leur sobriété, nous nous demandions s'ils ne provenaient pas de juments fécondées d'abord par un baudet. Les juments qui ont fait des mules font ensuite des *chevaux mules*, nous disait, en 1845, un paysan du Poitou.

On peut se demander aussi si les mulets des Arabes ne tiennent pas souvent du cheval, et si, en général, il n'est pas possible d'avoir des mulets à croupe ronde, à poitrine épaisse, à tête petite, à oreilles moyennes, à pieds forts, à queue bien garnie; s'il ne suffirait pas, pour obtenir ce résultat, de faire couvrir les juments par un cheval avant de les livrer au baudet. Nous avons remarqué dans la province de Constantine, à Philippeville, des mulets qui, par leurs formes, leurs allures, ressemblent plus au cheval que les mulets ordinaires. Il est difficile d'en expliquer la formation autrement que par la supposition que nous venons de faire.

On sait, du reste, que les Arabes de l'Algérie sont peu actifs, peu soigneux de leurs animaux. On conçoit que tous les mélanges possibles puissent se faire sur leurs montagnes, dans leurs parcs, où tous les animaux vivent pêle-mêle.

Cette question mérite d'être étudiée; car ce n'est pas seulement quand une femelle d'une espèce est couverte par un mâle d'une autre espèce que l'influence particulière dont nous parlons s'exerce; nous avons vu qu'elle se produit aussi quand le mâle et la femelle appartiennent à la même espèce, de sorte que ce mode de reproduction pourrait être employé pour produire des bêtes à cornes propres à s'engraisser et à travailler, des moutons à laine fine et à formes carrées, des chevaux corsés et vigoureux.

### § 3. — Des qualités, des défauts et du choix des reproducteurs.

#### I. — *Qualités et défauts.*

Il faut distinguer les *qualités* et les *défectuosités* des reproducteurs en absolues et en relatives. Les premières sont indépendantes des circonstances dans lesquelles se trouvent les animaux et du but auquel on destine leurs produits : les signes d'une bonne santé, une belle conformation de la poitrine sont des qualités absolues; l'existence de maladies héréditaires, les défauts de caractère, le bassin étroit et mal conformé dans les femelles, sont des défauts absolus qu'on ne doit jamais rencontrer dans les animaux reproducteurs.

Les qualités et les défectuosités relatives dépendent du rapport qui existe entre les deux sexes, car le choix doit avoir pour but l'appareillement des reproducteurs : le pied plat de la jument mulassière du Poitou est un défaut quand on fait reproduire cette femelle avec un mâle de sa race, et une précieuse qualité quand on l'accouple avec le baudet; ce que nous disons du pied s'applique à toutes les régions du corps; tous les vices de conformation qui ne sont pas des signes de faiblesse, d'un état maladif, sont des qualités, si les animaux qui les présentent doivent être accouplés avec des individus présentant une conformation opposée.

Les reproducteurs ont souvent des défauts relativement à la destination de leurs descendants. Une taille élevée serait un défaut pour des animaux destinés à paître sur de mauvais pâturages ou à recevoir au râtelier une nourriture peu abondante et à travailler dans des chemins montagneux : dans ces circonstances, l'aptitude à vivre dans des pâturages maigres est une qualité, quoique du reste les animaux donnent peu de produits.

La mollesse, le manque de rusticité sont des défauts pour des bœufs qui doivent travailler au mauvais temps, dans les montagnes; tandis que des bêtes dures, sobres, vives, ne sont jamais bien précieuses pour la boucherie, ni pour donner du lait. Enfin, certaines particularités sont des défauts ou des qualités selon qu'elles nuisent à la vente des animaux, ou

qu'elles la facilitent : dans telle contrée on recherche les vaches couleur froment, dans telle autre on les estime moins que les brunes dont les lèvres et les paupières sont noires; ici on estime les béliers cornus, à large fanon; ailleurs les cornes et les replis de la peau sont considérés avec raison comme diminuant la valeur des animaux.

— *Choix.*

Choix des deux sexes. — De la ressemblance qui existe entre les reproducteurs et leurs descendants, résulte la nécessité de choisir les animaux que l'on veut employer à la multiplication des espèces. Le choix, pour être rationnel, doit même être fait de manière que les qualités que l'on veut propager se trouvent, sinon dans les deux sexes, du moins et de préférence, sur celui qui est le plus apte à les transmettre au produit de la conception.

Dans le choix des animaux, il faut avoir égard à l'état de santé, aux formes, aux qualités, à la couleur, à la race, à l'âge.

Les reproducteurs doivent avoir une bonne *santé*, une forte constitution. Toutes les parties du corps seront saines, mais principalement les organes qui, comme les poumons, les intestins, sont essentiels à la vie.

Les signes de la santé varient selon les animaux, mais en général, la souplesse, la mobilité de la peau, l'aspect brillant des poils, un embonpoint médiocre, indiquent que les fonctions principales s'exécutent avec régularité, que la digestion se fait bien.

Les *maladies* seront considérées comme des défauts absolus; mais on placera en première ligne celles qui sont héréditaires.

Ce sont, dans toutes les espèces, la phthisie pulmonaire, l'épilepsie, les productions morbides : les tubercules, les mélanoses; dans le cheval, la fluxion périodique, les exostoses, le resserrement du pied, des talons trop hauts, le cornage, la myopie selon M. Demoussy; dans le bœuf, la péripneumonie, les affections anciennes de la peau; dans le mouton, la pourriture, le tournis, la tremblante,

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si les animaux transmettent réellement leurs affections, si les germes morbides passent des pères aux enfants; ou si les reproducteurs communiquent seulement une conformation vicieuse, une constitution altérée, une disposition organique ou vitale, qui prédisposent à contracter les maladies. Il est reconnu qu'en transmettant la conformation, les reproducteurs communiquent des affections qui, dans la plupart des cas, ne sont pas héréditaires. M. Demoussy cite un étalon sujet aux coliques, à cause d'un retrécissement de l'intestin grêle, qui a transmis ce défaut à plusieurs de ses poulains.

Aussi faut-il distinguer les affections accidentelles de celles qui, venues spontanément, supposent une modification de l'organisme. Celles-ci, surtout si elles sont graves, si elles siégent sur un des organes essentiels à la vie, nuisent, et en altérant la constitution des animaux, et en se transmettant même des pères aux enfants. On doit donc exclure de la reproduction les animaux qui en sont affectés.

Mais serait-il démontré que les maladies organiques des viscères, de la peau, des membres ne se transmettent point, qu'un jeune animal issu d'un père et d'une mère poitrinaires ne contracte pas plutôt la phthisie que s'il provenait de parents sains, que ces affections devraient faire exclure les animaux de la reproduction; car elles altèrent la constitution des individus, et les rendent incapables de créer des germes vigoureux. De parents maladifs, on ne peut espérer que des produits faibles.

Les affections locales, les maladies accidentelles, douloureuses, sont plus graves dans les femelles que dans les mâles; une femelle qui souffre, qui mange peu et digère mal, peut-elle nourrir convenablement le fœtus, et après le part, a-t-elle assez de lait pour bien élever sa progéniture?

Dans l'examen de la *conformation*, il ne faut pas s'attacher exclusivement aux contours gracieux, arrondis, qui donnent au corps un aspect agréable; on doit l'étudier pour apprécier le volume, l'état des parties intérieures. En renvoyant pour ce sujet aux articles du cheval, du bœuf, nous dirons que

dans tous les animaux, le thorax doit être ample, la côte ronde et allongée; car une poitrine spacieuse suppose des poumons développés, une respiration facile, capable d'élaborer les matériaux fournis par les aliments et d'imprimer au sang les qualités nécessaires pour bien nourrir, former de la viande et donner la force qu'exigent les exercices pénibles. Une poitrine ample fait présumer que le cœur, fort et spacieusement logé, peut exécuter ses fonctions avec aisance; les animaux qui ont la région sternale épaisse, les côtes longues, les coudes écartés, se nourrissent bien, et supportent de rudes fatigues sans être exposés à suffoquer.

Il y a des vices de conformation qui, quoique compatibles avec une bonne santé, doivent faire exclure les animaux de le reproduction. De ce nombre, sont la mauvaise conformation des organes génitaux, le volume trop considérable du ventre, un défaut d'aplomb grave, même dans les bêtes qui ne doivent pas travailler, l'exiguïté de la poitrine ou d'une des parties des voies aériennes, car toutes les parties d'un animal et surtout celles d'un même appareil se correspondant, une gorge étroite, des naseaux petits, supposent des poumons peu développés.

*Défauts, qualités.* Une bonne santé, une belle conformation, une taille convenable, ne sont pas les seules qualités qu'il faille rechercher dans les reproducteurs : ils doivent avoir de la force, de la vivacité, de l'énergie, être dociles, obéissants, avoir un bon caractère, n'être méchants ni envers l'homme, ni envers les autres animaux de leur espèce.

Pour s'assurer de l'existence de ces qualités, il faut manier les animaux, leur mettre des harnais, les faire travailler même, leur lever les pieds, leur saisir les oreilles, leur ouvrir la bouche, traire les femelles, ou seulement leur toucher le pis.

La *couleur* des animaux est une de leurs particularités les plus fugaces; elle varie selon les climats, les saisons, les sexes, les âges, etc. En histoire naturelle, elle a peu de valeur comme caractère; et sous ce rapport elle en a encore moins dans les animaux domestiques à cause des nuances infinies que prennent les poils sous l'influence de la domesticité.

Si la couleur intéresse l'éleveur, c'est comme indice de qualités et de défauts, comme faisant connaître le tempérament des animaux; il faut aussi avoir égard à la robe, à cause de la valeur que certaines nuances recherchées donnent aux chevaux, aux vaches et aux porcs.

On regarde généralement le noir et les couleurs foncées comme un des caractères du tempérament sanguin, de la force, de l'énergie des individus; on recherche ces couleurs dans les bêtes de travail.

Les couleurs pâles, le froment, le blanc, sont plutôt recherchées dans les vaches à lait, dans les bêtes d'engrais, et dans le mouton, à cause de la facilité qu'a la laine blanche de prendre, par la teinture, toutes les autres couleurs. Les bêtes blanches ont la peau mince, les poils fins.

Il paraît, dit Buffon, que le blanc pur et sans aucune tache est le signe du dernier degré de dégénération, et que, ordinairement, il est accompagné d'imperfection et de défauts essentiels. On remarque que dans l'espèce humaine les albinos sont, en général, faibles et ont les sens imparfaits. Quoique cette imperfection soit plus fréquente dans les animaux domestiques que dans les espèces sauvages, elle se rencontre dans les souris, les taupes, les singes, et elle « est toujours accompagnée de plus ou moins de faiblesse et d'hébétude des sens. »

Dans l'examen des couleurs, comme indices des qualités, du tempérament, il faut bien distinguer les couleurs franches des nuances délavées, pâles, blafardes; en second lieu, il ne faut pas s'attacher seulement à la nuance du poil, il faut examiner celle de la matière colorante de la peau, de l'épiderme, de la corne, des paupières et des lèvres. Celle des poils est excessivement fugace, elle varie continuellement, depuis le moment où le poil commence à paraître jusqu'à l'instant où il tombe. C'est celle des couches du derme, toujours en rapport avec celle de la corne, qui peut donner des indices sur les animaux : elle dépend de leur constitution, de leur tempérament, et elle diffère souvent de celle des poils.

Dans tous les cas, serait-il démontré que les couleurs n'ont aucun rapport avec les qualités des animaux et qu'on ne doit pas y avoir égard, dans le choix des bêtes qu'on achète pour son service, qu'on devrait cependant les prendre en considération dans les reproducteurs; car la couleur des animaux peut être, par elle-même, une qualité ou un défaut. Cela dépend de la mode, des préventions, des préjugés.

Nous n'avons pas de règles à donner à cet égard, les éleveurs doivent se conduire selon les idées reçues dans leurs localités ; si les vaches couleur froment et les chevaux bais-bruns sont estimés, si les bœufs à cornes vertes et les chevaux blancs, alézans lavés sont dédaignés, il est inutile de rechercher la cause de la préférence ou du dédain donné à ces animaux, il faut seulement se mettre en mesure de répondre au goût des consommateurs. Pour beaucoup d'acheteurs la couleur est moins l'indice de certaines qualités que l'indication du pays d'où sortent les animaux. Les éleveurs qui ont une race renommée à couleur fixe font bien de tenir à cette couleur; elle est pour eux comme une *marque de fabrique;* elle fait reconnaître leurs produits.

*Race.* Autant que possible, il faut rechercher des reproducteurs ayant une longue suite d'ancêtres bien conformés : une longue généalogie est toujours une preuve de l'ancienneté de la race et souvent des qualités de la famille. Dans les pays où il n'y a pas eu de croisements, où la race est depuis des siècles telle que le climat tend à la produire, la recherche de la parenté a moins d'importance : il suffit que le reproducteur n'ait aucun défaut et qu'il provienne de parents sains et bien constitués.

L'*âge* auquel il convient d'employer les reproducteurs varie selon les espèces, les sexes, et la destination des produits qu'on veut obtenir. En général, c'est lorsque les individus ont pris tout leur développement qu'ils peuvent, sans inconvénient pour eux, employer une partie de leurs forces à multiplier leur espèce. Mais la faculté génératrice ne vient pas, ne se développe pas instantanément; elle existe avant que l'accroissement du corps soit complet et augmente d'une manière graduelle.

Les animaux dont l'accroissement est rapide et la vie courte peuvent engendrer fort jeunes; les femelles se reproduisent plus tôt que les mâles ; mais si on les fait porter trop jeunes, la gestation, l'allaitement, les épuisent. Quelques accouplements faits de loin en loin nuisent peu aux jeunes mâles qui sont bien nourris. Il faut, surtout dans les grandes espèces, soigner l'opération, afin de prévenir les efforts de reins, les distensions du jarret.

Si l'on veut obtenir des bêtes robustes, fortes, propres au travail, on recherchera des mâles parvenus à l'âge adulte; mais pour faire naître des animaux mous, riches en tissu adipeux, ayant des chairs tendres, plutôt que des muscles énergiques, on se servira de reproducteurs qui ne soient pas encore bien formés. Les vaches issues de jeunes taureaux sont les meilleures laitières; les agneaux donnent de plus beaux agneaux que les vieux béliers.

Choix particulier du male et de la femelle. — Indépendamment des considérations qui précèdent et qui s'appliquent aux deux sexes, il faut, dans le choix des reproducteurs, examiner en particulier les mâles et les femelles.

Les *mâles* dont les testicules sont bien développés, ont en général une grande aptitude à propager leur espèce; ceux qui n'ont qu'un testicule apparent, donnent naissance à des individus qui leur ressemblent, ou même à des individus dont les deux testicules restent dans l'abdomen. Nous n'avons jamais pu faire reproduire des porcs n'ayant pas les testicules apparents. Les mâles, dans les grandes espèces du moins, doivent avoir les membres abdominaux solides et les lombes fortes pour se cabrer sans difficulté et sans accidents. C'est surtout dans ce sexe qu'on doit trouver l'énergie, la force, la vigueur. Ces qualités rendent le mâle capable de communiquer au germe une grande vitalité.

Les *femelles* concourent à la formation du germe, peut-être même le fournissent-elles ; dans tous les cas elles le logent et le nourrissent après la conception ; elles donnent au petit, après la naissance et dans l'âge où il est le plus impression-

nable, sa première nourriture. Sous ce triple rapport, le choix des femelles est de la plus grande importance.

Elles doivent avoir le corps long, la croupe large, les tubérosités des ischions écartées, la base de la queue relevée, le bassin ample ; avec cette conformation elles offrent au fœtus une place où il peut se développer convenablement, et elles mettent bas sans trop grandes difficultés.

Quand la femelle a le corps court, le bassin exigu, le fœtus est gêné et l'accroissement en est irrégulier : les parties dures, les os, les membres, acquièrent seules leur volume normal ; les parties moins résistantes, les cavités, le thorax, les viscères, le cœur, les poumons, étant comprimées restent étroites, petites. La gestation est pénible si le bassin est étroit : aussitôt que le fœtus a pris un peu de développement, ne pouvant plus être contenu dans la région pelvienne, il tombe dans l'abdomen, s'avance d'une manière extraordinaire vers le diaphragme, pousse ce muscle en avant et gêne la respiration. Le part est difficile, avec la conformation que nous supposons : les muscles abdominaux excessivement distendus ne peuvent pas réagir avec efficacité sur la matrice, et celle-ci a d'autant plus de peine à expulser le fœtus, que le bassin n'offre qu'un passage généralement trop étroit. Un bassin exigu, la déviation du sacrum, sont des motifs d'exclusion d'un haras.

On n'emploiera à la reproduction que des femelles mangeant et digérant bien, ayant les mamelles grandes, actives et secrétant de bon lait. La douceur, la patience, la sollicitude maternelle, sont nécessaires aussi pour constituer de bonnes nourrices.

Une femelle qui fournit un mauvais germe, qui loge et nourrit mal le fœtus, qui manque de bon lait, ne donnera jamais de bons produits, quel que soit le mérite des mâles qui l'auront fécondée. Le peu de soin qu'on apporte dans le choix des mères contribue beaucoup à produire l'état d'abâtardissement de nos races : le prix des vaches étant en général peu variable à cause de leur destination définitive, on garde souvent pour multiplier l'espèce les génisses qui don-

nent les meilleures espérances; mais comme il existe une très-grande différence entre la valeur d'un excellent cheval et celle d'un mauvais, les propriétaires vendent quelquefois leurs plus belles pouliches et ne gardent pour poulinières que celles qui sont tarées, estropiées, dont ils ne trouvent pas le placement. Ce calcul, qui occasionne des pertes considérables à cause du grand nombre de poulains que peut faire une jument, paraît moins préjudiciable aux éleveurs, depuis que la division de l'industrie chevaline, ayant pris un grand développement, permet de vendre les poulains très-jeunes. Ils se croient moins intéressés à faire naître de bons animaux.

Si l'on a plusieurs femelles, il faut, autant que possible, qu'elles soient *égales,* pouvant être appareillées par un même mâle.

III. — *Essai des animaux.*

Il faut essayer les animaux pour apprécier leur caractère et leur aptitude à travailler et surtout à engendrer de bons produits, car l'on voit de beaux chevaux, donner de très-médiocres descendants. L'expérience seule peut apprendre d'une manière positive la valeur des animaux, et il est toujours bon d'employer les reproducteurs à titre d'essai. A cet effet on donnera aux jeunes mâles des femelles dont le mérite est connu, et réciproquement aux femelles des mâles dont tous les produits ont été bons. En employant ainsi les reproducteurs on s'assure non-seulement s'ils sont féconds, mais encore s'ils donnent de bons produits; si les mâles couvrent toutes les femelles et si celles-ci retiennent bien, si elles n'avortent pas, si elles sont bonnes mères, douces, non chatouilleuses; si leur lait est bon et si elles en donnent beaucoup.

## § 4. — **De l'appareillement.**

L'*appareillement,* l'*appareillage* est une opération qui consiste à choisir, d'après certaines conditions, des animaux pour les réunir et les faire concourir ensemble à un but commun.

Le mot appareillage s'applique principalement à la réunion des animaux qu'on veut faire travailler sous le même joug,

au même timon ; et le mot appareillement désigne l'union du mâle et de la femelle que l'on fait reproduire après les avoir assortis, de manière que les qualités de l'un compensent, corrigent les défauts de l'autre ; c'est l'*accouplement* après choix des reproducteurs.

L'appareillement serait inutile pour une race sans défauts ; mais comme on ne trouve jamais des animaux parfaits, on dit qu'il y a appareillement, quand on donne à une femelle qui a certaines régions trop courtes ou trop longues, un mâle qui a des défectuosités opposées.

Les mots *appareillement, appareillage, assortiment, appatronement, appatronage,* sont généralement regardés comme synonymes ; cependant, quelques auteurs appellent *appareillement,* l'accouplement de deux individus d'une même race dans le but d'une amélioration, et ils nomment *appatronement,* l'accouplement d'un mâle et d'une femelle de la même race, possédant le plus haut degré de perfection.

Comme il est prouvé que nous ne pouvons conserver les races les plus parfaites, les mieux établies, qu'en dirigeant l'accouplement de manière à corriger les défauts qui existent et à prévenir ceux qui tendent à se produire ; qu'il y a toujours, dans tout accouplement, plus ou moins de défauts à combattre et des qualités à développer, par conséquent nécessité d'appareiller, nous pensons qu'il ne convient pas de compliquer cette question par des distinctions inutiles ; nous dirons donc, avec M. Huzard, que les termes *appareillement, appatronement,* etc., doivent être considérés comme ayant la même signification, comme désignant l'acte qui a pour but de réunir un mâle et une femelle, en vue d'en conserver, d'en perfectionner même la race : l'opération prend le nom de croisement, quand le mâle et la femelle appareillés n'appartiennent pas à la même race.

### I. — *Nécessité de l'appareillement.*

Toutes nos races d'animaux domestiques sont artificielles : fruit de nos soins et de nos travaux, elles se distinguent par des qualités acquises que ne possèdent pas leurs congénères

sauvages ; ainsi nos bêtes bovines présentent, au lieu de l'agilité, de la sobriété, de la rusticité qu'elles avaient en vivant dans les déserts, de la mollesse, beaucoup de propension à manger et à s'engraisser, de la docilité et souvent une constitution délicate qui ne leur permet pas de vivre sans des abris. Pour conserver les modifications que la domesticité a très-diversement empreintes sur les individus d'une race, il faut faire reproduire ensemble les mâles et les femelles qui les présentent au plus haut degré.

Dans l'état de nature les espèces se perpétuent saines, quoique l'accouplement ne soit réglé que par l'instinct des animaux, parce que les intempéries, qui font périr les mères incapables de porter des descendants robustes et de nourrir convenablement leur progéniture, détruisent les individus faibles, mal constitués, avant l'âge où ils pourraient se reproduire ; parce que l'instinct des femelles et le droit du plus fort écartent de la reproduction les mâles qui ont résisté aux accidents du jeune âge, mais qui ne possèdent, ni assez de courage pour combattre leurs rivaux, ni assez de force pour les vaincre.

Les espèces sauvages se conservent sans altérations, parce qu'étant toujours soumises aux influences qui les ont fait naître, elles en éprouvent peu de modifications : tous les individus, présentant à peu près les mêmes caractères, peuvent s'accoupler indistinctement sans qu'il en résulte desdi ssemblances profondes dans l'espèce.

A l'état de domesticité les animaux sont dans des conditions bien différentes ; les soins que nous donnons aux mères, aux petits, aux malades, prolongent la vie d'un grand nombre d'individus qui, quoique ayant toutes les apparences de la santé, sont incapables de créer des descendants bien constitués. Et les travaux, la distribution d'une nourriture tantôt trop nutritive, d'autres fois indigeste, tantôt insuffisante, d'autres fois trop abondante, la privation du grand air et de la liberté, engendrent souvent des maladies inconnues à l'état sauvage qui anéantiraient les espèces, si nous n'écartions de la reproduction les individus qui en renferment les germes.

Accouplés au hasard, les animaux améliorés dégénéreraient, parce qu'ils sont soumis à des influences souvent opposées aux qualités que nous avons intérêt à conserver dans nos races, opposées à la finesse de la laine, à une abondante sécrétion de lait, au tempérament sec que nous désirons chez le cheval, etc. La nature contrariée, mais non vaincue par la domesticité, tend, par son action continuelle, à ramener les êtres organisés aux types qu'elle a créés. Nous ne pouvons lutter contre sa persévérance qu'en mettant une persévérance égale à écarter de la reproduction les individus sur lesquels son influence se manifeste par un commencement de dégénération.

Enfin l'appareillement est nécessaire pour prévenir les conséquences de la consanguinité. Dans l'état sauvage, les animaux sédentaires changent de canton à l'époque du rut; les loups, les renards, les lièvres deviennent vagabonds; plusieurs espèces quittent même leur patrie. Il s'opère ainsi entre individus nés dans différentes localités une fusion, un croisement, favorables à la conservation des espèces; tandis que « les bêtes des parcs qui ne peuvent faire ces excursions, ni se mêler avec des races étrangères, diminuent, à chaque génération, en grandeur et en force, malgré l'abondante nourriture qu'elles y ont (1). » Nous reviendrons sur ce sujet à l'article *Consanguinité*.

Les lois de la nature ne peuvent donc pas être observées sous l'influence de la domesticité. L'homme doit être la providence des espèces animales qu'il a soumises, des races qu'il a créées; il doit, pour en propager les qualités et pour corriger leurs défauts, exclure de la génération les individus faibles qui, par ses soins, ont résisté aux maladies du jeune âge; ceux qui sont atteints de l'une des infirmités qu'engendre la domesticité; et ceux enfin qui, ne présentant pas, à un haut degré, les améliorations qu'il a imprimées à la race, tendent à reprendre les caractères des animaux sauvages de leur espèce.

(1) Hartmann, *Traité des haras*, p. 63.

II. — *Règles de l'appareillement.*

Pour effectuer un bon appareillement, il faut prendre en considération l'influence que le mâle et la femelle exercent sur le produit de la conception. On ne doit pas oublier qu'indépendamment des qualités absolues que les animaux doivent toujours posséder, il en est de relatives au pays, à la race que l'on veut conserver, à l'état de l'individu du sexe opposé.

Les règles de l'appareillement se rapportent à la taille, aux formes, aux défauts et qualités, à la race, à l'âge et à la robe des reproducteurs.

Appareillement par rapport a la taille. — Un chirurgien anglais, H. Cline, dans un traité sur l'élevage des animaux domestiques, a conseillé de donner toujours aux femelles des mâles plus petits qu'elles ; et il a appuyé son précepte de considérations physiologiques qui paraissent fort plausibles : Le germe, dit-il, tient toujours du père, et quand celui-ci est grand, le fœtus est volumineux ; si la mère est petite, elle ne peut fournir au produit de la conception, ni un espace suffisant, ni une nourriture assez abondante. Le fœtus, mal nourri, se développe incomplétement et d'une manière défectueuse : les parties flexibles, peu résistantes du corps, les cavités splanchniques et les viscères qu'elles renferment étant comprimés, ne peuvent pas acquérir un volume convenable ; tandis que les organes durs, résistants, les os des membres, prennent relativement un trop grand développement. La femelle met bas ensuite avec d'autant plus de difficulté qu'elle est plus petite et son produit plus volumineux. Après la naissance, le nouveau-né ne trouve dans le lait de la mère qu'une nourriture insuffisante ; sa nutrition se fait mal, sa constitution devient mauvaise et il ne forme jamais un animal d'un bon produit.

Lorsqu'au contraire la mère est plus grande que le père, le fœtus se développe régulièrement, toutes ses parties prennent le volume qu'elles doivent offrir ; le crâne, le thorax, deviennent spacieux, et le poumon, le cœur, le cerveau, volumineux. Les animaux engendrés dans ces conditions sont

bien constitués, forts, vigoureux; ils élaborent bien leur nourriture, se nourrissent facilement, font de très-bons services et donnent beaucoup de produits.

Mais pour que la doctrine de Cline fût incontestable, il faudrait que les femelles, dans toutes les espèces, fussent plus grandes que les mâles. C'est le contraire qui a presque toujours lieu; et pour soutenir une hypothèse, on ne voudra probablement pas accuser la nature d'imprévoyance.

Les observations de M. Cline, dit M. le comte Spencer, ne peuvent se rapporter qu'au croisement entre deux races dont l'une est grande et l'autre petite, et, dans ce cas, le mâle devrait être pris dans cette dernière. Il n'est pas possible qu'on ait voulu que, dans la même race, le mâle fût plus petit que la femelle; cela serait contraire aux usages de la nature, et en suivant cette méthode, peu de générations suffiraient pour réduire la taille des mâles et des femelles et pour en diminuer considérablement la valeur. Je puis dire que quelques-uns des plus beaux animaux que j'aie élevés provenaient d'une méthode opposée (1).

A l'appui de son opinion, lord Spencer cite l'exemple d'un bœuf qui a obtenu le premier prix à une grande exposition et qui provenait du plus grand taureau et de la plus petite vache que possédait ce célèbre éleveur. La vache était si petite, qu'il la réforma à cause de la petitesse de sa taille aussitôt qu'elle eut élevé ce veau.

La doctrine de Cline peut même présenter des exceptions dans le croisement des races, continue lord Spencer; le plus heureux croisement que j'aie observé entre deux races différentes avait été opéré, par M. C. Colling, entre un taureau de Durham et une vache de Galloway Scotch. Les produits ont été vendus des sommes énormes, et la plupart des meilleures bêtes courtes-cornes existant aujourd'hui en proviennent. Et d'après les résultats de ma pratique, je pense que si un éleveur a des femelles trop petites, il peut, sans inquiétude, leur donner un mâle de taille élevée, pourvu qu'il soit

(1) *The journal of the english agricultural society.*

de bonne race et qu'il ait des qualités. Quant à moi, si je veux en faire porter une qui me paraisse trop petite, je la fais couvrir par le mâle le plus grand que je possède, pourvu qu'il soit bien conformé.

En ayant égard à l'influence du régime, il est facile d'expliquer les faits et les opinions que nous venons de rapporter, et même de trouver les règles qu'il convient de suivre dans la pratique. Ne vouloir avec Cline que les mâles les plus petits, c'est renoncer aux avantages obtenus quand on a produit de beaux, de grands individus; c'est méconnaître les vues de la nature qui fait les mâles plus grands que les femelles, et qui n'accorde qu'aux plus forts le droit de propager les espèces; c'est renoncer à l'avantage de pouvoir, quand par des améliorations agricoles on a produit d'abondants fourrages, avancer par un bon croisement le perfectionnement des animaux, de plusieurs générations.

Mais lorsqu'on a des femelles petites, vouloir élever la taille de leurs produits par des mâles de haute stature, c'est, dans la plupart des cas, s'exposer à des mécomptes inévitables; le moyen ne réussira que lorsque les femelles seront petites par le fait d'une disposition particulière et quoiqu'elles reçoivent une nourriture copieuse; lorsque la petitesse est un défaut individuel, ainsi que cela avait très-probablement lieu dans la ferme de Nothingam, où lord Spencer soigne son bétail de manière à lui faire acquérir tout le développement qu'il est susceptible de prendre.

Des faits nombreux ont été invoqués surtout en faveur de l'opinion de Cline. On a rapporté que des races de chevaux, de bœufs et de moutons qu'on avait voulu améliorer par l'importation de mâles de taille élevée, ont dégénéré; mais ces faits ne sauraient être concluants. Les auteurs qui les ont publiés n'ont jamais démontré que les mâles de taille élevée, dont l'emploi a été désavantageux, étaient bien appropriés du reste; que surtout les races, dont on voulait élever la taille par l'importation de mâles de forte stature, n'étaient pas aussi grandes que le comportait la fertilité de la contrée.

Il est probable, d'un autre côté, que les faits invoqués en

faveur des mâles de petite taille se rapportent à des animaux qu'on avait importés dans une localité où se trouvaient des conditions favorables à l'agrandissement de la race; si le volume des races croisées a augmenté, l'accroissement a été la conséquence, non pas des mâles de petite taille, mais d'un perfectionnement agricole et de l'administration d'aliments copieux, circonstances qui ont coïncidé avec l'influence du sang étranger et ont avantageusement modifié les races habituées à des régimes moins favorables. De nos jours, l'introduction d'animaux étrangers produit assez souvent de bons résultats, parce qu'on soigne généralement mieux les cheptels qu'anciennement.

Dans l'appréciation de ces faits, on a toujours rapporté aux reproducteurs, en bien et en mal, des résultats qui dépendaient du régime. Nous ne croyons pas qu'on puisse adopter les conséquences pratiques qu'on a voulu en déduire. Il nous paraît plus rationnel de dire qu'il n'y a aucun inconvénient à choisir des mâles plus grands que les femelles, quand toutefois il n'y a pas une trop forte disproportion entre les uns et les autres, quand les femelles sont assez fortes pour supporter et recevoir les mâles, enfin quand on peut nourrir convenablement les produits; que, dans un troupeau, on doit toujours choisir les plus beaux individus; mais qu'il faut s'abstenir d'importer des mâles d'une haute taille appartenant à une race plus copieusement nourrie que celle du pays.

Appareillement d'après les formes. — L'appareillement doit être réglé de manière à produire les formes les plus convenables à la destination des animaux.

Il ne faut pas toujours rechercher les individus les mieux conformés : de très-beaux mâles peuvent convenir moins bien pour certaines femelles, que d'autres qui pécheraient par quelques-unes de leurs parties, mais qui auraient des défauts opposés à ceux des femelles. Un père et une mère ayant la même défectuosité, quoiqu'à un degré très-peu prononcé, produiraient des descendants défectueux; tandis que s'ils avaient des défauts graves, mais opposés, ils pourraient donner naissance à des êtres bien conformés. Lord Spencer

a souvent employé des reproducteurs défectueux, mais pouvant compenser les imperfections de ceux de l'autre sexe, et ce moyen de corriger les défauts, dit-il, a été fréquemment suivi de succès.

Cependant nous devons faire remarquer qu'il est rarement avantageux d'employer à la reproduction des individus ayant un vice de conformation très-prononcé, car presque toujours ils le transmettent à leurs descendants.

Au point de vue de l'appareillement, il faut distinguer les différences de conformation qui existent dans une seule région, de celles qui se montrent sur l'ensemble du corps.

Il y a peu d'inconvénients à faire accoupler les oppositions les plus tranchées, les dissemblances les plus prononcées, quand la différence n'existe que dans la grosseur de la tête, la longueur de l'encolure, le volume du pied; on obtient alors le plus souvent la conformation intermédiaire que l'on désire. Mais quand les animaux diffèrent par l'ensemble de leur corps, il faut agir différemment, selon que les produits sont destinés à travailler ou à fournir de la viande.

L'accouplement d'un mâle léger et d'une femelle massive donne le plus souvent un produit décousu, à corps très-gros et à membres grêles. Les individus ainsi conformés peuvent être bons comme bêtes de rente, principalement pour la boucherie, mais ils sont toujours défectueux comme bêtes de travail.

Du reste, dans l'appareillement, on remarque peu ces grandes dissemblances entre le mâle et la femelle, parce que les animaux de la même race bien constitués diffèrent rarement beaucoup les uns des autres pour la conformation générale du corps. Nous reviendrons sur ce sujet à l'article *Croisement des races*.

Appareillement eu égard aux défauts et aux qualités. — Pour corriger des défauts, imprimer des qualités, on suivra la marche que nous avons indiquée en parlant des formes. Tout en cherchant des individus qui se complètent, on évitera les contrastes frappants susceptibles de produire des êtres disproportionnés, sans harmonie; ainsi, une jument qui a

la croupe carrée, lourde, avalée, les jambes chargées de crins et les pieds larges, saillie par un étalon fin, produit souvent des poulains dont le poitrail est étroit, le pied lourd, la jambe grêle, la tête, l'encolure, énormes; tandis qu'elle donne de beaux descendants si elle est accouplée avec des métis, avec des mâles de finesse moyenne.

On n'a pas à craindre les mêmes résultats quand les contrastes tiennent à la manière dont s'exécutent les fonctions. Il y a toujours avantage à donner à une vache qui se nourrit mal ou ayant peu de lait, à une brebis dont la toison est légère, un taureau de bonne nature, ou d'une famille bonne laitière, un bélier fortement laineux.

On ne doit pas, en général, chercher à combattre plusieurs défauts à la fois. Lorsqu'une race pèche par la conformation de plusieurs régions du corps, il faut d'abord remédier à la défectuosité la plus grande en dirigeant, principalement dans ce sens les appareillements jusqu'à ce qu'elle ne reparaisse plus dans aucun produit.

Un animal offrant du reste les caractères que l'on doit rechercher dans tous les reproducteurs, présente rarement deux qualités à un degré bien marqué. Si l'on voulait corriger deux défauts en même temps, l'on serait souvent obligé de faire reproduire des individus médiocres, et si l'on voulait combattre les défauts alternativement, il arriverait que les succès obtenus dans un sens par l'accouplement des pères auraient disparu dans les produits des enfants.

Appareillement d'après l'age. — On a toujours remarqué que les mâles qui ont couvert un grand nombre de femelles, sont plus habiles à faire la monte que ceux qui s'accouplent pour la première fois. D'un autre côté, on sait que beaucoup de femelles jeunes, n'ayant jamais porté, ne se laissent couvrir qu'avec difficulté. On doit donc donner aux mâles qu'on emploie pour la première fois à la reproduction, des femelles ayant déjà donné des produits et bien disposées à se laisser féconder.

Selon quelques physiologistes, l'âge des reproducteurs influe sur le sexe créé; il faut, pour avoir des produits du

sexe masculin, donner à des femelles jeunes des mâles adultes, *et vice versa* pour obtenir des femelles.

APPAREILLEMENT D'APRÈS LA ROBE. — A ce que nous avons dit en parlant du choix des reproducteurs, nous ajouterons que si l'on fait reproduire ensemble des individus dont les robes diffèrent par des nuances très-tranchées, les produits sont assez souvent bicolores; les robes pies sont toujours peu recherchées, il faut donc faire accoupler autant que possible des animaux ayant des nuances à peu près semblables.

APPAREILLEMENT POUR LA CONSERVATION DES RACES. — Si la race que l'on possède a toutes les qualités compatibles avec les conditions hygiéniques dans lesquelles on l'entretient, il faut faire accoupler les individus qui en présentent les caractères au plus haut degré, écarter de la reproduction ceux qui s'éloignent du type, fussent-ils même supérieurs sous certains rapports; car ils appartiennent à une famille dont les caractères ne sont pas fixes, et ils offrent peu de garanties pour la transmission de leurs caractères à leurs descendants.

On doit choisir les reproducteurs avec la plus grande attention et combattre les défauts aussitôt qu'ils paraissent : les maux naissants sont les plus faciles à guérir. De même qu'un danseur de cordes, disent les Anglais, ne doit jamais perdre trop fortement l'équilibre pour qu'il puisse se maintenir, de même l'éleveur doit arrêter la dégénération de ses animaux aussitôt qu'elle commence. Presque toujours les races pèchent par quelques vices particuliers occasionnés par l'influence de la localité, du régime : il importe de surveiller ces vices avec soin; on ne doit jamais employer un reproducteur qui les présente, et à plus forte raison ne doit-on pas l'appareiller avec un autre individu qui serait dans le même cas. Les défauts accidentels sont moins dangereux, fussent-ils plus graves.

APPAREILLEMENT POUR CRÉER DES RACES. — Le régime est le seul moyen qu'on doive employer pour modifier le volume des animaux ; mais par la génération on change plus promptement la forme des organes que par le secours des agents hygiéniques.

Quand on veut créer une race par la génération, on emploie le plus souvent le croisement qui est beaucoup plus puissant, plus expéditif que le simple appareillement.

Celui-ci peut cependant, s'il est bien entendu, établir, dans une espèce d'animaux, des variétés assez bien caractérisées pour former des races nouvelles. Ainsi, après avoir modifié les individus par le régime, on cherche à fixer les caractères qui les distinguent, en accouplant ensemble les mâles et les femelles qui présentent ces caractères à un haut degré.

### § 5. — Du croisement des races.

Le *croisement* est une opération qui consiste à appareiller deux individus de deux races ou de deux espèces différentes, dans le but de les faire reproduire.

Le croisement des races, le seul dont nous ayons à parler dans ce paragraphe, est encore nommé *métissage, métisation*; cependant quelques auteurs appellent plus particulièrement *métissage* le croisement des bêtes à laine, et d'autres celui qui a pour but, quelle que soit l'espèce d'animaux sur laquelle il est effectué, de créer une race intermédiaire entre les deux races croisées : une race « qui, émanant de deux races distinctes, n'a pas plus les caractères de l'une que ceux de l'autre ; » tandis qu'ils nommeraient *croisement*, l'opération qui aurait pour but de communiquer à la nouvelle race tous les caractères de la race croisante. Dans le métissage, on ferait reproduire entre eux les métis; et dans le croisement, on renouvellerait l'importation des mâles ou des femelles de la race étrangère, jusqu'à la disparition complète des caractères de la race indigène.

Cette distinction ne nous paraît pas devoir être admise. D'abord il n'est pas nécessaire de donner à une opération des noms particuliers, selon qu'elle est effectuée sur le cheval, sur le bœuf ou sur le mouton. Ensuite, le croisement a toujours pour but de créer une race tenant le milieu entre les races que l'on croise. Sans doute on veut, selon les circons-

tances, qu'elle se rapproche davantage de l'une ou de l'autre des races croisantes, mais on désire toujours qu'elle leur soit intermédiaire. Nous ne connaissons pas d'exemples du contraire. Celui qui veut élever le cheval de course ne s'amuse pas à le créer par croisement; et croise-t-il l'éleveur qui croit pouvoir entretenir des bêtes à cornes aussi parfaites de conformation que les Durham, des moutons aussi graisseux que le Dishley; fait-il des métis, celui qui veut avoir des laines aussi fines que celles du bélier de Naz, des chevaux semblables aux coursiers de l'Arabie?

Non, assurément. Il importe des mâles et des femelles de ces races, et il les fait reproduire à l'état de pureté. Quand il croise, il veut, sans exception, réunir la vitesse du cheval anglais à la corpulence de la jument normande; la précocité du taureau Durham à la rusticité de la vache mancelle; les formes du bélier Dishley au lainage du mérinos; la finesse des bêtes de Naz à la corpulence du mérinos bourguignon; la souplesse du coursier oriental à la taille des races chevalines d'Europe. Il n'existe pas un seul fait contraire à cette pratique. Ainsi, quand nous croisons deux races, quel que soit le nom que nous donnions à cette opération, nous voulons toujours produire le même résultat, seulement nous voulons le produire à des degrés différents, selon nos besoins et nos ressources.

Et ce qui nous engagerait encore à confondre le croisement et le métissage, c'est que le mélange de deux races, réunies pour la reproduction, doit être fait dans les mêmes conditions, entrepris dans les mêmes circonstances, selon les mêmes principes, et exige les mêmes soins, soit qu'on l'effectue sur les bêtes à laine ou sur le cheval, soit qu'il ait pour but de créer une race presque semblable à l'une des races croisantes, soit au contraire qu'il doive créer des animaux ressemblant *également* aux deux souches d'où ils émanent. Seulement, dans ce dernier cas, on le continue plus ou moins longtemps. C'est ce que nous verrons.

De deux races que l'on croise, l'une est appelée *race croisante,* c'est la race *améliorante,* celle qu'on introduit dans le

pays ; et l'autre *race croisée*, race à *améliorer*, c'est celle que l'on veut modifier. Chacune de ces deux races est dite *pur sang, race pure*, par opposition aux produits qui résultent de leur mélange et qui reçoivent les noms de *demi-sang*, de *trois-quarts de sang*, selon le nombre de fois que les types sont entrés dans le croisement. Le *demi-sang* provient de deux reproducteurs pur sang : le poulain issu d'une jument normande et d'un cheval de course est un demi-sang ; le *trois-quarts de sang* est le fruit d'un individu *pur sang* et d'un *demi-sang* : une pouliche anglo-normande, demi-sang saillie par un étalon pur sang, donnerait un trois-quarts de sang. En suivant toujours le croisement dans le même sens, on obtiendrait des *sept-huitièmes*, des *quinze-seizièmes de sang*, etc.

Les mots *croisés, métis* sont souvent employés pour désigner les produits d'un croisement, d'un métissage. Quand on veut indiquer le degré de sang que contiennent les produits, on dit *premier croisé* ou *premier métis*, *deuxième croisé* ou *deuxième métis*, etc. ; le deuxième métis ou deuxième croisé correspond au trois-quarts de sang.

Ces dénominations ne font connaître que le degré de croisement. On ajoute les noms des races pour indiquer la nature des produits : le demi-sang *dishley mérinos* est le produit du croisement d'un mâle de la race dishley avec une femelle de la race mérine, ou *vice versa*.

Dans les croisements plus avancés on répète le nom de la race qui est entrée le plus souvent dans la génération : ainsi on dirait *métis anglo-normand trois-quarts de sang anglais*, pour désigner un poulain issu d'une jument anglo-normande demi-sang et d'un cheval pur sang anglais. De même, un *beauceron-mérinos, trois-quarts de sang*, ou *deuxième croisé*, ou *deuxième métis mérinos*, est un produit qui a un quart de sang de la race indigène et trois-quarts de la race mérine. Le trois-quarts de sang correspond à ce qu'on appelle dans l'espèce humaine *quarteron*, mulâtre, qui n'a qu'un quart de sang de la race nègre.

Quand on a obtenu les modifications que l'on désire dans le croisement des races, il arrive que l'on fait reproduire les

métis par eux-mêmes. Il faut bien distinguer les produits ainsi obtenus par l'accouplement des métis entre eux, et portés à la deuxième, à la troisième génération, des produits du deuxième, du troisième croisement.

Il n'existe pas de nom particulier qui s'applique à ces produits. On les désigne en indiquant comment ils se sont formés. Ainsi, on dit *croisés* ou *métis* — ou *demi-sang* ou *trois-quarts de sang* — qui se reproduisent par eux-mêmes depuis *deux, trois, quatre générations.*

On néglige trop souvent de faire cette distinction. Aussi est-il très-difficile d'apprécier, d'après les narrations publiées, les résultats obtenus par les innombrables croisements qui s'opèrent en France. Nous avons vu proscrire des types améliorateurs parce que, disait-on, les métis au troisième ou au quatrième croisement étaient mauvais; et c'étaient tout simplement des métis d'un premier croisement qu'on avait fait reproduire par eux-mêmes.

Le croisement est l'opération principale de l'amélioration des races. Il intéresse d'abord l'agronome, mais aussi le vétérinaire et le physiologiste : en le mettant en usage, le premier peut introduire à peu de frais dans sa ferme les qualités des races étrangères; le second y trouve le moyen de changer la constitution des animaux et de combattre certaines dispositions morbides; tandis que le naturaliste peut observer la ressemblance des produits avec les individus qui les ont créés : les différences qui existent entre le mâle et la femelle permettent de saisir l'influence que chacun d'eux exerce sur le produit de la conception.

### I. — *Utilité, indications du croisement des races.*

Étant admis et bien reconnu du reste, que les qualités comme les défauts se transmettent par la génération, on comprend aisément que le croisement des races soit d'un grand secours pour l'amélioration des animaux.

Beaucoup de personnes croient même que ce moyen peut suffire pour communiquer à nos bœufs, à nos chevaux, toutes les qualités qui distinguent les races bovines, chevalines

étrangères les plus perfectionnées ; on a essayé de l'appliquer dans toutes nos provinces, et pour produire toutes les améliorations qu'on aurait voulu réaliser.

D'un autre côté, rien ne paraît plus facile que de croiser une race. Il suffit, d'importer quelques reproducteurs et de les faire reproduire. Sans aucune étude préparatoire, chacun a cru pouvoir perfectionner les animaux de son pays. Souvent on a échoué; c'était inévitable.

Le croisement des races peut rendre de grands services, et son emploi n'exige pas ces connaissances variées et profondes sur les sciences naturelles que nécessite l'amélioration d'une race par le régime, par les appareillements et le dressage ; mais encore est-il nécessaire de savoir dans quels cas il peut être utile, et d'après quelles règles il faut le pratiquer.

Il sera utile pour produire des améliorations qui tiennent aux formes de certaines régions ou à quelques qualités particulières. Ainsi il suffit de bien diriger un croisement pendant deux, trois, quatre générations, pour relever la croupe avalée de nos chevaux communs, pour corriger le chanfrein busqué de notre race normande, pour élargir la poitrine de nos bœufs et de nos porcs, pour communiquer au chien ordinaire l'aptitude à chasser, pour adoucir la laine de nos anciennes races ovines, pour accroître les qualités lactifères de nos vaches, pour changer la couleur des cocons du ver à soie, etc. ; tandis que, en ne cherchant à produire ces modifications que par le régime, par le dressage et les accouplements entre mâles et femelles de la même race, on n'obtiendrait des résultats sensibles que par des travaux séculaires et des combinaisons souvent difficiles. Et encore combien d'essais resteraient infructueux ! et dans tous les cas, combien faudrait-il de tact pratique et d'active persévérance pour les mener à bonne fin !

Mais ce serait en vain qu'on compterait sur le croisement pour élever la taille, augmenter le poids des animaux. Les races sont toujours, par leur taille, en rapport avec les ressources alimentaires des contrées où elles se trouvent ; on ne saurait les agrandir sans augmenter ces ressources. Et,

d'ailleurs, les produits d'un mâle de forte race avec une femelle plus petite, sont souvent mal conformés, et toujours d'un entretien plus dispendieux : ils ne trouvent pas, pendant le jeune âge, un lait assez abondant dans le pis de la mère, ni, plus tard, assez d'herbe dans les pâturages.

Sans un régime meilleur, il n'est donc pas possible de développer la taille des animaux. Et ce moyen seul a produit des résultats avantageux sur les chevaux comme sur les bœufs, dans le Bourbonnais et la Bretagne, comme dans la Lorraine et le Nivernais, partout enfin où on a pu le mettre en usage, soit à cause de la fécondité naturelle du sol, soit par suite de l'emploi de la chaux ou de la pratique du marnage.

Cependant, la distribution d'une nourriture plus copieuse ne saurait produire de grands résultats qu'après un temps assez long, car les races anciennes ont des caractères fixes qui sont difficiles à changer. Le croisement peut alors être utile pour hâter le développement du corps, mais il ne saurait être qu'un moyen secondaire ; c'est quand, par des améliorations, on s'est mis à même de mieux nourrir le cheptel, qu'on peut croiser, avec avantage, une petite race par une plus grande, en ayant soin, toutefois, d'éviter les fortes disproportions de taille entre les deux individus, ainsi que nous le recommanderons en parlant des règles du croisement.

Le croisement peut encore être utile pour détruire certaines dispositions aux maladies, certains défauts fort anciens sur des races soumises depuis des siècles à l'action du climat et se reproduisant constamment par elles-mêmes. Ces défauts, tenant à la constitution et à la forme des organes, sont réfractaires aux moyens ordinaires de la médecine. Si tous les individus de la race n'en sont pas atteints, tous en renferment les germes, peuvent donner naissance à des produits qui en sont affectés. Les appareillements les mieux surveillés sont impuissants pour les détruire. L'influence d'un sang étranger peut seule les faire cesser.

Les éleveurs de la Normandie ont fait disparaître le cornage, jadis si commun sur leurs chevaux, en donnant à leurs juments l'étalon anglais; par des croisements bien entendus,

nous pouvons combattre la fluxion périodique des yeux, si nuisible dans quelques provinces; détruire, dans les bêtes à cornes, la disposition à contracter des maladies graves de la poitrine; faire disparaître le tournis et les affections nerveuses qui attaquent plus particulièrement le mérinos, etc. Il suffit souvent de donner aux femelles d'une ferme des mâles de la même race, mais tirés d'une ferme placée dans d'autres conditions hygiéniques, pour prévenir le retour d'enzooties ruineuses.

Pendant longtemps on a considéré le croisement comme nécessaire pour maintenir les races au point de vue de leur santé, pour en prévenir la dégénérescence. Buffon et Bourgelat le considéraient comme indispensable pour détruire ce que l'influence des climats a de mauvais, pour empêcher les animaux de dégénérer, et pour entretenir dans les individus une constitution tempérée, favorable à la santé. Ils admettaient qu'il se fait une compensation lorsqu'on réunit, pour la reproduction, des animaux du Midi à ceux du Nord.

« Il semble, disait Buffon, que le modèle du beau et du bon soit dispersé par toute la terre, et que dans chaque climat il n'en réside qu'une portion, qui dégénère toujours, à moins qu'on ne la réunisse avec une autre portion prise au loin : en sorte que pour avoir de bons grains, de belles fleurs, etc., il faut en échanger les graines et ne jamais les semer dans le terrain qui les a produites; et de même, pour avoir de beaux chevaux, de bons chiens, etc., il faut donner aux femelles du pays des mâles étrangers, et réciproquement aux mâles du pays des femelles étrangères; sans cela les grains, les fleurs, les animaux dégénèrent. En mêlant au contraire les races, et surtout en les renouvelant toujours par des races étrangères, la forme semble se perfectionner, et la nature se relever et donner tout ce qu'elle peut produire de meilleur (1). »

On a admis la nécessité des croisements dans les poissons comme dans les animaux terrestres. « De même, dit Hart-

(1) *Histoire des animaux domestiques.*

mann, dans les viviers on aime à employer pour le frai des poissons étrangers; ils font toujours mieux dans d'autres eaux et dans d'autres terres que dans celles où ils ont été élevés. »

Buffon supposait même que les défauts se compensaient d'autant mieux, et que les produits étaient d'autant plus parfaits, qu'on mettait ensemble des animaux de climats plus opposés, que les excès ou les défauts de l'habitude du père étaient plus opposés aux défauts ou aux excès de l'habitude de la mère.

« Dans le climat tempéré de la France, il faut donc, pour avoir de beaux chevaux, faire venir des étalons des climats plus chauds ou plus froids : les chevaux arabes, si l'on en peut avoir, et les barbes, doivent être préférés, et ensuite ceux d'Espagne et du royaume de Naples; et pour les climats froids, ceux de Danemark et ensuite ceux de Holstein et de Frise : tous ces chevaux produiront en France, avec les juments du pays, de très-bons chevaux, qui seront d'autant meilleurs et d'autant plus beaux, que la température du climat sera plus éloignée de celle du climat de la France; en sorte que les arabes feront mieux que les barbes, les barbes mieux que ceux d'Espagne; et de même les chevaux tirés du Danemark produiront de plus beaux chevaux que ceux de Frise. Au défaut de ces chevaux de climats beaucoup plus froids ou plus chauds, il faudra faire venir des étalons anglais ou allemands, ou même des provinces méridionales de la France pour les septentrionales (1). » Buffon croyait qu'en croisant les races les plus éloignées, on avait non-seulement de plus belles productions, mais des mâles en plus grand nombre. Bourgelat partageait l'opinion de Buffon. « Pour avoir de beaux chevaux, disait-il, il faut nécessairement croiser les juments nationales avec des étalons étrangers, ou nos femelles des départements méridionaux avec des mâles des départements septentrionaux (2). »

(1) *Des Animaux domestiques*, t. III, p. 43.

(2) *Éléments de l'art vétérinaire*; *Traité de la conformation extérieure du cheval.*

On a toujours considéré aussi le mélange des différents peuples comme très-favorable au développement de l'homme ; on s'est fondé sur ce que la population des villes de garnison, des localités qui sont fréquemment envahies par les armées, des cités commerçantes et des ports de mer, est plus belle que celle des contrées isolées, des vallées alpines et pyrénéennes qui sont sans voie de communication et dont les habitants se marient entre eux depuis des siècles. En Afrique, on a remarqué également que les Koulouglis, croisés turcs et arabes, des rivages sont plus forts, de plus haute taille que les habitants des vallées isolées où les croisements sont difficiles. Vandermonde attribue la prospérité des villes populeuses au grand nombre d'étrangers qui les fréquentent.

« La grande quantité de gens de province qui s'établissent à Paris, dit-il, contribue beaucoup à rendre cette capitale la rivale de l'ancienne Rome. Les grands génies, les hommes d'esprit, les gens à talents qui s'y trouvent, doivent sans doute leur naissance aux mariages fortuits de leurs pères avec des Parisiennes. Ces alliances se sont croisées successivement; le hasard, quelquefois la nécessité, ont réuni des gens de climats très-différents et ont produit de très-bonnes races. Plus il y a d'étrangers dans une ville, et plus elle devient célèbre. C'est en partie pour cela que les villes maritimes, qui sont presque toujours florissantes et qui abondent en étrangers, possèdent plus de génies à proportion que les autres villes. »

Des raisonnements et des faits rapportés par les auteurs, il résulte que le croisement des races contribue à perfectionner toutes les espèces animales; mais est-il nécessaire, indispensable pour entretenir le cheval, le bœuf, le mouton, etc., en état de très-bon rapport? Non; et malheureusement, depuis Buffon, on lui a attribué trop d'importance et l'on a trop négligé l'influence du climat et du régime. D'abord la dégénération n'est pas aussi générale que le prétendent Buffon, Bourgelat, Hartmann, Sebright, etc. Les races ne renferment pas en elles-mêmes un principe de destruction réclamant absolument le croisement. Quand elles dégénèrent, c'est

parce que l'on néglige de leur donner les soins que nécessite la perfection à laquelle elles sont parvenues.

Sans vouloir contester les bons effets des croisements, nous dirons qu'on exagérerait leur influence si l'on attribuait exclusivement au mélange des races, la force et la belle santé que les habitants des villes commerciales et des ports de mer doivent, en grande partie, à leur richesse et à leur bien-être. D'un autre côté, on a rapporté aux mariages, entre aborigènes, dans les montagnes, beaucoup d'affections morbides produites par la misère, la constitution du sol et la rigueur du climat. Il suffit de comparer les habitants de différents quartiers de certaines villes pour reconnaître que l'influence de la richesse est la plus puissante; qu'il ne suffit pas de réunir des individus provenant de contrées fort éloignées pour créer une belle population.

L'argument qu'on a tiré des végétaux ne prouve pas non plus la nécessité absolue des croisements. Serait-il prouvé que « toutes les plantes qui ne sont pas dans leur climat naturel, dégénèrent peu à peu, même dans les meilleurs terrains, et portent d'année en année une semence moins bonne, » qu'il ne faudrait pas en conclure la nécessité de croiser sans cesse les animaux domestiques pour les conserver. D'abord, tous les végétaux importés n'ont pas dégénéré; le pêcher, le noyer, la luzerne, le chanvre, se sont, au contraire, très-bien conservés; mais la dégénération des plantes serait-elle constante, qu'elle ne prouverait pas celle des animaux. Les premières, placées sous l'action directe du soleil, de la terre, de l'eau, de l'air, sont complétement soumises à l'influence du climat; tandis que par des logements, par une nourriture choisie donnée au râtelier, nous pouvons neutraliser l'action des agents physiques et soumettre les races de bœufs, de chevaux et de moutons à des circonstances semblables à celles qui les ont créées dans d'autres pays.

La conclusion pratique qui découle des faits observés, ce n'est donc pas la nécessité de croiser sans cesse les races pour les maintenir en santé, c'est de mélanger soigneusement les familles pour éviter les maladies héréditaires et prévenir

les conséquences de la consanguinité ; c'est de n'entreprendre des croisements que lorsqu'on est convaincu que les produits trouveront dans le pays les conditions nécessaires à leur conservation.

II. — *Règles du croisement des races.*

Nous ne parlerons pas ici de l'importance de bien déterminer les améliorations que les animaux du pays sont susceptibles d'acquérir, ni de la nécessité de choisir une race régénératrice dont les qualités soient compatibles avec les conditions hygiéniques, avec les ressources du pays. Vouloir introduire, même pour les croiser, de forts moutons précoces sur les landes de la Sologne ou du Berry, des chevaux carrossiers sur les pelouses du Cantal ou les landes des Basses-Pyrénées, des chevaux légers dans les marais de la Vendée ou dans les fermes de la Flandre, pour les nourrir avec le foin du pays, c'est s'exposer à des mécomptes presque certains.

Nous n'avons à parler que du mode opératoire qui doit être suivi dans tout croisement, et des précautions à prendre pour le faire réussir quand il est décidé.

1° Nous donnons comme première condition de succès, la *nécessité de bien appareiller les deux races croisées*, quant aux formes et quant au tempérament.

On ne devra jamais, quand on tiendra à avoir des animaux à formes régulières, bien proportionnées, chercher à réunir deux races qui diffèrent beaucoup l'une de l'autre par l'ensemble de la conformation : on ne croisera pas le cheval arabe ou le cheval de course avec la grosse jument cauchoise, ou flamande, ou bretonne, propre au gros trait. C'est à tort qu'on a dit : le cheval noble, anglais ou arabe, donne d'excellents produits avec *toutes* nos poulinières, avec les plus massives. Les fauteurs de cette doctrine, professée depuis longues années, ont fait beaucoup de mal à nos éleveurs ; ils sont cause qu'on a rempli quelques-unes de nos provinces d'animaux décousus, sans valeur, à jambes grêles, à tête lourde, à croupe charnue.

Toutefois, l'accouplement d'un cheval fin avec une grosse jument serait moins irrationnel que celui d'un fort cheval avec une jument légère. Ce croisement, contraire aux règles de l'appareillement des individus comme à celles du croisement des races, donnerait des produits mal conformés, à côte resserrée, à poitrine étroite, à flanc long; il arriverait même souvent que les mères mettraient bas avec difficulté et qu'elles ne pourraient pas ensuite allaiter convenablement leurs produits.

Ce serait en vain que, pour transformer nos fortes races chevalines en races légères nous essayerions de les allier à des races sveltes; que nous voudrions donner du corps et de la taille à nos petites races par l'emploi de types améliorateurs de forte stature; nous n'obtiendrions dans les deux cas, et surtout dans le dernier, que des produits manqués.

Mais on pourra réunir les contrastes lorsque les différences, quoique considérables, seront locales. Il ne saurait y avoir aucun inconvénient, quant à la conformation des produits, à donner à nos vaches flamandes, dont la poitrine est étroite, le taureau durham dont la côte est ronde et le poitrail bien ouvert; le cheval arabe ou anglais, à tête carrée, à chanfrein épais, ne peut que produire un excellent effet sur la race normande à tête longue et à chanfrein busqué. En un mot, toutes les fois que l'on voudra corriger les formes d'une région du corps, il faut chercher à croiser des individus qui contrastent par la conformation de cette région.

On ne craindra pas non plus d'allier des races différant beaucoup par les qualités qui tiennent à la constitution. Un taureau ne saurait trop avoir les caractères des races laitières, si, du reste, il réunissait à ces caractères les autres qualités qu'on désire dans la race qu'on veut améliorer.

Il ne pourrait y avoir des inconvénients à pratiquer ces croisements, que si la constitution, les qualités de la race améliorée ne convenaient pas au pays. Il serait irrationnel de donner un mâle d'une race molle, d'un engraissement prompt, à des vaches dont les produits devraient être entretenus sous des climats rigoureux, prendre leur nourriture sur des terres

peu fertiles et être utilisés pendant longtemps comme animaux de travail.

Dans l'espèce chevaline, où l'on tient surtout à la régularité des formes, il faut opérer graduellement la transformation des races communes. C'est le seul moyen de les améliorer sans éprouver des pertes plus ou moins considérables.

Ainsi, pour nos forts chevaux de la Vendée, de la Bretagne, de la Flandre, de la Franche-Comté, cherchons d'abord, par de bons appareillements et par des soins judicieux, à créer des individus plus légers, moins communs que la race du pays. Il se trouve, dans toutes nos races, des sujets un peu plus parfaits qui peuvent être utilement employés pour imprimer un commencement d'amélioration. Quand nous aurons rendu les formes plus dégagées, créé des juments moins massives, nous aurons recours aux étalons des bons herbages de la Normandie ou de la plaine de Chartres.

Après avoir obtenu, par ces moyens préliminaires, des juments à épaules longues et obliques, à croupe horizontale, on pourrait utiliser avec sécurité les bons étalons carrossiers quart de sang ou demi-sang anglais, en donnant la préférence à ceux qui ressembleraient assez aux femelles, pour qu'on n'eût pas à craindre des produits décousus.

Cette marche lente, la plus convenable pour l'espèce chevaline, a rarement été suivie. En voulant arriver au but du premier coup, on a trop souvent créé des chevaux sans valeur, tantôt restés à la charge des producteurs, tantôt admis dans la cavalerie où ils ont été signalés pour leur conformation défectueuse et leur mauvais service.

Une fois que des essais d'amélioration par croisement ont été commencés, il est de l'intérêt des éleveurs, si le croisement est rationnel, de les continuer, lors même que les premiers produits laisseraient à désirer, au point de vue des formes. Nous voudrions prémunir les éleveurs contre les conséquences d'un premier essai peu avantageux. Nous avons souvent vu renoncer à la race croisante que l'on avait choisie, au moment où son emploi aurait donné de bons résultats,

pour revenir aux animaux pur sang du pays, ou pour prendre une autre race étrangère.

Des métisses, quoique défectueuses, couvertes par des mâles de la race améliorante, donnent des produits qui leur sont supérieurs, d'abord parce qu'il y a moins de différence entre les reproducteurs, qu'ils sont mieux appareillés, puisque les mâles et les femelles ont du même sang; ensuite parce que les individus métis n'ayant pas en général une grande aptitude à transmettre leurs caractères aux descendants, influent peu sur le produit de la conception : les qualités de la race régénératrice se gravent mieux dans les produits au deuxième, au troisième croisement qu'au premier.

Dans le croisement, il faut avoir égard aussi aux tempéraments qui dominent dans les races. A proprement parler, les tempéraments ne constituent par eux-mêmes ni des défauts ni des qualités, mais ils indiquent des dispositions, des aptitudes tantôt favorables, tantôt nuisibles, et il faut en tenir compte dans le choix des races pour le croisement.

Dans tous les animaux, le tempérament *sanguin* est le plus avantageux. Quand il existe avec une prédominance du système musculaire, les animaux sont parfaits pour le travail, et ils fournissent beaucoup de viande après l'abattage; s'il existe avec prédominance du système lymphatique, les animaux ont moins d'énergie pour le travail, mais ils sont plus disposés à prendre la graisse, et fournissent une viande entrelardée de première qualité.

Le tempérament *lymphatique* donne de la précocité, indique toujours de la mollesse et même peu de force pour résister aux causes morbifiques auxquelles les animaux sont le plus exposés. Il peut cependant être avantageux au point de vue de la production de la viande, car les individus lymphatiques sont, en général, d'un accroissement précoce et d'un engraissement facile.

Le tempérament *nerveux* indique une organisation peu favorable : les animaux nerveux sont irritables, souvent se nourrissent mal et sont même peu propres au travail.

La réunion du tempérament lymphatique et du tempéra-

ment nerveux est toujours désavantageuse. Tous les animaux nerveux lymphatiques sont faibles et cependant irritables. Pleins d'ardeur en sortant de l'écurie, ils sont bientôt épuisés, et sont, pour tous les travaux, d'un service désagréable.

On préviendra ce tempérament mixte en éloignant de la reproduction les animaux qui le présentent, et en évitant de faire accoupler un étalon nerveux avec une jument lymphatique. Des chevaux nerveux-lymphatiques sont souvent engendrés aussi par l'accouplement d'un étalon de race et d'une jument commune, quoique les deux reproducteurs ne soient en apparence ni nerveux ni lymphatiques.

2° *Infuser graduellement le sang étranger dans les races indigènes.* Dans tous les croisements, on ne doit pas revenir à chaque génération à la race croisante, au type étranger. Même en supposant que les deux races sont bien appareillées, il peut être avantageux de faire reproduire les métis du deuxième, du troisième degré par eux-mêmes pendant une ou deux générations. On fixe ainsi les caractères de la race qui se forme, tout en la surveillant et en lui imprimant la faculté de résister aux influences du climat; car il y a trois choses à craindre dans les opérations par métissage : le retour vers les défauts de la race indigène, l'inaptitude des métis à supporter le climat, et quelquefois la ressemblance trop grande de ces métis avec le type améliorateur.

Dans certains cas, il ne suffit pas d'arrêter le croisement en faisant reproduire les métis par eux-mêmes; il peut être utile de leur imprimer une marche rétrograde vers la race qu'on améliore. C'est ainsi que dans le croisement de nos chevaux avec les chevaux de race, il est quelquefois nécessaire de donner à des juments métisses, dans lesquelles certains caractères du cheval de course, la légèreté par exemple, sont trop marqués, des mâles de la race commune ou d'un degré de métissage moins avancé qu'elles-mêmes, afin de s'approprier la force, l'énergie du cheval de course sans perdre le corsage qui distingue nos races.

Cette marche graduée, de tout temps pratiquée, mais bien souvent sans méthode, peut être utilement mise en usage,

car presque toujours on désire s'approprier certains caractères des reproducteurs qu'on importe et en éviter d'autres. C'est en alternant et en choisissant bien les reproducteurs qu'on peut arriver à communiquer à une race les qualités d'une autre race et à éviter ses défauts.

Ainsi, en croisant les brebis mérinos et le bélier dishley, nous pouvons créer une race intermédiaire qui se rapproche de la souche maternelle par la finesse de son lainage et sa toison fermée, et de la race paternelle par les formes, la précocité, l'aptitude à prendre la graisse et la longueur de la laine. Mais il est difficile d'arriver directement au but : il faut bien étudier, suivre les croisés, et empêcher la race de prendre d'une manière trop prononcée le caractère de l'un des types primitifs, en employant soit un dishley, soit un mérinos ou un métis, qui se rapproche beaucoup de l'une ou de l'autre de ces races, selon que les nouveaux produits tendent à se rapprocher trop fortement du type à laine longue ou du type à laine courte. De même, dans l'espèce bovine, on peut, en croisant progressivement, emprunter à la race durham ses formes, sa précocité, sans perdre l'agilité, l'aptitude au travail, ou l'activité des mamelles que possèdent quelques races françaises.

3° Comme troisième règle du croisement des races, nous plaçons l'*importation des mâles préférablement aux femelles.* Dans l'espèce chevaline, par exemple, un étalon peut donner par an de vingt-cinq à cinquante poulains, tandis qu'il faudrait de quarante à soixante-dix juments pour produire le même résultat; car parmi les femelles livrées au mâle, plusieurs ne sont pas fécondées, d'autres avortent ou donnent naissance à des poulains morts, ou mal conformés, ou trop faibles pour être élevés. Ces accidents sont même plus fréquents sur les femelles nouvellement importées que sur celles du pays.

A l'économie produite par l'achat d'un seul étalon, au lieu de cinquante ou de soixante juments, il faut ajouter celle qui résulte du voyage, qui est d'une grande importance si les reproducteurs sont tirés d'un pays éloigné.

Il faut noter aussi que les femelles herbivores employées à la reproduction, sont plus difficiles à acclimater que les mâles. Pendant la gestation et l'allaitement, elles réclament le pâturage et sont plus fortement influencées par le climat que les étalons, tenus à l'écurie et soumis à un régime convenable. En outre, l'état de plénitude, la mise-bas, l'allaitement, le sevrage, occasionnent des indispositions plus ou moins graves, qui rendent les femelles plus sensibles à l'influence des agents atmosphériques.

C'est en nous fondant surtout sur des considérations économiques, que nous disons qu'il ne convient pas d'importer des femelles pour croiser les races d'un pays; car nous sommes loin de contester l'influence exercée par les mères sur le produit de la conception, sur l'amélioration des races. Cette influence peut varier et varie beaucoup sans doute; mais elle n'en est pas moins très-puissante : c'est parce que nous la croyons telle, que nous avons si fortement recommandé d'améliorer les juments des races communes avant de les livrer à des étalons d'une race distinguée.

Nous n'avons pas à rechercher ici dans quel cas il y aurait avantage à importer une race nouvelle, c'est-à-dire des mâles et des femelles pour les faire reproduire ensemble. Nous traitons la question du croisement, et nous disons : même dans l'espèce chevaline, malgré les défauts de nos juments, qui opposent un grand obstacle à l'amélioration de nos races, il faut s'en tenir à l'introduction des mâles. Du reste, des essais se font, et depuis longtemps, dans différents départements; des juments percheronnes sont importées dans l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté où quelques-unes, bien placées, ont donné de bons produits; mais il n'en est pas moins vrai que, proportionnellement aux sommes qu'on y a consacrées, elles sont bien loin d'avoir exercé, sur l'amélioration des races indigènes, l'influence qu'ont eue les mâles importés en même temps.

4° Est-il nécessaire de tirer les types reproducteurs du Midi plutôt que du Nord? Beaucoup d'hippiatres l'ont conseillé, et à l'appui de leur opinion, ils ont rappelé que des

étalons danois, anglais, mecklembourgeois, introduits en France, n'avaient donné que de mauvais résultats. A ces faits, nous pourrions en ajouter d'autres et rapporter qu'on a employé sans succès des étalons de la Normandie et de l'Angleterre, dans le Limousin, la Navarre, l'Auvergne, etc. Mais avant de déduire de ces faits une règle générale, nous devons voir s'il ne serait pas possible de leur opposer des faits d'un autre genre. Nous trouverions que si le mérinos venu d'Espagne a parfaitement réussi en France, si des étalons importés des pays chauds ont donné quelquefois de bons produits avec nos juments, d'autres fois leur emploi a complétement échoué. Et les faits de ce genre, que nous pourrions citer, sont nombreux, car bien souvent la France a demandé des types améliorateurs à l'Espagne, à la Barbarie, à l'Arabie, à l'Égypte, sans avoir pu cependant former race. Et, d'un autre côté, les importations du Nord n'ont pas toujours été sans résultats utiles; de nos jours les produits remarquables issus de mâles tirés de l'Angleterre ne sont pas rares en France pour l'espèce chevaline, comme pour celle du porc, du bœuf et du mouton.

On ne saurait cependant méconnaître que les hommes et les animaux domestiques souffrent plus de se rapprocher des zones torrides que de s'avancer, de ces dernières, vers les contrées tempérées. Cela peut provenir de ce qu'il est plus facile de se préserver du froid que de la chaleur. Mais pour les animaux herbivores cela tient aussi à une autre cause, à la différence de fertilité des herbages, à l'abondance relative des fourrages, si l'on compare les contrées tempérées aux contrées chaudes. Il est très-naturel que le cheval navarrin ou auvergnat réussisse mieux dans la Normandie que l'étalon de la plaine de Caen, dans les bruyères des Basses-Pyrénées ou sur les pelouses du Cantal; que le cheval africain, petit et sobre, s'entretienne plus facilement dans le Midi de la France que le cheval anglais.

Cette considération mérite une grande attention, soit qu'on veuille importer des mâles et des femelles pour les croiser avec les femelles et les mâles du pays, soit qu'on les importe

pour les faire reproduire ensemble et multiplier la race étrangère à l'état de pureté.

C'est de la nourriture surtout que dépend le succès de l'introduction des herbivores et la possibilité de les acclimater. S'il importe peu quand on achète des animaux de s'informer s'ils viennent du Nord ou du Midi, il est d'un grand intérêt, au contraire, de savoir s'ils ont été habitués à une nourriture meilleure et plus abondante que celle destinée à leurs descendants. Nous formulerons donc la quatrième règle du croisement des races en disant qu'*on ne doit pas tirer les types améliorateurs d'une contrée où l'on nourrit mieux les animaux que là où on veut les introduire.*

5° La cinquième règle du croisement se rapporte à la *fixité de la race qu'on importe.* Les types améliorateurs doivent, autant que possible, appartenir à une race *ancienne*, bien formée, dont les individus se reproduisent depuis plusieurs générations sans éprouver de changements.

La ressemblance n'est jamais parfaite entre les reproducteurs et leurs descendants. Les caractères d'une race se montrent, disparaissent selon des circonstances qu'il est quelquefois fort difficile d'expliquer et de prévoir; mais les dissemblances entre le père et les produits sont rarement considérables dans les races anciennes, fixes, bien constituées. Dans ces races, les diverses parties du corps, bien disposées les unes par rapport aux autres, sont dans une dépendance réciproque, se soutiennent, se nécessitent et passent, sans grandes modifications, des générateurs aux produits engendrés.

Il n'en est pas de même dans une race qui se forme. Les dissemblances entre les pères et les descendants sont fréquentes et souvent considérables. Même en se reproduisant entre eux et dans les pays où ils sont nés, les métis *jouent* ordinairement beaucoup, donnent des produits qui, souvent, leur ressemblent peu. Comment transmettraient-ils leurs caractères, leurs formes, leur tempérament, leurs qualités, quand ils se reproduisent sous un climat étranger et avec des individus d'une race ancienne et acclimatée? Car presque constam-

ment, les races indigènes qu'on veut améliorer, formées lentement et d'une manière spontanée par l'influence persévérante du climat, sont anciennes, fixes, invariables.

Quand on croise des races, deux causes tendent à détruire les caractères particuliers de la race importée : 1° le sol, les fourrages, l'air, auxquels les individus étrangers ne sont pas habitués; 2° la race indigène par la puissance qu'elle a de se perpétuer sous le climat où elle s'est formée.

Dans un croisement, on ne saurait donc trop rechercher les types améliorateurs parmi les races anciennes bien fixes; tandis que l'on donnera, au contraire, la préférence aux produits de la race indigène qui sont les moins fixes, qui appartiennent aux variétés de la plus récente formation.

6° *Ne pas corriger deux défauts à la fois* est encore une condition indispensable pour arriver avec certitude à un résultat utile. Si dans l'amélioration du mouton, par exemple, on veut en même temps rendre les toisons tassées, la laine fine et les formes du corps carrées, on trouvera difficilement un bélier qui réunisse toutes les qualités nécessaires pour ce triple résultat; et si on voulait obtenir successivement ces diverses améliorations, le perfectionnement du lainage à une génération et la régularité des formes à la suivante, on risquerait de perdre une fois les résultats qu'on aurait obtenus l'autre. C'est quand on a fixé une amélioration, qu'on doit chercher à en réaliser une autre.

7° *Surveiller et bien choisir les reproducteurs* est une précaution indispensable à la réussite d'un croisement. En raison de ce que les métis n'ont pas des caractères fixes, qu'ils jouent, il est plus important de les choisir que les individus des vieilles races. Cela nous a toujours paru évident. Et cependant, nous avons souvent remarqué que ce soin est négligé. On veut améliorer une race de bêtes à cornes, on croit que le taureau durham peut y contribuer, et l'on prendra, comme reproducteur, le premier individu venu qui a du sang durham. On agit de même pour les porcs : qu'un propriétaire possède une truie de race étrangère, si la race en est goûtée dans le pays, tous les porcelets seront vendus avant d'être

nés. C'est à cette négligence dans le choix des reproducteurs, qu'on peut, en grande partie, attribuer les mauvais résultats qu'ont produits les croisements dans le Maine, l'Anjou, le Charolais. On a employé à la génération, parce qu'ils étaient demi-sang anglais, des taureaux à la peau dure, au poil roide, à la côte plate, aux oreilles épaisses et aux membres gros, plus mauvais que les produits ordinaires de la race mancelle et de la race charolaise.

C'est quand on croise une race qu'il faut attribuer une grande importance au choix des reproducteurs. Il est même préférable de passer sur des défauts généraux, sur des vices de conformation, plutôt que d'employer des animaux qui manquent des caractères que l'on veut propager. Il faut d'abord obtenir la fixité des caractères, la constance, comme disent les Allemands, en employant même la consanguinité, si cela est nécessaire. On remédie ensuite aux quelques défauts secondaires qui ont pu s'introduire dans la race. Bakewell, pour créer ses moutons, n'a pas cherché à leur donner une laine fine ni une bonne santé, il les a créés carrés, à fortes lombes et précoces. Ses successeurs les ont rendus plus fins de laine et plus robustes.

### III. — *Avantages, inconvénients du croisement des races.*

Quand on ne peut pas renouveler des races qui cependant réclament des améliorations, ou lorsqu'une race étrangère supérieure à celle du pays ne peut pas supporter le climat que l'on habite, on emploie le croisement pour communiquer aux animaux indigènes les qualités qui distinguent les animaux exotiques.

Dans les croisements, on peut augmenter ou diminuer l'influence de la race étrangère, en l'appareillant avec des métis ou avec des individus de la race commune : en donnant à un étalon anglais une jument normande, on obtient des produits qui possèdent l'encolure, le chanfrein de la mère; mais en faisant accoupler le même cheval avec des métisses, les caractères du père deviennent beaucoup plus prédominants.

Par le croisement, on peut créer les races les plus appro-

priées à chaque localité ; associer dans les bêtes à cornes la faculté de travailler à l'aptitude à s'engraisser ; donner à la laine le degré de finesse le plus convenable ; créer des chevaux qui réunissent, en grande partie, à la force, à la stature des limoniers, la vitesse, l'énergie des races propres à des allures rapides.

Un des grands avantages du croisement, c'est de créer des variétés d'animaux possédant le mérite des deux races qui les ont produites, et supérieures même à la race régénératrice. Le mâle transmet aux produits de l'accouplement les qualités qui font rechercher sa race, et la femelle donne la faculté de résister à l'influence du climat ; elle communique aussi la taille, le volume du corps toujours en rapport avec la localité : le métis du verrat chinois et de notre truie est plus facile à engraisser que ses ancêtres maternels, et plus grand que la race paternelle. Le croisement de la jument normande avec l'étalon de course produit des extraits qui réunissent en partie à la corpulence, à la douceur, à la souplesse des allures qu'on remarque dans les mères, l'énergie, la force, la tête carrée, qui caractérisent les pères.

Le mélange des races est également favorable dans l'espèce ovine : les moutons du Lincolnshire, grands, robustes, mais mal conformés, croisés avec les dishley, ont produit les lincolns perfectionnés, qui réunissent à la rusticité de l'ancienne race la belle conformation, l'aptitude à engraisser, qui caractérisent la race de Bakewell. Le mouton new-kent est aussi le résultat d'un heureux métissage. En France, le bélier mérinos et les brebis cauchoises, picardes, ont donné des produits supérieurs, sous beaucoup de rapports, aux races dont ils proviennent.

A ces divers points de vue, le métissage est préférable à l'importation d'une race étrangère, celle-ci dût-elle se conserver facilement dans le pays. En outre, il crée des animaux qui sont naturalisés, se multiplient à peu de frais et sans faire courir les chances de perte qu'entraîne souvent l'entretien en grand d'animaux non acclimatés. Et si pendant l'opération on remarque que la race étrangère est supérieure à

celle qu'on pourrait former, on la multiplie progressivement (voyez *Troupeau de progression*) ; on continue le croisement avec des métisses de plus en plus avancées, jusqu'au moment où l'on peut les remplacer par des femelles appartenant au type améliorateur.

Nous avons souvent entendu répéter contre le croisement des races une objection qui n'a pas été réfutée, que nous sachions du moins : on dit que les améliorations produites dans les animaux par le régime et le choix de reproducteurs pris dans la race du pays, se conservent plus facilement que celles qui résultent d'un croisement entre les animaux indigènes et des animaux d'une autre contrée.

Cette objection paraît même basée sur des faits très-nombreux, car le plus ordinairement les améliorations qui ont été produites par le régime se sont conservées ; tandis que celles qui ont été obtenues par des croisements ont presque toujours été éphémères. Toutes les personnes qui ont un peu suivi les travaux exécutés dans le courant de ce siècle sur l'amélioration des races, pourraient en citer des exemples sur les chevaux, les bœufs, les moutons et les porcs.

Les faits auxquels nous faisons allusion ont été mal interprétés. Les améliorations produites par le régime se conservent très-généralement, non pas à cause des moyens qu'on a employés pour les produire, mais parce que les cultivateurs, chez lesquels elles ont eu lieu, ont agi méthodiquement, ont suivi un système de culture qui leur a permis d'entretenir des animaux perfectionnés ; et si les croisements ont si souvent produit des résultats passagers, cela provient de ce que les éleveurs veulent avoir des animaux qu'ils ne peuvent pas entretenir convenablement. Ils importeraient de chez leurs voisins des animaux améliorés par le régime que la dégénération serait tout aussi rapide.

De même, le cultivateur qui améliore par le régime ne conserve les résultats qu'il a une fois obtenus, qu'en continuant de placer ses animaux sous l'influence du régime améliorateur ; mais, en remplissant cette condition, il conserverait une race améliorée par croisement comme il conserve

celle qui a été *améliorée par elle-même* pour employer une expression reçue.

Pour conserver, dans une race d'animaux domestiques, un état donné de l'organisme, il faut les mêmes soins hygiéniques, soit que cet état résulte des agents extérieurs, du sol, des aliments et de l'hérédité, soit qu'il résulte d'un croisement de races.

Il ne faut donc pas déduire des résultats différents obtenus par les cultivateurs qui ont cherché à améliorer leurs animaux, les uns par le régime, les autres par le croisement, l'efficacité plus grande du premier de ces moyens, mais la nécessité de se préparer à améliorer son bétail en perfectionnant son agriculture, et de n'entreprendre une amélioration qu'en ayant la certitude que les animaux améliorés pourront se conserver dans les conditions où l'on veut les placer.

On a reproché au croisement de nécessiter des soins nombreux pour marquer les animaux à leur naissance, pour les enregistrer et en surveiller l'appareillement, quand ils sont en état de se reproduire. On a dit aussi qu'il entraîne des dépenses considérables en exigeant toujours l'importation de nouveaux individus de la race régénératrice.

La nécessité de marquer les jeunes animaux et d'appareiller avec beaucoup de soins les reproducteurs quand on améliore une race par le métissage, existe également quand on veut multiplier une race par progression. Même dans l'entretien des animaux indigènes, il faut tenir note des naissances, des généalogies, si l'on veut améliorer une race ou la conserver améliorée; de sorte que sous ce rapport le croisement ne présente pas des inconvénients plus graves que les autres moyens d'améliorer les animaux.

Quant à l'importation continuelle de types reproducteurs de la race amélioratrice, nous allons voir, en étudiant la fixité des métis, que dans la plupart des cas elle n'est pas nécessaire.

### IV. — *Fixité des métis.*

On se demande souvent : Peut-on espérer de créer par croisement une race fixe? Cette question a presque toujours

été résolue négativement par les hommes de science, par ceux surtout qui l'ont étudiée au point de vue du cheval et du bœuf. On a soutenu que des métis ne peuvent pas conserver leurs formes, leurs qualités. On a invoqué l'*atavisme* qui se montre dans les animaux comme dans les plantes, pour soutenir que les produits d'un croisement ne peuvent être utilisés que comme produits, qu'il ne faut jamais les employer comme *reproducteurs* améliorateurs, enfin, que pour donner un résultat fixe, le croisement nécessite une *persévérance de plusieurs siècles.*

En principe, les métis ne doivent pas être employés comme reproducteurs; accouplés avec des femelles d'une race pure, ils ont peu de puissance pour transmettre leurs caractères aux produits de la conception; mais cela prouve-t-il qu'en se reproduisant entre eux ils perdent les qualités qu'ils possèdent? Qu'il est nécessaire dans un croisement de renouveler sans cesse l'importation d'individus de la race régénératrice pour conserver, dans la nouvelle race, les caractères que l'on y a introduits?

Non; et à l'appui de notre opinion, nous pourrions rappeler que les divers types des peuples qui ont jadis conquis le sol que nous habitons sont encore reconnaissables dans nos provinces, malgré la différence qui existe entre notre climat et le climat des contrées où ils s'étaient formés; mais nous préférons prendre des exemples dans les animaux domestiques, plus soumis que l'homme aux influences hygiéniques, pour prouver la facilité avec laquelle on peut communiquer à une race des caractères fixes.

Nous citerons d'abord ces mille variétés de métis de l'espèce ovine : mérinos beaucerons, mérinos bourguignons, mérinos champenois... qui, depuis un demi-siècle, se reproduisent entre eux. Chacun sait que, loin de dégénérer, ils s'améliorent, et au point de vue du lainage et au point de vue de la conformation.

A tous les marchés de Sceaux on peut reconnaître, dans quelques bœufs manceaux, des métis de la race suisse de Fribourg; ils se distinguent par leurs cornes fortes, leur tête

courte et épaisse, par leur queue relevée à son origine, et cependant le croisement opéré par quelques beaux taureaux introduits par M. de La Lorie du côté de Segré, remonte, nous apprend Leclerc-Thouin, à la fin du siècle dernier.

Et la race hollandaise, importée dans la Normandie il y a plusieurs siècles, ne se reproduit-elle pas avec sa croupe ample, ses cornes petites retournées en avant, ses mamelles grosses et actives, dans ces vaches que l'on appelle encore *hollandaises* dans les vallées d'Auge ?

Et la race normande, introduite passagèrement dans les marais de Luçon il y a déjà des années, n'a-t-elle pas produit des individus qui se reconnaissent parmi ceux de la race maraîchaine à leur pelage bringé, à leur peau souple et à l'abondance de lait qui caractérise la race du Cotentin ?

De même, il a suffi d'introduire quelques taureaux agenais dans la Haute-Vienne pour créer, dans le Limousin, des familles dont la plupart des individus se reconnaissent à leur bouche entourée de poils bruns, à leur épaule longue comme dans les bœufs nés sur les rives de la Garonne.

Nous pourrions citer l'espèce porcine, qui présente, dans presque tous nos départements, des traces des races étrangères introduites dans quelques établissements publics et particuliers depuis une trentaine d'années. Il a suffi, dans mille localités, d'importer un verrat des races du Hampshire, du Berkshire, de la race américaine, ou des petites races à courtes jambes de la mer du Sud, pour donner à une longue suite de descendants une poitrine plus ample, des lombes plus épaisses, et des membres plus fins et plus courts; seulement, ces changements tendent à disparaître, et d'autant plus vite, que les porcs qui les présentent sont plus soumis au régime pastoral dans les montagnes, les bois, les châtaigneraies, où l'exercice développe les organes locomoteurs.

Et si, dans les circonstances ordinaires, la dégénération est en général rapide, faut-il s'en étonner, quand on voit que les éleveurs ne cherchent pas même à faire reproduire les métis entre eux; qu'ils accouplent des demi-sang, des quart de sang, avec des femelles pur sang de la race indigène? Tout

tend alors, le climat, le manque de soins, l'oubli des règles de l'appareillement, à produire la dégénération.

C'est surtout pour le cheval qu'on a cherché à prouver qu'une race métisse, abandonnée à elle-même, dégénère rapidement.

Des exemples nombreux démontrent cependant, qu'un ou deux croisements peuvent imprimer à une race des caractères presque indélébiles. Il a suffi d'importer, dans le XVIIIe siècle, des étalons danois dans la Normandie, pour donner aux chevaux de la province une encolure rouée et un chanfrein busqué que nous avons de la peine à corriger. Dans toutes les provinces où l'on élève des chevaux de selle, ne se trouve-t-il pas des familles de ces animaux portant les caractères de quelque étalon oriental employé jadis dans le pays?

Contre ces faits, on peut, nous le savons, invoquer des milliers d'exemples d'étalons importés en France de toutes les parties du monde, et qui n'ont jamais pu former une race, quoiqu'ils aient souvent produit, en s'accouplant avec nos juments, de bons poulains.

Mais nous le demanderons, les faits qui semblent les plus concluants parce qu'ils se produisent en très-grand nombre et sous nos yeux dans toutes les provinces où l'on cherche à introduire les races nobles, peuvent-ils être invoqués contre notre opinion? Nous le demanderons, la race du cheval de course importée *pure* et abandonnée à elle-même dans les herbages les plus favorables à son existence, ou soignée comme les éleveurs du Limousin et de la Navarre soignent les métis, se conserverait-elle? Et, élevée dans de semblables conditions, se conserverait-elle aussi, la race la plus pure de l'Arabie? Évidemment non.

D'un autre côté, est-ce que des chevaux anglo-normands, des arabe-limousins parvenus au troisième ou au quatrième métissage dégénéreraient si on les logeait dans des boxes bien chaudes, bien aérées, bien propres, et qu'on les nourrît avec du foin de première qualité, de l'avoine pesant 50 kilogr. l'hectolitre; si on les tenait sans cesse sous de bonnes couver-

tures de laine, qu'on ne les fît promener que bien couverts et ayant les membres entourés de flanelle ; si enfin on avait soin de n'employer à la reproduction que les individus qui offriraient le plus les caractères du type améliorateur ?

Certainement des metis ainsi soignés conserveraient toutes leurs qualités et en acquerraient de nouvelles ; tandis que des individus pur sang de la race arabe, ou de la race anglaise, — qu'on est bien obligé aujourd'hui de considérer comme race pure quoique formée par métissage, — abandonnés à eux-mêmes, dégénéreraient.

Donc, si, dans les circonstances ordinaires, les améliorations qui résultent du croisement ne se conservent pas, il ne faut pas attribuer la dégénération à la *soixante-quatrième* ou à la *trente-deuxième*, ni même à la *seizième* partie de sang indigène que les métis ont conservée dans leurs veines, mais à l'influence du climat et au manque de soins.

Il est constant, selon nous, que des croisements dans toutes les espèces domestiques peuvent donner naissance à des produits qui se conservent. Mais après combien de degrés de métissage les croisés peuvent-ils être employés à la reproduction sans dégénérer ? Est-ce après sept, huit générations comme on l'a dit pour l'espèce ovine ?

On peut arrêter le croisement plus tôt lorsque les deux races croisées ont entre elles de la ressemblance, et surtout quand les qualités communiquées à la race indigène sont favorisées par le climat et le régime auquel les animaux sont soumis. Ainsi, les métis mérinos perdent, après quelques générations, la finesse du lainage, dans quelques cantons de l'ouest et du nord où l'air est humide et où l'on a fait reproduire la race mérine avec des races à laine longue et droite ; tandis qu'ils se conservent indéfiniment avec toutes leurs qualités sur quelques plateaux de la Champagne, de la Bourgogne et de la Beauce, où les agents hygiéniques leur sont plus favorables. Nous avons même des troupeaux de métis qui se sont améliorés par eux-mêmes, et ils peuvent tous s'améliorer quand les animaux sont parvenus au troisième, au quatrième degré de sang mérinos, si l'on a soin de choisir

des béliers qui présentent le cachet espagnol et d'exclure de la reproduction les individus, même les femelles, qui ont une certaine tendance à se rapprocher des anciennes races indigènes. Si le mérinos est croisé avec une race à laine frisée un peu fine, à toison fermée, un seul croisement peut même produire une amélioration susceptible d'être indéfiniment conservée.

Nous sommes persuadé aussi que les durham-manceaux, les durham-charolais pourraient se reproduire entre eux sans dégénérer; mais nous avons choisi de préférence nos exemples dans l'espèce ovine, parce que les croisements ont été pratiqués sur une grande échelle et depuis longtemps, et que les résultats ne peuvent pas en être contestés.

La nécessité d'importer sans cesse de nouveaux individus de la race améliorante est donc beaucoup moins absolue qu'on le croit. Dans un grand nombre de cas le croisement, après un certain nombre de générations, cesse d'être nécessaire, et les métis peuvent se propager entre eux sans dégénérer.

Dans le cas où une race améliorée tend à reprendre les caractères de la race propre au pays, c'est que les modifications qu'on lui a imprimées ne sont pas en rapport avec les forces hygiéniques qui entourent les animaux.

Cette circonstance se rencontre souvent et elle n'est pas toujours un motif d'abandonner le croisement. Dans quel cas y a-t-il avantage à le continuer? Cette question ne peut pas recevoir une solution absolue; cela dépend de la valeur des animaux améliorés et de la facilité avec laquelle on peut se procurer des types de la race croisante.

### § 6. — Croisement des espèces.

On appelle *mulets*, et plus particulièrement *hybrides* dans le règne végétal, les produits engendrés par des individus appartenant à des espèces différentes. Les mulets tiennent le milieu, par leurs caractères, entre les deux espèces qui les ont engendrés.

Le croisement des espèces est fort intéressant au point de

vue de l'histoire naturelle : il importe de savoir jusqu'à quel degré de dissemblance les espèces peuvent engendrer. De nombreuses expériences ont été faites à cet égard dans les deux embranchements du règne organique.

On admet que dans le règne végétal les hybrides sont ordinairement féconds ; qu'ils peuvent devenir l'origine d'espèces nouvelles qui se propagent comme les autres végétaux ; que cependant il arrive assez souvent qu'ils perdent leur fécondité après quelques générations et ne peuvent former race.

Du moment que deux plantes produisent un être fécond, elles appartiennent à la même espèce : puisqu'elles ont assez d'affinité pour se féconder, leurs descendants doivent pouvoir se reproduire avec chacune d'elles. Nécessairement, dès lors, il doit se produire une série de plantes ayant une grande ressemblance les unes avec les autres, et constituant une seule et même espèce, malgré les différences que peuvent présenter celles qui se trouvent aux deux extrémités de la série. Donc, on ne peut pas considérer comme espèces les plantes hybrides qui peuvent se reproduire indéfiniment par la fécondation.

Les mulets, dans les deux règnes, ne peuvent pas se reproduire. Les exemples assez nombreux de mules qui, couvertes par des chevaux ou des ânes ont mis bas, sont des exceptions ; et il n'est pas démontré que les mulets, quoique très-ardents, aient fécondé une seule femelle.

On a nommé *jumart* la descendance du taureau et de la jument, ou du cheval et de la vache ; *baf, buf,* le mulet du taureau et de l'ânesse ; et *bif,* celui de l'âne avec la vache.

A-t-on jamais remarqué des produits provenant de solipèdes et de ruminants ? On a cité, c'est vrai, des accouplements entre des animaux appartenant à ces deux classes, mais sans démontrer qu'ils aient été féconds. On a considéré comme des jumarts des êtres mal conformés, des monstres, tantôt nés de juments ou d'ânesses, et ayant avec des ruminants quelques ressemblances, tantôt issus de vaches et ressemblant par quelques parties aux solipèdes.

« On a vu à l'école vétérinaire de Lyon, rapporte le pro-

fesseur Grognier, un animal à formes de mulet, à cela près que le front et la mâchoire antérieure ressemblaient à ces mêmes parties dans le taureau. La langue était couverte de papilles comme dans l'espèce bovine : cet animal singulier n'avait ni le mugissement du taureau, ni le hennissement du cheval, ni le braiement de l'âne; mais il faisait entendre un cri grêle et aigu qui tenait de celui de la chèvre. »

Dans les animaux, comme dans les plantes, les espèces ne peuvent se croiser que lorsqu'elles ont entre elles une grande ressemblance dans la forme des organes de la génération et dans la manière dont s'exécutent les fonctions. Peuvent se féconder le chien et le loup, le chien et le chacal, le chameau et le dromadaire, le bœuf et le bison, la chèvre et le mouton, le canard commun et le canard de Barbarie, l'oie commune et l'oie du Canada, le faisan et la poule, le serin et le chardonneret, etc.

M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire s'est beaucoup occupé des croisements dont les produits peuvent être utiles à l'agriculture. Il a fait reproduire ensemble le lama avec la vigogne, plusieurs espèces d'oiseaux et les différentes espèces du genre cheval. Les produits de ces divers animaux ne sont pas sans intérêt et quelques-uns pourront être utiles un jour; mais dans nos pays le mulet de l'âne et du cheval, et celui du canard commun avec le canard musqué, sont toujours les seuls que l'on produit sur une grande échelle.

Le croisement des espèces donne naissance, en général, à des produits robustes, et à plus de mâles que de femelles, d'après ce que Buffon avait observé sur des quadrupèdes et sur des oiseaux. Ce phénomène peut être facilement observé sur la cane commune croisée avec le canard de Barbarie.

Le mode de reproduction entre espèces différentes a été peu étudié sous le point de vue de l'économie rurale. Cette question peut être cependant d'un grand intérêt. Il est démontré qu'un mâle qui féconde une femelle imprime, à un degré plus ou moins marqué, ses caractères, même aux descendants que cette femelle aura dans la suite quand elle sera couverte par d'autres mâles.

A l'article *Influence des reproducteurs*, nous avons traité cette question. Les faits connus sont assez nombreux pour démontrer la possibilité de créer des animaux qui offrent, jusqu'à un certain point, les caractères de deux espèces : des brebis ressemblant à des chèvres par l'abondance du lait; des chèvres laineuses comme des moutons; des chevaux aussi sobres que des ânes.

### § 7. — De l'importation d'animaux étrangers.

Nous pouvons avoir intérêt à importer des races appartenant aux espèces que nous possédons déjà dans nos fermes; et des espèces sauvages ou domestiques chez d'autres peuples.

#### I. — *Importation de races nouvelles ; troupeau de progression.*

Ce sujet ne peut offrir de difficultés qu'au point de vue économique; car nous savons que toutes les races de bœufs, de moutons, de chevaux et de porcs peuvent être acclimatées en France.

Mais pour apprécier la convenance d'une importation, il faut rarement compter sur les données spéculatives de la science, ni même sur des essais en petit. Ces essais réussissent presque constamment; ils ne prouvent pas néanmoins que les animaux réunis en grand nombre supporteront le régime auquel il faudra les soumettre. On doit donc toujours, dans le principe, agir avec prudence.

C'est surtout quand on importe une race pour la faire reproduire à l'état de pureté que les soins sont nécessaires. Souvent le climat en altère la santé, et cependant il faut, dans la plupart des cas, employer la consanguinité, parce qu'on manque d'animaux pour choisir les reproducteurs.

Multiplication. — On introduit les races nouvelles dans une ferme de deux manières. Si les animaux qu'on veut remplacer sont peu nombreux, ont peu de valeur, le changement est facile : on les vend et on les remplace par des mâles et des femelles importés. Mais s'il faut renouveler un nombreux troupeau, s'il faut importer des animaux qui reviennent à un prix fort élevé, ce moyen est dispendieux et peut entraîner

de grandes pertes, car il y a constamment des chances à courir.

Il est presque toujours plus avantageux d'opérer graduellement, de n'acheter que quelques mâles et quelques femelles, ou des femelles pleines. On fait des réformes parmi les animaux indigènes à mesure que ceux de la race importée se multiplient.

La manière de substituer les mérinos aux bêtes à laine de race commune a été décrite avec détail par Morel de Vindé; quand on la pratique comme il l'a indiquée, l'on a ce qu'on appelle, depuis cet agronome, un *troupeau de progression* : on fait marcher de pair le croisement et le renouvellement de la race.

Ce moyen, pratiqué pour le mouton, est applicable à toutes les espèces; cependant, pour celles dont on vend annuellement tous les produits, comme pour celle du porc, on agit d'ordinaire différemment.

Pour renouveler les moutons, les chevaux, les vaches par progression, on importe de la race étrangère quelques femelles, et, si c'est possible, assez de mâles pour couvrir toutes les femelles que l'on possède. On obtient la première année quelques individus de pure race issus des femelles importées, et des premiers métis provenant des femelles que l'on possédait. On châtre tous les mâles croisés, et quand les métisses et les produits femelles pur sang peuvent se propager, on les fait couvrir et l'on réforme un nombre égal des bêtes du pays. A la deuxième génération, les femelles achetées et leurs filles donnent des produits de pure race et des deuxièmes métis; on châtre ensuite les métis mâles et l'on emploie les femelles concurremment avec celles pur sang, après avoir retranché un second lot d'animaux indigènes. On continue d'opérer ainsi jusqu'à ce que tout le troupeau ait été renouvelé; quand on n'a plus de femelles indigènes, on réforme les premières métisses, ensuite les secondes, etc.

Le troupeau se compose d'abord de bêtes pur sang et de métisses supérieures aux animaux indigènes et ensuite, après quelques années, de bêtes pur sang seulement.

En opérant par progression, avec deux ou trois béliers, et dix, quinze brebis, on peut, tout en améliorant les races indigènes par le métissage, créer un troupeau pur sang. Morel de Vindé a prouvé que, pour renouveler les bêtes à laine d'une ferme par progression, il faut moins de temps que pour convertir un troupeau commun en métis du cinquième degré.

Cette marche graduée offre les avantages suivants :

Premièrement, il n'est pas nécessaire de faire de fortes dépenses, d'acheter à la fois un grand nombre d'animaux étrangers;

Deuxièmement, on a le temps d'acquérir de l'expérience, d'étudier les animaux importés, de voir le régime qui leur nuit, d'apprendre à les soigner, ce qui, dans beaucoup de cas, fait éviter des pertes considérables;

En troisième lieu, on n'a pas besoin d'acheter plusieurs fois des mâles de pure race, tandis que si l'on opère par métissage seulement, il faut les renouveler, ce qui est quelquefois fort dispendieux;

Quatrièmement, on n'a pas à craindre la dégénération qui se fait souvent remarquer sur les métis, même sur ceux qui d'abord ont au plus haut degré les caractères de la race pure;

Cinquièmement, dès la première année on profite pour tout le troupeau, par les métis, des avantages de la race qu'on importe ;

Sixièmement, l'opération est prompte; aussitôt qu'on a renouvelé tout le troupeau, il est entièrement composé de la race importée ;

Septièmement, tout en apprenant à gouverner les individus importés, on les compare aux métis qu'on peut adopter si, parvenus à un certain degré de sang, ils sont supérieurs à la race importée ;

Huitièmement enfin, on ne craint pas la dégénération si les animaux conviennent au pays et l'on a moins d'embarras pour le triage, le choix des reproducteurs que dans le métissage; serait-on obligé de renouveler de temps en temps l'importation pour *rafraîchir* le sang, pour maintenir les caractères qui tendraient à s'effacer.

Régime. — Après leur importation et pendant un temps variable, les animaux doivent être soumis à un régime particulier.

Par de bonnes étables, par des couvertures, on les préserve de l'action de la température et de l'air extérieur.

Il est plus difficile de leur faire éviter les effets du changement d'eau et de nourriture.

Pour les boissons on recherchera les meilleures de la localité. Il suffit presque toujours, pour prévenir les mauvais effets de l'eau sur des animaux nouvellement importés, d'en changer les propriétés, en la faisant s'échauffer, si elle est trop froide, en l'aérant, si elle est privée d'air.

Il est très-facile aussi de l'améliorer au point de vue de sa composition chimique : les matières étrangères qui peuvent l'altérer — sulfate de chaux, carbonate de chaux, chlorure de magnésie — n'y sont jamais qu'en quantités excessivement minimes, de sorte qu'il suffit d'y ajouter quelques grammes de sel marin ou de carbonate de soude, un peu d'acide ou de farine, pour en changer les propriétés.

Pour prévenir les mauvais effets de la nourriture nouvelle, il faut diminuer, autant que possible, la quantité des aliments qui, comme le foin, la paille, varient beaucoup d'un climat à un autre, et donner une plus forte quantité d'avoine, de féveroles, d'orge, qui se ressemblent à peu près dans tous les pays. Dans toutes ces substitutions on recherchera les aliments qui ressemblent le plus à ceux du pays que les animaux ont quitté.

On surveillera bien les animaux déplacés ou que l'on déplace : il arrive souvent qu'on ne s'aperçoit qu'ils sont malades que lorsque le mal est incurable.

D'ordinaire nourris avec des aliments tels que la nature les produit, les herbivores sont plus difficiles à acclimater que les carnivores et que les omnivores, parce que les plantes diffèrent plus, quant à leurs qualités, d'un climat à l'autre, que les matières animales; et parce que ces matières peuvent être plus facilement modifiées, par l'action des condiments et par la cuisson, que les fourrages.

II. — *Importation de nouvelles espèces.*

Plusieurs ruminants : le bûffle, le yack, le bison, la vigogne, le lama, l'alpaga, le chameau; divers solipèdes : le zèbre, l'hémione, le dauw, le couagga; des pachydermes : le pecari, le tapir, le babyroussa; des rongeurs : le phascolome, le kangourou; de nombreux oiseaux : le hocco, des pigeons, l'oie de Guinée, l'oie de Frise, l'oie du Canada, l'eider; des poissons et des insectes, ont été recommandés comme pouvant être utilement élevés dans nos exploitations rurales, sur nos montagnes ou dans nos viviers.

En conseillant ces diverses espèces, les unes pour contribuer à notre subsistance, les autres pour nous rendre des services, ou pour fournir des matières premières à nos manufactures, on ne s'est peut-être pas assez persuadé que si nous manquons de viande et de laine, ce n'est pas faute d'animaux pour en produire, c'est uniquement parce que nous n'avons pas assez de fourrages pour nourrir de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons.

A la vérité, on a parlé d'utiliser nos hautes montagnes en y introduisant le yack, la vigogne, le lama, etc.; mais l'herbe est aussi rare dans le mois de septembre sur le sommet des Alpes et des Pyrénées que sur nos autres herbages, que sur nos collines de la Bretagne. Par conséquent, si on y introduisait de nouveaux animaux, il faudrait cesser d'y conduire les moutons, les vaches, les chevaux de la Provence, du Languedoc, du Roussillon et du Béarn.

Serait-il avantageux de remplacer en partie nos animaux par des espèces nouvelles? Nous ne connaissons pas d'animal supérieur au bœuf ni pour le travail, ni pour les qualités de la viande, ni pour l'abondance du lait; supérieur au mouton pour la sobriété, la saveur de la chair et la valeur de la toison; supérieur au porc pour la facilité de l'entretien, l'abondance de la graisse et la qualité de la viande; supérieur au cheval pour l'élégance des formes, à l'âne et au mulet pour la sobriété et la résistance à la fatigue; supérieur à la poule pour l'abondance des œufs et la saveur de la viande; à l'oie

et au canard pour la rusticité et la valeur de la viande relativement à ce qu'elle coûte à produire.

Aussi croyons-nous que, à moins de quelque circonstance particulière, de quelque découverte ou transformation des animaux, de quelque invention sur la manière de les nourrir ou de les utiliser, nous n'avons pas lieu d'espérer que nous introduirons dans notre agriculture des espèces nouvelles, sauvages ou domestiques chez d'autres peuples.

Cette conclusion, du reste, ressort de l'histoire des animaux domestiques comme de leur appréciation économique. En étudiant par leurs effets, car nous ne les connaissons pas directement, les phases de la domestication des espèces assujetties à nos services, on peut faire deux remarques :

On observe d'abord (comme l'a signalé M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire) que le nombre des animaux domestiques de grande importance n'a pas augmenté depuis un temps immémorial. Il aurait plutôt diminué dans quelques pays, et il est moins grand chez les peuples civilisés que chez les peuplades barbares.

Il est probable que, dans le principe, l'homme a essayé de domestiquer tous les animaux qu'il a pu assujettir, et qu'il s'est attaché à ceux qui lui offraient les plus grands avantages; il les a améliorés, appropriés à ses besoins, de sorte qu'aujourd'hui nous avons intérêt à nous y attacher et parce que, selon toute probabilité, ce sont ceux qui, primitivement, pouvaient rendre les plus grands services à l'homme, et parce qu'ils ont été perfectionnés depuis l'origine des sociétés humaines.

Et c'est chez tous les peuples de la terre que nous voyons donner la préférence exclusivement aux mêmes animaux.

Les Japonais, les Chinois, les Cafres, les Indiens comme les Américains, abandonnent leurs anciennes espèces pour le bœuf, le cheval, le mouton, aussitôt qu'ils peuvent s'en procurer et qu'ils ont le moyen de les nourrir. C'est donc à tous les autres animaux de la terre que ces espèces précieuses ont pu être comparées dans un pays ou dans un autre, et peut-être dans tous les pays.

En zootechnie, le progrès, selon nous, consiste à approprier les animaux à leur destination, à ne conserver que ceux qui sont le plus propres à remplir un but déterminé, ceux qui, prospérant le mieux, procurent les plus grands bénéfices.

Et ce que nous disons est tellement vrai que, malgré les ressources si variées de nos fermes, nous ne voyons, dans chacune d'elles, qu'une ou deux espèces principales d'animaux, rarement trois. Dans la Beauce, c'est le mouton et le cheval, le porc et la vache comptent à peine; dans la Normandie, c'est le cheval et le bœuf, le mouton n'est qu'un accessoire; dans la Franche-Comté, de même; dans la Haute-Auvergne, c'est le bœuf; dans le Poitou, le bœuf et le mulet, etc. Et souvent même ce n'est, en quelque sorte, que la *moitié* de ces espèces que l'on entretient. Ainsi, dans la haute Auvergne, on a des vaches et des élèves; en Normandie, des bœufs à l'engrais; dans la Beauce et dans les plaines de Caen, des chevaux et des poulains; dans la Bretagne et le Cotentin, des juments poulinières et des pouliches.

En agriculture, au contraire, plus nous possédons d'espèces végétales susceptibles d'être cultivées, plus ces espèces diffèrent les unes des autres par la longueur de leurs racines, par la manière dont elles végètent, par le terrain qu'elles réclament et les engrais qu'elles nécessitent, par la saison pendant laquelle il convient de les ensemencer et de les récolter, par les produits qu'elles fournissent, plus la culture est aisée, riche et productive.

Si donc il y a des conquêtes à réaliser, c'est parmi les animaux susceptibles de vivre ou avec des produits marins, ou avec les herbes et les insectes des forêts. Peut-être trouvera-t-on à remplacer le ver à soie par un insecte d'un élevage plus facile, et vivant d'une plante plus rustique que le mûrier. Il est possible aussi que nous ayons intérêt à importer des animaux pour nous rendre quelques services particuliers. Disons seulement ici qu'il nous serait possible d'acclimater tous les animaux connus, si cela était dans notre intérêt.

Une Société, la Société d'acclimatation, composée d'hommes de science et de grands propriétaires, rendra service en appro-

fondissant les questions qui se rapportent à ce sujet. Elle s'occupe de la naturalisation des plantes et de celle des animaux.

### § 8. — De la consanguinité.

Le mot *consanguinité* désigne la reproduction par des accouplements incestueux. On met la consanguinité en usage quand on fait reproduire le père avec la fille, la mère avec le fils, le frère avec la sœur, le cousin avec la cousine. On appelle les produits *consanguins*, et particulièrement *utérins* quand ils sont parents du côté maternel.

On a considéré comme synonyme de consanguinité, dont le sens est si connu, les expressions anglaises *in and in*, *breeding in and in*, *en dedans*, *reproduction en dedans*, qui, en effet, ont généralement en Angleterre la même signification; mais qui d'autres fois servent à désigner la multiplication d'une race par elle-même, alors même que la reproduction s'opère sans qu'il y ait consanguinité.

Utilité de la consanguinité. — Ce mode de reproduction peut être fort utile quand on entreprend l'amélioration d'une race; il donne le moyen d'étendre les qualités d'un individu, de les fixer, de créer dans les animaux la *constance* à produire les mêmes formes et d'établir ainsi de nouvelles races.

Un taureau se fait-il remarquer par des qualités qui n'existent pas dans sa race, on cherche à le faire reproduire d'abord avec la vache qui possède ces qualités au plus haut degré, et ensuite avec les génisses qui proviennent de cet accouplement. On continue à faire reproduire entre eux les individus de cette famille jusqu'à ce que les qualités que l'on cherche à fixer soient devenues générales et se transmettent constamment du père aux enfants. On a alors produit la constance dans la race. La race est formée.

C'est en employant la consanguinité que les Anglais ont créé leurs races les plus précieuses. Charles Colling voit un taureau dont le nom, *Hubback*, est conservé avec une sorte de vénération; un taureau à poitrine ample, à membres grêles, à tête de belette, à dos horizontal, à lombes larges, à garrot épais, et à cuisses fortement pourvues de muscles descen-

dant presque jusqu'aux jarrets. Il l'achète, quel qu'en soit le prix, le fait reproduire avec ses meilleures vaches, l'emploie à féconder les génisses qui en proviennent, continue la reproduction entre cousins et cousines, et même entre les taureaux et les vaches qui les ont produits, et crée cette magnifique race *courtes cornes perfectionnée, la race de Durham*, dont quelques individus présentent à un si haut degré les caractères du taureau qui en a été la souche.

Robert Bakewel a créé sa race précieuse de moutons par un moyen semblable. Persuadé que tel est le père, tel est le fils, il faisait accoupler entre eux les individus qui montraient la plus grande propension à s'engraisser, et dont les formes faisaient espérer de grandes quantités de viande, sans s'enquérir de leur provenance et fussent-ils descendus les uns des autres ou de parents communs.

Les magnifiques résultats de cet éleveur célèbre l'avaient conduit, ainsi que ses compatriotes Colling, Culley, Young, Hunt, etc., à professer que non-seulement les accouplements entre individus de race différente sont inutiles, mais qu'il est avantageux d'accoupler les animaux les plus parfaits sous le rapport des formes, sans s'inquiéter s'ils appartiennent ou non à la même famille.

De nos jours on met la consanguinité en usage dans deux circonstances. Quand on commence un croisement, qu'on importe une race étrangère, on développe, on fixe du moins les caractères particuliers de cette race, en faisant reproduire entre eux les individus qui proviennent du reproducteur importé. C'est ainsi qu'on a créé des races de chevaux, de bêtes à cornes, de porcs, dans presque tous nos départements.

On se sert encore de la consanguinité quand on a créé par la nourriture, par le régime une qualité dans un animal, quand le hasard a fait naître dans un bélier ou dans un taureau une particularité qu'on veut fixer. Par des accouplements consanguins, on étend sur un grand nombre d'individus cette qualité, cette particularité en la fixant.

Transmettre et fixer une qualité importée ou un caractère produit quelquefois accidentellement et souvent par une cause

inconnue, tel est le résultat principal que l'éleveur judicieux peut obtenir par la consanguinité.

En outre, on a attribué à la consanguinité une action débilitante qui, dans quelques cas particuliers, peut être utile; on a dit qu'elle crée, en affaiblissant les animaux, des êtres débiles, ayant un squelette petit, des tendons grêles, des chairs un peu molles et très-disposées à devenir tendres; que les bœufs, les moutons qui proviennent d'accouplements incestueux, sont adultes, vieux même, et peuvent être engraissés. à l'âge où les autres individus de leur espèce ne sont pas encore développés; qu'elle peut aussi, et c'est la conséquence des effets que nous venons d'indiquer, contribuer à rendre la peau mince, souple et la laine fine.

Si elle est longtemps continuée, elle entraîne même, d'après quelques auteurs, Lafont-Pouloti, Prinsep, Sebrigt, De Dombasle, M. Levrat, les conséquences les plus funestes: après un certain nombre d'accouplements incestueux les produits deviennent faibles, petits, mous, stupides, impropres même à se reproduire et meurent de vieillesse avant d'avoir acquis leur accroissement.

Pour expliquer ce qu'il y a de vrai dans ces faits, faut-il admettre que la consanguinité exerce une action propre; qu'elle produit l'altération des humeurs, détériore la constitution, corrompt le tempérament? ou bien est-elle nuisible seulement parce que les individus qui proviennent d'un même sang étant affectés des mêmes maladies ou des mêmes prédispositions morbides, donnent naissance à des produits qui en sont affectés à un plus haut degré?

Quoi qu'il en soit, elle a puissamment contribué à créer les races précoces de l'Angleterre; mais sans lui attribuer une influence propre, on pourrait facilement expliquer les bons résultats qu'on a obtenus et les avantages de son emploi. Quand par des soins minutieux on est parvenu à créer un animal mou, graisseux, précoce, à peau fine et douce, à système osseux peu développé, à chair abondante, on peut, en le faisant reproduire par consanguinité, propager à peu de frais ses qualités sur un grand nombre d'individus, tandis que s'il

eût fallu les leur communiquer par le régime, cela eût entraîné des dépenses considérables.

Si nous étudions maintenant les accouplements consanguins dans les différentes espèces de nos animaux domestiques, nous verrons qu'ils ne doivent être mis en usage qu'avec beaucoup de précautions sur les animaux de travail; car ils peuvent propager certaines dispositions anatomiques ou physiologiques qui sont sans inconvénients sur des bêtes de rente, mais qui nuiraient considérablement au cheval et même au bœuf de labour.

On s'en est servi quelquefois en Angleterre lors de la création du cheval de course; en France, ils ont été mis en usage, avec succès aussi, pour produire, par exemple, la race anglo-arabe qui se forme dans le Limousin. Mais les éleveurs habiles ne les emploient jamais quand ils peuvent, sans y avoir recours, appareiller les reproducteurs selon leurs désirs.

Les inconvénients de la consanguinité ont été observés dans tous les animaux : le cheval, le bœuf, le mouton, le porc et les poissons. Quelques peuples tout à fait sauvages, et excessivement rares, la tolèrent seuls dans l'espèce humaine. Nous voyons, en effet, que les lois de la physiologie, autant que les lois morales, doivent la faire exclure jusqu'à un degré de parenté fort éloigné.

En effet, lorsqu'elle n'exercerait par elle-même aucune influence nuisible, n'est-il pas évident qu'elle peut devenir préjudiciable en propageant des maladies produites par les causes morbides auxquelles les animaux sont exposés; n'est-il pas probable que des vices de conformation légers, des états maladifs que nous appellerons latents, des prédispositions enfin, s'aggravent, se développent en se transmettant dans une famille qui se reproduit par elle-même; tandis qu'ils disparaissent ou restent stationnaires si l'on croise cette famille avec une autre élevée dans des conditions différentes? Une légère altération de la poitrine chez un taureau, altération qui pourrait être corrigée par une vache bien conformée, à côtes longues et à poitrail large, se transmettra très-probablement

si ce reproducteur mâle s'accouple avec une femelle qui a le même défaut.

Il est rare aussi que les animaux d'une ferme ne contractent pas quelques états morbides. On sait que beaucoup de nos exploitations et de nos établissements industriels prédisposent leurs animaux à certaines maladies : ici à la pourriture; ailleurs aux affections sanguines, au charbon, aux maladies pulmonaires. La consanguinité peut agir alors en fixant ces prédispositions qui s'aggravent à mesure que les animaux et leurs descendants restent plus longtemps exposés aux causes qui les produisent.

Il nous paraît évident aussi que la consanguinité doit être nuisible quand il existe chez un animal un vice de conformation accidentel; quand un animal, sans être malade, n'a pas une forte constitution, que son tempérament tend à prendre une prédominance incompatible avec la santé. De son accouplement avec ses descendants, il peut résulter des maladies congéniales; de même des affections organiques des articulations, des yeux, de la peau, à plus forte raison des viscères, qui ne sont pas héréditaires dans les circonstances ordinaires, peuvent le devenir sous l'influence des accouplements consanguins.

Il est bien reconnu, du reste, que beaucoup d'auteurs ont exagéré l'influence nuisible de la consanguinité; qu'on lui a attribué des affections qui étaient dues à d'autres causes; qu'elle a servi seulement à étendre, à propager et à augmenter des maladies produites par le sol, la nourriture, le travail et le manque de soins.

Dans tous les cas, il est toujours prudent de chercher à éviter la consanguinité dans l'accouplement des animaux, car elle a le grave inconvénient de propager les défauts, même ceux qui ne sont pas apparents. Il ne faut y avoir recours que dans les cas particuliers où elle est nécessaire, et quand le nombre de reproducteurs importés ou créés étant limité, on n'est pas libre de choisir convenablement. Dans cette dernière circonstance, il est souvent plus avantageux d'employer de bons individus consanguins, que des individus non pa-

rents, mais dépourvus des formes et des qualités que l'on veut propager.

Moyens de prévenir les mauvaises conséquences de la consanguinité. — Il faut d'abord, dans tous les animaux, la faire durer le moins de temps possible; il faut, aussitôt que le but qu'on se propose est atteint, que l'on a modifié la race et obtenu la *constance*, croiser entre elles les familles de cette race; il faut rechercher dans la famille les individus qui sont au degré de parenté le plus éloigné, car, il est inutile de le dire après les détails qui précèdent, plus le degré de parenté est éloigné, moins les effets de la consanguinité sont sensibles. Ces précautions sont surtout nécessaires dans l'espèce chevaline, et, en général, dans tous les animaux dont on veut conserver la vigueur, l'énergie, la rusticité et la force.

Mais le croisement entre races différentes n'est pas indispensable pour prévenir les effets nuisibles de la consanguinité, ainsi que le croyaient Buffon, Bourgelat; on peut maintenir les animaux en très-bonne santé en croisant seulement les diverses familles de chaque race; à cet effet, les cultivateurs qui sont contents de leurs chevaux, de leurs bœufs, etc., doivent, après chaque génération, pour couvrir les filles des mâles qu'ils mettent à la réforme, acheter des étalons, des taureaux, etc., de la même race, mais d'une autre famille. Lafont-Pouloti conseille, pour éviter la consanguinité dans les haras, de marquer les poulains à leur naissance, afin qu'on puisse, au moment de les appareiller, savoir quels en sont les ancêtres; cette méthode était pratiquée jadis dans les haras d'Italie. Nous la remplaçons aujourd'hui avec avantage par le livre des généalogies que les Anglais et depuis peu les Français tiennent avec beaucoup de soin pour les races nobles de certains animaux; un *stud-book* exact est d'une grande utilité.

Quel est le degré de parenté auquel on peut sans inconvénients réunir deux reproducteurs? Les Anglais citent de très-bons chevaux issus de parents à la quatrième et même à la troisième génération, et ils pensent que ce degré « est à coup sûr une distance tout à fait rassurante, sur le tort que la consanguinité pourrait faire. »

Dans tous les animaux, il faut avoir égard à leur destination, au régime auquel ils ont été soumis, au pays dans lequel ils ont été élevés. Des chevaux descendant de la même souche, du même père et de la même mère, dans les marais de la Vendée, et ayant formé deux branches élevées, l'une dans le pays où elle a pris naissance, sous l'influence des causes qui ont produit les parents communs, et l'autre dans une ferme de la Beauce ou du Berri, pourront reproduire ensemble, sans que les suites de la consanguinité soient à craindre après une, deux, trois générations; tandis que, si les deux branches étaient restées dans les mêmes localités ou dans des localités semblables, l'union consanguine pourrait avoir des inconvénients après cinq, six générations.

Quoique la consanguinité ne présente pas tous les inconvénients qu'on lui attribue, il est toujours prudent d'importer de temps en temps, dans les haras, dans les vacheries, dans les bergeries, des reproducteurs étrangers au troupeau. On rapporte que dans l'Andalousie, où a été formé le type du cheval espagnol, les riches propriétaires, les seigneurs, les couvents, qui, pour conserver leurs races chevalines pures, n'ont pas voulu les mésallier, ont vu leurs haras se détériorer, perdre sous tous les rapports.

Toutefois, les inconvénients qui résultent de cet isolement varient selon la manière dont les animaux sont entretenus et le nombre de ces animaux. Quand on a de nombreux troupeaux bien soignés et placés dans des conditions hygiéniques favorables, les animaux peuvent se multiplier très-longtemps, sinon toujours, sans souffrir de la consanguinité.

# DU CHEVAL.

---

## CHAPITRE PREMIER.

### Du genre cheval et de ses principales espèces.

Le genre cheval appartient aux pachydermes. On le reconnaît aux caractères suivants : 1 seul *doigt* entouré d'une enveloppe cornée, ce qui fait appeler les animaux de ce genre *solipèdes, unguiculés ;* pas d'*ongle* rudimentaire en arrière des membres ; 1 *canon* et 2 *péronés ;* 40 *dents :* 6 *incisives,* 12 *molaires,* 2 *canines* à chaque mâchoire : les canines manquent ou sont très-petites dans les femelles ; espaces appelés *barres* existant en avant des dents molaires aux deux mâchoires ; 1 *estomac* membraneux et petit relativement à la taille des animaux ; les *gros intestins,* le *cæcum* surtout, très-vastes ; absence de *vésicule biliaire ; impossibilité* presque absolue *de vomir ; oreilles* en cornet, pointues, mobiles ; *ouïe* délicate ; 2 *mamelles* inguinales et 2 *mamelons* rudimentaires chez le mâle ; *membre* volumineux ; *testicules* pendants. La *gestation* dure de onze à douze mois et les femelles *mettent bas* debout.

Les chevaux *hument,* aspirent les boissons et *prennent* les aliments solides à l'aide de la lèvre supérieure, longue et mobile, très-bien organisée pour rapprocher les végétaux des dents incisives qui les coupent en les pinçant : aplaties d'avant en arrière dans la jeunesse, ces dents sont également bien disposées pour tondre les gazons ; tandis que les molaires

offrent une table représentant un parallélogramme pourvu d'éminences et d'enfoncements, placés de manière que les éminences des dents supérieures entrent dans les enfoncements des dents inférieures quand les mâchoires sont rapprochées. Ces dispositions facilitent la trituration des aliments fibreux.

Toutes les espèces de ce genre sont herbivores et vivent par troupes à l'état sauvage sous la conduite d'un mâle vigoureux. Elles sont douces, attaquent très-rarement et se défendent avec les pieds, quelquefois avec les dents. Originaires de l'Asie et de l'Afrique, elles supportent plutôt la chaleur que le froid.

On a voulu diviser ce genre, et faire un genre âne et un genre cheval; mais toutes les espèces pouvant se reproduire entre elles et créer des mulets, elles ne sauraient être considérées comme différant beaucoup les unes des autres.

L'espèce du cheval et celle de l'âne nous intéressent au



Fig. 1. — ZÈBRE.

point de vue de notre économie rurale. Elles présentent des races dont nous traiterons avec tous les détails que com-

porte leur utilité, quand nous aurons indiqué les caractères zoologiques des principales espèces du genre cheval.

ZÈBRE, *Equus zebra.* De la taille d'un mulet, le zèbre a un corps svelte à formes arrondies, une tête forte et des oreilles grandes. Il est surtout remarquable par sa couleur, ses nombreuses raies, *zébrures*, brunes sur un fond plus pâle. Sa crinière est courte et sa queue garnie de peu de crins (*fig.* 1).

Le zèbre habite le sud et la partie orientale de l'Afrique. Il est fort, courageux, se défend avec vigueur. Il peut cependant être dressé et serait susceptible de nous rendre des services; mais, en raison de sa tête lourde et de ses oreilles trop longues, il est, malgré les contours arrondis de sa croupe, moins élégant que le cheval, et probablement il ne serait ni plus fort, ni plus sobre, ni plus facile à produire que l'âne et le mulet.

COUAGGA. *Equus quaccha.* Il a quelque ressemblance avec le cheval par la légèreté et l'élégance de ses formes. Son pelage est brun, inégalement foncé sur les diverses parties du corps, avec des zébrures presque blanches. Sa crinière est courte, ses jambes et sa queue sont blanchâtres.

Plus petit que les autres chevaux, le couagga a une tête fine et des oreilles moins grandes que le zèbre. Il est courageux, et lorsqu'il est élevé à l'état de domesticité il défend, dit-on, les autres herbivores contre les attaques des bêtes féroces.

Il habite le sud de l'Afrique; il est facile à apprivoiser et peut servir de monture. De là dérive le nom de *cheval du Cap* qu'on lui donne souvent.

Le DAUW, *Equus montanus.* Petit, de forme élégante, le Dauw a un poil ras, isabelle avec beaucoup de zébrures qui, celles de la tête surtout, se ressemblent en général dans tous les sujets. Sa crinière est courte, roide et sa queue blanche (*fig.* 2). Dans cette espèce, la femelle est plus grande que le mâle.

Comme le zèbre, le dauw se trouve dans le sud de l'Afrique. Il rend des services à l'homme, et serait susceptible d'augmenter le nombre des espèces domestiques. Il s'est re-

produit au Muséum d'histoire naturelle et il résiste à nos hivers. J'ai vu un de nos dauws français, dit M. I. Geoffroy



Fig. 2. — Dauw.

Saint-Hilaire, tranquillement couché sur la neige par un froid de 16 degrés.

Hémione, *Equus hemionus*. Taille moyenne du cheval; tête forte; oreilles grandes; poil ras, isabelle, blanc sous le ventre, quelques bandes plus foncées sur les avant-bras; crinière et ligne dorsale noires; queue terminée par une houppe de même couleur (*fig.* 3).

Comme l'âne et le cheval, l'hémione est originaire de l'Asie. On le trouve dans les déserts de la Mongolie jusqu'au Thibet et à la Chine. Sa viande sert à la nourriture des populations de la Tartarie. Il est d'une grande agilité, a des allures très-rapides. On le prend avec des piéges.

Depuis plusieurs années cette espèce se multiplie au Jardin des Plantes; les produits qui y sont nés sont même plus forts

que les individus importés. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire en a obtenu, en la faisant reproduire avec l'âne, des mulets qui, d'après ce savant naturaliste, diffèrent considérablement entre eux : les uns se rapprochent beaucoup plus de l'hémione, les autres de l'âne. Un de ces mulets a fécondé plusieurs ânesses et une hémione. Si ce fait n'était pas exceptionnel, il prouverait que l'âne et l'hémione ne sont que des races différentes d'une même espèce.



Fig. 3. — HÉMIONE.

L'hémione a un tronc arrondi, élégant. Il est fort, robuste et serait précieux pour le travail. Si nous perdions l'âne et le mulet, il pourrait les remplacer; mais, en raison de sa ressemblance avec ces derniers animaux, il ne serait jamais recherché pour le service du luxe.

L'ANE, *Equus asinus,* dont quelques naturalistes ont fait le type d'un nouveau genre, est, en général, de petite taille. Il a une ligne noire sur le dos et une autre sur les épaules, des oreilles très-grandes, l'encolure dépourvue de crinière, la queue nue à la base; il se distingue encore par la disposition de son larynx, le son de sa voix et par ses pieds petits, à

talons relevés. L'âne a les mêmes mœurs et les mêmes habitudes que le cheval. L'ânesse porte douze mois.

Cheval (proprement dit), *Equus cabalus.* On ne connaît pas de chevaux sauvages. Ceux qui vivent en pleine liberté descendent de chevaux domestiques redevenus sauvages.

Le cheval a des crins à l'encolure, à la queue et en arrière des tendons. Ses allures les plus ordinaires et les plus naturelles sont le pas et le galop. Il marche aussi assez communément le trot et l'amble. Les juments portent onze mois.

Soumis à la domesticité depuis les temps les plus reculés, introduit par l'homme dans toutes les contrées peuplées, le cheval présente aujourd'hui des variétés qui semblent en faire des espèces différentes; mais la faculté qu'elles ont, non-seulement de s'accoupler, mais de donner naissance à des produits féconds, démontre qu'elles ne constituent qu'une seule espèce.

Lorsque ces variétés se distinguent par des caractères fixes, qui se conservent à travers les générations, elles constituent les races que nous allons étudier.

---

# CHAPITRE II.

## Des races chevalines françaises et de leur amélioration.

Pour étudier les animaux domestiques on les classe, ou d'après les pays qui les produisent, ou d'après les services qu'ils rendent et les produits qu'ils donnent.

Il semble très-naturel de distribuer les races de chevaux par exemple, en ayant égard aux provinces qui les font naître. Les dénominations de *chevaux flamands, chevaux normands, chevaux bretons*, désignent des groupes d'animaux que chacun se représente.

Ces désignations avaient même l'avantage anciennement de correspondre à des divisions d'animaux bien déterminées par leurs caractères. Sans doute, il a toujours existé dans la Bretagne des chevaux légers et des chevaux de trait; dans la Normandie, des cauchois et des caennais pour la charrette, des cotentins pour le carrosse et des merleraults pour la selle ; mais chaque pays n'en avait pas moins son mode particulier d'élevage et ses produits distincts : les animaux, élevés en grande partie dans les herbages, portaient le cachet du sol, des herbes et du climat qui les avaient produits.

Aujourd'hui, les races sont beaucoup moins homogènes qu'autrefois. Nos animaux sont, comme notre agriculture, dans un moment de transition. Les races indigènes que le climat, la culture triennale, avaient formées s'en vont; la plupart ont disparu, ou se transforment sous l'influence du régime, de plus en plus uniforme, auquel nous soumettons les animaux domestiques, le cheval surtout. L'habitude de nourrir à l'écurie qui remplace, de plus en plus, les pâturages dont l'action était si puissante sur la formation des races, l'usage de plus en plus général des grains et des graines légumineuses qui donnent aux chevaux, dans tous les climats, ce cachet de perfection que nous recherchons dans le limonier comme dans le cheval de selle, tendent à créer des types uniformes dans toutes les contrées.

Mais, des diverses causes qui contribuent à rendre tous nos chevaux semblables entre eux, la plus puissante, c'est le croisement effectué aujourd'hui dans toutes nos provinces, presque exclusivement avec trois types, avec deux pourrions-nous dire. Quels que soient les caractères des juments dans le Poitou, ou la Bretagne, ou la Franche-Comté, ces femelles couvertes pendant plusieurs générations par le même type reproducteur, l'étalon percheron, doivent donner des produits qui se ressemblent; de même que celles du Limousin, ou de la Navarre ou des Ardennes doivent créer une même race, si l'étalon de race noble, anglais ou arabe, les féconde exclusivement pendant une assez longue période de temps.

Nous devons signaler encore, car elle est très-puissante,

l'influence du commerce : les produits de l'Est sont sans cesse transportés dans le Centre et dans l'Ouest, tandis que ceux des rives de l'Océan se rapprochent du centre du pays et que ceux du Nord sont conduits vers le Sud. Il s'opère ainsi un mélange d'autant plus intime de nos races que, très-souvent, les animaux sont employés comme reproducteurs dans les contrées où ils ont été introduits principalement pour être élevés.

Ajoutons en terminant, que les croisements et les déplacements de poulains ne se font pas au hasard. Ils ont pour but, les uns et les autres, de ramener tous nos chevaux aux trois ou quatre types qui conviennent le mieux à nos besoins; de sorte que toutes les branches de la production chevaline en France tendent à produire au plus quatre races, quatre types de chevaux. Ces types remplacent déjà en grande partie, et remplaceront un jour complétement, les antiques races qui portent les noms des provinces où elles étaient élevées.

Nos besoins provoquent, pouvons-nous dire, cette transformation. Le service de la selle diminue partout et l'usage des voitures devient général, en même temps que l'amélioration des routes, là où elles étaient si mauvaises, tend à rendre le service du tirage à peu près semblable dans tous les pays.

Depuis Veltheim on divise les races équestres en deux sections principales : chevaux propres à porter, chevaux propres à traîner. Chacun de ces deux groupes se subdivise ensuite : les chevaux de selle en chevaux de *course*, chevaux de *voyage* (chevaux de *selle proprement dits*) et en chevaux de *manége;* et les chevaux de tirage en chevaux destinés aux services pénibles du *roulage* et des *diligences,* et en chevaux qui conviennent aux *attelages de luxe.*

Une division d'après les services serait aujourd'hui très-arbitraire. Quand on embrasse l'ensemble de l'espèce et même de chaque race, on arrive graduellement, sans transition sensible, du cheval le plus massif qui ne peut convenir qu'au roulage à celui qui n'est propre qu'à la selle; dans toutes les provinces qui produisent les deux types, en Poitou, en Bretagne comme en Normandie, on peut faire cette observation.

Dans l'étude que nous allons faire des races françaises, nous diviserons les chevaux en *chevaux communs* et en *chevaux fins*. Sans ajouter une grande importance à cette division, nous ferons remarquer qu'elle nous permettra de généraliser l'étude des conditions qui se rapportent au choix, à l'amélioration et à l'hygiène du cheval.

Toutefois, une étude générale des chevaux de chacun de ces deux groupes, et indépendamment des contrées qui les produisent, serait peu utile. Quoique se ressemblant par leurs aptitudes et devant être élevés de la même manière, les chevaux de chaque groupe diffèrent, selon les pays, par leurs formes et leurs qualités. En outre, chaque province présente, quant au sol, au climat, aux habitudes commerciales, au mode de culture, des particularités dont il faut tenir compte si l'on veut rendre l'étude des races fructueuse.

Pour avoir égard à ces circonstances, nous subdiviserons les chevaux communs et les chevaux fins en autant de paragraphes qu'il y a en France de provinces, centres d'une production chevaline un peu active.

## SECTION PREMIÈRE.

### CHEVAUX COMMUNS.

#### ARTICLE I. — Chevaux communs en général.

Malgré la destination si variée des chevaux communs, nous ne parlerons que de ceux appropriés par leur conformation aux services du roulage et des diligences. Nous n'avons pas à nous occuper des *porteurs de choux* qu'on multiplie en plus ou moins grand nombre dans tous les pays; nous n'avons pas à parler non plus des chevaux communs propres à la selle; car, soit qu'ils appartiennent à nos anciennes races, soit qu'ils proviennent des croisements qui se font de nos jours, ils rentrent, par les conditions de leur élevage, dans la catégorie des chevaux de race, des chevaux de luxe.

Les deux groupes que nous voulons surtout étudier, les chevaux de diligence et les chevaux de trait, quoique différant

beaucoup l'un de l'autre quand on considère le type de chaque groupe, offrent pour l'éleveur les mêmes avantages. Nous pouvons donc traiter dans le même article de leur production et de leur amélioration.

Mais s'il est possible de les réunir dans cette étude, il y a un grand avantage à les distinguer pour le travail, car ils ne conviennent pas également aux mêmes services. Du reste, nous allons donner les formes et les qualités qu'il faut rechercher dans les uns et dans les autres. Il sera facile d'en déduire la différence de leurs aptitudes.

### § 1. — Des caractères des chevaux communs.

CHEVAUX DE POSTE ET DE DILIGENCE. — Ces chevaux doivent réunir une grande force à beaucoup d'agilité; il faut aussi qu'ils soient robustes et rustiques, car, soumis à des services réguliers, ils marchent à la pluie, à la neige, à la forte chaleur comme lorsque le temps est beau, doux ou froid.

On doit choisir pour les messageries des chevaux à corps cylindrique, un peu long; à lombes larges et courtes; à flanc étroit; à épaules charnues; à croupe médiocrement inclinée pourvue de fortes hanches; à cuisses épaisses; à poitrail bien ouvert; à garrot haut et épais; à avant-main léger. Ces animaux seront plus allongés pour les pays de plaine, et plus courts, à jarrets solides, pour les montagnes. A mesure que les voies de communication se perfectionnent, que l'on ajoute plus d'importance au temps, les messageries accélèrent leur marche et elles recherchent des animaux moins forts, mais plus élancés, ayant des allures allongées, se rapprochant des chevaux de selle par leur conformation.

CHEVAUX DE ROULAGE, DE HALAGE, DE BRASSEUR, DE MEUNIER, etc. — Les mêmes chevaux peuvent être employés à ces différents services; ils doivent avoir une taille élevée, un corps lourd, épais, trapu; un avant-main bien développé; une tête grosse; une encolure large, épaisse; des épaules fortement charnues; l'épine dorso-lombaire courte; les reins doubles. Un dos droit est celui qui offre la plus grande ré-

sistance dans le tirage ; le travail tend à rendre cette région courte et convexe.

Les membres doivent être plutôt forts que longs : les antérieurs peuvent sans inconvénient être plus en arrière que dans le cheval de selle ; plus ils sont reculés, plus est allongé le bras de levier de la puissance qui agit dans le tirage, puissance qui est en partie produite par la pesanteur de la partie antérieure du corps. Les membres seront écartés : avec cette conformation le poitrail est ouvert, la côte ronde, la poitrine ample ; mais en outre, la base de sustentation est plus large, l'appui plus solide, et les animaux étant moins exposés à tomber, emploient moins de force à se maintenir debout et à déplacer rapidement leurs pieds ; leur allure est plus ferme, moins précipitée et ils emploient toute leur force à tirer.

Comme pour les chevaux de diligence, il faut donner la préférence à ceux qui, par leur finesse, leurs épaules obliques, leur croupe longue, leur queue bien attachée, leur vigueur et la liberté de leurs allures, se rapprochent des chevaux de race. La Haute et la Basse-Normandie, la Beauce, fournissent quelques-uns de ces beaux types qui réunissent, à une conformation des plus résistantes, les signes des plus belles qualités.

### § 2. — De la production des chevaux communs.

Toutes les races comprises dans cette section renferment des chevaux de diligence et des chevaux de gros trait : la race bretonne, la race percheronne, considérées comme exclusivement propres au service des messageries, donnent quelques chevaux qui conviennent mieux que les boulonnais eux-mêmes pour le camionnage, pour le service très-pénible des carriers, et dans les fortes races du Nord, il se trouve d'excellents diligenciers.

Parmi les races de trait, les plus grosses, les plus massives sont cependant produites plutôt dans les herbages fertiles des contrées maritimes depuis Dunkerque jusqu'à Bordeaux, et dans les vallées humides de quelques grandes rivières ; tandis

que l'on élève plus facilement sur les plateaux et dans des contrées jouissant d'une grande fertilité, les races propres aux diligences.

Tous ces chevaux sont faciles à produire. Les climats un peu humides, les plaines fertiles, les fourrages fournis par les légumineuses leur sont favorables. Si on les nourrit copieusement dans leur jeunesse et avec de bons aliments, l'accroissement en est rapide, et avant l'âge de deux ans, ils peuvent commencer à travailler. Si on les achète à cette époque, qu'on leur donne beaucoup de soins, du grain, et qu'on leur fasse faire des travaux légers, l'on a, deux ans, deux ans et demi après, des chevaux qui ont gagné leur entretien et qui sont toujours vendus avec de grands bénéfices.

Par leurs caractères, leurs besoins et leur utilité, ils s'accommodent très-bien des conditions de notre agriculture et réussissent même dans des contrées médiocrement appropriées à la production chevaline.

Un peu mous plutôt que trop actifs, ils sont d'une garde facile ; poulains, ils restent paisibles dans le verger où les laisse le petit cultivateur, quand il ne les emmène pas avec la mère au travail. Ils pâturent avec les vaches sans être exposés à des blessures, parce qu'ils sont peu disposés à jouer et à tourmenter les autres animaux.

De bons aliments et le pacage sur un sol ferme et fertile leur donneraient des qualités ; mais ils sont encore passables quoique nourris avec des fourrages moins que médiocres, car l'abdomen trop développé que produisent ces aliments, est masqué par une forte corpulence, un bassin ample et surtout par des muscles volumineux. Il en résulte que le fermier peut les produires avec les fourrages les plus ordinaires de sa ferme, avec des herbes qu'il ne vendrait pas.

Cette considération est de la plus grande importance dans nos plaines du Nord et de l'Ouest, comme dans les grasses vallées du Nord-Est. Le trèfle et la luzerne, ainsi que l'herbe des prés humides, ne peuvent être utilement consommés que par des vaches ou des chevaux de trait. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il en est de même dans les contrées où les

exploitations sont peu étendues, où les petits propriétaires ont besoin de réserver, pour les usages de la famille, les grains, les farineux, qu'ils ne peuvent cultiver dans leurs terres qu'en petite quantité.

Nous avons reconnu maintes fois la sagesse des cultivateurs qui nous expliquaient leur prédilection pour les étalons de forte corpulence auxquels ils livraient leurs juments : ils nous démontraient qu'ils ne pouvaient donner quelque valeur à leurs poulains qu'en *faisant du gros.*

Même dans les contrées peu fertiles et dans le Midi, ces raisons sont fondées ; car partout l'homme actif et intelligent trouve, ou un pâturage de peu de valeur, ou des aliments peu précieux, pour ajouter au lait quand la jument n'en fournit pas assez, ou pour le remplacer quand elle travaille loin de la ferme. Un poulain de trait, un mulet ou une génisse sont les seuls animaux qu'il soit possible d'élever quand on est obligé de nourrir avec tant de parcimonie.

Enfin les chevaux de trait répondent à des besoins très-répandus et fort variés (aux diligences, aux postes, à l'artillerie, au halage, à l'agriculture, à l'industrie, etc.); ils font encore bien leur service lors même qu'il leur est arrivé un accident, qu'ils ont un suros, qu'ils ont perdu un œil. Quoique tarés, ils ont une certaine valeur et l'on trouve toujours à les vendre si l'on ne veut pas les employer au service de la ferme.

### § 3. — Des qualités, des défauts et de l'amélioration des chevaux communs.

QUALITÉS, DÉFAUTS. — Nos races de chevaux de trait sont en général précieuses pour la destination qu'elles ont à remplir; quelques-unes sont parfaites dans leurs sujets de choix. Si donc il faut améliorer les individus défectueux que l'incurie multiplie en trop grand nombre, il ne faut que modifier les types à mesure que change la destination des races : que le halage n'existe plus; que le roulage devient de moins en moins actif; que toutes nos montagnes sont sillonnées de routes plus belles; que les progrès de la culture donnent une

nourriture de meilleure qualité; que nos marais de plus en plus assainis, et nos écuries mieux disposées, permettent d'entretenir des attelages plus fins.

C'est surtout en les envisageant ainsi, au point de vue de l'avenir, que l'on trouve dans beaucoup de nos races des formes trop massives, trop de mollesse dans le tempérament et des rayons osseux mal disposés pour les allures un peu rapides.

Amélioration. — Selon les races il faut employer des moyens différents d'amélioration; pour les unes, nous avons à changer le régime; pour beaucoup, le croisement est nécessaire; pour toutes, il faut soigner les appareillements.

*Par le régime.* Nous avons vu que la plupart des éleveurs de chevaux communs ne peuvent que difficilement soumettre leurs poulains au régime qui est la condition indispensable des excellents chevaux; nous nous bornons à recommander de donner, au moment du sevrage, des aliments substantiels pour diminuer la conséquence de la privation du lait; à rappeler que la distribution d'aliments de meilleure qualité aux élèves doit précéder les autres moyens d'amélioration, quand on veut rendre les races plus fines.

Dans tous les départements où la production chevaline a une certaine importance, on peut citer de grandes améliorations produites par les progrès agricoles. Nous nous bornons à rappeler ici qu'à la place des anciennes races maraîchaines de la Vendée, nous avons de bons chevaux de diligence et, dans quelques localités, des chevaux d'attelage, selon que le dessèchement, l'assainissement des marais a été plus ou moins complet; que dans la Flandre, on trouve plus rarement ce cheval mou, lymphatique, aux pieds énormes, depuis qu'on a assaini le sol et perfectionné les moyens de nourrir les animaux; que l'introduction des prairies artificielles dans la Lorraine, la pratique du chaulage dans la Bretagne et la Bresse, ont produit les changements les plus avantageux.

Enfin, il faut non-seulement bien nourrir les jeunes animaux, leur donner de bons fourrages et des grains, si cela est possible, mais les élever avec douceur, les habituer aux

caresses, et surtout ne pas abuser de leurs forces et de leur ardeur en les faisant travailler trop jeunes.

Une grande amélioration se produira rapidement et sans frais, quand on voudra soigner d'une manière particulière les élèves destinés à la reproduction, les soumettre à un travail capable de fortifier les parties faibles, d'augmenter l'ampleur de la poitrine et de rendre les épaules libres; à un travail n'exigeant pas ces efforts violents et continus qui fatiguent la région dorso-lombaire et augmentent l'inclinaison de la croupe, déjà trop prononcée dans presque tous les chevaux communs.

*Par le croisement.* Tous les moyens d'amélioration doivent tendre à rendre les chevaux communs plus légers et mieux disposés aux allures rapides, mais en conservant leurs qualités. La nécessité de remplir cette dernière condition complique la question des croisements. Il faut s'en tenir, en général, au croisement des races et des sous-races massives par celles de même sorte ayant plus de légèreté.

C'est avec prudence que les éleveurs habiles introduisent les étalons de selle dans leurs écuries. Ils n'arrivent à l'emploi de ces reproducteurs qu'après avoir assaini les herbages et avoir pris toutes les dispositions nécessaires pour bien nourrir. Ils ont même soin, après ces préparatifs, d'agir graduellement, de ne pas donner des juments lourdes à des chevaux légers, et surtout des étalons trop grands à des juments trapues, afin d'éviter ces produits décousus impropres à tous les services.

*Par les appareillements.* Mais c'est par le choix des reproducteurs que peuvent être facilement corrigés les défauts de conformation si communs dans toutes nos races, et ce moyen d'amélioration est à la portée de tous les éleveurs.

Ils doivent employer à la reproduction des juments saines et bien conformées; ils méconnaissent leurs intérêts quand ils vendent de belles pouliches pour conserver ou racheter des bêtes décousues, tarées ou malades.

Dans la plupart des provinces, la monte des juments communes est faite par des *étalons rouleurs*. Ce sont de jeunes

chevaux qui vont de ferme en ferme et effectuent un nombre beaucoup trop considérable de saillies. Ils sont souvent mal conformés et toujours trop jeunes pour donner de bons produits.

Ces jeunes animaux ne se recommandent le plus souvent que par leur développement précoce, et c'est le motif de la préférence que leur accordent les éleveurs. Il n'est pas possible qu'en employant de pareils reproducteurs, en ne recherchant que le volume, en faisant presque abstraction complète des formes et des qualités on obtienne de bons produits.

En traitant des prix et des primes, nous avons vu que ces encouragements conviennent surtout pour provoquer l'entretien des reproducteurs qui, comme les étalons de trait, payent leur nourriture par leur travail. Les départements, les comices agricoles, les communes même, pourraient facilement, et à très-peu de frais, mettre à la portée des éleveurs les étalons les plus appropriés. On ne saurait trop faire appel à leur zèle, car on ne doit pas compter, pour la reproduction des races communes, sur l'administration centrale, plus préoccupée avec raison de la production chevaline en vue des besoins de l'armée.

Il est presque superflu de recommander de ne pas donner les juments aux chevaux ardents qui, ayant été soumis à des services trop pénibles, ont les reins déformés, plutôt saillants que droits, les membres postérieurs roides et trop rapprochés du centre de gravité. Mais on ne saurait trop insister sur la nécessité de choisir des reproducteurs capables de faire de pénibles travaux; d'appareiller convenablement les individus choisis, même ceux qui n'ont pas de défauts principaux ; de ne pas abuser de l'ardeur des étalons, de régler, d'après leur faculté génératrice, le nombre de saillies qu'ils doivent effectuer.

## ARTICLE II. — Races françaises de chevaux communs.

### § 1. — Des chevaux bretons.

La production chevaline de la Bretagne est très-variée : sur tout le littoral septentrional, depuis Fougères jusqu'à Brest,

sont élevés dans la plupart des communes, avec quelques gros limoniers, les très-bons diligenciers qui ont fait la réputation des races équestres de la province; tout à fait à l'extrémité du Finistère, des chevaux forts et distingués que l'on vend pour les attelages de luxe; enfin dans quelques bonnes vallées du centre appartenant au Morbihan et aux Côtes-du-Nord, on élève d'excellents chevaux de selle.

Les chevaux communs, et surtout ceux de diligence, étant les plus connus hors de la Bretagne, nous leur réservons particulièrement le nom de *chevaux bretons*.

Avancée dans la mer, la Bretagne est moins bien placée que les autres provinces pour croiser, mélanger, ses animaux domestiques; elle doit à cette position de conserver à l'état de pureté ses chevaux de diligence. Ajoutons qu'elle le doit aussi aux qualités de ces animaux qui, répondant très-bien aux besoins du commerce, sont recherchés des consommateurs. Quoi qu'il en soit, les éleveurs n'ont aucun intérêt à changer la race. Aussi, malgré les importations d'étalons de luxe faites jadis par les états de la province et renouvelées de nos jours par des particuliers, malgré les deux dépôts d'étalons qu'il y a en ce moment en Bretagne, la plus grande partie des chevaux bretons présentent encore les caractères que leur assignaient les anciens auteurs.

Caractères. — Taille variant beaucoup selon les localités; corps épais pour sa hauteur, assez long et trapu; côte ronde; poitrine ample; garrot épais, mais souvent bas. L'encolure est forte et la tête longue. Celle-ci est remarquable par la largeur du front et le rétrécissement qui se produit au-dessous des yeux presque subitement; les os sus-nasaux sont soulevés et rendent la tête saillante et épaisse à l'endroit qui leur correspond. La croupe est également caractéristique: elle est courte, avalée, et présente de chaque côté, vers les lombes, comme un arc de cercle qui s'étend de la pointe de la hanche vers le plan médian du corps. Les muscles qui forment cet arc dominent ainsi la hanche, la rendent peu apparente. Le cheval breton ressemble, par ses hanches effacées, au cheval flamand dont il diffère du reste complète-

ment ; c'est l'opposé, par la conformation de la croupe, du cheval comtois. Les membres sont souvent faibles dans les rayons supérieurs ; courtes, droites, les épaules sont mal disposées pour les allures allongées, et les avant-bras, comme les jambes, sont étroits, minces et courts, tandis que les tendons ne rachètent pas par leur force leur excès de longueur ; comme les tendons, les articulations, les genoux et les jarrets manquent de largeur ; les pieds sont grands ou petits selon la nature du terrain où les animaux ont été élevés. En résumé, la force des membres ne répond pas à la puissance du tronc, ni la disposition des rayons osseux à l'énergie qu'offre le tempérament quand les animaux ont été engrainés (*fig.* 4).

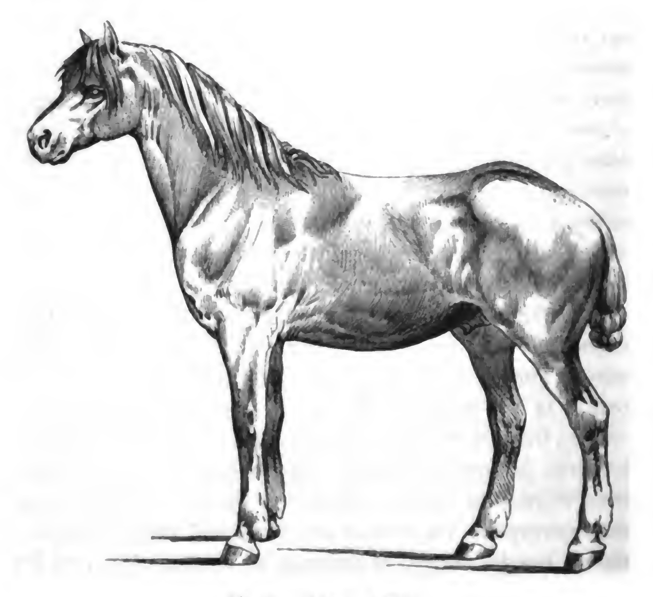


Fig. 4. — Cheval breton.

Les chevaux bretons de diligence ont, en général, du crin aux jambes. Le poil, gris dans la jeunesse, devient blanc à mesure que les animaux vieillissent. Il existe, dans les Côtes-

du-Nord et le Finistère, des chevaux à poil truité, à jambes plus sèches, que quelques personnes compétentes considèrent comme le type de la race.

De ces caractères, les plus remarquables sont ceux de la tête et de la croupe. Ils s'observent sur tous les chevaux de trait de pur sang breton et les font très-bien reconnaître. Si l'on trouve dans la Normandie, dans le Perche et le Maine des chevaux qui les présentent, on peut en conclure qu'ils sont bretons d'origine.

Les arrondissements de Brest, de Morlaix, de Lannion, les environs de Trébahu, de Plouescat, de Saint-Pol-de-Léon, de Paimbœuf, fournissent le plus grand nombre de chevaux de diligence. Sans cesser d'être propres à ce service, ces chevaux éprouvent de grandes variations de taille : on n'a qu'à parcourir la province et partout, quelle que soit la direction suivie, on voit la taille des chevaux varier comme les accidents si nombreux du sol.

Quoique disséminés sur tout le littoral, les chevaux communs plus particulièrement propres au roulage sont produits surtout à l'extrémité de la presqu'île, dans les cantons de Lesneven, de Goueznon, dans les Côtes-du Nord vers Tréguier, Lannion, Paimpol, et à l'ouest du côté de Saint-Malo et de Fougères.

A charpente ample, à lombes larges, à tête forte, à croupe massive, à membres forts, à crins abondants et à pieds amples, ces chevaux ont des allures lentes, mais sont solides pour mener de grosses voitures.

Nous rapportons aux chevaux communs les *doubles bidets*, les *bidets*, très-nombreux, que l'on trouve sur la pente méridionale de la province, dans les Landes des cinq départements et surtout, en allant de Brest à Nantes, sur les montagnes d'Arez jusqu'à celle de Menez et en se dirigeant de Nantes vers Rennes. Ces petits chevaux ont les caractères des diligenciers bretons, la même conformation de la tête et de la croupe; mais ils sont en général d'un poil bai ou alezan à crins blanchâtres ou à crins rouges. Ils marchent tantôt l'amble, tantôt le pas relevé ou le trot; ils étaient fort esti-

més pour la selle sous le nom de *doubles bidets*. Aujourd'hui on les emploie principalement au service des diligences. Un grand nombre est exporté vers le Nord et, vers le Sud, jusque dans l'Auvergne et le Rouergue.

Disséminés dans toutes les parties pauvres de la province, ces chevaux se transforment, s'améliorent ou plutôt sont remplacés par de plus forts à mesure que la culture fait des progrès. Ils n'offrent rien de particulier.

COMMERCE. — La Bretagne est essentiellement un pays de multiplication de chevaux : la plupart des poulains qu'elle fait naître sont élevés dans les départements du Centre. M. Élouet évalue à 12,000 le nombre des poulains exportés tous les ans de l'arrondissement de Morlaix.

Les jeunes animaux sont plusieurs fois déplacés avant d'être livrés au commerce. Ce sont d'abord des éleveurs des environs de Morlaix qui les achètent à l'âge de six à sept mois dans l'arrondissement de Brest; ils les conservent six mois, un an, et les revendent à des confrères des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, etc. Ceux-ci les nourrissent encore quelque temps et les vendent ensuite pour aller dans la Sarthe, dans l'Orne ou dans Eure-et-Loir. C'est dans ces derniers départements que se complète l'élevage de la plupart des poulains exportés de la Bretagne. Les animaux vont, en quittant ces pays, terminer leur existence chez des maîtres de poste et des entrepreneurs de diligence des diverses parties de la France.

Ici le commerce des poulains n'a pas les mêmes raisons d'être que dans les autres provinces. Un cultivateur n'achète pas de poulains parce qu'il fait l'état exclusif d'éleveur, qu'il n'a pas de poulinières à soigner; il en achète parce qu'il veut vendre ou qu'il a vendu les siens, et qu'il espère réaliser des bénéfices sur ces marchés; et il en réalise, en effet, soit parce que les jeunes animaux, en changeant de localité, de terrain, profitent mieux de la nourriture, soit que le prix en augmente à mesure qu'ils s'approchent de l'intérieur où ils devront aller travailler quand ils seront formés.

Tous les chevaux bretons livrés à la consommation ne sont pas vendus comme tels : beaucoup sont appelés *percherons*,

parce qu'ils ont fait un séjour plus ou moins long dans le Perche. On ne conserve même pas toujours leur nom aux chevaux qui sortent de la Bretagne complétement élevés; on cherche encore, selon leur conformation, à les faire passer ou pour percherons, ou pour cauchois, ou pour gros normands. Il en vient beaucoup à Paris : des commissionnaires qui les achètent du côté de Landerneau, de Landivisiau, les expédient au Havre par le bateau à vapeur à des marchands qui les font ensuite venir par le chemin de fer à Paris où on les vend pour le commerce et l'industrie de cette ville. Quelques-uns sont dirigés dans la Brie, la Champagne, la Bourgogne.

En parlant de la production des mules, nous dirons que les plus fortes variétés de chevaux bretons fournissent au Poitou des juments qui donnent des mules très-belles, très-bien constituées, sinon de taille très-élevée.

DÉFAUTS, AMÉLIORATION. — Beaucoup de bretons sont trop petits; presque tous pèchent par la conformation du garrot, de la croupe et de l'épaule; et tous manquent de qualités quand ils quittent leur province. Il faut donc améliorer la race par le régime, par le choix des reproducteurs et par le croisement.

Formée de terrains anciens, schisteux et granitiques, la Bretagne est d'une fertilité très-inégale. Si quelques vallées et les rives de la mer ont toujours produit des fourrages bons et abondants, le centre du pays a besoin des travaux de l'homme pour devenir fertile.

C'est par l'amélioration des terres et le perfectionnement de l'agriculture que les éleveurs doivent chercher à donner du corps à leurs animaux; ils ont déjà réalisé de grands progrès : du côté de La Guerche, de la Mayenne, par l'emploi de la chaux; dans la presqu'île, par l'usage des engrais marins que l'on porte de plus en plus loin dans l'intérieur des terres à mesure que l'on ouvre de nouvelles voies de communication et que l'on entretient mieux les chemins vicinaux.

Quant aux nombreux cantons encore couverts de landes, ils doivent conserver, en l'améliorant progressivement, leur

petite race telle que la misère l'a formée ; tout ce qu'ils feraient pour en élever la taille, les constituerait en perte tant qu'ils n'auront pas trouvé le moyen de récolter des fourrages plus abondants.

Les chevaux bretons pèchent par les allures et par le tempérament. Le trot, et c'est une conséquence de leur conformation, n'est pas assez allongé; ils manquent de vivacité quand ils quittent les fermes où ils sont nés. C'est par la nourriture, par les grains, qu'ils peuvent acquérir les qualités, la vigueur, qui leur manquent. L'ajonc, excellente nourriture, quand elle est bien préparée, pour les chevaux de travail, pour les juments, ne saurait suffire pour corriger, dans les poulains, la mollesse que tend à produire le climat maritime de la presqu'île Armorique.

Et encore, sans un bon choix de reproducteurs, le régime ne pourrait donner aux chevaux bretons toute la perfection qu'ils seraient susceptibles d'acquérir. Des appareillements bien entendus sont nécessaires, et pour corriger les vices de conformation, et pour prévenir les maladies héréditaires. Ils doivent tendre à rendre la croupe plus longue et moins inclinée, les épaules plus obliques, les jambes et les avant-bras plus longs et plus larges, le garrot plus élevé, les tendons plus forts et mieux détachés, et dans beaucoup de sujets, les pieds plus petits.

De tous les défauts de la race bretonne, le plus nuisible est la fluxion périodique. On a attribué cette maladie à l'introduction faite il y a déjà plusieurs années, de chevaux venus de la Picardie. Nous doutons que cela soit exact, car les auteurs anciens annoncent que cette maladie faisait des ravages dans la province. Et en ferait-elle plus qu'anciennement, que nous en trouverions la cause dans l'incurie avec laquelle on choisit les reproducteurs : les éleveurs vendent leurs poulains à la mamelle, le plus souvent avant que les yeux, même dans les animaux les plus prédisposés, soient malades; et leur intérêt n'ayant pas à en souffrir, ils ne se font aucun scrupule d'employer des juments et des étalons fluxionnaires.

Les défauts divers des chevaux bretons ne sont pas généraux. Il suffirait d'écarter de la reproduction les individus les plus mal conformés, les fluxionnaires surtout, pour imprimer à la race de grandes améliorations, car les étalons de choix, introduits en Bretagne sous l'ancien régime par les états de la province et par le gouvernement, ont créé dans le Finistère et les Côtes-du-Nord d'excellentes familles de chevaux.

Toutefois, par les croisements qui, depuis très-longtemps du reste, sont employés avec succès, on obtient des résultats beaucoup plus prompts. Le Perche, la Beauce, la Normandie, le Berry, peuvent fournir des étalons aussi convenables par l'élégance de leur croupe, la force et la longueur de leurs avant-bras que par leurs allures allongées. Il faudrait seulement choisir les moins forts parmi ces animaux, si on les destinait à la sous-race légère des postiers.

Des croisements avec des chevaux venus des rives droites de la Seine, du Nord, du pays de Caux, de la Picardie, du Vimeux, ont été essayés.

On les a accusés d'avoir introduit dans le pays la fluxion périodique qui, comme nous l'avons dit, a toujours existé en Bretagne. Si ces reproducteurs ne conviennent pas, c'est pour un autre motif, c'est parce qu'ils n'ont ni les formes, ni les qualités que présentent plus généralement les étalons que nous venons de recommander.

On opère de nombreux croisements avec les étalons anglais ou demi-sang anglais fournis par les dépôts de Lamballe et de Langonnet.

Dans plusieurs contrées de la Bretagne il y a des chevaux qui ont un air de distinction. De tout temps des propriétaires de ce pays ont introduit dans leurs domaines des reproducteurs plus ou moins distingués, et ces reproducteurs ont laissé des descendants qui peuvent s'appareiller très-bien avec les étalons de l'État. Nous verrons, en parlant des chevaux d'attelage, que les juments du Conquet donnent de bons produits quand elles sont fécondées par des étalons de sang, bas et bien corsés. Mais nous n'oserions conseiller des chevaux de race, même avec ces qualités, pour les juments

basses, courtes, épaisses, à forte croupe des environs de Tréguier. Avec ces fortes souches bretonnes comme avec celles de Fougères, de Saint-Malo, il faut employer le croisement gradué (voyez *Croisements*, p. 182).

Quand nous parlerons des chevaux carrossiers nous reviendrons sur ce sujet, ainsi qu'à l'occasion des chevaux de selle qu'on croise avec les races orientales. Disons seulement pour terminer que les croisements, quelque bien entendus qu'ils soient, ne donneront de bons résultats qu'autant qu'on nourrira convenablement les produits. C'est en donnant aux poulains de leur excellente avoine que les éleveurs de la Bretagne feront perdre la réputation de leurs chevaux qui, dit-on, manquent de vigueur et de force, ont besoin d'être *engrainés* pour faire un bon service; c'est par le même moyen qu'on rendra profitables les croisements avec les étalons de Lamballe et de Langonnet.

### § 2. — Des chevaux percherons.

Les chevaux connus sous le nom de *percherons* proviennent de la *Beauce* et du *Perche*. Cette dernière province se compose du *Petit-Perche* situé au nord, du côté de Mortagne, de Regmolard, de Bellesme, et du *Grand-Perche*, entre Saint-Calais et Courtalin, qui comprend Sargé, Montdoubleau, Cloyes, Droué, la Bazoche, etc.

Ces contrées, qui correspondent au département d'Eure-et-Loir et à une partie de ceux du Loiret, de Loir-et-Cher, de la Sarthe et de l'Orne, sont comprises dans ce que les géologues appellent le bassin de Paris. Elles sont cependant fort inégalement fertiles. A l'exception même de quelques vallées et des beaux plateaux essentiellement appropriés à la production des céréales, elles ne jouissent pas d'une grande fertilité naturelle. On y trouve des parties fort étendues qui, reposant sur le grès et le sable, sont peu productives. C'est ce qui nous explique pourquoi les anciens auteurs ont peu parlé des chevaux que nous étudions. Ces animaux, au lieu d'être le produit naturel du sol comme les chevaux bretons et les normands, n'ont été formés que lorsque l'homme, par

les progrès de la culture, a pu ajouter à l'influence naturelle des pâturages, l'influence artificielle de bons aliments distribués à la crèche. Ceci soit dit pour les départements, si nombreux, qui croient importer la race percheronne en important quelques étalons et quelques juments achetés dans le Perche. C'est surtout le mode d'élevage, la culture des bons fourrages, et l'habitude de donner beaucoup d'avoine aux jeunes animaux, en les faisant travailler avec modération, que devraient chercher à importer les départements qui tiennent à produire de bons chevaux.

Comme la Beauce, le Perche, même là où il y a des herbages, est beaucoup plus un pays d'élevage qu'un pays de production. On y élève, avec quelques poulains propres au pays, que l'on trouve surtout chez des éleveurs non commerçants, les plus distingués parmi ceux de nos races communes. Toutefois, comme les beaux chevaux se ressemblent partout, ceux qu'on trouve dans le Perche, quoique nés dans diverses provinces, ont entre eux une grande ressemblance. Les plus beaux percherons offrent les caractères suivants qui dénotent le cheval de trait essentiellement propre aux allures rapides :

Caractères. — Corps cylindrique bien proportionné; taille de $1^{m}$ 55 à $1^{m}$ 60; côte ronde; garrot épais et bien sorti; rein large et parfaitement soutenu. Charnue et peu inclinée, la croupe soutient une queue bien attachée; les hanches sont saillantes, espacées et bien sorties. Par sa longueur et son obliquité, l'épaule correspond à la belle conformation de la croupe. L'encolure forte, un peu rouée, porte une tête un peu longue, bien expressive quoique le chanfrein soit un peu saillant, convexe au-dessous du front. Les membres sont bien plantés, bien musclés et peu chargés de crins. Le poil est généralement gris-pommelé, un peu gris de fer dans la jeunesse (*fig.* 5).

Le cheval percheron est plus fin et plus allongé, il a moins de crins aux membres, une épaule plus longue, une croupe moins oblique que le breton; mais c'est surtout par sa croupe large, ses hanches assez dégagées des muscles, par sa tête

droite ou un peu convexe sur toute sa longueur qu'il se distingue de ce dernier. Comme il s'opère entre les deux races des croisements continuels, on rencontre beaucoup de chevaux dont on ne saurait préciser l'origine. Nous en avons fait

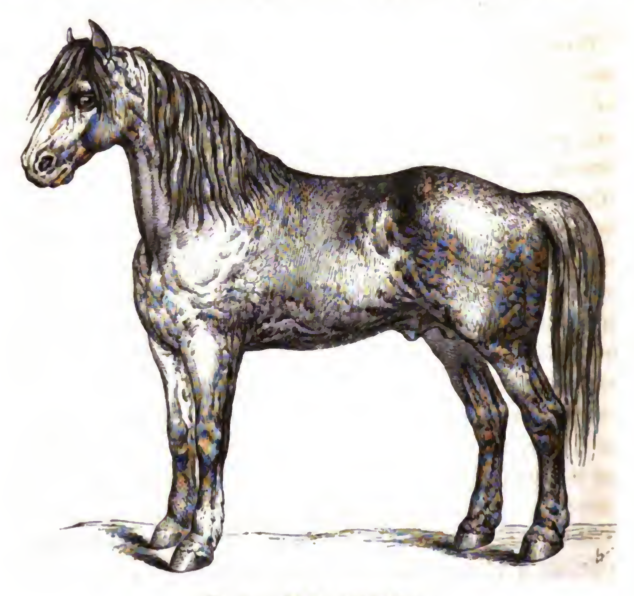


Fig. 5. — Cheval percheron.

l'essai dans les environs de Lizieux en 1845. Un maître de poste, homme fort expert dans la connaissance des chevaux, soutenait qu'il est toujours facile de distinguer les animaux des deux provenances. Cinq chevaux qui attendaient pour conduire la diligence, trouvés à point devant la porte d'une écurie, ont servi à la démonstration. Il a été facile de distinguer sur les cinq un percheron et un breton; on pouvait reconnaître encore sur deux autres des caractères de percherons et des caractères de bretons réunis par un croisement entre les deux races; mais quant au cinquième, il n'était pas possible de distinguer positivement de laquelle des deux races il tenait ses principaux caractères, quoique, pour tout œil

non exercé, il eût paru parfaitement semblable à ses compagnons.

Ce n'est donc pas sans raison que l'on considérait, il n'y a pas encore longtemps, le cheval percheron comme une variété du breton.

C'est surtout vers l'ouest, du côté de l'Aigle, de Mortagne, que se trouve le cheval percheron ayant beaucoup de ressemblance avec le breton : on l'appelle *petit percheron*. Est-ce le *vrai* percheron, c'est-à-dire celui qui est d'ancienne date dans le pays et qui peut-être provient de la même souche que le breton ? Cela est d'autant plus probable qu'on importe encore tous les ans de la Bretagne des chevaux et des juments que l'on fait reproduire dans le département de l'Orne. Quoi qu'il en soit, par son corps moins élancé, ses hanches effacées, ses épaules droites et sa croupe courte, le petit percheron ressemble au type des diligenciers des Côtes-du-Nord et du Finistère.

On fait naître aussi dans le Perche, du côté de l'Orne, de la Sarthe et de l'Eure, des chevaux propres au roulage. Sous le nom de *gros percherons*, ces chevaux sont livrés au commerce avec d'autres animaux de la même sorte qui ont été amenés de la Bretagne. Ils offrent, du reste, tous les caractères des limoniers de Tréguier et de Lesneven.

Dans une savante notice sur les chevaux de l'Orne, publiée dans les *Mémoires de la Commission d'hygiène vétérinaire militaire*, M. Gillet a parfaitement établi la distinction que nous reproduisons.

Moins homogène, le vrai type percheron se trouve surtout dans le département d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher. Il constitue le *beau percheron*, à épaules obliques, à croupe longue, à hanches bien sorties et à jambes fines. Cheval fort et ardent, quand il a été élevé dans les cantons d'Illiers, de Courville, de Châteauneuf, où il consomme de l'avoine presqu'à discrétion.

Ce cheval, aux allures rapides, doit servir d'intermédiaire entre les types antiques de trait et les races nouvelles. Il est le fruit du travail de l'homme comme la fécondité du sol qui

le nourrit. Provenant moins de la distinction de ses ancêtres que du sac à avoine, il lui manque, pour bien remplir la destination de régénérateur des chevaux communs, plus de fixité, d'ancienneté, de puissance, pour transmettre, avec certitude dans les croisements, les qualités qui le distinguent. Il prendra ces qualités en se reproduisant par lui-même pendant quelques générations.

Production, commerce. — Par sa position géographique, comme par sa constitution géologique, le Perche diffère complétement de la Bretagne. Situé entre les provinces qui produisent le plus de chevaux et celles qui en font la plus grande consommation, il est admirablement placé au point de vue commercial. D'un autre côté, dans quelques-unes de ses parties, il est très-propre à l'élevage, par son climat et sa constitution géologique. Cest à cette double circonstance qu'il doit d'être devenu l'entrepôt où séjournent, en acquérant de précieuses qualités, les chevaux des contrées voisines, avant d'être livrés aux maîtres de poste et aux entrepreneurs de diligence.

Les cultivateurs d'Eure-et-Loir ont cherché à utiliser leurs ressources et leur position. Au lieu d'entretenir des juments poulinières, et de ne livrer au commerce qu'un cheval tous les quatre ans, ils achètent des poulains dans la Vendée, le Poitou, la Bretagne, la Normandie, la Picardie, l'Artois, et même la Champagne, la Bourgogne, le Nivernais et la Franche-Comté; ils les conservent pendant un an ou dix-huit mois, et les livrent ensuite au commerce comme chevaux nés et élevés dans leur province.

De ce mode d'élevage, fait avec beaucoup d'intelligence, il résulte que ces précieux chevaux, répandus en si grand nombre dans nos départements sous le nom de *percherons,* appartiennent à toutes nos principales races françaises; mais ils en sont les plus beaux individus, et sont d'ailleurs modifiés, *perchisés,* par les fortes rations d'avoine que les cultivateurs de la Beauce donnent à leurs attelages.

Le Perche est donc un pays de production, mais surtout un pays d'élevage. Son commerce en chevaux est fort actif.

Il se fait d'abord un échange entre le Grand et le Petit-Perche. Les cultivateurs des environs de Mortagne, de Bellesmes vendent leurs pouliches à ceux de Montdoubleau, de Droué; tandis que ces derniers, qui élèvent surtout des juments, vendent les mâles aux premiers. Dans les plaines de Chartres où l'on s'occupe exclusivement d'élevage, on n'achète même que des poulains déjà formés, pouvant être attelés. Ces jeunes animaux sont tirés de toutes les parties du Perche et en particulier, de la vallée de l'Huisne, dont les herbages conviennent autant pour nourrir des juments avec leurs poulains, que le pays Chartrain, avec ses fourrages très-alibiles et ses excellents grains, convient pour l'élevage des jeunes chevaux.

Indépendamment de ce commerce exercé sur les animaux nés dans le Perche ou y ayant été introduits très-jeunes, il s'en fait un autre plus étendu sur les produits tirés des autres provinces. Ainsi, les éleveurs qui possèdent des herbages ne s'occupent pas exclusivement de la multiplication, ils achètent et revendent sans cesse des juments et des poulains. Combien de fois on a cru introduire dans les départements de l'Est des juments percheronnes, parce qu'elles avaient été achetées chez un *éleveur* du Perche, qui étaient ou des normandes, ou des bretonnes, ou des cauchoises! Nous ne prétendons pas qu'elles avaient moins de qualités, nous constatons seulement des faits qui se reproduisent souvent.

Le principal commerce du Perche s'exerce sur des chevaux entiers. Les cultivateurs qui ont des terres à blé achètent des poulains de dix-huit à vingt mois dans tous les pays de production. Ils choisissent ceux qui sont à poil gris, et toujours les plus beaux. Ils livrent ainsi à la consommation une quantité prodigieuse de chevaux qui possèdent, en réalité, les qualités propres aux élèves du pays; car des poulains bien choisis, bien constitués, nourris avec les aliments que l'on donne dans le pays Chartrain, possèdent toutes les qualités que l'on peut désirer de trouver dans des chevaux de travail. On rapporte que des poulains, sortis de la Haute-Marne, du Doubs, du Finistère, sont, après avoir été élevés dans les

16.

plaines de Chartres, rentrés, comme étalons percherons, dans les écuries où ils étaient nés.

Élevage. — Les chevaux percherons nés dans le Perche sont élevés sans soins particuliers et surtout sans frais. « Tout petit propriétaire de quelques arpents de terre est obligé d'avoir, dit M. Huvellier, une ou deux juments de travail ; il est de son intérêt d'en faire en même temps des bêtes de rente, et rien n'est plus aisé que d'élever le poulain percheron. Dès l'âge de deux mois, il suit sa mère aux champs, galope à côté d'elle, la tette quand elle s'arrête, ou bien paît à côté d'elle dans les guérets. »

Les belles juments de Montdoubleau sont produites avec autant de facilité. Les terres divisées en petits lots et entourées de fortes haies en rendent l'élevage facile.

Quant à l'élevage proprement dit, tel qu'il est pratiqué dans les pays de grande culture, nous nous bornerons à dire que les éleveurs renommés pour leurs chevaux ont des écuries bien tenues, sont fiers de leurs attelages, les tiennent avec une grande propreté et les font travailler avec goût, en proportionnant le travail à l'âge des animaux ; mais ce qui est remarquable, c'est la quantité d'avoine qu'ils leur distribuent trois fois par jour au moins, ils ne la mesurent pas. Nous avons été étonné quand nous avons vu verser l'avoine à pleines vanettes dans la crèche.

Amélioration. — Les cultivateurs du Perche et du pays Chartrain s'entendent admirablement à profiter des améliorations produites par leurs confrères des autres parties de la France. On ne saurait rien conseiller de mieux que ce qu'ils font : choisir les meilleurs poulains et en développer, par une excellente nourriture et un travail approprié, toutes les qualités. Ils n'opèrent pas chez eux de croisements, mais ils profitent de ceux qui se font ailleurs. En choisissant les poulains qui promettent le plus, ils prennent ceux qui ont le degré le plus convenable de sang.

Nous n'avons pas à conseiller le croisement avec les race nobles. L'expérience à souvent démontré qu'avec leurs juments moitié fines, les éleveurs du Perche obtiennent d'excel-

lents carrossiers quand ils les livrent à de bons étalons de race; et des carrossiers élevés comme on élève les chevaux dans le Perche, seraient supérieurs à ceux de la Normandie, du Mecklembourg et même du Yorkshire. Mais y aurait-il intérêt à les produire sur une grande échelle? On peut s'en rapporter à la sagacité des éleveurs pour résoudre cette question. En attendant, ils agissent dans l'intérêt de la production chevaline en général. En faisant consommer leur avoine par le premier choix des chevaux communs, ils préparent des étalons appropriés à la Bretagne, au Poitou, à l'Artois, à la Picardie, aux Ardennes, à la Lorraine, à la Franche-Comté, à la Bresse, au Dauphiné, etc., etc.

Nous avons placé presque en première ligne, dans notre étude des chevaux communs, le cheval percheron, quoiqu'il ne forme pas une *race* bien définie, bien distincte. Nous avions besoin de le connaître d'abord, car nous verrons qu'il est employé comme type améliorateur dans plusieurs départements.

Emploi comme type améliorateur. — Mais les étalons percherons, qui par leurs formes et leurs qualités appareillent si bien la plupart de nos races communes, peuvent-ils former de bons types améliorateurs? Ne s'expose-t-on pas, en allant chercher un étalon dans la plaine de Chartres, à prendre un métis, un reproducteur qui a peu de puissance pour transmettre ses caractères? Si l'étalon percheron n'a pas produit dans tous les départements les résultats qu'on était en droit d'en attendre, ne faut-il pas l'attribuer à cette cause?

Dans tous les cas, les inconvénients que nous signalons diminuent tous les jours : d'abord, en se reproduisant par elles-mêmes, les sous-races des provinces qui fournissent les poulains élevés dans le Perche prennent, tous les ans, plus de fixité; ensuite on peut accroître et on accroît l'influence relative des étalons introduits dans la Champagne, l'Alsace, la Bourgogne, le Dauphiné, en les faisant reproduire avec des métisses provenant d'étalons *percherons* antérieurement importés. Nous recommandons surtout aux éleveurs des provinces qui, comme la Franche-Comté, la Bretagne, le

Poitou possèdent des races anciennes bien établies, de donner de péférence aux étalons qu'ils importent des juments provenant de ceux qu'ils ont antérieurement importés.

Dans les pays d'élevage, dans les environs de Mortagne et de Montdoubleau, la race percheronne offre plus de fixité, elle est mieux établie; mais les produits moins bien conformés ont surtout moins de brillant que les beaux sujets que l'on trouve dans le pays Chartrain.

### § 3. — Des chevaux berrichons.

Se conformant aux conditions imposées par leurs terres, les cultivateurs du Berry s'occupent, les uns de la production, les autres de l'élevage des chevaux. Les contrées à vallées humides, les arrondissements de Saint-Amant, de Leblanc, de La Châtre, une partie de celui de Sancerre, entretiennent des juments poulinières, tandis que les environs de Bourges, d'Issoudun, de Châteauroux, dont les pâturages ne conviennent que pour des bêtes à cornes et des moutons des petites races, achètent des poulains, les élèvent en les utilisant à des travaux agricoles et les fournissent ensuite à quelques départements du sud et du sud-est, de même que la Beauce en fournit à ceux qui environnent la capitale.

On ne trouve pas de race bien déterminée dans le Berry. Les éleveurs achètent des poulains, poitevins principalement, ils choisissent parmi ceux de la race propre aux diligences, mais sans s'attacher à aucun caractère particulier, pas même à une couleur plutôt qu'à une autre; de sorte qu'il serait difficile d'assigner des caractères aux chevaux que le Berry fournit au commerce. En général, ils présentent cependant les formes raccourcies du cheval commun plutôt que l'élégance et l'horizontalité du corps qu'on remarque sur les beaux percherons.

Ils peuvent bien convenir pour les postes, mais ils sont moins propres à servir de type améliorateur que les chevaux élevés dans les plaines de Chartres. Les éleveurs du Berry recherchent avec moins de soins que les Beaucerons, les beaux poulains et les nourrissent moins bien.

AMÉLIORATION. — C'est d'abord dans les plateaux calcaires, compris entre le Cher et la Loire, à l'est du département du Cher et dans les environs de Bourges, qu'on a commencé l'élevage des poulains. L'industrie chevaline s'étend aujourd'hui dans tout le Berry et se perfectionne à mesure que l'amélioration du sol et de l'agriculture fait des progrès. Pour livrer au commerce d'aussi bons chevaux que ceux de la Beauce, les cultivateurs de quelques cantons du Berry n'ont qu'à bien choisir les poulains qu'ils achètent et à les pousser en bonne nourriture. C'est ce qui leur devient de jour en jour plus facile, et par les progrès de leur culture, et par l'amélioration des races chevalines qui alimentent leur industrie.

Les règles relatives à l'amélioration des chevaux qu'on fait naître sont moins simples. Si la taille des animaux, dans les riches parages des bords de l'Allier et de la Loire, laisse peu à désirer, il n'en est pas de même pour ceux qu'on élève vers le Sud et dans quelques cantons peu fertiles. Pour ces derniers, il faut d'abord agir par les fourrages.

Il existe dans la taille et la conformation des animaux de grandes différences, dont il faut tenir compte dans les croisements des chevaux du Berry. Le fort percheron, le carrossier anglo-normand, bien corsé, près de terre, peuvent convenir aux fortes juments des arrondissements de Sancerre, de Blois et de Saint-Amant; mais il faut s'en tenir à des types plus petits dans les arrondissements de Loches, Leblanc, La Châtre. On les choisira parmi les races communes, le petit percheron de Mortagne, le berrichon bien fait d'Issoudun, pour les cultivateurs qui ne sont pas disposés à bien nourrir les juments poulinières et les poulains; tandis qu'on pourrait prendre parmi les étalons de Pompadour pour féconder les juments de ceux qui ne craignent pas de faire des avances aux poulains, afin d'obtenir d'excellents chevaux.

### § 4. — Des chevaux poitevins.

Le Poitou présente trois régions culturales distinctes : le *bocage* où le sol arable repose sur le granit, le gneiss et le

micaschite; le *marais* formé d'alluvions les unes assainies et constituant, ou d'excellentes prairies, ou de bonnes terres cultivées, les autres encore humides et restant en saulées ou formant des herbages marécageux; enfin la *plaine*, située entre le bocage et le marais qui repose sur une couche de terrain oolithique inférieur et s'étend sur une largeur de 10 à 12 kilomètres des environs de Melle jusqu'à Luçon et Sainte-Hermine.

Ces régions fournissent trois sortes de chevaux : les carrossiers de *Saint-Gervais* qui tirent leur nom d'un marais assaini des environs de cette localité; les chevaux du bocage dont le nom indique la provenance, et la race *mulassière*, ainsi nommée parce que les juments sont employées à la production des mules.

Nous ne parlerons dans cette section que des chevaux *mulassiers* généralement appelés *poitevins* dans le commerce. Ces chevaux sont élevés dans la plaine du Poitou, dans le marais des Deux-Sèvres et dans le marais de Luçon (Vendée).

Caractères. — Ils sont de forte taille, de 1m,52 à 1m,60, élancés, hauts sur jambes, à corps épais, lourd, mais décousus; à train postérieur mal lié au thorax; à lombes longues et à flanc trop large; à croupe ample; à tête volumineuse avec des ganaches fortes; à peau épaisse et à crins rudes et abondants; à membres gros, pourvus de poils recouvrant presque complétement de larges pieds.

Comme on peut le pressentir d'après leurs formes, ces chevaux ont la réputation d'être de médiocres bêtes de travail; cependant quand ils sont élevés dans le Berry, quand ils ont été soustraits, de bonne heure, à l'influence du climat et des herbages locaux, ils forment de bons chevaux pour le roulage et les diligences.

Les cultivateurs du Poitou veulent de fortes juments pour produire les mules et ils exigent seulement pour cette destination qu'elles aient la *patte large*, beaucoup de *poil au talon*, le *ventre de vache*, le dos ensellé. « Figurez-vous une barrique montée sur quatre soliveaux, dit Jacques Bujault, c'est la

jument mulassière. Ce n'est pas une belle bête; elle n'est bonne qu'à faire des mules. »

Les éleveurs du marais recherchent, dit d'un autre côté M. Ayraud de Fontenay, des formes massives, une peau épaisse, de gros crins, une tête carrée, plutôt lourde que légère, une encolure épaisse, et un peu rouée, des reins larges, une croupe énorme et oblique, des membres forts et chargés d'épais fanons, des jarrets larges et bien évidés, des yeux bien ouverts et expressifs, enfin des pieds plats et évasés.

La race mulassière avec ses formes et sa destination trop exclusive ne pouvait pas être conservée : elle n'est plus en rapport avec les conditions économiques de l'époque actuelle. Il ne peut plus être avantageux d'entretenir une race seulement pour la production des mules; quand il naît un poulain d'une jument poitevine, ce poulain doit pouvoir être vendu avec avantage comme cheval de diligence. Nous verrons que les juments mulassières elles-mêmes, comme les étalons, devraient être employées aux travaux, et que d'ailleurs on pourrait les rendre plus parfaites de formes tout en les laissant bonnes mulassières. La plupart des éleveurs ne croient pas cette dernière proposition fondée; aussi de toutes les races communes qui se transforment, la grosse race poitevine est-elle la plus regrettée.

On attribue aux haras de l'État sa disparition; on les accuse de l'avoir gâtée, pour employer encore les expressions de Jacques Bujault. Les haras ont joué dans cette circonstance un rôle secondaire. Si les chevaux du marais deviennent légers, c'est une conséquence des progrès agricoles réalisés. Partout en France les races équestres prennent du corps, là où elles sont petites faute de nourriture; partout elles deviennent légères à la suite des desséchements, là où elles sont empâtées. La race du Poitou ne fait pas exception. Sa transformation doit être attribuée à l'assainissement du marais et à la division des anciens domaines ruraux. Quoique moins étendues les fermes se louent plus cher qu'anciennement, de là la nécessité où se trouvent les *cabaniers* de faire rapporter davantage à leurs terres et de remplacer le pâturage perpétuel par un régime

plus favorable au développement des animaux. D'ailleurs, il est de leur intérêt de faire naître ou d'acheter dans la plaine et le bocage, au lieu de lourds chevaux mulassiers, des poulains plus appropriés aux besoins de l'époque, et répondant mieux au goût des éleveurs de la Beauce et du Berry.

Nous savons que l'administration des haras n'a eu pendant longtemps aucun étalon de gros trait au dépôt de Saint-Maixent, que dans ce moment elle n'y en a qu'un petit nombre. Mais n'est-elle pas instituée principalement pour produire les chevaux de cavalerie, les chevaux nécessaires à la défense du pays? Nous connaissons les raisons que donnent les agronomes du Poitou pour demander que l'État leur fournisse des étalons mulassiers. Notre honorable confrère, M. Ayrault de Niort, a plaidé avec beaucoup de talent et une connaissance parfaite du sujet, la cause des éleveurs poitevins. Nous ne saurions cependant partager sa manière de voir. Nous ne contestons pas l'importance de la production des mules et nous connaissons les avantages qu'elle procure aux éleveurs; mais n'est-ce pas aux éleveurs, à cause même de cette importance et de ces avantages, à supporter les sacrifices qu'elle nécessite? La production du mouton beauceron, celle du bœuf de Salers, celle du bœuf nivernais, sont importantes aussi et néanmoins l'État ne fournit pas des béliers aux cultivateurs du pays chartrain, ni des taureaux aux herbagers du Cantal et de la Nièvre. L'État procure des étalons légers aux éleveurs parce que les chevaux de selle l'intéressent directement; parce qu'il trouve, ou espère trouver, dans le bas prix des chevaux de remonte, une compensation aux sacrifices qu'il fait pour l'entretien des haras.

Production. — Avec la nature de leur sol et leur manière de l'exploiter, les fermiers du marais, riches en herbages, devraient entretenir des poulinières et faire naître des poulains. Ces jeunes animaux reviendraient à bas prix dans les *carrés* des marais; tandis que les cultivateurs de la plaine devraient élever, en les faisant travailler, des poulains achetés à l'âge de 18 à 20 mois.

Mais ce n'est pas ainsi que se divise l'industrie chevaline

du Poitou. Le marais entretient peu de juments poulinières et il *contribue* à élever les poulains nés dans les autres parties de la province.

Quoique contraire à ce qui a lieu généralement, ces pratiques ont leur raison d'être. Les cabaniers du marais laissent leurs chevaux dans les herbages hiver comme été. Pendant les frimas les juments grattent la neige pour trouver quelques brins d'herbe et cassent la glace avec le pied pour se désaltérer; elles n'ont pour abris, ainsi que leurs poulains, que les tertres formés par la terre sortie des fossés et limitant les carrés. Elles résistent ordinairement, on a soin de les faire pouliner tard afin qu'elles et leurs poulains souffrent moins du froid à l'époque du part; cependant ce régime leur est peu favorable, et les cultivateurs trouvent plus d'avantage à peupler leurs herbages de poulains déjà forts qu'à en faire naître.

De son côté, la plaine, malgré la facilité qu'elle aurait à élever de jeunes chevaux en les faisant travailler, tient des juments poulinières. Elle produit surtout des mules. Les juments qui n'ont pas été fécondées par l'âne et celles dont on veut tirer race, sont seules livrées au cheval.

Quoique fertile et rapprochée de la mer, cette partie du Poitou manque souvent d'humidité; elle a peu de prairie et tire même une partie de ses fourrages du marais. C'est avec des bêtes à cornes et des mules qu'elle fait ses travaux, et les juments n'étant pas utilisées dans la ferme, sont très-mal soignées. On les laisse vaguer sur les bords des chemins et dans les chaumes en été, et on leur donne les pailles, des balles de céréales en hiver. Vendus en automne, les poulains sont conduits en grande partie dans le marais; les pouliches restent plus généralement dans la plaine, surtout si, par leur corpulence, elles promettent de devenir de bonnes mulassières.

Les cultivateurs des régions plus particulièrement appliquées à la culture n'auraient-ils pas plus d'avantage à faire travailler leurs juments poulinières, en les nourrissant convenablement, qu'à les considérer exclusivement comme bêtes de rente et à les nourrir avec tant de parcimonie?

Il y a même des contrées, dans la Vendée, où les labours sont faits avec des bœufs ; on attèle des taureaux de 2 ans et on les revend bœufs à 8 ou 9 ans pour être engraissés. Nous croyons, avec un de nos plus judicieux confrères, M. Ayraud, que des chevaux du même âge et revendus à 4 ou 5 ans procureraient plus de bénéfices. En parlant de l'espèce bovine, nous indiquerons le travail du cheval comme un des moyens d'imprimer à la race bovine toute la perfection qu'elle peut acquérir, au point de vue de la boucherie et de la laiterie.

Le marais, qui serait bien disposé pour la multiplication des chevaux si l'on supprimait le pâturage perpétuel et qu'on rentrât des fourrages pour nourrir les juments au râtelier pendant les temps rigoureux, convient très-mal pour l'élevage. Le sol est trop mou, l'air trop humide et les herbes, quoique sapides et abondantes, sont trop dures et trop fibreuses ; les poulains y deviennent volumineux, mais ils y prennent aussi des tissus mous, des poils gros, des pieds évasés, un ventre lourd faisant courber la colonne vertébrale, un flanc vaste, des muscles sans vigueur, des membres gros, mais sans ressort, des mouvements vacillants, et des allures sans aucune distinction.

C'est avec raison que les cabaniers gardent peu de temps les poulains. Ils vendent ceux qu'ils ont fait naître et revendent ceux qu'ils ont achetés à 7 mois, vers l'âge de 18 à 20 mois. Ces jeunes animaux restent quelque temps dans la partie fertile du bocage et sont ensuite conduits dans la Normandie, la Beauce, le Berry ou la Saintonge. Avant de parvenir chez le maître de poste, les chevaux du Poitou passent, presque toujours, un an ou deux ans chez les cultivateurs de ces provinces.

Il y a déjà quelques années un administrateur de la Vendée avait réuni à Luçon les principaux éleveurs du marais, pour les engager à élever leurs poulains. Vendus à 5 ans, disait M. le préfet, les animaux donneraient de plus grands bénéfices et formeraient la réputation équestre du pays.

Nous croyons, au contraire, que la vente des poulains par les herbagers est une opération très-bien entendue. Ce n'est

pas, nous venons de le voir, en étant élevés dans des pâturages, que ces chevaux formeraient la réputation du pays, ni la fortune des éleveurs. A ce double point de vue, l'élevage dans une ferme des pays de culture est plus avantageux.

La race du Poitou devient hétérogène en perdant ses anciens caractères. Aujourd'hui, elle forme deux types : le type mulassier dont les produits sont généralement conservés dans le Poitou quand ils sont bien caractérisés, et exportés dans le Perche et le Berry s'ils sont plus légers; le type produit par les étalons de l'État, le cheval pour la grosse cavalerie et pour la cavalerie de ligne : les plus beaux individus de ce type sont achetés par la Normandie comme chevaux de luxe, les plus communs sont élevés dans le pays pour être présentés à la remonte.

Commerce. — Nous avons vu que les chevaux de la race commune du Poitou, nés dans la plaine, conduits dans le bocage après avoir passé quelque temps dans le marais, quittent la province avant leur complet développement; les poulains gris-pommelés à formes dégagées sont achetés par les cultivateurs du Perche et de la Beauce; ceux dont le poil est d'un gris foncé, gris de fer, vont dans le Gatinais, la Puysaïe, le Nivernais. Les éleveurs berrichons prennent indistinctement les poulains de toutes les couleurs; il en est de même des saintongeois et des auvergnats, qui du reste en achètent très-peu. Les foires principales ont lieu en automne et à la fin de l'hiver.

Amélioration. — Considérée au point de vue du travail, la race poitevine se trouve dans de mauvaises conditions. Avec ses formes et ses défauts, ou ses qualités comme on voudra, peut-elle soutenir la concurrence contre les autres races de gros trait? Le peut-elle surtout, les étalons et les juments étant entretenus sans travailler? Il faudrait donc d'abord utiliser la race du Poitou pour les labours; la substituer au bœuf pour tous les travaux agricoles. Le sol, les chemins, les montagnes du pays n'offrent pas heureusement ces conditions que nous trouvons ailleurs en France et qui nécessitent les attelages de bêtes à cornes. Nous savons qu'on allègue l'im-

possibilité de labourer avec le cheval les terres fortes du marais; mais nous répondrons qu'on nous a donné ailleurs, dans la Lorraine, les mêmes raisons contre l'emploi des bêtes à cornes et en faveur de l'emploi exclusif des chevaux pour le même travail.

Sans la condition du travail imposée aux étalons et aux juments, il n'est pas possible de donner à la production de la grosse race poitevine le développement que nécessiterait cette magnifique industrie mulassière.

Notons que ce changement dans le mode de culture, en permettant de donner aux chevaux des féveroles, de l'avoine, une nourriture enfin sans laquelle les poulains laisseront toujours à désirer, surtout dans le marais, permettrait de réserver exclusivement l'espèce bovine pour le service de la boucherie et de la laiterie, et de lui imprimer des améliorations tout à fait compatibles du reste avec le sol et le climat d'une grande partie du Poitou. Nous ne pouvons qu'attirer sur ce sujet l'attention du conseil général et de la Société d'agriculture de Niort.

Quant aux moyens de propager en l'améliorant la race mulassière, ils ne seraient pas difficiles à trouver. Il suffirait de choisir des poulinières à reins bien soutenus, à flanc étroit, à jarrets larges, et surtout à membres solides et bien d'aplomb, car l'abondance et la grosseur du poil aux jambes, le volume de la tête, ne sont pas indispensables, dans les juments, pour produire de bonnes mules. Les autres races de trait et même celles déjà étudiées fourniraient au besoin des étalons qui, par leurs formes générales, ont les principaux caractères du type mulassier, et croiseraient les juments sans leur faire perdre les qualités que nécessitent leur destination. C'est même des rives droites de la Loire que les cultivateurs du Poitou tirent les meilleurs producteurs mâles. A cet égard, nous ne pensons pas que la pratique rencontre des difficultés sérieuses une fois que, faisant travailler la race mulassière, on aurait intérêt à la multiplier.

Mais la question ne doit pas être examinée seulement au point de vue de l'amélioration de la race mulassière; il faut

se préoccuper aussi de sa transformation qui, comme nous l'avons dit, s'opère, et par le régime, et par les étalons. C'est une des races de trait que les étalons des haras tendent à transformer. Ayant peu d'intérêt direct à la conserver, les éleveurs acceptent volontiers les types qui leur sont offerts. Mais doivent-ils donner à leurs juments des étalons appartenant aux races de luxe?

Quoique la race poitevine présente à un très-haut degré les caractères des chevaux communs, l'assainissement des terres et le croisement avec les étalons des haras ont créé des juments distinguées, à corps élancé, qui appareillent les étalons demi-sang mieux qu'on ne pourrait le croire. Depuis longtemps ces croisements fournissent de bons produits aux dépôts de remonte de Saint-Maixent et de Fontenay-le-Comte, mais ils ont donné aussi beaucoup de chevaux sans valeur. En parlant des chevaux de Saint-Gervais nous verrons que les juments les plus distinguées de la race poitevine sont les seules qui doivent être données aux étalons de l'État. Nous nous bornerons à ajouter ici, qu'outre les raisons résultant de la différence de conformation entre les juments mulassières et les étalons demi-sang, il y a dans le Poitou des conditions hygiéniques — climat humide, fourrages médiocres — qui, dans beaucoup de localités, nuiront, pendant longtemps encore, à la production des chevaux de luxe.

Ils ont agi sagement, ceux qui ont cherché à rendre la race plus légère sans en changer les caractères essentiels. De bons étalons de diligence, des poitevins même élevés dans la Beauce et le Berry, de bons percherons, donnent avec les juments communes, des produits corsés et d'une bonne conformation qui conviennent à l'industrie mulassière et sont en rapport avec le climat et les herbages du Poitou. C'est ainsi que doit être commencée la transformation de l'antique race.

Quand les juments auraient plus de légèreté, que leurs membres seraient plus fins, et surtout, quand l'assainissement des terres serait plus complet et que l'agriculture donnerait des fourrages plus riches, on aurait recours avec plus d'avantage aux étalons des races légères.

Nous ne disons pas pour cela que les éleveurs qui ont déjà des métisses issues des étalons de l'Etat doivent rétrograder en les livrant à des étalons communs. Tout leur fait espérer, s'ils veulent faire quelques sacrifices pour bien nourrir les poulains, que ces métisses donneront des produits plus homogènes et de plus de valeur. Abandonner l'opération une fois commencée, c'est renoncer à l'entreprise au moment où elle doit porter ses fruits.

La plupart des éleveurs qui conservent les poulains jusqu'à l'âge de trente mois à trois ans les soignent médiocrement; mais quand l'époque de la vente approche, ils les engraissent avec des farineux, des grains bouillis; ils ont recours à la saignée même. Les bons aliments donnés dans cette circonstance sont perdus en grande partie : ils favorisent le développement des animaux, mais ne leur donnent pas de qualités; tandis qu'ils produiraient d'excellents effets s'ils étaient employés à soutenir les poulains à l'époque du sevrage et à former un supplément de nourriture dans la suite, quand les fourrages ordinaires sont rares ou de mauvaise qualité.

### § 5. — Des bidets normands et des chevaux d'allure.

Nous comprenons sous cette dénomination, pour ne pas multiplier indéfiniment les descriptions, des chevaux de petite taille, disséminés dans presque toutes les parties de la Normandie. Les plus connus sont élevés dans le département de la Manche.

Dans la Seine-Inférieure il sont bais, alezan ou gris, à poitrine profonde, à lombes larges, à encolure grosse sans être courte, à tête large au sommet et à membres solides. Elevés sur le littoral du département de la Seine-Inférieure, ils sont vendus pour la cavalerie légère ou utilisés, soit dans le pays, soit dans la Picardie et l'Ile-de-France, tantôt comme bidets d'allure pour la selle, tantôt comme bêtes de labours. Des pays à herbages où on les fait naître, il en est importé, vers l'Est, dans les pays à culture où on les élève.

Ceux de la Manche sont produits surtout dans les arrondissements de Cherbourg, de Valognes et de Coutances. Ils

forment deux groupes : *les bidets* proprement dits, *postiers normands*, qu'on élève depuis l'arrondissement de Cherbourg jusque dans le département de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, mais en plus grand nombre sur les landes des terrains primitifs et des terrains de transition, que dans les vallées.

Les bidets normands ressemblent par la forme de leur tête enfoncée au-dessous des yeux, leurs naseaux saillants et leurs hanches souvent effacées, au type breton. Comme les doubles bidets d'Ille-et-Vilaine, ils sont généralement bais ou alezans. Agiles, vigoureux, ils ont les membres solides et les pieds durs, dit-on avec raison, comme le granit qui les porte. Dans quelques fermes, ils sont nourris avec l'ajonc pilé une partie de l'année. Ils sont toujours d'une grande sobriété.

Ceux de la partie sud du département de la Manche sont vendus pour les diligences aux foires de Gavray, de Folligny, de Saint-Lô où l'on conduit aussi des bretons. Il en est acheté beaucoup pour Paris où on les emploie, par paires, comme les petits ardennais, au service des voitures de place.

Dans la Mayenne, l'Orne, l'Ille-et-Vilaine, la Manche, ces chevaux prennent de la taille, se modifient ou disparaissent à mesure que, par l'emploi de la chaux et des engrais marins, on rend les terres plus fertiles. Les cultivateurs qui ont transformé leurs landes en terres labourables achètent, pour les élever, de jeunes poulains de race plus distinguée ou plus forte, dans les contrées à herbages : ceux de l'arrondissement de Coutances font naître aujourd'hui très-peu de poulains.

*Chevaux de la hague, chevaux haguards, chevaux d'allure.* — Le nord du département de la Manche, la partie marécageuse des arrondissements de Valogne, de Cherbourg, élève les plus renommés parmi les bidets normands. Ils ont pris des formes plus amples dans les riches herbages et sont appelés *chevaux de la hague*, du nom du pays qui produit les meilleurs, et *chevaux d'allure*, à cause du pas relevé qu'ils marchent généralement. Ils ont le corps bien étoffé, la croupe forte, les lombes larges, le garrot épais, le dos court et bien soutenu, le poitrail bien ouvert, l'encolure forte, un peu

courte, les rayons supérieurs des membres fortement garnis de muscles, les canons larges, les paturons courts, une robe généralement de couleur foncée avec des taches blanches aux membres et surtout à la tête comme l'ancien carrossier du Cotentin, enfin une tête droite, un peu camuse, le chanfrein épais et les naseaux bien ouverts. Par ces caractères, les bidets d'allure ressemblent aux races d'Orient dont on les fait descendre (*fig.* 6).



Fig. 6. — Cheval d'allure.

Ces chevaux doivent au sol humide, marécageux où ils sont élevés, leurs pieds amples, leur peau dure, leurs crins forts et abondants. Ils diffèrent encore des bidets par leur allure : ils marchent le pas relevé. Cette allure ressemble au trot, en ce que les extrémités se meuvent par diagonales, la droite antérieure avec la gauche postérieure; et au pas, en ce que les deux membres font leur battue successivement : à chaque pas on entend les quatre battues, deux par deux.

Essentiellement appropriés au service de la selle, malgré

leur allure saccadée, les chevaux de la hague ne marchent pas très-rapidement, mais ils peuvent faire de très-longues courses, parcourir 60, 80 kilomètres pendant plusieurs jours de suite.

Il se produit peu de chevaux d'allure de nos jours et le prix s'en est considérablement élevé. Anciennement il en était exporté dans le centre de la France jusque dans le Charolais et l'Auvergne. Aujourd'hui ils sont en général utilisés dans le pays; ce sont les animaux que montent les marchands de bestiaux et les herbagers.

Le pas relevé est héréditaire dans les chevaux de la hague, et les éleveurs qui tiennent à conserver cette allure, ont soin d'écarter de la reproduction les animaux qui vont au trot. Les propriétaires trop difficiles sur les formes de ces animaux, nous apprend notre confrère, M. Mazure, ont cherché à leur donner de l'élégance en croisant les juments avec les chevaux trotteurs : les productions qui résultent d'un pareil accouplement héritent des allures du père et gagnent du brillant, mais aux dépens de la solidité. Les métis vont tantôt l'amble, tantôt le trot, mais le plus souvent *l'amble rompu*, le *traquenard*. C'est par le dressage qu'on les habitue au pas relevé qu'ils ne marchent jamais comme les animaux chez lesquels cette allure est naturelle, héréditaire.

Amélioration. — Comme toutes les races qui ne répondent plus à un besoin, celle des bidets normands disparaît ou plutôt se transforme, sous l'influence du régime, à mesure que, par les amendements d'un côté, les desséchements de l'autre, on améliore les terres, et, par les croisements, à mesure que les éleveurs peuvent mieux soigner leurs animaux. Quand on réfléchit aux différences géologiques qui distinguent les diverses parties de la Normandie, on comprend que le même étalon, le demi-sang carrossier, ne peut pas être employé dans tous les cantons avec le même avantage. Les éleveurs qui ne peuvent pas utiliser le cheval de luxe, le demi-sang, doivent importer l'étalon percheron de Mortagne, ou l'anglo-percheron qui commence à être assez commun. Dans tous les cas, c'est par des reproducteurs bien corsés, bas sur jambes, que le

cheval de luxe doit s'introduire dans les provinces de l'Ouest qui produisent les bidets et les chevaux d'allure.

### § 6. — Des chevaux augerons.

Nous donnons ce nom aux excellents chevaux de gros trait qu'on élève dans le département de la Manche, du Calvados et de l'Eure. Bien connus des marchands, ces animaux ont été généralement passés sous silence par les auteurs. Les carrossiers ont toujours attiré toute l'attention des écrivains qui se sont occupés de la production chevaline de la Normandie. A Paris, on donne aux chevaux que nous allons décrire le nom de *caennais*, de *virois* ou *d'augerons*.

Caractères. — Ils sont de forte taille et très-solidement constitués, plus souvent longs et élancés que courts, et trapus, mais toujours supportés par des membres bien plantés et très-solides. Ils se distinguent par l'élégance de leurs formes, la finesse de leur peau, et leurs membres presque sans crins. Leur croupe peu inclinée, leur tête droite en avant et leurs oreilles souvent bien plantées, leur donnent quelque ressemblance avec les percherons. Plus généralement cependant, ils ont, surtout ceux à corps trapu et très-épais, une croupe double qui masque un peu trop les hanches. Ils se distinguent du boulonnais en ce qu'ils sont plus élancés, plus légers et plus souvent blancs ou gris.

Ceux qui viennent des rives de la Vire, les *virois*, plus petits, sont remarquables par leur force et leur sobriété. Elevés dans des contrées moins fertiles, ils sont moins exigeants que ceux du Bessin et des riches vallées de Lisieux.

Aussi intelligents que forts, ces chevaux occupent souvent le brancard de ces énormes voitures sur lesquelles sont transportés dans les rues de Paris, des blocs de pierre de taille de 10 à 15 mille kilogrammes; ils sont aussi habiles à manœuvrer dans les tournants, que solides pour résister aux secousses écrasantes de ces charges vraiment monstrueuses. Nous avons vu un de ces chevaux du poids de 715 kilogr. dont les harnais, collier, sellette et courroies pesaient 90 kilogrammes, le collier seul, 40 kilogrammes.

PRODUCTION, COMMERCE. — Par le nom d'augerons que nous adoptons particulièrement, nous entendons exprimer que ces animaux sont principalement produits dans les vallées d'Auge, mais ils le sont aussi dans les vallées des arrondissements de Lisieux, de Pont-l'Évêque, dans celles qui entourent la plaine de Caen et dans le Bessin. Il en est conduit des foires d'Argences, de Bayeux vers le nord et l'est de la Basse-Normandie. Les producteurs gardent souvent les pouliches et vendent les poulains aux cultivateurs des plaines et à ceux du côté de Bernay. Une partie de ces chevaux sont même conduits jeunes dans la Beauce, la Brie et le pays de Caux.

L'élevage, comme la production des chevaux de gros trait de la Normandie, est fort disséminé. Les cultivateurs des plaines de Caen tirent ceux qu'ils élèvent des vallées environnantes, mais ils en élèvent très-irrégulièrement : ils donnent la préférence, tantôt aux chevaux de trait, tantôt aux chevaux de selle, selon la facilité qu'ils ont de vendre ou les uns ou les autres. Dans ce moment, mars 1856, ils recherchent les chevaux légers à cause de l'amélioration qui a été introduite dans le prix des remontes.

AMÉLIORATION. — Les producteurs de la Normandie voient journellement sous leurs yeux des croisements anglo-normands, ils en connaissent tous les avantages et les inconvénients. Nous dirons seulement que les belles juments élancées de ces contrées, quoique fortes, donnent toujours de bons produits quand elles trouvent, pour les féconder, des chevaux anglais qui les appareillent, et quand les poulains sont élevés dans de bons herbages.

### § 7. — Des chevaux boulonnais.

De tous les chevaux de gros trait, les plus renommés sont connus dans le commerce sous le nom de boulonnais. Ils proviennent des arrondissements de Boulogne, de Montreuil, de Béthune, de St.-Omer et de la partie occidentale du département du Nord. Les cantons formés de terrain argilo-calcaire des environs de Boulogne fournissent les meilleurs.

COMMERCE. — Ces contrées entretiennent beaucoup de juments poulinières, nourries en grande partie dans les pâturages, quand elles ne travaillent pas. Les pouliches sont généralement conservées dans le pays; les poulains sont conduits dans les arrondissements de Saint-Pol, d'Arras, de Péronne, d'Amiens, d'Abbeville; une partie traverse la Somme et est élevée dans le Vimeux et le pays de Caux, du côté de Montdidier, du Havre. Le département du Pas-de-Calais et celui du Nord envoient aussi des poulains aux départements de l'Oise, de l'Aisne et de Seine-et-Marne.

C'est généralement vers l'âge de 6 à 8 mois que les poulains émigrent, mais ils restent dans la partie sud du département du Pas-de-Calais et dans la Somme jusqu'à l'âge de 2 à 3 ans. Un grand nombre se rapprochent ensuite de la Seine, vont dans le pays de Caux, et même dans les environs de Dreux et de Chartres.

Les poulains qui vont de l'Artois et du Boulonnais dans le Vimeux, dans le pays de Caux, sont confondus avec ceux qui sont nés dans ces contrées et avec les poulains de choix qu'on achète dans la Picardie et dans le Nord, du côté de Bourbourg. Dans le commerce on leur donne le nom de chevaux *cauchois* quand ils ont été élevés dans le pays de Caux. On les appelle aussi *chevaux du bon pays* parce qu'ils ont été nourris avec les grains et les bons fourrages que produisent la partie septentrionale de la Seine-Inférieure, la partie occidentale de la Somme et le département de l'Eure.

Ceux qui sont conduits dans les vallées de l'Aisne, de l'Oise, ne sont pas distingués des chevaux nés dans ces contrées et de ceux assez médiocres, achetés dans le departement du Nord, du côté de la Belgique. Ils sont appelés *picards, chevaux du mauvais pays.* Nous en parlerons.

CARACTÈRES. — Les chevaux boulonnais que l'on trouve dans le commerce sont de très-forte taille, de 1m 58 à 1m 68, parce qu'en général on n'exporte que les plus beaux poulains. Ils ont le corps court, trapu, très-épais; une tête grosse, épaisse, bien portée par une encolure forte, élégamment contourée; le poitrail excessivement large; les épaules très-charnues et le

garrot épais quoique élevé; le dos un peu ensellé, mais avec des lombes larges et courtes. La croupe double fortement charnue est avalée. Les cuisses sont formées de muscles très-puissants. La crinière est double, mais les membres sont généralement peu chargés de crins; la peau est fine et le poil doux, ce qui se remarque très-rarement dans les races de cette section (*fig.* 7).




Fig. 7. — CHEVAL BOULONNAIS.

Les juments restées dans le pays et assez médiocrement nourries ont une corpulence beaucoup moindre; leur encolure paraît un peu longue parce qu'elle n'est pas forte comme celle des chevaux.

Bien soignés, les chevaux boulonnais sont d'une force prodigieuse, et malgré leur poids excessif, ils ont de la légèreté dans les allures. On est étonné de la facilité avec laquelle ils déploient les membres dans le trot. Les juments conservées et élevées dans le pays étaient employées, avant l'ou-

verture des chemins de fer, à traîner la marée vers Paris. De là le nom de *marayeuses* qui leur était donné. Elles faisaient, à ce service pénible, de longs relais à raison de 16 kilomètres à l'heure.

Amélioration. — Cette admirable race répond très-bien aux besoins des brasseurs, des meuniers, des carriers, des camionneurs, des gravatiers. Elle est très-appropriée encore au service du halage et du roulage; les sujets les plus légers font un excellent service dans les postes et dans les diligences. Les producteurs de la race boulonnaise doivent se gouverner d'après les demandes. Tant que leurs poulains seront recherchés et payés convenablement par les éleveurs du Vimeux et de la Seine-Inférieure, qu'ils se bornent à bien choisir, dans leur propre race, les étalons, à les choisir surtout parmi ceux qui, élevés sur la rive gauche de la Somme ou dans la Beauce, ont été nourris au grain. Les chevaux qui ont passé deux ou trois ans dans les environs de Saint-Valery, d'Yvetot et de Châteauneuf, ont plus de finesse et plus d'ardeur que ceux des arrondissements d'Arras et de Péronne. A ces étalons ils doivent donner leurs juments les moins massives et ne pas négliger d'assainir les herbages, de cultiver les fourrages les plus nutritifs, et d'administrer constamment des gerbées, des graines et des grains pour pousser à la production du sang et des muscles, sans grossir le ventre outre mesure.

Si par suite du développement que prennent les transports par chemin de fer, la demande des gros chevaux de trait se ralentit, les éleveurs trouveront des reproducteurs appropriés aux nouveaux besoins sur la rive gauche de la Seine, parmi les chevaux auxquels convient surtout la dénomination de percherons. Tout en produisant des animaux que ne sauraient déprécier les fourrages peu nutritifs du Nord, ce croisement entretiendra encore longtemps la race boulonnaise en rapport avec les besoins de la France, et sans produire dans les formes aucune de ces modifications qui constituent les chevaux décousus.

Par des étalons bons diligenciers et en soignant le régime, il serait créé, après quelques générations, une famille de ju-

ments fortes, mais élancées, capables de donner de beaux produits avec de bons carrossiers et même avec de forts étalons pur sang; tandis que ces derniers, employés immédiatement, donnent trop souvent des poulains sans proportions, manquant de qualités, et ventrus, à cause de la nourriture trop peu substantielle du Nord.

Le système des primes, sagement appliqué depuis longtemps par le département du Pas-de-Calais pour encourager l'entretien des étalons, est très-bien entendu. Ces encouragements sont accordés pour des animaux bien choisis et après qu'ils ont donné des preuves de leurs qualités dans des courses au trot. Il ne saurait y avoir de doute sur les avantages d'encourager, de cette manière, le bon choix et l'entretien des étalons. En engageant quelques éleveurs à soigner leurs poulains d'une manière particulière, les primes font produire d'excellents reproducteurs.

### § 8. — Des chevaux flamands.

La race flamande se trouve sur la frontière de la Belgique, dans des contrées où le sol et l'atmosphère sont presque constamment humides. Comme toutes nos races les plus défectueuses, elle tend à disparaître en se transformant.

Caractères. — Les chevaux flamands sont de très-forte taille, de 1m 65 à 1m 72, à croupe double, mais moins carrée que celle des boulonnais, à hanches plus effacées, à membres gros, à peau épaisse et à crins roides et abondants, à pieds larges et souvent plats, à tempérament lymphatique (*fig.* 8). Ils ont éprouvé cependant des améliorations notables depuis qu'on a pratiqué, dans les pays où on les élève, des travaux de desséchement et amélioré la culture.

Le nouveau cheval de la Flandre a des caractères variables comme toutes les races qui se forment, mais il se rapproche plus du boulonnais que l'ancien type indigène. Il est souvent étoffé, à hanches larges, à reins doubles, à flanc court, trottant bien et sans avoir besoin d'être excité par le fouet du conducteur. En visitant, il y a quelques années, la Flandre française, nous avons été surpris de la différence que nous

avons trouvée entre les chevaux du pays et ceux que décrivaient les anciens auteurs : les changements apportés dans la culture des terres nous expliquent ceux qui se sont opérés dans la race chevaline.




Fig. 8. — Cheval flamand.

Défauts, Amélioration. — Beaucoup de chevaux flamands manquent encore de régularité dans les formes, ont trop de commun dans les membres ; la tête est trop forte, l'œil trop petit, l'épaule trop droite et la croupe trop avalée ; les muscles des régions supérieures des membres ne sont pas suffisamment pleins et dessinés. L'influence des mauvais étalons rouleurs venus la plupart de la Belgique et d'un régime trop peu substantiel se fait toujours sentir ; mais les progrès déjà réalisés indiquent ce qu'il reste à faire pour multiplier les bons chevaux et produire, dans les caractères, la constance nécessaire pour constituer une nouvelle race :

d'abord, poursuivre l'assainissement du terrain et l'emploi des amendements propres à rendre les fourrages sapides et riches en principes alibiles; ensuite administrer au râtelier une partie de la nourriture pour modérer l'influence des herbages et prévenir les effets du climat trop humide; en troisième lieu, employer de bons étalons tirés du Vimeux, du pays de Caux, des plaines de Caen ou bien, choisis avec soin dans le pays.

Il a été question d'importer du côté de Bourbourg des étalons de gros trait anglais. Nous ignorons si l'essai en a été fait, mais nous ne pensons pas qu'il puisse être avantageux.

Donner, comme dans le Pas-de-Calais, des primes pour les poulains étalons de la plus belle conformation et essayés dans une course au trot, c'est, croyons-nous, ce que l'on a de mieux à faire. On peut pour le reste s'en rapporter au zèle des éleveurs.

### § 9. — Des chevaux picards.

Les chevaux appelés *picards*, dans le commerce, viennent en grande partie de l'Ile-de-France, des départements de l'Aisne et de l'Oise. La Picardie proprement dite, le département de la Somme, en fournit peu, car une partie de cette petite province, le Vimeux, élève des chevaux qui sont classés, avec raison, parmi les meilleurs boulonnais. Péronne en vend aussi qui ont beaucoup de réputation.

Caractères. — On reconnaissait facilement les chevaux de l'ancienne race picarde, à leur corps plutôt court que long; à leur dos ensellé; à leur ventre bas et volumineux; à leur croupe moyennement charnue et fort inclinée; à leur queue mal attachée; à leurs membres sans finesse et à leur démarche lente.

Il existe aujourd'hui fort peu de vrais picards. Les chevaux que l'on trouve dans la vallée de la Haute-Somme et dans les bassins de l'Oise, de l'Aisne, ont été importés jeunes dans le pays, ou bien ils y sont nés d'étalons boulonnais, percherons, belges, ou d'étalons carrossiers anglo-normands

ou même anglais pur sang. On y a aussi importé des juments percheronnes et boulonnaises.

Quoique la race se transforme par ces nombreux croisements, la plupart des chevaux picards portent l'empreinte du climat. Les pluies, si fréquentes dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne au moment du fauchage, altèrent les fourrages, naturellement médiocres à cause de l'humidité du sol. Les foins sont durs, délavés, et, trop souvent emmagasinés humides, ils deviennent facilement bruns, poudreux. Si le produit des prairies à base de légumineuses est naturellement meilleur que celui des terres arrosées, il s'altère d'un autre côté avec plus de facilité au moment de la récolte.

Nourris avec ces fourrages, les poulains ont besoin d'en prendre de très-fortes quantités; ils deviennent ensellés, à flanc large, ont le ventre volumineux et avalé, le dos bas, les membres faibles. Ils sont lourds, épais, mous, lymphatiques. Dans presque toutes les maladies, dit M. Garcin, auteur d'un bon mémoire sur les chevaux de l'Aisne, nous prescrivons avec succès les toniques, les ferrugineux, le sel marin et une nourriture substantielle.

On appelle *chevaux picards, chevaux du mauvais pays, mangeurs de carottes,* ceux qu'on voit dans les rues de Paris avec la conformation de l'ancienne race picarde; ils sont presque toujours en cheville, on les trouve trop faibles pour soutenir les brancards. Nous devons ajouter qu'on donne ces noms à tous les chevaux mal conformés, quelle que soit leur origine.

Élevage, Commerce. — Les exploitations situées sur les plateaux et dont les terres sont plus propres à la culture, s'occupent surtout d'élevage : les cultivateurs des arrondissements de Château-Thierry, de Soissons, de Senlis, se distinguent à ce point de vue; tandis que ce sont principalement les contrées où se trouvent des vallées, des herbages naturels, les environs de Vervins, de Laon, de Compiègne, qui font naître des poulains.

Quoique les premiers aient été souvent blâmés de négliger la production, nous croyons qu'ils agissent très-sagement en

utilisant leurs bonnes terres argilo-calcaires à former des chevaux nés dans d'autres contrées. Ces arrondissements sont, pour la production des laines, une seconde Beauce; ils pourront être également comparés à cette province, pour la production des chevaux, aussitôt que les cultivateurs seront aussi habiles, dans le choix des jeunes poulains, que les Beaucerons, et qu'ils voudront donner des soins convenables à leurs attelages.

C'est d'après les qualités de leurs terres que doivent se guider les cultivateurs qui achètent des poulains pour les revendre après les avoir élevés. Ceux dont le domaine repose sur un bon sol, qui récoltent de bons fourrages, ont intérêt à choisir de beaux poulains d'espérance; tandis que ceux qui sont dans des conditions moins favorables agissent prudemment en achetant des chevaux plus communs.

Beaucoup d'éleveurs même, trouvent qu'il n'y a pas intérêt à élever des chevaux pour le commerce. S'ils achètent des poulains, c'est pour les utiliser, les faire travailler, après les avoir élevés, dans leurs exploitations.

Parmi les essais tentés pour donner de l'importance à l'industrie chevaline, dans le département de l'Aisne, nous devons signaler l'introduction de poulains de races propres à la selle, de poulains du Limousin. On espérait que la constitution sèche, imprimée par cette province à ses produits, rendrait les animaux susceptibles de lutter contre les influences hygiéniques qui dominent dans l'Ile-de-France, que les jeunes animaux prendraient du corps, tout en conservant les qualités de leur type.

Le résultat n'a pas été heureux, il ne pouvait pas l'être. La même opération a échoué dans d'autres provinces où le climat pousse moins cependant au développement du tissu cellulaire, du système lympathique et du poil que celui de la Picardie. Une pareille importation ne réussirait qu'autant que, par un mélange convenable de grains ou de graines avec du foin, ou par l'administration de gerbées, on procurerait aux jeunes animaux une nourriture fortement alibile. Il faudrait aussi, même avec cette dernière condition, user du pâturage

avec précaution, afin de soustraire les animaux à l'influence relachante du sol et du climat.

AMÉLIORATION. — Les défauts des chevaux de l'Ile-de-France tiennent, nous venons de le voir, au climat et au sol. On ne peut espérer de les combattre avec efficacité que par l'amélioration des conditions hygiéniques.

On y contribuera par l'assainissement du sol : les terres drainées seront plus saines et produiront des fourrages meilleurs; l'atmosphère elle-même sera moins humide à mesure que la contrée se desséchera.

De meilleurs aliments doivent être distribués aux chevaux. Des grains, des graines, de l'orge, de l'avoine, des gesses, des féveroles, de l'hyvernage non battu et donnés en assez fortes rations sont nécessaires pour neutraliser les effets des fourrages du pays, pour produire un sang riche et des muscles puissants, pour rendre le tronc cylindrique et développer l'énergie qui distingue les bons chevaux. La dénomination de *mangeurs de carottes*, considérée à Paris comme synonyme de *mauvais chevaux*, nous démontre que les éleveurs de l'Ile-de-France doivent donner, en petite quantité, à leurs poulains des racines, des betteraves, des pommes de terre et même des carottes, s'ils veulent améliorer leurs chevaux.

Et s'il fallait des faits pour démontrer la nécessité d'un changement de régime pour produire une grande amélioration du cheval picard, nous rappellerions tous les croisements qui ont été essayés sur les rives de l'Oise et de l'Aisne. Nous ne pensons pas qu'aucune autre région ait fait des tentatives aussi suivies pour changer sa race chevaline. Les essais d'amélioration y sont continués avec persévérance, sinon avec succès, depuis 1825. Nous sommes loin d'en faire un reproche aux hommes dévoués qui les ont proposés et les poursuivent; mais nous les signalons afin de faire bien comprendre l'impossibilité de réaliser de grandes modifications dans les animaux, tant qu'on ne prendra pas, pour base de l'opération, la nature du climat, la fertilité du sol et la qualité des fourrages.

Toutefois, il convient d'utiliser le croisement des races simultanément avec le perfectionnement de l'agriculture et le

changement de régime, car on ne saurait fonder de grandes espérances sur le choix des reproducteurs appartenant à l'ancienne race du pays ou à la race métisse qui se forme ; tandis que, par des étalons bien choisis, on obtient toujours des produits supérieurs, pour quelques générations, à ceux qui résultent des influences naturelles du pays : quoique très-puissante, l'action du climat ne parvient à neutraliser celle de l'hérédité qu'après un certain temps.

Quatre types de chevaux ont été importés dans les départements de l'Aisne et de l'Oise. Nous citons d'abord le gros étalon de trait, tiré du Boulonnais, du Vimeux, du pays de Caux. C'est le cheval qui convient le mieux pour les domaines, pour les pays à pâturages, où les terres pèchent par un excès d'humidité et où l'air est souvent chargé de brouillards. Sans soins dispendieux, les descendants de ces étalons peuvent, malgré l'usage de fourrages médiocres, donner de bons chevaux de service.

Mais c'est l'étalon commun élancé, le percheron, qui convient dans les domaines bien exposés dont les terres sont saines. C'est le type qui doit être multiplié chez tous les cultivateurs des plateaux entre l'Oise et la Marne. Le cheval percheron, plus ou moins fin, nous paraît le plus approprié pour imprimer aux chevaux picards une amélioration générale. C'est du reste l'avis des conseils généraux, qui non-seulement ont fait primer des étalons de cette sorte, mais qui ont fait importer des femelles. Nous ne saurions cependant conseiller ce dernier moyen. En raison de l'insuffisance des sommes que généralement on veut consacrer à l'industrie chevaline, il ne convient pas d'importer des juments; toutes les ressources que peuvent y consacrer les départements, doivent être exclusivement réservées pour mettre de bons étalons à la portée des éleveurs.

C'est dans les cantons où la race offre les caractères du cheval de diligence, et chez les forts propriétaires qui ont de bonnes juments françaises ou allemandes, que le bon étalon carrossier, le fort cheval de chasse, peuvent être utiles. L'essai en est fait.

Les produits de ces étalons et des belles juments, s'ils reçoivent des soins convenables, réussissent bien tout en travaillant, du moins dans les fermes où les terres n'ont pas une ténacité excessive.

Nous savons aussi que des étalons pur sang anglais accouplés soit avec des juments de race, soit avec des juments venues de la Normandie ou des rives du Rhin, soit avec de bonnes juments indigènes, ont donné quelques bons résultats dans l'Oise et dans l'Aisne. Mais malgré les succès obtenus, les cultivateurs qui ne veulent pas courir des chances ne doivent pas employer ce type; car pour s'en servir avec fruit, il faut faire des sacrifices, faire travailler les poulains avec beaucoup de modération, et les soustraire à l'influence du climat par le régime de la stabulation, et par l'usage de bons aliments. Des poulains qui ont du sang, toujours étroits de boyaux, ne sauraient être exclusivement nourris avec les fourrages fibreux et trop souvent mal récoltés du nord de la France. La quantité de ces aliments nécessaires pour entretenir convenablement un cheval, dilate déjà trop les organes digestifs dans un cheval commun, à plus forte raison, elle serait trop volumineuse pour un cheval de race.

### § 10. — Des chevaux ardennois.

Nous ne devons pas parler des chevaux très-forts de taille, à tête énorme, venus de la Belgique, ete mployés, sous le nom d'ardennais, pour le halage, le roulage et les diligences dans l'est et vers le sud-est de la France. Nous ne voulons traiter ici que des chevaux élevés dans les Ardennes françaises.

Nos Ardennes produisent des chevaux d'attelage, des chevaux de charrette, des diligenciers et de petits bidets; les uns sont élevés dans les vallées, les autres dans des plaines à culture, et les plus petits sur des terrains de transition où les plantes sont rares et peu nutritives. Les carrossiers ne sont que des exceptions, et les gros chevaux communs élevés surtout dans les arrondissements de Réthel et de Vouziers ressemblent à ceux de l'Ile-de-France, comme le sol et le

climat de cette partie du département des Ardennes ressemblent au sol et au climat du département de l'Aisne.

Caractères. — Notre cheval ardennais proprement dit convient pour les diligences et, quand il a la taille voulue, pour l'artillerie et la cavalerie de ligne. Il est à tête fort expressive et large au sommet, à orbites saillants, à museau fin, à ganaches fortes ; à encolure large, courte et fortement garnie de crins ; à extrémités sèches ; à hanches saillantes, mais à croupe trop avalée. Quelques individus sont à poitrail ouvert, à poitrine ample relativement à leur taille, à dos court bien soutenu et à membres forts, pourvus d'articulations solides.

En outre, dans les parties moins fertiles du département, on élève des chevaux plus petits de taille, minces, cornus, à tronc étroit, à membres faibles dans les rayons supérieurs, mais bien d'aplomb, à tête carrée et à encolure courte. Ces petits chevaux sont plus rares dans les Ardennes, depuis qu'on nourrit davantage à l'écurie. La plupart de ceux qu'on élève et qui sont amenés à Paris pour le service des petites voitures de place proviennent des environs de Chimay. Il s'en trouve aussi beaucoup dans l'arrondissement d'Avesnes, qui, par son terrain de transition supérieur, ressemble à la partie de la Belgique que nous venons de nommer.

En général, les chevaux ardennais sont plus remarquables par leur force, leur rusticité et leur aptitude à supporter les fatigues et à résister aux intempéries comme aux privations, que par la régularité de leurs formes.

Amélioration. — On sait que le département des Ardennes est un de ceux dans lesquels la fécondité des terres présente les plus grandes variations ; M. Elie de Beaumont, en a très-bien expliqué les causes. Un simple ruisseau y sépare un pays calcaire à riche culture, à végétation vigoureuse, de terres siliceuses, propres tout au plus à produire du seigle et du sarrasin. Il est inutile d'ajouter, qu'il ne faut pas espérer de pouvoir nourrir dans ces derniers pays, dans les environs de Rocroy, des animaux aussi forts que ceux qu'on élève dans le sud-ouest du département ; qu'il ne faut pas em-

ployer les mêmes moyens d'amélioration, là où on laisse errer les animaux dans des pâturages médiocres ou mauvais que dans les localités où l'on peut nourrir abondamment avec des fourrages artificiels.

C'est dans les chevaux de diligence à épaule longue, à croupe peu inclinée, que se trouvent les reproducteurs les plus appropriés pour les chevaux ardennais.

Dès 1832, la race percheronne, la cauchoise, ont été importées dans le département des Ardennes, mais presque concurremment avec des étalons demi-sang, des pur sang, employés sans idée arrêtée. Il aurait fallu, avec de bons étalons des plaines de Chartres, produire, et on y serait parvenu après quelques générations, des juments capables d'appareiller de bons étalons carrossiers; on serait arrivé en troisième lieu à l'emploi du pur sang anglais.

Au lieu de suivre cette marche progressive, on a trop précipité l'opération; on n'a pas assez compris qu'une génération ne suffit pas pour transformer une race; on n'a pas attendu que les juments se fussent rapprochées par leurs formes de la race légère; et surtout, on n'a pas assez tenu à ne donner l'étalon de race qu'aux juments des éleveurs disposés à faire les avances nécessaires pour nourrir convenablement des chevaux de luxe.

Il est résulté de là de mauvais produits, et beaucoup d'éleveurs en sont revenus à n'employer que des étalons communs de la Picardie ou du Luxembourg, en donnant malheureusement la préférence à ceux qui se distinguent surtout par *le plus de gros*. Le plus grand inconvénient des croisements intempestifs, c'est d'imposer aux cultivateurs des sacrifices sans compensation, de les détourner, par les insuccès, de toute idée de progrès et de les éloigner du croisement au moment où il deviendrait avantageux.

Ces détails sur l'amélioration graduée s'appliquent aux pays qui élèvent les plus forts chevaux, à une partie des arrondissements de Mézières et de Sédan, et aux arrondissements de Réthel et de Vouziers, dans lesquels les cultivateurs ont même plus d'intérêt à élever des chevaux de

trait, en les faisant travailler, qu'à faire naître des poulains quelle qu'en soit la race.

Quant aux chevaux de petite taille, c'est par le régime surtout, et par de bons appareillements, qu'il faut d'abord les transformer; et depuis une vingtaine d'années, la race, dans les Ardennes françaises, a éprouvé de grandes améliorations.

Si l'on veut hâter sa transformation par le croisement, on doit choisir des étalons qui ne s'en éloignent pas trop, sous le rapport de la taille. En Belgique, l'emploi des percherons pour des juments de la même sorte a donné de mauvais résultats; on avait essayé aussi des étalons demi-sang anglais, mais on y a renoncé.

Les éleveurs qui veulent élever la taille et produire le cheval de diligence, doivent nourrir copieusement et choisir d'abord dans la race percheronne les étalons qui ont le moins de taille et de corpulence. Et ceux qui veulent faire les sacrifices nécessaires pour produire des chevaux de selle de distinction, ont plus d'avantage à employer le pur sang oriental que le pur sang européen. Il se trouve dans les Ardennnes des juments qui pourraient appareiller l'étalon arabe; mais ce n'est pas en errant dans les terres incultes, ni dans les pâturages médiocres ou mauvais des bords de la Moselle, que les métis acquerront les qualités du père.

En multipliant les étalons dans les Ardennes, le dépôt qu'on établit à Charleville, facilitera les croisements et, en permettant de les suivre avec persévérance, hâtera la solution d'une question sur laquelle on a déjà trop écrit.

### § 11. — Des chevaux lorrains.

Les bassins de la Moselle et de la Meuse produisent des chevaux que les auteurs appellent *lorrains*. Les uns, particulièrement propres au trait, se trouvent dans les larges vallées à sol gras; les autres, plus légers, vivent sur les plateaux et sur les bords des ruisseaux. Ces derniers sont plus particulièrement appelés lorrains et bien définis. On les fait descendre de juments et d'étalons, jadis amenés d'Orient par les

ducs de Lorraine, et d'étalons polonais, importés par le roi Stanislas.

CARACTÈRES. — Sous l'influence du nouveau climat et très-probablement des croisements, ces animaux se sont transformés et ont produit une race offrant les caractères des chevaux communs : lombes larges, garrot bas, encolure courte, tête forte, épaule droite, avant-bras étroit, tendons faibles.

Sobres et robustes, ces chevaux ont été de tout temps cités dans nos armées pour leur force et leur rusticité; ils ont toujours été remarquables par leur aptitude à résister aux privations, aux intempéries et aux fatigues de la guerre ; ils sont d'une taille très-variée, de 1m, 38 à 1m, 52, mais les plus petits deviennent de plus en plus rares.

Il n'est pas si facile de bien caractériser le cheval des vallées; c'est la même race qui a pris plus de développement, une croupe plus forte, des membres moins fins, quand elle a trouvé des terres plus fertiles et qui s'est modifiée, en se croisant avec des produits des Ardennes, de la Picardie et du Perche.

A l'exception des contrées montagneuses de l'Est, qui se continuent avec les Vosges, la Lorraine peut produire de forts chevaux. Sur les rives des grandes rivières, sont de vastes prairies qui ont pour base la marne brune et des couches d'alluvion très-propres à la croissance des herbes; tandis que les plateaux, les plaines formées par le trias, offrent des sols argilo-calcaires avec prédominance d'alumine, ce qui les rend tenaces et généralement propres à entretenir une végétation vigoureuse.

Ces conditions herbeuses ont été mises à profit pour la production des chevaux, et l'artillerie, la cavalerie de ligne, ont toujours trouvé à se remonter dans les terrains argileux des arrondissements de Sarreguemines, de Lunéville, dans les cantons de Faulquemont, de Boulay, de Bouzonville, comme dans les calcaires du département de la Meuse et des environs de Metz, de Thionville, de Toul et de Nancy.

AMÉLIORATION. — On reprochait aux anciens chevaux de la Lorraine, ou de manquer de taille, ou d'être communs; ils

s'améliorent, surtout au premier point de vue, par les progrès agricoles. L'introduction de la culture du trèfle dans les terres argilo-calcaires a permis de nourrir plus abondamment; il est résulté de là un développement que Mathieu de Dombasles signalait, il y a déjà longtemps, dans les chevaux de la vallée de la Seille, comme un exemple de ce que peut la nourriture sur le volume des animaux. Déjà vers 1815 et 1816, des juments réformées de l'artillerie avaient, en croisant la race indigène, commencé à élever la taille des produits.

Mais ces croisements, comme la nourriture plus abondante, n'ont pas donné de la distinction à la race; le sabot est trop souvent évasé, l'œil petit et le ventre gros. Le sol humide de la contrée, les plantes trop fibreuses, perpétuent ces défauts; les fourrages abondent le long des rivières et dans les terres où l'on cultive les prairies artificielles, mais ils ne possèdent pas les qualités qui seraient nécessaires pour produire des chevaux de choix.

Il existe en Lorraine une condition défavorable à l'élevage des chevaux fins. Dans la plus grande partie de cette province, les travaux agricoles sont très-pénibles, les bœufs ne pourraient pas remuer nos terres, nous disait-on du côté de Nancy. Les labours nécessitent, en effet, de forts attelages; ils n'excluent pas les bêtes à cornes de la charrue, mais il y aurait peu d'avantage à les faire avec des poulains de race. Il en résulte que ces animaux, difficilement utilisés dans les fermes, restent à charge aux éleveurs et, au moment de la vente, ils ne remboursent pas constamment les frais d'élevage. C'est toujours la même difficulté, la difficulté de vendre les poulains jeunes, qui s'oppose à la multiplication des chevaux de selle. Les cultivateurs lorrains qui achètent de jeunes chevaux pour les utiliser à la culture de leurs terres, ou ceux qui les font naître dans l'intention de les faire travailler, préféreront toujours la race du pays, forte et rustique, à la race améliorée par le pur sang ou le demi-sang anglais.

Quand on réfléchit aux conditions de production dans la Lorraine, à l'hivernage fait avec de la paille ou de mauvais foin, aux travaux pénibles que l'on exige des solipèdes, on

conçoit que Mathieu de Dombasles se soit si positivement prononcé contre l'emploi des étalons de course à l'amélioration de nos races communes.

C'est par l'assainissement des terres, par le drainage, et par la culture des fourrages à grains et à graines, récoltés à l'état de gerbées, aux trois quarts mûrs, c'est par la culture de l'avoine que les éleveurs de la Lorraine produiront d'excellents chevaux. Quand ils auront des terres légères et de bons aliments pour nourrir richement leurs poulains, ils pourront croiser fructueusement avec des races supérieures à la race du pays, car beaucoup de juments lorraines appareillent bien de bons chevaux anglais et des chevaux orientaux.

Deja on obtient de plus beaux produits qu'anciennement. D'après un travail adressé en 1856 à la *Société impériale et centrale de médecine vétérinaire*, les éleveurs les plus instruits croisent avec avantage leurs meilleurs juments avec des étalons du dépôt de Rozières; ils sont surtout satisfaits des résultats depuis que les remontes achètent directement aux éleveurs et qu'elles payent plus largement.

### § 12. — Des chevaux alsaciens.

Placée entre la Suisse, l'Allemagne et plusieurs provinces françaises riches en chevaux, l'Alsace a plus d'intérêt à cultiver des plantes industrielles ou économiques que des fourrages et à acheter des chevaux qu'à en produire. C'est ce qui est assez généralement pratiqué. Si quelques cantons font naître plus de chevaux qu'ils n'en consomment et ont des poulains à vendre, la plupart achètent des chevaux étrangers.

Il n'existe pas, dans les riches départements de l'Alsace, de races équestres bien définies. Vers le sud, dans les arrondissements d'Altkirch, de Belfort, les chevaux ont de la ressemblance avec ceux de la Suisse et de la Franche-Comté et dans l'arrondissement de Strasbourg, avec les races de l'Allemagne. Ils sont en général plus dégagés que ceux de la Lorraine.

Du côté de la Bavière on reconnaît les descendants des étalons de l'ancien haras des Deux Ponts à leur corps bien proportionné, à leur dos bien soutenu, à leur garrot élevé, à

leurs épaules obliques et longues, à leurs membres d'aplomb et à leur peau fine. Sobres et rustiques, ces chevaux réunissent l'élégance à la solidité et rendent pendant longtemps de bons services. Il ne faut pas les confondre avec ceux importés de l'Allemagne, généralement inférieurs quoique ayant autant de distinction.

Comme propres au pays, il faut en distinguer de deux sortes: ceux à pieds amples et à peau épaisse, propres au trait, qui sont élevés dans quelques vallées humides et marécageuses, notamment dans l'arrondissement de Vissembourg; et ceux plus petits qu'on élève dans quelques communes des plaines du Rhin où le sol est graveleux, et sur les coteaux peu fertiles des arrondissements de Colmar, de Schelestat, de Saverne : ces derniers se confondent avec les petits chevaux des Vosges et de la Lorraine.

Elevage. — Dans les deux départements de l'Alsace, les communes parcourues par des rivières et ayant des herbages, des prairies, nourrissent quelques juments poulinières et produisent des poulains qu'elles élèvent ou qu'elles vendent aux communes voisines. Les pâturages de Soultz, de Seltz, produisent les meilleurs poulains; tandis que les environs de Brumach, de Truchtersheim, élèvent les chevaux les plus estimés. Les pays d'élevage tirent une partie de leurs poulains de l'Allemagne et de la Bavière.

Il se trouve en Alsace quelques conditions favorables à la production : la douceur des habitants, ce caractère allemand qui ne brutalise jamais les animaux, des routes belles, bien entretenues, et l'habitude d'employer dans les fermes des chariots à quatre roues, propres à utiliser les jeunes chevaux sans les ruiner.

Mais il y a aussi des conditions défavorables : la division de la propriété et les riches cultures qui s'emparent des bons fonds et font supprimer les meilleures pâtures; les terres basses, humides, marécageuses, qui donnent des fourrages de médiocre qualité; le climat, qui n'est pas toujours favorable à la récolte des foins et qui produit trop souvent la fluxion périodique des yeux ; la vaine pâture encore pratiquée dans

diverses communes ; la position pécuniaire de beaucoup de cultivateurs qui ne leur permet pas de nourrir convenablement et les oblige à faire travailler les poulains trop jeunes.

Amélioration. — Il n'est pas possible de tracer une règle générale pour l'amélioration des chevaux alsaciens. Les moyens qu'il faut employer doivent varier selon la fertilité du sol et la conformation des juments.

Dans les contrées montagneuses et dans les localités à terrain arénacé, on doit s'en tenir à la race commune et attendre pour introduire des étalons plus distingués que les progrès de l'agriculture permettent de nourrir les élèves avec des fourrages de première qualité.

On doit s'attacher de suite à donner par de bons appareillements plus d'épaule, plus de force dans les membres, de meilleurs aplombs et plus de distinction.

L'étalon arabe dans les contrées d'une fertilité médiocre, chez les éleveurs qui peuvent soigner leurs poulains, conviendrait mieux que le pur sang européen. Ce dernier doit être réservé pour quelques belles juments largement nourries et bien prises, nées dans le pays ou importées. Nous connaissons les faits rapportés contre l'emploi du cheval de sang anglais. Les insuccès doivent être attribués aux défauts des étalons trop hauts et trop minces; aux juments qui n'avaient pas suffisamment de poitrine et au mode d'élevage, au parcours sur la vaine pâture et dans des prés marécageux.

M. Mittau, qui a étudié avec soin le département du Bas-Rhin au point de vue des remontes de l'armée, rapporte que les premiers croisements seuls, provenant de chevaux ayant du sang anglais, avaient des qualités, et, qu'à la seconde génération, les produits devenaient minces, efflanqués, avec des jambes longues et mauvaises. Cela provient de ce que, en Alsace, les juments indigènes ou allemandes qu'on livre aux étalons fins sont déjà élancées. Dans ce cas, il faut être plus difficile sur le choix des mâles. Chez les éleveurs qui soignent bien leurs animaux, des chevaux du haras bien corsés, ayant beaucoup de dessous, donnent, avec des juments fortes, mais

distinguées, d'excellents produits, de bons chevaux de ligne, ou des chevaux pour la grosse cavalerie.

La fluxion périodique, commune en Alsace, est une des causes qui s'opposent le plus à la multiplication des chevaux fins. Là où cette maladie règne, de bons étalons des races indigènes propres aux diligences, sont ceux qui conviennent le mieux. Le département du Haut-Rhin avait même importé des poulinières achetées dans la Beauce. Le peu de fonds que ce département consacre à l'amélioration de l'espèce chevaline serait plus fructueusement employé à l'importation de mâles et à la distribution de prix ou de primes, avec ou sans courses au trot, pour engager les éleveurs à acheter eux-mêmes les reproducteurs qui sont nécessaires au pays. Du reste, c'est dans ce département surtout que beaucoup de cultivateurs ont moins d'intérêt à faire naître des poulains qu'à en acheter pour les élever.

Des changements dans le régime ne seraient pas moins utiles que les croisements. Dans presque toutes les fermes, les écuries sont trop étroites et trop basses, les fourrages médiocres et les animaux mal nourris. Dans les localités humides, dans celles où les brouillards rendent la récolte des fourrages difficile, les cultivateurs doivent distribuer leurs cultures de manière à récolter assez de grains et de graines pour pouvoir en distribuer à leurs poulains.

Cette condition est facile à remplir dans les contrées argilo-calcaires du Bas-Rhin, des environs de Bouxwiller, de Hochfelden.

### § 13. — Des chevaux de la Champagne.

A l'exception de la petite contrée appelée *Champagne pouilleuse*, comprise entre Vitry et Sézanne, et où la craie, mise à nu par un cataclysme, forme des couches d'une énorme épaisseur et complétement infécondes, la Champagne jouit, en général, d'une grande fertilité. Entre les bassins de la Seine, de l'Aube et de la Marne, sont des plateaux formés d'un terrain argilo-calcaire et très-propres à la culture; tandis que les vallées de ces rivières et de leurs nombreux affluents

présentent des herbages, parmi lesquels il s'en trouve qui sont très-fertiles sans cesser d'être salubres.

De cette disposition du terrain résultent des contrées favorables à la multiplication et d'autres à l'élevage.

C'est dans les vallées de la Haute-Meuse, de la Marne et de l'Aube qu'on fait naître le plus de poulains : ceux de la Meuse, du moins du *Bassigny*, remarquables par leur tête forte, leur ventre volumineux, sont les plus communs; ils se confondent, en suivant le cours de la rivière, avec ceux de la Lorraine.

Dans les bassins de la Marne et de l'Aube, le sol, moins humide, produit des chevaux plus légers, mais du reste très-variés, pouvant convenir, quelques-uns au roulage et d'autres aux remontes de la cavalerie.

Les poulains nés dans les vallées sont ensuite conduits sur les plaines de l'Aube, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, où on les élève en les faisant travailler. Les plus distingués sont souvent achetés par la Beauce et vendus après leur développement comme percherons; tandis que les plus petits sont achetés aux foires de la Haute-Marne et conduits du côté de Corps, de la Mure, de Gap, dans le Dauphiné.

Nous ferons remarquer que les terres cultivées offrent, dans la Champagne, une infinité de nuances, quant à leur état hygrométrique et à leur fertilité; que l'élevage ne se fait, ni dans les plaines crayeuses de l'Aube et de la Marne, ni sur les coteaux calcaires, rocailleux, de la Haute-Marne; mais sur les terres un peu grasses des plaines et des plateaux qui se trouvent en suivant les vallées de l'Aube, de la Marne et de la Seine. Aussi quelques contrées livrent-elles au commerce de bons diligenciers, et d'autres des limoniers.

Amélioration. — Tous les départements de la Champagne font des sacrifices pour améliorer leurs chevaux. Ils achètent des étalons, quelques-uns même des juments tandis que les éleveurs nourrissent mieux les poulains.

Un cultivateur habile de la Haute-Marne, M. Didieux, a démontré les avantages que l'on peut retirer du croisement pour améliorer les formes défectueuses des chevaux, dans

les vallées herbeuses de son département. Aujourd'hui, les anciens types de la Champagne disparaissent et sont remplacés par des chevaux plus forts et mieux conformés; quoique ayant encore quelques caractères des races communes, ils sont en général méconnaissables.

Les bons résultats obtenus par plusieurs éleveurs démontrent la possibilité d'introduire avec avantage des étalons propres à la selle et au carrosse dans quelques cantons de la Champagne, où les poulains sont moins exposés à la fluxion périodique des yeux. Mais un obstacle s'oppose à l'élevage du cheval fin sur une grande échelle. Les fourrages sont rares dans les contrées qui sont appropriées à l'élevage; il en résulte que les éleveurs, ne voulant pas entretenir plus d'animaux que n'en réclame le service des fermes, recherchent les poulains les plus capables d'exécuter de pénibles travaux, et refusent ceux qui proviennent des étalons de race comme moins résistants à la fatigue. Ces jeunes animaux se vendent donc difficilement, et les cultivateurs qui ont besoin de se débarrasser de leurs élèves peu après le sevrage, ne peuvent avoir que des chevaux communs. Mais quelques propriétaires qui élèvent eux-mêmes leurs poulains, produisent d'excellents chevaux pour les remontes et même pour les voitures de luxe.

### § 14. — **Des chevaux de la Bourgogne.**

Les chevaux de cette province se confondent, à l'Est et au Sud, avec ceux de la Comté, du Morvan et du Charolais. Du côté du Nord, ils ne diffèrent pas sensiblement de ceux de la Champagne. C'est dans le département de la Côte-d'Or qu'ils méritent une mention particulière, quoiqu'ils ne forment pas de race bien distincte.

Essentiellement calcaire, la Côte-d'Or cultive la vigne sur le revers oriental et méridional de ses coteaux, élève des moutons sur ses plateaux jurassiques, et produit des chevaux à l'est des arrondissements de Beaune et de Dijon, sur les terrains tertiaires et les alluvions des vallées de la Vin-

geanne, de la Tille, de la Bèze, de l'Ouche. Le foin des belles prairies de la Saône est, en général, exporté dans le Midi.

Ces vallées s'occupent plutôt de multiplication que d'élevage. Les poulains sont conduits : les plus forts, dans ce que l'on appelle la montagne, sur les plateaux du département où on les emploie à la culture ; les plus petits, vers le midi, dans l'Isère, la Drôme, les Hautes-Alpes.

Remarquable par sa taille peu élevée, ses membres courts, ses tendons solides, sa force, et surtout sa sobriété, le cheval que l'on appelait bourguignon a, en grande partie, disparu. On trouve aujourd'hui dans les communes qui le faisaient naître, des produits issus de son croisement avec les étalons percherons et avec les étalons des haras.

Amélioration. — Les poulains, exposés d'ailleurs à la fluxion périodique, sont mal soignés dans les communes à herbages. Le foin manque souvent de qualité et les grains sont trop rares. On ne saurait donc trop encourager l'exportation qui a lieu vers l'Ouest. Conduits chez les cultivateurs du côté du Châtillonnais, de Semur, les poulains prennent des qualités tout en rendant des services. Sont utilisées ainsi, à l'avantage de la production chevaline, les ressources de contrées riches, mais qui, en raison de leur culture, de la constitution de la propriété souvent fort divisée, sont plus propres à élever qu'à faire naître des poulains.

Beaucoup de producteurs regrettent l'ancienne petite race si facile à élever, disent-ils. Cependant, aujourd'hui qu'il n'est plus possible dans ces pays de laisser les propriétés à l'état de terres vagues, il y a plus d'avantage à produire de bons poulains pour les diligences. L'administration départementale l'a compris, et, depuis longtemps, elle fait des sacrifices pour l'importation d'étalons de la Normandie et du Perche. Elle a placé, dans le canton de Saint-Jean-de-Losne, quatre étalons percherons, et l'administration des haras y envoie deux étalons de la même sorte et deux anglo-normands.

§ 15. — **Des chevaux nivernais.**

Quoique généralement appelés *nivernais* dans le commerce, les chevaux dont nous voulons parler sont produits dans les départements de l'Yonne et du Loiret, comme dans celui de la Nièvre.

Ces contrées, jadis centre des Gaules, ont toujours été renommées par l'abondance de leurs bois et de leurs herbages. D'une constitution géologique très-variée, entourées ou formées de bois et de montagnes bien disposées pour condenser les vapeurs qui viennent du côté de l'Ouest, elles sont fertiles et salubres dans certaines localités, argileuses et humides dans d'autres, mais toujours favorables, comme dans les premiers temps de notre histoire, à la croissance des plantes et à la production des animaux.

L'état de ces pays change cependant : les terrains trop humides sont assainis, la chaux, la craie et la marne, abondant dans les couches ondulées des terrains tertiaires des coteaux, facilitent l'amélioration des terres trop argileuses, et des pâturages médiocres ou mauvais se transforment en bonnes terres à blé. Le percement de nouvelles routes, l'ouverture de plusieurs canaux, facilitent ces améliorations qu'encourage le voisinage de Paris, ce consommateur insatiable de tous les produits du sol.

L'industrie chevaline se modifie en même temps que le sol change ; quelques plaines argilo-calcaires de la Basse-Bourgogne, de la Forreterre, du Gatinais, livrent au commerce des chevaux à corps bas, à membres forts qui, par leurs qualités, peuvent souvent être comparés aux percherons. Ils ont cependant moins d'élégance, soit parce que le pays est encore trop humide, soit surtout parce que les cultivateurs ne choisissent pas bien les poulains qu'ils achètent.

Du reste, cette industrie est pratiquée irrégulièrement, ce qui s'explique par l'inégalité du pays. La Puisaye, coupée par des haies, à sol inégal souvent humide, multiplie surtout. Les poulains sont vendus les uns à 7, 8 mois, les autres à 15, 18 et conduits dans les contrées environnantes où on les fait

travailler. Ceux qu'on exporte jeunes vont en général dans les herbages du Nivernais, où ils passent un an, 18 mois, avec les poulains nés dans la contrée, avant d'aller dans les pays de culture.

Dans les contrées calcaires à l'est de la Puisaye et dans les riches plaines de la Basse-Bourgogne ou l'on élève des poulains achetés dans les environs de Saint-Fargeau, dans les herbages du Nivernais, et jusque dans la Franche-Comté, les cultivateurs ont pour leurs travaux plus de chevaux que ceux qui leur seraient rigoureusement nécessaires, et les fatiguent moins.

L'industrie équestre de la Puisaye s'étend, sans de grands changements, dans une partie de la Basse-Bourgogne. On trouve dans l'arrondissement d'Avallon quelques cantons qui font naître des poulains, d'autres qui en élèvent ou qui en font naître et en élèvent, selon les convenances économiques et commerciales de l'année. Là où l'on fait surtout naître, dans la vallée du Serein, aux environs de Gaillon, de l'Isle, on vend les poulains mâles et on garde les pouliches pour le travail et la reproduction, sauf quelques-unes qui sont exportées dans les départements de la Lozère, du Cantal, de l'Aveyron et du Tarn où on les emploie à la production des mules. On choisit pour cette destination, parmi les plus communes, celles qui sont d'un prix peu élevé.

Amélioration. — Au point de vue de la production chevaline, le Gatinais, le Nivernais, la Puisaye et la Basse-Bourgogne suivent une marche graduée, bien entendue. A mesure que les cultivateurs améliorent leurs terres, ils profitent de leurs ressources pour avoir des chevaux plus forts et plus distingués.

Les chevaux comtois ont d'abord été importés dans la Puisaye et dans la Nièvre pour remplacer la petite race du pays. De belles juments franc-comtoises, dit M. le professeur Delafond, introduites par des marchands, trouvèrent de nombreux acquéreurs et se répandirent bientôt dans tous les bons domaines.

Aujourd'hui c'est le type percheron que l'on préfère, et

tous les étalonniers ont des reproducteurs achetés dans les environs de Chartres.

Des étalons de race placés dans la Puisaye n'ont pas été goûtés par les éleveurs. Ce sont les races communes en effet qui y conviennent généralement, et à cause de la ténacité de son sol argileux, et parce que les fourrages y sont souvent de médiocre qualité. A mesure que par l'emploi de la chaux et surtout par le drainage, on rendra les terres plus saines, on pourra employer des reproducteurs de plus en plus distingués. La fluxion périodique des yeux est une des causes qui s'opposent le plus à l'adoption du cheval de race.

La production assez bien entendue, du reste, au point de vue économique et commercial, laisse à désirer quant au choix des reproducteurs. Si les éleveurs reconnaissent la race la plus convenable, ils ne sont pas assez difficiles sur le choix des poulinières et ils préfèrent trop généralement, au lieu de bons étalons communs, forts, mais un peu distingués et trottant bien, ceux de forte corpulence pourvu qu'ils aient le poil gris pommelé un peu foncé que l'on recherche aujourd'hui dans tous les environs de Paris.

### § 16. — Des chevaux du Morvan et du Charolais.

Les montagnes granitiques du Morvan produisaient anciennement des chevaux d'une grande réputation à cause de leur rusticité et de leur résistance à la fatigue.

Ces animaux étaient élevés à l'état quasi sauvage ; ils passaient l'année entière dans les herbages malgré la rigueur extrême des hivers dans nos montagnes de l'Est. Il s'en produit peu de nos jours parce que les marchands de bestiaux qui les utilisaient n'en usent plus, ou presque plus.

Une race, la charolaise, dont le professeur Grognier nous faisait en 1827 un grand éloge, se rapprochait de la morvandelle et, comme cette dernière, elle était utilisée pour la selle ; comme elle encore elle disparait, à mesure que l'emploi en diminue.

M. Tisserant, qui est bien à même d'apprécier les avantages qu'elle peut offrir, voudrait qu'on encourageât directement

sa production en raison de l'abondance des fourrages, là où on la produit; elle pourrait, dit notre collègue, augmenter nos ressources en chevaux de troupes robustes, énergiques, résistants et sobres.

Les quelques cultivateurs du Morvan, du Forez, du Bourbonnais, du Velay, qui continuent à élever des chevaux, possèdent aujourd'hui des juments plus corsées que celles des antiques races dont nous venons de parler. Les produits sont utilisés dans la contrée au service des diligences.

### § 17. — Des chevaux comtois.

Nous trouvons les chevaux comtois sur les montagnes calcaires des départements de l'Ain, du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône, et dans les plaines qui s'étendent depuis la source de cette rivière jusqu'à la Reyssouse. Un ancien auteur fait remarquer qu'à l'opposé de ce qui a lieu généralement, les plus forts chevaux se trouvent dans les lieux élevés. En effet, les plus lourds sont produits sur les plateaux des hautes montagnes et les plus légers dans les vallées, ou plutôt, dans la grande vallée de la Saône. Mais cette distribution est conforme à ce qui s'observe en général : là comme partout, la taille des animaux est en rapport avec la fertilité du sol qui les nourrit; les herbages de Morteau, de Russey et de Maiche sont plus propres à produire des plantes vigoureuses et riches en principes nutritifs que les plaines de la Haute-Saône et de la Haute-Bresse, les unes trop graveleuses et les autres trop humides.

Caractères. — On distingue le type comtois à son corps long et souvent ensellé, à ses lombes basses, à son encolure mince, à sa tête grande et à sa croupe avalée, mais large et plate, à ses membres faibles, à ses avants-bras étroits, à ses tendons souvent grêles (*fig.* 9).

Ce cheval diffère des autres chevaux de gros trait par la manière dont il est élevé comme par ses formes. On le châtre jeune, ce qui donne à l'avant-main des chevaux de service une légèreté que cette partie n'a pas dans les autres races communes.

ÉLEVAGE, COMMERCE. — Dans la Franche-Comté, les chevaux sont élevés fort économiquement et on les fait travailler très-jeunes. Les poulains sont conduits avec douceur et rarement excédés de travail, mais ils sont mal nourris et souvent mal

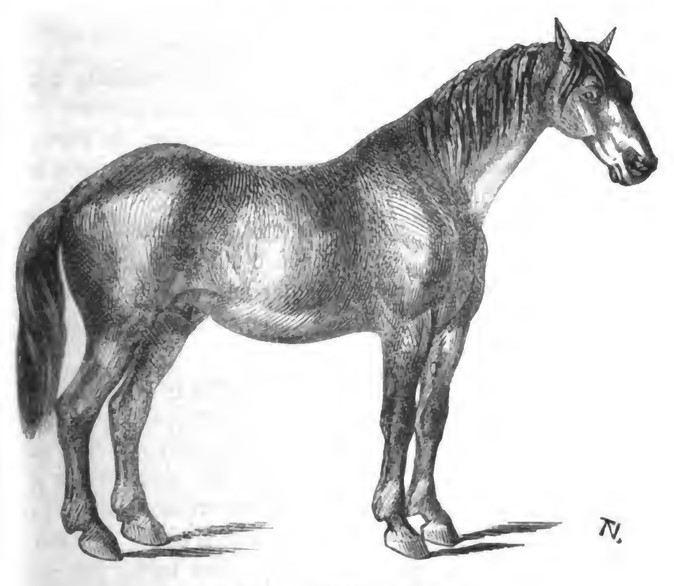


Fig. 9. — CHEVAL COMTOIS.

logés. On s'abstient presque systématiquement de leur donner de l'avoine. Les cultivateurs craindraient, disent-ils, de les rendre difficiles à conduire s'ils les nourrissaient avec un peu de grain; ils veulent des poulains dociles, et ils obtiennent des chevaux médiocres.

Il se fait entre la Franche-Comté et la Suisse un commerce continuel de chevaux. Nos éleveurs vont chercher dans le canton de Berne des poulains qu'ils emploient ensuite pour rendre la race indigène plus fine et plus distinguée; tandis que leurs confrères suisses viennent en France acheter des poulains de 6 à 8 mois qu'ils nous revendent ensuite comme chevaux nés sur leurs montagnes. Quelques poulains sont

amenés des montagnes du Doubs, dans les plaines de la Saône; après y avoir passé un an où 15 mois, ils sont conduits dans le bassin de Paris. Quand ils ont été nourris avec de bons aliments, qu'ils ont reçu du grain dans les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, ils sont livrés au commerce comme chevaux percherons ou boulonnais.

Ceux que l'on conserve dans la Comté sont conduits aux foires de Châlon-sur-Saône, de Montmerle, aux marchés de Lyon. Ils traînent les diligences dans le Dauphiné, le Forez, la Lozère. On exporte des juments jusque dans l'Aveyron et le Cantal pour produire des mules.

Défauts, Amélioration. — Dans le cheval comtois, il faut améliorer les formes, changer la constitution et donner de la vigueur. Ce double, ce triple résultat ne peut être produit que par un bon régime, des appareillements judicieux et même des croisements.

Tous les chevaux comtois ne présentent pas au même degré la jambe décharnée, les lombes basses qui déprécient le plus le type. Par des appareillements bien suivis on obtient des produits qui laissent peu à désirer et qui prouvent qu'il serait possible d'améliorer la race par elle-même. Mais nous retrouvons ici les inconvénients du commerce des chevaux déjà signalés à l'occasion de quelques autres races. Sûr de vendre son poulain très-jeune, l'éleveur n'attache pas assez d'importance au choix des reproducteurs; trop souvent il conserve des poulinières fluxionnaires et ne recherche que des étalons jeunes et de forte corpulence, espérant en obtenir des poulains d'un développement précoce.

On ne peut se le dissimuler, un croisement judicieux produirait sur cette race que la négligence des éleveurs a laissée devenir si défectueuse, un résultat plus prompt et plus marqué que des appareillements continués pendant plusieurs générations.

Depuis un temps immémorial, la race comtoise est croisée avec la race suisse. Nous avons dit comment s'opère le croisement en parlant du commerce. Il nous reste à ajouter que les chevaux bernois, ayant à peu près les mêmes défauts que le type

français, ne sauraient lui imprimer de grandes améliorations. Ils ont cependant plus de finesse; c'est même à leur emploi comme reproducteurs qu'il faut surtout attribuer quelques chevaux ayant un peu de distinction que l'on trouvait aux foires de Nozeroy, de Pontarlier, de Lons-le-Saunier.

De notre temps seulement on a employé le cheval percheron. Ce reproducteur, choisi à corps un peu court, à lombes bien soutenues, à jambes bien musclées, à avant-bras larges, à cuisses épaisses, peut corriger en effet les défauts de la race comtoise. Il donne, dans les trois départements de la province et même dans le département de l'Ain, des métis qui se distinguent des chevaux indigènes par un corps plus ramassé, plus court, des lombes plus résistantes, une croupe moins avalée, une encolure plus ferme, une tête moins longue et plus expressive, des membres mieux plantés et des tendons plus forts.

Comme les autres provinces de l'Est, la Franche-Comté adopte difficilement les étalons de race. Les cultivateurs des plaines de la Saône, dans le Doubs, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, plus habitués à vendre leurs foins et leurs grains qu'à les faire consommer, ne se chargent jamais d'un nombreux cheptel et recherchent, comme ceux de la Champagne, les chevaux les plus propres à exécuter les travaux pénibles de l'agriculture. Cependant ces reproducteurs ont donné de bons produits chez quelques propriétaires qui élèvent les poulains qu'ils font naître, dans les plaines de la Saône et dans quelques communes voisines de l'Oignon, dans les environs de Jussey, de Pesmes, de Saint-Aubin, de Petit-Noir; mais l'élevage, qui dans ces contrées a lieu en grande partie à l'écurie, ne s'appliquera avec avantage aux poulains de race que lorsqu'on saura faire travailler ces jeunes animaux comme le permettrait du reste, dans plusieurs localités, la légèreté du sol.

Les montagnes sont dans des conditions différentes. En raison de leur élévation et de la longueur comme de la rigueur des hivers, elles sont plus propres à produire de l'herbe et des bois qu'à être cultivées ; si elles peuvent nourrir en été

de fortes juments avec leurs poulains, elles ne sauraient fournir, malgré la fertilité des herbages, assez de ressources dans toutes les saisons pour élever convenablement des chevaux fins.

D'une manière générale, les conditions économiques et agriculturales sont plus favorables à la multiplication qu'à l'élevage du cheval. Dans l'état actuel de l'économie rurale, la production des chevaux fins prendrait bien difficilement un grand développement, mais la province possède les ressources naturelles qui sont nécessaires à la prospérité de cette industrie. La Franche-Comté comprend et des montagnes et des plaines: les premières, très-herbeuses, sont très-propres à la multiplication, et dans les plaines les terres sont assez légères pour pouvoir être travaillées par de bons chevaux à deux fins, et quelques-unes sont assez fertiles pour produire beaucoup de fourrages et de bons grains; on pourrait donc s'y occuper d'élevage. Les deux parties de la province, utilisant leurs ressources, se serviraient ainsi réciproquement de complément. Ce que nous désirons se fait en partie, et c'est un motif de plus de l'indiquer comme le but vers lequel il faut tendre, si on veut s'occuper avec succès de l'introduction du cheval de race dans l'Est.

Il s'opère déjà dans la Franche-Comté un changement favorable aux progrès agricoles en général et à l'amélioration des chevaux en particulier. Le roulage, ou plutôt le charroi, diminue beaucoup. Avec les grands moyens de locomotion dont on dispose aujourd'hui, le prix des transports a considérablement diminué, et les cultivateurs n'ont plus aucun avantage à employer leurs attelages à charrier des marchandises. Ils restent dans leurs fermes, fatiguent moins leurs animaux, font plus de fumier, travaillent mieux leurs terres, les fument davantage, et récoltent plus de fourrages.

### § 18. — Des chevaux dombistes.

La différence qui existait entre les chevaux à corps épais, à garrot bas, à encolure courte, à tête forte, à articulations grêles, à membres garnis de crins et à sabots amples de la

Bresse, et ceux beaucoup plus distingués de la Dombes, tend à s'effacer. Les premiers, dans tous les cas, appartiennent à la race comtoise; nous n'avons donc à étudier ici que les seconds.

Ces chevaux appelés *dombistes* sont élevés sur le plateau compris entre la Saône et le Rhône au sud-ouest des montagnes du Jura, dans l'arrondissement de Trévoux et dans une partie de celui de Bourg. Ils forment une race distincte et fort ancienne : les ducs de Savoie, auxquels appartenaient la Bresse et la Dombes, avaient fondé dans le pays d'Étangs, dans le voisinage du marais des Echets, un grand établissement hippique dans lequel ils entretenaient des chevaux venus de l'Orient. Ce pays fournissait alors, dit-on, d'excellents chevaux, et l'on reconnaît encore sur quelques sujets les caractères du type oriental.

Caractères. — Les chevaux dombistes sont de taille moyenne; à corps mince, long, haut monté; à côte un peu plate; à garrot bien sorti; à flanc long; à poitrail souvent étroit; à encolure longue portant une tête forte, quelquefois assez distinguée. Les extrémités sont fines et nerveuses, mais trop souvent sans aplomb; la peau est mince et le poil fin, souvent bai, rouan ou gris. Comme tous les chevaux qui ne reçoivent pas d'avoine, ils ont des muscles grêles, notamment sur les rayons supérieurs des membres. Ceux qui proviennent des communes rapprochées de la Saône sont plus forts et mieux constitués que ceux du centre de la province, du pays des étangs.

Amélioration. — La race dombiste sera difficile à perfectionner à cause des conditions économiques qui régissent les exploitations rurales de la Dombes. Elle offre d'ailleurs peu de ressources pour son amélioration. Nous nous bornerons à ajouter que les éleveurs comprennent mal leur intérêt quand, ainsi qu'ils le font trop souvent, ils vendent leurs pouliches bonnes ou passables pour conserver les plus défectueuses, et quand ils recherchent les étalons les plus jeunes, dans l'espoir d'avoir des poulains d'un prompt accroissement.

Depuis 1819, le département de l'Ain s'occupe de croise-

ments. Il a d'abord importé 10 étalons du Cotentin et 10 juments de la même race. Il a ensuite introduit successivement des cauchois, des suisses, des percherons et des anglo-normands. Lors des premiers achats les propriétaires qui désiraient obtenir des dépôts d'étalons, étaient engagés à faire connaître les variétés de chevaux qui convenaient le mieux à la localité où ils voulaient les placer. Le préfet accordait les étalons sur l'avis d'une commission. Chaque dépositaire en recevant l'étalon recevait également une jument qu'il devait employer 6 ans au moins à la reproduction. Il répondait pendant le même espace de temps de l'étalon et devait lui faire saillir 20 ou 30 juments au plus. Le prix de la saillie était fixé à 6 francs par jument. Si l'étalon périssait avant la sixième année, le détenteur payait au département un sixième de la moitié du prix de l'animal pour chaque année qui restait à s'écouler. Après les 6 ans, l'étalon et la jument appartenaient à l'étalonnier.

Le département de l'Ain, qui, avant d'être réuni à la France, avait pris l'habitude de s'administrer lui-même, s'entend très-bien à diriger ses affaires, à faire construire des chemins, à acheter et à placer les animaux dont il a besoin, à surveiller les étalonniers, etc.; l'emploi de ces reproducteurs, surveillé du reste par un vétérinaire très-capable, M. Chanel, a donc été bien dirigé.

D'un autre côté, dans la race dombiste on ne remarque aucun de ces caractères qui dénotent dans les chevaux une aptitude exclusive à un service; il en résulte que les juments ne réclament pas impérieusement des étalons d'une forme donnée. Aussi aurait-on certainement réussi à perfectionner la race en la croisant, si l'amélioration par croisement, avec les conditions hygiéniques actuelles, eût été possible.

Mais dans la Dombes aucun grand résultat ne peut être obtenu sans un changement complet dans le régime des animaux. Pour faire comprendre jusqu'à quel point cette condition est nécessaire, il suffira de dire de quelle manière on y entretient les chevaux. Pendant tout l'hiver, on les nourrit avec de la paille et du mauvais foin. Quand les premiers

beaux jours arrivent, on les conduit avec les vaches dans les étangs où ils entrent dans l'eau jusqu'aux genoux et souvent jusqu'au ventre, pour brouter quelques plantes aquatiques. Dans quelques communes, la monte s'opère encore en pleine liberté; les juments sont couvertes dans les pâturages par de jeunes poulains qui, provenant eux-mêmes de mauvais reproducteurs, ont tous les défauts propres aux chevaux du pays.

Avant de vendre les jeunes chevaux on les nourrit en partie avec des farineux, du sarrasin, du maïs, des fèves moulues ou données entières; mais ces aliments, qui, distribués par petites rations et pendant l'élevage à des poulains jouissant du grand air dans les pâturages, transformeraient la race, produisent l'engraissement, sans donner aucune qualité aux animaux qui les consomment, quand ils sont ainsi administrés passagèrement au moment de la vente.

Avec ce mode d'élevage, il n'est pas possible de donner plus de taille, ni plus d'ardeur aux chevaux.

Ce qui prouve encore la nécessité d'un grand changement dans le régime, c'est que les poulains sont d'assez belle venue jusqu'à l'âge de dix-huit mois, deux ans; mais à partir de cet âge ils se déforment, contractent des tumeurs molles aux articulations, deviennent communs, prennent un gros ventre et trop souvent perdent la vue. A quatre ans ils ont quelquefois moins de valeur qu'à deux. Les jeunes poulains devraient être vendus à douze ou quinze mois au plus tard.

L'amélioration dans le régime n'est possible qu'avec un changement complet dans le système de culture : la suppression des étangs, le défrichement des taillis. Ce sont des opérations que nous nous bornons à mentionner pour faire comprendre les difficultés que les éleveurs de la Dombes ont à surmonter. On ne peut que leur conseiller, comme moyens immédiats, d'employer la chaux qui améliore leurs terres d'une manière prodigieuse, de tenir moins d'animaux afin de pouvoir leur donner une nourriture plus uniforme et plus abondante.

Au point de vue des appareillements, on pourrait espérer de

bons résultats de l'emploi des étalons anglo-normands avec les grandes juments du pays, chez les éleveurs qui peuvent bien soigner leurs animaux.

Ces reproducteurs, employés depuis longtemps et conseillés il y a quelques années par M. Saint-Cyr, ont, comme l'a fait observer avec raison notre jeune collègue, l'avantage de continuer la race que tendent à produire, depuis l'existence du haras départemental, les étalons cotentins. Ils contribuent à rendre l'avant-train plus léger, la tête plus petite; à donner plus d'élégance au tronc et à communiquer de la force, de la finesse et des aplombs aux membres. Ils pourraient en même temps diminuer la disposition à la fluxion périodique, trop commune dans le pays.

Il règne sur les chevaux de l'arrondissement de Trévoux une affection cutanée qu'on a considérée, c'est vrai, comme importée par des étalons normands; mais comme elle n'a pas été signalée dans la Normandie, nous croyons plutôt qu'elle a pris naissance dans les fermes mal tenues de la Dombes. Dans tous les cas, elle se transmet par la génération, et doit faire exclure des haras les reproducteurs qui la présentent, et même ceux provenant d'animaux qui en étaient affectés.

Toutes les juments de la Dombes et de la Bresse sont loin de se ressembler, et si des étalons propres aux voitures de luxe conviennent chez les éleveurs qui soignent bien leurs animaux, nous croyons que les cultivateurs ayant de mauvaises écuries, peu de fourrage et des juments de petite taille et trapues, doivent s'en tenir à des reproducteurs pris dans les races communes, de taille moyenne, mais d'une bonne constitution, ayant de l'épaule, une belle croupe, de bons membres et exempts de toute disposition aux maladies propres au pays. Ces reproducteurs conviennent principalement dans la Bresse où, comme nous l'avons dit, la race est plus commune et où se trouvent encore, d'après M. Chanel, plus de deux mille juments qui, tout en contribuant à la multiplication de l'espèce, sont employées aux travaux des fermes et même aux charrois.

La Dombes avec ses pâtures, ses taillis et ses étangs est un

pays propre à entretenir des poulinières, à multiplier les chevaux ; mais elle ne possède pas ce qui serait nécessaire pour les élever convenablement. Les jeunes animaux sont exportés en partie sur les bords de la Saône vers le nord, et dans le Bugey, le Dauphiné, le Lyonnais et la Provence ; quelques-uns arrivent jusque dans les environs de Paris, mais c'est par exception.

En attendant que les progrès agricoles, fort sensibles du reste, permettent d'élever convenablement les poulains, les efforts doivent tendre à faciliter l'exportation. Il manque à la Bresse un plateau comme celui de Chartres ou une plaine comme celle de Caen pour donner des qualités aux nombreux poulains qu'elle pourrait faire naître.

### § 19. — Des chevaux du Dauphiné.

Les départements des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Isère conviennent peu à la production chevaline. Les terres, en général trop escarpées, manquent dans plusieurs endroits d'humidité et souvent ne sont pas assez fertiles. C'est d'ailleurs, là où le sol est de bonne qualité, un pays de petite ou de moyenne culture. En général, le Dauphiné convient plutôt pour l'élevage que pour la multiplication : il nourrit des poulains et des mulets nés dans la province même et surtout dans les départements de l'Ain, du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne et de la Meurthe.

Sur les foires, les cultivateurs de la Drôme, de l'Isère, des Alpes, ne choisissent jamais les plus forts types ; ils achètent même de préférence leurs poulains dans les contrées qui produisent de petits chevaux, dans les montagnes du département de l'Ain, dans les environs du marais de Lavours, du côté de Belley et de Nantua. Les poulains des races intermédiaires conviennent mieux d'abord à leur climat et à leurs terres, et ensuite, quand ils sont formés, à leurs besoins. La production des mules y a même pris un assez grand développement. Le seul arrondissement de la Tour du Pin, celui où l'industrie chevaline a le plus d'importance, possède, d'après M. Mollard, sept mille sept cent cinquante-

six poulinières dont quinze cents à deux mille sont annuellement livrées au baudet.

Il y a eu dans l'Isère, dans les environs de Bourgoin, de la côte Saint-André, de la Tour du Pin, quelques centres de production qui ont joui d'une certaine réputation. Le marais de Bourgoin, celui de Saint-Laurent, qui jadis nourrissaient des juments poulinières, sont aujourd'hui livrés, en grande partie, à la petite culture. La production se dissémine.

Caractères. — Dans les vallées fertiles et sur les terres fortes, du côté de la Tour du Pin, de Virieu, de Lemps, les chevaux sont plus lourds, ont des formes plus amples. Il se produit dans ces cantons des élèves qui réunissent, à plus de force, plus d'élégance que ceux de l'ancien type; mais au lieu de former des sous-races distinctes par localités, ces chevaux varient dans chaque ferme. On y fait naître cependant des poulains estimés qu'on exporte en grande partie dans la Drôme et dans les Hautes et Basses-Alpes où ils sont moins exposés à la fluxion périodique.

Dans les cantons à sol maigre, les produits sont petits, nerveux, à tête forte, chargés de ventre et manquant de muscles, à jambes sèches et poilues, à dos ensellé, à encolure mince. Les chevaux d'Isle d'Abeau rustiques, noirs, petits, à encolure forte et rouée, à jambes fines et solides, à cuisses bien musclées, à croupe charnue, mais avalée, sont supérieurs à ceux du marais de Bourgoin quoique moins connus.

Amélioration. — Il y a dans le Dauphiné quelques excellentes vallées, mais on les utilise plus avantageusement qu'en y produisant des chevaux.

On réserve pour les juments poulinières des contrées qui appartiennent aux terrains de transport, c'est vrai, mais qui cependant sont souvent peu fertiles. Formées, les plus mauvaises, par des graviers, des galets ou par des marais, et les meilleures, par des roches argilo-siliceuses rougeâtres où la terre est mêlée à des cailloux, elles sont susceptibles d'être grandement améliorées et déjà on leur à fait subir des changements fort avantageux.

Dans tous les cas, c'est dans les endroits les plus fertiles

que l'amélioration des chevaux doit commencer. Il faut y créer des juments corsées, pouvant recevoir utilement un bon étalon soit percheron, soit demi-sang. On n'arriverait pas au même résultat en important comme on l'a fait et des mâles et des femelles. Les mères doivent être nées dans le pays pour y être acclimatées et pouvoir supporter sans trop de souffrances la gestation, le part et l'allaitement.

La plupart des juments du pays conviennent pour l'étalon de diligence de moyenne taille. Quelques-unes sont grandes, corsées et cependant assez distinguées pour donner de beaux produits avec des étalons plus fins, bien choisis. Malheureusement les belles juments ne sont pas assez nombreuses dans aucun canton de l'Isère pour occuper un bon reproducteur. C'est un très-grave inconvénient. En général, la dissémination des juments est peu favorable à la production.

Des essais d'amélioration qui ont donné quelques bons résultats, ont été faits dans le département de l'Isère. On y a importé tantôt des étalons du Perche, tantôt des étalons normands, et même quelquefois des étalons et des juments de ces races. Il est à regretter que les éleveurs n'aient pas eu, en entreprenant le croisement, des vues bien arrêtées sur le but qu'il fallait atteindre, sur les changements de forme qu'il fallait produire, et qu'ils n'aient pas continué leurs essais avec autant de persévérance qu'il en faut dans les améliorations agricoles. Parce que des étalons donnent au premier croisement des produits imparfaits, ce n'est pas toujours un motif suffisant pour abandonner la race qui les fournit.

Nous désirons que les essais soient poursuivis, tout en nous demandant si les cultivateurs de la Tour du Pin, de Virieu, de Tullins, de Bourgoin, n'auraient pas plus d'avantage à élever des chevaux nés dans la Franche-Comté et la Bresse qu'à nourrir des juments poulinières et de très-jeunes poulains?

## SECTION II.

### CHEVAUX FINS.

#### ARTICLE I. — Chevaux fins en général.

Au point de vue de la production nous pouvons considérer comme semblables, les chevaux appropriés aux services des voitures de luxe et de la selle.

Quoique devant différer beaucoup les uns des autres par leur conformation et leurs qualités, ils se ressemblent en ce qu'ils nécessitent des soins d'élevage particuliers, en ce qu'ils offrent ces caractères de distinction qui constituent ce que l'on appelle le cheval noble, le cheval fin, et surtout parce que, en raison de leur prix élevé, ou de leur finesse, ou de la légèreté de leur corps, ils sont moins susceptibles que les chevaux communs d'être utilisés avec profit pour le travail ordinaire des fermes. Ils constituent en France différentes races plus particulièrement, mais non exclusivement, appropriées à chacun des services que nous venons d'indiquer.

Chevaux a deux fins. — Les chevaux que l'on appelle *à deux fins* et qui conviennent pour le cabriolet, la demi-fortune et la cavalerie de ligne, sont intermédiaires entre les chevaux communs et ceux dont nous allons nous occuper dans cette section. Nous n'en parlerons pas avec détail quoiqu'ils soient d'un grand intérêt. Ils sont produits par les races communes qui se transforment, les plus petites, en recevant une meilleure nourriture et les autres, en se croisant avec des chevaux fins. Sans avoir encore la distinction de ces derniers, ils ont la croupe moins inclinée, l'épaule plus oblique, la jambe et l'avant-bras plus longs que le cheval de poste. Par les avantages de leur élevage et la facilité de la vente, ils se rapprochent des chevaux communs. Ce sont ces animaux, généralement appropriés au service de la cavalerie de ligne, qui manquent à la France.

### § 1. — Des chevaux d'attelage.

Nous plaçons dans cette catégorie les chevaux destinés aux voitures de luxe. Ceux qui traînent le tilbury sont des chevaux de selle, hauts de taille, un peu corsés ou des chevaux de carrosse élégants, mais petits. Ils n'offrent rien de particulier.

Les carrossiers forment un groupe très-intéressant, d'abord parce qu'ils fournissent à la remonte de la grosse cavalerie, et ensuite parce qu'ils sont l'objet d'un commerce considérable. Ils se distinguent par les services qu'ils rendent et par leurs qualités.

Employés comme bêtes d'attelage, ces chevaux font des services peu pénibles ; si quelquefois ils sont soumis à des allures rapides, jamais ils n'ont à traîner de lourds fardeaux, et d'ailleurs, ils ne font que de très-petites journées.

Les carrossiers doivent être grands, avoir l'avant-main bien développé, l'encolure assez forte serait-elle légèrement rouée et la croupe arrondie, assez garnie de muscles. Avec cette conformation, les animaux ont de la grâce et les attelages une belle apparence, ce qu'on recherche encore le plus généralement.

A mesure que nos routes s'améliorent et que les races communes se perfectionnent, la distinction établie entre les chevaux de diligence et les chevaux d'attelage tend à s'effacer. Un jour sans doute on choisira dans la même race les chevaux les plus beaux, les plus élégants, pour les voitures de luxe et les plus forts, les plus robustes, pour les postes.

Production. — Par les avantages de leur production, les chevaux d'attelage tiennent le milieu entre les chevaux de selle et ceux de trait. Ils sont grands, forts et rendent des services à l'éleveur quand ils ont atteint l'âge de 30 mois. Ils sont plus faciles à entretenir que les chevaux de selle, moins exposés à se blesser ; enfin, en raison de leur corpulence, ils peuvent servir à l'usage des diligences, des postes, si une tare, un accident, les rend impropres aux voitures de luxe. Les chances de perte sont donc moins grandes pour l'éleveur.

Comme propres à produire ces chevaux, l'étalon de chasse, le demi-sang anglais, ayant de la taille et de la corpulence, sont ceux que réclament nos éleveurs quand ils ne peuvent pas avoir des étalons pur sang de premier choix.

Les étalons convenables pour procréer de bons chevaux d'attelage ont une grande valeur. Dans l'état actuel de la production chevaline, c'est l'État qui en fournit, qui peut seul en fournir aux éleveurs.

C'est surtout aux chevaux de cette section que s'appliquent les observations que nous avons renouvelées plusieurs fois dans le cours de cet ouvrage, sur la nécessité du dressage. Tous les ans, la France exporte des sommes considérables pour remonter les services du luxe. Les chevaux qu'elle achète dans le Hanovre, le Mecklembourg, l'Angleterre, n'ont pas les qualités de ceux élevés dans nos herbages : ils sont moins forts, souvent moins ardents au travail, et durent moins longtemps ; mais ils se recommandent par l'immense avantage qu'ils ont d'être dociles, d'avoir été dressés, de pouvoir être immédiatement utilisés.

Dans beaucoup d'exploitations il serait difficile, nous le savons, de dresser complétement les chevaux, mais partout il serait aisé de les habituer aux harnais, de leur faire traîner des voitures légères, et surtout de les traiter avec douceur. En France, on ne sait que les faire travailler en excès ou les laisser complétement libres.

### § 2. — Des chevaux de selle.

Ces chevaux doivent être solidement constitués et avoir des allures rapides. Il faut en outre qu'ils aient des réactions douces et qu'ils soient faciles à conduire.

Le poids du corps, celui surtout de l'avant-main, n'est d'aucune utilité dans le service des chevaux de selle : un abdomen volumineux, des pieds lourds ne peuvent que nuire à leur service; une encolure longue, forte, une tête lourde, surchargent inutilement les membres antérieurs; l'animal les soutient difficilement; il *porte bas*, s'appuie sur les rênes, et fatigue la main du cavalier. Soulevant les pieds avec diffi-

culté, il est exposé à raser le tapis, à s'abattre; ses allures toujours peu rapides, manquent de grâce, de brillant.

Les chevaux de selle auront des lombes larges, courtes et bien soutenues au niveau du sommet de la croupe, le flanc peu spacieux, les quatre membres d'aplomb, surtout les antérieurs : les genoux, les boulets et les tendons.

Dans l'examen des membres il faut avoir égard au rôle des deux bipèdes, se rappeler que le postérieur joue le rôle principal dans la progression puisqu'il pousse le tronc en avant, mais que l'antérieur supporte le poids du corps, et que c'est de sa solidité que dépend la sûreté du cavalier.

Le garrot sera haut et épais; par sa hauteur, il rejette en arrière le poids de la selle et il offre un bras de levier long aux muscles qui s'y insèrent; tandis que, par son épaisseur, il indique que la poitrine a un grand développement et que les lombes sont puissantes.

Pour réunir les conditions de vitesse aux conditions de force, le cheval de selle aura la tête légère, « large dans la région de l'occipital comme celle du taureau,» mais se terminant presque en pointe inférieurement; elle sera bien attachée, pour que l'air qui pénètre dans la poitrine traverse le larynx sans difficulté, et aussi pour que l'animal la porte d'une manière convenable. Une encolure courte, telle que la réclament quelques hippiâtres anglais, peut être favorable à la vitesse et à la solidité des allures; mais elle rend les chevaux d'un service désagréable, *durs* à conduire; il faut donc, autant que possible, les choisir ayant cette partie d'une bonne longueur moyenne. Elle sera presque droite. Lorsqu'elle est fortement convexe supérieurement, son bord inférieur forme une concavité, et la respiration, dans les allures rapides, n'a pas toute la liberté nécessaire ; en outre, avec une encolure longue rouée, les chevaux s'encapuchonnent, peuvent appuyer les branches du mors contre le poitrail, et se dérober ainsi à l'action de la bride; d'un autre côté, si elle est renversée, concave supérieurement, les chevaux portent le nez au vent, ont mauvaise grâce, et, la tête se trouvant presque sous la direction de l'encolure, le mors, quand le cavalier tire les rênes,

appuie contre les dents molaires et ne produit aucune impression.

Le corps sera long et cependant les lombes seront courtes, car la longueur du tronc doit provenir du thorax, des côtes prolongées en arrière, de l'épaule et de la croupe qui doivent être rapprochées pour soutenir les vertèbres lombaires.

Dans les membres, au point de vue de la vitesse, on recherchera des épaules longues et obliques, une croupe peu inclinée, des avant-bras, des jambes, larges et garnis de muscles bien dessinés, des jarrets forts, des canons courts et des tendons gros et bien détachés des os qu'ils longent.

Pour être d'un service agréable, un cheval de selle sera vif, intelligent, attentif à ce qui se passe autour de lui ; il aura les barres bien conformées, la barbe légèrement arrondie, mais assez sensible pour être facilement impressionnée par la gourmette. Avec ces formes et ces qualités, le cheval ressentira et comprendra facilement la volonté de son cavalier.

S'il a le dos un peu ensellé, le corps long, si les membres sont long-jointés, il aura des allures moelleuses, douces, mais il manquera peut-être de solidité. Les Arabes recommandent de chercher un paturon court. En Europe, cette recommandation serait au moins inutile. Nos chevaux sont trop souvent droits sur les membres, et ont des allures trop dures.

Ces caractères, recherchés dans tous les chevaux de selle, doivent être plus ou moins marqués selon les services auxquels on veut soumettre les animaux.

*Cheval de voyage.* — Destiné à faire des travaux pénibles et longtemps continués, ce cheval sera d'une conformation qui indique la force et la solidité, plutôt que la beauté et l'élégance ; pour porter le cavalier et la valise, il doit avoir l'avant-train léger, le garrot élevé, la poitrine ample les lombes larges, courtes et droites, bien disposées pour la force ; les membres seront cependant conformés de manière que les réactions soient douces.

Les *chevaux de troupe* doivent offrir les qualités du cheval de voyage, être forts et solides sur les membres, vifs et assez patients pour ne pas s'émouvoir du tumulte des combats et

pour supporter sans se dérouter les mouvements désordonnés qu'exécutent les cavaliers dans les moments critiques ; ceux qui, par trop de feu, exigent beaucoup de ménagements et d'attention, embarrassent le guerrier dont ils occupent trop les mains, et le découragent dans le danger.

On attachera beaucoup d'importance au caractère : « Il faudra faire en sorte que les chevaux soient sages et faciles à conduire ; un cheval indocile n'aide qu'à l'ennemi, et tous ceux qui ruent sous l'homme ou donnent des coups de pieds doivent être renvoyés, rien n'étant plus embarrassant ni plus dangereux à la guerre (1). »

Un bon cheval de troupe doit être robuste et rustique, capable d'endurer les plus rudes fatigues et de résister à tous les changements de temps ; peu difficile sur la nourriture, il doit même pouvoir supporter la faim et la soif ; à ces différents points de vue, le cheval arabe présente, pour la guerre dans les pays chauds où les fourrages sont rares et où les boissons manquent souvent, une supériorité incontestable sur laquelle M. le général Daumas a attiré l'attention des hippologues dans ces dernières années.

Autant que possible tous les chevaux d'un régiment doivent avoir à peu près la même taille. L'uniformité de la taille suppose l'uniformité dans la force et dans les allures et permet de bien utiliser les animaux sans les épuiser. On ne doit pas cependant y ajouter trop d'importance, une certaine tolérance (*voyez* page 103), sans nuire au service, permet de choisir parmi un plus grand nombre d'individus. En France, à cause de la taille des hommes, du poids des armes et des harnais, les chevaux de cavalerie doivent être choisis corsés, robustes et ayant des membres solides.

Les chevaux de troupe appartiennent selon l'arme à diverses catégories : la cavalerie légère est montée par nos races les plus légères, la grosse cavalerie par celles que nous indiquerons comme propres à fournir des carrossiers, tandis que la ligne reçoit des chevaux que nous appelons à deux fins, et

(1) Du commandement de la cavalerie.

l'artillerie, comme le train des équipages, ceux qui servent au service des postes et des diligences.

*Chevaux de course.* — Saint-Bel nous a conservé les proportions d'Éclipse, de ce cheval le plus célèbre de tous ceux qui ont paru sur l'Hippodrome. Nous les rapportons en les comparant à celles qu'il aurait dû avoir d'après les règles de Bourgelat sur les proportions du cheval.

| | Dimensions d'Éclipse d'après Saint-Bel. (pouces anglais.) | Dimensions du cheval modèle de Bourgelat, la longueur de la tête étant prise pour point de comparaison. |
|---|---|---|
| Longueur de la tête | 22 | 22 |
| Hauteur, du garrot à terre | 66 | 55 |
| Hauteur, du bassin à terre | 67 | 53 |
| Longueur du tronc | 69 | 55 |
| Longueur de l'encolure | 33 | 22 |
| Largeur de l'encolure à son point de jonction avec le corps | | 22 |
| Largeur de l'encolure à son point de jonction avec la tête | 12 | 11 |
| Épaisseur du tronc | 26 | 22 |
| Profondeur du tronc | 26 | 22 |
| Largeur du scapulum | 18 | » |
| Longueur du radius | 16 | 14 |
| » du canon | 12 | » |
| » du paturon de la couronne et du pied | 7 | » |
| Largeur de l'avant-bras au coude | 10 | 7 |
| » » au-dessus du genou | 5 | » |
| » de la cuisse au-dessous du pli de la fesse | 10 | » |
| » du jarret | 8 | 5 1/2 |

Une ligne perpendiculaire abaissée de la pointe de l'épaule tombait, dans Éclipse, contre la pince du pied antérieur ;

Une autre, abaissée du grasset, tombait à 11 pouces en avant de la pince du pied postérieur. D'après Bourgelat, cette ligne devrait tomber contre la pince.

On remarquera dans ce tableau la longueur du tronc, l'élévation du corps et surtout celle du train de derrière, la position en arrière des membres postérieurs, enfin la largeur de

l'avant-bras et celle du jarret qui, malgré le redressement du membre, a 2 pouces de plus que le modèle donné par le fondateur des écoles vétérinaires. Nous savons qu'on peut objecter que la tête d'Éclipse était très-courte relativement au volume du tronc, que Saint-Bel n'a peut-être pas mesuré comme Bourgelat; pour l'encolure, par exemple, il a suivi très-probablement le contour supérieur de cette région; mais il n'en reste pas moins démontré que le cheval de course doit avoir une conformation exceptionnelle.

Du reste, l'avantage de ces *disproportions* d'Éclipse est facile à expliquer. Une taille élevée, et plus élevée vers les hanches que vers le garrot, des membres postérieurs élancés qui poussent le corps en avant en le soulevant à peine, sont des conditions on ne peut plus favorables à la vitesse des allures. C'est à cause de la grande dimension en longueur du tronc, des avant-bras et des jambes, qu'Éclipse pouvait, dans sa plus grande vitesse, embrasser, à chaque temps de galop, 7 mètres et demi de terrain, 25 mètres par seconde.

Mais les chevaux très-longs manquent souvent de force. Dans Éclipse cet inconvénient n'avait pas lieu. L'épaule, fortement inclinée en arrière, et la croupe allongée se rapprochaient vers la région lombaire et offraient un appui très-résistant à la colonne vertébrale. Ce cheval possédait en outre, comme condition de force, une largeur extrême de l'avant-bras et du jarret, ce qui indique une longueur considérable dans les bras de levier qui contribuent le plus à pousser le corps en avant. Le tronc, par son épaisseur et sa profondeur, tout en offrant une très-forte résistance aux efforts violents, présentait une cavité spacieuse, qualité dont nous démontrerons les avantages en parlant du choix des reproducteurs.

Les détails laissés par Saint-Bel sur la longueur de l'encolure d'Éclipse n'ont pas toute la précision qu'on pourrait désirer; mais il n'en résulte pas moins que cette région avait, ainsi que le fait remarquer M. Percival, une longueur considérable. Du reste, elle allait en diminuant beaucoup d'épaisseur depuis son insertion à l'épaule jusqu'à la gorge, où elle

offrait une gouttière favorablement disposée pour faciliter les mouvements de la tête.

Corps long, élancé; épaules obliques; croupe longue et horizontale; tête légère; jarrets larges et droits plutôt que coudés; membres éloignés du centre de gravité, tels sont les caractères essentiels du cheval de course; et de toutes les qualités, les plus précieuses sont une vigueur, une énergie, excessives, qui font user toute la puissance des organes locomoteurs en quelques minutes; l'obéissance, la finesse de la bouche, sont des qualités secondaires.

*Chevaux de manége.* — Parmi les exercices du manége, les uns sont faciles, peu fatigants, les autres exigent l'emploi de toutes les forces des meilleurs chevaux, mais tous réclament des animaux à allures souples et harmonieuses. On recommande de rechercher pour cet usage une épine dorso-lombaire et des membres conformés pour la force et la souplesse : des extrémités postérieures un peu avancées sous le corps, des jarrets légèrement coudés, des avant-bras et des jambes plutôt courts que longs. Avec cette conformation les allures sont douces, cadencées, et, si elles ne sont pas rapides, elles sont plus relevées, ont plus d'apparence. « Si le poulain en marchant fléchit mollement le genou, dit Xénophon, on peut en conclure qu'au manége il aura les mouvements souples et moelleux, car, dans tous les poulains, cette souplesse augmente avec l'âge. La flexibilité des articulations est estimée avec raison, le cheval doué de cette qualité étant moins sujet à broncher et moins fatigant qu'un cheval dur. »

L'obéissance, l'adresse, l'intelligence, sont plus nécessaires dans les chevaux de manége que dans ceux des autres services; il faut que les barres, la barbe, soient sensibles, que les animaux soient vifs sans être emportés, qu'ils sentent promptement l'action du mors, des aides, de l'éperon, et qu'ils obéissent sans t moigner aucune impatience.

On donnait généralement le bel andalou comme le type des chevaux de manége; c'est aussi celui qui, à cause de son dos ensellé et de ses membres longs jointés, doit être pris pour modèle du cheval destiné aux malades, aux dames, et,

en général, à toutes les personnes que les allures dures font souffrir.

Production. — Jusqu'à ces derniers temps, les chevaux de selle ont été élevés dans nos régions les moins fertiles. Mais aussi on s'est toujours plaint que la production n'en était pas assez active, et que les animaux laissaient à désirer au point de vue des qualités; qu'ils étaient petits, d'une croissance lente, et ne pouvaient être utilisés que fort tard.

Nos anciennes races de selle, en général peu distinguées, mais remarquables par leurs qualités quand on les employait à des services en rapport avec leur force, étaient sobres, rustiques, très-fortes en proportion de leur taille. De nos jours, ces races ne conviendraient plus aux besoins des consommateurs; elles ont donc à subir une transformation qui ne s'opère pas sans difficulté dans la plupart de nos départements.

Nous pouvons continuer à élever des chevaux de selle dans les contrées peu fertiles. Il existe même, dans ces contrées, des conditions de salubrité : un air sec, des pâturages fermes, une herbe sapide, des terrains inégaux, montagneux, favorables au développement des qualités de ces animaux. Mais c'est à condition que, par des fourrages substantiels, du bon foin, du grain, des graines, donnés aux poulinières et aux poulains, nous suppléerons à ce qui manque aux herbages.

Les mêmes précautions sont utiles quand on élève le cheval de selle dans des contrées d'une grande fertilité, à sol humide. Il faut alors prévenir le grand développement que tendent à produire le sol frais et les fourrages médiocres, en usant de la pâture avec modération, et en donnant à l'écurie des aliments très-substantiels.

Quant au croisement, nous verrons, en parlant des races, quels sont les types les plus appropriés à nos principales contrées. Ajoutons seulement, qu'en raison de la grande valeur des beaux étalons de selle, ces animaux sont rares dans les campagnes. C'est surtout pour en fournir aux éleveurs que l'administration des haras est instituée, et elle agit sagement en y consacrant toutes les ressources dont elle dispose.

Sans doute, elle ne profite pas, dès lors, également à tous les pays, mais l'État peut facilement établir une compensation suffisante, en instituant des prix et des primes pour encourager l'entretien des étalons dans les localités qui élèvent des chevaux communs.

Comme pour les chevaux d'attelage, nous recommandons de traiter les poulains avec douceur, de ne les monter pour des courses pénibles que lorsqu'ils sont formés, et de les dresser avec soin. C'est à nos races de selle, et surtout aux plus communes parmi ces races, que l'entraînement serait nécessaire; des exercices gymnastiques bien dirigés allongeraient le corps, rendraient la croupe horizontale, diminueraient l'abdomen, fortifieraient les muscles, rendraient les articulations souples, les mouvements étendus et libres.

Élevage. — S'il était possible de vendre, à un prix raisonnable les poulains âgés de six mois à un an, la production des chevaux de selle serait considérablement facilitée; mais ces animaux ne rendant aucun service, dans la plupart de nos exploitations, avant le moment où ils peuvent être montés, sont refusés par les cultivateurs qui élèvent. Il s'est formé des associations destinées à encourager le déplacement des poulains du Limousin; de nombreux essais d'importation ont été tentés dans la Picardie, le Nivernais, le Poitou, le Périgord, la Guyenne, sans avoir produit de grands résultats.

Dans les contrées montagneuses, et notamment dans le Midi, la rareté des fourrages semblerait devoir faire préférer les chevaux légers; mais à cause même de cette rareté, les cultivateurs des terres à céréales, qui ont plus d'avantage à élever des chevaux qu'à faire naître des poulains, ne peuvent entretenir que les animaux nécessaires à leurs exploitations, et ils préfèrent les chevaux de diligence aux chevaux fins.

Une institution publique ou particulière, qui aurait pour but l'élevage des chevaux de selle, contribuerait puissamment à la multiplication de ces animaux et même à l'amélioration de nos races.

ARTICLE II. — Races françaises propres aux attelages de luxe et au service de la selle.

Nous avons en France deux grands centres de production pour les chevaux de luxe. Ceux à forte corpulence, propres au carrosse, à la grosse cavalerie, sont produits dans les bassins de l'Ouest et du Nord-Ouest; tandis que les chevaux propres plus particulièrement à la selle naissent dans les vallées des montagnes du Centre et du Sud, dans le Limousin et les Pyrénées.

Cependant nous avons vu, en étudiant nos races communes, que des chevaux fins sont plus ou moins disséminés dans la Franche-Comté, la Bresse, la Lorraine, l'Artois, la Champagne, l'Ile-de-France. Les dépôts d'étalons de Besançon, d'Abbeville, de Montier-en-der, de Rozières, de Strasbourg, fournissent des étalons fins à ces diverses contrées.

En outre, les départements de l'Ain, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Isère, ont mis des étalons de la même sorte à la disposition des éleveurs. Nous avons fait remarquer que ces étalons sont souvent médiocrement utilisés à cause de la dissémination des juments qu'ils peuvent avantageusement féconder. Il ne nous reste à parler que des races élevées dans les grands centres que nous venons d'indiquer.

§ 1. — **Des chevaux normands.**

Cette dénomination ne s'applique, ni aux chevaux de la Haute-Normandie appelés *cauchois*, ni à ceux des races communes de la Manche et de l'Orne, dits *bidets normands*, ni aux gros limoniers du Calvados et de l'Eure que nous avons appelés *augerons;* elle est réservée exclusivement aux chevaux d'attelage fournis au commerce de la France entière, par les départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche. La constitution géologique de la Normandie, les vastes couches de terrains jurassiques, les alluvions qui forment la base du fond des vallées, le voisinage de la mer qui par les marées dans quelques endroits, par les vapeurs partout, im-

prègne les plantes de principes salubres et nutritifs, expliquent les qualités des herbages de cette province ; les animaux y prospèrent, y acquièrent les plus belles formes et les plus précieuses qualités sans recevoir aucun soin. La fluxion périodique, qui nuit tant à la production chevaline dans la plupart de nos contrées, y est inconnue.

Jadis les chevaux normands formaient deux races distinctes. La *cotentine*, que l'on produisait dans le nord-est du Cotentin, correspondant aujourd'hui à une partie des arrondissements de Saint-Lô et de Valognes, dans la partie du Calvados qu'on appelait le Bessin, comprenant les environs de Bayeux, enfin, dans quelques autres vallées du Calvados, était formée de chevaux de haute taille, le plus souvent bais quand ils provenaient du Calvados, et noirs avec des taches blanches à la tête et aux membres, quand ils étaient nés dans la Manche. Les uns et les autres étaient propres au carrosse et à la grosse cavalerie, quoique ceux du Cotentin fussent moins grands et mieux proportionnés.

Appelés *alençonnais*, ou particulièrement *chevaux du Merlerault*, du nom de la contrée du département de l'Orne qui produisait les meilleurs, les chevaux de la seconde race étaient moins forts, plus nerveux, plus distingués, en général bais ou bais-bruns, et convenant particulièrement pour le service de la selle et pour le tilbury.

Ces deux races se distinguaient surtout, l'une de l'autre, par la corpulence. Celle du Cotentin prenait, dans les herbages riches mais humides de la Manche, un grand développement; tandis que les chevaux de l'Orne, élevés sur des coteaux jurassiques ou dans les petites vallées tertiaires de l'Eure, de l'Orne, de la Tonque, où l'herbe, de très-bonne qualité, est moins abondante, gagnaient plus de finesse, de légèreté et de vigueur.

Les uns et les autres étaient, en partie, expatriés jeunes et élevés dans la plaine de Caen et dans celle d'Alençon. Le régime moins substantiel qu'ils recevaient dans cette dernière, ne faisait qu'accroître les différences produites par le pays où les animaux avaient pris naissance.

On les faisait travailler souvent en excès en les nourrissant mal, et on les livrait au commerce sous le nom de chevaux de la plaine de Caen, ou de la plaine d'Alençon, selon la région où ils avaient travaillé.

De nos jours, si l'on trouve encore quelques restes de ces anciennes races, c'est par exception, dans quelques fermes isolées, ou chez des cultivateurs timides qui ont été détournés de toute innovation, par les produits décousus qu'ont donnés les premiers croisements des juments normandes avec le cheval de course.

Ce que nous dirons donc de la race normande devra s'entendre, non pas de l'*ancienne race*, à croupe charnue trop avalée, à encolure forte et rouée, à tête grande, busquée et



Fig. 10. — Cheval normand.

décharnée, à articulations amples, au caractère doux et même un peu mou (*fig.* 10); mais à la nouvelle race qu'on multiplie sous le nom d'*anglo-normande*, dans les mêmes contrées, dans les herbages de la Manche, de l'Orne, du Calvados,

et qu'on élève dans les pays à culture de ces départements. Elle présente partout les mêmes caractères, parce qu'elle provient des mêmes reproducteurs et qu'elle est élevée à peu près partout de la même manière : elle ne varie que par la taille et l'ampleur des formes, selon la fertilité du pays, et surtout selon la corpulence des reproducteurs.

Caractères. — Les chevaux de la nouvelle race normande, appelés anglo-normands pour désigner les types d'où ils proviennent, sont grands, élancés, à côte moyennement ronde, à garrot bien sorti, à encolure droite, à tête moyenne, à chanfrein non busqué, à croupe bien dirigée et à queue bien plantée, à membres d'aplomb, les postérieurs souvent portés en arrière (*fig.* 11), à articulations quelquefois un peu faibles : le jarret n'est pas toujours exempt d'exostoses. Ils ont une constitution sanguine, beaucoup d'ardeur et une grande disposition à marcher rapidement. Ils sont ordinairement bais, avec différentes nuances; mais il s'en trouve encore quelques-uns, dans le Cotentin, qui ont conservé la couleur noire de l'ancienne race, tout en prenant les formes de la race anglaise.

Ces chevaux tiennent le milieu entre l'ancienne race normande et la race de course. On voit souvent des individus qui ressemblent à la première par la croupe avalée, charnue, et à la seconde, par l'encolure droite et la tête légère; tandis que d'autres ont l'encolure longue, forte et rouée, la tête grande, le chanfrein, étroit et busqué du type français, et la croupe horizontale et peu charnue de la race anglaise. On voyait beaucoup de ces chevaux dans la grosse cavalerie après 1840. Il s'en produit moins de nos jours; la nouvelle race présente plus d'homogénéité.

Les chevaux anglo-normands ont moins de corps que les anciens normands, moins de poitrine, moins d'épaisseur dans les lombes, et peut-être moins de dessous ; ils sont plus exigeants en soins et en nourriture. Mais ils ont une encolure et une tête infiniment supérieures, une croupe plus longue et plus horizontale, une épaule plus oblique; ils ont surtout plus d'énergie, plus d'ardeur et des allures plus dures, cela

est vrai, mais beaucoup plus rapides. Ils sont plus disposés aux affections sanguines, aux congestions sur la poitrine et sur les centres nerveux. Irascibles, peu maniables, trop souvent même difficiles à conduire, ils n'ont pas toujours été sans danger pour les cavaliers.



Fig. 11. — CHEVAL ANGLO-NORMAND.

En résumé, quant à leur valeur relative, ils varient beaucoup : il en est quelques-uns à lombes droites, à croupe charnue, à flanc étroit, à poitrail bien ouvert, à garrot épais, à poitrine profonde, à avant-bras forts, à jarrets larges et à tendons durs, gros et bien détachés, qui sont infiniment supérieurs aux anciens normands; mais il en est aussi de plus en plus rares cependant, très-haut montés, à corps long, à garrot tranchant, à lombes étroites, à flanc vaste, à poitrail enfoncé, à jarrets tarés et à tendons grêles, qui sont inférieurs à tout ce que le pays produisait jadis de plus mauvais.

Production. — Les deux grands centres de production de la Normandie sont restés distincts. A l'un est principalement destiné le dépôt d'étalons de Saint-Lô; à l'autre, le haras du Pin.

Le premier est situé sur les riches herbages de la Basse-Normandie, dans une contrée où toutes les conditions hygiéniques, — fertilité du sol, qualités des pâturages, climat maritime avec tous ses avantages, humidité de l'atmosphère, température modérée, — sont favorables au développement des animaux. Aussi est-ce là que se produisent surtout les magnifiques carrossiers qui ont tant contribué à la réputation chevaline de la province.

La contrée qui se dirige du nord-ouest vers le sud-est, dans l'arrondissement de Valognes, est la plus intéressante au point de vue de cette production. Si les herbages sont gras, un peu humides, dans le fond de la vallée, ils sont fermes, salubres, sur les collines et les plateaux. L'administration des haras en comprend l'importance : trois stations d'étalons à quelques kilomètres de distance, à Carentan, à Saint-Cosme et à Sainte-Mère-Église ; six étalons, dont deux pur sang, dans chaque station, témoignent de l'importance qu'elle ajoute à encourager la production du cheval distingué dans cette contrée.

Situé dans le département de l'Orne, le second centre de production a un climat moins doux en hiver, plus chaud en été, et son sol, moins humide, est moins productif. Les vallées y sont de peu d'étendue, et sur les coteaux, le terrain jurassique, généralement plus en pente que dans les contrées plus rapprochées de la mer, est moins fertile.

Ce pays diffère donc et par le climat, et par le sol ; aussi les chevaux qu'il produit sont plus légers, plus distingués, plus vigoureux, et plutôt appropriés au service de la selle qu'à celui du carrosse. Le voisinage de notre plus grand établissement hippique, du haras du Pin, où sont entretenus nos meilleurs étalons, a toujours été favorable à la production chevaline du Merlerault.

Mais si, en comparant les gros carrossiers des vallées

d'Auge et de la vallée du Cotentin aux chevaux de selle du Merlerault et du Pin, on établit facilement la démarcation entre les deux genres de produits, il n'en est pas de même quand on examine, d'un côté, les cotentins qui viennent des environs de Saint-Lô, et, de l'autre, les alençonnais élevés sur les bords de la Sarthe : les premiers se rapprochent des merleraults par leurs formes gracieuses, et les seconds, des gros carrossiers par leur corpulence. « Les chevaux élevés dans les gras pâturages de Mesle-sur-Sarthe se distinguent, dit M. Gillet, par plus de taille, par des formes plus arrondies, et aussi par un peu moins de susceptibilité; tandis que ceux nourris dans les herbages élevés et moins abondants du Merlerault se font remarquer surtout par leurs formes plus sèches et leur caractère on ne peut plus irritable. »

A chaque centre de production correspond un centre d'élevage. Dans les belles plaines de Caen, si fertiles et si bien cultivées, les chevaux acquièrent la corpulence nécessaire pour former de beaux chevaux d'attelage. Quoique de même composition géologique, les plaines d'Alençon, qui reçoivent surtout les poulains de l'Orne, sont moins fertiles. Elles sont plus éloignées de la mer et ont une culture moins bien entendue; on y fait pâturer les poulains, au piquet, dans des champs de trèfle; ils y prennent, en général, moins de développement que dans les sainfoinières du Calvados.

Ces deux pays d'élevage tirent leurs poulains indistinctement de toutes les vallées qui les environnent, et le poulain de selle du Merlerault, qui serait resté léger dans l'Orne, devient carrossier, s'il a été importé de bonne heure dans le Calvados.

Les plateaux qui entourent Caen sont au cheval d'attelage ce que les plateaux des environs de Chartres sont au cheval de diligence : on y conduit non-seulement les beaux produits de l'Orne et de la Manche, mais encore les poulains de sang ou de demi-sang qui naissent dans la Bretagne, l'Anjou, la Vendée et le Poitou. Les autres parties de la France en fournissent plus rarement. Il n'est pas possible, après l'élevage,

de distinguer les chevaux qui ont été importés dans la Normandie, des vrais normands, parce qu'ils proviennent de la même souche paternelle par l'étalon anglais, et souvent de la même souche maternelle par le sang normand qui, de tout temps, a été infusé dans les races d'attelage de l'Ouest pour les améliorer.

Élevage. — Rien n'est plus simple que l'élevage des chevaux dans la Normandie. On trouve encore communément des juments, avec leurs produits, qui vivent constamment dans les herbages. On leur porte des fourrages en hiver. Ce mode d'élevage est favorable à la multiplication de l'espèce : les accidents sont rares sur les poulinières, et, malgré l'humidité du climat, les jeunes animaux se développent très-bien.

Un tel régime ne provoque pas sans doute le développement des qualités qui caractérisent le cheval de course, mais il pousse, du moins dans le Calvados et dans la Manche, à l'accroissement des tissus, et favorise ainsi la production de juments corsées, propres à bien appareiller les étalons de sang. Il s'applique, du reste, surtout aux pouliches. Les juments ainsi élevées, livrées à l'étalon à 2 ans et demi, 3 ans, sont quelquefois vendues à l'âge de 5 et 6 ans; elles ont alors payé leur élevage par leurs poulains.

Dans l'Orne, on rentre les juments en décembre; mais elles mettent bas, le plus souvent, dans les herbages, et y passent, avec les poulains, toute la belle saison.

L'élevage des mâles est plus varié. Les poulains qui restent dans les pays de multiplication, sont élevés, en grande partie, dans des herbages naturels où, de nos jours, quelques éleveurs commencent à leur faire des distributions d'avoine. Ils prennent beaucoup d'exercice, et, sous l'influence des mouvements au grand air, l'appareil de la respiration, comme les organes de la locomotion, acquièrent un grand développement; mais, élevés de cette manière, les animaux, d'ailleurs exposés à beaucoup d'accidents, sont trop souvent difficiles à dompter, et s'ils restent robustes, ils peuvent ne pas être d'un service très-agréable.

Aussi, la plus grande partie des poulains sont, comme nous l'avons dit, exportés dans les pays de culture, où on les utilise à tous les travaux. Si on les soigne, si on leur donne de l'avoine, on produit de très-bons chevaux; mais, trop souvent, on les fatigue sans les nourrir suffisamment, et on les prépare ensuite à la vente en les engraissant avec des farineux. Beaucoup de ces poulains, dans la plaine de Caen, sont nourris dans des sainfoinières, où on les fait pâturer au piquet. Les cultivateurs de la Normandie préfèrent, en général, le sainfoin à la luzerne; il est supérieur, comme fourrage, et n'a pas l'inconvénient de déterminer des indigestions.

Quant aux poulains de choix destinés à faire des étalons, ils sont élevés à l'écurie, où on les laisse libres dans des loges, généralement spacieuses, sinon très-bien tenues. La nourriture varie selon les saisons; mais elle est toujours bien appropriée au développement des qualités. L'espoir d'une vente avantageuse suggère aux éleveurs la pratique d'un élevage bien entendu.

Amélioration. — Avec tous les auteurs qui ont écrit sur la race normande, nous dirons aux éleveurs de la Normandie qu'ils font trop fortement travailler leurs jeunes chevaux; qu'ils épuisent leurs pouliches par des gestations prématurées; qu'ils font châtrer trop tard leurs poulains; qu'ils nourrissent trop mal leurs élèves, et que l'engraissement, auquel ils les soumettent pour les préparer à la vente, ne peut pas leur donner ce sang riche, ces muscles fermes, sans lesquels il n'est pas de très-bons chevaux. Mais si ces conseils pouvaient être entendus, verrait-on encore, dans les campagnes, dans les rues de Caen, d'énormes charrettes, avec des roues hautes de 6 pieds et des jantes de 5 pouces, traînées par quatre ou cinq chevaux fins ou demi-fins! verrait-on, entre les brancards, des juments de race prêtes à mettre bas! Les éleveurs de la Normandie n'ont pas même, comme ceux de la Franche-Comté, un cheval hongre pour mettre au limon, et ils vous disent qu'ils ont les juments, qu'ils ne les achètent pas, que, si un accident arrive, il leur est moins sensible.

Il serait pourtant très-facile de suivre les règles de l'hygiène sans violer les principes d'une sage économie. Il n'y a pas, dans les parties de la Normandie où l'on élève des chevaux de race, des montagnes abruptes, des roches granitiques; il serait facile d'avoir de bons chemins à peu près partout, et de substituer des chariots à quatre roues aux lourdes guimbardes. Avec un peu de soin apporté dans la disposition des attelages, les éleveurs dresseraient leurs poulains pour tous les services, tout en développant leurs forces et en profitant de leur travail. La Normandie, où les chevaux poussent comme l'herbe nous disait un ami, fournirait, au commerce, des chevaux réunissant à la beauté et aux qualités qui les distinguent, l'aptitude au travail que possèdent les chevaux qui nous arrivent de l'Allemagne.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de soumettre les poulains à un travail qui, sans les abîmer, les rende forts, adroits et dociles; de nourrir convenablement ces jeunes animaux, même dans les herbages, afin de les tenir toujours en bon état et de n'avoir pas à les engraisser pour la vente; de ne pas livrer les pouliches à l'étalon avant trois ans; de faire châtrer jeunes les poulains, afin de prévenir ce développement du train antérieur qui fait ressembler les chevaux d'attelage à des chevaux de charrette.

L'administration de la guerre avait, vers 1840, arrêté qu'aucun cheval ne serait acheté, pour les remontes, qu'autant qu'il aurait été châtré avant l'âge de deux ans. Cette mesure avait produit quelques bons effets; mais elle n'a pas été assez rigoureusement exécutée. L'éleveur tient toujours à faire châtrer ses poulains tard, parce que, entiers, ils sont plus forts, plus vigoureux, ont plus d'éclat et travaillent mieux; aussi continue-t-il à ne les faire châtrer que peu de temps avant de les présenter aux remontes, et, malgré les règlements, ces animaux sont admis. Dans quelques cas même on leur a donné la préférence, parce qu'ils avaient encore ce poil brillant qui est le caractère des chevaux entiers. A cet égard, nos confrères auraient pu rendre un grand service au pays, en tenant la main, autant que cela dépendait d'eux, à

ce que les chevaux présentés eussent été dans les conditions prescrites par les règlements.

Il serait superflu de revenir aujourd'hui sur l'utilité du pur sang anglais pour améliorer les chevaux normands. Si l'on a tardé si longtemps à en reconnaître unanimement les avantages, c'est parce qu'on l'a employé souvent sans discernement; parce qu'on a manqué de bons étalons et qu'on a cru pouvoir en employer de trop légers, à lombes étroites, à côtes plates, à membres faibles; parce qu'on a trop considéré, comme un titre suffisant pour un reproducteur, des succès obtenus sur les hippodromes.

C'est ensuite, parce qu'on a souvent donné l'étalon pur sang à des juments qui n'étaient pas constituées pour l'appareiller; parce qu'on a fait naître des poulains demi-sang chez des éleveurs qui n'avaient, ni en herbages, ni en fourrages récoltés, ce qui est nécessaire pour produire des chevaux fins.

De là étaient venus ces poulains faibles, ardents, irascibles, grêles, allongés, effilés, caractérisés par le nom de *ficelles*, que leur donnent les adversaires du cheval anglais, et qui ont, pour si longtemps, retardé la transformation de la race.

Les effets de ces croisements se sont fait sentir sur les juments. A la place des fortes carrossières, à poitrail bien ouvert, aux reins larges, au bassin ample, aux cuisses bien descendues, aux membres forts; en un mot, aux juments un peu communes, mais bien étoffées du pays, le croisement en avait substitué de plus légères, plus rapides et plus élégantes peut-être, mais donnant des produits qui ne répondaient aucunement aux besoins du commerce.

Aujourd'hui, il n'est plus besoin d'insister sur la nécessité d'exclure de la reproduction les femelles, comme les mâles, grêles, levretées, haut-montées; de les rechercher bien corsées, à membres forts. Mais nous dirons que, si un bon choix parmi les animaux ayant du sang anglais n'est pas possible, il vaut mieux employer une jument percheronne ou augeronne un peu élancée, prendre un étalon se rapprochant de ces races communes, commun lui-même, ou ayant très-peu

de sang étranger, que de renouveler les fautes qui ont été commises.

Les bons reproducteurs des races indigènes sont rares aussi, c'est vrai; mais, quand on ne peut avoir que des médiocrités, il vaut mieux qu'elles appartiennent à la race commune, car elles ont toujours une certaine valeur.

Dans le croisement des races équestres par l'étalon de course, il est plus profitable de rester en deçà de la limite que d'aller au delà. Dans le premier cas, on a des animaux faciles à vendre; tandis que lorsque la limite est dépassée, il faut garder les produits. Même au point de vue de l'amélioration de la race, on arrive plus tôt en procédant avec lenteur; car c'est par le nombre de *très-bons* chevaux pur sang ou demi-sang, qu'il faut juger du progrès, plutôt que par le nombre total des métis.

Sans revenir, à l'occasion du cheval normand, sur la valeur des races pures, dans les croisements (V. page 188) nous répéterons qu'il ne faut pas craindre, dans certains cas, de rétrograder vers les races communes par un croisement gradué. En même temps qu'il facilite l'acclimattion de la race exotique, ce moyen donne aux animaux la force, la corpulence, que réclament les services, et si, dans quelques cas, on arrive plus lentement au but, on y arrive toujours, et sans s'être exposé à aucun mécompte.

### § 2. — Des chevaux de l'Anjou.

Nous n'avons pas parlé des chevaux de gros trait qui se trouvent dans les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et d'Indre-et-Loire. Ils appartiennent à la catégorie des poitevins, des bretons, des percherons ou des berrichons. Ils sont en général peu remarquables, quoique renommés pour leur constitution robuste et leur résistance à la fatigue. Du moment que l'on voudrait produire dans l'Anjou de bons gondoliers, les ressources ne manqueraient pas; mais les bœufs, donnant plus de bénéfice que les chevaux communs, se partagent les soins des cultivateurs avec les chevaux d'attelage dont nous allons parler.

Nous appelons ces chevaux *angevins,* quoiqu'ils soient disséminés dans la Sarthe, la Mayenne, la Touraine, parce qu'ils se produisent en plus forte quantité dans les environs d'Angers, où sont placés les étalons qui les procréent.

Ces chevaux sont d'une récente origine. Il n'en existait pas anciennement dans le pays que l'on puisse considérer comme en étant la souche. Ils proviennent des étalons du dépôt d'Angers et de juments de différentes races. Les meilleures poulinières cependant sont des métisses nées dans la contrée, de sorte qu'ayant plus ou moins de sang noble, elles donnent, quand elles sont suffisamment étoffées, des produits bien proportionnés.

Malheureusement on ne s'en tient pas toujours à ce croisement méthodique; souvent on donne à l'étalon de race des juments communes, remarquables seulement par leur taille et leur corpulence. On s'expose alors à avoir des poulains décousus.

Nous avons vu, dans les environs de Craon, des poulains demi-sang et quart de sang anglais, provenant des étalons d'Angers et de grosses juments bretonnes qui, par leur énorme corpulence et leurs membres déliés, auraient paru avec honneur au concours de Poissy. Le propriétaire, qui faisait de grands sacrifices pour l'amélioration de ses chevaux, se repentait d'avoir cru un employé du dépôt d'Angers qui lui avait conseillé d'acheter, pour les livrer à l'étalon de course, de grosses juments bretonnes, l'assurant que les étalons de sang font bien avec toutes les juments, même avec les plus massives. Telle était encore l'opinion de beaucoup d'hippiatres il y a quelques années. L'éleveur dont nous parlons avait fait l'expérience du contraire.

C'est par le croisement gradué, et surtout par un appareillement méthodique, c'est par un bon régime, que les éleveurs du bassin du Maine et de ses affluents doivent améliorer et établir définitivement leur race. C'est ensuite sur le commerce qu'ils doivent compter. Ils vendent les plus beaux poulains pour la Normandie et ils en tirent ainsi un très-bon parti. Qu'ils cherchent à continuer cette exportation, qui est

d'autant plus avantageuse pour eux, que leurs poulains sont très-exposés à la fluxion périodique, et que le meilleur moyen de les préserver de cette terrible maladie, c'est de les dépayser.

Les plus communs des chevaux élevés dans l'Anjou sont réservés pour les diverses armes de la cavalerie; ils font même un bon service quand ils proviennent d'un bon étalon. On les reconnaît, manqueraient-ils de distinction, à leur poitrail ouvert, à leur côte ronde, à leurs lombes bien soutenues et à leur flanc étroit.

### § 3. — Des chevaux du Conquet.

A l'extrémité de la presqu'île armorique, du côté du Conquet, de Saint-Renan, de Ploudalmézeau, de Trébabu, le sol devient plus favorable à la production des bons chevaux. Les vallées sont moins profondes que dans les environs de Morlaix; les pâturages, plus larges, sont mieux égouttés, moins marécageux, sans cesser d'être fertiles. On y cultive du trèfle qui, pendant un certain temps, sert de pâture.

On trouve, dans ces contrées, de fortes juments, à corps épais, long, à membres gros et secs, qui réunissent à beaucoup de force, assez de finesse. Quelques-unes sont alezanes ou baies, d'autres grises pommelées, grises truitées.

Les produits de ces juments, depuis longtemps remarqués, sont appelés *chevaux du Conquet*. La production en a été régularisée par l'introduction dans le pays d'étalons de race. Les plus beaux poulains sont achetés aujourd'hui pour la Normandie; on fait châtrer les moins précieux et on les élève pour les remontes; les pouliches sont conservées dans le pays.

En suivant le rivage de la mer vers le Nord, de Saint-Renan à Plabennec, Lannilis, Lesneven, on rencontre, parmi les gondoliers et les forts chevaux de trait, quelques familles qui, par leur distinction, se rapprochent des carrossiers. Nous avons vu que les environs de Saint-Pol-de-Léon sont surtout renommés pour les qualités de leurs chevaux. Parmi ceux que l'on destine aux diligences, il en est souvent qui, par leur

corps cylindrique et allongé, leur tête légère, leurs membres assez fins, sont d'une belle apparence et seraient parfaits, si l'épaule était plus prolongée en arrière et la croupe plus longue. Les juments de cette sorte, couvertes par des carrossiers étoffés, donnent des produits qui, élevés dans de bons herbages, réussissent très-bien.

Du côté de Lannion, de Paimpol, de Saint-Brieuc, de Lamballe et de Dinan, sans être en aussi grand nombre, les juments à corps long, à épaules obliques, à garrot assez sorti, à hanches saillantes, à croupe bien soutenue, qui appareilleraient de bons étalons pur sang, sont aussi assez communes. Nous en confondons les produits avec ceux des cavales du Conquet.

Pour les chevaux bretons plus que pour les normands, et en Bretagne plus que dans le Cotentin, il est vrai de dire : il faut refuser les reproducteurs de race noble qui ne sont pas irréprochables quant à la corpulence. La race commune est préférable à une race demi-sang ou trois quarts de sang manquée.

Il y a deux choses qui s'opposent à la multiplication des chevaux de luxe en Bretagne, c'est la fluxion périodique des yeux, et la difficulté de vendre les poulains.

Pour combattre la fluxion périodique, l'éleveur doit bien choisir les poulinières, exclure de ses écuries celles qui tiennent à des familles fluxionnaires, porter les mêmes précautions pour le choix des étalons, et nourrir aux grains les jeunes poulains en les tenant de préférence dans les fermes, les herbages où cette maladie exerce le moins de ravages; car, malheureusement, là où elle sévit, la culture la mieux entendue, l'assainissement du sol, les meilleurs aliments, n'en préservent pas les animaux.

Quant à la vente des poulains, si favorable dans tous les pays, elle est presque de première nécessité en Bretagne, surtout dans les parties du Finistère et des Côtes-du-Nord moins bien disposées que les environs de Saint-Renan pour produire des chevaux de luxe. Une institution comme celle dont nous avons parlé, et qui aurait pour but l'exportation

des jeunes poulains où leur élevage, rendrait un grand service à la production chevaline en Bretagne.

### § 4. — Des chevaux carhaisiens.

C'est dans quelques vallées du côté de Corlay, de Gouarec, de Rostrenen, de Carhaix, que se trouvent les chevaux de selle de la Bretagne. Ils ont été longtemps confondus avec les chevaux appelés *bidets*, mais ils sont plus distingués, ont l'encolure plus légère, le garrot plus élevé et plus étroit, les hanches plus saillantes, les épaules plus longues, la croupe moins garnie de muscles, la tête moins carrée que les bidets proprement dits dont nous avons parlé. Ils sont aux bidets des Landes ce que les carrossiers sont aux chevaux de trait.

Disséminés dans toute la Bretagne, mais produits en grand nombre dans les vallées des contrées montagneuses du centre de la province, *dans la Cornouailles,* les chevaux de selle bretons ont toujours été remarquables par leur force, leur énergie, leur sobriété, et leur résistance à la fatigue comme au mauvais temps, et à l'abstinence : ils étaient peu recherchés cependant à cause de leur petite taille. Aujourd'hui ils se transforment, par les soins mieux entendus qu'on leur donne, et par les étalons arabes, les anglo-arabes et les arabe-limousins des dépôts de Lamballe et de Langonnet ; ils fournissent un nombreux contingent au dépôt de remontes de Guingamp.

Les stations de Carhaix, de Callac, de Rostrenen, de Corlay, de Loudéac, sont le centre de la production. Rostrenen, Corlay, comptent six, sept étalons, parmi lesquels il en est toujours quelques-uns de pur sang arabes. Ils y produisent avec les juments bien choisies, appartenant à une bonne ferme, des chevaux de remonte excellents, des coursiers de premier ordre.

### § 5. — Des chevaux de Saint-Gervais.

On connaît les marais de la Vendée, mais l'on sait moins généralement qu'une partie de ces terrains, jadis propres seulement à nourrir des animaux à peau épaisse, à pieds

larges et à tempérament mou, a été assainie, et produit des chevaux qui doivent être placés parmi les bons carrossiers ; on les appelle *chevaux de Saint-Gervais*, du nom des marais qui sont à l'ouest de cette localité et qui s'étendent, vers le sud, jusqu'à la masse de terrains cristallins de Saint-Gilles, et, vers le nord, jusqu'à la petite rivière qu'on appelle Falleron, à côté de Machecoul.

Il n'existe pas encore, à Saint-Gervais, ni dans le Poitou en général, de race de luxe proprement dite. On y a d'abord introduit, vers la fin du siècle dernier, des étalons et quelques juments normandes. Il s'est produit ainsi des normands pur sang de l'ancienne race, très-forts, à tête busquée, et des métis normands-poitevins. Les plus distingués possédaient les défauts comme les qualités de l'ancienne race cotentine : taille très-élevée, encolure énorme, tête longue. Introduits dans la Normandie, et élevés dans cette province, ils étaient plus tard confondus avec les produits indigènes dont ils différaient cependant en ce qu'ils étaient plus mous : ils conservaient, les croisés surtout, le tempérament de l'ancien type poitevin.

Production, amélioration. — Tous les efforts ont eu pour but d'importer dans la Vendée la race cotentine, jusqu'au moment où l'on a senti la nécessité de croiser cette dernière avec l'étalon de sang anglais. On a alors introduit dans le marais des étalons pur sang et des demi-sang. C'est de ces reproducteurs que descendent les chevaux que l'on produit actuellement.

Les plus beaux poulains sont en partie exportés en Normandie, les autres sont élevés dans le pays pour les remontes. Ils présentent tous les caractères des anglo-normands.

Après les développements que nous avons donnés ailleurs, et en particulier en parlant des chevaux normands, il est inutile de revenir sur la nécessité de ne chercher à produire des carrossiers qu'avec des juments fortes, mais distinguées, de n'employer que des étalons de sang trapus, ayant beaucoup de dessous.

On a conservé dans le pays le souvenir d'un étalon normand nommé *Éléphant*, qui a produit une famille de chevaux ayant tous les caractères de la race normande ; de quelques étalons de sang, de *Sportmann* qui, de 1810 à 1825, a puissamment contribué à fonder la nouvelle race ; d'*Amadis*, qui a fait la monte à Saint-Gervais de 1838 à 1845, et a produit des chevaux si estimés dans le pays, que les éleveurs leur donnaient à tous le nom de l'étalon qui les avait créés.

Dans la Vendée, la production chevaline lutte contre l'élevage et l'engraissement des bœufs. On n'y multiplie les chevaux que lorsqu'ils donnent des bénéfices aussi considérables et aussi sûrs que ceux que l'on obtient en produisant de la viande. Le prix élevé des chevaux de remonte a été, dans ces dernières années, un puissant encouragement.

Dans les autres parties du Poitou, les chevaux d'attelage sont rares ; mais il en est produit dans tous les arrondissements. Généralement, les poulains sont élevés chez les cultivateurs qui les ont fait naître, et sans travailler.

La production des chevaux de race ne prendra tout le développement que le pays comporterait qu'en se divisant. Quelques éleveurs importent déjà, dans les parties du Poitou où les terres sont bonnes et bien cultivées, des poulains pour les élever ; mais cette industrie est encore beaucoup trop limitée, et c'est seulement, quand on fera généralement travailler les chevaux, qu'elle prendra l'extension nécessaire pour agir efficacement sur la production.

### § 6. — Des chevaux vendéens.

Plus intéressant par ses bêtes à cornes que par ses chevaux, le bocage du Poitou sera étudié à l'article bœufs. Nous dirons ici seulement qu'il ne présente pas partout la même fertilité : dans le nord-ouest, il est plus souvent couvert de bruyères et le bétail de toutes les espèces y est petit ; mais vers l'est et vers le sud, où des terres calcaires sont souvent enclavées dans les terres siliceuses, le pays est excellent et le bétail plus fort.

Les différences qu'offrent les chevaux sont faciles à saisir ;

elles sont signalées par les descriptions suivantes données par trois vétérinaires du Poitou :

Dans la Vendée, les petits chevaux du bocage sont à dos voussé, tranchant, à encolure mince et droite, à tête lourde carrée, à croupe de mulet, à extrémités fortes et pourvues de fanons. Énergiques et d'un tempérament sanguin malgré la misère, ils résistent aux grandes fatigues et deviendraient, s'ils recevaient de bons aliments, d'excellents chevaux de cavalerie légère (Ayraud de Fontenay).

Dans les Deux-Sèvres, les juments et les poulains du bocage sont beaux, gros, étoffés, à garrot élevé, à côte ronde, à tête carrée portée haut, à membres forts et à allures vives (Ayrault de Niort).

Le bocage entretient des juments poulinières, croisées pour la plupart avec des étalons du gouvernement, qui donnent naissance à des productions magnifiques, se rapprochant du type limousin renforcé, et ne laissant rien à désirer, quant au fond et à l'élégance des formes. La cavalerie légère y fait d'excellentes remontes, et les amateurs y trouvent de précieux chevaux de chasse, pouvant rivaliser avec les meilleurs poneys d'Angleterre (Michas de Saint-Maixent).

Quoique si différents, ces trois portraits s'appliquent tous à des chevaux du bocage, et le dernier démontre l'importance que pourrait acquérir cette partie du Poitou, au point de vue de la production des chevaux légers.

En outre, le bocage élève beaucoup de chevaux. « Là se « trouvent réunis, à l'âge de 18 à 30 mois, une grande partie « des poulains de la plaine, importés directement ou achetés « à 9 mois par le marais, et revendus à 2 ans pour aller par- « faire leur constitution dans la Gatine. »

Après avoir souffert dans la plaine et avoir acquis dans le marais une constitution molle et un tempérament lymphatique, ces jeunes animaux arrivent dans le bocage. Sous l'influence d'un air vif, d'un sol salubre, accidenté, et de plantes fines, délicates, succulentes, les tissus blancs se resserrent, les muscles se dessinent, les côtes s'arrondissent et

les reins se redressent; la tête devient sèche, l'œil expressif, le poil lisse et la corne ferme. Les cultivateurs du bocage possèdent donc les ressources nécessaires pour produire de bons chevaux.

L'étalon oriental améliore très-bien les formes des petits chevaux de la Vendée. Il est généralement conseillé pour les communes les moins fertiles. L'étalon pur sang anglais petit, épais, à forts membres, donne aussi d'excellents poneys dans les vallées fertiles des Deux-Sèvres.

### § 7. — Des chevaux charentais.

Par la conformation du groupe le plus connu, les chevaux charentais se rapprochent plutôt des chevaux communs que des chevaux fins; nous les plaçons cependant dans la catégorie de ces derniers à cause de l'amélioration qu'ils ont déjà éprouvée et de la facilité avec laquelle ils se transforment sous l'influence des plantes sapides et nutritives que produisent les pâturages assainis de la Saintonge.

Les chevaux du bassin de la Charente sont aussi variés que le sol qui les nourrit. Du côté du Limousin, ils appartiennent au type propre à la selle et ne doivent pas être séparés de ceux élevés dans cette province. A l'ouest, dans les marais de Rochefort et de Marennes, on trouvait des chevaux à peau épaisse, à crins forts, à pieds larges, mal gigotés, à canons longs et grêles, sobres, mais difficiles à dompter. De nos jours, l'assainissement des marais et le croisement transforment avantageusement cette race; elle prend plus de légèreté et acquiert des formes plus régulières.

Production, élevage. — Dans les marais de la Charente, les poulains vivent presque à l'état sauvage et quelques-uns deviennent indomptables. Nous en avons vu, il y a quelques années, au dépôt de remonte de Saint-Jean-d'Angely. Renfermés dans des écuries où ils étaient soignés cependant depuis plusieurs jours, ils avaient brisé leurs licols et étaient inabordables.

En général, des chevaux élevés ainsi, en pleine liberté, se tourmentent, se cabrent à la moindre contrariété, se bles-

sent quelquefois. Ils sont toujours difficiles à dresser et jamais bien maniables. Si quelques-uns font une bonne fin, rendent pendant longtemps, à cause de leur force et de leur rusticité, d'excellents services, d'autres ne s'habituent jamais complétement au régime auquel on est obligé de les soumettre pour les utiliser.

Le pâturage peut suffire, dans les climats doux, pour l'entretien des juments et la production des pouliches, mais il ne saurait être appliqué avec avantage aux poulains. Il faut non-seulement rentrer ces animaux en hiver, les nourrir avec de bons aliments et les soigner pour en commencer l'éducation, mais surtout les faire travailler vers la troisième année afin de les dresser et de pouvoir les nourrir avec abondance et économiquement.

Amélioration. — Ainsi, la première condition d'une grande amélioration des chevaux dans la Charente, c'est un débouché qui permette aux éleveurs de vendre les poulains à l'âge de 6 à 7 mois ou de 18 mois au plus tard.

Ce débouché existe en partie : les cultivateurs de Saint-Jean-d'Angély, de Saintes, achètent des poulains dans le marais, et les élèvent en les faisant travailler ; mais il est insuffisant, soit parce qu'une partie des terres labourables est cultivée en vignes, soit parce qu'un grand nombre de cultivateurs, surtout dans le Sud, font leurs travaux avec des bêtes à cornes, soit enfin parce que d'autres achètent des poulains et des mules dans le Poitou.

Le dépôt de Saintes fournit des reproducteurs aux éleveurs charentais, et aujourd'hui on trouve dans les Charentes des chevaux qui, par leurs membres forts et dégagés, leurs épaules obliques, leur croupe longue et leur queue bien attachée, peuvent convenir à la cavalerie et même aux attelages de luxe. Ils proviennent de juments de l'ancienne race dite de Rochefort et des étalons de l'État.

En même temps qu'ils améliorent par croisement, quelques éleveurs donnent plus de soins à l'élevage. Ils obtiennent des produits supérieurs à mesure que leurs juments s'améliorent et qu'elles appareillent mieux les étalons de l'État.

### § 8. — Des chevaux limousins.

La race du Limousin a joui d'une grande célébrité. Elle fournissait, pour la cavalerie légère et pour la ligne, des chevaux remarquables par une force, une sobriété, une douceur, une résistance au travail, et une longévité comme on en voit peu d'exemples.

Le cheval limousin avait un corps svelte, un peu long; une tête longue, sèche, légèrement busquée; une encolure mince, rouée et peu garnie de crins; le poitrail étroit, les hanches saillantes, les extrémités longues et minces, mais solides; les saillies osseuses bien prononcées; les jarrets larges et les articulations nettes. Ce cheval, facile à dresser, avait des allures souples et sûres; mais il était lent à se développer.

Il devait en partie ses qualités aux soins dont on l'entourait. Il y avait alors, comme nous l'avons dit à l'article remontes page 102, plus d'avantages à s'occuper de la production chevaline que de l'élevage du bétail. Aujourd'hui les conditions sontc hangées.

Ajoutons que l'usage de la selle se perd généralement, et que les terrains granitiques du Limousin sont beaucoup plus propres à produire les fourrages qui conviennent aux ruminants, des choux, des raves, que les graines légumineuses et les graminées nécessaires pour élever les chevaux que le luxe réclame aujourd'hui. Il a donc fallu transformer complétement la race limousine ou abandonner la production des chevaux.

Dans la nouvelle race, comme dans toute race qui se produit, les caractères sont très-fugaces. Les plus beaux individus réunissent à la taille du cheval anglais, la force, la sobriété de la race orientale et de l'ancienne race française.

C'est principalement dans les environs de Pompadour, où le sol offre du reste les meilleures conditions, qu'on trouve les plus beaux sujets. M. Gayot indique, de la manière suivante, les différences que présente l'espèce chevaline dans les trois départements de la circonscription de Pompadour.

« Le poulain de la Haute-Vienne, qui sort d'une jument

plus grande, plus forte, chez qui le sang anglais domine, devient presque toujours cheval d'officiers et cheval de cavalerie de ligne.

« Le poulain de la Corrèze, plein de gentillesse et de race, mais plus arabe qu'anglais, dépasse rarement les conditions du cheval de troupe légère.

« Le poulain de la Creuse, plus gros et plus commun, produit mêlé des deux sangs dans leur pureté quelquefois, mais plus souvent à l'état de demi-sang, prend moins de distinction que les autres, ne fait presque jamais le cheval d'officier, mais donne d'excellents troupiers, durs au travail et résistants à la fatigue.

« Le poulain de la Haute-Vienne est plus cher, celui de la Creuse plus marchand, le dernier moins recherché. A l'état de cheval fait, le premier rend plus à la vente ; le second est plus aisé à placer ; il n'y a qu'un débouché possible pour l'autre, la remonte militaire. De tous, celui-ci est tout à la fois le plus difficile à vendre, et le moins profitable à l'éleveur (1). »

On sait que le type pur sang oriental a été croisé avec le type pur sang européen et l'ancien type limousin, au haras de Pompadour. Il y avait aussi de très-bons chevaux anglo-arabes-limousins en 1847, 1848, au haras de Saint-Cloud. Après les bons résultats obtenus du mélange des trois races, on ne peut pas mettre en doute la possibilité de créer en Limousin de très-bons chevaux, quand on voudra faire les frais nécessaires pour nourrir convenablement.

Amélioration. — On cherche aujourd'hui, et à remplacer, et à transformer la race limousine : on livre les juments au baudet pour produire des mules, ou bien on les vend pour les remplacer par des vaches ; tandis qu'on emploie, comme étalons, le cheval arabe et le cheval anglais, qui transforment les produits des juments que l'on conserve.

Il ne faut donc plus songer à l'ancienne race limousine, elle a fait son temps. Mais comment pourra-t-on donner aux

(1) Eug. Gayot. *Atlas statistique de la production des chevaux en France.*

chevaux de la province la corpulence qu'on exige aujourd'hui? D'abord par une nourriture plus abondante; ainsi, il faut surtout songer à perfectionner l'agriculture, à avoir une plus grande quantité de fourrages et à cultiver plus de grains, et, si c'est possible, des graines. Ces changements s'opèreront à mesure qu'on étendra les irrigations, et que, par l'emploi de la chaux, on récoltera des fourrages plus nutritifs et de l'avoine de meilleure qualité. Ils s'opèrent déjà, mais lentement.

Simultanément, on doit faire intervenir les croisements. Mais avec quel type? On a blâmé le croisement avec l'étalon de course, comme donnant des produits mal conformés, faibles, grêles et exigeants en nourriture, et le croisement avec l'arabe, parce que les métis, trop petits, ne répondent pas aux besoins du luxe, quoique, en général, bons pour la cavalerie légère.

Nous croyons que c'est avec avantage que l'on peut employer l'étalon anglais pour renouveler la race limousine, mais en subordonnant le croisement à plusieurs conditions. D'abord, à l'emploi d'étalons relativement petits, très-fortement membrés et bien ouverts de devant; ensuite, au choix de juments un peu fortes, à poitrine épaisse et de taille propre à la cavalerie de ligne; en troisième lieu, à la distribution aux juments pleines et aux poulains d'une nourriture uniforme et de bonne qualité.

C'est l'abus de l'étalon anglais qui doit être blâmé dans le passé. Le donner à la jument d'un cultivateur, qui laissera la mère et le poulain vaguer tout l'été dans les landes, sur des pelouses stériles, qui ne donne jamais une ration d'avoine, n'est-ce pas vouloir faire des chevaux efflanqués, à côte plate, à poitrail étroit, à jambes grêles, qui ne peuvent avoir aucune valeur?

Avec ces conditions de misère, l'étalon arabe ne peut pas non plus donner de bons produits. Cependant, c'est le reproducteur le mieux approprié à la généralité des fermes du Limousin. Lorsqu'il est bien choisi, grand, épais, et qu'il féconde une jument passable, il donne des produits très-

propres à la cavalerie légère, ne seraient-ils que médiocrement soignés.

A la vérité, ce métis ne répond qu'imparfaitement au goût des consommateurs. On le trouve trop petit ; mais, le plus grand nombre des éleveurs du Limousin peuvent-ils, doivent-ils songer à produire les chevaux que le luxe réclame ? Nous ne le pensons pas.

Dans tous les cas, avec l'étalon arabe, ils en approcheront autant que la fertilité du sol le leur permet, si, pendant deux ou trois générations, les élèves sont uniformément nourris.

Élevage, commerce. — On a cru qu'il serait possible d'élever, dans des contrées fertiles, les poulains de selle nés dans le Limousin. Dans ce but s'est fondée la *Société hippique de Pompadour,* qui se propose d'acheter les poulains pour les placer dans le Poitou, la Saintonge, le Périgord. C'est une pensée généreuse qui a inspiré cette entreprise ; ses opérations sont même rationnelles et cependant elles n'ont pas eu, jusqu'à ce jour, le succès qu'on était en droit d'en attendre. Des poulains, que nous avons vus dans le Poitou, ne répondaient pas à nos prédictions. Nous avons compris que le déplacement doit être fait sous des conditions particulières. On ne peut pas espérer que des chevaux de selle, des poulains issus du sang anglais ou arabe, se développeront dans les herbages humides de l'Ouest ou de la Picardie. La quantité d'herbe que peuvent contenir leurs organes digestifs ne renferme pas assez de principes alibiles pour les nourrir suffisamment. Soumis à un pareil régime, ils contractent un abdomen trop volumineux, deviennent ensellés, manquent de membres et de muscles. Il faudrait, pour que le déplacement réussît, qu'on transportât les jeunes animaux là où on pourrait leur donner, ou un pâturage de première qualité pour l'abondance et la valeur des herbes, ou des fourrages de choix, et surtout des grains et des graines.

Malheureusement les cultivateurs qui peuvent soumettre des poulains à un pareil régime, préfèrent des chevaux communs à des chevaux de selle ; les premiers payent leur nourriture par leur travail, sont d'une vente facile et moins expo-

sés à éprouver des accidents. Ceci se réduit, nous avons occasion de le dire souvent, à une question d'argent; les chevaux de selle, jusqu'à ce jour, ne se sont pas vendus assez cher en proportion de ce qu'ils coûtent à produire.

### § 9. — Des chevaux médocains.

Très-hétérogène, le cheval du Médoc se confondait anciennement avec celui des Landes. A moitié sauvage, il était sobre, très-rustique et très-résistant au travail, mais il manquait de taille et de régularité dans les formes.

Aujourd'hui nous trouvons, dans la presqu'île bordelaise, des chevaux de trait et quelques sujets propres à la cavalerie de ligne et même aux attelages de luxe.

Si les bons chevaux du Médoc n'ont pas une taille très-développée, ils sont bien pris, assez trapus, à épaule belle et à garrot épais bien sorti : ils tiennent, par leur train antérieur, du cheval espagnol amélioré par les croisements modernes.

Production, amélioration. — Dans la contrée où se produisent les chevaux que nous étudions, les terres sont, dans certaines localités, maigres, stériles, couvertes de bruyères; elles ne peuvent nourrir que le cheval landais; dans d'autres, sont des marais couverts d'herbes grasses trop peu substantielles, qui poussent au développement du système cellulaire, à la production du tempérament lymphatique. Les animaux qu'on élève dans ces dernières localités ont la peau épaisse, le poil rude, les pieds trop évasés, les os trop gros, les muscles trop minces, et les tendons trop grêles.

Par la fertilisation du sol d'un côté et les desséchements de l'autre, ces conditions défavorables disparaissent. Même dans des contrées jadis complétement marécageuses, se trouvent aujourd'hui des herbages et des terres propres à produire d'excellents chevaux. Il faut les utiliser en conservant les pouliches qui réunissent à de la taille, une tête légère, une croupe longue, un flanc court et des membres solides.

Quelques-unes doivent être livrées à l'étalon de sang, plutôt épais que grand, tel que nous l'avons plusieurs fois recommandé; d'autres à l'étalon oriental, haut de taille et à

membres forts. Si le premier est celui qui convient le mieux pour les propriétaires qui ont de riches herbages et peuvent faire entrer de l'avoine dans la ration, le second réussit mieux quand le sol, tout en étant bon, a moins de fertilité, et que les éleveurs ne veulent pas ajouter, pour les bêtes qui pâturent, un bon supplément de nourriture à la crèche.

Enfin là où le sol est encore trop humide, la culture peu avancée, le cheval commun, le bon berrichon, le percheron, propres à produire des gondoliers et des chevaux à deux fins, donnent les bénéfices les plus assurés.

Plus que dans le Nord, les poulains de plus de 12 à 15 mois sont à charge aux éleveurs. C'est la difficulté de les vendre qui retarde le plus la propagation des races de luxe. Ceux qui ont du commun, du gros, se placent plus facilement chez les cultivateurs des arrondissements de Blaye et de Lesparre où on fait les travaux agricoles avec des chevaux. Cette facilité de vente est toujours et partout une des conditions qui favorisent le plus la production des races communes.

### § 10. — Des chevaux landais et des chevaux basques.

Les chevaux *landais* ne sont pas seulement utilisés dans le pays qui les produit, il en est exporté dans les villes du Midi où on les emploie tantôt à la selle, tantôt à traîner des voitures légères. Sobres, forts, énergiques, ayant des tissus fermes et résistants, s'ils quittent jeunes les landes qui ne sauraient fournir les éléments nécessaires à leur accroissement, ils se développent très-bien même avec une nourriture médiocre. La race landaise est forte et bien constituée, on ne pourrait s'occuper de son amélioration que pour en élever la taille, et elle est entretenue sur des terres qui ne sauraient suffire à des animaux de plus forte corpulence.

Presque concurremment avec le petit cheval landais vivent, dans les départements du bassin de l'Adour, dans les vallées et sur les montagnes, des chevaux de plus forte corpulence quoique encore de trop petite taille, mais forts, sobres et rustiques. Ils travaillent d'une manière très-irrégulière, ce

qui est défavorable au développement des forces, et ils peuvent cependant suffire à de très-longues courses et pendant plusieurs jours de suite.

Ces chevaux, que nous appellerons *basques*, sont élevés les uns chez les cultivateurs des vallées fertiles des Landes, des Basses-Pyrénées, et les autres sur les montagnes où ils vivent en grands troupeaux. Le cheval des montagnes est plus léger, mais il manque de régularité dans les formes.

Amélioration. — Le cheval des riches vallées du côté de Pau, de Dax, de Mont-de-Marsan, de mieux en mieux nourri et croisé avec les types pur sang oriental et anglais, produit des métis qui rentrent dans la catégorie des chevaux que nous allons décrire sous le nom de chevaux navarrins.

L'amélioration des chevaux élevés sur la montagne est plus difficile : le régime auquel ils sont soumis ne saurait être changé. Nous dirons cependant, en parlant du cheval ariégeois, qu'il serait possible de régler les appareillements, mieux qu'on ne le fait généralement.

### § 11. — Des chevaux navarrins.

Nous réunissons sous la dénomination de *navarrins* des chevaux élevés dans les Hautes et les Basses-Pyrénées, dans le département des Landes, et dans le Gers. Chevaux nouveaux, provenant des anciennes races de ces contrées et des étalons anglais ou orientaux, ils présentent à peu près les mêmes caractères dans tous ces départements; ils se substituent aux anciennes races du Bigorre, de la Navarre, du Béarn, du pays basque, à mesure que, devenant plus homogènes, ils sont plus recherchés; à mesure que les éleveurs, mieux encouragés par les remontes et disposant d'ailleurs d'une culture plus perfectionnée, cherchent à donner à leurs animaux les qualités qu'exigent de nos jours les consommateurs.

Caractères. — Anciennement les chevaux des contrées susnommées formaient plusieurs familles distinctes, quelques-unes d'une grande réputation, mais se rapprochant de la navarrine qui en était le type. Issu de l'andaloux, le cheval navarrin, petit, fin, était remarquable par son corps épais,

son dos bas, son encolure forte et sa tête un peu busquée; par sa croupe bien fournie de muscles, son épaule forte, ses avant-bras courts; par ses jarrets coudés, ses paturons longs et par ses allures douces, plutôt relevées qu'allongées, qui en faisaient le type des chevaux de manége français.

Ce cheval servait jadis à monter des régiments de cavalerie légère; fort recherché en outre pour le service de la selle, il donnait des bénéfices aux éleveurs.

On ne trouve les anciennes races que dans les localités les moins bien disposées pour produire des chevaux, chez les cultivateurs qui ne veulent pas faire les premières avances nécessaires pour améliorer, et dans quelques communes dont les animaux passent une grande partie de l'année sur les montagnes sans recevoir aucuns soins. A quelques exceptions près, les juments qui restent pour perpétuer la race ancienne sont à tête forte, à poitrail rentré, sans formes ni qualités.

Et s'il existe peu de chevaux passables de l'ancienne race, c'est parce que les éleveurs qui soignent leurs animaux les ont transformés par le régime et par les étalons étrangers; c'est aussi parce que le commerce, qui enlève les pouliches les plus parfaites de la race ancienne comme de la nouvelle race, achète plus facilement des cultivateurs retardaires que des innovateurs : ceux-ci apprécient mieux l'avantage d'avoir de belles poulinières, et ils conservent celles de leurs pouliches qui donnent des espérances.

Amélioration. — Quelle que soit la cause de l'infériorité des chevaux de l'ancienne race, il y a peu d'espoir de la faire cesser.

En effet, si les petites juments que l'on voit dans les herbages et sur les chemins, sont ainsi à cause de la misère dans laquelle elles vivent, on peut plaindre leur sort, mais il faut les oublier jusqu'à ce qu'il soit possible de les mieux soigner; c'est en vain que l'on chercherait à les améliorer par croisement, et quand on conseille aux propriétaires de mieux nourrir ou de produire des muletons, ils vous répondent qu'ils ne peuvent mieux faire, que la jument leur fait des pou-

lains, et qu'elle seule peut résister aux intempéries qui règnent si souvent sur les hautes montagnes.

C'est donc seulement des bonnes juments et tout au plus des passables qu'il faut s'occuper.

Il n'existe pas en France de pays aussi varié, quant à la fertilité et au climat, que le versant septentrional des Pyrénées. Ici sont des collines nues, des landes qui servent à peine à nourrir des moutons, là des graviers arides ou des plaines d'une merveilleuse fertilité : ces dernières sont sur le bord des rivières et sur quelques larges plateaux; par le perfectionnement des travaux agricoles et surtout par les irrigations que les courants des montagnes rendent faciles, on y obtient de magnifiques récoltes. Les parties fertiles s'étendent tous les jours, et comme partout les animaux se moulent sur la richesse de la terre.

Les beaux chevaux navarrins se trouvent dans les plaines de Tarbes et dans la vallée de Campan, du côté de Saint-Martin, de Bagnères-en-Bigorre.

La production chevaline est encouragée dans les Pyrénées, principalement par les remontes, mais aussi par les nombreux consommateurs des villes du Midi. En outre, beaucoup de propriétaires de la Gironde, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne vont tous les ans dans les Pyrénées, les Landes et le Gers acheter des jeunes chevaux, des pouliches surtout, pour en compléter l'élevage et les utiliser ensuite. M. Goux cite une commune rurale, celle de Moirax, qui à elle seule achète tous les ans de 20 à 25 poulains à la foire de Lectoure pour la Saint-Martin.

Comme dans le Limousin, deux sortes d'étalons sont employés dans les Pyrénées : l'arabe et l'anglais. L'étalon anglais y trouve des conditions favorables. Les belles juments y sont communes, beaucoup de localités sont très-propres à l'élève du cheval, et en outre quelques éleveurs font largement les sacrifices nécessaires pour obtenir de bons produits.

En général cependant, et même avec de bonnes mères, il faut donner la préférence au cheval bien corsé, petit, à membres forts surtout; car il faut craindre les canons grêles et les

membres sans force. Quel que soit l'étalon qu'on donne à la jument navarrine, il faut chercher à prévenir la finesse excessive des tendons. Ce défaut, qu'on a toujours signalé dans la race et que l'on attribuait jadis à l'étalon oriental et aux courses, n'a pas disparu malgré les vicissitudes qu'a éprouvées l'ancienne race, et les croisements avec le type du Nord.

Un grand nombre d'éleveurs préfèrent donner leurs juments, même les meilleures, à l'étalon arabe. Ils n'espèrent pas de ce cheval des produits d'une beauté extraordinaire, mais ils savent qu'ils n'obtiendront pas non plus, même quand ils ne nourriraient que médiocrement, des poulains à poitrail rentré, à côtes plates, à lombes minces, comme cela leur est arrivé trop souvent quand ils ont employé le cheval de course trop élancé.

Cependant ils ont reconnu qu'avec le sang oriental il faut aussi employer un bon régime pour avoir des chevaux de mérite; que même, cette dernière condition étant remplie, il faut plusieurs générations pour donner la taille que réclament de nos jours la plupart des acheteurs.

Depuis plusieurs années, quelques éleveurs emploient alternativement les deux étalons. Après avoir obtenu des produits grands, élancés, avec le cheval anglais, ils donnent l'étalon arabe. Ce mode d'amélioration est préférable à celui qui consisterait à agir exclusivement dans le premier sens; mais ne vaudrait-il pas mieux encore n'élever la taille que progressivement, en employant d'abord le régime et de bons étalons arabes? Nous croyons qu'il serait préférable de marcher lentement, et même de faire des haltes plutôt que d'avancer par sauts pour reculer ensuite : nous ne comprenons pas qu'il puisse y avoir avantage à avancer et à reculer alternativement.

Quoi qu'il en soit, ces métissages, secondés par les soins que les éleveurs habiles donnent à leurs chevaux, tendent à produire un type aujourd'hui répandu dans presque tout le bassin de l'Adour et dans le département du Gers, type qui n'a besoin que d'être rendu homogène, partout semblable à

quelques beaux produits élevés en plus grand nombre dans les plaines de Tarbes.

Sans cesser d'être bien proportionnés comme les anciens navarrins, les chevaux de la nouvelle race ont le dos mieux soutenu, des lombes assez larges, le garrot élevé, l'encolure bien sortie, la tête plus distinguée, la croupe plus horizontale, les jambes plus longues, les jarrets moins coudés et l'épaule plus oblique. Trop souvent, cependant, les tendons sont encore grêles.

Tous les produits sont loin de présenter cette perfection. Il en est encore, à la vérité beaucoup moins depuis sept à huit ans, à lombes étroites, à flancs vastes, à côtes plates, à garrot tranchant, à jambes grêles; mais il faut les attribuer, moins au croisement en lui-même, qu'aux mauvais reproducteurs dont ils proviennent et à la misère qu'ils ont éprouvée dans leur jeunesse.

### § 12. — Des chevaux ariégeois.

On trouve dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Ariége, comme dans les Pyrénées-Occidentales, des plateaux et des vallées très-propres à la production chevaline, mais on n'y trouve pas des plaines comparables à celles de Tarbes. Aussi les bons chevaux, plus disséminés et en moins grand nombre, n'ont jamais eu la réputation des chevaux navarrins. Les éleveurs du comté de Foix ont été moins intéressés à produire, et ils sont, en général, moins connaisseurs que ceux de la Navarre. Cependant une réunion d'éleveurs habiles s'est formée en une Société hippique qui, il faut l'espérer, donnera de l'impulsion à cette branche importante de la production rurale. En 1855, le 7 septembre, elle a, pour la première fois, fait vendre à l'enchère des juments qu'elle avait achetées dans les Hautes-Pyrénées.

Nous réunissons dans ce paragraphe deux sortes de chevaux, ceux de l'Ariége et ceux des Pyrénées-Orientales, en leur réservant le nom du premier de ces deux départements. Les chevaux ariégeois sont les plus nombreux et les mieux connus en France.

Petits, nerveux, assez mal conformés, ils sont faciles à reconnaître à leur tête : elle est forte au sommet jusqu'au-dessous des yeux, là elle diminue tout à coup, pour conserver les mêmes dimensions jusqu'au bout du nez.

Ces chevaux sont rustiques et sobres. Ils font le service des diligences dans l'Ariége, l'Aude, la Haute-Garonne, le Tarn.

Le second groupe contient les chevaux de la Cerdagne : élancés, à corps long, à tête grande, busquée, étroite, ils sont d'une taille assez élevée, mais ils manquent d'épaisseur. Recherchés jadis pour la remonte de la gendarmerie, ils peuvent encore remplir le même usage.

Production. — Les chevaux ariégeois sont élevés dans les vallées de l'Ariége, notamment sur la rive gauche de la rivière, dans le pays qu'on appelle La Barguillère, riche contrée, comprenant les communes de Foix, de Saint-Pierre, de Genat, de Brassac, de Benac, de Serres, etc. Depuis l'abolition des droits féodaux, ces communes possèdent des montagnes qui appartenaient anciennement au consulat de Foix. Elles y envoient, tous les printemps, de belles juments, suivies de leurs poulains et pouliches, de 2 à 3 ans.

Les communes qui sont éloignées des stations d'étalons louent des chevaux entiers qui vont à la dépaissance avec les juments, et la monte se fait en liberté.

De même dans les Pyrénées-Orientales, les chevaux sont élevés par centaines sur des pâturages, du côté de Montlouis dans le Conflans, vers Saillagouse dans la Cerdagne, et à l'origine de la vallée de l'Ariége : ils vivent sur les gazons et sur les landes. En été, on emploie une partie des juments à dépiquer le blé. Ces animaux portent généralement la raie de misère, même quand ils ne travaillent pas, qu'ils sont libres dans les pâturages. La plupart appartiennent à des villages situés sur la montagne; d'autres descendent passer l'hiver dans les vallées. Les communes situées sur les montagnes vendent leurs chevaux à l'Espagne; celles qui sont dans les vallées les conduisent à des foires des Pyrénées-Orientales et de l'Ariége.

Amélioration. — Pour la plupart des chevaux élevés dans

l'Ariége et dans les Pyrénées-Orientales, on ne peut pas espérer d'amélioration par le régime. Des juments qui vont au printemps sur la montagne, pour ne quitter la pâture qu'au mois d'octobre, ne peuvent pas être bien soignées.

Il n'en est pas de même pour celles qui restent dans les fermes, mais c'est le plus petit nombre. Quelques villages seulement, dans les vallées de Carol, de Vic-Dessos, de Salat, conservent leurs juments.

Par des appareillements, il serait possible de réaliser de grandes améliorations. Dans les environs de Foix, où l'accouplement est plus judicieusement dirigé, la race est mieux conformée. Mais, sur la montagne, on nous a montré des étalons que l'on croyait beaux, et qui, par leur tête longue et busquée, leur côte plate, étaient complétement vicieux. Ces défauts, taille trop élevée pour l'épaisseur du corps, tête longue, busquée, se font également remarquer sur les chevaux de la Cerdagne espagnole, et on ne cherche pas à les corriger. Nous avons entendu regretter que l'on ne trouvât plus des étalons de l'ancienne race normande pour croiser les juments du pays.

Des étalons orientaux ou anglais seraient-ils appréciés par des producteurs qui connaissent si peu quelle doit être la conformation du cheval de selle? Nous ne le croyons pas.

Quand les éleveurs seront plus habiles à choisir les étalons, à régler les appareillements, l'amélioration marchera vite; car il existe, sur quelques contre-forts des Pyrénées-Orientales, des pâturages propres à produire de très-bons chevaux.

Ces pâturages étaient secs quand nous les avons visités, parce qu'ils avaient nourri en trop grand nombre des moutons, des chevaux, des mulets et des bêtes à cornes; mais, en raison de leur élévation, ils sont peu exposés à la sécheresse : la rosée, le brouillard, y humectent le sol et entretiennent des sources, même au pied des mamelons que rien ne domine. Nous avons vu le matin, l'eau s'égoutter des toitures comme après une pluie. Une simple rosée produit cet effet sur les hautes montagnes.

### § 13. — Des chevaux de l'Auvergne et du Rouergue.

On élevait anciennement en Auvergne une excellente race de chevaux pour le service des contrées montagneuses du Midi. Cette race avait quelques rapports avec celle du Limousin, et, vers le sud, elle s'étendait dans le Quercy et le Rouergue; mais, dans ces dernières provinces, elle avait moins de distinction.

Caractères. — D'un poil souvent gris de fer, la race d'Auvergne était assez haute de taille, à corps étroit, à hanches saillantes, à garrot tranchant, haut; à membres secs, jarretés, mais se redressant pendant l'exercice.

Souvent bais, à crinière plus forte et plus épaisse, les chevaux du Quercy et du Rouergue avaient quelque ressemblance par leur tête forte supérieurement avec ceux de l'Ariége, et, comme ceux de l'Auvergne, ils étaient sobres, forts, agiles, excellents pour les coteaux secs et rocailleux de ces contrées : ils faisaient un très-bon service pendant de longues années, en consommant très-peu. On les vendait aux foires du Cantal, du Lot et de l'Aveyron.

Production, Commerce. — L'Auvergne produisait anciennement beaucoup de chevaux, on les y élevait très-économiquement, et vers l'âge de quatre ans on les vendait pour le service de la selle. Le Rouergue en produisait très-peu.

Les chevaux de selle qu'on emploie encore dans le Cantal, le Lot, l'Aveyron, sont achetés pour la plupart à des foires d'Auvergne, mais ils proviennent en partie de la Bretagne, et ce serait mal connaître les ressources de ces pays que d'engager les cultivateurs à produire des chevaux. Ils ont bien plus d'avantages à faire naître des mules et des bêtes à cornes dont la consommation prend tant d'extension.

L'habitude de faire dépiquer les blés oblige les fermiers à tenir un certain nombre de juments qu'on utilise à peine quand le battage est terminé; mais aux chevaux il faut substituer, ou le rouleau, ou mieux la machine à battre, et faire consommer par d'autre bétail les pelouses que l'on livre à de mauvaises juments.

Il faut aujourd'hui des chevaux ayant de la taille et des qualités. La taille ne peut être donnée que par la nourriture; que les cultivateurs de l'Auvergne se décident à nourrir convenablement leurs juments et leurs poulains, et là où cette condition ne pourra pas être remplie, ils agiront sagement en employant leurs pelouses à produire des bœufs ou des mulets.

En améliorant le régime, ils pourraient avoir de bons produits des étalons orientaux auxquels ils devront donner leurs juments les plus hautes de taille et les plus corsées. Les croisements avec l'étalon anglais ont trop souvent donné des métis à poitrine faible, à membres grêles, sans valeur; les juments auvergnates ne sauraient appareiller le cheval de course; d'ailleurs, les métis qui proviennent du croisement sont plus exigeants en bonne nourriture que les produits de l'étalon oriental.

### § 14. — Des chevaux de la Camargue.

Quelques contrées marécageuses du Languedoc et de la Provence produisaient anciennement des chevaux fort estimés dans le Midi. Ceux de la Camargue ont joui d'une grande réputation.

Caractères. — Nerveuse, sobre, forte, agile, et très-dure à la fatigue, mais de petite taille, la race de la Camargue a le corps long, les muscles peu volumineux, le poitrail étroit, la croupe tranchante, le garrot élevé, le front large, les ganaches bien développées, les oreilles petites, les membres secs, bien plantés, les pieds bien conformés quoique grands.

Cette ancienne race tend à disparaître; son emploi diminue tous les jours : les chemins de fer, les diligences la remplacent pour les voyages; le rouleau et bientôt la machine à battre la remplaceront pour le battage des grains; tandis que les objets dont la production lui fait concurrence, la laine, la viande, augmentent sans cesse de valeur.

Par ses formes et sa taille, le cheval de la Camargue répond très-mal aux services ordinaires que nous rendent les chevaux, et cependant nous ne conseillerons pas aux propriétaires de cette contrée de chercher à l'améliorer, à lut-

ter contre les autres provinces pour la production chevaline. Ils ont plus d'avantage à s'en tenir à leurs cultures industrielles et arborescentes. Ceci s'applique aussi à la plupart des éleveurs du Gard et des Bouches-du-Rhône.

Amélioration. — Élevé dans des terrains incultes, le cheval de la Camargue a sa raison d'être autant dans la facilité avec laquelle il est produit que dans son utilité. Dans l'étude de sa production, il serait superflu de parler d'en améliorer le régime ; il faut qu'il vive à l'état sauvage, dans l'abondance en été, et dans la privation, la misère, en hiver. On ne peut pas même espérer que le progrès agricole lui sera favorable. La Camargue est à la veille d'éprouver une grande transformation, mais le premier effet de l'amélioration, de l'assainissement de son sol, sera la disparition des chevaux.

Un dépôt d'étalons établi à Arles fournit les types reproducteurs. L'administration a essayé d'y placer quelques étalons anglais, mais les propriétaires des juments les ont en général refusés ; ils les trouvent trop grands, trop exigeants et trop sensibles aux intempéries. Le descendant du cheval anglais ne pourrait résister ni aux chaleurs de l'été ni aux rigueurs de l'hiver, et d'ailleurs les plantes marécageuses délavées ou desséchées sur pied de l'île du Rhône ne sauraient être suffisantes pour le nourrir.

L'étalon arabe est le seul qui puisse être sérieusement conseillé pour croiser les chevaux de la Camargue, dirons-nous avec notre ami M. Delorme, vétérinaire à Arles ; ses métis peuvent mieux s'accommoder de la vie sauvage et résister aux intempéries de la mauvaise saison, et aux privations qu'elle impose.

## § 15. — Des chevaux algériens.

Nous traiterons dans le chapitre suivant du cheval oriental. Nous verrons quelle en est l'utilité pour l'amélioration de nos races. Nous n'avons donc à parler, dans ce paragraphe, que des chevaux des provinces françaises de l'Afrique. Nous les considérons comme chevaux français.

En résumant les caractères des divers chevaux africains

que nous avons vus en France et en Algérie, nous en formons trois groupes.

*Cheval saharien.* Petit de taille; corps bien proportionné; côte ronde; poitrine large; épaule longue et oblique; croupe bien développée; queue très-bien plantée; cuisses volumineuses; avant-bras longs, charnus; tendons forts, bien détachés; pied luisant, trop souvent petit; encolure bien sortie; front large; chanfrein droit, épais; gorge forte, ganaches écartées.

Par la finesse de sa peau, le soyeux de ses crins, ce cheval rappelle les plus beaux individus du type arabe. Il est produit surtout dans le Sahara algérien. C'est ce magnifique cheval qui a inspiré l'intéressant ouvrage par lequel M. le général Daumas nous a si profondément initiés à la science hippique et aux mœurs des Arabes.

*Cheval barbe.* Parmi les chevaux de l'Algérie, ceux que l'on considère comme formant la race du pays ont plus de taille. Ils sont à corps long, à poitrine profonde, mais souvent plate, à dos un peu voûté, à garrot bien sorti, à encolure un peu rouée, à tête longue et sèche, à oreilles grandes, à croupe tranchante. L'extérieur du corps,—la peau, les poils, les crins,—est moins fin que dans les chevaux dont nous venons de parler. Quoique laissant à désirer quant aux formes, ces chevaux sont pleins de qualités; s'ils ont moins de brillant que le type saharien, ils ont, en général, autant de force et de rusticité.

Communs sur toute la surface du pays, ils ont toujours été appelés *barbes*, et proviennent des juments que l'on trouve dans toutes les tribus. Comme ces juments sont données tantôt à l'âne, tantôt au cheval, nous nous sommes demandé si le cheval algérien ne doit pas la croupe de mulet, la tête forte, les oreilles longues, le dos voûté, qui le distinguent à l'influence de l'âne qui, en fécondant les juments, exercerait sur les ovaires une impression qui se fait sentir dans les gestations suivantes, lors même que les juments sont livrées au cheval? (*Voyez* Influence des mâles, page 147.)

*Cheval tunisien.* Enfin, la troisième catégorie est formée

par des chevaux de haute taille, à corps bien pris, pourvu de muscles puissants, à encolure rouée, à tête longue, un peu busquée, à croupe charnue, à membres forts, — peau et crins d'une finesse moyenne. Tunis fournit des chevaux de cette sorte à notre gendarmerie algérienne. Notre colonie en produit dans les contrées les plus riches en bons herbages : à l'ouest, dans les plaines du Chéliff, et à l'est, dans les vallées des environs de Sétif. C'est le cheval barbe grossi par une nourriture abondante, c'est le cheval de toutes les contrées humides, mais salubres des pays chauds. On rapporte qu'il s'en trouve de semblables dans les plaines grasses de la Perse.

Nous n'ajoutons pas, ce serait inutile, que ces trois catégories de chevaux ne sont pas tranchées; qu'on passe des animaux les plus fins aux plus communs, des plus grands aux plus petits par gradation. Quoique chacune de ces catégories domine dans quelques localités, que les sahariens soient plus communs du côté de Tebessa, les tunisiens dans les environs de Sétif, et les barbes dans les vallées des environs de Constantine et les plaines de la province d'Alger, il se trouve des chevaux, des unes et des autres, dans chaque contrée. Dans presque toutes les tribus les chevaux barbes dominent, et c'est par exception que l'on y trouve quelques-uns de ces individus qui se font remarquer par leur finesse et leur belle conformation ou par leur taille élevée.

On voit en outre dans presque toute l'Algérie de petits chevaux ventrus, à croupe courte, à poil gros, à crins roides. Quelques-uns sont très-forts et énergiques; tous se distinguent par beaucoup de sobriété, et rendent de grands services. Nous nous bornons à les signaler.

Le cheval algérien forme-t-il une race créée chez les Berbères? Est-il un simple descendant de l'arabe?

Depuis la conquête de l'Algérie cette question a été souvent discutée. A nos yeux elle ne peut pas être résolue de deux manières. Quelles que soient les variations éprouvées par la production chevaline dans les diverses contrées occupées par les enfants d'Ismael, tous les chevaux orientaux

proviennent d'une même souche, d'une race unique qui s'est modifiée selon les pays où elle est élevée, où elle a été transportée.

Et si les chevaux barbes sont inférieurs à ceux de la Syrie, Abd-el-Kader nous en a donné le motif.

« Il est vrai, dit l'émir, que, si tous les chevaux de l'Algérie sont arabes de race, beaucoup sont déchus de leur noblesse, parce qu'on ne les emploie que trop souvent au labourage, au dépiquage, à porter, à traîner des fardeaux et autres travaux semblables; parce que les juments ont été soumises à l'âne et que rien de tout cela ne se faisait chez les Arabes d'autrefois..... Mon père, Dieu l'ait en miséricorde! avait coutume de dire : Point de bénédiction pour notre terre depuis que nous avons fait de nos coursiers des bêtes de somme et de labour. Dieu n'a-t-il pas fait le cheval pour la course, le bœuf pour le labour et le chameau pour le transport des fardeaux? (1) »

Voilà la question posée et résolue. Le cheval barbe descend du cheval arabe et le continue, il en a la taille, les formes et les qualités, et si l'on trouve dans le nord de l'Afrique peu de très-bons chevaux, c'est parce que la race y est moins bien soignée que dans les tribus du Sahara et de l'Arabie.

Mais ne nous plaignons pas de ce qu'on appelle la dégénérescence de la race, nous, partisans de ce qui enrichit l'homme. Voyons-y plutôt la main de Dieu conduisant l'Arabe à la civilisation.

Les animaux domestiques sont toujours en rapport avec les besoins de l'homme, parce que l'homme les façonne en se façonnant lui-même d'après ce qui l'entoure. De tout temps, il a fallu aux Arabes pour leur vie insoucieuse et guerrière un cheval robuste, rapide, mais sobre; tandis que l'Européen, avec ses lourdes armures et ses ressources en fourrages, recherchait un cheval plus fort, fut plus exigeant. Du moment que les Arabes emploient leur cheval à la culture, ils

(1) *Les chevaux du Sahara*, par E. Daumas, général de division, p. 447.

perdent de leurs avantages pour la guerre, mais en se façonnant aux arts de la paix.

Les habitudes de chaque peuple naissent des circonstances dans lesquelles il est placé, et les animaux qu'il élève semblent se transformer eux-mêmes selon ses besoins. C'est un enchaînement de causes et d'effets dont il n'est pas toujours facile de tenir compte, mais qu'il ne faut jamais perdre de vue, quand on s'occupe de l'amélioration des races. On sait ce qu'il a fallu de peines et de sacrifices pour créer en Europe une race ayant quelques rapports avec celle de l'Arabie, et combien il faut de soins coûteux et persévérants pour lui conserver ses qualités.

Industrie chevaline en Algérie. — En Afrique plus qu'en Europe les chevaux sont le produit des influences naturelles. Presque sans exception la race est grande, corsée dans les plaines arrosées par les eaux des montagnes et dans les vallées près de la mer; petite, trapue, à tête grosse, à crins longs dans les contrées montagneuses où le climat est rude; et douce, moelleuse, mais petite encore en se rapprochant des sables du Sahara où le cheval disparaît pour faire place au chameau. Et c'est ce rapport constant entre les animaux et la fertilité du sol qui nous explique la différence signalée entre la production chevaline des anciens et celle des Arabes nos contemporains.

Chacun sait quelle était autrefois la réputation de l'Afrique du Nord au point de vue hippique. La valeur de la cavalerie numide est connue de tous. La Numidie faisait naître, d'après ce que l'on rapporte, plus de 100,000 poulains par année.

A notre époque, les 39 millions d'hectares de la colonie sont loin d'atteindre au chiffre de production de cette petite contrée, mais la différence est facile à expliquer et il n'est pas inutile d'en rechercher les causes, si nous voulons arriver aux moyens de les faire cesser.

On attribue l'infériorité de l'Afrique actuelle aux guerres continuelles des Arabes les uns contre les autres et de tous contre l'étranger; aux vexations infligées par les conquérants;

à la rapacité des chefs turcs qui dépouillaient les tribus des plus beaux chevaux ; à la paresse des Arabes et à leur misère qui les empêche d'avoir de bons reproducteurs et les oblige à exténuer de fatigue leurs poulains. Toutes ces causes existent, mais elles ne sont que secondaires ; la principale, la plus influente, c'est le changement de climat ; c'est le déboisement du pays par suite de la mauvaise exploitation du sol et la dénudation des roches, la stérilité des terres qui en ont été les conséquences. C'est à la même cause qu'il faut attribuer la dépopulation faute de subsistances de cette contrée qui était jadis le grenier de Rome l'immense, malgré des guerres plus dévastatrices que celles qui ont eu lieu de nos jours.

Mais si les conditions nécessaires à une *abondante* production d'excellents chevaux manquent à l'Algérie et notamment à la population musulmane, il y a dans cette partie de l'Afrique les conditions fondamentales de cette industrie. Il y a ce je ne sais quoi qui fait que les chevaux prospèrent ; qu'ils sont forts, rustiques, sobres ; qu'ils ont une vue excellente, des pieds d'acier, des articulations élastiques et des muscles puissants.

Ces ressources existent, mais ce n'est que par les défoncements, par les irrigations, par le reboisement des montagnes qu'on peut les féconder.

En attendant l'application de ces tout-puissants moyens, nous pouvons agir par les soins, le régime et par le croisement. Faisons d'abord une observation.

Nous avons dit plusieurs fois que les très-beaux chevaux sont et ont été excessivement rares dans tous les pays et tous les temps. Si l'on tient donc à procréer une souche type, il faut agir sur un grand nombre d'individus, c'est-à-dire pratiquer l'élevage sur une grande échelle.

Encouragements. — On craint que la domination française, en restreignant la puissance des chefs indigènes, introduise en Afrique les inconvénients de la petite propriété et nuise ainsi à la production chevaline. Cette crainte n'est pas fondée ; notre conquête favorisera au contraire cette pro-

duction, par la sécurité complète dont jouissent les Arabes, par les lois positives qui leur assurent la possession de leurs biens, et surtout par les encouragements que leur accorde la métropole.

Un système complet d'institutions hippiques, savamment coordonné, donne aujourd'hui à la production chevaline des Arabes une très-grande activité. L'administration de la guerre possède, en Algérie, des haras et des dépôts d'étalons. Chaque province a un grand établissement et des succursales. En 1851, l'administration entretenait déjà 78 reproducteurs qui ont fécondé 3,209 poulinières. Les Arabes d'abord « se contentaient d'admirer nos étalons et s'abstenaient d'y recourir. » Chez les uns, c'était orgueil de localité; chez le plus grand nombre, c'était la crainte de commettre une action contraire à la loi religieuse. Il fallait transiger avec ces susceptibilités et ces scrupules. On trouva la transaction dans l'institution des *étalons de tribu*. Ce sont des reproducteurs d'élite élevés dans le pays, et qui, après avoir été approuvés officiellement, sont achetés par les tribus elles-mêmes, pour rester exclusivement affectés au service de la tribu propriétaire. Cette idée a fait rapidement son chemin. Pour la campagne de 1852, les tribus possédaient 96 étalons ayant coopéré au service de la monte.

En 1855, les haras et dépôts d'étalons de l'Algérie renfermaient 111 étalons appartenant à l'État et 223 appartenant à des tribus. 14,066 juments ont été couvertes par ces reproducteurs, et 1,176 par 31 baudets, appartenant, 14 à l'État, et 17 aux tribus. 3 à 4 mille juments avaient été refusées comme défectueuses ou par insuffisance d'étalons.

Il y a, en outre, des étalons approuvés qui fécondent un nombre plus considérable de juments. Le système des primes, judicieusement appliqué, produit un très-bon effet. Les Arabes, d'abord, avaient bien présenté leurs beaux étalons, mais ils refusaient les primes. Ils craignaient de donner un droit de mainmise sur leurs animaux. « Gardez votre argent, disaient-ils, je veux conserver mon cheval. » Ils comprennent à présent, que la libéralité des Français n'a

d'autre but que l'amélioration des animaux, l'émulation a pénétré dans les tribus, et, en 1855, plus de 40,000 juments, d'après le *Moniteur*, ont été couvertes par des étalons *approuvés*.

Depuis l'administration de M. le maréchal Randon, les courses ont pris, en Algérie, un grand développement. Aujourd'hui, les Arabes élèvent des chevaux pour la course ; ils recherchent, pour étalons, les meilleurs coureurs, dressent leurs poulains en vue de l'hippodrome, réforment leurs harnais, etc. On ne peut qu'applaudir à ces progrès; mais nous ne voudrions pas cependant voir, en Algérie, abandonner les courses de fonds pour adopter les courses à l'anglaise. Des courses de vitesse, si elles avaient de l'influence sur la production, seraient la perte du cheval arabe. On ne recherchera jamais ce cheval pour ses qualités brillantes, quelque éminentes qu'elles soient. Il le faut doux, souple d'allure et maniable; mais surtout sobre, pour vivre de peu, sans cesser d'être assez robuste pour faire des voyages, des courses devrions-nous dire, de deux ou trois jours, presque sans boire ni manger.

En Algérie, comme en France, de tous les encouragements, le plus rationnel est l'achat des chevaux fait directement par l'armée, sans l'intermédiaire des marchands. Constamment en rapport avec les indigènes, soit par les bureaux arabes, soit par le personnel des haras, l'armée connaît en même temps et les tribus qui peuvent produire, et celles qui ont des chevaux à vendre; elle fournit des reproducteurs aux uns, et elle débarrasse les autres de leurs poulains.

En 1855, il a été acheté par la remonte :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Chevaux d'officiers. | 721 | 3,698 | 3,942 animaux. |
| — de troupe. | 2,977 | | |
| Mulets. . . . . . . . . . . . | | 244 | |

Depuis 1856, chaque division de l'Algérie a un dépôt de remonte et ses officiers acheteurs. De cette manière, dit M. Bernis (*Notice sur la race chevaline en Algérie*), les sommes consacrées aux achats parviennent en totalité aux

Arabes qui, instruits par les acheteurs des défauts de leurs chevaux, peuvent chercher à les corriger.

PRODUCTION, ÉLEVAGE. — En nous permettant de rectifier ce qu'on avait dit d'exagéré sur la production chevaline chez les Arabes, les écrits de M. le général Daumas nous ont fait connaître leurs préceptes. Nous ne pouvons que recommander de suivre leur exemple quand ils conseillent de rechercher des étalons ayant

Quatre parties larges (1) :

Le front, le poitrail, les reins et les membres;

Quatre parties longues :

Les avant-bras, les jambes, la poitrine et la croupe;

Quatre parties courtes :

Les reins, les paturons, la queue et le flanc;

Quand ils recommandent de choisir une jument qui ait :

Du sanglier le courage et la largeur de la tête;

De la gazelle la grâce, l'œil et la bouche;

De l'antilope la gaîté et l'intelligence;

De l'autruche l'encolure et la vitesse;

De la vipère le peu de longueur de la queue (2).

CROISEMENTS. — Les Arabes ne se sont nullement préoccupés de l'appareillement, et cela se conçoit; n'ayant que des chevaux à peu près semblables, ils peuvent les accoupler sans inconvénient; il existe bien des différences de taille, mais ils y ont eu égard, en recommandant de prendre l'étalon, plutôt plus petit, que plus grand que la jument.

Quant au croisement, ils n'y ont jamais songé que pour le proscrire. Considérant leur race comme supérieure à toutes les autres, ils auraient regardé comme un crime de penser à la mésallier. Du reste, ce n'était pas dans leur intérêt. Ayant peu de fourrages, ne voyageant qu'à la selle, sans bagages, et plus souvent sur des terres ou des bruyères que dans

(1) Les chevaux du Sahara, ouvrage déjà cité.

(2) Les préceptes donnés par les Arabes sur le choix des chevaux s'expliquent très-bien par les lois de l'organisation, ainsi que nous l'avons démontré dans les *Annales de la colonisation algérienne,* t. III, p. 205, et dans notre opuscule sur le *Choix du cheval.*

des chemins, ils ont besoin de chevaux sobres, légers, rapides et ayant le pied sûr. Leur cheval répond parfaitement à leurs besoins et peut seul leur convenir par sa force et sa sobriété.

L'Afrique n'a rien à demander à la métropole pour croiser les chevaux de selle : c'est dans les riches vallées, c'est dans l'Est, que les éleveurs doivent prendre leurs étalons quand ils croiront pouvoir élever la taille; tandis que les amateurs, qui voudront produire le cheval fin, soyeux, devront aller chercher leurs types du côté du désert.

C'est pour créer un cheval de labour, un cheval de trait, que les étalons européens peuvent être utiles. Les colons qui, en raison de leur richesse en fourrages, peuvent nourrir abondamment et ont intérêt à produire de gros chevaux, importent avec avantage la race grise propre aux diligences : la petite race de Mortagne, le cheval de taille médiocre pris à Saint-Pol-de-Léon, sont les plus convenables.

Dans cette circonstance, nous conseillerions le croisement par les femelles plutôt que par les mâles. Une jument commune, mais un peu élancée, des races françaises dont nous venons de parler, donnerait de meilleurs produits avec un étalon barbe, qu'un mâle de la même origine avec une jument algérienne.

Nous ne croyons pas que l'on ait intérêt à créer, dans notre colonie, une race aussi trapue que nos grosses races de trait. Si, cependant, on voulait la produire, il faudrait procéder graduellement, employer d'abord les juments les plus légères de nos races communes, et les faire féconder par des étalons africains des plus corsés.

Du reste, l'importation de nos chevaux de diligence en Afrique n'offre aucune difficulté. Il est facile d'y introduire des mâles et des femelles et de les y multiplier. La richesse du pays en foins et en grains rend cette opération d'une réussite certaine.

Quant au cheval de course, il réussirait sans doute, mais à condition qu'on le tiendrait dans des écuries et qu'on le nourrirait comme il est nourri en Europe. Il ne pourrait

donc être élevé que comme objet de luxe, de fantaisie. Nous ne nous en occuperons pas.

---

# CHAPITRE III.

## Des chevaux étrangers le plus ordinairement employés à l'amélioration des races françaises.

### § 1. — Du cheval pur sang anglais.

Historique. — On ignore comment s'est formé ce cheval, avant le règne de Charles II, 1660. On sait seulement que quelques bons chevaux orientaux, barbes, arabes, turcs, persans, ont été introduits en Angleterre en différentes circonstances, et l'on suppose qu'on a cherché à les faire reproduire en les croisant le moins possible avec les races d'Europe.

Mais à compter de la fin du XVII^e^ siècle, les étalons et les juments de race orientale ont été assez nombreux de l'autre côté du détroit, et les importations assez fréquentes, pour qu'on ait pu faire reproduire la race par elle-même sans mésalliance.

Parmi les plus célèbres reproducteurs importés ou nés en Angleterre, on cite, comme ayant puissamment contribué à fonder la race :

*Dodswarth*, né vers 1680 d'une jument importée pour Charles II, et qui avait été couverte en Orient.

*Lister-Turk*, amené du siége de Bude, en Hongrie, par le duc de Berwick, fils naturel de Jacques II.

*Chillaby-barb*, étalon très-méchant qui ne put jamais supporter auprès de lui qu'une brebis.

*Bierly-Turk*, du nom de son propriétaire le capitaine Bierly; ce cheval a joui d'une immense réputation comme étalon. C'est

un des ayeux de King-Hérod, type d'une des principales familles du cheval pur sang.

*Toulouse-barb*, vendu à Curwen par le comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV, qui l'avait reçu en présent de l'empereur du Maroc.

*Bay-barb*, de même origine, vendu au même Curwen par le comte de Byram. Ce cheval est père de Mixbury, cheval petit, mais très-remarquable.

*Darley-Arabian*, né dans les environs de Palmyre, amené d'Alep par Darley vers 1712. Ce cheval est père de Flying-Childers qui naquit en 1715, et qui est le plus fort coureur connu.

*Godolphin-Arabian*, acheté à Paris sur le Pont-Neuf où il traînait la voiture d'un porteur d'eau, vers 1738. Ce cheval, mort en 1753, âgé de 29 ans, avait été donné par un chef barbaresque à la cour de France.

Trois de ces chevaux, Bierly Turk, Darley-Arabian et Godolphin-Arabian, sont devenus les souches des trois familles les plus renommées de la race de course.

Celle de *King-Hérod* ou d'Hérod, né en 1758, père de 495 chevaux qui, de 1771 à 1780, gagnèrent 5,027,625 francs.

Celle de *Matchem*, fils de Luth né en 1732 de Godolphin. Matchem, né en 1748 et mort en 1781, employé comme étalon, a rapporté à son propriétaire 425,000 francs. On évalue à près de 4,000,000 les prix gagnés par ses descendants, de 1764 à 1786.

Enfin celle d'*Éclipse*, fils de Marske, fils lui-même de Squiert, qui descendait de Darley-Arabian, par Barlett'schilders, et de Spiletta, fille de Régulus, fils de Godolphin. Né le 5 avril 1764, pendant une éclipse, Eclipse est mort le 17 février 1789. 314 de ses fils furent vainqueurs sur l'hippodrome.

Ces distinctions ont facilité les appareillements dans le principe; mais il n'existe pas, même en Angleterre, des sous-races ni des caractères correspondant aux souches que nous venons de nommer. En se croisant, elles se sont confondues et ont produit les innombrables chevaux de course répandus dans le monde civilisé.

Rien n'annonce même qu'il se forme des types propres aux principaux centres d'élevage, aux bords de la Baltique, à l'Autriche, à l'Angleterre, à la France. Le cheval de course, étant préservé de l'influence des climats par les écuries qu'il quitte rarement et par les couvertures dont il est toujours entouré, recevant dans tous les pays la même nourriture et les mêmes soins, ne saurait offrir de grandes différences, quel que soit le pays où il est élevé.

Mais quoique prospérant avec ces soins dans toutes nos contrées, c'est en Angleterre que pendant longtemps encore on en produira le plus; non pas parce que le sol, le climat des Iles-Britanniques lui sont particulièrement favorables, mais parce qu'il se trouve dans la Grande-Bretagne des conditions économiques qui n'existent pas ailleurs.

L'élevage du cheval de race y forme une industrie prospère, et à cause de l'aristocratie qui élève elle-même pour ses plaisirs, sans tenir compte des dépenses, ou bien achète les plus beaux chevaux en les payant ce qu'ils coûtent à produire; et à cause des nations du continent qui demandent à l'Angleterre les chevaux de race dont elles ont besoin, soit pour la selle, soit pour les courses, soit pour la reproduction.

Les Anglais possèdent les meilleurs chevaux de course, parce qu'ils les élèvent en grand nombre, et qu'aucun sacrifice ne leur coûte pour réussir. C'est ainsi qu'ils ont fondé la réputation de leurs chevaux et qu'ils peuvent vendre des produits qui, à cause de leur médiocrité, seraient délaissés dans d'autres pays.

Chacun sait qu'un cheval anglais pur sang ou trois quarts de sang, s'il vient d'Angleterre est payé, à qualités égales, plus cher que s'il est né sur le continent; les marchands, après avoir importé dans les Iles-Britanniques des chevaux nés en France et en Allemagne, les ramènent et les vendent comme chevaux anglais.

Caractères. La race de course est caractérisée par tous les signes qui annoncent, ce qu'on appelle dans le cheval, la *race*, la *noblesse*, la *finesse*, la *distinction*, le *sang*; une très-grande minceur de la peau, un poil fin, doux; des

crins soyeux, peu abondants; des membres secs avec les saillies osseuses et les empreintes musculaires très-distinctes; des yeux grands, vifs, bien ouverts; un regard plein de feu et d'intelligence; des oreilles longues, mais fines, bien plantées; beaucoup d'ardeur et une grande sensibilité aux instruments de punition.

Dans les diverses régions on remarque une conformation essentiellement appropriée aux allures rapides: taille élevée; corps long, svelte, haut monté sur jambes, principalement dans le train postérieur; muscles fermes, bien dessinés; saillies osseuses, généralement grosses; tête sèche, légère, un peu portée en avant, mais cependant bien attachée; crâne large; chanfrein droit et épais; naseaux très-ouverts; gorge épaisse : tous les conduits que traverse l'air pour se rendre à la poitrine sont spacieux, indiquent que cette cavité



Fig. 12. — Cheval de course.

est vaste; encolure droite, mince, pyramidale; poitrine étroite, profonde; garrot bien sorti; épaules longues et obliques; ventre peu développé; flanc relevé; dos droit; croupe horizontale, longue, garnie de muscles fermes, s'avan-

çant près des côtes et formant, avec les épaules, un arc-boutant qui soutient le dos; queue bien attachée, se redressant dans les allures; articulations nettes; jarrets droits; boulets ronds; paturons d'une longueur moyenne; tendons bien détachés (*fig.* 12).

Aux caractères de finesse, de distinction de la race, les individus les plus estimés, sinon les plus appropriés aux courses de vitesse, réunissent les caractères suivants, qui indiquent la force : corps épais, bien proportionné, sans trop de longueur ni d'élévation; dos et lombes droits, larges et courts; épaules épaisses; hanches bien sorties; garrot haut, sans être mince; côtes rondes; poitrail bien ouvert; avant-bras larges, cuisses charnues; articulations fortes; tendons gros, canons



Fig. 13. — Cheval pur sang anglais.

courts (*fig.* 13); si ces chevaux, toujours bien musclés, ayant beaucoup de dessous, sont maniables, ont de l'élégance dans les allures, ils sont parfaits. On les réservera pour la monte.

Mais, par opposition à ces magnifiques animaux, il s'en trouve beaucoup qui ont la plus mauvaise conformation : corps en anguille, décousu; flanc retroussé et long; lombes étroites et faibles; côte plate; garrot tranchant; poitrail rentré; membres hauts, sans force ni élasticité; épaules froides, décharnées; arrière-main court, osseux; cuisses plates; tendons grêles et ronds.

Qualités. Le cheval de race est intelligent, fort, vif, vigoureux, plein d'énergie. Il fait des prodiges de vitesse; sur l'hippodrome, les bons chevaux enjambent, à chaque temps de galop, de 5 à 7m de terrain.

Le tableau suivant peut donner une idée de leur vitesse :

| Chevaux. | Espace parcouru en mètres. | Temps employé à le parcourir. | A raison par kil. de |
|---|---|---|---|
| Flying-Childers. . . | 6,761 | 7′ 30″ | 1′ 06″ |
| Bay-Malten. . . . . | 6,436 | 7′ 43″ | 1′ 11″ |
| Vittoria . . . . . . | 4,000 | 5′ 03″ | 1′ 16″ |
| Hercule. . . . . . . | 4,000 | 5′ 01″ | 1′ 15″ |
| Eylau . . . . . . . | 4,000 | 4′ 51″ | 1′ 12″ |
| Sylvio . . . . . . . | 2,000 | 2′ 27″ | 1′ 13″ |
| Nativa . . . . . . . | 2,000 | 2′ 17″ | 1′ 08″ |
| Fretillon . . . . . . | 2,000 | 2′ 17″ | 1′ 08″ |

D'après l'article 7 de l'arrêté du 26 avril 1849, le maximum de temps accordé pour les courses était de

2′ 40″ pour 2 kilomètres et pour chaque épreuve.
5′ 20″ pour 4 —
5′ 05″ pour 4 — pour le grand prix de 14,000 fr.

Cette vitesse suppose des efforts considérables. Aucun autre cheval ne pourrait en produire de semblables.

Défauts. A ces brillantes qualités, le cheval de race réunit de grands défauts. Il a la bouche dure, les allures sans élasticité. Il est difficile à conduire, capricieux, souvent méchant, très-exigeant pour la nourriture et très-sensible aux intempéries : il réclame constamment des soins minutieux, des écuries chaudes et des couvertures.

Le cheval de course a besoin, pour se développer, d'aliments de première qualité, donnés en abondance. Sous l'in-

fluence d'une nourriture peu riche en principes alibiles, il perd ses formes, devient ventru, sans que les parties essentielles, la poitrine, les muscles, prennent un développement proportionnel à celui des organes digestifs. Même parvenu à l'état adulte, après son développement, il ne peut être conservé que par un très-bon régime et en étant préservé avec soin des intempéries. Sa peau si mince, son poil si fin, ne peuvent le garantir ni du froid, ni de l'humidité, ni des insectes dont il souffre beaucoup, et parce qu'il n'est pas protégé par son poil, et parce qu'il est très-nerveux, très-irascible.

Son plus grand défaut, c'est de n'être pas maniable, d'être emporté, peu sensible au mors, de manquer des principales qualités du cheval de selle et de n'être propre ni à l'armée, ni au manége, ni au voyage. Il ne peut guère être employé que dans les villes pour le service du luxe, et plutôt pour traîner des voitures légères que pour la selle. Ses allures, très-dures, sont fatigantes pour le cavalier. On ne peut le monter qu'en évitant ses réactions par des mouvements qui correspondent aux siens. « C'est aux défauts du cheval anglais qu'on attribue l'infériorité de la cavalerie anglaise, qui, malgré la bravoure de ses soldats, aura toujours le dessous, dit le général Foy, partout où elle sera engagée contre une cavalerie bien commandée : un soldat emporté par son cheval, ne peut pas se défendre contre celui qui monte un cheval souple, maniable, obéissant. »

Utilité pour améliorer les races françaises. — Malgré ses défauts, le cheval pur sang anglais est un animal précieux. Il jouit, en Europe, d'une faveur méritée, comme pouvant être employé avec avantage au croisement des anciennes races d'attelage.

En effet, il peut être utile pour améliorer les formes de nos races, pour en élever la taille et pour leur communiquer sa vigueur et son énergie ; son emploi est particulièrement indiqué avec les juments carrossières de la Normandie ; avec les belles juments percheronnes de Mondoubleau qui, quoique de race commune, ont le corps élancé, des formes lé-

gères, mais pèchent par une croupe trop oblique, une queue trop basse, une encolure trop forte et une tête trop longue; avec les juments qui se trouvent dans les provinces de l'Est et qui viennent de l'Allemagne et des rives de la Baltique.

Mais c'est avec précaution qu'il faut se servir de l'étalon pur sang, au point de vue de ses qualités morales. Nos races sont plus rustiques, plus sobres, et ensuite plus maniables que la race anglaise. Elles manquent quelquefois d'ardeur, de vivacité, c'est vrai, mais presque toujours cela dépend surtout de ce qu'elles sont mal nourries; car, mis convenablement à l'usage de l'avoine, nos chevaux laissent peu à désirer au point de vue de l'ardeur et de l'énergie.

Il ne faut pas oublier qu'en communiquant ses qualités, le cheval pur sang donne sa bouche dure, son impétuosité fébrile et son tempérament irritable qui devient facilement nerveux-lymphatique, quand les soins hygiéniques manquent. Avec ce tempérament, les meilleurs chevaux sont pleins d'ardeur mais sans force, voulant et ne pouvant pas; ils sont d'un service très-désagréable, dangereux même, et exposés aux maladies les plus graves.

Le cheval de course est sans pareil pour créer de magnifiques attelages quand il réunit aux qualités qui le distinguent généralement, les conditions de force que nous avons décrites. Il est sans prix pour couvrir nos fortes juments carrossières qu'elles se trouvent dans la Normandie, dans l'Anjou, dans les Côtes-du-Nord, dans le Finistère, dans la Vendée, dans les Deux-Sèvres, dans la Charente ou dans le Doubs, la Haute-Saône, la Haute-Marne, les Ardennes, l'Aisne, le Boulonnais ou le Vimeux.

Il donnera cependant de meilleurs produits là où les pâturages sont de bonne qualité, fertiles sans être gras et humides, où les foins sont sapides, nutritifs, que dans les contrées où le sol est tourbeux, les herbes abondantes, mais ligneuses, où le foin est long et plat.

Avec ce fourrage, les métis produits par le cheval pur sang prennent un gros ventre, manquent de muscles, et restent sans valeur. On ne peut utiliser ce reproducteur dans

les pays humides qu'en distribuant aux élèves de l'avoine en abondance, surtout en faisant consommer peu de foin et en donnant ces fourrages, appartiendraient-ils aux meilleures plantes de la famille des légumineuses, hachés et mêlés avec des grains ou des graines.

Le cheval de course ne peut-il pas contribuer à élever la taille de nos races excellentes, mais petites, de la Lorraine, du Morvan, de Corlay, des Landes, du Béarn, de la Navarre, de l'Ariége, de la Cerdagne, de la Camargue, du Rouergue, de l'Auvergne, et du Limousin? Ne peut-il pas, en se reproduisant, pur ou croisé, mettre ces provinces à même de fournir au commerce des chevaux qui répondent à nos besoins actuels comme elles en fournissaient aux besoins de nos bisaïeux?

Non, d'une manière générale.

Les petites juments de ces pays ne l'appareillent pas convenablement. Il donnera toujours avec elles, surtout s'il est grand, élancé, des produits minces chez lesquels on remarquera tous les défauts du père aggravés par des souffrances dans le ventre de la mère, par des souffrances pendant l'allaitement, et par la misère pendant l'élevage.

Il ne peut convenir dans ces contrées qu'exceptionnellement, que chez les propriétaires qui, par une bonne nourriture à la crèche, par des pâturages bien soignés, ont donné du corps à leurs juments et qui nourrissent copieusement, autant que cela est nécessaire, leurs poulains. Ainsi les produits obtenus par l'accouplement de ce reproducteur avec les juments limousines et arabes, au haras de Pompadour; avec la jument arabe, au haras du Pin; avec les juments arabes et limousines, au haras de Saint-Cloud, avant 1848, démontrent, qu'en employant l'étalon pur sang, il est possible d'élever la taille plus rapidement que par le secours du régime seul, et que cette opération, faite avec intelligence, donne de bons résultats. Quelques éleveurs du Limousin, de la Navarre et du Béarn ont aussi produit de très-bons métis.

En résumant, nous dirons qu'il ne suffit pas que l'étalon

pur sang appareille bien les juments, ni même que ses produits trouvent une nourriture convenable; son utilité est encore subordonnée à des considérations économiques et hygiéniques.

Pour qu'il soit employé avec avantage, il faut que les fourrages soient abondants dans le pays, et que les cultivateurs aient besoin d'avoir des animaux de rente pour produire des engrais : alors, au lieu d'avoir quatre chevaux, ils ont six, huit poulains, et les font travailler sans les épuiser; il faut que les terres soient franches et d'un labour assez facile pour ne pas trop fatiguer les attelages; que les chemins soient bien entretenus; enfin et surtout que la contrée soit favorable aux chevaux, que ces animaux y réussissent, n'y soient pas exposés à la fluxion périodique.

Après ces détails sur l'emploi du cheval de course, il sera facile de nous prononcer sur une polémique des plus vives qui a eu lieu en France, en Autriche, en Prusse, en Bavière, dans le Mecklembourg à l'occasion de ce cheval. D'après les uns, ce reproducteur fait des merveilles dans tous les pays; il élève la taille des races, leur donne du corps et de l'énergie; il est indispensable à l'amélioration, seul capable de mettre toutes les vieilles races de l'Europe en rapport avec les besoins de la civilisation moderne; tandis que d'après les autres, il ne crée que des poulains à côte plate, à poitrail rentré, à flanc vaste, à membres grêles; des produits nerveux, irritables, sans force ni santé, des *ficelles*, des *échassiers*, des *gringalets*, pour employer les expressions reçues.

On le comprend d'après ce que nous venons de dire, ces deux opinions sont également exagérées.

Les faits sur lesquels on se base pour discréditer le cheval anglais, et il en a été observé dans tous les pays, sont faciles à expliquer, et il eût été facile aussi de les prévoir et de les éviter. Beaucoup d'amateurs ont cru que pour avoir en France, par exemple, un cheval semblable à celui du Yorkshire, du Lincolnshire, il n'y avait qu'à faire couvrir une jument normande par un étalon anglais, et que celui-ci pourrait produire des chevaux de course tout aussi bien à Auril-

lac, à Tarbes, qu'au Pin. Les résultats n'ont pas confirmé ces prévisions. Il n'y a rien là qui doive surprendre.

C'est moins au cheval anglais lui-même qu'aux circonstances dans lesquelles il a été employé que nous devons attribuer ou le succès, ou l'inutilité des croisements. S'il a donné de mauvais produits dans le Midi, c'est uniquement parce qu'il était mal choisi ou que les juments étaient trop grêles, ou les métis mal soignés, et souvent parce que ces trois circonstances se sont présentées simultanément.

Quelques auteurs refusent au cheval de course anglais la qualification de pur sang, sous prétexte qu'il appartient à une race de trop récente formation; ils ajoutent à l'étalon arabe plus de confiance, en raison de son ancienneté. L'influence de l'un et de l'autre de ces reproducteurs est plutôt subordonnée au régime auquel nous soumettons les produits qu'à l'ancienneté de leur sang.

### § 2. — Du cheval oriental.

Nous donnons le nom d'*arabes* aux chevaux qui peuplent l'immense étendue de terrain bornée au nord, par la Méditerranée, la mer Noire, le Caucase et la mer Caspienne; à l'est, par les frontières orientales de la Perse; et au sud, par une ligne qui s'étendrait de l'extrémité méridionale de la mer Rouge jusqu'au sud du Maroc.

Ce n'est pas l'Arabie proprement dite qui produit le plus grand nombre de chevaux arabes, mais pour aller acheter ces animaux il faut s'adresser à des populations qui parlent la langue arabe, qui toutes élèvent le cheval de la même manière et en font le même usage. Cela nous explique le nom de *cheval arabe* qu'on lui a toujours donné et qui, pour nous, est synonyme du nom de *cheval oriental*.

Historique. — Nous ignorons l'origine de ce noble coursier, mais nous savons que les contrées qui nous le fournissent ont compté de nombreuses troupes de cavalerie dans les temps les plus reculés. Mille ans avant l'ère chrétienne, Salomon, après avoir terminé les guerres qui le rendirent maître d'un vaste royaume, avait une quantité considérable

de chars et de chevaux. Ce roi, qui aimait à s'entourer de tous les moyens de satisfaire ses goûts pour les jouissances terrestres, avait su *enrichir son pays d'une abondance extrême*. Évidemment, il ne mérita le surnom de *pacifique*, et ne rendit le peuple heureux qu'en faisant prospérer les arts de la paix et surtout l'agriculture. Rien d'étonnant dès lors que la production chevaline, favorisée du reste par le climat, ait pris un grand développement et que, en réunissant dans ses écuries les plus magnifiques coursiers, Salomon ait donné l'impulsion à l'amélioration du cheval. La Bible nous dit qu'il avait quarante mille stalles pour ses chevaux d'attelage, et douze mille pour ses chevaux de main. L'orge et le fourrage, continue le livre saint, étaient distribués avec une régularité parfaite, et chaque homme était à son poste. Les paroles de la Bible, quelle que soit l'interprétation qu'on leur donne, prouvent que Salomon avait une administration particulière pour diriger ses écuries, ce qui suppose un nombre considérable de chevaux.

Les relations établies dans la suite entre la Palestine, la Mésopotamie et l'Égypte d'un côté, et les rives plus occidentales de la Méditerranée de l'autre, ont introduit le cheval amélioré sur la plus grande partie des côtes de cette mer.

Nous savons que l'ancienne Grèce honorait les exercices de l'équitation comme elle honorait, du reste, tout ce qui pouvait contribuer à sa sûreté et à sa gloire. L'usage du cheval était une nécessité pour des peuples continuellement en guerre les uns avec les autres, et la cavalerie, composée des hommes les plus riches, était un puissant encouragement pour la production chevaline. A Athènes, les cavaliers faisaient de fortes dépenses pour l'achat et l'entretien de leurs chevaux : Xénophon recommande aux généraux d'empêcher les folies que les jeunes gens sont portés à faire pour se monter, dans la crainte que ces habitudes détournent les citoyens de destiner leurs enfants à la cavalerie.

Encouragée par la consommation, la production chevaline avait même acquis de la célébrité dans quelques parties de la Péninsule hellénique : la réputation des haras d'Argos, de

Mycènes est parvenue jusqu'à nous. Le nom de *Bucéphales*, par lequel on désignait les chevaux si renommés de la Thessalie, prouve que ces animaux avaient cette tête de taureau que les Orientaux considèrent encore de nos jours comme un des caractères de leurs meilleurs coursiers. Nous pouvons même supposer que la Grèce exerçait de l'influence sur la production chevaline des rives méridionales de la Méditerranée, car elle tirait une partie de ses chevaux de la Cyrénaïque et de l'Égypte.

Le nord de l'Afrique a toujours été célèbre pour la supériorité de ses coursiers. Les armées numides ont été particulièrement mémorables pour le nombre comme pour les qualités de leurs chevaux.

Les courses qui ont tenu une large place dans les institutions de l'ancienne Rome, avaient pris aussi un grand développement dans la capitale de l'empire d'Orient. Les chevaux étaient tirés pour ces exercices de l'Égypte, de la Palestine, de la Mésopotamie et du Cappadoce.

Nous ne savons rien du cheval arabe pendant les siècles qui ont suivi la chute de l'empire romain; mais quand on connaît l'antipathie des Mahométans pour les lettres, on ne saurait s'étonner qu'ils n'aient pas conservé le souvenir écrit de leurs richesses équestres, ni conclure de leur silence sur ce sujet que les contrées de l'Asie qu'ils occupaient aient cessé, pendant leur domination, de produire, ainsi qu'on l'a dit, d'excellents chevaux. Ils ont dû toujours ajouter une grande importance à la production chevaline, d'abord pour obéir aux recommandations du Prophète, et ensuite pour satisfaire à un de leurs pressants besoins. Et à défaut de preuves positives nous pourrions invoquer la tradition et conclure, des qualités que la renommée attribue aux chevaux de Mahomet, qu'il existait, vers l'époque de ce législateur, un centre célèbre de production chevaline.

Toutes les données traditionnelles démontrent donc, à défaut de témoignages positifs, que les peuples orientaux n'ont jamais cessé de produire des chevaux distingués; que les magnifiques coursiers, rencontrés en Orient par les Croisés,

comme ceux qui, depuis cette époque, ont été importés de la Palestine, de la Syrie et de l'Égypte en Europe, appartenaient à une race qui, sans dégénérer, se perpétue depuis l'antiquité la plus reculée.

CARACTÈRES. — Corps plutôt petit que grand, de 1$^{m}$, 37 à 1$^{m}$, 45 ; ligne dorso-lombaire bien soutenue; lombes larges et courtes; flanc petit; ventre peu développé; garrot épais et très-élevé; côte ronde et longue; poitrail large; poitrine épaisse, dans la région du cœur; encolure bien sortie, fine; tête sèche bien attachée; gorge grosse, se logeant aisément entre deux ganaches fortement écartées; oreilles bien plantées; front large; œil grand, bien ouvert, expressif; chanfrein droit, ou rentrant légèrement, et épais; partie inférieure de la tête fine; naseaux fermes, élastiques et bien ouverts, *larges comme la gueule du lion.*



Fig. 14. — CHEVAL ARABE.

Membres souples, forts, élastiques; épaules larges et charnues; avant-bras développés d'avant en arrière, longs et pourvus de muscles fermes et saillants; genoux gros, bien

évidés; canon large; tendons gros, détachés et égaux sur toute leur longueur; boulets ronds; paturons de longueur moyenne; corne brillante, lisse; pieds un peu petits.

Croupe longue, horizontale, assez charnue; cuisses très-larges et très-épaisses; jarrets larges, épais, bien évidés (*fig.* 14).

Tous les chevaux arabes, de race extra-fine, n'offrent pas cette magnifique conformation. Il en est souvent qui sont légers et par trop petits; mais on n'en rencontre jamais, ayant les flancs vastes, les lombes longues, la côte plate, le poitrail rentré et les membres longs et grêles, comme cela se voit trop souvent dans le cheval de race européen.

Dans le cheval arabe de premier choix, la peau est fine, souple, mince, comme transparente; le poil court, très-ras, doux, souple, à peine saisissable. Les crins, en général, peu abondants, sont fins, doux, soyeux; le reflet de la soie est très-remarquable dans les chevaux gris et blancs.

Ce cheval n'est pas moins supérieur, par ses qualités que par ses belles formes; il est fort, vigoureux, plein d'énergie; sobre, patient et rustique, il supporte de très-longues abstinences et vit avec 7 à 8 livres d'orge par jour; il peut se passer de boire pendant vingt-quatre heures. Une fois par jour, cela lui suffit, même quand il travaille.

Docile et intelligent, il est sensible au mors et très-maniable; ses allures sont souples, moelleuses et peu fatigantes.

Du temps où l'on rencontrait sur nos routes de nombreux cavaliers, le cheval arabe pouvait rendre de grands services. Mais à présent qu'on tend à remplacer le service de la selle par celui de la voiture, il est trop petit, même quand il dépasse la moyenne des individus de sa race.

Ensuite, il se développe lentement, ne peut être employé que tard; il est vrai qu'il est inépuisable, qu'il dure très-longtemps et en conservant, jusqu'au dernier jour, toutes les qualités qui le distinguent.

Races. — Nous avons donné les caractères des chevaux arabes, les plus remarquables par leur beauté, de ceux qui nous intéressent le plus. Nous n'avons nul besoin de connaître,

ni surtout d'importer, les chevaux qui, par leur conformation et leurs qualités, se rapprochent de ceux que nous élevons communément.

Généralement, les noms de *Kekhilan*, de *Nedji*, *Nejd*, *Nedja*, de *Koklani*, s'appliquent aux plus beaux individus; on les appelle aussi *Koheil*, du nom des cinq juments du Prophète : *Koheil-Agjus*, *Koheil-Gjutfu*, *Koheil-Massatiche*, *Koheil-Meneghi*, *Koheil-Seglavi*.

Nous trouvons, du reste, dans les contrées baignées par la mer Caspienne, la mer Rouge et par la partie orientale de la Méditerranée, les trois types que nous avons reconnus en Algérie. Vulgairement, cependant, on décrit, comme races distinctes, les chevaux *persans*, les *circassiens* et les *turcs*. Nous les signalons plutôt en raison des contrées qu'ils habitent, que des caractères qu'ils offrent.

Dans les riches vallées de la *Perse* sont élevés des chevaux de haute taille et bien corsés, semblables à ceux des plaines de Tunis. Les chevaux persans, produits dans les contrées moins fertiles, sont plus rapides, mais moins bien conformés, et ont moins de fonds que les vrais arabes.

Plus au nord, sur les rivages est et nord-est de la mer Caspienne, sont les chevaux appelés *circassiens, turkomans, tartares*. Élevés dans des contrées montagneuses et sous l'influence d'un climat rude, ces animaux sont forts et rustiques, mais ils laissent à désirer au point de vue des formes : ils ont une tête lourde, une encolure forte et des crins longs et abondants. Ils sont surtout renommés comme résistant aux mauvais temps, exécutant de très-rudes travaux et supportant les plus longues abstinences; ils s'habituent avec facilité aux exercices qui réclament beaucoup de souplesse et d'obéissance.

Quant aux chevaux donnés comme propres à la Turquie, ils appartiennent à l'une des catégories précédentes. Ceux à tête grosse et à longue crinière proviennent des contrées montagneuses des bords de la mer Noire. Ce sont les seuls qu'on ait particulièrement décrits comme chevaux *turcs*.

Origine, Commerce. — Les auteurs sont d'accord sur

les caractères du beau type arabe; mais les diversités d'opinion apparaissent quand on veut lui trouver un centre de production particulier, un pays qui lui soit propre. En supposant même que ce centre privilégié existe, on conçoit, qu'en raison de l'immense étendue de pays où est élevé le cheval arabe, de la difficulté de voyager dans des contrées à moitié sauvages, de l'absence de renseignements pouvant guider les voyageurs, cette question ne puisse pas être facilement étudiée; nous dirons même que son étude offre plus de difficultés que d'intérêt. Au point de vue de l'amélioration de nos races, nous avons plutôt à apprécier les belles qualités des étalons arabes et les conditions qui les produisent, qu'à rechercher le pays d'où ils proviennent.

D'ailleurs le beau cheval arabe n'a pas, dans la vaste surface occupée par sa race, de localité propre. On a cru pendant longtemps, que pour trouver la *source pure* des étalons, il fallait s'avancer profondément dans les contrées habitées par les Musulmans, que les chevaux que l'on achetait sur les frontières de ces contrées, à Constantinople, à Alep, sont d'origine commune et ont de la tendance à dégénérer; on a voulu aussi ne considérer comme de véritables arabes que les produits du Nedjd, situé presque au centre de l'Arabie; mais pour démontrer combien ces opinions sont erronées, il suffit de rappeler que, parmi les étalons importés en Angleterre, les trois qui ont le mieux *racé* sont : *Darley-Arabian,* qui avait été acheté à Alep; *Godolphin-Arabian,* qui était barbe, et *Bierly-Turk,* qui provenait du côté des provinces danubiennes; et que, parmi les plus *beaux* chevaux arabes vus en Europe, *Karchane,* qui a fait la monte à Saumur, venait de la Syrie; *Tajar,* mort en Autriche, était né à Djizeh, dans la moyenne Égypte: il avait appartenu à un des anciens Mameluks massacrés par Méhémet-Ali; et *Habdani-Blanc,* du haras de Saint-Cloud, avait été élevé dans une tribu de la Syrie. Cette tribu ne voulait pas le céder à Ibrahim-Pacha. Celui-ci, raconte-t-on, « se jette sur la tribu, la disperse et s'empare du cheval. »

Les très-beaux chevaux arabes sont produits, en Perse, en

Syrie, en Turquie, en Arabie, en Égypte et dans toute l'Afrique septentrionale, mais il sont rares partout.

La France a eu, pendant longtemps, dans les contrées les plus renommées pour la production des chevaux arabes, des agents chargés d'acheter des étalons, et, malgré l'intérêt qu'avaient ces agents à multiplier les achats, ils n'envoyaient tous les ans qu'un très-petit nombre d'animaux, et qui encore n'étaient pas tous remarquables.

Et ce n'est pas seulement dans la race arabe que les individus très-beaux sont rares. Combien les Anglais ont-ils produit de chevaux semblables à Éclipse, quoiqu'ils élèvent le cheval de course sur une large échelle? Il en a toujours été ainsi. Tous les auteurs qui ont écrit sur les races chevalines ont dit qu'elles avaient dégénéré, parce que tous ont considéré comme un fait exceptionnel propre au moment où ils écrivaient, ce qui est l'état normal de la production.

En Arabie, comme en Europe, le très-beau cheval est un produit artificiel. Aussi, c'est rarement dans les terres fertiles qu'on trouve les plus beaux types. Les herbes trop vigoureuses, et les fourrages trop abondants et médiocres, donnent aux animaux des formes communes. Dans ces localités, de très-beaux chevaux ne pourraient être produits que par la distribution d'une nourriture plus substantielle que l'herbe des pâturages; mais les Arabes ne poussent pas les précautions jusque-là, quand la nature ne les y oblige pas.

On rencontre, le plus souvent, les animaux remarquables dans les tribus qui habitent l'entrée du désert, là où l'homme est obligé de suppléer, par l'orge et les substances animales, à l'herbe des pâturages, que la terre ne fournit pas en assez grande quantité. C'est surtout dans ces circonstances que des chefs de tribus, riches et amateurs de beaux coursiers, font tous les sacrifices nécessaires pour développer, dans leurs chevaux, toutes les perfections que comporte leur terre privilégiée.

Là se bornent les indications que nous possédons sur l'origine et la production du cheval oriental. Nous n'aurons que des incertitudes sur sa patrie, tant que les auteurs se borne-

ront à nous donner des descriptions et à nous indiquer les marchés où se vendent les animaux. Ces indications, suffisantes pour l'écuyer et le marchand, ne sauraient contenter l'hippologue agronome. Nous voudrions savoir quelles sont les plages de la mer Rouge, de la mer Méditerranée et de la mer Caspienne qui élèvent des chevaux, et surtout quelles sont les circonstances géologiques et climatériques qui y font prospérer l'élevage; quelle est, dans l'Arabie centrale, la nature du sol, la direction des vents, l'étendue des oasis les plus renommées pour leurs coursiers; pourquoi certaines vallées, quelques coteaux de la Syrie, de l'Égypte, des bords de l'Euphrate, ont assez de fraîcheur pour faire pousser une herbe abondante et nourrir avantageusement des juments poulinières avec leurs poulains? En un mot, pour rendre utile l'étude de la production des animaux domestiques, il faut rattacher cette production d'abord aux conditions de sol et de climat, ensuite au mode de culture, au commerce et aux mœurs des habitants.

Le grand marché des chevaux arabes est, de nos jours, à Bagdad sur les bords du Tigre, entre le Tigre et l'Euphrate, et à Bassora, non loin de l'embouchure de ce dernier fleuve. On rapporte que les Anglais en achètent, tous les ans, pour leurs colonies, quelques mille aux marchés de ces villes.

Ces animaux viennent de l'Arabie, de la Syrie, de la Turquie d'Asie et de la Perse. Depuis plusieurs années les Arabes vont de préférence vendre leurs meilleurs chevaux dans ces villes; ils sont moins exposés à être vexés que sur les marchés de l'Égypte où les autorités savent trop bien se servir de leur pouvoir pour acheter les chevaux qui leur conviennent au prix qu'elles veulent en donner, et quelquefois sans argent.

Élevage. — Beaucoup de contes ont été écrits sous forme d'histoire sur le cheval arabe. On a souvent raconté, qu'à l'époque de la saillie on prenait soigneusement note et de la date, et du nom de l'étalon; qu'au moment du part, le propriétaire rassemblait des témoins et dressait, en leur présence, l'acte authentique de la naissance du poulain. On a rapporté des modèles de ces pièces.

On a supposé qu'il existe en Arabie des chevaux dont la généalogie remonte aux étalons de Salomon, ou au moins aux juments de Mahomet, dont, nous l'avons vu, on croit posséder les noms.

De sorte que les Arabes prendraient pour les chevaux des précautions qu'ils négligent pour leurs enfants! A cela, d'ailleurs, il y aurait une grande difficulté : dans beaucoup de tribus ne se trouve pas une seule personne qui sache lire et écrire. « Les Bédouins ne conservent aucune espèce de documents écrits; ils ne tiennent aucune note de la généalogie de leurs chevaux; ils ne nomment que le père et la mère de leurs produits; quand on leur en demande davantage, ils s'étonnent, vous regardent et se contredisent souvent en cherchant à vous faire la réponse qu'ils croient devoir vous engager le plus à payer cher l'animal que vous leur marchandez. »

M. de Herbert, qui a donné des détails intéressants sur ces questions, ajoute : « Dans le cheval arabe la belle conformation et les qualités font foi pour son origine. »

En effet, la certitude sur la généalogie n'est nécessaire que lorsque les animaux appartiennent à une race qui se forme; il importe alors de ne pas acheter des métis pour des produits de pure race.

Les Arabes estiment beaucoup plus les juments que les chevaux, non pas, comme on l'avait dit, parce qu'ils pensent qu'elles exercent plus d'influence sur le produit de la conception; mais, comme l'a démontré M. le général Daumas, parce qu'elles sont plus faciles à élever, d'un service plus agréable, et surtout parce qu'elles donnent des produits. Ils conservent leurs pouliches et cherchent à vendre les poulains.

Dans quelques contrées, le maître du cheval croirait se déshonorer s'il en faisait payer le saut; ailleurs, il reçoit un ou deux écus pour chaque saillie.

Ce qui est constant, c'est que les Arabes considèrent comme un événement heureux la naissance d'un poulain; que ceux qui veulent avoir des produits remarquables, soignent bien leurs jeunes chevaux, et qu'ils les élèvent avec beau-

coup de douceur. Le cheval fait partie de la famille; il est élevé sous la tente, où il reçoit du lait de chamelle, de l'orge et souvent de la viande de chameau, nourriture qui est peu volumineuse, et qui lui fournit d'abondants principes réparateurs; l'animal devient fort, musculeux, tout en conservant un ventre peu volumineux. Les enfants du Bédouin s'amusent avec le poulain; celui-ci, toujours en rapport avec son maître et n'en recevant que de bons traitements, reste doux et devient ami de l'homme. Une fois adulte, le jeune cheval est soumis à un entretien qui n'est qu'une suite des soins qu'il avait reçus dans sa jeunesse : manière de le traiter, logement au grand air, bonne nourriture, travaux assez pénibles, tout concourt à le rendre doux, bien portant, bien conformé, et habile aux travaux pour lesquels il est destiné.

Généralement, on commence à dresser les poulains très-jeunes. La lettre suivante, publiée par M. le général Daumas, prouve l'importance que les Arabes ajoutent et que nous devons ajouter au dressage fait à temps et au travail même, quand il est imposé avec mesure :

« Pendant ma longue carrière dans mes tribus, chez mes amis ou parmi mes serviteurs, j'ai vu élever plus de deux mille poulains, et j'affirme que tous ceux dont l'éducation n'a point été commencée de bonne heure, et d'après les principes énoncés ci-dessus (1), n'ont jamais fait que des chevaux indociles, désagréables et impropres à la guerre.

« J'affirme encore que, lorsque j'ai fait des courses longues et rapides, à la tête de douze ou quinze cents cavaliers, les chevaux en chair, maigres même, mais habitués de bonne heure à la fatigue, n'ont jamais quitté mes drapeaux; tandis que les cheveux gras ou montés trop tard, sont toujours restés en arrière.

« Ma conviction, à cet égard, est tellement basée sur une longue expérience, que, dernièrement, me trouvant au Caire

(1) Cette lettre est publiée à la suite du chapitre dans lequel M. le général Daumas résume, avec le style élégant et concis qui lui est propre, les préceptes du cavalier arabe, et nous donne l'instruction la plus substantielle que nous possédions sur l'élevage du cheval de selle.

(*Masseur*) dans la nécessité d'acheter quelques chevaux, je refusai impitoyablement tous ceux qui me furent présentés et qui n'avaient été montés que tard.

« — *Comment ton cheval a-t-il été élevé?* fut toujours ma première question.

« — Seigneur, me répondit un habitant de la ville, cet alezan a été élevé chez moi, comme l'un de mes enfants, toujours bien nourri, bien soigné et bien ménagé, car je n'ai commencé à le monter qu'après ses quatre ans accomplis. Voyez comme il est gras et sain dans ses membres.

« — Eh bien! mon ami, garde-le; il fait ton orgueil et celui de ta famille, ce serait une honte à ma barbe blanche que de t'en priver.

« — Et toi! demandai-je ensuite à un Arabe que je reconnus pour un enfant du désert, tant il était bruni par le soleil, comment ton cheval a-t-il été élevé?

« — Seigneur, me répondit-il, de bonne heure j'ai façonné son dos à la selle et sa bouche à la bride; avec lui j'ai souvent frappé au loin, très-loin; il a passé bien des jours sans boire et bien des nuits sans manger; il a la côte nue, c'est vrai, mais si vous rencontrez les coupeurs de route, il ne vous laissera pas dans l'embarras. Je le jure, par le jour du jugement dernier, quand Dieu sera kadi et les anges témoins.

« — Attachez le gris pommelé devant ma tente, dis-je à mes serviteurs, et contentez cet homme.

« SID-HAMED-BEN-MOHAMED-EL-MOKRAIN,

**Kalifa de la Medjana.** »

Pour terminer ce sujet, nous ajouterons que tous les pays musulmans élèvent les chevaux à peu près avec les mêmes soins; que cette uniformité contribue à expliquer le nom générique par lequel nous désignons ces animaux, et qu'elle concourt avec l'uniformité du climat, l'uniformité du travail et presque l'uniformité du sol, à conserver la race partout à peu près identique.

EMPLOI DU CHEVAL ARABE POUR AMÉLIORER LES RACES FRAN-

ÇAISES. — Nous n'avons pas à parler de l'entretien et de la multiplication du cheval oriental en France, car nous n'avons pas intérêt à le conserver avec les caractères qui le distinguent. Pour le rendre propre à nos besoins, nous devrions en élever la taille, tout en conservant les proportions de son corps et l'harmonie de ses formes. Ce résultat pourrait être obtenu par de très-bons aliments, distribués dans le premier âge de la vie : des essais heureux, faits en Autriche, en Angleterre et en France, ne laissent aucun doute à cet égard.

C'est comme race croisante que la race arabe nous intéresse surtout. Et même les avantages de son emploi sont subordonnés à l'état du pays et aux formes des juments qu'elle doit croiser.

Cheval fin, cheval de race par excellence, l'étalon arabe ne peut bien convenir que dans les localités favorables à l'industrie chevaline, là où l'on ne connaît ni les maladies ni les défauts que le sol et le climat occasionnent à nos chevaux, dans un si grand nombre de nos provinces.

C'est en comparant les qualités et les défauts du cheval arabe aux qualités et aux défauts de nos races, que nous pourrons savoir les résultats qu'il est permis d'en attendre comme reproducteur; nous verrons qu'il peut améliorer celles de nos races de selle qui ont la tête lourde, l'encolure courte, épaisse, chargée d'une énorme crinière, les membres courts, garnis de poils forts et nombreux; celles qui manquent de brillant, de feu et de vivacité. Ce croisement produit dans la Bretagne, le Morvan, la Lorraine, les Ardennes, des chevaux qui réunissent aux formes étoffées de la mère, l'énergie, la douceur et l'adresse qui sont le principal caractère du cheval oriental.

Le cheval arabe peut encore améliorer nos races fines, dont la tête est longue, busquée et l'encolure rouée. Il serait d'autant plus utile pour féconder toutes les juments propres à remonter la cavalerie légère, qu'elles ont plus de corps que lui, et que les poulains qui proviennent de ce croisement sont assez faciles à élever. C'est donc avec avantage qu'il est introduit dans le delta du Rhône, sur les plateaux des Pyré-

nées-Orientales, dans la Cerdagne, dans l'Ariége, dans les Hautes-Pyrénées, dans les Landes, l'Auvergne, le Limousin, où il peut rendre de grands services en raison du nombre de juments et surtout de l'aptitude particulière que ces contrées ont toujours eue pour la production des chevaux de selle.

Mais c'est en vain qu'on espérait que le cheval arabe ferait bien avec toutes nos races, même avec celles qui sont plus grandes, beaucoup plus épaisses que lui et de figure tout à fait différente; qu'en fondant ses formes avec celles de la race croisée, il lui communiquerait ses qualités. L'expérience a prouvé qu'il donne, au contraire, souvent des produits décousus quand il n'est pas appareillé Croisé avec des juments carrossières, avec des juments de gros trait, il a l'inconvénient de faire trop petit, de créer des poulains dont les membres sont trop faibles relativement au poids du corps. Nous en avons eu des exemples, et les Allemands en ont constaté aussi.

Mais il ne faudrait pas croire que le croisement arabe, là où il est le plus avantageux de l'employer, suffirait pour produire de bons chevaux de cavalerie. Il faut encore améliorer le régime des poulinières et surtout des nourrices. C'est par des aliments très-nutritifs donnés aux poulains pendant et après le sevrage, par des soins, du très-bon foin et même par un peu de grain pendant le premier hiver, qu'on peut obtenir de bons chevaux.

Lorsque les poulains issus d'étalons orientaux ont un an révolu ils peuvent se suffire dans les pâturages des pays que nous venons de nommer, pourvu que l'herbe, en général de bonne qualité, soit assez abondante; sans doute on n'obtiendra pas de très-beaux animaux en s'en rapportant ainsi à la générosité du sol pour les nourrir; mais on aurait des animaux tels qu'il est possible de les produire sans perte quand on ne peut pas espérer de les vendre plus de 1,000 à 1,200 francs, une fois parvenus à l'âge de 4 à 5 ans.

En terminant le chapitre précédent nous avons vu que quelques hippologues voulaient améliorer toutes les races

avec le cheval de course, et que d'autres voulaient le proscrire des haras d'une manière absolue. Des appréciations aussi partiales ont été faites du cheval oriental. D'après les uns, par l'influence de ce reproducteur la taille a diminué de génération en génération ; il produit des chevaux minces, petits qui ne peuvent convenir ni pour le luxe, ni même pour le service de la cavalerie légère; tandisque d'après d'autres, c'est le pur sang par excellence, le cheval originel ; il fait bien avec toutes nos races, leur communique de la finesse et de l'énergie, produit des métis sobres et robustes pouvant prospérer dans des herbages médiocres, ayant moins de vitesse, il est vrai, mais plus de fonds que le cheval de course.

Nous ne concevrions pas que l'étalon arabe eût diminué la taille d'une race de selle si les produits ont été bien nourris ; mais nous ne pensons pas non plus qu'il puisse l'élever beaucoup, faire plus grand que lui, comme on disait, à moins qu'on l'emploie pendant plusieurs générations et qu'on fasse intervenir la bonne nourriture. Alors le développement du corps est la conséquence de la distribution abondante de fourrages.

### § 3. — **Du pur sang ; de la production d'un pur sang français.**

*Qu'appelle-t-on pur sang ?* Nous employons si souvent les expressions *il faut importer le pur sang anglais*, *le pur sang arabe*, que beaucoup de personnes prennent le mot *sang* à la lettre. Elles se persuadent qu'il y a un cheval anglais et un cheval arabe qui ont un sang particulier et qu'on peut introduire, non-seulement les formes d'un reproducteur, mais encore son sang. Cette idée conduit à attribuer une influence absolue au croisement des races, et fait éprouver des déceptions quand on en vient à la pratique.

Appliqué au cheval, le mot sang, disent les Anglais, désigne la disposition du corps qui met l'animal en état de faire de très-grands efforts. Le sang, ajoutent-ils, ne doit jamais être considéré comme ayant une action par lui-même, comme pouvant agir indépendamment de la conformation des organes et de la consistance des tissus.

Telle est aussi la signification que nous donnons, en général, à ce mot en France. Quand nous disons qu'un cheval a du *sang*, nous n'entendons pas indiquer qu'il a de l'énergie, de l'ardeur, mais qu'il offre certains caractères extérieurs. Ainsi, on ne dit pas, d'un étalon boulonnais, qu'il a du sang, quelle que soit son impétuosité; on ne le dit pas, non plus, du bidet breton ou charollais, aurait-il assez de courage pour aller, sous le cavalier, jusqu'à tomber d'épuisement sans y avoir été contraint; mais nous le disons en parlant du cheval qui, par sa peau fine, son poil soyeux, sa croupe horizontale, son encolure bien sortie et son chanfrein épais, ressemble au cheval arabe ou au cheval de course, lors même qu'il manquerait absolument de force et d'ardeur.

De même, quand nous importons soit le *pur sang arabe*, soit le *pur sang anglais*, ce n'est pas le sang de ces animaux que nous voulons introduire dans nos races, c'est leur squelette, leur tête légère, leurs cavités nasales amples, leur cerveau volumineux; c'est encore leurs muscles puissants, et, si c'est possible, leur énergie.

Nous savons que, produit direct de la nourriture et de l'air, le sang change comme les influences auxquelles les animaux sont exposés. Non-seulement un étalon arabe, importé en France, ne communique pas son sang à ses descendants, mais il ne le conserve pas lui-même; il peut transmettre, tout au plus, son aptitude à s'assimiler la nourriture et à former le sang d'une certaine manière; mais ce fluide diffère du sang qu'aurait produit l'étalon dans les déserts de l'Arabie.

Pour obtenir un pur sang français, c'est-à-dire une race de chevaux nobles appropriée au sol, au climat de la France, à notre manière d'entretenir les animaux, l'importation de reproducteurs étrangers peut bien donner le moyen de rendre l'opération prompte et facile, mais c'est un moyen simplement auxiliaire.

Plaçons le cheval dans une écurie chaude, spacieuse et aérée; entourons son corps de flanelle et nourrissons-le avec nos meilleurs aliments; préservons-le du froid, de la pluie et

du vent qui rendent la peau épaisse et les poils rudes; tenons nos poulains proprement, conduisons-les avec douceur et caressons-les pour développer leur intelligence; dressons nos jeunes chevaux de manière à allonger leur tronc et leurs membres; employons à la reproduction ceux qui seront le plus modifiés par ce régime; excluons ceux qui conserveront les signes des races dites communes, et nous produirons une race noble française, aussi semblable à la race arabe, que le comportera l'influence du climat, modifiée par celle du régime.

Tandis que, si nous négligeons l'élevage de nos poulains, si nous les laissons souffrir des intempéries, que nous les nourrissions avec des fourrages grossiers, c'est en vain que nous importerons et réimporterons les races dites pur sang, nous n'aurons que des animaux à peau dure, à poils longs, à crins grossiers, à ventre lourd, à chair molle et à tempérament lymphatique. Les descendants des plus belles juments et des plus nobles étalons ne résisteront pas à l'influence d'un pareil milieu, et, après quelques générations, ils auront perdu tous les caractères qui distinguaient leurs ancêtres.

Nous ne croyons pas que l'on puisse contester ni l'une ni l'autre des deux propositions précédentes; mais nous ne conseillerions pas cependant de chercher à mettre en pratique l'opinion exprimée par la première. Ce serait une grande faute de chercher à créer un pur sang français de toutes pièces, c'est-à-dire par le régime.

Les Arabes d'abord, les Anglais ensuite, ont obtenu des résultats qu'il faut utiliser en important et des mères, et des pères choisis parmi leurs meilleurs produits; seulement il ne faut pas s'abuser sur l'influence de cette importation: si elle peut rendre l'opération expéditive, nous faire économiser du temps et de l'avoine, elle ne produirait aucun résultat sans l'aide du régime.

En traitant du croisement des races, nous avons dit que, dans cette opération, on appelle races *pur sang*, les deux races que l'on croise pour les distinguer d'une troisième que l'on obtient et que l'on appelle race *croisée*.

Nous devons ajouter ici que, pris dans un sens absolu, les

mots *pur sang* ne s'appliquent qu'aux races de formation ancienne, n'ayant pas, depuis longtemps, été mariées avec d'autres races, se reproduisant par elles-mêmes avec toute la *constance*, la *fixité* désirable, et présentant une grande homogénéité.

La fixité qui caractérise les races pur sang s'obtient en continuant, pendant une longue suite de générations, à faire reproduire ensemble des individus présentant bien les caractères de la race.

D'ordinaire on donne la dénomination de race pur sang à la race arabe qui, nous l'avons vu, est, par son ancienneté, digne de ce nom; on la donne aussi à la race de course, quoique de formation récente.

Tout tend à prouver que, depuis le règne de Henri Ier, des chevaux orientaux ont été sans cesse introduits en Angleterre, soit par les Croisés, soit par Jacques Ier, soit par Cromwell, soit par Charles II et par divers particuliers; que ces animaux se sont exclusivement reproduits ensemble, si ce n'est dans le principe, du moins depuis un grand nombre d'années: il n'y a pas eu, dans tous les cas, de mésalliance depuis le commencement du XVIIIe siècle; et qu'enfin la race offre, aujourd'hui, assez d'homogénéité, ses caractères se transmettent avec assez de constance, pour qu'on puisse la considérer comme pure et l'employer comme telle, ainsi que la race arabe, au croisement d'autres races.

# CHAPITRE IV.

## De l'entretien des chevaux.

## SECTION PREMIÈRE.

### ÉCURIES.

Les chevaux sont assez rustiques pour vivre à l'état sauvage dans presque tous les climats habités par l'homme civilisé. Des logements ne leur sont pas indispensables : même parmi ceux qui, faisant des travaux pénibles, sont les plus exposés à prendre des refroidissements à la suite de violents exercices, nous en voyons qui, sans en être incommodés, vivent sous des hangars, dorment en plein air, non-seulement en Afrique et dans les sables de l'Arabie, mais dans nos régions tempérées, et même en Russie. Des voyageurs nous apprennent que les paysans russes, après avoir terminé les travaux ruraux, vont, avec leurs chevaux, faire le service des fiacres dans les villes. Les animaux, comme leurs conducteurs, dorment et mangent dehors; quand le froid est excessif, on les fait marcher sans cesse pour les échauffer.

En France, nous avons eu jusqu'à ces derniers temps des haras sauvages, et il y a encore des chevaux qui passent toute l'année sur des herbages dans la Camargue, les Landes, la Saintonge, la Vendée, la Normandie et même dans les montagnes du Morvan et du Charolais.

Mais si les écuries ne sont pas indispensables à l'entretien des chevaux, elles n'en sont pas moins fort utiles; elles peuvent prévenir beaucoup de maladies en offrant un abri aux animaux échauffés par le travail, aux femelles qui ont mis bas depuis peu de temps, et aux poulains faibles qui viennent de naître. Elles ont en outre l'avantage de faciliter la distribution de la nourriture et la production des engrais.

Tous les excellents chevaux de distinction élevés en France et en Angleterre ont vécu à l'écurie. L'écurie est même indispensable quand on veut produire dans nos climats ces crins soyeux, ces poils doux, cette peau fine, qui caractérisent les chevaux nobles.

Les habitations des solipèdes doivent offrir, quant à leur *position*, à leur *orientement*, les conditions de commodité et de salubrité que nous avons indiquées dans l'hygiène générale en parlant des étables. Nous n'avons à traiter ici que des *dimensions*, du *pavage*, des *ouvertures* et des *dispositions intérieures* des écuries.

### § 1. — De la construction des écuries.

Capacité. — La capacité des écuries doit être réglée en ayant égard à l'emplacement nécessaire pour que les animaux puissent se reposer tranquillement, pour que les palefreniers fassent aisément leur service et pour que l'air suffise à la respiration sans être altéré.

Pour fixer exactement la capacité que devraient avoir les écuries au point de vue de l'aérage, il faudrait connaître quel est chez le cheval le volume du poumon et la quantité d'air altérée par cet organe et par le fumier dans un temps donné. Quelques essais sur la capacité du poumon nous font présumer que les cavités aériennes d'un cheval de race comtoise, de taille moyenne, ont une capacité de 30 litres au moins. Mais quelle est la masse d'air que ce quadrupède introduit dans sa poitrine à chaque inspiration? Des expériences sur ce sujet seraient difficiles à pratiquer. Nous croyons que, sans inconvénient, on peut tirer des inductions de celles qui ont été faites sur l'homme, et admettre qu'à chaque inspiration le cheval introduit, dans ses voies respiratoires, une quantité d'air égale au moins au sixième de la capacité de son poumon, soit cinq litres. Or, comme ce quadrupède exécute 16 inspirations par minute, il doit introduire dans sa poitrine 80 litres d'air par minute, 4,800 par heure, 115,200 par jour.

D'après M. Boussingault un cheval du poids de 500 kilogr. absorbe, toutes les vingt-quatre heures, 4,724 litres d'oxygène.

M. Lassaigne a constaté qu'un cheval produit 5,270 litres d'acide carbonique. Comme ce gaz représente un volume d'oxygène égal au sien, ce cheval avait donc fait disparaître 5,270 litres d'oxygène de l'air.

Mais l'oxygène ne constituant que le cinquième de l'air et les animaux n'absorbant à peu près qu'un cinquième de l'oxygène renfermé dans l'air inspiré, il en résulte qu'un cheval qui aurait absorbé 5,000 litres d'oxygène aurait inspiré 125,000 litres d'air, soit 125 mètres cubes.

Ainsi d'après l'analyse comme d'après la mensuration un cheval de taille moyenne introduit dans sa poitrine, toutes les vingt-quatre heures, la quantité énorme de 115 à 125, soit en moyenne 120 mètres cubes d'air.

Mais ce volume, quelque considérable qu'il soit, ne représente pas la quantité d'air nécessaire à ce cheval. Une masse d'air qui a servi à la respiration en altère par son mélange une masse quatre fois aussi grande ; lorsqu'un cinquième de l'air d'une habitation a été respiré la masse entière de ce fluide est impropre à entretenir la vie; de sorte que ce même cheval aurait besoin d'un espace renfermant 600 mètres cubes d'air si cet espace était hermétiquement fermé.

On doit se rappeler aussi que la respiration n'est pas la seule cause qui altère l'air des écuries ; que toute la surface du corps le charge, comme dit Bourgelat, d'exhalaisons excrémenteuses ; que la fermentation du fumier qui reste toujours adhérent au sol, que l'évaporation de l'urine et des excréments, la chaleur produite par le corps animal et l'humidité qui sort de la poitrine, tendent aussi à le vicier; de sorte que l'air d'une étable est impropre à entretenir les animaux en santé, même avant que le cinquième en ait été soumis à l'appareil respiratoire.

Toutes ces causes d'altération ont plus ou moins d'influence selon la nourriture des animaux, leur état d'excitation, la nature des excréments. Dans tous les cas, ce n'est pas par la capacité des écuries qu'on doit espérer pouvoir donner aux chevaux la masse d'air pur dont ils ont besoin, c'est par un aérage que l'on peut régler d'après l'odeur, la température

qu'on ressent en entrant dans l'écurie, aérage que l'on rend facilement assez actif en disposant les ouvertures d'une manière convenable.

Dans la construction des écuries il ne faut pas seulement avoir égard aux nécessités de la respiration, on doit aussi prendre en considération *l'aisance* des animaux : il faut qu'ils puissent manger sans être gênés par leurs voisins, et se reposer à leur aise ; *les convenances du service,* du pansage, du paquetage, ne doivent pas non plus être oubliées. Du reste, il n'est pas possible de fixer positivement l'espacement qui convient ; dans tous les cas, cela doit varier selon la destination des animaux, leur taille et toutes les autres circonstances qui peuvent influer sur la respiration. Tous les chiffres que nous donnerons doivent être considérés, moins comme des indications positives de ce qui doit être, que comme des moyennes que chacun pourra modifier en ayant égard aux considérations qui précèdent.

La *longueur* d'une écurie doit être calculée pour que chaque cheval ait une place égale à sa taille. On donnera donc en moyenne à chaque stalle une largeur de $1^{m}$ 50 pour les petits chevaux, et de $1^{m}$ 75 pour les grands. Une écurie destinée à loger 5 chevaux de petite taille doit être longue de $7^{m}$ 50, et de $8^{m}$ 75 si elle est destinée à de grands animaux.

Il faut non-seulement que tous les chevaux puissent se coucher à la fois, mais que chacun puisse étendre ses membres. Tous les animaux ont besoin de se reposer ; si un cheval reste debout involontairement, faute de pouvoir se coucher, il souffre, se fausse les aplombs en se tenant mal sur ses membres, et peut même devenir malade. L'espace que nous indiquons est d'ailleurs nécessaire pour faciliter l'administration des vivres au cheval, pour le panser, le seller.

Les écuries sont simples ou doubles ; les premières ne peuvent loger qu'un rang de chevaux (*fig.* 15). Elles doivent avoir en *largeur*, du mur qui est en face des animaux au mur opposé, $4^{m}$ ou $3^{m}$ 50 pour l'emplacement du cheval et pour la mangeoire et $1^{m}$ 50 ou $2^{m}$ pour le couloir ou espace libre qui doit se trouver entre la litière et le mur. Cette largeur

de couloir est nécessaire pour que l'on puisse, sans être exposé à recevoir des coups de pied, circuler librement derrière les chevaux, pendre les harnais au mur qui fait face au râtelier, ouvrir les fenêtres et enlever le fumier. Une largeur de 5m 50 à peu près est donc nécessaire pour une écurie simple.

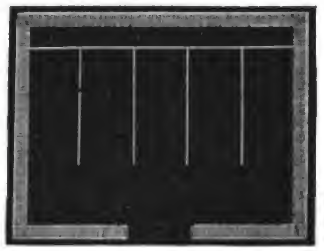


Fig. 15. — Écurie simple.

Les écuries doubles ou destinées à contenir deux rangs de chevaux peuvent être disposées de deux manières. Tantôt elles ont seulement plus de largeur que les écuries simples : elles sont garnies de crèches sur les deux murs opposés et les deux rangs de chevaux se tournent réciproquement la croupe. Alors le couloir est au milieu et les fenêtres sont sur les murs qui forment les pignons. Si les écuries sont grandes, il y a aussi des fenêtres au-dessus des râteliers.

D'autres fois le local est divisé au milieu par un mur d'environ 3m d'élévation (*fig.* 16); ce mur porte les crèches et les râteliers (*fig.* 19). Les ouvertures sont alors pratiquées sur les murs opposés à la croupe des chevaux et il y a un couloir derrière chaque rang d'animaux. Cette disposition facilite l'établissement des ouvertures ; on n'a pas à craindre que la lumière, l'air, arrivent sur les yeux des chevaux ; mais elle gêne le service, la surveillance est moins facile : les chevaux sont comme dans deux écuries simples.

Les écuries doubles auront au moins 4m de plus pour loger le second rang de chevaux. Mais en outre l'espace libre destiné au service doit être plus large que dans les écuries simples ; il doit avoir 2m 50 si la longueur est de 10 à 12m, et 3m au moins si l'écurie est plus grande.

Dans les écuries de cavalerie destinées à loger 2 ou 300 chevaux il faut, entre les deux rangs, un espace de 3 à 4m, d'abord parce que plus les animaux sont nombreux, plus il leur faut d'air, et ensuite le service exigeant un personnel plus con-

sidérable, il y a plus de va et vient; il faut que des hommes portant des harnais, des fourrages, des civières, ou conduisant des chevaux, puissent s'y croiser facilement; de sorte qu'il faudrait qu'une grande écurie double eût 11 à 12$^{m}$ de largeur.

La fixation de la *hauteur* des écuries est plus arbitraire que celle de la largeur et de la longueur. Pour la commodité des services, il suffirait qu'elle fût de 4$^{m}$; 2$^{m}$ 20 au-dessous des fenêtres, 1$^{m}$ 55 la hauteur de ces ouvertures, et au moins 25 centimètres entre la fenêtre et le plancher; mais le besoin de donner de l'air, de faciliter le passage des voitures, exige souvent davantage.

Les causes d'altération de l'air augmentent avec le nombre d'animaux logés dans les écuries. Aussi l'élévation du plancher

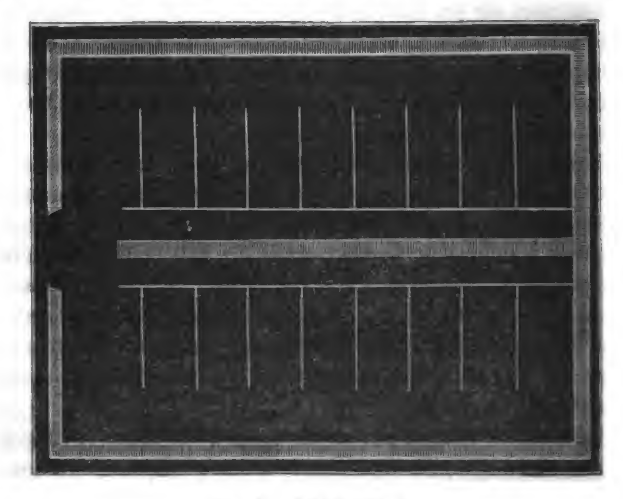


Fig. 16. — ÉCURIE DOUBLE.

doit-elle augmenter proportionnellement à la grandeur du local : 4$^{m}$ de hauteur pour les petites écuries simples, 4$^{m}$ 50 pour les petites doubles, 5$^{m}$ 50 pour les moyennes et 6$^{m}$ pour les grandes nous semblent être des dimensions suffisantes.

En partant de ces données, on a :

1° Dans une petite écurie simple, 33$^m$ cubes d'air par cheval :

| | |
|---|---|
| Largeur de la stalle. . . . . . . . . . . . . . . . . | 1$^m$ 50 |
| Longueur, le couloir compris. . . . . . . . . . . | 5$^m$ 50 |
| Hauteur de l'écurie. . . . . . . . . . . . . . . . . | 4$^m$ » |

($1^m\,50 \times 5^m\,50 \times 4 = 33^m$).

2° Dans une petite écurie double, 37$^m$ 50 cubes d'air par cheval :

| | |
|---|---|
| Largeur de la stalle. . . . . . . . . . . . . . . | 1$^m$ 50 |
| Longueur des deux stalles se correspondant, le couloir compris . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 10$^m$ » |
| Hauteur de l'écurie . . . . . . . . . . . . . . . . | 5$^m$ » |

($1^m\,50 \times 10^m \times 5^m = 75 : 2 = 37^m\,50$).

3° Dans une moyenne écurie double, 45$^m$ 37 cubes d'air par cheval :

| | |
|---|---|
| Largeur de la stalle. . . . . . . . . . . . . . . . | 1$^m$ 50 |
| Longueur des deux stalles se correspondant, le couloir compris. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 11$^m$ » |
| Hauteur de l'écurie. . . . . . . . . . . . . . . . . | 5$^m$ 50 |

($1^m\,50 \times 11 \times 5^m\,50 = 90^m\,75 : 2 = 45^m\,37$).

4° Dans une grande écurie double, 49$^m$ 50 cubes d'air par cheval :

| | |
|---|---|
| Largeur de la stalle. . . . . . . . . . . . . . . . | 1$^m$ 50 |
| Longueur des deux stalles, le couloir compris. . | 11$^m$ » |
| Hauteur de l'écurie . . . . . . . . . . . . . . . . | 6$^m$ » |

($1^m\,50 \times 11^m \times 6^m = 99^m : 2 = 49^m\,50$).

Des écuries, convenablement disposées pour faciliter le service, sont donc assez grandes pour permettre de maintenir facilement une pureté suffisante dans l'air; car nous voyons qu'en admettant 11$^m$ de largeur, 6$^m$ de hauteur, et seulement 1$^m$ 50 de longueur par cheval, dimension qui, comme nous l'avons vu, serait insuffisante pour une écurie destinée à loger de gros chevaux, nous avons presque 50$^m$ cubes d'air par cheval.

Plusieurs ordres D'OUVERTURES sont nécessaires dans de

grandes écuries : des portes, des fenêtres, une cheminée d'appel et des barbacanes pour le renouvellement de l'air.

Les *portes* auront de 1m 40 à 1m 50 de largeur pour des écuries moyennes, 2m pour de grandes écuries. Elles seront fermées pas deux battants, un seul serait trop large ; mais, pour ne pas être obligé d'ouvrir les deux battants toutes les fois qu'il faudra entrer dans l'écurie ou en sortir avec une brouette de fumier, une provision de fourrage, on les fera inégaux. L'un aura de 1m 10 à 1m 20 de largeur, et il suffira, le plus souvent, de l'ouvrir pour le service des écuries. D'ailleurs, un autre avantage de cette disposition, c'est que si, par besoin ou par négligence, on a laissé ouvert le côté de la porte destiné au service, et qu'un animal, qui s'est détaché ou qui rentre du travail, de l'abreuvoir, entre dans l'écurie ou en sorte précipitamment, il est moins exposé à se blesser.

Les montants des portes, les huisseries, doivent être arrondis. On dresse même aujourd'hui, dans les écuries bien établies, sur chacun des angles des portes un cylindre de 12 à 15 centimètres de diamètre, qui tourne sur un pivot quand on le touche. Ce mouvement amortit les coups que les animaux se donnent souvent en entrant dans l'écurie ou en en sortant.

On fait ordinairement les *fenêtres* représentant un carré plus ou moins allongé et s'ouvrant par des battants égaux, tournant au moyen de charnières fixées à un des bords verticaux de chaque battant. Mais cette disposition n'est pas la plus avantageuse. Les fenêtres qui s'ouvrent de haut en bas doivent être préférées pour des écuries. On peut faire la fermeture d'une seule pièce, qui tourne sur des pivots horizontaux implantés dans son milieu (*fig.* 17). Cette fenêtre s'ouvre et se ferme à l'aide de deux cordes placées, l'une à la partie supérieure, et l'autre à la partie inférieure du battant. Une fermeture carrée ou en demi-cercle, mais fixée inférieurement au châssis par deux pivots, l'un à chaque extrémité ou par des charnières (*fig.* 18), offre la disposition la plus avantageuse. Une tringle, adaptée à la partie supérieure du battant, sert à le faire mouvoir, et, à l'aide de trous que porte infé-

rieurement cette tringle, et d'un clou ou d'un crochet implanté au mur, on ouvre plus ou moins, selon les besoins.

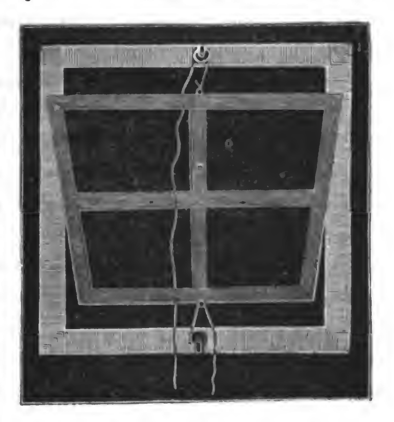


Fig. 17. — FENÊTRE A PIVOTS.

Les fenêtres, ainsi disposées, dirigent l'air froid qui pénètre dans l'écurie contre le plafond. Comme l'air s'échauffe en tombant, il ne se met en contact avec les animaux que lorsqu'il est déjà rapproché de la température de leur corps.

On disposera toujours les ouvertures de manière que les animaux ne souffrent ni des courants d'air, ni de la lumière directe si nuisible à l'organe de la vision; pour obtenir ce double résultat, on éloignera le plus possible les fenêtres du sol, en les faisant, au besoin, plus larges et moins hautes.

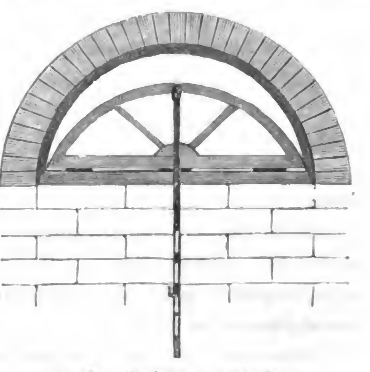


Fig. 18. — FENÊTRE A CHARNIÈRES.

Des paillassons, des volets à jour sont fort utiles, en été, pour intercepter la lumière, préserver les animaux des insectes ailés, tout en laissant passer l'air.

Les grandes écuries doivent être pourvues d'ouvertures particulières, cheminées d'appel et barbacanes, pour le renouvellement de l'air.

Les *cheminées d'appel* sont de longs tuyaux, en planches le plus souvent, représentant un entonnoir renversé et faisant communiquer l'intérieur du bâtiment avec le dehors au-des-

sus de la toiture. Elles sont destinées à donner passage à l'air chaud et chargé de vapeurs. Des planches horizontales, glissant dans des coulisses, et coupant en travers les cheminées, servent à modérer l'aérage.

Dans le cas où l'on ne peut pas établir des cheminées d'appel, et lorsque, en raison de l'exiguïté des écuries, on croit inutile d'en construire, des *vasistas*, des *tarares*, placés aux carreaux supérieurs des croisées, peuvent les remplacer. Au besoin, des fenêtres, s'ouvrant près du plafond, font fonction de cheminées d'appel.

Les ouvertures destinées à l'écoulement de l'air vicié par la respiration, ne fonctionnent qu'autant que l'air froid s'introduit, d'un autre côté, dans les écuries. On facilite l'introduction de l'air en établissant, presque au niveau du sol, des *barbacanes* : ce sont des ouvertures de 20 à 25 centimètres de hauteur, sur 30 ou 35 dans le sens horizontal, se fermant au moyen de planches glissant dans des coulisses.

Avec ces ouvertures, placées, les unes près du plafond, les autres à quelques centimètres au-dessus du sol, un courant ascensionnel s'établit dans l'air des écuries aussitôt que ce fluide s'échauffe par son contact avec les animaux : devenant plus léger en se dilatant et en se mêlant à la vapeur expirée, il s'élève et sort par la cheminée d'appel ; tandis que l'air froid extérieur pénètre dans l'écurie par les barbacanes, et vient, en raison de sa densité, prendre la place de celui qui s'élève.

Souvent une partie des vapeurs d'eau se condense dans les cheminées d'appel ; celles-ci doivent donc être placées de manière que le liquide résultant de cette condensation ne retombe pas sur les animaux.

*L'aérage* est d'autant plus actif que la différence est plus grande entre la température extérieure et celle de l'écurie. Mais l'air froid ne s'élève que lentement, à mesure qu'il s'échauffe, et il ne pourrait y avoir de courant nuisible qu'autant que les animaux se trouveraient directement placés entre les barbacanes et les ouvertures supérieures, ce qu'il est facile d'éviter.

« Dans une des écuries de la caserne du quai d'Orsay, une des dix-sept ventouses, en communication avec une cheminée de 8ᵐ de hauteur, a fourni, aux observations anémométriques, un écoulement d'air de 334ᵐ cubes par heure, pour un excès de température de 4 degrés. Les dix-sept ventouses de cette écurie, établie pour quatre-vingt-sept chevaux, ont dû appeler, du dehors, le jour de l'expérience, 5,000ᵐ cubes d'air, soit 57ᵐ cubes par heure et par cheval. » (Boussingault.)

Du reste, l'activité de la ventilation doit varier selon les dimensions des écuries et le degré de propreté qui y règne; si ces écuries renferment environ 30ᵐ cubes d'air par cheval, il suffirait d'un aérage introduisant 48ᵐ cubes par heure et par cheval, en supposant même que la transpiration cutanée, les émanations du fumier, altèrent l'air autant que les phénomènes respiratoires.

Si les ouvertures sont bien disposées et assez larges, ce déplacement entretiendra l'air à un degré de pureté et de température convenables, sans produire aucun courant sensible. Nous croyons qu'un mouvement comme celui qui aurait lieu dans cette circonstance, est nécessaire dans toutes les habitations; car l'air se corrompt par le fait seul de la stagnation : pour être pur et salubre, il doit être sans cesse agité.

Sol. — Le sol des écuries sera en pente, uni, non glissant et imperméable.

De tous les matériaux propres au pavage, *des briques* de 0ᵐ 220 de longueur, de 0ᵐ 110 de largeur et de 0ᵐ 055 d'épaisseur, forment le plus convenable, quand le prix n'en est pas trop élevé. Placées de champ, sur une couche de béton, et séparées par un léger intervalle que l'on garnit de ciment, elles constituent un sol uni, non glissant, facile à nettoyer, imperméable, presque indestructible, et auquel on peut facilement donner la pente la plus convenable.

Des *cubes de grès* ou de *granit* deviennent glissants par l'usure, et il est difficile de garnir les espaces, souvent considérables, qu'ils laissent entre eux ; des *cailloux roulés* don-

nent une surface trop inégale, et des *dalles* sont trop chères et trop glissantes; en outre, elles sont froides.

Le *bitume, l'asphalte,* qu'on employait beaucoup, il y a quelques années, est glissant et il se ramollit sous l'influence de la chaleur et du piétinement des animaux; il est poreux, retient l'urine et devient le siége d'une fermentation assez active pour faire dégager des gaz ammoniacaux.

La *pente* du sol sera double : d'abord, dirigée d'une extrémité à l'autre de l'écurie, pour conduire au dehors les urines, par une rigole très-peu profonde située en arrière des animaux, et ensuite, de la crèche à cette rigole. Cette dernière pente sera peu considérable, afin de ne pas fausser les aplombs des chevaux. Une pente de 15 à 20$^{mm}$ par mètre suffit si le pavage est uni; mais il la faudrait de 25 à 30 avec un pavage en cailloux.

### § 2. — Des dispositions intérieures des écuries.

Les RATELIERS sont destinés à mettre la nourriture à la disposition des animaux, sans que ceux-ci puissent la gaspiller, la fouler avec les pieds; mais tout en remplissant ce but, ils doivent être disposés de manière que le cheval puisse prendre son repas le plus commodément possible et en peu de temps, S'il ne convient pas qu'un cheval puisse tirer, en un instant, la botte qu'on lui a distribuée et en choisir les meilleures parties, il ne faut pas non plus qu'il soit obligé de tirer son foin par brins et d'employer à manger tout le temps qu'il passe à l'écurie. Dans les pays où les fourrages sont mauvais, où l'on donne des mélanges de foin et de paille, on fait des râteliers excessivement serrés pour que les animaux, tirant leur nourriture très-lentement, mangent tout ce qu'ils tirent. Cette pratique est mauvaise. Les barreaux, de 60 à 70 centimètres de longueur, doivent être espacés de 10 à 12 centimètres au moins. Il importe qu'ils soient parfaitement cylindriques, bien unis, et, si cela est possible, fixés de manière à tourner sur leur axe quand les animaux tirent le foin.

On fait, aujourd'hui, beaucoup de râteliers en fer battu ou

en fonte. Ces derniers sont fragiles. Les grands râteliers sont toujours en bois.

Ordinairement placés selon la longueur des étables, les râteliers sont fixés seulement aux murs des deux extrémités. Si on veut les diviser pour que les animaux prennent les repas sans être tourmentés par leurs voisins, on le fait au moyen d'une planche qui, passant entre deux barreaux, tombe dans la crèche et la divise aussi.

On fait des râteliers en forme de hotte, demi-cylindriques, que l'on place au-dessus de petites mangeoires en coquille; ils sont incommodes, laissent tomber le foin sur la litière. L'on en met souvent de semblables dans les loges à un cheval.

Les barreaux des râteliers doivent être légèrement inclinés, presque aussi éloignés, à leur extrémité inférieure qu'à leur extrémité supérieure, du mur contre lequel s'appuie le râtelier. Un plancher oblique, incliné vers la crèche (*fig.* 19), garnit l'espace qui sépare du mur le bord inférieur du râtelier. Trop souvent on fait appuyer ce bord contre la muraille, ce qui rend les barreaux obliques ; avec cette disposition les animaux ne peuvent tirer le fourrage qu'en renversant l'encolure et en portant fortement le bout du nez en avant. Cette position les fatigue, et d'ailleurs la poussière du fourrage tombe sur leurs yeux et salit leur crinière.

Dans les écuries destinées à loger de forts chevaux, le râtelier doit être placé à 1m40 ou 1m50 au-dessus du sol. L'élévation variera selon la taille des animaux ; il faut toujours qu'ils puissent tirer le fourrage sans se fatiguer.

CRÈCHES OU MANGEOIRES. — Comme les râteliers, elles doivent être à une hauteur en rapport avec la taille des chevaux. Il faut que les animaux puissent manger l'avoine sans être obligés de trop baisser la tête ni de la relever et de rouer l'encolure. Dans l'un comme dans l'autre cas, ils se fatiguent et s'habituent à porter mal.

Elles doivent avoir une élévation égale à peu près aux trois quarts de la taille des chevaux : 0m 80 à 1m 20, au-dessus du sol, soit 1 mètre pour les chevaux de taille moyenne ; une profondeur de 20 à 25 centimètres ; une largeur de 25 à 40 au

fond et de 35 à 45 à l'entrée, selon la grosseur des chevaux. Le fond doit être concave plutôt que plan et parfaitement uni : des crèches trop profondes ou trop étroites forcent les chevaux à prendre une position fatigante.

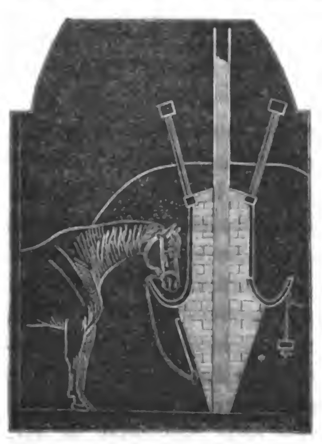


Fig. 19. — Crèches de l'écurie fig. 16.

Les crèches reposent sur une maçonnerie ou sur des poteaux. La maçonnerie peut blesser aux genoux les chevaux fougueux qui grattent le sol avec les pieds antérieurs, à moins qu'elle ne soit disposée obliquement (*fig.* 19) ; des poteaux ou consoles, placés dans les endroits correspondant aux points de séparation des chevaux et destinés d'ailleurs à supporter les cloisons des stalles ou les bat-flancs, n'ont pas cet inconvénient.

Anciennement on faisait toutes les crèches en bois ou en pierre. Bourgelat donne la préférence à celles en pierre comme étant plus faciles à nettoyer, pouvant servir d'abreuvoir et n'étant pas susceptibles de pourrir et de répandre une mauvaise odeur. Le bord libre des crèches en bois doit être garni d'une plaque métallique, d'une lame de zinc ou de tôle pour empêcher les chevaux de le ronger. Autant que possible le fond doit être recouvert de la même manière.

Aujourd'hui on fait plus souvent qu'anciennement les crèches en fonte. Elles sont d'un prix peu élevé, durent longtemps et sont faciles à nettoyer ; elles méritent à tous égards la préférence. Il n'y a que les crèches en bois qui s'étendent d'une extrémité à l'autre de l'écurie ; celles en pierre et en fer sont disposées en auge. Elles doivent avoir une longueur à peu près égale à la largeur de la stalle. Les petites crèches, celles surtout qui sont rondes, en coquilles laissent perdre beaucoup d'avoine. Cet inconvénient a lieu principalement

dans les écuries où il y a plusieurs chevaux, où les animaux étant distraits ou tourmentés par les insectes, tournent souvent la tête de côté pendant qu'ils mangent.

Dans les écuries doubles, les crèches et les râteliers sont fixés quelquefois aux murs de l'écurie, et alors le couloir est placé au milieu, entre les deux rangs de chevaux; d'autres fois à un mur élevé au milieu de l'écurie (*fig.* 17, 19).

Des différentes manières d'ATTACHER les chevaux deux seulement doivent être pratiquées. Il faut fixer à la crèche ou aux poteaux qui la supportent des anneaux, dans lesquels on passe les longes; aux extrémités de celles-ci sont attachés des *billots* (*fig.* 19) dont le diamètre dépasse celui des anneaux; ces billots reçoivent la longe qui nouée à son extrémité ne peut pas être retirée, et par leur poids, opposé à la traction du cheval, ils empêchent la longe de se replier sur elle-même; de cette manière on peut laisser à chaque cheval une longe assez longue pour qu'il puisse à son aise manger et se coucher; et cependant la longe étant toujours tendue, ne peut pas former des anses et produire des enchevêtrures et autres accidents auxquels sont exposés les chevaux qui s'entravent.

On peut encore avec avantage employer le moyen suivant: on fixe verticalement devant chaque cheval une barre de fer éloignée du mur de 5 à 6 centimètres. Un anneau mobile embrasse cette barre (*fig.* 19); on attache ensuite la longe à cet anneau qui est élevé, amené contre la crèche quand les chevaux mangent au râtelier; mais qui, lorsqu'ils se couchent, descend près du sol. Avec cette barre, une longe de 6 à 8 décimètres permet aux chevaux de se coucher, de manger, sans les laisser exposés à s'entraver : toutefois l'anneau doit être retenu, quand les chevaux sont couchés, à une hauteur de 3 décimètres au moins au-dessus du sol.

Lorsque des chevaux tourmentent leurs voisins, si on ne peut pas les mettre dans des stalles fermées, on les attache avec deux longes placées l'une à droite, l'autre à gauche; ils peuvent avancer et reculer à volonté, mais ne peuvent pas contrarier les animaux qui sont à côté d'eux.

COMPARTIMENTS. — Dans les établissements où l'on élève des

solipèdes, dans les haras, il faut avoir des écuries particulières pour les étalons, pour les juments pleines et les nourrices, pour les poulains et les pouliches sevrés, pour les mâles et pour les femelles ayant plus d'un an, pour les malades.

L'usage de loges, de *box*, de *paddocks* (loges s'ouvrant sur une petite cour) est très-commode pour les animaux qu'on ne veut pas attacher : pour les étalons, les chevaux de course, les cavales avec leur poulain; mais la construction en est dispendieuse et les loges occupent plus de place que de simples stalles. En outre les animaux qu'on y tient sont moins maniables que ceux qui vivent dans des écuries communes; quelques-uns deviennent sauvages, difficiles, méchants même.

On voit aujourd'hui beaucoup de loges dont les cloisons sont en maçonnerie ou en planches jusqu'à une certaine hauteur et ensuite en barreaux. Les animaux y ont beaucoup d'air et ne sont pas complétement isolés.

Lorsque les chevaux sont très-rapprochés les uns des autres, ils se blessent rarement à coup de pieds; mais s'ils sont convenablement espacés, s'il leur est facile de se tourner, ils peuvent se lancer des ruades et s'estropier.

Comme on est toujours obligé de laisser, entre les chevaux de service, un certain espace, afin qu'ils puissent se reposer, on doit chercher à prévenir les accidents, en plaçant entre les animaux des séparations plus ou moins complètes.

Dans les écuries destinées à loger des animaux de grande valeur, on construit ordinairement des stalles en bois, des séparations fixes; mais alors il faut accorder, par cheval, un espace de 25 à 30 centimètres de plus en largeur.

Les stalles ne doivent pas être assez élevées pour isoler complétement les animaux. Une hauteur de 1m 30 à 1m 40 est suffisante pour que les animaux, en ruant, ne passent pas les pieds au delà de la séparation; elles seront construites avec soin, les chevaux se grattent, se blessent même si elles offrent des saillies, des angles ou des aspérités. On a vu des chevaux qui, en ruant, s'abîmaient les membres postérieurs contre le poteau qui soutient la séparation en arrière. Il faut prévenir des accidents semblables, ou en employant

des poteaux aplatis sur les côtés, ou en remplissant, avec des planches, les angles qu'ils forment avec les séparations. Du reste, dans toutes les parties de l'écurie, pouvant être en contact avec les animaux, il est bon que les crochets, les clous et les anneaux divers soient enchâssés dans le bois ou la pierre qui les porte et que les boiseries soient bien unies.

Les séparations mobiles, *bat-flancs*, sont plus employées que les stalles; elles sont moins dispendieuses, et, pouvant être facilement déplacées, elles permettent de disposer le local selon les besoins.

Ces séparations sont formées, tantôt d'une simple barre horizontale ou partant du râtelier et allant reposer sur le sol, vis-à-vis les membres postérieurs des chevaux; tantôt d'une barre horizontale, à laquelle est suspendue une planche qui a la même direction (*fig.* 20), ou encore d'une barre gar-



Fig. 20. — Bat-flancs.

nie de tresses en paille, en jonc ou en feuilles de maïs : après avoir entouré la barre, ces tresses, attachées et bien serrées les unes contre les autres, pendent et forment une séparation de la largeur que l'on désire. Les animaux sont ainsi aussi complétement séparés qu'avec des bat-flancs, et sont beaucoup moins exposés à se blesser.

En avant, ces séparations sont fixées, au moyen d'un crochet dont elles sont pourvues, à des anneaux qui pendent à la crèche : plusieurs anneaux scellés, les uns au-dessus des autres, permettent d'élever plus ou moins la séparation, selon la taille des animaux et les accidents que l'on peut craindre. En arrière, elles sont suspendues, ou à des barres

en bois, ou plus souvent à des cordes, à des chaînes, à des tringles en fer qui pendent du plancher. On se sert très-rarement de poteaux, parce qu'il n'est pas facile de les déplacer.

Au lieu de chaînes et de tringles simples, on emploie aussi des chaînes ou des tringles communiquant les unes avec les autres au moyen d'anneaux et d'embranchements (*fig.* 21). Avec ce système de suspension, les séparations sont moins vacillantes qu'avec de simples liens.



Fig. 21. — Système de suspension pour la séparation des écuries.

On doit toujours avoir soin de fixer, en arrière, les séparations mobiles, de manière qu'on puisse les enlever, les faire tomber avec facilité dans le cas où les chevaux sont entravés. On les attache avec des nœuds coulants, c'est le moyen le plus simple. On se sert aussi, avec avantage, d'un instrument en bois ou en métal, nommé *sauterelle*. Cet instrument est fixé supérieurement aux chaînes de la figure 21, par le crochet J (*fig.* 22) et il porte inférieurement, par le crochet I, le bat-flanc. Il a, pour partie essentielle, un crochet (*fig.* 23) formé de deux pièces L K, réunies inférieurement par une charnière. L'anneau (*fig.* 24) est destiné à tenir le crochet fermé, comme dans la figure 22.

Si un animal s'entrave, on n'a qu'à soulever l'anneau en le frappant, même de loin, avec un bâton. Aussitôt la pièce K du crochet se renverse et la chaîne qui tient le bat-flanc tombe.

Accessoires. — La partie libre des murs des écuries, les

piliers qui portent les séparations, doivent être garnis de crochets où l'on suspend les harnais.

Il est convenable de placer dans les écuries un lit ou d'y réserver une place pour les hommes de service, pour les soldats de garde. Ces derniers, si une place ne leur a pas été destinée, dérangent les chevaux, les rapprochent et prennent même de la litière.

Un coffre à avoine, pouvant être fermé à clef au besoin, est aussi un meuble fort utile, car, plus la nourriture est rapprochée des animaux qui doivent la consommer, moins il est à craindre qu'elle soit distraite par les domestiques. Bourgelat décrit les pelles, les brouettes, dont on a besoin pour nettoyer les écuries. Il suffit de dire que ces outils sont indispensables.

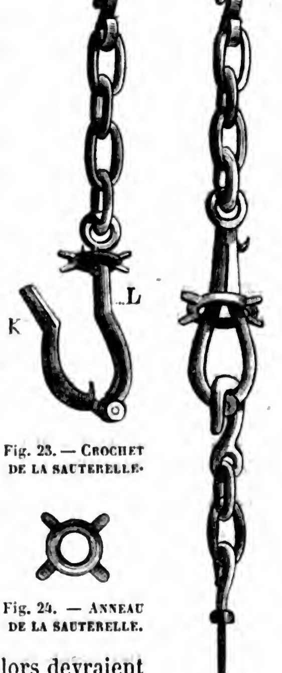



Fig. 23. — Crochet de la sauterelle.

Fig. 24. — Anneau de la sauterelle.

Fig. 22. Sauterelle complète.

Abreuvoirs. — On a conseillé de placer au milieu des écuries, qui alors devraient avoir une largeur suffisante, de grandes auges en pierre pour abreuver les chevaux; par ces abreuvoirs on aurait, dit-on, l'avantage de pouvoir empêcher les animaux de sortir et de leur faire éviter les brusques transitions de la chaleur des habitations au froid extérieur, de faire mettre l'eau avant la distribution au niveau de la température des étables. Ces avantages ne compenseraient pas les inconvénients d'avoir le milieu des étables embarrassé par une masse d'eau qui rendrait l'air humide, les animaux malades, pourrirait les harnais et les boiseries.

Du reste, en hiver, l'eau est assez chaude dans les puits pour être bonne et salubre, et on ne doit la tirer, dans cette saison, qu'au moment où les animaux doivent la boire; c'est seulement dans les fortes chaleurs que l'eau des sources, des puits, a besoin d'être échauffée, mais alors elle l'est plus tôt dehors, au soleil, que dans une habitation. Enfin, peut-on dire qu'il est avantageux de ne pas laisser sortir les chevaux en hiver? Non; ces animaux étant destinés à travailler constamment ne doivent pas être soignés avec tant de minutie; le séjour continuel dans une atmosphère chaude et humide, les rendrait sensibles à toutes les causes morbides; il vaut mieux les tenir toujours assez fraîchement, ouvrir les fenêtres des écuries un instant avant de les faire sortir, mais ne jamais manquer un jour de les exposer au grand air quel que soit le temps. Cette pratique ne pourrait être nuisible qu'autant que les abreuvoirs seraient placés dans un de ces endroits où se font particulièrement sentir les vents froids, et que les animaux seraient exposés à ces courants d'air, sans aucune transition, en sortant d'une écurie chaude.

Enfin, si l'on croyait devoir placer les auges dans les écuries, il faudrait les mettre dans un coin plutôt qu'au milieu.

### § 3. — De l'assainissement des écuries.

Nous venons d'indiquer de quelle manière des écuries doivent être construites et tenues. Mais peu de propriétaires sont à même de refaire leurs bâtiments ruraux; il faut qu'ils tirent de ceux qu'ils possèdent le meilleur parti possible. D'après ce que nous venons de dire, on peut déduire ce qu'il y aurait à faire, selon les circonstances, pour assainir les habitations des solipèdes. Nous dirons seulement ici que ces étables devraient être séparées de celles des bœufs; que la réunion des chevaux et des ruminants donne souvent lieu à des accidents; qu'on doit élargir les ouvertures, remplacer les lucarnes par des fenêtres, élargir celles-ci si elles sont étroites, en ouvrir de nouvelles; qu'il faut établir des barbacanes et des cheminées d'appel au plancher (*voyez* p. 393); que, s'il est important de pouvoir aérer, il l'est aussi d'avoir la faci-

lité, dans certains moments, de soustraire les animaux à l'influence de l'air extérieur; que les ouvertures des écuries doivent donc toujours pouvoir être ouvertes ou fermées à volonté.

Le sol doit être pavé, ainsi que nous l'avons dit, et, dans tous les cas, il doit être uni, foulé et nivelé de manière que les liquides n'y séjournent pas; on aura le soin de boucher toutes les ouvertures qui sont à côté des râteliers, de balayer souvent les crèches, de n'y laisser jamais ramasser les graines de foin, la poussière, les excréments des rats. Ces impuretés répandent une mauvaise odeur et dégoûtent les animaux. Si l'on ne peut pas enlever le fumier tous les jours, on le fera aussi souvent que possible, on le portera toujours hors de l'étable, mais on ne laissera jamais le pavé nu et l'on remettra de la litière fraîche tous les soirs. Toutes les fois qu'on nettoyera le sol, on passera le balai sur les murs et le plancher, afin d'enlever les toiles d'araignée et la poussière.

Avantages de la propreté. — La malpropreté des écuries nuit à la santé des chevaux et les déprécie. Nous aimons à voir ces animaux propres, avec un poil lisse et brillant. Le fumier, la boue, l'urine, salissent et irritent la peau, la rendent épaisse, rugueuse, font pousser des poils gros, rudes et les rendent ternes, hérissés; font devenir les pieds grands, mous, faibles; exercent même des effets pathologiques, produisent des crevasses, des peignes, des teignes, des dartres, les eaux aux jambes, la pourriture de la fourchette, le crapaud. En outre, les vapeurs aqueuses, l'acide carbonique, le gaz ammoniac, les miasmes qui s'élèvent des matières animales donnent naissance à diverses maladies, à la morve, au farcin, aux affections typhoïdes, au charbon. Ces émanations, généralement irritantes, fatiguent la conjonctive, attirent le sang sur l'œil et produisent des ophthalmies.

Nous n'ignorons pas que beaucoup de chevaux se portent très-bien dans de mauvaises écuries, et que d'autres deviennent malades quoique étant très-bien logés. Les propriétaires qui tiennent mal leurs chevaux, qui ne les pansent jamais, qui les laissent dans le fumier, et qui s'inquiètent peu de la

poussière, des toiles d'araignées, de l'humidité de leurs écuries, ne sont pas toujours ceux qui en perdent le plus. La nourriture et le genre d'exercice des animaux neutralisent souvent les effets pernicieux des mauvais logements. Mais il n'en est pas moins démontré que la propreté est salutaire aux chevaux, et les cultivateurs qui en ont de bien portants, quoique mal tenus, les auraient meilleurs, s'ils les logeaient convenablement.

Sans un air pur la respiration est incomplète et l'économie animale sans vigueur. La propreté des habitations est beaucoup plus nécessaire aux animaux exclusivement destinés au travail, qu'à ceux entretenus pour le lait et la viande : dans une atmosphère chaude et humide, les chevaux sont lymphatiques et mous.

Il y a, du reste, un avantage pécuniaire à tenir les écuries proprement : les crèches, les râteliers et tout ce qui est susceptible de s'oxyder ou de pourrir s'altère sous l'influence des vapeurs chaudes. On sait que les alcalis rendent le cuir roide et cassant. Les harnais en peau font peu d'usage et sont roides, blessent les chevaux si on les tient dans un lieu où se trouvent des vapeurs ammoniacales.

Le plus souvent on doit attribuer la mauvaise tenue des écuries à leur construction. Quelquefois le désir de tenir les animaux chaudement, engage à laisser les ouvertures constamment fermées. Ce n'est pas en plaçant les chevaux dans des écuries étroites et en fermant les ouvertures qu'il faut chercher à les préserver du froid : l'air ne peut être échauffé par le corps animal sans être en même temps altéré. La chaleur humide des lieux clos, surtout si l'air ne contient pas une quantité convenable d'oxygène, rend les animaux mous, faibles, très-impressionnables aux causes morbifiques; sous son influence, la digestion se fait mal, les humeurs s'altèrent et un léger refroidissement produit le farcin, des catarrhes qui dégénèrent en morve. Le froid est moins nuisible, et, si l'on ne peut pas tenir les chevaux chaudement sans les priver d'un bon air, il est préférable de les laisser exposés au froid ; car, quelle que soit la rigueur d'un hiver, il sera sans mauvais ef-

fets sur des animaux bien nourris et préservés du vent direct par des murailles.

## SECTION II.

### NOURRITURE ET BOISSONS.

Dans une écurie bien tenue, les rations doivent être modifiées, non-seulement toutes les fois qu'on renouvelle les animaux, mais encore dans toutes les saisons, selon les qualités des fourrages, et quelquefois selon les aliments qu'il y a intérêt à faire consommer.

#### § 1. — Des aliments les plus appropriés aux solipèdes.

En première ligne se place le *foin*. Celui qui est un peu long et qui a été coupé bien mûr est le meilleur. Mais il ne faut pas le donner immédiatement après la récolte, et même, pour que ce fourrage ait toutes ses qualités, il doit, non-seulement avoir *ressué*, mais encore avoir passé l'hiver.

Trop nouveau, il échauffe les solipèdes, les excite à boire beaucoup, produit des affections à la peau, des échauboulures, des irritations des voies digestives, la jaunisse et même des indigestions, si les animaux en prennent de fortes quantités. Ces effets nuisibles se produisent principalement lorsque le foin, nouvellement récolté, forme, comme cela arrive souvent dans les campagnes, la nourriture presque exclusive des animaux ; mais ils sont peu marqués si les chevaux reçoivent, en outre, de l'avoine et de la paille, et surtout si, après être resté quelque temps en meules, le foin a été secoué, bottelé : il perd son feu par le déplacement.

Sans être aussi généralement usitée que le foin, l'*avoine* forme un des aliments les plus employés pour le cheval. Elle doit être propre, lourde, du poids de 45 à 50 kilogrammes l'hectolitre et récoltée depuis un certain temps si elle doit être administrée à fortes doses. L'avoine a, sur les *fourrages*, l'avantage d'être plus uniforme, de sorte que l'on a intérêt à en donner une forte ration et à diminuer celle du foin, quand on fait voyager des chevaux précieux : on les nourrit ainsi

plus uniformément dans les auberges, où le foin est trop souvent de très-mauvaise qualité.

Le foin et l'avoine sont les aliments qu'on emploie le plus généralement pour le cheval, parce qu'ils sont réellement les mieux appropriés à son organisation ; que, bien administrés, ils l'entretiennent très-bien et lui donnent de l'énergie. La *paille*, qui vient en troisième ligne, nourrit peu ; mais elle amuse les animaux pendant les longs moments de repos ; elle apaise la faim sans produire l'engraissement. Celle de blé, un peu fine, est la meilleure.

Ces trois substances sont d'une conservation aisée et se transportent facilement, quoique volumineuses. En raison de ces avantages, elles sont d'un emploi très-répandu, et, depuis que les chevaux se sont multipliés dans les villes, plus qu'anciennement, elles sont devenues d'un prix très-élevé. Dans beaucoup de localités, il est avantageux de remplacer le foin et l'avoine par d'autres aliments.

A la place du foin des prairies naturelles, qui jadis était le seul employé à la nourriture des chevaux, les cultivateurs donnent, depuis longtemps, les *légumineuses* desséchées, et des expériences, faites assez en grand sur les chevaux de l'armée, prouvent, qu'introduites dans la ration elles sont favorables à la santé, qu'elles donnent du lustre au poil, de l'énergie aux animaux et font diminuer le nombre des maladies.

D'où provient donc la prévention si répandue qui existe contre l'emploi du foin de luzerne et de celui de trèfle pour la nourriture des chevaux ?

De ce que ces fourrages, dans le Midi surtout, occasionnent fréquemment des congestions mortelles sur les organes digestifs, sur les intestins en particulier ; de ce qu'ils excitent la soif chez les animaux et produisent un grand développement de l'abdomen.

Dans le Nord, ils occasionnent rarement de semblables effets, mais quand ils sont donnés pendant longtemps d'une manière trop exclusive, ils entretiennent mal les chevaux, soit que formés d'un petit nombre de plantes ils aient une

composition chimique trop simple, et qu'ils ne renferment pas, en proportions convenables, tous les éléments nécessaires à la constitution des animaux; soit qu'ils constituent une nourriture trop uniforme et qu'ils cessent, après un certain temps, d'exciter convenablement l'appétit.

Quoi qu'il en soit, le foin des légumineuses, de la luzerne, du trèfle ou du sainfoin peut être introduit avec avantage dans la ration des chevaux ; mais, comme le produit de tous les autres végétaux, il nourrit beaucoup moins bien, administré seul, que lorsqu'il est mêlé à d'autres aliments, qu'il n'entre que pour une moitié, pour un tiers dans la composition des rations.

Toutes les parties des légumineuses n'ont pas la même valeur. Les tiges ayant une certaine fermeté, conviennent surtout aux chevaux. Nous avons vu des attelages de labour entretenus avec du sainfoin récolté trop mûr, faire un bon service quoique médiocrement soignés. Les feuilles et les tiges, fauchées jeunes, ne sont pas aussi nutritives : le *regain*, même celui des plantes de la famille des graminées, est inférieur au foin pour les solipèdes. Il doit être réservé pour les ruminants.

Nous devons ajouter que quelques légumineuses, parvenues à maturité, la vesce, la *jarosse* surtout, sont nuisibles à la santé, déterminent chez le cheval des affections promptement mortelles.

Il serait souvent avantageux de remplacer l'avoine par d'autres aliments, à cause de son prix très-élevé relativement à sa valeur nutritive. Particulièrement recommandé par Thaer et de Dombasle, le *sarrasin*, si facile à cultiver, est donné avec avantage aux chevaux de ferme. Il peut aussi y avoir intérêt à faire consommer l'*orge* et le seigle en général moins cher que l'avoine, relativement à leur valeur nutritive. On sait que le premier de ces grains est exclusivement donné aux chevaux en Afrique et en Asie, qu'on en fait même une grande consommation dans le midi de l'Europe. En France cependant il ne peut pas remplacer l'avoine.

Comme l'orge, le *seigle* est trop nutritif et peu excitant; il

prédispose aux inflammations et à la fourbure. On le donne gonflé, ramolli, mais non pulpeux, en plus petite proportion que l'avoine, et seulement pour remplacer la moitié ou le tiers de cette dernière, le quart même pour des chevaux qui font des travaux pénibles.

Le *blé* n'est donné aux chevaux, et chacun en comprend le motif, que dans quelques circonstances exceptionnelles, aux étalons au moment de la monte, aux juments quand elles sont nourrices. Quelquefois cependant on a été obligé d'en faire consommer à des chevaux de travail faute d'avoine. On a remarqué, il y a une cinquantaine d'années, en Italie, dans l'armée française, qu'il prédispose aux maladies inflammatoires. Il faut l'administrer en petites quantités.

En Amérique, on fait une forte consommation de *maïs* pour les solipèdes. M. de Humboldt rapporte qu'il y a au Mexique, dans les mines de Guanaxuato, 14,000 mulets exclusivement nourris avec du maïs. D'après M. Boussingault, des chevaux qui font, également dans des mines du Mexique, quatre heures de travail au grand trot sont nourris, quand ils travaillent, avec 14 litres 7 de maïs et 5 kilog. 76 de paille ; et, quand ils ne travaillent pas, avec 11 litres 27 de maïs et de la paille à discrétion. En Espagne, les chevaux en mangent aussi beaucoup ; en Italie, en 1799, il a remplacé sans accidents l'avoine pour des chevaux d'artillerie. « Dans la plaine du Rhin, le maïs en grains, macéré, mêlé avec des balles d'épeautre et de la paille hachée, sert à la nourriture des chevaux. Ce grain est très-salutaire aux animaux, lorsqu'on a soin surtout de concasser le grain ou de le faire ramollir dans l'eau. » (Bonafous.)

Riches en matières azotées, les *graines légumineuses* produisent beaucoup de sang et prédisposent les chevaux aux fluxions sanguines sur le poumon et sur les centres nerveux. Elles doivent être données avec précaution, et autant que possible mêlées à des foins ou à des pailles hachées. Si on les donne seules, il faut les arroser ou les faire ramollir dans l'eau : elles sont plus faciles à digérer et nourrissent mieux.

Quant aux *graines oléagineuses*, on ne les donne aux chevaux que pour refaire ceux qui sont épuisés, ruinés par le travail et la misère. De petites rations de chènevis, de graines de lin, produisent rapidement de la graisse, rendent le poil brillant et les formes arrondies, mais cet état dure peu de temps. Quand les animaux reprennent un travail pénible, ils perdent leur embonpoint d'autant plus vite que les aliments gras les ont débilités en les engraissant. La farine des graines oléagineuses, surtout celle de graine de lin, convient très-bien pour nourrir les jeunes poulains auxquels on ne peut pas fournir une quantité suffisante de lait.

Deux qualités de *sons* sont usitées pour les chevaux. Le *gros son* est donné comme aliment, seul ou mêlé à l'avoine, sec ou plus souvent après avoir été humecté. Il nourrit beaucoup et peut, jusqu'à un certain point, remplacer le foin. Dans ce but, on le donne aux vieux chevaux qui ont les dents mauvaises. Le *menu son*, la *recoupette*, le *remoulage*, conviennent plutôt pour mêler aux boissons, à titre d'assaisonnement, soit pour engager les chevaux à prendre des eaux auxquelles ils ne sont pas habitués, soit pour adoucir des eaux dures, crues, d'une digestion difficile.

Le gros son est utile particulièrement aux chevaux échauffés qui ont été nourris avec des graines et des grains donnés en forte quantité pour les soutenir pendant des travaux pénibles ; mais il faut en surveiller les effets et le donner avec modération, car il relâche les animaux, les affaiblit et les fait beaucoup transpirer.

En général, on n'a pas l'habitude de donner du *vert* aux chevaux de travail. Cependant les agronomes recommandent de nourrir, en été, les chevaux des fermes avec les produits des prairies artificielles. « Les légumineuses vertes sont pour ces animaux, dit le baron Crud, la meilleure nourriture d'été ; lorsqu'ils en ont en suffisance, ils n'ont que faire d'aucun autre aliment. » Nous avons toujours remarqué que les chevaux utilisés à l'École vétérinaire d'Alfort prennent de l'embonpoint, ont le poil brillant, quand ils sont nourris avec du seigle vert, avec de la vesce ou de la luzerne.

De toutes les racines, la *carotte* est celle qui généralement convient le mieux pour les solipèdes. Elle peut sans inconvénient former un tiers de la ration pour les chevaux des fermes, et un quart pour ceux qui sont employés à des services pénibles. D'après Mathieu de Dombasle, 10 kil. de carotte et 10 kil. de foin nourrissent parfaitement un grand cheval; mais s'il travaille beaucoup, il faut ajouter à cette nourriture 6 litres d'avoine.

Avant de rationner les animaux, on doit étudier la valeur de ces racines. Dans le Nord, elles nourrissent moins que dans le Midi; après une année pluvieuse, elles sont plus aqueuses, relâchent, amollissent les animaux, et doivent entrer pour une plus petite partie dans la composition des rations.

Le *panais* est préférable à la carotte; il nourrit mieux, et relâche moins; l'usage cependant en est restreint, en France, par les difficultés de sa culture; c'est seulement sous l'influence des climats humides qu'il prend un grand développement, et l'emploi en reste limité à la partie occidentale de la Bretagne. On donne par jour de 10 à 12 kilogrammes de cette racine avec 12 à 15 kilogrammes de foin aux chevaux de travail. Trop souvent même on remplace le foin par de la paille.

On fait plus rarement consommer la *pomme de terre*, la *betterave*, le *topinambour* et les *crucifères* par le cheval. Les deux premières de ces plantes sont cependant celles qu'on lui a données le plus souvent.

Les divers aliments aqueux conviennent surtout aux juments poulinières et aux poulains. Pour les animaux de travail, ils ont l'inconvénient d'introduire beaucoup d'eau dans l'économie animale et d'être peu nutritifs, ce qui oblige à en donner en poids trois, quatre fois plus que de foin, et sept, huit fois plus que d'avoine. Les animaux qui en prennent beaucoup, surchargés et affaiblis, transpirent plus facilement, et résistent moins bien aux travaux pénibles que ceux qui sont nourris avec des fourrages secs.

### § 2. — De la convenance relative des principaux aliments.

Le foin forme l'aliment qui, donné seul, conviendrait le mieux à tous les chevaux. Il ne faut pas cependant le faire entrer en égale quantité dans la ration de tous ces animaux.

Aux chevaux fins et à ceux qui font les services très-pénibles des postes, des diligences, il faut en donner de petites quantités et augmenter la ration d'avoine.

Aux chevaux de corpulence moyenne employés aux attelages de luxe, chevaux qui travaillent peu, il faut encore diminuer la quantité de ce fourrage et donner préférablement de la paille et de l'avoine. La paille apaise la faim ou plutôt amuse les chevaux sans les nourrir trop fortement, sans les engraisser.

Quant aux gros chevaux employés aux services du roulage et de l'agriculture, le foin et l'avoine conviennent principalement. La paille ne leur est donnée avec avantage que pendant l'hiver quand ils ne travaillent pas ou travaillent peu. C'est aussi aux chevaux des fermes que l'on fait consommer principalement les plantes vertes et les racines.

Pour les chevaux, et cela est très-important, il faut tenir compte du volume des substances alimentaires. Il ne suffit pas qu'un fourrage puisse nourrir, il faut d'abord que les animaux, sans être trop fortement nourris, soient convenablement lestés, qu'ils aient les organes digestifs suffisamment distendus; mais il est nécessaire aussi qu'ils n'aient pas besoin, pour compléter leur repas, de prendre de trop fortes quantités de fourrages. Nous avons vu, en parlant des races, que le cheval fin se déforme quand il est élevé dans une contrée où les fourrages sont durs, fades, peu alibiles.

D'un autre côté, il est essentiel que les animaux mangent leur ration dans un espace de temps assez court, pour que, dans les intervalles laissés entre les heures de travail, ils puissent prendre le repos et la nourriture qui leur sont nécessaires.

Ces deux considérations obligent souvent à donner de moindres quantités de foin, de racines, de paille, et à rem-

placer ces aliments par de l'avoine, des pois, des féveroles, quoique ces dernières substances soient d'un prix plus élevé.

Il faut aux chevaux, dont les travaux sont pénibles et les repas éloignés les uns des autres, des rations de grains : elles abrégent le temps des repas et par l'abondance de leurs principes alibiles, elles conviennent à l'exiguïté de l'estomac des solipèdes. Les bons effets d'une nourriture substantielle sont démontrés par les travaux si pénibles que font, tout en conservant une parfaite santé, quelques chevaux dans les villes.

On voit aussi un exemple de ces bons effets sur les chevaux arabes auxquels on donne même des *substances animales*, quand on veut faire de fortes courses, et quand les repas doivent suffire pour longtemps.

Nous savons que l'usage de cette nourriture peut paraître contraire aux inductions qu'on devrait déduire de l'organisation du cheval; qu'un pareil système paraît être une monstruosité physiologique qui supposerait que la nature a organisé pour manger des grains et de l'herbe des animaux qui se trouveraient bien de la nourriture animale. Mais c'est le cas de dire : qui peut le plus peut le moins; si la force digestive des herbivores est assez puissante pour élaborer des aliments durs, fibreux, pauvres en principes alibiles, à plus forte raison elle doit élaborer les matières qui, comme les substances animales, n'ont qu'une légère transformation à subir pour être assimilables.

Les bons effets de la nourriture animale et des substances végétales très-alibiles sur les solipèdes ne sont donc pas en opposition avec les principes hygiéniques déduits de la physiologie : le raisonnement, au contraire, nous indique assez que le cheval ne pourra bien travailler, c'est-à-dire déployer de grands efforts pendant longtemps sans discontinuer, qu'autant qu'on lui fournira des aliments assez riches, pour que la petite quantité que son estomac peut en contenir entretienne son corps; de même le cheval ne fera des courses très-rapides que lorsque, par une nourriture très-alibile, excitante, peu

volumineuse, légère, on rendra ses muscles énergiques, sans lui donner l'énorme abdomen qui, dans les chevaux vivant conformément à leur organisation primitive, charge sans utilité les organes de la locomotion.

Quant aux *diverses préparations* que l'on fait subir aux aliments pour les rendre d'une digestion plus facile, elles augmentent, quoique diversement, la valeur nutritive des fourrages; cependant, il n'y a avantage à les pratiquer, surtout quand l'opération est compliquée, que si l'on a un grand nombre de chevaux à nourrir, si l'on peut attendre un grand résultat d'une petite économie réalisée sur chaque animal. Cette observation s'applique à la substitution d'un aliment moins cher à un aliment d'une plus grande valeur commerciale, mais plus facile à administrer. Le propriétaire qui n'a que quelques chevaux est dans l'alternative, ou de faire une diminution assez grande pour que l'économie d'aliments paye les frais de main-d'œuvre, ou de diminuer trop fortement la ration, et alors ses animaux ne sont pas suffisamment nourris. Ce dernier effet s'est souvent produit. C'est ce qui nous explique pourquoi beaucoup de propriétaires se plaignent de ce que le pain préparé pour les chevaux, l'avoine écrasée, le foin cuit ou macéré, n'entretiennent pas les animaux, comme le disent les auteurs. Ils ont voulu réaliser de trop fortes économies, et les chevaux n'ont pas reçu la quantité de matière alibile qui leur était nécessaire.

## § 3. — **Des rations.**

Pour rationner le cheval, il faut se rappeler qu'il a l'estomac petit, qu'il est dépourvu de vésicule biliaire; que, dans l'état de nature, il mange souvent et longtemps : dans nos pâturages peu fertiles, il cesse à peine de manger quelques instants quand il y reste en liberté. Organisé pour manger lentement des fourrages peu nutritifs, le cheval est cependant nourri, quand il doit être soumis à des travaux pénibles et de longue durée, avec des aliments substantiels, c'est-à-dire riches en principes alibiles, mais durs et résistant aux

forces digestives. Ainsi s'explique la fréquence des indigestions sur ces animaux. Rien n'est plus dangereux pour les chevaux, que d'être attelés à une diligence, à une malle-poste, immédiatement après qu'ils ont terminé leur repas de son et d'avoine. Sans aller jusqu'à suivre le précepte des Arabes, qui disent : « Le cheval marche avec la nourriture de la veille et non avec celle du jour, » et qui donnent l'orge à leur monture le soir pour le lendemain, il faut administrer l'avoine aussitôt que les chevaux rentrent à l'écurie. Plusieurs industriels préfèrent en donner à discrétion : les animaux en ont toujours dans la crèche, ils ne mangent que ce qui leur est nécessaire et sont toujours prêts à être attelés ; mais on ne peut agir ainsi que lorsque les animaux travaillent beaucoup, payent largement leur nourriture et ne sont pas exposés à devenir trop gras.

Un cheval de course, du poids de 386 kilogrammes, consomme, par jour :

| | |
|---|---|
| Foin . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2 kil. |
| Avoine, 16 litres, soit . . . . . . . | 8 » |

soit l'équivalent de 18 kilogrammes de foin, en admettant que l'avoine nourrit deux fois autant que le foin. Cette évaluation est au-dessous de la réalité : on ne donne aux chevaux de course que de l'avoine de première qualité.

Un gros cheval caenais, du poids de 715 kilogrammes, mange, par jour :

| | | |
|---|---|---|
| Foin. . . . . . . . . . . . . | 7 kil. | 500 gr. |
| Avoine, 20 litres (9 kil.), soit | 18 | » |
| Son, 10 litres . . . . . . . . . | » | » |

En supposant que les 10 litres de son équivalent à 2 kil. 500 gr. de foin, cette ration équivaut à 28 kilogrammes de foin ; de sorte que ces deux chevaux consomment à peu près l'équivalent de 4 kilogrammes de foin par chaque 100 kilogrammes de leur poids en vie.

A l'École d'Alfort, un cheval allemand, employé au service d'hygiène, pesant 480 kilogrammes, et qui, par sa conforma-

tion, tient le milieu entre les deux chevaux dont nous venons de parler, consomme, par jour :

| | | |
|---|---|---|
| Foin . . . . . . . . . . . . . . . . | 8 kil. | |
| Avoine, 8 litres (3 kil. 600), soit. | 7 » | 200 de foin. |
| Carottes, 9 kil., soit . . . . . . . . | 3 » | de foin. |

soit à peu près l'équivalent de 18 kilogrammes de foin, 3 kil. 750 gr. pour 100 de son poids; mais nous ajoutons 2 litres d'avoine pendant les plus forts travaux. En été, il consomme de 35 à 40 kilogrammes de vert; il mange moins d'avoine.

Ces chevaux appartiennent, l'un à la race la plus légère, l'autre à la plus forte, et le troisième aux races intermédiaires. Nous pouvons donc ajouter que tous les chevaux, pour être en état de suffire à de bons travaux, ont besoin d'être très-fortement nourris.

Nous donnons à la page suivante les rations réglementaires des chevaux de troupe. A l'article *soins des reproducteurs*, nous rapporterons celles des étalons de l'État. Avec ces diverses indications, chacun comprendra facilement comment doivent être réglées les rations pour les chevaux de nos différents services. Aussi nous nous bornerons à rapporter des exemples de rations *exceptionnelles*, afin de faire comprendre toute l'étendue des variations que l'on peut et que l'on doit faire subir au régime des chevaux, selon les conditions dans lesquelles on se trouve.

L'année 1840 avait fourni peu de fourrages; la nourriture des animaux était devenue chère. Plusieurs agronomes cherchèrent des moyens économiques d'alimentation. La Société d'agriculture de Nancy publia alors d'excellentes instructions. Nous allons en donner quelques extraits :

| | | |
|---|---|---|
| Le matin, foin. . . . . . . . | 1 kil. | 500 gr. |
| Pommes de terre cuites, en deux fois . . . . . . . . . . | 6 | » |
| Mélangées à paille hachée. . | 2 | » |
| Son ou farine d'orge, d'avoine ou de seigle. . . . . . . . | » | 500 |
| Paille entière . . . . . . . . . | 3 | » |

*Tableau de la composition des rations de fourrages (Décision du 7 août 1846).*

| DÉSIGNATION des PARTIES PRENANTES. | SUR LE PIED DE PAIX et de rassemblement. | | | SUR LE PIED DE GUERRE. | | | EN ROUTE (1). | | | Supplément d'avoine en cas de marche militaire (2). | FOURNITURE du vert. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Foin. | Paille. | Avoine. | Foin. | Paille. | Avoine. | Foin. | Paille. | Avoine. | | Vert. | Paille pour litière. |
| | k. | k. | k. d. | k. | k. | k. d. | k. d. | k. | k. d. | k. d. | k. | k. d. |
| Carabiniers. . . . . . . . . . . . . . . . . | 5 | 5 | 4 20 | 7 | 4 | 4 60 | 5 50 | » | 5 60 | » 40 | 50 | 2 50 |
| Cuirassiers, gendarmes. . . . . . . . . . Etat-major général. . . . . . . . . . . . Trains d'artillerie, du génie, des équipages militaires. . . . . . . . . . . . | 5 | 5 | 3 80 | 7 | 4 | 4 20 | 5 50 | » | 5 20 | » 40 | 50 | 2 50 |
| Artillerie, chevaux de selle et de trait des régiments d'artillerie (Officiers et troupe), chevaux des officiers, des trains. . . . . . . . . . . . . . . . | 5 | 5 | 3 60 | 7 | 4 | 4 20 | 5 50 | » | 5 20 | » 60 | 50 | 2 50 |
| Cavalerie de ligne . . . . . . . . . . . . | 4 | 5 | 3 40 | 6 | 4 | 3 80 | 4 50 | » | 4 80 | » 40 | 45 | 2 50 |
| Cavalerie légère. . . . . . . . . . . . . . | 4 | 5 | 3 » | 5 | 4 | 3 80 | 4 50 | » | 4 80 | » 40 | 40 | 2 50 |
| Chevaux des officiers d'infanterie, du génie, des officiers de santé et d'administration. . . . . . . . . . . . . . | 4 | 5 | 3 » | 5 | 4 | 3 80 | 4 50 | » | 4 80 | » 40 | 40 | 2 50 |
| Mulets. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 4 | 5 | 3 » | 5 | 4 | 3 80 | 4 50 | » | 4 80 | » 40 | 40 | 2 50 |

NOTES.

(1) L'officier qui précède le corps pour faire le logement aura le droit, pour tout ou partie de l'effectif suivant les circonstances, de réclamer le remplacement de 1 kilogramme d'avoine au plus pour chaque ration par 4 kilogr. de paille.

(2) Ce supplément est accordé, dans les cas prévus par les articles 295 et 397 de l'ordonnance du 2 novembre 1833, sur le service intérieur des troupes à cheval.

**Camps d'instruction.** — Il est alloué pour les chevaux faisant partie des camps de manœuvre et d'instruction un supplément de nourriture dont l'espèce, la quotité et la durée sont déterminées chaque fois par le Ministre au moment de la formation des camps.

Si les chevaux travaillent, on ajoute 2 ou 3 litres d'avoine. Cette ration, qui revient, tout compté, à 80 cent. par jour, peut remplacer sans désavantage 6 kilogrammes de foin, 6 kilogrammes de paille, 6 litres d'avoine, valant 1 fr. 20 c. Il n'y aurait pas d'inconvénient à remplacer, à poids égaux, les pommes de terre par des carottes crues ou par du marc de raisin qui donne même de l'ardeur aux animaux.

M. Dailly fait distribuer, par jour, aux chevaux qui font le service des malles-postes :

| | |
|---|---|
| Paille. . . . . . . . . . . . . . . | 2 kil. 500 gr. |
| Avoine. . . . . . . . . . . . . . | 15 lit. |
| Foin . . . . . . . . . . . . . . . | 2 kil. 500 |
| Pain . . . . . . . . . . . . . . . | 1 kil. 500 |

Les chevaux de diligence reçoivent, par jour, 18 litres d'avoine, et ceux des voitures particulières, 12.

M. de Tünen entretient, à Tellow, dans le Mecklenbourg, « 24 chevaux, faisant, par année, en moyenne, 5,683 journées, à raison de 236, 8 journées par cheval. La ration d'été, pendant le temps des plus grands travaux, est, par jour et par tête, de 5 kilogrammes de foin, 10 kilogrammes de pommes de terre cuites, données pendant 240 jours, 2 kilogrammes trois quarts d'avoine et 2 kilogrammes de pois, et toujours de la paille hachée avec le grain. En hiver on ne supprime de cette ration que les pois (1). »

Chez M. de Wulfen, les mêmes animaux reçoivent, toute l'année, par jour et par tête, le matin, 3 litres d'avoine et de seigle, mélangés avec de la paille hachée et mouillée; à midi, de même; le soir, 1 litre trois quarts de grains moulus mouillés et 4 kilogrammes de foin (2).

### § 4. — Des boissons.

En voyant les Arabes voyager des journées entières, aux plus fortes ardeurs du soleil, sans boire et sans laisser boire

(1) *Annales de la Saulsaie*, 1re livraison, p. 73.
(2) *Ibid.*, p. 182.

leurs chevaux, même quand ils avaient de la bonne eau à leur disposition, nous nous sommes demandé si le besoin de boire, qui tourmente si puissamment, en Europe, et l'homme et les animaux, n'est pas l'effet de l'habitude. Il est vrai que la nourriture sèche, volumineuse, et trop peu alibile que nous faisons consommer à nos animaux, nécessite des masses de liquide pour être délayée et dissoute; mais nous n'en sommes pas moins convaincu, et des observations et des recherches nous l'ont démontré, que l'habitude exerce une très-grande influence; qu'il importe, en élevant les chevaux, de les habituer à boire peu, et qu'il faut toujours les faire boire avec modération.

Surtout on aura soin de distribuer les boissons régulièrement, de faire boire les chevaux habitués à prendre beaucoup d'eau, trois fois par jour plutôt que deux : une grande quantité d'eau prise à la fois peut produire, lors même que cette eau est bonne, des maladies mortelles. Les accidents sont surtout à craindre lorsque les animaux ont à boire à discrétion, après avoir souffert longtemps de la soif. On ne saurait, dans ce cas, donner l'eau, surtout si elle est froide, avec trop de précautions. Il faut encore faire boire avec ménagement après un fort repas de nourriture sèche, de son et de grains.

Lorsque les chevaux sont rentrés à l'écurie étant en sueur, on doit ne les faire boire qu'après qu'ils ont mangé; s'ils paraissent très-pressés par la soif, on leur donnera seulement quelques gorgées d'eau dégourdie pour les engager à prendre leur repas; on les abreuve définitivement quand ils se sont reposés.

### § 5. — Du vert.

On appelle *donner le vert, mettre au vert*, l'usage de nourrir temporairement les herbivores avec de l'herbe fraîche, dans le but de prévenir des maladies imminentes, de guérir celles qui existent ou d'abréger les convalescences. « C'est un traitement diététique, comparable aux eaux minérales si souvent usitées dans l'autre médecine, mais, en général,

beaucoup plus rationnel. » (Grognier.) Mettre au vert, dit M. Favre, c'est remédier aux maux de la domesticité par un retour momentané vers l'état de nature. On réserve généralement la dénomination de mettre au vert à l'application de ce régime aux solipèdes.

INDICATIONS DU VERT. — Les convenances du vert doivent être déterminées d'après des considérations économiques et l'état des animaux. Avant de donner le vert, on doit calculer si le prix de l'herbe le permet; car s'il y a souvent économie à faire consommer des plantes vertes, d'autres fois le bien que produirait cette nourriture ne compenserait pas les embarras que son usage entraînerait.

Le vert peut être nécessaire à des animaux qui ne présentent AUCUN *signe de maladie*, aux jeunes chevaux qui sont soumis, depuis peu de temps, au travail et au régime sec, et dont le développement n'est pas complet, ni la dentition terminée; aux vieux, qui reçoivent des substances échauffantes, beaucoup d'avoine, et qui sont accoutumés à le prendre tous les ans; à ceux qui sont irritables, qui ont le ventre levretté, les boyaux étroits, et qui se nourrissent mal : dans tous ces cas il raffermit la santé.

Il peut prévenir beaucoup de maladies. Au printemps, les animaux dédaignent généralement les meilleurs fourrages secs, et recherchent l'herbe avec avidité; ce désir d'une nourriture fraîche est l'expression d'un besoin, et tient, le plus souvent, à un état morbide des organes digestifs. Le vert est alors un aliment médicamenteux propre à faciliter la mue, à rendre la transpiration abondante, le poil brillant, le ventre libre; mais il est encore plus urgent pour les animaux qui souffrent d'un excès de travail, d'une nourriture insuffisante, mauvaise ou trop échauffante; qui, plus ou moins maladifs, ont la peau sèche, adhérente, le poil terne, long, ébouriffé, sec et brûlé; qui ont les fonctions digestives languissantes, mangent peu, sont constipés et rendent des crottins durs, secs et serrés. Quand ces circonstances existent, l'usage du vert peut arrêter l'altération des humeurs, y remédier même, rétablir la constitution et prévenir des gastrites,

des entérites, des jaunisses, et souvent des lésions organiques.

C'est un bon moyen de faciliter la guérison des inflammations aiguës et des irritations chroniques des voies digestives, avec anorexie, dégoût, constipation et adhérence de la peau. Il convient moins dans les maladies de poitrine, surtout si elles sont anciennes et atoniques; cependant il est généralement favorable aux chevaux poussifs : dans l'espace de quelques jours il leur débarrasse les intestins et fait disparaître le mouvement convulsif du flanc. On le recommande dans les affections cutanées, les gales et les dartres rebelles; il augmente l'exhalation de la peau, rend cette membrane souple, fait tomber le poil et disparaître les croûtes et les boutons; il est très-efficace contre les poux et on le préconise contre certaines maladies vermineuses.

Le régime du vert en liberté longtemps continué, guérit des défauts d'aplomb, des efforts des tendons et des ligaments articulaires; il facilite l'action du feu : le repos qu'il nécessite, l'exercice que font les animaux, si on les laisse libres dans un pré, secondent puissamment les effets de la cautérisation. Le séjour sur un gazon frais et humide peut, surtout si l'on graisse l'ongle et si l'on déferre les chevaux, remédier au resserrement des sabots.

Contre-indications. — Le vert est contre-indiqué toutes les fois qu'il est inutile. Il ne faut pas le donner aux animaux qui présentent tous les signes d'une bonne santé; ce serait les soumettre à un changement de régime qui pourrait occasionner des maladies. Il est presque toujours nuisible aux vieux chevaux qui ont été constamment habitués à une nourriture sèche et substantielle; à ceux qui ont d'anciennes maladies de poitrine, des gourmes mal guéries, avec ou sans soubresauts du flanc; à ceux qui sont disposés à l'atonie, aux hydropisies et aux œdèmes. Il nuit également quand la constitution est altérée et le ventre relâché, que les diarrhées sont fréquentes. Il est peu salutaire dans les affections lymphatiques, dans beaucoup de maladies chroniques, la morve, le farcin et les eaux aux jambes; il augmente alors la fai-

blesse, loin de rétablir la constitution, et plonge les animaux dans un état irrémédiable. Lorsqu'il n'y a pas des indications positives, les services des chevaux doivent être pris en considération et, en général, il ne faut pas le donner à ceux qui sont soumis à des travaux pénibles

CHOIX DES HERBAGES ET DES PLANTES. — On ne doit jamais employer, pour faire prendre le vert, l'herbe ligneuse des lieux humides quoiqu'on la préconise comme purgative; ni celle qui contient beaucoup de plantes vénéneuses, toujours plus nuisibles vertes que sèches; ni celle qui est trop vigoureuse, qui a été plâtrée ou fumée avec de la poudrette, des boues et des substances animales : elle est trop aqueuse, souvent fétide et d'une odeur désagréable.

Si l'on doit donner le vert en liberté, il ne faut pas oublier l'influence exercée par l'air, le sol et les brouillards sur les animaux malades ou convalescents. Les prés humides ont été souvent plus nuisibles que salutaires, quand on a voulu y faire pâturer des bêtes faibles: ils produisent un sang aqueux, le relâchement du ventre et l'œdème des membres ou de l'abdomen.

Des expériences faites à Versailles, sur des chevaux de la 1re division militaire, ont démontré que l'avoine en grappes donne plus rapidement de l'état que la luzerne et celle-ci que le trèfle; le trèfle plutôt que l'herbe des prés, et l'herbe que la vesce; que les unes et les autres rétablissent plus rapidement les chevaux quand elles sont en fleurs, qu'elles approchent de la maturité. On a constaté ailleurs qu'un mélange de luzerne et de chicorée refait rapidement les animaux.

Pour choisir le vert, il faut avoir égard à l'état des animaux. Sont-ils forts, ont-ils besoin d'être purgés, on leur donnera de l'herbe tendre, aqueuse; sont-ils pléthoriques, échauffés, on choisira celle qui contient beaucoup de plantes acidules; ont-ils été exténués de fatigue, mal nourris, sans être cependant malades, on pourra leur donner du froment, de l'orge escourgeon. « Le maïs, dit M. Demoussy, est supérieur à tous les autres fourrages : il doit être réservé pour les ruminants; il est trop alibile pour les poulains. Il en est

de même des légumineuses cultivées; le vert des prairies naturelles doit être spécialement destiné à ces animaux : plus il abonde en graminées, plus le vert leur est salutaire (1). »

Ces recommandations sont trop absolues. Les jeunes chevaux ont souvent besoin d'un vert substantiel : malheureusement le maïs est trop tardif pour être consommé au printemps; mais les légumineuses données au râtelier, avec les précautions convenables, produisent souvent de très-bons effets. M. Feuvrier a remarqué que la luzerne est favorable aux chevaux douteux, tandis que l'herbe des prés hâte le développement des symptômes morveux.

Époque du vert. — L'époque ne peut pas être précisée; il faut la choisir d'après les besoins des animaux, la nature des plantes et l'état de l'atmosphère. On donne ordinairement le vert du 15 mai au 15 juin, plus tard dans le Nord que dans le Midi. On peut devancer cette époque si les prés sont avancés, le printemps précoce et chaud; si le fourrage d'hiver est rare ou mauvais; si, ayant été mal récolté, il est poudreux; si les animaux sont échauffés, refusent le foin, paraissent avoir besoin de rafraîchissants; enfin, si l'on craint la chaleur et les mouches, et qu'on ne veuille pas donner le vert à l'étable.

Manières de donner le vert. — On le donne en *liberté* ou à l'*écurie*, ou on pratique une *méthode mixte*. La manière qu'il faut préférer dépend des indications et surtout des conditions économiques dans lesquelles on se trouve.

1° *En liberté*. On le fera prendre en liberté si les animaux sont jeunes et habitués au régime du pâturage, s'ils ont les articulations roides et besoin d'exercice, si l'herbe dont on dispose est courte, difficile à faucher. Généralement, on fait prendre en liberté l'herbe des pâturages et celle des prairies permanentes, soit qu'on laisse les animaux libres, soit qu'on les attache à un piquet. Comme le vert a le plus souvent pour but de rétablir la santé, il faut donner aux animaux plus de soin qu'on n'en donne ordinairement à ceux qui vivent

(1) *Traité des haras*.

dans les pâturages : on doit les rentrer ou leur procurer de bons abris quand le temps est trop chaud, et quand il pleut.

*Avantages, inconvénients du vert en liberté.* — Les animaux choisissent les herbes qui leur conviennent; ils font de l'exercice, respirent un air pur, sont soumis à l'influence du vent, de la lumière; la digestion se fait bien, et les chairs deviennent fermes.

On a constaté que les chevaux qui prennent le vert en liberté, quelle que soit la variété des plantes, sont plus promptement rétablis que ceux auxquels on le distribue au râtelier.

Mais, dans le pâturage en liberté, on ne peut pas ménager les transitions, à moins qu'on ne rentre les animaux pour donner du fourrage sec au râtelier, ou qu'on ne les habitue au vert en leur donnant un mélange d'herbes et de foin avant de les mettre au pâturage; on ne peut pas panser les plaies, pratiquer des saignées, soigner les malades, les préserver des indigestions, des intempéries, des insectes. Les animaux contractent des rhumatismes et des catarrhes, ils se battent entre eux et se blessent contre les barrières; ceux qui ont les membres malades se fatiguent et aggravent leur mal.

Les plus grands inconvénients du vert en liberté sont relatifs à l'économie : on épargne, il est vrai, les frais de fauchage et de transport; mais les animaux disséminent le fumier, gâtent le sol et les plantes avec leurs pieds, laissent croître les mauvaises herbes, et ne mangent que le sommet des bonnes. Près des villes où les fourrages sont chers, le vert en liberté est moins avantageux que dans les contrées où l'herbe a peu de valeur.

2° *A l'étable.* Le vert sera distribué à l'écurie pour les chevaux vieux, accoutumés à vivre au râtelier, affectés de rhumatismes, et ne baissant la tête pour paître qu'avec difficulté; il en est de même là où le terrain est précieux. Enfin, le mauvais temps, la pluie, les fortes chaleurs, les mouches peuvent engager à distribuer la nourriture verte au râtelier.

Quand on donne le vert à l'étable, il faut avoir un local convenable, un hangar, pour entreposer le fourrage; faire

de petites provisions d'herbe, surtout si l'on récolte des plantes qui, comme les graminées, se dessèchent rapidement. S'il pleut, que l'herbe soit mouillée, on doit la laisser un peu se sécher et la remuer de temps en temps avant de l'administrer. On donnera de très-petites rations, et on les répétera souvent. La quantité d'herbe nécessaire à chaque animal varie : un cheval consomme, par jour, de 25, 30 à 50, 60 kilog. d'herbe selon ses besoins, sa taille, l'état et la nature des plantes. M. Berger a constaté, à Versailles, que les rations réglementaires de 40, 45 et 50 kilog. pour les chevaux de la cavalerie légère, de la ligne et de la grosse cavalerie sont insuffisantes pour rétablir des chevaux maigres, épuisés.

Nous savons que les rations peuvent se charger de 5 à 10 kilog. d'humidité par le fait de la rosée ou de la pluie; nous avons remarqué, d'un autre côté, que la valeur nutritive des plantes qui sont jeunes, vigoureuses, et ont poussé sous l'influence d'une grande humidité, est moitié moindre que celle des mêmes plantes qui sont en fleurs, qui ont une teinte jaunâtre, et ont poussé pendant un temps sec.

La ration des chevaux au vert doit être déterminée d'après l'observation : on donnera à chaque bête ce que l'on croira lui être nécessaire, d'après la promptitude avec laquelle elle mange ses rations et les effets que celles-ci produisent.

On administre l'herbe seule, ou on la mêle, selon les indications, à des fourrages secs; s'il faut une nourriture substantielle, si les excréments sont mous, on donnera une petite ration d'avoine; le foin, la farine, l'eau blanche, l'eau salée, sont quelquefois utiles. Au haras de Pompadour, rapporte M. Demoussy, chaque poulain reçoit par jour, avec une faible ration de foin, 1 kilog. d'avoine que l'on divise en trois repas. Ce régime prévient les effets relâchants du vert, la diarrhée; les poulains *de sang* le réclament de préférence.

Pendant l'usage du vert, il faut tenir les animaux dans une très-grande propreté, leur procurer un bon air, les panser avec soin, les promener et leur donner des bains si la saison le permet. Ce régime offre de grands avantages économiques :

il épargne les fourrages et procure un excellent fumier; à la vérité, il nécessite des frais, mais ils sont peu considérables pour chaque cheval, si l'on a plusieurs animaux à faire soigner; on peut facilement traiter les malades et l'on prévient les accidents auxquels expose le vert en liberté.

3° *Méthode mixte.* Pour profiter des avantages et éviter les inconvénients des deux systèmes précédents, on donne le vert au râtelier, sous des hangars placés dans des enclos; les animaux restent libres, entrent à volonté pour manger l'herbe qu'on leur distribue; et, à leur gré, sortent, se promènent, jouissent du grand air.

Soins que réclament les animaux soumis au régime du vert. — Il ne faut pas oublier que l'habitude est une seconde nature et qu'un changement, même en bien, peut être nuisible et déranger la santé, ou du moins prédisposer aux maladies. Il faut ménager avec soin la transition, donner d'abord une petite quantité d'herbe dans la ration et supprimer graduellement le fourrage sec. Si les animaux ont souffert pendant l'hiver, s'ils ont été mal nourris, on doit craindre que l'abondance de nourriture ne les *surprenne* et ne détermine des congestions : on prendra, dans ce cas, des précautions qui seraient inutiles s'ils étaient bien portants, habitués au vert, et avaient reçu des racines dans les mois de janvier, de février et de mars.

La saignée, à moins d'indications spéciales, ne doit pas précéder la mise au vert, et si, pendant ce régime, elle est quelquefois nécessaire, elle est nuisible dans d'autres circonstances : elle sera utile pour prévenir les inflammations s'il y a pléthore, si l'artère est pleine, le pouls fort et la tête lourde, si les yeux sont rouges et brillants. Les sétons, qui ne sont pas d'urgence, épuisent les animaux inutilement. Les purgatifs pourraient être salutaires s'il fallait combattre une affection rebelle de la peau; mais ils sont inutiles s'il n'y a pas d'indications spéciales et doivent toujours être administrés avec précaution, car ils peuvent, tout en affaiblissant, déterminer des entérites. On excitera la surface cutanée par

des pansages fréquents; d'ailleurs l'abondance de la transpiration nécessite des soins de propreté minutieux.

Si l'herbe dont on dispose n'est pas toute de même qualité, on gardera la meilleure pour la fin. Pendant le régime du vert un peu de nourriture sèche est souvent favorable, surtout lorsque le vert paraît surprendre les animaux. Il y a des chevaux qui ne peuvent pas supporter l'herbe seule, et qui reçoivent avec avantage un mélange de fourrage sec et d'herbe.

Si l'on donne le vert comme moyen hygiénique, sans indication positive, on peut continuer de faire travailler les animaux; cependant il ne faut pas oublier que le nouveau régime les affaiblit, et il faut alors diminuer le travail et continuer l'administration de l'avoine; mais, si l'on espère du vert un effet curatif déterminé, on doit laisser les animaux en repos et les soumettre à un régime diététique convenable.

Effets du vert. — Les animaux nourris au vert prennent une grande quantité de nourriture et leur ventre devient d'abord volumineux; il y a une légère excitation, le pouls est accéléré. Cet état est de courte durée : bientôt l'herbe produit un léger effet purgatif; elle ramollit les matières fécales, et rend les urines abondantes, aqueuses et claires. Après quelques jours, les animaux se dégoûtent souvent du régime du vert, mangent lentement, perdent en partie leur ventre et maigrissent; mais ils reprennent bientôt goût à l'herbe, se remettent à manger avec appétit, digèrent mieux, rendent des excréments solides et homogènes, des urines épaisses et sédimenteuses, reprennent du ventre, s'engraissent, sont gais et agiles; leur flanc se remplit, leur peau est moite, souple et libre, leur poil luisant et la mue se fait bien; l'artère devient pleine et le pouls fort. Il y a quelquefois des signes de pléthore, et c'est alors qu'il convient de saigner, surtout si on a lieu de craindre, d'après la constitution du sujet, des congestions sanguines sur les viscères.

Si la diarrhée continue, que le ventre reste creux ou se ballonne souvent après les repas, qu'il y ait perte de l'appétit, que la digestion se fasse mal et lentement, il faut ou ces-

ser le vert ou donner des plantes plus avancées en maturité, remplacer celles qui relâchent, les vesces et l'herbe des prés trop jeune, par de l'orge ou de l'avoine en grappes et du sainfoin en fleurs; il faut surtout mêler le vert à du foin et reprendre l'usage de l'avoine en grain si on l'avait cessé. Quand, malgré ces précautions, la faiblesse persiste, que le ventre devient œdémateux, que les membres s'engorgent, il faut cesser le vert. Il est contre-indiqué.

Si le vert est salutaire, l'état des animaux s'améliore : ils sont gais, la digestion est active, les excréments sont en masses peu consistantes, les crottins sont faciles à briser; la respiration s'exécute librement, la circulation est régulière mais un peu accélérée, et la nutrition se fait bien; les chairs, l'embonpoint, la vigueur, viennent rapidement; les membres se redressent, les articulations deviennent libres; les tares, les tumeurs diminuent, la peau se nettoie, prend du brillant, s'assouplit, et les poux, la gale, les dartres et les croûtes disparaissent.

DURÉE. — Le vert dure ordinairement de quinze jours à six semaines, le plus souvent vingt-cinq à trente jours. Pour les maladies chroniques et les affections anciennes des membres et des pieds, il faut le continuer longtemps; mais, en général, c'est d'après les effets qu'il produit qu'on doit déterminer le moment de le discontinuer. Il y a des personnes qui le font durer plus longtemps, mais ne cessent pas de faire travailler les animaux; si le vert est destiné à remplir des indications spéciales, il est toujours préférable de faire cesser le travail, dût-on revenir plus tôt au régime sec; pour les bêtes qui d'ordinaire font de rudes travaux, il ne doit avoir que la durée rigoureusement nécessaire.

SOINS APRÈS LE VERT. — Après le vert, il faut revenir graduellement à l'usage de la nourriture sèche, donner le foin mêlé à de l'herbe, administrer de petites rations d'avoine, ne pas faire travailler les animaux de quelques jours et n'exiger d'abord qu'un travail peu pénible. Quelle que soit la vigueur apparente des chevaux qui se sont longtemps reposés, ils sont ordinairement faibles après ce régime hygiénique, et ils ont,

dans tous les cas, perdu l'habitude des fatigues. Il faut surveiller leur santé, examiner la respiration, l'état du pouls; s'il y a surexcitation, pléthore, on diminuera la ration d'avoine, on donnera de l'eau blanche, et au besoin on pratiquera des saignées.

## SECTION III.

### PANSAGE.

On appelle *pansage, pansement de la main,* le nettoiement de la peau des animaux.

Le pansage se compose d'une série d'actes désignés chacun par un nom dérivé de l'instrument qui sert à le pratiquer; ainsi, l'on appelle *bouchonner, étriller, peigner,* les opérations faites avec le bouchon, l'étrille, etc.

#### § 1. — Des instruments qui servent à effectuer le pansage.

L'ÉTRILLE est formée du coffre, des rangs, des couteaux de chaleur, des marteaux, de la soie et du manche. Le *coffre* forme la base de l'instrument; il doit être solide sans être lourd. Les *rangs* et les *couteaux de chaleur* sont fixés alternativement sur le coffre par les *empattements* qu'ils portent aux extrémités; ils ne doivent toucher le coffre que par ces empattements. Lorsque l'étrille est renversée, le bord libre des rangs ne doit pas toucher le plan sur lequel portent les dents, afin que celles-ci puissent, quand on se sert de l'instrument, pénétrer entre les poils et frotter légèrement la peau; les dents doivent être plus saillantes dans les étrilles destinées aux chevaux communs que dans celles qui doivent servir pour des animaux fins. Les *marteaux* sont fixés, un à chaque extrémité du coffre; on frappe avec ces morceaux de fer contre un corps dur pour débarrasser l'étrille de la poussière qu'elle enlève à la peau. La *soie* est fixée, par une extrémité divisée en trois branches, au coffre, qu'elle rend solide : l'extrémité, libre, légèrement relevée, forme, avec la précédente, un angle très-ouvert, et porte un *manche* en bois

strié et renflé dans son milieu. En remplaçant la soie fixe par un manche mobile, on rend l'instrument plus portatif. Toutes les parties de l'étrille doivent être bien unies, sans pailles, ni fentes, ni rivures capables d'irriter la peau et d'arracher les crins.

Une grande étrille frotte à la fois une large surface et abrége l'opération, mais elle pénètre plus difficilement dans les parties creuses, sur les côtés des éminences : il faut en choisir une qui soit proportionnée au volume des animaux.

Le BOUCHON est une tresse de paille très-serrée et hérissonnée. Il sert à faire tomber la boue, à sécher les animaux qui arrivent de voyage et à stimuler la peau de ceux qui ont des frissons. Cet instrument est commode; il pénètre dans les paturons, nettoie bien la peau sans la blesser.

Les FLANELLES servent à pratiquer le pansage des chevaux fins, dont la peau est très-sensible.

Le PEIGNE peut être en corne, en fer, en bois, mais les dents ne doivent avoir ni pailles ni fentes; il sert à démêler les crins.

Les BROSSES qu'on emploie pour les animaux sont rondes ou oblongues; elles sont munies de courroies formant des anses qui servent à les tenir.

L'ÉPOUSSETTE est un linge ou une queue de cheval fixée à l'extrémité d'un bâton. On l'emploie, après s'être servi des instruments que nous venons de décrire, pour chasser la poussière restée à la surface du corps.

Une ÉPONGE est nécessaire à la fin du pansage; elle sert à laver les parties du corps où les produits sécrétés par la peau s'accumulent et retiennent la poussière.

CURE-PIED, COUTEAU DE CHALEUR et CISEAUX. — Le premier de ces instruments est formé d'un morceau de fer recourbé destiné à nettoyer le dessous du pied des solipèdes; le second, en même métal, représente une grande lame peu tranchante et très-flexible, avec laquelle on râcle le corps pour faire tomber la boue et l'eau; quant aux ciseaux, il faut en avoir de droits et de courbes sur plat, à lame étroite.

### § 2. — De la manière d'effectuer le pansage.

On pratique le pansage le soir et le matin, en plein air quand le temps est doux, mais sous un hangar ou dans un lieu abrité quand le temps est froid et humide, surtout si l'opération doit durer un certain temps.

L'expérience a démontré qu'il est dangereux de laisser, le matin surtout, les chevaux exposés immobiles à la fraîcheur et à l'humidité pendant que par des frictions on rend leur peau plus sensible, plus absorbante.

Si, faute d'emplacement convenable, on est obligé de laisser les chevaux dans les écuries, on ouvrira avec soin toutes les ouvertures, afin que la poussière les incommode le moins possible.

Celui qui veut panser un chevàl doit d'abord visiter les pieds et les nettoyer; puis il passe le bouchon pour détacher la boue, le fumier, en faisant aller et venir l'instrument à poil et à contre-poil sur les parties du corps qui en ont besoin; il emploie ensuite l'étrille, en portant son attention aux inégalités que présente la surface du corps. Bourgelat recommande de commencer par la croupe, du côté gauche; ce qui est important, c'est qu'aucune partie du corps ne soit oubliée, qu'on les suive toutes avec soin, et qu'en agissant sur chacune on ait égard à la sensibilité de la peau et des parties sous-jacentes.

Après l'étrille on emploie le bouchon pour frotter les paturons, les parties osseuses où l'autre instrument opère avec difficulté, de manière qu'après l'opération la peau soit également bien nettoyée sur toutes ses parties.

On se sert ensuite de la brosse, on la passe surtout sur les joues, sur le front, sur le bord de la crinière, et alternativement sur la peau et sur l'étrille; elle enlève la crasse, les poils que l'étrille a détachés, et rend la peau brillante, unie.

Pour les chevaux très-fins, on remplace l'action de l'étrille par des frictions avec la brosse et avec des flanelles.

Le peigne sert à démêler les crins, et les ciseaux droits à couper ceux de la crinière et de la queue. Avec les ciseaux

courbes on fait le poil aux oreilles, aux boulets, lorsque cela est nécessaire.

On termine le pansage avec l'époussette ; on l'emploie même souvent après la brosse et après l'étrille pour enlever la poussière, les poils, que les autres instruments ont détachés ; enfin avec l'éponge, on lave le fourreau, la base de la queue, les yeux, les tempes, les naseaux, les lèvres, le bord supérieur de l'encolure et l'anus.

Lorsque le pansage est régulièrement fait matin et soir, et même une seule fois par jour, il est facile; mais si on le pratique irrégulièrement et de loin en loin, la crasse adhère à la peau, les crins sont noués et l'opération est longue.

### § 3. — Des effets du pansage.

Si l'on passe la main à rebrousse-poil sur un cheval irrégulièrement pansé, on met en évidence une matière furfuracée, formée par la poussière qui s'est fixée à la peau, par les sels, par l'albumine de la transpiration cutanée et par les couches superficielles de l'épiderme : ces substances, humectées par la sueur, forment une crasse qui obstrue les exhalants, rend le derme épais, rude, crevassé, produit des poux, des dartres, la gale et les maladies qu'occasionne la suppression des fonctions cutanées.

Les effets physiologiques du pansage sont, les uns locaux, les autres généraux.

Effets locaux. — Ils sont immédiats ou secondaires. Les effets immédiats sont l'excitation produite par le frottement t l'arrivée d'une quantité plus grande de sang dans les capillaires, d'où résulte une élévation dans la température de la partie frottée.

En second lieu, par le pansage, le poil devient lisse, brillant, et la peau propre, libre, souple, perméable ; s'il y avait desaffections cutanées, elles diminuent; la gale guérit et la mue s'opère plus promptement.

Effets généraux. — Le pansage produit une excitation qui, quoique latente dans la plupart des chevaux, donne plus d'activité à toutes les fonctions : la circulation est accélérée,

le sang arrive en plus grande quantité à la peau; cette membrane, débarrassée de la poussière qui en obstruait les pores et excitée par le frottement, exerce mieux sa fonction éliminatoire. Le pansage agit même sympathiquement sur les organes intérieurs : il rend l'appareil digestif plus actif; l'appétit est augmenté, et par le fait de l'excitation générale, et par le besoin de réparer les pertes que fait l'économie animale; l'estomac digère mieux, le chyle est abondant, la nutrition active, et le corps tend à acquérir du volume si les animaux sont bien nourris et agissent peu.

Si les animaux font beaucoup d'exercice, ils perdent par la transpiration cutanée les produits fournis par la nutrition. mais ils ont plus de force : les mouvements de composition et de décomposition des organes sont actifs, et les chairs, débarrassées des fluides, de la graisse qui les gorgent lorsque la vie est languissante, sont fermes et saines; les articulations sont souples; les muscles bien nourris et excités par les frictions, se contractent avec énergie. Les entraîneurs pratiquent le pansage avec la plus grande régularité.

Le pansage favorise l'exercice de toutes les fonctions. La transpiration cutanée exerce une très-grande influence sur la santé; c'est par cette voie que le corps animal se débarrasse en grande partie des matières inutiles ou nuisibles. En l'augmentant par le frottement, on favorise les absorptions intérieures, la disparition des tumeurs, des engorgements, des obstructions, et la guérison des hydropisies.

Malgré ses bons effets, le pansage doit être pratiqué avec modération, être proportionné aux déperditions que font du reste les chevaux et à la nourriture qu'ils consomment. Il peut être nuisible en rendant excessive la sensibilité des animaux, en les exposant davantage à recevoir les impressions des agents extérieurs, et en augmentant leurs déperditions cutanées.

En pratiquant le pansage trop souvent et trop longtemps, surtout quand on emploie des instruments qui, comme les étrilles et les bouchons, frottent rudement la peau, on enlève, avec les poils arrachés, avec la poussière apportée par l'air,

avec la crasse produite par le fumier et la transpiration cutanée, avec les écailles d'épiderme détachées, on enlève des pellicules encore vivantes, on irrite le tissu cutané et on l'expose, en partie dénudé, à l'action des agents extérieurs. L'effet nuisible du pansage ne se borne pas à la peau. L'excitation, en augmentant la transpiration cutanée, épuise l'économie animale si les animaux ne sont pas abondamment nourris, et prédispose aux affections qui sont la conséquence d'un arrêt de transpiration.

Plusieurs vétérinaires ont attribué aux abus du pansage les maladies qui affectent les chevaux de troupe, nourris avec régularité mais médiocrement, et les chevaux arabes, quand ils passent du régime de la tente, où ils ne sont jamais pansés, dans nos escadrons.

De ce qui précède, il ne faut pas conclure que le pansage est inutile sur des animaux qui, comme notre cheval, sont exposés à la poussière et reçoivent sur la peau des débris de plantes, des graines de foin, des éclaboussures de boue; qui sont tenus dans des habitations closes, chaudes, humides et souvent malpropres; qui, privés de la liberté, ne peuvent ni se rouler par terre, ni se frotter contre les corps extérieurs pour se débarrasser des impuretés qui les incommodent; mais qu'il faut pratiquer le pansage avec modération, de manière à enlever les corps qui, en obstruant les pores de la peau, nuisent à la transpiration cutanée, sans imprimer à cette fonction une activité anormale.

Le pansage doit être moins intense sur les chevaux qui ont naturellement la peau active, qui vivent dans un air sec et qui sont médiocrement nourris, que sur ceux qui sont soumis à des conditions hygiéniques opposées.

## SECTION IV.

### BAINS ET LOTIONS.

Bains. — Nous avons vu, dans notre hygiène générale, que les bains dans les rivières et les étangs, sont favorables à tous les animaux pendant les fortes chaleurs, mais qu'il faut

prendre des précautions pour éviter les refroidissements et les indigestions. Un lieu convenable pour faire baigner les chevaux est une condition favorable dont doivent profiter ceux qui sont chargés de soigner ces animaux.

Bains de pied. — Les pédiluves sont les seuls bains locaux usités en hygiène vétérinaire, mais ils sont souvent mis en usage pour les solipèdes, le cheval surtout. On les administre en plongeant dans l'eau les pieds et une partie plus ou moins étendue des membres, en faisant passer et séjourner les animaux dans ce liquide. Ils ont d'abord pour effet d'enlever les boues, la poussière et ensuite d'agir sur la peau et les tissus sous-jacents, en raison et de leur température et des matières dissoutes ou suspendues dans le liquide.

On emploie les bains pour nettoyer les membres quand les animaux rentrent à l'écurie, après avoir marché dans la terre ou dans la boue, et, dans ce cas, ils ne sont jamais nuisibles : en détachant la boue, ils facilitent l'évaporation de l'humidité, car le poil, seulement mouillé, est plus tôt sec que le poil couvert de boue. Après que les animaux se sont reposés et refroidis, il n'y a non plus aucun inconvénient à les faire passer à l'eau ; mais il faut, en les rentrant, faire égoutter le poil avec le couteau de chaleur et les frotter avec le bouchon.

Comme toniques, les bains froids sont surtout donnés le matin. A cet effet, on conduit les animaux dans une rivière, on les y fait entrer jusqu'au-dessus des genoux et des jarrets et on les laisse dans l'eau 15 ou 20 minutes, plus ou moins. Le liquide froid, surtout s'il est en mouvement, raffermit les tissus, fortifie les tendons et les ligaments. Les cochers de fiacre, les camionneurs de Bordeaux, font un grand usage de ces bains. Ils aiment à conduire les chevaux, les ânes, les mulets, qui travaillent sur le pavé de cette ville, dans la Garonne. L'eau de ce fleuve agit, et en raison de son courant, et en raison de sa composition : elle est plus ou moins mêlée à de l'eau de mer, toujours fortifiante.

Toutes les eaux ne sont pas aussi favorables que celles de la Basse-Garonne. Il y en a qui, en raison de leur basse température ou de leur composition, peuvent occasionner des

arrêts de transpiration ou irriter la peau, produire des indurations et peut-être des accidents plus graves. A cet égard chacun doit consulter l'expérience. En général, les eaux douces, peu chargées de sulfate de chaux et qui ne contiennent pas de sels métalliques, sont bonnes.

On emploie aussi les bains de pieds frais pour raffermir les tissus relâchés, arrêter le développement des tumeurs molles, et pour prévenir la fourbure après de fortes courses sur un terrain dur, échauffé par le soleil. On fait usage alors de l'eau fraîche, de l'eau salée ou vinaigrée. Ces bains doivent être employés aussitôt que les pieds commencent à être chauds, douloureux. On les remplace, quelquefois, par des applications, sur les sabots, de linges mouillés, de cataplasmes de terre glaise ou de suie de cheminée, délayées dans le vinaigre. Par ce moyen on peut prévenir des fourbures qui mettraient pour longtemps les animaux hors de service; et l'on peut même faire résoudre des fourbures qui existent déjà, surtout si, pendant que le pédiluve repousse le sang des pieds, on fait une forte saignée.

Les pédiluves tièdes sont utiles dans les maladies des pieds, pour laver les plaies, pour ramollir les tissus et calmer les douleurs; mais on ne doit pas en abuser ni laisser dessécher rapidement l'ongle à un air sec, car il en résulterait le resserrement de l'enveloppe cornée, et ensuite des cercles et des seimes; il faut couvrir les pieds mouillés, mettre les animaux à l'ombre, surtout graisser les sabots. Pour calmer les douleurs locales, on donne des pédiluves avec des décoctions de mauves, de graines de lin, de têtes de pavots.

Lotions.—Cette dénomination s'applique et à une opération qui a pour but de laver une partie du corps, et au liquide qui sert à effectuer le lavage.

Les lotions sont souvent employées pour traiter les plaies, la gale, etc.; on les pratique alors avec des liquides chargés de substances médicinales, avec des décoctions émollientes, avec des dissolutions de sulfure de potassium.

En hygiène, on fait des lotions d'eau fraîche, pure ou vinaigrée, pour laver les yeux, les narines, la bouche, le pis,

le fourreau, etc. Ce sont des lavages locaux qui rafraîchissent, enlèvent la poussière, peuvent prévenir des maladies. L'eau des rivières, l'eau de pluie, sont les meilleures pour lotionner. Les eaux séléniteuses, celles qui contiennent des sels métalliques, rendent la peau rude, produisent des crevasses.

Onctions. — Les onctions doivent être faites avec des substances grasses, douces, fraîches. On fait fondre au feu avant de les appliquer celles qui sont trop consistantes pour fondre sous l'influence de la chaleur du corps animal. Les onctions avec des corps rances produisent des irritations, la chute du poil et quelquefois des maladies cutanées; les mêmes accidents peuvent arriver si on laisse rancir sur le corps les graisses, les huiles, après les avoir appliquées. Il faut donc, vingt-quatre heures après avoir pratiqué les onctions, savonner la partie, et quand on renouvelle l'opération pratiquer de nouveaux lavages au savon.

Les onctions rendent les parties souples, donnent du liant aux fibres; elles préviennent la formation des gerçures, des fentes que la sécheresse, les boues, tendent à produire sur la peau, sur le sabot. Le passage de l'humidité à la sécheresse, l'action de la râpe, du fumier, du soleil, des sables chauds, du fer brûlant appliqué pour marquer les animaux ou faire porter le fer, dessèchent l'ongle, le resserrent, produisent les seimes, les pieds étroits, encastelés. Les onctions souvent répétées empêchent ces accidents. Les corps gras bouchent les pores de la corne, en préviennent la dessiccation, et la tiennent souple, flexible.

Les onctions sur la peau avec des corps doux, chauffés, faites pendant que les animaux sont dans un lieu chaud, délassent, rendent les articulations souples, font disparaître la roideur des membres produite par le froid, par les fatigues, par les pluies, par les boues. Les anciens capitaines employaient ce moyen pour leurs soldats; nous le mettons en usage de nos jours pour les chevaux de course. Dans certains pays chauds, les hommes se couvrent la peau de corps gras pour diminuer la transpiration cutanée et pour se préserver de la piqûre des insectes nuisibles; dans nos pays nous

graissons les animaux avec des corps irritants pour éloigner les mouches des régions du corps les plus sensibles.

## SECTION V.

### TONDAGE.

On tond les animaux pour les débarrasser de leur fourrure et pour profiter de leurs dépouilles. L'opération est appelée *tonte* dans les moutons et *tondage* dans les autres animaux. Quoiqu'il nous paraisse inutile d'employer deux mots pour désigner une même chose, nous nous conformons à l'usage.

Pratique de l'opération. — Lorsque le tondage n'était pratiqué que sur des chevaux employés à des services pénibles, des tondeurs de profession se servaient, pour cette opération, de grosses *forces*, et ils étaient obligés de mettre aux animaux le trousse-pied, les morailles, le tord-nez pour les faire rester tranquilles.

Aujourd'hui on emploie généralement un peigne très-mince en cuivre pour rebrousser le poil, et des ciseaux courbes sur plat qui le coupent quand il est rebroussé. Le tondage se fait ainsi très-régulièrement, et il est rare de voir des chevaux qui se défendent. Aussitôt que le tondeur a commencé son opération, les animaux, même les plus fougueux, entrent dans un état de repos presque complet, et l'opération, quoique longue, n'offre très-généralement aucune difficulté.

Mais, quel que soit le soin que l'on porte au tondage, on ne coupe jamais tous les poils d'une manière parfaitement uniforme; on les égalise après la tonte en brûlant, avec l'esprit-de-vin, ceux qui sont trop longs. On se sert pour cet usage d'une lampe — espèce de tube aplati en ferblanc — à laquelle on adapte pour mèche une bande de drap large de 8 à 10 centimètres. Une fois remplie d'esprit-de-vin, et allumée, cette lampe est promenée sur toute la surface du corps. Les chevaux ne paraissent pas même s'apercevoir de cette opération.

Le tondage, tel que nous venons de le décrire, est une opération longue et coûteuse, ce qui en retarde la propagation. Dans le courant de ce printemps (1856), on l'a pratiqué à Vincennes, sur des chevaux de troupe, en se servant seulement du gaz de l'éclairage enflammé. L'opération, beaucoup plus expéditive, n'a eu aucun inconvénient.

Époque du tondage. — On doit tondre les chevaux en automne, vers la fin de novembre, et en été quand le poil a repoussé après la mue, au moment du dépiquage des blés. Dans le Midi on tond quelques chevaux tous les trois mois, et même, en Espagne, tous les deux mois ; mais dans le Nord, dans les contrées froides et humides, il y aurait des inconvénients à tondre pendant la saison rigoureuse.

Effets du tondage. — Depuis longtemps, l'expérience avait appris aux rouliers qu'il est avantageux de faire tondre les chevaux, et ils les soumettaient régulièrement au tondage pendant que les hommes de science, cherchant à expliquer les effets de l'opération, s'efforçaient de démontrer qu'elle ne pouvait qu'être nuisible : la nature, disait-on, débarrasse elle-même par la mue les animaux de leur fourrure trop épaisse, au printemps, quand elle leur devient inutile.

On ajoutait que la paresse des hommes, chargés de nettoyer les animaux, avait seule suggéré l'idée de cette pratique irrationnelle.

J'avais combattu moi-même les prôneurs du tondage, nous écrivait un de nos plus habiles confrères, je ne voyais dans cette mesure vraiment hygiénique que l'évidente paresse des charretiers, postillons, valets de ferme, dont la plupart sont peu partisans du pansement de la main.

Il aurait suffi cependant, pour reconnaître que tel n'était pas le motif principal du tondage, de remarquer que l'on ne coupait le poil que dans la partie supérieure du corps, en suivant une ligne qui part des oreilles, suit les faces de l'encolure, le milieu des côtes et du flanc jusqu'aux fesses. Si on avait eu pour but de rendre le pansage plus facile, on eût tondu d'abord les membres et le ventre, car ce sont les par-

ties qui réclament le plus impérieusement le pansage, et où cette opération est le plus difficile.

C'est surtout depuis que le tondage a eu pour objet de débarrasser les chevaux de leur poil d'hiver, pour leur donner l'aspect des chevaux de race les plus fins, qu'il a été pratiqué sur toute la surface du corps.

Quoi qu'il en soit, le premier effet du tondage, c'est de faciliter le pansage : la poussière, la matière de la transpiration cutanée, et l'épiderme qui se détache, sont faciles à enlever sur les chevaux tondus. La pullulation des insectes aptères n'est plus à craindre; à la vérité, la peau est plus exposée à l'action des mouches, mais dans la saison où l'on tond le plus généralement les solipèdes, ces insectes ne tourmentent pas beaucoup les animaux.

Le tondage facilite également la guérison des gales, des dartres, et prévient les blessures que les harnais occasionnent souvent sur les côtes et à l'encolure, en feutrant les poils qui recouvrent ces parties.

L'effet le plus utile du tondage, c'est de débarrasser les animaux du poil long et touffu qui les recouvre à compter de l'automne; qui forme sur le corps une enveloppe spongieuse et retient la boue humide, la pluie, et l'humeur de la transpiration cutanée; qui tient les chevaux pendant des journées entières dans un bain d'autant plus nuisible que les écuries des auberges, des postes sont souvent grandes, mal fermées, et ouvertes, à tous moments; que les postillons, les rouliers en arrivant au milieu de la nuit, ont rarement la précaution d'employer le couteau de chaleur et le bouchon pour sécher leurs chevaux. Chacun sait d'ailleurs combien il faut de frictions, de frottements, pour sécher un cheval mouillé.

Ainsi, il suffit de se rappeler la manière dont la plupart des chevaux sont soignés pour comprendre les bons effets du tondage. Nous avons connu des maîtres de poste qui avaient cessé de faire tondre leurs chevaux, regardant le tondage comme au moins inutile, et qui ont été obligés d'y revenir.

On a surtout contesté les bons effets du tondage, en disant

que les chevaux nus sont plus exposés aux refroidissements; qu'ils sont plus facilement surpris par l'air frais et humide. Cela est vrai; mais, d'abord, l'opération doit être faite en novembre, afin que le poil ait le temps de repousser avant les grands froids; et, en second lieu quand on sort les chevaux, en hiver, c'est, ou pour les faire travailler, et alors le refroidissement est peu à craindre, ou bien pour les conduire à l'abreuvoir, et, dans ce cas, ils doivent être pourvus de couvertures; d'ailleurs, ils ne sont pas échauffés et ils restent peu de temps exposés à l'action de l'air extérieur.

Évidemment, le refroidissement passager qu'éprouvent les chevaux dans cette circonstance, même ceux qui n'ont pas de couvertures, est infiniment moins nuisible que le refroidissement de longue durée auquel sont exposés des chevaux qui, ayant le poil touffu, rentrent, échauffés par le travail ou mouillés par la pluie, dans de grandes écuries mal fermées.

Nous pouvons donc considérer le tondage comme prévenant les refroidissements nuisibles et évitant ainsi les arrêts de transpiration. En effet, il guérit certaines toux, facilite la respiration et donne de la régularité aux mouvements du flanc. Les faits suivants, pris parmi plusieurs de même nature, démontrent l'efficacité de cette pratique :

« 1° Une jument hors d'âge, employée à des voitures d'occasion, est tout à coup, en automne, prise d'une toux et d'un râle sec qui résistèrent à une foule de petits soins qu'on ne cessa de lui prodiguer. Cette bête suait très-peu pendant le travail, mais, rentrée à l'écurie, elle se couvrait de sueur et restait ainsi mouillée quelquefois toute la nuit, ou toute la journée.

« Pendant tout l'automne et tout l'hiver, la jument toussa et râla, mais quand arriva le printemps tout disparut. L'année suivante, les mêmes phénomènes se montrèrent à la même époque; en outre de la toux et du râle, une glande adhérente, douloureuse, apparut dans l'auge; on apercevait même parfois un peu de jetage au naseau droit, du côté de la glande.

« Tous les soins qu'on emploie en pareil cas furent prodigués sans obtenir le moindre amendement à l'état de la jument; il y avait plutôt aggravation, car cette bête perdait chaque jour de son embonpoint et de sa vigueur : l'appétit même avait un peu diminué. En cet état de choses, qui pouvait devenir plus grave et prendre un caractère très-sérieux (je craignais la morve), je pressai vivement le propriétaire d'acquiescer au conseil que je lui donnais depuis bien longtemps, — faire tondre sa bête, — lui persuadant que ce moyen opérerait la guérison...... Ma proposition ne fut pas acceptée. Je continuai donc le traitement que j'avais commencé.

« A l'issue de l'automne, ou au commencement de l'hiver, je ne sais si quelqu'un de ses amis lui conseilla d'user du moyen que j'avais proposé, il est de fait que, sans me rien dire, il fit tondre sa jument. Bientôt après elle reprit son embonpoint, la glande et le jetage disparurent pour ne plus reparaître. Maintenant on ne manque pas de la faire tondre toutes les années à la même époque. Il y a de cela quatre ans, et la bête n'a plus montré aucun signe de maladie.

« 2° Un gros cheval belge, âgé de huit ans, faisant le service de la diligence, fut vendu à un homme qui le destinait au service du halage. Un jour après l'achat, l'acquéreur le soumit à ma visite. Ce cheval était plus agité qu'à l'état normal, et le flanc reflétait les caractères de la pousse; j'en fis faire la remarque au nouveau propriétaire, qui se mit en mesure pour résilier son marché. Le vendeur, persuadé que son cheval n'était pas poussif, lui répondit que toutes les années, en automne, un mouvement de flanc se faisait apercevoir, mais qu'il disparaissait dès qu'on avait débarrassé l'animal de son poil. Peu satisfait de cette réponse, l'acheteur ne voulut conserver ce cheval que moyennant un rabais convenu : la vente fut consommée avec cette dernière clause, et l'animal fut acquis.

« Avant de faire tondre le cheval, on voulut étudier ce qui pouvait ainsi le faire souffler; on le soumit donc à un travail pénible de quelques heures qui le fatigua; il transpira et

souffla beaucoup. Comme on devait le faire partir pour un mois, sur un équipage du Rhône, on suivit le conseil que le vendeur avait donné. A son retour, il fut examiné de près; le flanc était tout à fait calme. C'était encore en automne que cela se passait. L'année suivante, et à la même époque, les mêmes phénomènes se montrèrent. Aussitôt le cheval tondu, tout rentra dans l'ordre normal.

« 3° Pendant la foulaison des blés de 1849, un cultivateur de Saint-Saturnin, près d'Avignon, vint me consulter et me présenter une jeune et fort jolie mule *isabelle*, qui soufflait beaucoup après le moindre exercice; il craignait qu'elle ne devînt poussive, et me dit qu'il se débarrasserait de sa bête si cela était à craindre.

« J'examinai de très-près cette mule, et je reconnus en elle les signes d'une santé florissante, ce qui me fit croire qu'aucune cause interne ne contribuait à la faire souffler: elle avait les poils fins et courts, mais tellement nombreux, touffus et entrelacés, qu'on ne pouvait y passer les doigts au travers, ni apercevoir l'épiderme. Je conseillai donc au propriétaire de la faire tondre immédiatement, ce qu'il fit le lendemain; peu de temps après, on la remit à fouler le blé. Je l'ai vue depuis, elle ne souffle plus. » L'auteur, M. Soumille, vétérinaire à Avignon, ajoute : « Ces observations ne nous amènent-t-elles pas naturellement à croire que beaucoup de maladies chroniques sont causées par la trop grande quantité de poils, maladies dont nous ignorons souvent l'existence, et que nous ne reconnaissons qu'après la mort? »

INDICATIONS. — Quoique bienfaisant en général, le tondage est surtout utile sur les chevaux qui ont le poil long, épais, sur ceux qui sont lourds et gras, qui ont la respiration gênée, sont essoufflés après un léger exercice. Il est indispensable pour quelques chevaux lymphatiques, mous, qui suent facilement : ces animaux s'échauffent beaucoup moins quand ils sont tondus. On voit des chevaux qui sont échauffés après une course de quelques kilomètres et incapables de faire un service passable pour la poste, à moins qu'on ne les tonde.

Le tondage est utile surtout sur les animaux qui ne sortent

que pour faire des travaux très-pénibles, comme les chevaux de postes et ceux qui traînent les grandes lignes de diligence; sur ceux qui travaillent dans des lieux fermés à faire mouvoir des manéges, des machines de desséchement; il l'est aussi dans les contrées où règne une température élevée, où l'air est constamment chaud.

Le tondage est-il nuisible aux chevaux qui ont la poitrine sensible, délicate, les intestins irritables? On a dit qu'il prédispose aux pleurésies, aux bronchites, à la diarrhée; qu'il peut être une cause de débilité, et produire la morve, en occasionnant l'engorgement des ganglions lymphatiques sous-maxillaires.

Précautions. — Il faut, dans tous les cas, bien choisir l'époque du tondage, et entourer de quelques soins les chevaux nouvellement tondus : ne pas les laisser exposés au froid, les rentrer aussitôt qu'ils ont cessé de travailler, les couvrir en les conduisant à l'abreuvoir. Peut-être est-il utile de les bouchonner fortement après l'opération. On a conseillé aussi de les frictionner avec du vinaigre tiède. Ces soins ne peuvent pas être nuisibles, et ils sont surtout nécessaires pour les animaux faibles, prédisposés aux maladies que nous venons de nommer, et dans les contrées montagneuses où la température éprouve des variations brusques et considérables, où les animaux, tirant alternativement dans des montées, et dans des descentes, ou dans des plaines, passent succesivement du travail le plus rude au travail le plus facile.

Tondage partiel. — On tond quelquefois seulement les parties du corps sur lesquelles appuient les harnais. Ce tondage partiel n'a jamais d'inconvénients. On appelle aussi *faire le poil* le tondage des poils longs et du crin des oreilles, des membres et de l'encolure.

Les crins du bord supérieur de cette dernière région sont quelquefois noués, mêlés, comme feutrés par le collier, la têtière, et par le frottement des animaux contre les corps durs; on les coupe pour prévenir cet état qui peut occasionner des blessures sous l'action du harnais.

La tonte de la totalité des crins, comme moyen de pro-

preté, peut être utile dans les gros chevaux qui ont la crinière très-fournie : elle facilite l'application du collier, la disparition des insectes aptères et la guérison des maladies de la peau. D'autres fois on coupe simplement les poils en brosse, et cette opération ne peut pas avoir d'inconvénient. Cependant en la pratiquant on prive les animaux d'un émouchoir naturel qui préserve l'encolure des insectes ailés. On remédie à cet inconvénient par l'emploi du caparaçon.

On arrache quelquefois une partie des crins de l'encolure pour donner aux chevaux un air distingué. Le même effet ne pourrait être produit en les coupant, car les crins coupés sont durs quand ils repoussent et redressent la crinière. L'arrachage des poils irrite le derme, les bulbes des poils, et peut produire la plique polonaise.

C'est aussi pour donner un air distingué aux chevaux qu'on coupe les crins des membres. Cette opération en effet change complétement l'aspect des animaux ; mais, du reste, elle n'offre aucun avantage et peut même avoir des inconvénients. Ces poils gros, roides à la base et coupés court, irritent la peau dans les plis qu'elle forme pendant la progression, et peuvent occasionner des crevasses, les eaux aux jambes. Si l'on *fait* ces crins, il faut les couper souvent et toujours ras. C'est lorsqu'ils ont seulement quelques millimètres de longueur qu'ils sont roides et fortement irritants.

La dépilation de la face interne des oreilles, au moyen des ciseaux, est encore une opération qui a pour but exclusif d'embellir les chevaux. Elle prive les animaux d'une fourrure qui les préserve des insectes ailés, de l'action de l'air froid et du brouillard, et qui empêche les corps durs, les grains de sable de s'introduire dans le conduit auditif externe. On rapporte que des maladies très-graves, le vertige, ont été produites par la présence d'un grain d'avoine dans l'intérieur de l'oreille.

## SECTION VI.

### HARNAIS.

Nous nous bornerons, dans cette section, à l'énumération des parties principales des harnais et à l'indication des principes d'après lesquels il faut les choisir et les placer. Des notions sur ces questions sont nécessaires pour diriger le travail des animaux et pour apprécier la gravité des blessures occasionnées par les harnais.

#### § 1. — De la description et du choix des harnais.

Le propriétaire qui veut choisir des harnais doit avoir égard à la nature de la matière avec laquelle ils ont été fabriqués, à leur forme et à leur grandeur, comparées à l'étendue et à la composition anatomique des parties qui doivent les recevoir.

Comme s'appliquant à tous les harnais, nous dirons que les *boucles* doivent être solides, les *ardillons* bien ajustés, s'ouvrant avec facilité et entrant librement dans les trous des courroies; que les *liens*, les *attaches*, les *sangles*, les *traits* ne sauraient être trop résistants; que si les *coussins* confectionnés avec des matières souples et élastiques, se tassant difficilement — de la laine, du crin — sont d'un prix plus élevé, ils font un bon et long usage.

Les harnais destinés à préserver les animaux de la pression des corps durs méritent une attention particulière. Ils s'adapteront exactement sur les parties qui doivent les supporter. Cette condition est surtout nécessaire si ces parties ont des os saillants, si elles renferment à une petite profondeur des artères, des veines volumineuses, des conduits aériens. Dans tous les cas, ces harnais seront assez mous pour céder, se mouler sur les saillies osseuses et porter également sur les parties qui sont creuses, planes : les os saillants ne sont recouverts que par la peau et celle-ci est facilement blessée si elle est pressée par un corps dur.

1. — *Harnais d'écurie.*

1° COUVERTURES. — Les couvertures couvrent quelquefois le corps presque en entier, elles présentent des étuis pour les oreilles et des ouvertures pour les yeux ; d'autres fois elles ne couvrent que le tronc, étant maintenues en arrière par une espèce de croupière, vers le passage des sangles par un surfaix, et en avant du poitrail par des boutons. A cette couverture peut être adapté un capuchon, nommé *camail*, destiné à couvrir l'encolure et la tête jusqu'à la bouche. On s'est servi, d'abord, du capuchon pour les animaux délicats, pour ceux qu'on prépare à la course, pour ceux qui sont malades ou qui le deviennent facilement par l'effet du froid ; mais l'usage s'en répand de plus en plus. L'emploi du capuchon sur les chevaux qu'on sort de l'écurie, le matin, pour les exposer au brouillard, prévient beaucoup de maladies.

Les couvertures préservent la peau des corps extérieurs, de la poussière, des insectes ailés ; elles diminuent beaucoup l'impression de l'humidité et garantissent les animaux contre les effets des brusques changements de température. Elles préviennent ainsi des catarrhes et des pleurésies. En général, on n'en fait usage que pour les chevaux de luxe, et, cependant, elles seraient surtout salutaires à ceux qu'on emploie aux travaux irréguliers des campagnes. Dans le Poitou et la Saintonge, elles sont fort utilisées pour les mules, et c'est avec avantage.

2° LICOU. — Le licou est formé d'une *muserolle*, d'un *montant* qui comprend la *têtière* et les *joues*, d'une *longe* qui doit être solide et assez souple pour se laisser tendre facilement par le *billot*. Le licou peut avoir, en outre, un *frontal* et une *sous-gorge*. Les parties du licou se retrouvent dans la bride. (*Voyez la description de ce harnais.*)

On appelle LICOL DE FORCE, un licou très-solide, en corde ou en cuir, destiné à attacher les animaux fougueux et ceux auxquels on veut pratiquer des opérations douloureuses. Comme ce harnais presse quelquefois très-fortement, il de-

vrait toujours être en lanières assez larges pour ne pas blesser les animaux.

3° Caveçon. — Le caveçon est un licou qui présente une très-forte muserolle; celle-ci est quelquefois formée d'une chaîne ou d'un demi-cercle en fer, dont la face concave est pourvue de dents destinées à produire sur le chanfrein une impression douloureuse. La face externe de la muserolle porte trois anneaux auxquels sont fixées trois fortes longes, dont les deux latérales servent à conduire les animaux impétueux, et celle du milieu à morigéner ceux qui sont indociles. En secouant les longes, on produit des secousses douloureuses qui domptent les animaux les plus fougueux.

4° Collier-licou. — C'est une courroie large et forte, pouvant former collier à l'aide d'une boucle dont elle est pourvue à l'une de ses extrémités, et portant, sur sa longueur, un anneau qui reçoit la longe. Ce harnais, destiné à embrasser le cou, peut produire des accidents : si on laisse la courroie trop lâche, les animaux se détachent; si on la serre trop fortement et que les animaux s'entravent, s'abattent, la strangulation peut avoir lieu. Le licou doit être préféré au collier.

### II. — *Harnais qui servent à diriger les animaux.*

1° Bride. — La bride est formée de la monture, des rênes et du mors.

La monture est la partie qui embrasse le sommet de la tête, descend sur les joues et porte le mors; elle est formée de plusieurs parties, de la têtière, du frontal, etc. La *têtière* A (*fig.* 32) est une bande de cuir forte qui embrasse la nuque et supporte le montant; elle est divisée en lanières à ses extrémités. Le *frontal* B embrasse le front à la base des oreilles; il présente, à chaque extrémité, une anse dans laquelle passe une des lanières de la têtière. La *sous-gorge* C est pourvue, à ses extrémités, de boucles qui s'adaptent aux lanières de la têtière; elle embrasse la gorge, agit en sens contraire du frontal et empêche la bride de se porter en avant. Les *joues* D sont deux courroies courtes, fortes, ap-

pliquées une sur chaque joue; elles sont fixées supérieurement à la têtière par des boucles, et en bas elles portent le mors; chaque joue est pourvue d'une anse dans laquelle passe la muserolle. Les *œillères* E sont deux plaques de cuir destinées à protéger les yeux : elles empêchent les animaux de voir sur les côtés et les rendent plus faciles à diriger. On ne les met ordinairement qu'à la bride des animaux qui tirent et des bêtes de bât. On appelle *porte-mors* deux courroies, une de chaque côté, fixées par une extrémité au montant, par l'autre, au mors. Dans beaucoup de brides, le montant ou *joue* se prolonge jusqu'au mors et le soutient : le porte-mors n'est pas séparé. La *muserolle, cache-nez* F, embrasse le chanfrein et passe dans les montants; elle doit être large.

MORS. — Le mors est formé de plusieurs pièces. On appelle *branches* les deux parties latérales. On distingue à chaque branche un milieu et deux extrémités, l'une supérieure ou banquet, et l'autre inférieure ou porte-rêne. Le *banquet* B, B (*fig.* 26, 27) présente un trou où est fixée la gourmette et une ouverture qui reçoit le porte-mors. Le *porte-rêne* C est inférieur quand la bride est placée sur le cheval; il offre à son extrémité libre une ouverture où se fixe la rêne. Cette ouverture, appelée *gargouille*, présente sur une partie de sa circonférence un trou où est reçu un *touret* D en fer (*fig.* 27); celui-ci est pourvu d'une tête à une extrémité et d'un anneau à l'autre : c'est à cet anneau que la rêne est fixée de manière à pouvoir tourner dans tous les sens comme le touret. On appelle *branches flasques* celles qui sont tournées en arrière. et *hardies* celles qui ont une direction opposée; elles sont ou en S ou droites, courtes ou longues, en gigot, en gorge de pigeon, etc. Le *canon* ou *embouchure* A, (*fig.* 25, 28) forme la partie principale du mors, celle qui est placée dans la bouche et qui appuie sur les barres. On y distingue les *talons* et le *milieu :* le milieu est aminci et il présente ordinairement un arc plus ou moins prononcé, destiné à loger la langue et nommé *liberté de langue.* D'après la conformation du milieu du canon, on distingue le mors *gorge de pigeon*

*fig.* 28) ; le mors *cou de cygne*, le mors *bec de canne*, le mors *à l'anglaise* (*fig.* 25). Le mors *brisé*, *articulé*, est formé de deux parties réunies.

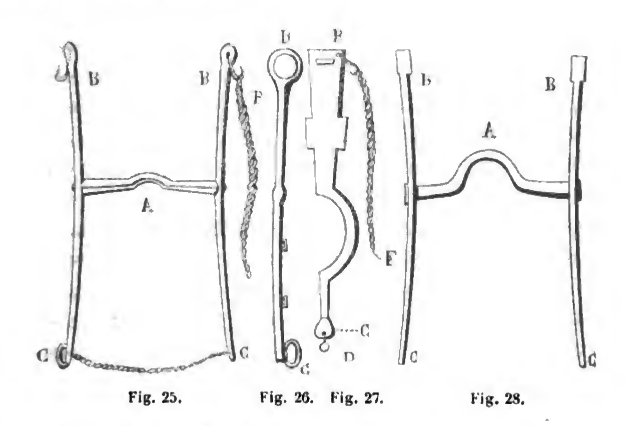



Fig. 25. Fig. 26. Fig. 27. Fig. 28.

Cylindriques ou quelquefois légèrement aplatis, les talons appuient sur les barres et adhèrent aux branches. On donne le nom de *fonceaux* aux extrémités des talons et de *bossettes* à des plaques, tantôt en argent, tantôt en cuivre, qui couvrent les fonceaux.

La *gourmette* F, F est destinée à exercer sur la barbe une pression plus ou moins douloureuse. Elle est formée d'anneaux tordus, appelés mailles au milieu, et maillons aux extrémités où ils sont plus petits. Ces extrémités portent ordinairement l'une une S, l'autre un crochet, mais quelquefois celui-ci est fixé au mors, et alors la gourmette porte un anneau. On appelle *plat de la gourmette* la face plus large, celle qui s'applique sur la barbe; et *chaînette* C (*fig.* 25) une petite chaîne qui réunit les deux branches.

Le mors arabe est pourvu d'un anneau en fer qui embrasse la mâchoire inférieure et appuie sur les barres. Ce mors agit très-fortement. Quoique manié sans brutalité, il fait souvent saigner la bouche des chevaux.

De toutes les parties de la bride, le mors est celle dont les formes ont le plus varié. Les mors étaient d'abord très-lourds

et fort compliqués; de nos jours ils sont très-divers, mais légers : l'expérience a appris qu'ils n'agissent pas en raison de leur poids.

Les brides ordinaires sont souvent inefficaces pour arrêter et diriger les chevaux qui s'emportent; on en a proposé de différentes sortes pour obvier à cet inconvénient. Il a été aussi fabriqué des mors qui permettent aux chevaux de boire et de manger sans être débridés. Aucune de ces brides ne nous paraît ni assez simple, ni assez parfaite, pour pouvoir être généralement adoptée.

Les RÊNES B (*fig.* 29) sont deux lanières de cuir souple et solide, fixées l'une à l'autre par une de leurs extrémités, et attachées par l'autre bout aux anneaux des tourets; elles sont passées dans un anneau en cuir, nommé *coulant*, que le cavalier fait glisser à volonté pour tenir les deux rênes rapprochées. On ajoute quelquefois un fouet à l'extrémité des rênes.

Dans la bride des bêtes de tirage, les *rênes* H (*fig.* 32), destinées à soutenir la tête des animaux, se fixent à un crochet du collier. Généralement, on les attache très-court dans la persuasion que la marche des animaux est plus assurée. Cette opinion est erronée. Le cheval qui a la tête relevée, qui ne peut pas la déplacer à volonté pour porter son centre de gravité en avant, en arrière, à droite ou à gauche, est exposé à s'abattre; en outre, cette position de la tête est pénible, comprime la gorge, gêne la respiration, et peut produire la pousse, le cornage, des angines. Les Anglais ont reconnu les inconvénients des rênes trop courtes. On ne voit pas dans les rues de Londres des chevaux dont la tête soit gênée; ils peuvent la diriger à leur aise et s'en servir comme d'un balancier pour prévenir les chutes. On trouve dans cette capitale beaucoup moins de chevaux couronnés qu'en France.

Les GUIDES I (*fig.* 32) sont des doubles rênes adaptées à la bride des chevaux de tirage; elles sont en cuir ou en corde, et assez longues pour s'étendre du mors où elles sont fixées aux mains du conducteur de l'attelage.

2° BRIDON. — C'est une bride composée d'une têtière, de

deux montants, d'un frontal, d'une sous-gorge, des rênes, et d'un canon brisé pourvu à chaque extrémité d'un anneau qui reçoit la monture et la rêne. Le bridon sert à promener les chevaux, à les conduire à l'abreuvoir.

3° **Filet.** — Le filet A (*fig.* 29) est un bridon léger qu'on met en même temps que la bride. Le cavalier se sert ordinairement de cette partie du harnais, moins dure que la bride, pour ménager les barres; il n'emploie la bride que comme moyen de punition lorsque le cheval est désobéissant.

4° C'est le choix de la bride du cheval de selle qui mérite le plus d'attention. On doit s'attacher surtout à la forme et au volume du mors; il est inutile qu'il soit lourd. Le canon doit avoir une longueur telle que les branches soient rapprochées de la bouche sans faire faire des plis aux lèvres. Si le cheval a les barres fortes et la langue grosse, les talons doivent être minces; si les barres sont tranchantes, les lèvres minces et la langue grêle, le canon devra être légèrement aplati, plutôt gros que petit et presque droit, afin d'appuyer sur la langue; un canon brisé serait même assez dur si les chevaux, ayant la bouche sensible, étaient vifs et dociles.

Le porte-mors doit être bien ajusté à la tête du cheval : il faut que le canon appuie sur le milieu des barres, qu'il ne touche ni les crochets ni les dents molaires; lorsqu'il appuie contre les molaires il ne produit aucun effet sensible; c'est alors qu'on dit : le cheval *a pris le mors* aux dents. Le cheval *boit la bride*, lorsque le mors s'enfonçant trop profondément dans la bouche, le canon touche la commissure des lèvres. Cet inconvénient s'observe quand la bouche est peu fendue, et dans ce cas l'action du mors est détruite. Elle l'est aussi si les lèvres trop flasques, se repliant sur les barres, se placent entre les gencives et les talons du mors.

La gourmette doit être choisie d'après la conformation de la barbe. Si celle-ci est ronde, large, peu tranchante, couverte d'une peau dure, il faut une gourmette rude, à mailles grosses; si la barbe est tranchante, garnie d'une peau fine, la gourmette sera douce et même recouverte de drap ou d'un

ruban. Lorsque la barbe et les barres sont minces, sensibles, il faut une gourmette longue et lâche.

On doit choisir la forme des branches d'après la conformation de la tête et surtout de l'encolure. Lorsque la tête est lourde, le cou droit, ou encore lorsque l'encolure est renversée et que le cheval est sujet à s'emporter, les branches doivent être hardies afin que le cavalier, sans trop de fatigue, tienne son cheval dans une position convenable. Si, au contraire, l'encolure est longue, mince, rouée, que la bouche soit sensible, les branches seront plus douces.

On doit aussi prendre en considération la conformation générale et le tempérament des animaux : si le cheval est bas du devant, exposé à butter, à s'abattre, que ses extrémités thoraciques soient faibles, il faut une embouchure dure pour que le cavalier puisse, au besoin, agir vigoureusement. Mais s'il est fort, robuste, vif, ardent, avec des membres abdominaux courts et un avant-train léger, s'il est disposé à se cabrer, il faut une bride assez douce pour qu'un coup de main, donné sans attention par le cavalier, ne le fasse pas se renverser.

On dit que les animaux ont la *bouche égarée*, quand ils l'ont très-sensible, qu'ils s'emportent facilement par suite des effets de l'embouchure.

Xénophon veut qu'on ait « au moins deux mors, l'un très-doux, et l'autre avec des rouelles petites et des hérissons aigus, afin que le cheval qu'on aura bridé avec celui-ci, le haïssant, le quitte volontiers pour prendre le premier; par ce changement, la douceur lui fera plus de plaisir, et il exécutera avec ce mors doux tout ce qu'on lui aura appris avec l'autre (1). »

Nous croyons que l'inverse arriverait. Le cheval accoutumé à un mors dur ressentirait très-peu le mors plus doux ; il est préférable d'employer d'abord ce dernier, et de passer ensuite à ceux qui produisent plus d'effet à mesure que la bouche devient moins sensible.

Dans le choix du mors il ne faut pas négliger d'avoir égard

(1) *De l'Équitation.*

à l'adresse du cavalier. Est-ce un homme inattentif, exposé à donner intempestivement des coups de bride, on ne doit mettre entre ses mains qu'une embouchure très-douce. Mais celui qui manie la bride de manière à produire constamment tout l'effet qu'il veut, qui aime à être promptement obéi, doit manier une embouchure plus dure.

Le choix de l'embouchure est un point important de l'art de dresser et de conduire les chevaux. Les brides mal faites peuvent irriter les animaux, les rendre insensibles au frein et les forcer à se cabrer. Un canon trop rude, une gourmette trop serrée peuvent rendre les gencives et la barbe insensibles, et même produire des plaies. Si, par l'effet d'une mauvaise embouchure, la bouche est devenue insensible, et l'animal irritable, il ne faut employer aucun remède, à moins qu'il n'existe une plaie, mais il faut attendre que la sensibilité soit revenue à l'état normal avant de remettre un canon et employer dans la suite une bride plus douce.

Pour le choix des parties de la bride qui doivent embrasser la tête, comme pour celui du licou, il ne faut pas oublier que dans cette région la peau recouvre presque immédiatement les os. La têtière, le frontal, les jouières et la sous-gorge doivent être souples, flexibles et assez longues pour ne pas comprimer la base de la conque. La muserolle embrasse, vers le milieu, les os du nez qui sont fort minces; pour ne pas rendre les animaux camus, elle doit être large, afin de porter sur une grande étendue.

La sous-gorge doit être serrée pour tenir la bride en place, mais assez lâche pour ne contrarier ni le passage de l'air ni celui des aliments.

### III. — *Harnais particuliers aux chevaux qui portent.*

1° SELLE. — La charpente de la selle est formée de quatre pièces de bois, dont deux sont appelées arçons et les autres bandes. Les *arçons* correspondent, lorsque la selle est placée, l'antérieur au garrot, le postérieur aux lombes. Le premier doit présenter à la face inférieure une arcade assez spacieuse pour loger le garrot; l'arçon de derrière est moins

saillant. Les *bandes* sont les deux pièces de bois qui réunissent les arçons ; elles correspondent aux parties latérales de la colonne vertébrale et logent celle-ci dans l'espace qui les sépare l'une de l'autre.

Les *panneaux* sont deux coussins destinés à préserver les animaux du contact des parties dures de la selle; ils sont fixés aux arçons et aux bandes et formés d'un tissu solide mais assez fin, et bien rembourrés pour ne pas blesser les animaux.

Le *siége*, les *quartiers* F (*fig.* 29) sont ordinairement en cuir; le premier, souvent rembourré, piqué, est placé au milieu de la selle. Les quartiers sont les deux bandes de cuir qui préservent les panneaux et les sangles de la pluie, et qui séparent de la peau du cheval les jambes du cavalier.

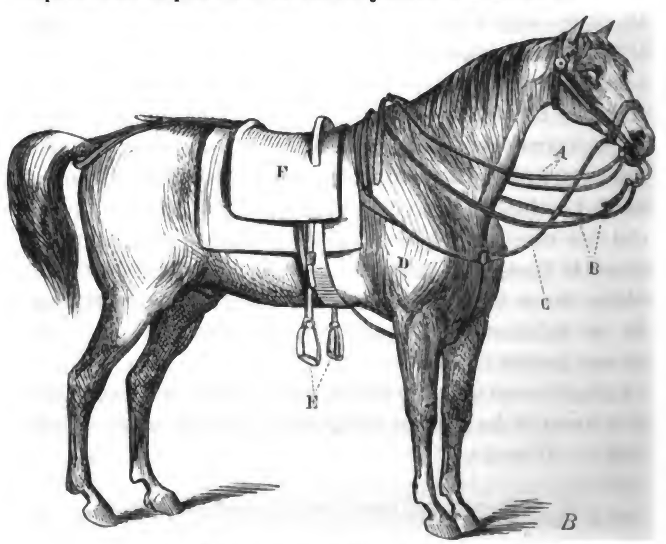


Fig. 29. — CHEVAL DE SELLE HARNACHÉ.

Les *contre-sanglons* sont trois courroies fixées, de chaque côté, aux bandes et destinées à entrer dans les boucles des sangles.

Les *sangles* sont des bandes en cuir ou en tissu grossier,

larges, solides, destinées à embrasser le dessous de la poitrine des chevaux et à fixer la selle; elles sont divisées, à chaque extrémité, en trois lanières, terminées par des boucles qui se fixent aux contre-sanglons. Elles sont formées d'une ou de deux bandes, et alors la plus étroite recouvre l'autre. Quelquefois on adapte, en outre, un surfaix qui embrasse la totalité de la selle.

Les sangles, en fixant la selle, compriment la poitrine et nuisent à la respiration; elles doivent être aussi avancées que possible, car les côtes antérieures sont beaucoup moins mobiles que les côtes postérieures, et il y a moins d'inconvénients à en gêner les mouvements. On serrera toujours un peu plus le contre-sanglon antérieur que le postérieur. Avec la selle arabe, les sangles n'ont pas besoin d'être fortement serrées : c'est un grand avantage que fait remarquer avec raison M. le général Daumas.

Les *porte-étriers* sont des anses en fer, fixées aux bandes; les *étriers* E sont des instruments en métal destinés à recevoir et à soutenir le pied du cavalier; ils sont portés par de longues courroies, nommées étrivières, et passées dans les porte-étriers.

La *croupière* est formée d'une forte courroie et d'un boudin nommé *culeron*. La courroie, fixée par son extrémité antérieure en arrière de l'arçon postérieur, est divisée en deux branches, auxquelles s'attachent les deux extrémités du culeron. Celui-ci, destiné à embrasser la base de la queue, sera bien rembourré et assez gros pour ne pas blesser la peau fine sur laquelle il frotte. La courroie doit être disposée de manière qu'on puisse à volonté allonger ou raccourcir la croupière.

Le *poitrail* D est une courroie qui embrasse la base de l'encolure, et s'attache, de chaque côté, à une lanière en cuir fixée à l'arçon antérieur; destiné à retenir la selle en avant, il agit avec les sangles, s'il est bien placé et serré convenablement. Comme il embrasse la base de l'encolure où passent la trachée-artère, les gros vaisseaux de la tête et des nerfs très-importants, il ne doit jamais exercer une très-forte pres-

sion, afin de ne pas gêner la respiration, la circulation et la digestion.

On le fixe souvent aux sangles, au moyen d'une courroie qui reçoit le nom de *martingale* C, quand elle se prolonge jusqu'à la bride. La martingale empêche le cheval de lever trop fortement la tête.

Le *porte-manteau* est le double coussin placé en arrière de la selle et destiné à porter la valise du voyageur; il doit être épais, bien rembourré, et offrir, dans le milieu, un espace vide correspondant aux apophyses épineuses des vertèbres lombaires.

*Troussequins, battes.* On appelle ainsi des bandes de cuir souvent rembourrées, fixées aux arçons et destinées à protéger le cavalier.

Ordinairement les arçons portent des anneaux, des anses en fer où passent les courroies qui servent à attacher le manteau, les sacoches et le porte-manteau.

DIFFÉRENTES ESPÈCES DE SELLES. — On sait que la *selle à l'anglaise* n'a ni battes, ni troussequins; que la *selle française* est à peu près semblable à celle de la figure 29. La *selle hongroise* (*fig.* 30), la seule, dit-on, en usage chez les Hongrois

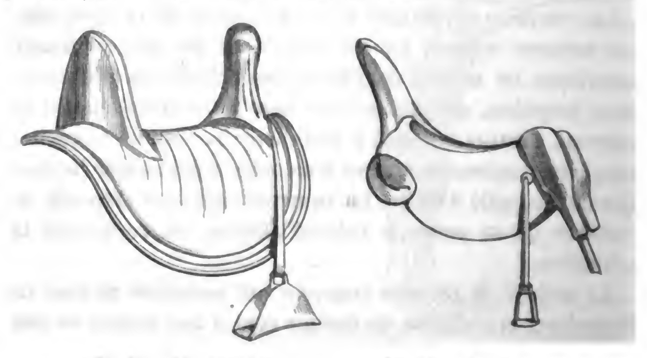


Fig. 31. — SELLE ARABE. Fig. 30. — SELLE HONGROISE.

et les Tartares est usitée dans nos régiments de cavalerie légère. Elle est très-simple; une *schabraque* en peau, qui la recouvre, remplace les quartiers.

« La *selle arabe* (*fig.* 31) consiste en un arçon de bois, surmonté, en avant, d'un long *kerbouss* ou pommeau, et d'un large troussequin par derrière, assez haut pour défendre les reins. Le tout est recouvert et réuni, sans clous ni chevilles, par une simple peau de chameau qui lui donne une grande solidité. Les bandes reposent sur le dos du cheval; elles sont plates et larges, les libertés du garrot et du rein bien entendues, et le siége vaste et commode. Ce dernier est très-dur; il faut une grande habitude pour le supporter; les chefs le recouvrent d'un coussin de laine, mais les simples cavaliers tiennent à honneur de monter sur le bois nu, prétendant que l'usage des coussins est un excès de mollesse qui, tout en diminuant leurs points de contact, ne peut que les inviter au sommeil pendant les longues courses, et par conséquent les exposer à blesser leurs chevaux....

« Si le harnachement arabe n'est pas irréprochable dans tous ses détails, il a cependant une supériorité incontestable sur notre selle de cavalerie légère, la selle dite à la hongroise.

« En effet, le siége de la selle arabe n'est-il pas mieux entendu que le loup de la nôtre? Ce dernier est incommode, fatigant, il éloigne le cavalier du cheval et l'empêche d'avoir une bonne assiette. L'autre au contraire rapproche le cavalier du cheval, ce dont tout le monde doit comprendre l'importance. Il lui permet de bien s'asseoir; par sa structure, il lui fait gagner de nombreux points de contact, car il lui donne la facilité d'embrasser d'en haut, c'est-à-dire avec la partie supérieure des cuisses. » (*Chevaux du Sahara.*)

2° Les BATS sont les harnais des bêtes de somme. Les uns ont pour base un *fût* ou *arçon* formé de pièces de bois; d'autres représentent un large panneau divisé en quatre parties qui s'appliquent en travers sur le corps du cheval. Les deux du milieu logent dans l'espace qui les sépare, l'épine du dos, et présentent supérieurement une surface plane où l'on peut fixer la charge.

Quatre pièces de bois courbes, deux en avant et deux en arrière, limitent quelquefois le bât; elles portent des cro-

chets auxquels on adapte les *croches*, les *échelles*, les *carrosses*, les *vases*, les *bochons*, selon les objets que l'on veut porter.

Ces accessoires sont fort utiles : si on les a bien placés en construisant le harnais, on donne au fardeau la position qu'il doit avoir, toutes les fois qu'on charge un animal ; tandis que si ces pièces n'existent pas, il faut une grande attention pour charger convenablement une bête de somme.

Les panneaux des bâts doivent être épais et bien rembourrés et les sangles, la croupière, le poitrail, le reculement, avoir une grande solidité.

3° Choix de la selle. — Une selle trop longue gêne les mouvements des épaules, et trop courte, elle est difficile à assujettir. Toujours elle doit être bien rembourrée et s'appliquer exactement sur les concavités de la partie supérieure de la région costale. Les panneaux présenteront sur la face inférieure une convexité qui s'adapte à la concavité qui règne le long de la région dorsale, et ils seront assez écartés pour loger la partie saillante de la colonne vertébrale. La peau qui recouvre les apophyses épineuses se blesse facilement, les plaies qui en résultent sont difficiles à guérir, et elles se produisent avec d'autant plus de facilité que les animaux sont plus maigres.

« Il n'est pas rare qu'à la fin d'une route, le tiers des chevaux d'un régiment soit blessé sur le dos et mis hors de service. L'ignorance de la véritable conformation de cette partie de l'animal de la part du sellier, et le défaut d'observation des nuances qu'elle présente dans les divers individus, sont les causes les plus ordinaires de ces accidents. » (*Commission de l'agriculture et des arts.*)

Les sangles seront fortes, fermes, résistantes, non extensibles pour fixer les charges d'une manière invariable. Les mouvements éprouvés par le bât, par la selle, occasionnent des plis à la peau et produisent des frottements, des contusions, des plaies, des décollements; en se déplaçant, ces harnais entraînent la charge hors de la place qu'elle doit occuper, et les animaux en sont fatigués.

En second lieu, elles doivent être placées aussi près que possible des membres antérieurs, embrasser la poitrine près des coudes où les mouvements des côtes sont peu étendus; si elles serrent le cercle cartilagineux des côtes, elles gênent les mouvements de la poitrine, et des pleurésies, des pneumonies se développent. Dans des courses très-violentes, l'apoplexie pourrait être la conséquence de la pression trop forte exercée par des sangles mal placées.

### IV. — *Harnais particuliers aux chevaux qui tirent.*

1° Sellette. — C'est une selle forte, mais étroite, destinée à supporter la dossière; elle a pour base un *arçon* ou *fût*

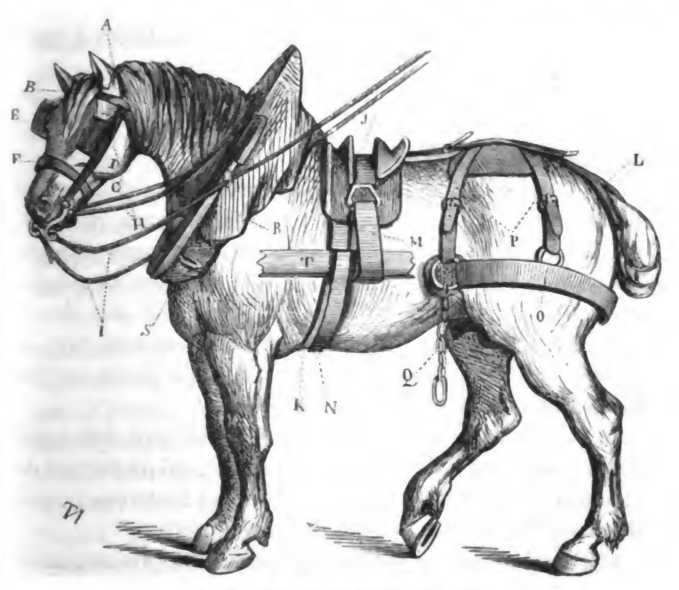



Fig. 32. — Cheval de trait harnaché.

formé de deux pièces de bois concaves et placées sur deux forts panneaux. Le fût est surmonté de deux croissants en bois, transversaux à la longueur du cheval et formant une gorge J (*fig.* 32) où la dossière est reçue. La sellette est fixée

au moyen d'une sangle K; l'avaloire et la croupière L, la retiennent en arrière.

2° MANTELET. — C'est le nom de la petite selle qu'on emploie pour soutenir les brancards dans les chevaux d'attelage. Le mantelet porte des courroies, dites *petits boucleteaux*, destinées à soutenir les brancards et à remplacer la dossière; sur la face supérieure du mantelet, sont deux anneaux divergents élevés de près d'un décimètre et destinés à soutenir les rênes; du milieu du mantelet part en arrière la courroie qui donne attache à la croupière. Aujourd'hui, on emploie de plus en plus le mantelet à la place de la sellette.

3° La DOSSIÈRE M est une courroie très-large et très-forte, dont les deux extrémités forment des anses destinées à recevoir les brancards T des charrettes.

4° La SOUS-VENTRIÈRE N est une forte courroie, qui part d'un brancard, passe sous le corps de l'animal, et va se fixer à l'autre brancard.

5° AVALOIRE. — C'est le harnais qui retient les voitures dans les descentes et qui les pousse quand les animaux reculent. L'avaloire est formée d'une large courroie nommée *fessière*, *reculement* O, embrassant les fesses et se fixant en avant à deux grands anneaux qui occupent les régions des flancs. Ces *anneaux* sont supportés par des courroies dites *bras de dessus*, attachées, deux aux petits panneaux placés sur les lombes et quelquefois aussi à la sellette.

Le reculement est maintenu à l'élévation qu'il doit avoir par d'autres courroies, *barres des fesses* P, qui en partent de chaque côté et vont s'attacher aux panneaux dont nous venons de parler ou à la courroie qui tient la croupière.

Chacun des anneaux qui occupent les flancs porte une courroie ou une petite *chaîne* dite *de reculement* Q, qu'on fixe à un crochet du brancard; le panneau qui occupe la région lombaire est maintenu en avant par une courroie qui part de la sellette.

Dans les chevaux attelés par couples, l'avaloire est formée d'une longue courroie qui retient le collier, et celui-ci se fixe

par les boucleteaux à des chaînes placées à la pointe du timon.

6° Collier. — Ce harnais que chacun connaît est formé d'un coussin qui embrasse l'encolure et de deux attelles, une de chaque côté, qui le rendent résistant et lui donnent de la solidité.

*Coussin.* Dans l'attelage des gros chevaux de trait, le coussin forme à la partie supérieure une grosse éminence appelée *tête du collier*. Chacune des parties latérales présente un bord antérieur mince, légèrement concave, et un bord postérieur convexe qui s'avance sur l'épaule.

Dans les chevaux de poste et d'attelage, le coussin est en cuir, beaucoup moins volumineux, en général plus léger, mieux rembourré et plus rarement brisé à la partie qui correspond au poitrail.

Les *attelles* sont en bois ou en fer; elles sont fixées contre le collier et portent l'attache des traits. Celles en bois R sont de fortes planches qui garnissent le bord antérieur du collier, le protégent contre le frottement des traits et des brancards. Les limoniers, habitués à tourner court de fortes charges, savent pousser le brancard avec l'attelle. On les voit, quand on leur commande de tourner, chercher à appuyer l'attelle contre le brancard et n'agir fortement que lorsqu'ils ont trouvé le point favorable. En tenant les traits à une certaine distance du cheval, de larges attelles préviennent ou diminuent les frottements qu'ils tendent à exercer contre les côtes sur les chevaux de cheville.

Les extrémités supérieures des attelles sont appelées *oreilles;* elles portent des anneaux destinés à recevoir les guides. Quand elles sont formées de grandes planches, de longues pièces de bois, ces oreilles peuvent occasionner des accidents; elles surchargent toujours inutilement les chevaux et les gênent pour passer les portes; aussi aujourd'hui tend-on généralement à les faire plus petites.

Les attelles sont libres ou réunies à leur extrémité inférieure. Quand elles sont libres, elles sont disposées pour se fixer l'une à l'autre: elles portent à leur extrémité inférieure

deux bandes de fer clouées, une sur chaque attelle, et disposées, l'une en forme de crochet, et l'autre en anneau.

On appelle collier *rond* ou *fermé* celui dont les attelles sont d'une seule pièce. Ainsi disposé, le collier est plus solide; il offre plus de résistance et un appui plus ferme quand les limoniers s'épaulent contre le brancard pour faire tourner *court* les charrettes. On emploie en général un collier rond pour les forts chevaux qui traînent les gros blocs de pierre de taille dans Paris. Lorsqu'il peut s'adapter à la conformation du cheval, ce harnais est avantageux: il facilite l'appui, le tirage. Mais on voit des chevaux dont la tête trop forte ne peut pas passer dans le collier qui conviendrait pour le volume de leur encolure; il faut alors faire un collier brisé, que l'on cherche à rendre aussi résistant que possible en adaptant solidement l'une à l'autre les deux parties qui le forment. Un collier brisé bien fait est préférable à un collier rond trop grand.

Formées le plus souvent d'une simple tringle recourbée, les attelles en fer représentent une anse assez ouverte pour laisser passer la tête des animaux. Il en résulte que le collier est souvent trop large et ne serre pas suffisamment l'encolure, surtout pour les chevaux hongres, qui ont ordinairement cette région fort grêle.

M. Vandecasteele a apporté un grand perfectionnement à cette partie du harnais. Il a inventé des attelles en fer de deux pièces, mais de deux pièces pouvant se réunir très-intimement l'une à l'autre. Un habile fabricant, M. Isnard, construit, avec ces attelles bien prolongées vers la tête du collier, des colliers légers I (*fig.* 33) et bien résistants qui s'adaptent parfaitement à l'encolure, même des chevaux les plus maigres, tout en ayant la solidité des colliers ronds. Le système de tirage flamand est adapté à ces colliers. Des essais se font actuellement, 1856, dans quelques grands établissements de Paris. Avec le système d'attelage de M. Vandecasteele, les chevaux, tout en tirant beaucoup, sont à leur aise; la pointe du bras est bien dégagée et aucun appui ne se fait sur le garrot.

*Bracelet mancillon* ou *tirage.* C'est le crochet, l'anse ou l'anneau S (*fig.* 32) fixé à l'attelle et destiné à recevoir le trait. Dans les attelles en fer, les bracelets sont soudés à l'attelle. Nous verrons, en parlant du tirage, qu'ils ne doivent pas être placés au dessous du tiers inférieur du collier.

7° Pour le CHOIX du collier, il faut avoir égard à la composition anatomique du garrot, du bord supérieur de l'encolure où se trouvent des apophyses spongieuses et le ligament cervical, qui se blessent facilement; on doit aussi prendre en considération les canaux qui se trouvent à l'entrée du thorax et les mouvements qu'exécutent les épaules et les bras.

Le collier doit avoir exactement la grandeur convenable et former supérieurement un angle aigu assez prolongé en A (*fig.* 33) pour ne blesser ni le ligament cervical ni le garrot; il sera aussi assez descendu pour ne pas comprimer la base de l'encolure, presser la trachée-artère et gêner la respiration. Les parties latérales doivent s'appuyer contre le bord antérieur des épaules, sans s'étendre sur l'omoplate et sans gêner les mouvements de l'articulation scapulo-humérale.

A son intérieur, le collier doit représenter une section de cône à base arrondie plutôt qu'un ovale; il doit être évasé à la partie qui correspond au poitrail, s'élever en ligne droite jusqu'au garrot, et être même très-fortement rembourré en dedans. Avec cette disposition, il serre les parties latérales de l'encolure, et il s'appuie sans glisser sur le bord antérieur de l'épaule.

On reconnaît qu'un collier est bien ajusté quand, au moment où le cheval démarre la voiture, on voit l'épaule sortir en quelque sorte du collier. Quand, au contraire, l'épaule entre dans l'intérieur du collier, au moment où le cheval tire fort, c'est une preuve que ce harnais est trop grand. Il se produit alors des frottements, des blessures. Dans tous les cas, le cheval ne tire pas comme lorsque le collier s'appuie solidement en avant de l'épaule.

8° APPAREILS DE TIRAGE. — On fait tirer les animaux avec des *brancards,* avec un *timon* et des *traits,* et avec des *traits*

seulement pour les animaux qui sont en cheville. Les traits devraient être en cuir ; le plus souvent, cependant, ils sont en corde ou en chaîne ; il faut alors les garnir d'un *étui* en cuir, afin qu'ils ne blessent pas les animaux.

L'extensibilité des traits absorbe une partie de la force qui les tend : des traits parfaitement résistants transmettraient à une extrémité toute la traction qu'ils éprouveraient à l'autre ; mais, comme ils sont toujours plus ou moins extensibles, on ne doit leur donner que la longueur rigoureusement nécessaire.

La rupture des traits, lorsque les animaux tirent avec force, peut produire des chutes, des plaies aux genoux, l'ouverture des articulations, la fracture du crâne, des dents, des os du nez, et même compromettre l'attelage. C'est assez dire qu'on ne saurait trop veiller à leur solidité.

Lorsque l'on attelle plusieurs chevaux à la suite les uns des autres, on doit les disposer de manière que les traits se dirigent, autant que possible, en ligne droite.

Les chevaux tirent avec le plus d'avantage quand le collier est bien appliqué sur le bord antérieur de l'épaule, et que les traits se dirigent du milieu de cette partie vers les jarrets, que le tirage se fait perpendiculairement au collier. Avec cette direction, un cheval de force moyenne déploie une force de 80 à 100 kilogrammes de plus que lorsque les traits sont horizontaux et que l'appui du collier se fait surtout sur la pointe de l'épaule.

Les bracelets sont ordinairement placés trop bas. Ils correspondent, par leur position, à la pointe du bras S (*fig.* 32), et le collier gêne les mouvements de l'épaule. Il y a, à cet égard, deux choses à considérer : le tirage et la liberté de la respiration. Pour le tirage, il serait à désirer que les bracelets fussent placés vers le milieu de l'espace qui se trouve entre la pointe du bras et le garrot ; mais il arriverait que, dans certains cas, des traits fixés aussi hauts soulèveraient le collier, comprimeraient la base de l'encolure et gêneraient la respiration.

Pour éviter ce grave inconvénient, on place les bracelets

bas et on rembourre le collier dans la partie qui leur correspond; ainsi disposé ce harnais est lourd, embrasse en partie l'épaule et en gêne les mouvements.

Pour pouvoir constamment donner aux traits la direction perpendiculaire à l'épaule et pour empêcher cependant le collier de s'élever et de gêner la respiration, on emploie un mode d'attelage à trait brisé vers les sangles (*fig.* 33) connu sous le nom de *système flamand*. Les traits se dirigent du bracelet B, placé un peu au-dessus du tiers inférieur du collier, obliquement en bas et en restant perpendiculaires au collier et à la direction du bord antérieur de l'épaule. Vers les sangles, ils sont maintenus par une sous-ventrière E et par une dossière F assez larges, et ils continuent, en arrière, selon une ligne plus rapprochée de la direction horizontale.

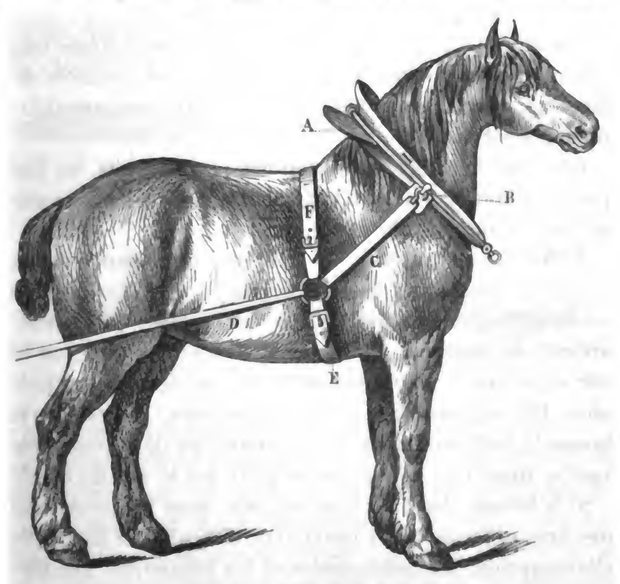



Fig. 33. — Attelage flamand.

Avec cet appareil, le tirage se fait perpendiculairement au bord antérieur de l'épaule, la pression est uniforme, aucun frottement n'est produit, et les mouvements de l'articulation

de l'épaule avec le bras ne sont pas gênés. Mais on peut se demander si l'angle formé par l'avant-trait C et par le trait D ne neutralise pas une assez grande quantité de la force, pour annuler l'avantage de l'application perpendiculaire du trait au collier?

Cette question n'est pas encore résolue par la pratique. Du reste, sa solution doit varier, selon l'angle que forme le trait. Lorsque cet angle est peu prononcé, que la sous-ventrière E ne sert qu'à fixer le trait, afin d'empêcher le collier de s'élever et de presser la base de l'encolure, le système flamand est avantageux. Une commission de la Société d'agriculture de Commercy a fait des expériences, il y a déjà quelques années, sur ce système. « Il en résulte, dit M. Barbier rapporteur, que le collier exerce un appui uniforme le long de l'épaule, sans aucun frottement, sans gêner les articulations, et sans nuire à l'emploi de la force. Dans le système essayé par cette commission, la sous-ventrière est distincte de la dossière, ce qui permet de faire varier plus facilement la direction des traits.

Pour que le collier, retenu en bas par les traits, ne blesse pas le garrot, il doit être fortement prolongé dans la partie qui correspond à cette région.

9° Bricole ou Poitrail. — C'est une large bande de cuir, formée de plusieurs pièces superposées, destinée à embrasser le poitrail. La bricole tient lieu de collier; elle porte, en arrière, des anneaux où les traits viennent se fixer, ou bien elle se prolonge, se rétrécit en traits et va aboutir aux palonniers. Elle est maintenue par trois courroies : l'antérieure embrasse le bord supérieur de l'encolure, les deux postérieures vont se fixer à un petit panneau placé sur le dos du cheval.

Si la bricole descend trop bas, elle gêne les mouvements des bras et les animaux tirent avec difficulté; si elle s'élève, elle comprime la trachée-artère et les jugulaires. Elle blesse souvent la pointe de l'épaule et ne saurait remplacer le collier pour les chevaux de roulage; elle ne convient que pour les chevaux de trait, qui ont une marche rapide, mais tirent peu; elle peut être utile aussi pour faire travailler momenta-

nément des animaux blessés auxquels on ne peut pas mettre le collier.

10° COLLIER EN JONC. — Dans les départements de la Manche, de Maine-et-Loire, de la Sarthe, on emploie, pour les chevaux de labour, des colliers confectionnés avec des attelles en bois et des feuilles en ruban de plantes aquatiques. Ces colliers se vendent, sur les marchés de campagne, 1 fr. ou 1 fr. 50 c. Ils sont susceptibles de faire un assez bon usage.

11° Le COLLIER A JOUG présente sur son bord antérieur des surfaces où s'applique le joug, et à la place des bracelets, des anses en cuir, dans lesquelles passent des chevilles; il tient au train postérieur par une croupière et par un reculement. Dans les départements du Lot, de l'Aveyron, de l'Aude, de l'Hérault, on met ce collier pour faire travailler par paires les ânes, les mules, etc.

12° Le JOUG dont on se sert pour les solipèdes (*fig.* 34) est

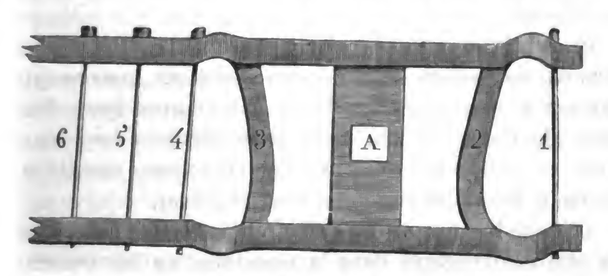



Fig. 34. — JOUG EMPLOYÉ POUR LES SOLIPÈDES DANS LE MIDI DE LA FRANCE.

un joug double, formé de deux pièces de bois qui appuient, quand le harnais est placé sur les animaux, l'une contre la partie supérieure, et l'autre contre la partie inférieure du collier; elles sont fixées l'une à l'autre, au milieu par une pièce de bois portant une ouverture A destinée à recevoir le timon, et aux extrémités par quatre chevilles ou par deux chevilles 1, 4 et deux pièces de bois 2, 3, destinées à s'appuyer contre les bords antérieurs du collier : les deux chevilles externes 1, 4, sont mobiles : on les enlève pour mettre les animaux sous le joug et pour les en retirer.

Le joug ordinaire est formé des deux côtés symétriques que nous venons de décrire; mais l'on construit aussi des *jouattes*, jougs qui permettent d'éloigner un animal du timon plus que l'autre : en plaçant le cheval qui est du côté 4 ou dans l'espace 4, ou dans l'espace 5, on dispose l'attelage de manière à pouvoir labourer les vignes ou sarcler les récoltes plantées en lignes.

### § 2. — Harnachement.

Ce mot s'emploie pour désigner le harnais complet des solipèdes ou l'action de harnacher; nous lui donnons ici cette dernière signification.

A l'article dressage nous indiquerons les ménagements qu'il faut prendre pour habituer les poulains aux harnais; nous n'avons à faire connaître dans cet article que les précautions nécessaires toutes les fois qu'on bride et qu'on selle un cheval.

Pour brider un cheval, il faut lui faire ouvrir la bouche non pas en frottant le mors contre les dents, mais en introduisant le doigt entre les lèvres et les barres. Par le frottement du mors, on peut meurtrir les gencives, les faire saigner et irriter les animaux qui cherchent ensuite à se défendre toutes les fois qu'on veut les brider.

Lorsque le mors est en place, et l'extrémité inférieure de la tête bien engagée dans la muserolle, on fait passer les oreilles entre la têtière et le frontal, en les courbant l'une après l'autre pour ne pas les froisser; on a soin ensuite de retirer les crins qui sont au-dessous de la têtière et du frontal, de les allonger afin qu'ils ne forment pas des paquets, des nœuds sous les harnais.

Quand on emploie pour la première fois une bride ou un licou, il faut faire ces diverses opérations avec attention; s'assurer que les joues sont de la longueur voulue, pour que le mors porte sur les barres sans froncer les lèvres et sans être trop bas; que la muserolle affermit la bride sans gêner les mâchoires; que la sous-gorge tient la bride en place sans presser la gorge. On règle très-facilement la longueur de ces

courroies au moyen des boucles dont elles sont pourvues; le frontal est la seule pièce dont on ne peut pas faire varier les dimensions; mais s'il est d'une longueur moyenne, il s'adapte convenablement lorsque la têtière et les joues sont bien disposées.

Quand une bride et un licou ont été bien ajustés à un cheval, il n'y a plus ensuite, lorsqu'on place le harnais, qu'à régler la longueur de la sous-gorge et celle de la gourmette.

Toutes les fois qu'on veut seller un cheval, ou *le garnir,* lui mettre le collier, il faut l'avertir avant de l'approcher, et poser le harnais sur son corps avec précaution; il faut aussi avoir eu le soin de relever les étriers, les sangles sur le siége de la selle. Une fois que la selle est sur le dos de l'animal, que le collier est en place et la croupière sous la queue, on doit passer la main sous les harnais afin d'unir le poil, surtout si les animaux ont le poil long; retirer les crins que la croupière retrousse quand on la passe; ne laisser aucune courroie, ni le poitrail, ni les contre-sanglons, retroussés sous les panneaux. On serre ensuite les sangles en commençant par le sanglon antérieur et, au besoin, en revenant à plusieurs reprises à chaque sanglon. La sangle doit être aussi rapprochée que possible des membres antérieurs.

Le cavalier ne montera jamais son cheval sans s'être assuré que la croupière a la longueur convenable; car si elle est trop courte, elle retient en arrière la selle qui, étant tirée en avant par les sangles, par le poitrail, peut produire des blessures.

La selle doit s'appuyer sur le milieu du dos. Quand elle est trop en arrière, les lombes peuvent être blessées; si elle est trop rapprochée du garrot, le même accident est à craindre pour cette région, et en outre les mouvements de l'épaule sont gênés, les membres antérieurs se fatiguent, les genoux s'usent, le cheval n'a pas des allures libres, il est exposé à butter, à s'abattre. Dans ce cas encore, le cavalier ressent trop vivement les réactions des membres antérieurs.

Mais si l'on s'aperçoit que la selle est, ou trop en avant, ou trop en arrière, il ne faut pas chercher à la faire glisser

sur le corps du cheval; il faut lâcher les sangles, raccourcir ou allonger la croupière ou le poitrail, et placer ensuite les panneaux à la place qu'ils doiveut occuper.

### § 3. — Soins des harnais.

Il faut tenir les harnais propres, élastiques et en bon état de solidité; c'est économique et favorable à la santé des animaux. Les objets en cuir doivent être séchés, nettoyés, huilés ou graissés souvent; ils sont alors toujours souples, se coupent difficilement et ne blessent pas les parties qu'ils touchent.

Les coussins, les panneaux, étant continuellement pressés contre la peau, pompent l'humeur de la transpiration cutanée, et, sous l'influence de l'humidité chaude, des pressions, des mouvements qu'ils éprouvent, ils se couvrent de crasse, se feutrent, se tassent; il faut, toutes les fois qu'ils ont servi, les faire sécher et les battre avec soin. Ces précautions sont surtout nécessaires quand les animaux ont beaucoup transpiré. De temps en temps il faut faire refaire les coussins. Si l'on néglige ce soin, les panneaux deviennent durs, ne se moulent plus sur les parties qu'ils recouvrent, et compriment les endroits saillants. Lorsque la compression qu'ils exercent est lente, elle rend la peau insensible, épaisse, calleuse, et des cors se forment; si la pression est subite et forte, des décollements, des plaies se produisent.

Aussitôt que ces accidents ont eu lieu, on ne doit plus se servir des harnais qui ont fait la blessure; il faut mettre la bricole à la place du collier, n'employer celui-ci ou la selle qu'après l'avoir chambré; à cet effet, on fait un trou au coussin, à l'endroit qui correspond aux blessures, et l'on garnit avec soin le pourtour du trou, afin que la pression se dissémine uniformément et sans toucher à la partie malade. D'autres fois, et ce moyen sert aussi à prévenir les blessures, on place sous la selle un coussin en crin qu'on fixe avec une sangle: ce harnais a de 2 à 3 centimètres d'épaisseur; il est piqué, en lignes transversales, aux côtes du cheval; il est facile à battre, à faire sécher, à tenir propre; il préserve de la

sueur les panneaux de la selle. On le perce quand les animaux sont blessés.

Les harnais en métal doivent être bien lavés et séchés avec soin, pour en prévenir la rouille. Toutes les fois qu'on s'est servi de la bride, on doit plonger le mors dans l'eau et l'essuyer, pour enlever les parties liquides et solides de la salive et du mucus buccal. Ces liquides renferment des matières animales qui, en se putréfiant, répandent une odeur désagréable et déposent des matières salines qui attaquent les métaux, les font rouiller. Les parties en cuivre des harnais doivent être nettoyées avec plus de soins que celles en fer, à cause du vert-de-gris que la sueur et la salive y produisent. Du reste, le fer est, à tous égards, préférable au cuivre.

### § 4. — Instruments de punition.

FOUET, CRAVACHE, CHAMBRIÈRE. — Ces instruments sont formés d'une monture et d'un manche. La monture est en filasse ou en cuir : c'est quelquefois une simple lanière de cuir; elle est lisse ou pourvue de nœuds sur sa longueur et terminée par une mèche. Toujours en bois flexible, le manche a une longueur très-variée; mais c'est de la longueur de la monture plutôt que de celle du manche, que dépend l'effet produit par l'instrument.

En réfléchissant à la grande vitesse que peut acquérir l'extrémité d'une longue corde, par l'effet du mouvement circulaire que l'on communique à l'instrument, on comprend le bruit qu'il produit et l'action qu'il exerce : le fouet peut couper le poil, la peau même, comme un instrument tranchant.

En Angleterre l'usage des fouets gros, longs, noueux, est interdit. Ces instruments peuvent, en effet, occasionner les plus graves accidents, non-seulement sur les animaux contre lesquels ils sont dirigés, mais encore accidentellement contre les personnes.

Une ordonnance de police du 7 août 1851 (art. 16) règle la forme des fouets dans le département de la Seine :

« Tout conducteur de voiture ne pourra employer que des fouets montés en cravache.

La dimension de ces fouets est fixée, au maximum, ainsi qu'il suit :

Pour les voitures à plus de deux chevaux et conduites à grandes guides :

| | |
|---|---|
| Longueur du manche. . . . . . . . . . . | 1m, 80 |
| « de la monture. . . . . . . . | 1m, 90 |
| « de la mèche. . . . . . . . . | 0m, 30 |

Pour les voitures à deux chevaux et conduites en guides :

| | |
|---|---|
| Longueur du manche. . . . . . . . . . . | 1m, 60 |
| « de la monture. . . . . . . | 0m, 45 |
| « de la mèche. . . . . . . . | |

Pour les charretiers conduisant à pied, quel que soit le nombre des chevaux :

| | |
|---|---|
| Longueur du manche. . . . . . . . . .. | 1m, 80 |
| « de la monture, y compris la mèche. . . . . . . . . . . | 0m, 60 |

Quoique flexibles sur toute leur longueur, la cravache et la chambrière ne produisent pas le même effet que le fouet.

Le fouet agit, et par le bruit qu'il produit, et par la douleur qu'il occasionne. Le conducteur habile s'en sert, tantôt pour avertir les animaux, tantôt pour les frapper; pour les avertir, quand il a besoin de les faire agir tous à la fois, quand ils sont tous également vifs et ardents ; mais quand il a, dans son équipage, des chevaux mous et des chevaux ardents, il fait claquer son fouet avec précaution, après avoir frappé les animaux mous, et pour avertir seulement les autres.

Cette précaution est nécessaire, car on a reproché au fouet, et ce n'est pas sans raison, d'abîmer les meilleurs chevaux, par cela même que son bruit ne produit aucun effet sur ceux qui s'émeuvent peu des menaces.

Éperon. — Chacun connaît cet instrument, composé d'une roue — *rosette, molette* — piquante. Cette roue est fixée sur

un arc en fer, qui embrasse le talon de la botte du cavalier, auquel il est assujetti ou par des courroies ou par des vis; d'autres fois, elle est portée par une tige qui se visse dans le talon de la botte.

La rosette, partie principale de l'éperon, est formée de quatre ou cinq dents, qui en occupent la circonférence, ou d'un plus grand nombre, et alors elles sont petites et plus fines. Cette dernière disposition est préférable.

Un bon cavalier ne se sert de son éperon que rarement et à propos. Au besoin, il en pique vigoureusement son cheval; il suffit, ensuite, qu'il rapproche un peu plus sa jambe du flanc pour produire l'effet qu'il désire obtenir.

Par le contact, souvent renouvelé, d'une pointe métallique sur la peau, l'éperon peut produire des plaies; il rend certains chevaux chatouilleux, rétifs et peut provoquer les chaleurs dans les juments. Immédiatement après la monte, son action s'oppose, sur certaines juments, à la conception ou détermine l'avortement.

## SECTION VII.

### FERRURE.

Inconvénients, Avantages. — Dans l'état naturel, le pied se dilate toutes les fois que les animaux font leur appui et il revient sur lui-même pendant qu'il est soulevé. Ces deux mouvements sont assez étendus pour activer la circulation et la nutrition, et pour faciliter la progression : la circulation et la nutrition sont activées par la dilatation, qui tend à faire le vide et attire le sang dans les vaisseaux situés entre l'ongle et l'os et par le resserrement qui repousse, dans les vaisseaux, les fluides qui avaient été attirés; tandis que la progression est facilitée par la force avec laquelle le pied, ayant été comprimé par le poids du corps, revient sur lui-même quand le membre se soulève.

Chez les solipèdes dont le pied est formé d'un seul os enveloppé d'une couche épaisse de corne, la dilatation pendant l'appui est peu considérable; mais elle existe cependant, et,

quoique peu étendue, elle produit beaucoup d'effet, car elle est suivie d'une forte réaction, en raison de la résistance de l'ongle qui, après avoir été dilaté, tend à revenir sur lui-même avec une grande puissance.

La ferrure nuit aux phénomènes que nous venons d'énumérer. Sous son influence, l'ongle se resserre et le pied devient étroit, encastelé, douloureux; l'appui est incertain et la marche moins assurée. Les chevaux ferrés sont plus tôt fatigués que les autres, et parce qu'ils sont privés de l'élasticité du pied qui contribuait à relever le membre, et parce qu'ils sont chargés du poids des fers et des clous. Il arrive même, lorsque les pieds sont douloureux, que les membres deviennent roides, les épaules chevillées, les mouvements gênés et les pas incertains; les chevaux se coupent, tombent et se blessent les genoux.

Un autre inconvénient de la ferrure, c'est de rendre l'ongle cassant; si les chevaux habitués à être ferrés se déferrent par accident, ils marchent avec la plus grande difficulté, et s'abîment les pieds en peu de temps.

Mais la ferrure prévient l'usure de l'ongle dans les animaux qui marchent sur des routes ferrées, sur des chemins caillouteux. Dans la plupart des circonstances, des chevaux non ferrés ne pourraient pas être utilisés. Elle peut corriger les défauts d'aplomb qui tiennent à une mauvaise conformation du pied, et pallier même certains défauts des rayons supérieurs des membres. En éloignant le pied du sol, elle prévient les contusions de la sole, les éclats de la corne, et les blessures par les clous, les chicots, les morceaux de verre, qui peuvent se trouver accidentellement sous les pieds des animaux.

Pour éviter les inconvénients si nombreux de la ferrure, on a été jusqu'à proposer de la supprimer, sous prétexte que, chez les Anciens, les chevaux travaillaient sans être ferrés.

Avec l'état actuel de nos routes la ferrure est un mal nécessaire; il serait superflu de chercher à le démontrer. Il faut la pratiquer en cherchant autant que possible à dimi-

nuer ses inconvénients. Le plus constant et même le plus grave, c'est le resserrement du sabot. On le diminue en ne pratiquant l'opération que sur les pieds bien formés, en laissant les chevaux sans fers le plus longtemps possible ; lorsque l'ongle est devenu dur, fort, tenace, que le dernier phalangien a pris toute la consistance qu'il doit avoir, le pied résiste beaucoup à l'action du fer.

On a bien proposé, pour prévenir le resserrement du pied, un fer ayant une charnière en pince; mais ce moyen, trop dispendieux du reste, serait inefficace car la charnière ne resterait pas longtemps mobile.

Pratique de la ferrure, précautions. — Pour abréger l'opération, les maréchaux ont l'habitude d'appliquer le fer chaud sur la corne afin de la rendre molle, et de préparer le pied de manière que le fer porte exactement sur toute sa circonférence. Cette condition est favorable à la durée de la ferrure et à la conservation du pied; mais la chaleur peut brûler la sole et produire une boiterie; dans tous les cas, elle dessèche le pied, et dispose les animaux à diverses affections. Pour diminuer ces inconvénients, il faut appliquer le fer chauffé au rouge-cerise, afin qu'il brûle rapidement la corne qu'il touche et avant que le calorique ait le temps de pénétrer jusqu'aux parties sensibles. L'appui du fer chaud sur le pied ne doit jamais être qu'instantané.

Il faut, en second lieu, que le fer soit bien adapté à la circonférence du pied afin que le maréchal, la ferrure faite, n'ait pas besoin d'employer sur une large surface la râpe et le rogne-pied. Ces instruments enlèvent l'enduit imperméable qui recouvre le pied, d'où résulte le desséchement, et quelquefois des fentes à la corne.

Dans le cheval, les articulations des membres sont très-bien disposées pour la vitesse des allures, mais elles sont peu favorables à la puissance qui les met en mouvement. Il en résulte qu'un poids un peu fort, appliqué sous le pied d'un cheval, le fatigue considérablement, use même les tendons. Il faut donc, autant que possible, employer des fers légers, mais assez larges pour protéger la face inférieure du pied,

surtout si les animaux doivent marcher sur des routes caillouteuses.

Il importe cependant que le fer ait une épaisseur en rapport avec le service que font les animaux. Les chevaux qui travaillent beaucoup sur le pavé, sur des routes ferrées en grès, en granit, doivent en avoir de forts : il faut que la ferrure dure tout le temps qui est nécessaire au renouvellement de l'ongle ; car si l'on était obligé de ferrer plusieurs fois un cheval sans pouvoir *abattre du pied*, on percerait d'un trop grand nombre de trous, la partie de la paroi dans laquelle les clous seraient implantés, et la ferrure manquerait de solidité.

Pour faire donner au fer une épaisseur et une légèreté convenables, le cavalier doit étudier la marche de son cheval, et recommander au maréchal de conserver une plus forte épaisseur à la partie du fer qui correspond au point sur lequel l'appui se fait principalement.

Le choix des clous mérite aussi l'attention; ils doivent d'abord avoir la lame mince et unie; ensuite on les prendra gros ou petits, selon que les chevaux usent plus ou moins. Un clou dont la tête est volumineuse, mis dans l'endroit sur lequel le cheval s'appuie le plus, peut augmenter beaucoup la durée de la ferrure sans en accroître sensiblement le poids. Par la grosseur des clous on peut aussi corriger en partie les défauts d'aplomb, et prévenir les glissades.

Des crampons peuvent être utiles pour empêcher les chevaux de glisser, et pour les redresser même quand ils ont des défauts d'aplomb. L'on en met d'ordinaire aux pieds de derrière et aux quartiers externes surtout. Il faut, quand ils ne sont pas réclamés par un défaut d'aplomb et par le service que font les animaux, ne les appliquer qu'avec précaution, car les abouts articulaires des membres sont en rapport avec la direction des rayons osseux, et, en relevant une partie du pied naturellement basse, on peut nuire aux parties supérieures, aux abouts articulaires, aux ligaments et aux tendons.

On laisse quelquefois de forts crampons aux chevaux qui

doivent travailler sur les pavés. On fait alors le sacrifice de ces animaux pour rendre leur service plus sûr.

La ferrure nouvelle incommode toujours plus ou moins les animaux : elle attire le sang dans les pieds et rend ces parties douloureuses. Les chevaux qui, après un long repos, doivent se mettre en voyage, seront ferrés quelques jours avant de partir; il faut aussi que ceux qui ont à trotter longtemps sur des chemins durs et chauds, ne soient pas ferrés depuis peu : la pression des lames des clous, celle du fer, agissant en même temps que la percussion du sol, pourraient produire la fourbure. Lorsque, étant en voyage, on fait ferrer les chevaux, on ne peut pas interrompre la marche ; mais on doit alors les faire ferrer, si c'est possible, la veille d'un jour de halte, les surveiller le premier jour et ne pas les presser avant de s'être assuré qu'ils ne souffrent pas.

Il faut laisser la ferrure sur les pieds le moins possible, déférer les animaux qu'on veut mettre au vert; il serait même à désirer qu'on pût en faire autant à tous ceux qu'on veut faire reposer quelque temps. Mais le pavage de nos écuries ne permet souvent pas de laisser les chevaux pieds nus; on doit alors ôter, au moins à ceux qui sont fatigués par un long voyage, les clous des talons; les pieds étant ensuite moins serrés se dilatent davantage, la circulation s'y fait mieux et la douleur disparaît.

Le renouvellement de la ferrure est de temps en temps nécessaire pour parer le pied et conserver les aplombs; car sous le fer l'ongle ne s'usant pas s'allonge sans cesse, l'appui tend à se faire sur les talons, et les tendons fléchisseurs sont tiraillés. Pour prévenir ces inconvénients, il faut renouveler tous les vingt ou vingt-cinq jours la ferrure, lors même que les chevaux ayant gardé le repos n'ont pas usé leurs fers. L'amputation de la corne des pieds est même nécessaire dans les animaux qui sortent peu des étables, et qui ne sont pas ferrés. Le sabot peut acquérir, si le cheval ne l'use pas en marchant, une longueur démesurée, gêner la marche et fausser les aplombs.

## SECTION VIII.

### HYGIÈNE PARTICULIÈRE DES CHEVAUX DE TRAVAIL.

*Choisir* les chevaux bien appropriés aux services auxquels on les destine, c'est la première règle de l'hygiène de ces animaux et une des plus importantes. Un animal, soumis à un travail en rapport avec sa conformation et son tempérament, est, pendant longtemps, d'un excellent usage.

Nous avons indiqué, pages 224 et 303, les caractères qui distinguent les chevaux des différents services; nous n'avons à traiter ici que de quelques questions spéciales, se rapportant exclusivement à l'utilisation de ces animaux. Nous renvoyons aussi à notre opuscule sur le *choix du cheval*.

Nos divers travaux sont effectués avec des chevaux entiers, des chevaux hongres ou des juments.

Les premiers se distinguent par plus d'énergie, plus d'ardeur et plus de force. Ils conviennent mieux pour les travaux pénibles et sont même plus robustes pour résister aux causes générales de maladie; mais ils sont particulièrement disposés aux hernies inguinales, aux rétentions d'urine, aux affections des organes de la génération et à des accidents qui résultent de leur turbulence. Abondamment nourris toute l'année, dans nos pays, ils ont besoin d'être constamment surveillés à cause de leurs désirs de couvrir les femelles; c'est même un motif presque absolu de les exclure de l'armée et du service de la selle en général. On ne peut, sans inconvénients, se servir de chevaux entiers que pour les postes, les diligences, le roulage, les labours, et quelques autres travaux pénibles pour lesquels les animaux sont constamment tenus assujettis. C'est la difficulté de les faire travailler avec des juments qui explique, en partie, l'habitude si avantageuse aujourd'hui de séparer la multiplication des chevaux de leur élevage.

Nous savons que dans le midi de l'Europe, en Afrique et en Asie, où l'on pratique rarement la castration, les chevaux non châtrés sont d'un service agréable et sûr; mais ils ont

moins d'ardeur pour la monte que dans nos pays, au moins une partie de l'année, soit que les chaleurs et le travail les fatiguent en été, soit que la nourriture devienne dans certaines saisons insuffisante. En outre, ils sont moins excités par les juments plus rarement en chaleur que dans nos contrées tempérées où les aliments sont plus régulièrement distribués.

Les chevaux que nous avons privés de la faculté de se reproduire pour les rendre plus faciles à conduire sont plus mous, plus faibles, ont moins d'ardeur. Ils ne se recommandent que par leur douceur, et conviennent principalement pour les travaux interrompus qui exigent de la patience.

On sait que des chevaux que l'on croit châtrés parce qu'ils n'ont pas de testicules apparents sont pétulants, flairent les autres chevaux, et sont d'un service d'autant plus désagréable que, les croyant privés de leurs organes reproducteurs, on les fait travailler même avec des juments. Le plus souvent ces chevaux, ayant un testicule ou les deux testicules dans l'abdomen, n'ont été châtrés que d'une manière incomplète ou ne l'ont pas été du tout. Ils ont conservé les instincts des chevaux entiers, cherchent à couvrir les juments, blessent les autres chevaux ou en sont blessés. Ils sont surtout désagréables dans l'armée, et plusieurs vétérinaires en ont signalé les inconvénients. Ils portent le désordre dans les écuries et quelquefois dans les rangs. Ces chevaux, quoique très-bons pour le service, doivent être refusés dans les remontes; ils se reconnaissent à ce qu'ils ont l'encolure plus forte que ne le comporte leur état; qu'ils sont vigoureux, entrent en érection, se tourmentent à côté des autres chevaux, et surtout des juments.

Les juments sont aussi aptes à certains travaux que les chevaux, et sont même recherchées dans différentes circonstances. Les anciens peuples, les Scythes, les Grecs, les Romains, préféraient les juments aux chevaux; de nos jours il y a des éleveurs qui craignent la naissance d'un poulain mâle. Les Bédouins nomades disent que les cavales sont plus dociles, plus patientes, plus rustiques, supportent mieux la chaleur, la faim, la soif, ont plus d'haleine que les mâles : elles n'ont

pas comme ces derniers l'inconvénient de trahir la caravane par les hennissements; mais ils les recherchent surtout parce qu'elles font des poulains. La même raison les fait préférer aux mules et aux chevaux par nos paysans de la Haute-Ariége et de la vallée de Carol.

Dans les essais des chevaux qu'on achète pour le travail, on se contente de les faire marcher au pas, au trot, pour s'assurer s'ils boitent ou non; quelquefois seulement on fait tirer ceux qu'on destine au tirage. Pourquoi ne suivrait-on pas le conseil de Xénophon et n'essaierait-on pas si le cheval se laisse mettre le mors dans la bouche, passer la têtière par-dessus les oreilles; s'il n'a pas la bouche fausse; s'il est sensible à l'action de la gaule et de l'éperon; si, étant monté, il s'éloigne volontiers des autres chevaux? A ces essais faciles et qu'on ne doit jamais négliger, il faut ajouter ceux qui ont pour but de s'assurer que le cheval se laisse seller, passer la croupière, mettre le collier sans difficulté; qu'il se laisse lever les pieds, ferrer, panser sans chercher à se défendre. Nous indiquerons, en parlant du choix des reproducteurs, les signes qui font reconnaître la force, la vigueur, la docilité.

En second lieu, il faut *appareiller* convenablement les animaux, ne réunir dans le même équipage que des chevaux ayant les mêmes allures, la même ardeur surtout, et autant que possible la même taille. Ces conditions sont nécessaires pour que tous les animaux agissent à la fois et produisent, sans s'épuiser, la somme de travail qu'on en exige.

Il faut aussi donner à chaque cheval une place où il utilise tous ses moyens sans avoir à faire cependant des efforts trop considérables. L'équipage sera toujours disposé de manière que chaque animal produise un effet en rapport avec sa force. Dans le *Cours d'Agriculture*, nous avons démontré que les attelages de front sont plus favorables à l'emploi des forces des animaux, que les attelages en ligne.

En troisième lieu, il faut *harnacher* avec soin, page 470; c'est une condition qui intéresse autant l'économie que la conservation des animaux.

Mais le travail qui nécessite de grands efforts occasionne des déperditions considérables. Les animaux ne peuvent y suffire qu'en étant abondamment *nourris.*

En France, les chevaux employés aux travaux agricoles ne reçoivent pas une nourriture suffisante chez beaucoup de cultivateurs ; ils ne peuvent pas déployer toute leur force et on se trouve dans la nécessité d'en avoir un plus grand nombre. On perd ainsi la ration d'entretien de bêtes dont on pourrait se passer. Il y a peu de fermes, à l'exception de celles où l'on spécule sur l'élevage des poulains, où il n'y aurait pas avantage à supprimer un cheval sur trois ; car deux bêtes copieusement nourries feraient facilement le travail de trois médiocrement entretenues. Il est inutile de dire qu'en diminuant le nombre des animaux employés dans les exploitations, on aurait toujours moins de harnais à entretenir, moins de domestiques à payer, moins de chances d'accidents et de mort à courir.

Nous ne rappelons pas les règles qui sont relatives à l'alimentation. Il nous suffira de dire que la nourriture doit toujours être en rapport avec le travail qu'on exige des chevaux. L'aliment est la matière première du travail. Le cheval est la machine qui transforme cette matière : s'il n'est pas assez nourri il travaille aux dépens de sa graisse, et il ne travaille pas longtemps.

Il est impossible de préciser la *quantité de travail* que peut exécuter un cheval ; nous ne pouvons pas même prévoir ni indiquer les circonstances — sol glissant ou en pente, terrain élastique ou mou, temps favorable ou chaleur extrême, — qui doivent la faire varier. Le conducteur soigneux ne met jamais toute la charge que les animaux pourraient porter ou traîner, sauf à accélérer la marche quand le travail est moins pénible, afin de gagner, par le chemin parcouru, ce qui est perdu par le transport d'une moindre quantité de marchandise.

On doit charger et conduire les chevaux de manière qu'ils emploient avantageusement leurs contractions musculaires ; il faut utiliser les forces dans les uns pour la vitesse des allures, dans les autres pour l'intensité du tirage ; il faut seu-

lement les ménager assez pour qu'ils puissent au besoin donner un coup de collier, surmonter un obstable.

Un travail excessif est la cause la plus ordinaire de la morve. Je n'ai de chevaux morveux, nous disait M. Coutant, maître de poste à Niort, que lorsque je suis obligé de lutter contre la concurrence. Nous avons souvent remarqué que le cailloutage d'une route était une cause fréquente de morve sur les chevaux qui y font un service régulier.

D'un autre côté, on sait que cette maladie est rare quand les fourrages ont été abondants et bien récoltés; tandis qu'elle est commune quand les fourrages sont chers, quand le printemps a été sec et l'été pluvieux.

Forts et robustes, les chevaux peuvent faire beaucoup de travail; l'exercice leur est même nécessaire, indispensable : s'ils restent en repos seulement pendant quelques jours, leurs membres s'engorgent, leurs articulations deviennent roides, la circulation languit et les humeurs séjournent dans les parties déclives; il se forme des œdèmes sous le ventre, au fourreau, aux boulets ; par l'inaction la vivacité disparaît avec l'énergie, et les animaux ne sont bientôt plus aptes à travailler.

### I. — *Chevaux de poste, de diligence.*

Le service des postes et des messageries est très-pénible. Il l'est autant à cause du temps froid, pluvieux ou chaud; du sol tantôt boueux, couvert de poussière, ou glissant, qu'à cause des efforts qu'il nécessite. Il ne faut y soumettre que des animaux à charpente solide, et aussi robustes que forts.

Parmi les chevaux de poste, les uns sont attelés directement à la voiture, au timon ou aux brancards et aux palonniers, et d'autres, placés devant, tirent par des traits; les premiers, obligés de retenir dans les descentes, doivent avoir les reins courts, solides et les jarrets larges. Le postillon est ordinairement monté sur un de ces chevaux qui alors porte et tire en même temps : il choisit le plus fort, ou plutôt le plus robuste, pour remplir cette double destination.

Des chevaux qui font douze, quinze kilomètres par heure,

des relais de trente, trente-deux kilomètres, en traînant de très-lourdes charges, sont dans des conditions défavorables à la santé, et ils sont exposés à contracter de graves maladies. Les chevaux de poste qui travaillent dans des plaines où ils conservent pendant tout le relai la même allure, deviennent souvent poussifs. Dans les pays de montagnes, où les animaux changent souvent de pas, cette affection est plus rare ; mais les maladies des lombes, des jarrets et des tendons, sont plus fréquentes.

Il peut être de l'intérêt des propriétaires de sacrifier leurs chevaux pour effectuer un travail lucratif; mais ils n'en doivent pas moins redoubler de soins, car, par des précautions faciles à prendre, ils peuvent rendre leurs animaux d'un meilleur service et en prolonger la durée.

Les efforts violents produisent principalement des maladies quand ils sont trop prolongés; alors ils occasionnent des anévrismes, des inflammations de poitrine, des exostoses, l'altération du sang; mais si les animaux se reposent de temps en temps, la circulation se calme, la respiration redevient complète et le sang reprend toutes les qualités nécessaires à l'entretien de la santé. Autant que possible il faut faire faire de petites attelées : huit lieues, parcourues en deux fois en un jour, fatiguent moins que six, faites en une seule traite. Les relais sont quelquefois disposés de manière que les chevaux conduisent une voiture en allant et une autre en revenant, après s'être reposés quelques heures. Cette disposition est aussi favorable à la conservation des animaux qu'à l'intérêt du propriétaire. Mais il est désavantageux de faire revenir les animaux libres, surtout si le relai est long; quoiqu'ils se fatiguent peu en marchant sans être attelés, le peu de force qu'ils emploient est perdue, puisqu'elle ne produit aucun effet.

Il y a cependant certains services, ceux qui sont très-pénibles, celui des malles par exemple, qui doivent être faits en une seule fois. La journée de travail dure si peu de temps, qu'il ne serait pas avantageux de la diviser. Mais alors il faut laisser reposer les animaux de temps en temps : à deux,

trois jours de travail, il faut faire succéder un jour de repos.

On doit quelquefois cesser pendant deux, trois semaines de faire travailler les chevaux soumis à des services très-pénibles, aux postes par exemple. Il n'est pas même toujours nécessaire pour les remettre, quand ils commencent à être bien fatigués, de les laisser complétement en repos; il suffit le plus souvent de les soumettre à un travail moins pénible que celui auquel ils sont accoutumés. Les chevaux qui souffrent de traîner la malle se remettent très-bien en travaillant au tombereau, en labourant. Il est convenable que les maîtres de poste, les entrepreneurs de diligences aient une exploitation rurale ou une entreprise de roulage, pour y employer les chevaux que le service des malles, des voitures publiques a fatigués. L'alternative d'un travail lent et d'un travail qui nécessite des allures rapides permet de conserver les animaux autant que si on les employait exclusivement aux occupations peu pénibles des fermes. Après avoir fait un long service à la malle-poste, alors qu'ils ne peuvent plus y suffire, les chevaux sont encore utilisés avantageusement pour les travaux ruraux.

Il suffirait même de faire travailler les animaux tantôt en plaine, tantôt dans les montagnes, pour en prolonger la durée.

Il faut distribuer au cheval de diligence des aliments très-alibiles pouvant réparer les déperditions occasionnées par l'exercice; de facile digestion, mais cependant assez fermes pour soutenir le corps, le lester, et occuper les organes digestifs pendant un temps convenable. Les repas seront assez fréquents, et ils devront être terminés trois quarts d'heures avant que les animaux se mettent en marche. (*Voy.* page 416.)

II. — *Cheval de gros trait, cheval de labour.*

Parmi les animaux d'un équipage de roulier, il faut distinguer le cheval qui dirige les autres, qui est en tête de l'attelage, et le dernier, le limonier. Celui-ci, placé entre les brancards d'une charrette lourdement chargée, fait un service

qui réclame beaucoup de force : il retient les voitures dans les descentes, il les pousse pour les faire reculer, les entraîne seul dans les tournants quelquefois fort rapides des routes, enfin il résiste aux chocs, aux secousses produites par les inégalités du sol. Les limoniers doivent avoir une forte corpulence pour opposer une lourde masse aux mouvements brusques des voitures ; un corps court, trapu ; des reins droits, forts ; des jarrets larges, solides ; et des membres secs, forts et nerveux.

Les chevaux destinés à guider les équipages ont besoin de plus d'adresse que de force : ils auront bon œil et bonne oreille, ne seront pas ombrageux, et ils entendront facilement la voix du conducteur; ils seront intelligents, obéissants et adroits, pour saisir les ordres qu'on leur donne, vouloir les exécuter et savoir le faire.

Les chevaux de roulier emploient toute leur force à traîner de lourds fardeaux, mais ils ont des allures fort lentes, et ils peuvent travailler pendant longtemps. En hiver, quand les jours sont courts, quand le temps est froid, ils font des journées d'une seule attelée; mais quand le temps est chaud, il faut les faire travailler le matin et le soir : les animaux se fatiguent moins, et font plus de travail. Il convient même souvent de diviser la demi-journée par de petits instants de repos; cette précaution est surtout nécessaire dans les montées rapides : les animaux prennent haleine, c'est-à-dire que la circulation se ralentit, et le poumon se dégorge; mais ces repos doivent être de courte durée, afin que la peau n'ait pas le temps de se refroidir, ni la transpiration de s'arrêter. Si l'on fait manger les animaux attelés, ne dût-on les faire reposer que quinze ou vingt minutes, il faut les pourvoir de couvertures.

Les chevaux de roulage fortement chargés font de trente à quarante kilomètres par jour, selon que le pays est montagneux ou en plaine. Le poids qu'ils doivent traîner varie selon leur force et l'état des routes. M. Schwilgué a constaté, il y a déjà longtemps, que la charge moyenne tirée par chaque cheval est de 792 kilogrammes de poids utile, de

698 kilogrammes en hiver et de 883 en été. Aujourd'hui les routes sont plus belles, et les chevaux, mieux nourris, tirent des charges généralement plus fortes.

Les chevaux employés à l'agriculture doivent être moins lourds que ceux de roulage; ils peuvent labourer de vingt-cinq à soixante ares de terre par jour, selon la nature du sol, sa consistance, la forme des charrues, la profondeur des sillons; presque toujours on met deux bêtes et souvent plus à chaque charrue. Les travaux agricoles sont en général peu fatigants pour les animaux; les chevaux épuisés par des allures rapides, ceux qui ont les membres douloureux, les articulations roides, se remettent plutôt en traînant pendant quelques heures un tombereau peu chargé, en labourant quelques ares de terre tous les jours, qu'en gardant un repos absolu. Ces travaux sont aussi très-propres à occuper les juments poulinières et les élèves; les jeunes chevaux en traçant des sillons s'habituent sans se fatiguer au travail, deviennent dociles et se fortifient tout en gagnant leur entretien.

### III. — *Cheval de selle.*

Le cheval de selle, tel que nous l'avons décrit, est un animal agile; son allure est rapide et aisée. Sur un terrain horizontal il peut parcourir, par minute, au pas cent mètres, au trot deux cents, au galop trois cents; la première de ces allures est la moins fatigante pour lui et pour le cavalier. Le cheval peut porter à peu près le tiers de son poids et parcourir quarante kilomètres par jour sur un beau chemin en plaine.

Quand les Arabes veulent faire faire à leurs chevaux de ces courses que le coursier de leurs déserts peut seul effectuer, ils ménagent d'abord leur monture, ils en usent, disent-ils, comme d'une peau de bouc. « L'ouvrez-vous progressivement et en resserrant son embouchure, vous conservez facilement de l'eau; mais si vous l'ouvrez brusquement, l'eau s'échappe d'un seul coup, il ne vous reste plus rien pour la soif. » (*Chevaux du Sahara.*)

Ils ont ensuite soin de voyager à diverses allures. « Lorsqu'un Arabe doit faire une course à cheval, dit notre confrère M. Hugot, si elle est longue et qu'il soit pressé, il parcourt son chemin en allant alternativement au galop et au pas. Il commence par le galop jusqu'à ce que son cheval soit couvert d'écume; alors il prend le pas jusqu'à ce qu'il soit sec. Il reprend ensuite le galop jusqu'à ce que le cheval soit mouillé de nouveau, ce qui arrive plus tard que la première fois; puis il continue au pas et ainsi de suite. Quand un Arabe vient de loin et qu'on lui demande combien de temps il a mis à faire la route, il répond quelquefois : *J'ai fait suer mon cheval tant de fois.* » (*Observations sur l'Algérie.*)

Un habile conducteur, un cavalier digne de ce nom, ménagera surtout son cheval dans les montées pour ne pas l'essouffler, et dans les descentes pour conserver ses genoux et ses boulets. Il va même à pied si le chemin est rapide, ou il donne à sa monture un instant de repos au haut de la côte. Il fait ainsi de l'alternance en petit. L'animal se remet, sa respiration se calme, et ses muscles se reposent.

En plaine le temps perdu pourra être ensuite facilement regagné, et le cheval n'aura ni le flanc agité, ni les genoux effacés, ni les tendons engorgés, ni la croupe vacillante.

### IV. — *Cheval de troupe.*

La nécessité de régler la comptabilité, de faciliter l'instruction dans les troupes, oblige à loger ensemble un grand nombre de chevaux et à les soumettre à un régime uniforme qui n'est pas également favorable à tous les animaux. D'un autre côté, le service militaire nécessite certains travaux qui réclament l'emploi de soins hygiéniques particuliers.

Une des principales conditions d'une bonne hygiène des chevaux de troupe serait de bien choisir les hommes qui doivent composer l'armée. Quoique ce sujet ne soit pas de notre ressort, nous croyons devoir dire, avec M. le lieutenant-général de la Roche-Aymon : « La taille et la force physique ne suffisent pas seules pour constituer un bon cavalier; il faut encore que l'usage du cheval soit pour lui une espèce

d'habitude d'enfance, de sorte qu'à son arrivée au corps on ait plutôt à régulariser ce qu'il sait, qu'à lui apprendre (1). » Les hommes qui n'ont jamais soigné de chevaux en ont peur, ne les pansent que lorsqu'ils y sont forcés par une surveillance stricte; ils sont maladroits, ne comprennent pas le cheval, ne sentent pas ses besoins, ne savent pas lui communiquer leur volonté et le battent souvent sans nécessité; ils lui occasionnent un état de malaise qui l'empêche de digérer, et le mine d'une manière insensible.

Les hommes qui toute leur vie ont vu des chevaux les aiment et les soignent bien, ne fût-ce que par habitude. A l'armée, ils leur sont fort utiles, les tiennent propres, les font manger à propos, refusent les mauvais aliments et cherchent à ne pas perdre de la ration; ils font boire à temps, présentent si c'est nécessaire la boisson plusieurs fois, soignent les pieds et surveillent la ferrure; ils sellent, brident, montent à cheval avec précaution; en rentrant à l'écurie, ils passent le couteau de chaleur et le bouchon; ils attachent leur cheval de manière qu'il n'arrive pas d'accident, et que chaque bête mange sa ration. Ces petits soins ont une grande influence sur la conservation de la santé.

L'hygiène des chevaux de troupe a éprouvé, depuis quelques années, de grandes améliorations. Là où les écuries étaient malsaines, elles ont été démolies et reconstruites. Aujourd'hui elles pourraient généralement servir de modèle. Le pansage, comme les manœuvres, quand les circonstances le permettent, a lieu d'une manière plus rationnelle et plus conforme à l'état des animaux. On le pratique avec plus de modération si les chevaux sont irritables; on prend toujours les précautions nécessaires pour faire éviter les refroidissements en opérant le pansage, soit dans les écuries, soit dans des lieux convenablement abrités.

*Nourriture.* Les difficultés relatives à la nourriture sont d'une solution plus difficile.

Ainsi il serait à désirer qu'on pût faire varier les rations en

(1) *De la Cavalerie*, t. I, p. 28.

*quantité*, selon les besoins des animaux, et en *qualité* selon ces mêmes besoins, et en outre selon les ressources des pays.

D'abord et d'une manière générale les aliments variés produiraient plus d'effet nutritif et seraient plus favorables à la santé; ensuite les chevaux habitués à prendre plusieurs sortes d'aliments seraient moins sensibles, dans les voyages, aux changements de régime. Plus grand serait le nombre des fourrages auxquels ils seraient accoutumés, plus facilement ils pourraient se passer ou des uns ou des autres.

Des essais nombreux et fort variés, exécutés dans les régiments de cavalerie, ont démontré qu'il peut convenir de faire boire les chevaux trois fois par jour en été, au lieu de deux; qu'il est avantageux de remplacer, dans certains cas, le foin ordinaire par du trèfle, de la luzerne ou du sainfoin, d'autres fois par de la paille ou par de l'avoine.

La substitution de racines alimentaires à une partie du foin et de la paille serait souvent économique et avantageuse : les racines sont moins chères que les fourrages secs, il n'est pas possible de les sophistiquer, et on peut facilement reconnaître leurs altérations. La propagation des cultures qui en produisent, si à désirer par rapport à l'économie rurale, serait avantageuse pour l'armée à cause de la masse de fourrages qu'elle ferait produire.

Il serait donc à désirer que l'on pût faire entrer dans les rations, en été des plantes vertes, et en hiver des carottes. Cette pratique préviendrait les échauffements qui nécessitent, tous les printemps, la mise au vert d'un grand nombre de chevaux et serait même plus efficace que quatre, cinq semaines de nourriture herbacée.

Des modifications avantageuses sont journellement introduites dans la partie de l'hygième du cheval de troupe qui se rapporte à la nourriture, mais d'une manière partielle; car les règlements ne peuvent que les autoriser quand les circonstances les permettent. Ils ne pourraient que très-difficilement prescrire un régime général autre que celui qui se compose de foin, de paille et d'avoine, et peut-être de son.

Dans cette question l'économie, la diminution des frais, et même la santé, la vie des chevaux, sont subordonnés aux exigences du service. La science ne peut que rechercher ce qui est le plus conforme à la constitution des animaux ; c'est à la pratique à faire les applications à mesure qu'elles sont réalisables.

Des essais ont été faits également sur le nombre de repas qu'il convient de faire faire aux chevaux. Faut-il distribuer la ration en trois fois au lieu de cinq? Faut-il donner le soir une partie de la ration qu'on distribue d'ordinaire le matin, afin de ne pas soumettre les chevaux aux exercices pénibles des manœuvres immédiatement après qu'ils ont cessé de manger?

En parlant des chevaux de poste, nous avons vu qu'il est nuisible de faire travailler un cheval qui vient de prendre un fort repas, mais des faits observés dans les régiments ont démontré qu'il est nuisible aussi de soumettre les chevaux de troupe au travail, souvent très-pénible des manœuvres, pendant qu'ils sont à jeun. Ces animaux, avec la nourriture ordinaire, ne font pas d'assez forts repas pour être exposés à des indigestions, et il y a toujours sur le nombre, des chevaux qui, étant à peine médiocrement nourris avec la ration réglementaire, sont faibles, offrent peu de résistance à la fatigue, et ont besoin de prendre un peu de nourriture avant d'être mis au travail.

*Travaux.* Des dépôts de remonte tels que nous les avons définis ont l'avantage de prévenir en partie les maladies qui attaquent les chevaux immédiatement après leur arrivée dans les régiments. Dans tous les cas, il faut choisir pour faire voyager les jeunes animaux un temps favorable, les diriger sur la garnison la moins éloignée, et autant que possible vers celle où l'on pourrait les soumettre à un régime à peu près semblable à celui qu'ils suivaient chez les éleveurs.

En arrivant au régiment les chevaux devront être étudiés et divisés d'après leur âge et leur force et être soumis avec précaution aux manœuvres de l'armée ; ils ne feront d'abord que des exercices d'assez courte durée pour ne pas être fati-

gués, et l'on augmentera le travail à mesure que, devenant plus adroits, ils le feront avec plus de facilité.

Les chevaux ne devraient être définitivement classés que lorsqu'on aurait étudié leur force et leur vivacité. Il serait important de les bien appareiller sous les rapports des allures, de la longueur du pas, du fond et même de la race. C'est aussi d'après la force qu'on devrait les distribuer aux soldats, donner les plus faibles aux hommes les moins lourds, et les plus forts aux sous-officiers, qui ont de nombreuses courses à faire et qui, en route, vont presque sans cesse de la droite à la gauche du régiment. Les chevaux pris par ces militaires, quoique les plus beaux, sont ceux qui deviennent le plus souvent malades et qui sont usés les premiers. On ne devrait même pas laisser toujours la même monture aux hommes qui font le plus de courses; lorsqu'un cheval commence à être fatigué par un adjudant, on devrait le mettre dans les rangs, lui faire faire un service peu pénible.

On a attribué aux manœuvres une grande influence sur la mortalité des chevaux de troupe. Il est important cependant d'habituer ces animaux à braver les intempéries et à y résister. Destinés à supporter les fatigues de la guerre, à être exposés aux courants d'air, à la pluie, à la neige, après les plus pénibles évolutions, après des marches dans des montagnes, dans des terres cultivées, dans des récoltes, ils doivent pouvoir résister aux variations de température les plus brusques. Des chevaux habitués à être bien ménagés supporteraient difficilement cette vie, tandis que les bêtes rustiques en souffrent à peine.

M. Gillet a résumé dans un mémoire qui a obtenu la médaille d'or du Ministre de la guerre, les principales règles de l'hygiène du cheval de troupe. Nous en reproduisons la page suivante :

« Après les sorties ne jamais passer les chevaux à l'eau comme je l'ai vu faire quelquefois ; car rentrés tout de suite après et abandonnés sans bouchonnement sur un pavé froid et humide, il est facile de prévoir tout ce qu'on doit attendre d'une semblable faute.

« Insister plus qu'on ne le fait sur le bouchonnement après le travail, avoir soin alors de bien couvrir les chevaux. Ne pas laisser comme on en a l'habitude sur le pavé des écuries des animaux encore crottés et mouillés; car de l'oubli de ces soins que je considère comme de première nécessité, ou de la négligence apportée dans leur application naissent souvent des affections de poitrine qui se terminent par une mort très-prompte ou plus tard par des maladies du système lymphatique.

« Eviter de tenir les écuries hermétiquement bouchées et d'y renfermer un air qui, bientôt corrompu par la respiration des animaux et les émanations qui s'élèvent sans cesse de leurs matières excrémentitielles et de la litière, est un véritable poison dont l'effet est terrible.

« Ménager dans la nuit un aérage suffisant. Dans le cas où, pour éviter le froid, on aurait tenu constamment fermées portes et fenêtres, n'ouvrir le matin ces dernières que graduellement afin de disposer petit à petit les animaux à recevoir sans danger l'impression de l'air froid du dehors (quantité de bronchites sont dues à ce manque de précaution).

« Avoir le soin, lorsque les animaux sont sortis, de faire ouvrir portes et fenêtres afin de renouveler complétement l'air intérieur des écuries, et de sécher aussi bien que possible le pavé de celles-ci.

« Placer constamment, dans le jour, le cheval sur une demi-litière qui lui permette de se coucher et de se reposer s'il en a besoin, sans ressentir le froid d'un pavé toujours humide qui peut fort bien déterminer quelques refroidissements et les affections qui sont la suite ordinaire de ces derniers.

« Apporter la plus grande attention dans la distribution des ouvertures des écuries, afin, tout en évitant les mauvais effets des courants d'air trop forts, de faciliter le renouvellement d'une atmosphère corrompue. »

Les changements de garnison sont considérés comme nuisibles par quelques praticiens, car en route les chevaux reçoivent souvent une mauvaise nourriture et sont mal logés. Ensuite les corps quittent les quartiers au moment où les

effets du climat, la nature des eaux, des fourrages et l'état sanitaire des écuries étant connus, on pourrait soigner avec plus de succès les animaux.

Ce qu'il importe toujours, c'est que les changements de garnison soient dirigés avec ordre, qu'on les fasse dans la saison propice, qu'on prenne les précautions convenables pour faire passer les animaux du nord au midi, et réciproquement, en suivant les voies que l'expérience démontrera être les plus favorables. Les changements de garnison exercent sur la mortalité des chevaux une influence qu'il serait facile de constater : on verrait que tous les régiments ne souffrent pas également en allant du nord au midi, de l'est à l'ouest, etc.; que les déplacements ne produisent pas les mêmes effets en hiver qu'en été.

Il est à désirer que les régiments, en quittant leur quartier, laissent aux corps qui leur succèdent, des renseignements sur l'état sanitaire des casernes, sur la qualité des fourrages, sur la nature des eaux et sur les écuries. Nous voudrions qu'il y eût dans chaque quartier les trois ou quatre instruments nécessaires à l'étude de la météorologie. Des indications sur les principaux phénomènes météorologiques observés dans la localité et sur l'influence des saisons, contribueraient à la conservation des chevaux et seraient d'un grand intérêt pour la science en général, et pour l'agriculture en particulier.

---

# CHAPITRE V.

## De la multiplication du cheval.

Dans presque toutes ses parties, la France est favorable à la production chevaline, et la diversité de son sol, de ses herbages et de son climat lui permettent de produire avec avantage toutes les races équestres. Ici nos contrées montagneuses

à air vif et sec sont particulièrement propres à l'élevage des chevaux légers convenant pour le service de la selle; ailleurs des plaines grasses, un peu humides, donnent aux chevaux de roulage une corpulence appropriée aux services qu'ils doivent rendre; tandis que quelques contrées peuvent, grâce à leurs herbages salubres et substantiels, créer les races fortes, mais élégantes que réclame le luxe. Enfin dans tous nos riches pays de culture, sur tous nos plateaux si favorables à la production des grains, le cultivateur peut, en réglant convenablement le régime, produire, selon son intérêt et avec le même succès, ou des chevaux fins, ou des chevaux communs de premier choix.

## SECTION PREMIÈRE.

### CHOIX DES ANIMAUX POUR LA REPRODUCTION.

#### § 1. — Choix d'une race.

Aucune règle absolue ne fait connaître la race qu'il est le plus avantageux d'élever, si les chevaux doivent être nourris à l'écurie; car il importe souvent peu alors qu'ils soient en rapport avec le sol, le climat et la fertilité des pâturages. Par le secours des fourrages artificiels, par un régime approprié et par des soins convenables, on peut élever presque dans tous les pays les diverses races de chevaux, ceux de halage comme ceux de course, ainsi que nous l'ont prouvé les Anglais en produisant dans leur île brumeuse une race plus élancée que celle des sables de l'Arabie.

Mais si les animaux doivent fréquenter les pâturages, il faut qu'ils soient en rapport avec le climat, avec la fécondité de la terre. Il est toujours désavantageux de produire des chevaux lourds lorsque le climat est sec, le terrain aride, la nourriture plutôt sapide qu'abondante, et on essayerait en vain d'élever des chevaux nobles en leur distribuant des fourrages grossiers ou en les faisant pâturer sur des terres humides.

Le travail que les animaux doivent exécuter, l'état des routes où l'on veut les employer sont, dans le choix d'une

race, des motifs puissants de détermination. On ne doit pas chercher à créer des chevaux organisés pour les allures rapides quand on en attend des services qui exigent plus de force que d'agilité, quand on a de lourds fardeaux à faire transporter sur des chemins en pente. Mais il serait également peu judicieux d'élever des bêtes lourdes, fussent-elles fortes et rustiques, si l'on a de belles routes à parcourir, et des services accélérés à effectuer.

Avantage pécuniaire que présente l'élevage des différentes races de chevaux. Considérées à ce point de vue, toutes nos races se réduisent à deux types : le cheval noble, le cheval fin ou de carrosse ou de selle, et le cheval commun ou de poste, ou de roulage, ou de labour.

Dans beaucoup de circonstances, il n'existe pas de motifs absolus qui puissent déterminer à choisir un de ces types plutôt que l'autre, ce qui explique les grandes différences d'opinion qui existent entre les hippologues; les uns veulent propager surtout les races fines, à allures rapides; les autres les chevaux communs propres aux besoins du commerce et de l'industrie.

En faveur des chevaux nobles, on fait valoir que ces animaux ont plus de valeur que ceux de race commune; qu'ils ne coûtent pas beaucoup plus à produire; qu'ils sont utiles non-seulement pour le luxe, mais pour l'armée. Qui peut le plus, peut le moins, dit-on : cherchons à donner à nos races la plus grande perfection possible, nous aurons toujours assez de chevaux peu distingués pour les services communs. On ajoute que les chevaux fins sont plus robustes, moins disposés à la morve, au farcin, que les autres : « Le cheval gros, étoffé, le cheval de charrette, disait un correspondant du *Journal des Haras*, est ignoble, lymphatique; c'est une masse informe, sans allures, sans ardeur, un amas d'humeurs suant le virus morveux par tous les pores. » On croit enfin que le cheval pur sang est nécessaire pour communiquer des qualités, donner de l'énergie aux races communes.

D'un autre côté, on répond que si le cheval fin a une grande valeur, il coûte aussi beaucoup à cause des soins nombreux

et de la nourriture choisie dont il a besoin. En effet, si ces soins sont de peu d'importance pour le propriétaire qui, élevant plusieurs poulains, peut charger de les soigner un homme dont le salaire augmentera fort peu le prix de revient des animaux, il n'en est pas de même pour le cultivateur qui n'a qu'un ou deux élèves; pour lui le cheval de trait, qui, poulain, a suivi les attelages de la ferme et n'a exigé aucun frais particulier, pas même pour être gardé, est un animal fort précieux. Le prix excessif des beaux chevaux de race, la rareté de ces animaux, prouvent du reste qu'il est difficile de les élever.

Ce sont principalement les bénéfices que donne chaque type de chevaux qui doivent être la cause déterminante du choix de la race. Cette question ne peut être résolue que par des chiffres. C'est ce qu'avait compris Mathieu de Dombasles, et, en tenant compte de l'intérêt de la somme que représente la valeur décroissante de la jument, du prix de la saillie, de la nourriture de la mère, de l'élevage du poulain et des chances de perte; en défalquant du total la valeur du travail des animaux qui peuvent rendre des services dans la ferme, le célèbre agronome cherchait à prouver que l'élevage des chevaux communs est plus avantageux que celui des chevaux de luxe.

Le tort qu'on a eu en raisonnant ainsi, et que nous avons eu nous-même, a été de généraliser la question. Un cheval commun rapporte beaucoup plus dans la ferme où on le fait travailler et où on laisse en repos les chevaux légers; mais là où l'on fait travailler les uns et les autres, et là où on laisse les uns et les autres inactifs dans les herbages, la même différence n'existe pas. Dans ces deux cas il ne reste en faveur des chevaux communs, comme avantage général, que la facilité de les vendre, parce qu'ils ont relativement un nombre infini de consommateurs.

Il faut ajouter cependant que si, pour quelques propriétaires de Saint-Gervais (Vendée), du Cotentin (Manche), du Merlerault, il y a similitude presque dans les services que rendent les élèves des deux types et dans ce qu'ils coûtent à

produire, il n'en est pas de même dans les neuf dixièmes des pays d'élevage.

Dans le Nivernais, le Berry, le Poitou, la Picardie, l'Artois, la Flandre et la Lorraine où Mathieu de Dombasle faisait ses observations, un cheval de trait rend de plus grands services qu'un cheval de luxe, et coûte bien moins à élever parce qu'il se contente de fourrages grossiers, qu'il est moins exigeant, en graines et en avoine, pour acquérir toutes ses qualités, et surtout qu'il est moins déprécié par les ophthalmies, les cataractes si communes dans ces provinces.

En voulant généraliser l'élevage des chevaux de race dans toutes les provinces et dans toutes les fermes, les partisans de ces animaux ont donné lieu à cette généralisation d'un compte comparatif qui doit varier selon les pays.

Nous savons que selon beaucoup de personnes les chevaux fins conviendraient mieux pour les postes et pour les diligences que ceux des races communes. A cet égard on invoque l'exemple des diligences anglaises, mais la comparaison n'est pas exacte: le poids de nos voitures, l'état de nos routes, l'élévation et la pente de nos montagnes, établissent une différence immense entre nos messageries et celles d'Angleterre; et nous pouvons ajouter que nous avons vu des chevaux anglais, quoique attelés à des voitures légères et ne faisant que des relais très-courts sur des chemins admirables, être essoufflés, haletants de fatigue, inondés de sueur, sans aller cependant d'une vitesse excessive; ces animaux sont même plus fréquemment atteints de molettes, de vessigons, d'engorgement des boulets que les nôtres.

Les obstacles à l'emploi des chevaux fins pour traîner nos diligences diminuent, cela est vrai, à mesure que nous multiplions les voies ferrées et que nous améliorons nos routes; mais l'utilisation en sera cependant longtemps encore désavantageuse. Ils sont trop rares et les bons sont d'un prix trop élevé, pour que l'on puisse en composer exclusivement les attelages : ils sont attelés le plus souvent avec des chevaux poitevins, des bretons, des picards; ils se ruinent, deviennent vicieux parce que leurs compagnons n'ayant ni la

même ardeur, ni la même vitesse, ne font pas leur part du travail commun.

On nous dira : il faut donc chercher à en produire. Oui, si leur élevage était avantageux dans toutes nos contrées ; s'ils pouvaient recevoir les soins nécessaires à leur réussite chez le plus grand nombre de nos éleveurs. Mais ces conditions n'existent pas, et nous sommes loin de partager l'opinion des personnes qui conseillent d'élever partout des chevaux fins dans l'espoir que les beaux seront achetés fort cher pour le luxe, et que les médiocrités, les mauvais, les chevaux manqués, seront utilisés pour la charrette et les diligences. Nous croyons au contraire qu'il est bon d'élever, pour chaque service, les chevaux qui lui conviennent le mieux, d'allonger, tout en lui conservant sa force et sa rusticité, notre cheval de diligence, et de n'avoir que les chevaux pur sang qui peuvent être utilisés, ou comme étalons, ou pour le service du luxe, de leur donner les soins nécessaires pour qu'ils remplissent convenablement leur but, et de livrer les autres à l'équarrisseur. Les médiocrités dans le cheval de race n'ont aucune valeur commerciale, et c'est pour cette raison que la plupart de nos éleveurs ne veulent pas multiplier les races de luxe.

Les chevaux fins, nobles, sont-ils plus robustes, moins exposés aux maladies que ceux de race commune ? Remarquons d'abord que les observations faites à cet égard ont peu de valeur, à cause de la différence de régime auquel on soumet d'ordinaire les uns et les autres. Il est loin d'être démontré que les chevaux communs soient affectés de la morve et du farcin plus souvent que les chevaux fins, quand ils sont tous élevés, entretenus dans la même localité et de la même manière. Si les chevaux de halage, ceux des carriers, des moellonniers sont si souvent malades, c'est plutôt une conséquence de leur service que de leur race, car ceux de roulage, et ceux qu'on emploie à l'agriculture, quoique de même origine, deviennent assez rarement morveux. D'un autre côté, les chevaux fins, soumis au service pénible des fiacres, sont très-souvent affectés de farcin et d'un farcin incurable.

On veut même attribuer les affections organiques auxquelles sont prédisposés beaucoup de chevaux communs à la dégénérescence de l'espèce ; mais rien ne prouve que cette opinion soit fondée, que les caractères de nos races communes, des crins gros et nombreux, des châtaignes volumineuses, une croupe avalée, soient les signes pathognomoniques d'une constitution altérée, et que la conformation du cheval pur sang soit constamment une preuve de bonne santé. Ne tirons pas une conclusion générale de faits particuliers. Si parmi les chevaux de race commune nous en trouvons beaucoup qui succombent trop facilement sous les influences morbifiques auxquelles ils sont soumis, cela dépend de la manière dont ils ont été élevés et entretenus, de même que la vigueur des chevaux pur sang est une conséquence des soins dont ils sont l'objet.

L'expérience a prouvé du reste que nos races chevalines, même les plus éloignées du cheval noble par les formes, sont les plus robustes, au moins de l'Europe occidentale. Après la mortelle campagne de Russie, en 1813, de l'innombrable cavalerie que l'Espagne, la Hesse, la Saxe, le Hanovre, le Mecklenbourg, la Prusse, la Pologne, même la Russie, avaient formée, n'étaient-ce pas des chevaux originaires de la Creuse, des Ardennes, de la Bretagne qui avaient le mieux résisté ?

En renvoyant à la page 363 pour l'appréciation du pur sang comme type améliorateur, nous ajouterons : de toutes les considérations qui doivent déterminer l'éleveur qui par sa fortune est libre d'agir selon ses goûts, à donner la préférence aux chevaux fins, c'est la beauté de ces animaux, les services agréables qu'ils rendent à celui qui les utilise ; c'est l'amour du cheval, le désir d'en étudier la production dans ce qu'elle offre de plus relevé ; nous pouvons dire même, c'est l'espoir de réaliser des bénéfices considérables.

Car si le cheval de race, carrossier ou monture de selle, est chanceux, c'est surtout pour le petit propriétaire qui n'a pas de pâturages clos, qui laisse ses poulains avec ses vaches, qui ne peut pas leur donner des soins quotidiens.

Mais pour le grand propriétaire qui possède le matériel con-

venable, qui peut faire les avances nécessaires, la réussite des poulains est à peu près assurée, et alors la vente de quelques produits, à cinq ou six mille francs par tête, ou pour les haras, ou pour le luxe, compense largement beaucoup de petites dépenses. Et cela est surtout vrai, dans quelques-unes de nos contrées, dans les fermes de la Normandie par exemple, où l'on ignore l'existence de ces maladies qui déprécient tant de chevaux dans l'Anjou, la Bretagne, la Franche-Comté, etc., et où, sans soins particuliers d'élevage, on produit des chevaux de premier choix.

### § 2. — Choix des reproducteurs.

#### I. — *Choix des deux sexes.*

Une bonne SANTÉ est la première condition que l'on doit exiger des chevaux pour la reproduction comme pour le travail; cependant il y a telle tare, ou même telle maladie, comme la perte d'un œil par accident, une boiterie survenue à la suite d'un coup, qui déprécient beaucoup les animaux au point de vue du travail, et qui ne doivent pas les faire rejeter des haras; tandis que certaines affections, surtout celles qui sont héréditaires, page 152, peuvent ne pas nuire sensiblement dans le cheval de trait, et doivent faire réformer l'étalon ou la jument qui les présente.

C'est par la régularité de la respiration dont les mouvements doivent être lents, et à peu près égaux; par la couleur des conjonctives légèrement rosées et fraîches; par la peau moite, par le poil brillant, bien adhérent; par une bonne digestion qu'annoncent un bon appétit, un ventre souple et des excréments fermes, que l'on reconnaît la bonne santé dans tous les animaux.

D'une manière aussi rigoureuse, on exigera une CONFORMATION régulière et annonçant un grand développement des parties, des régions, qui contribuent à la production des efforts.

L'attention se portera d'abord sur la *poitrine* qui doit être ample, pour laisser circuler librement et pour bien élaborer

le sang que les exercices violents y poussent avec force et abondance ; large, afin que le cœur puisse fonctionner aisément ; et profonde, pour recevoir sur ses côtés une épaule longue, nécessaire à la production des allures rapides.

Elle est ainsi conformée quand les côtes sont rondes et allongées, le poitrail large et le *garrot* épais.

En outre, ce dernier sera élevé pour rejeter la selle en arrière, et pour fournir un bras de levier plus long aux muscles des membres et à ceux qui soutiennent et font mouvoir la tête et la colonne vertébrable. La tête devra être légère, large au sommet et mince à l'extrémité.

Toutes les parties dans les animaux se correspondent; un organe permet de juger un appareil, et par un appareil on peut juger de tout l'organisme. Ainsi s'explique l'importance qu'il faut attacher à des ganaches écartées, à un chanfrein épais, à des naseaux bien ouverts : ils annoncent la capacité des voies respiratoires, de la poitrine dont ils font partie. De même des oreilles bien plantées et mobiles, des yeux grands, bien ouverts, annoncent l'intelligence du cheval, son aptitude à faire un service agréable.

Destinées à relier le train postérieur au train antérieur, les *lombes* se fatiguent dans tous les mouvements pénibles des animaux, et en particulier dans la monte. Il faut rechercher des étalons qui aient cette région large, courte, et au niveau de la croupe : le flanc est alors étroit. Les affections des lombes s'annoncent par la douleur que ressentent les animaux quand on presse cette région, et par la boiterie, le désaccord, qu'on remarque pendant les allures entre le train antérieur et le train postérieur.

Sans nous arrêter à la *croupe* qui, comme l'épaule, doit varier dans sa forme selon les services auxquels on destine les produits, mais qui doit toujours être longue et pourvue comme les cuisses de muscles fermes et gros, nous arrivons aux avant-bras, aux jarrets, aux tendons et aux pieds.

Un bel *avant-bras* est large, épais, et formé de muscles très-distincts, comme détachés les uns des autres; le *jarret* sera également large et offrira des saillies osseuses bien évidées.

C'est de la largeur de cette articulation et de celle de la partie supérieure de l'avant-bras, que résulte cette bonne disposition des membres qui contribue le plus à la force des animaux, à la vitesse des allures.

Enfin les *pieds* et les *tendons* seront examinés comme contribuant à faire connaître la force et la race; des tendons larges, gros et égaux sur toute leur longueur, des pieds moyens formés d'une corne lisse avec des talons médiocrement rapprochés, indiquent des animaux de bonne race et conformés pour faire un bon service.

Au point de vue de l'utilisation du cheval, les organes doivent offrir, outre le rapport de développement qui indique le concours de toutes les parties à l'entretien de la santé, certaines conditions de force sans lesquelles les animaux ne sont pas aptes aux services que nous en exigeons. Il faut, par exemple, pour le cheval de selle, que les membres antérieurs aient assez de résistance non-seulement pour supporter la tête et l'encolure, mais encore pour résister au poids du corps surchargé d'un cavalier. Ensuite, sous l'influence du croisement et de la domesticité, le cheval éprouve les plus grandes modifications; une fois il a les lombes trop longues, une autre fois la poitrine trop étroite ou la tête trop lourde, quelquefois le tronc est trop massif pour les membres qui le supportent et d'autres fois les membres trop hauts relativement au volume du tronc.

On a voulu exprimer par des chiffres les PROPORTIONS du cheval, les rapports que les diverses parties doivent avoir les unes avec les autres, mais on n'est jamais arrivé à des résultats satisfaisants. Les proportions doivent varier selon la destination des animaux : un étalon trop long pour donner de bons limoniers, peut produire d'excellents chevaux de selle.

Quelques parties remplissent des usages indépendants de leur volume : les pieds, la tête, l'encolure, les viscères du ventre; elles doivent être légères. D'autres, comme les muscles, exercent une action directe et proportionnée à leur développement; aussi les parties qui sont exclusivement musculeuses, les bras, les cuisses, les avant-bras, les jambes ne

sauraient être trop volumineuses, pourvu qu'elles soient fermes, non empâtées; de même la poitrine qui loge le cœur et le poumon, dont nous connaissons les fonctio nsimportantes, n'a jamais trop de capacité : *Choisis le large et achète,* disent avec raison les Arabes, *l'orge le fera courir.*

Quant aux APLOMBS, ils sont aussi nécessaires que les proportions. Dans un cheval, chaque extrémité, chaque rayon des extrémités, doit supporter sa part proportionnelle du poids total du corps (*voyez* notre opuscule *Choix du cheval*) ; cela est nécessaire pour la vitesse des allures, pour la sûreté du service et pour la conservation des animaux.

Dans le choix d'un reproducteur, il faut bien tenir compte de l'ÉTAT D'EMBONPOINT en le rapportant au régime auquel les animaux sont soumis. Un excès de graisse indique, ou que les chevaux ont reçu une nourriture trop substantielle qui a pu les rendre exigeants, ou qu'ils ont un tempérament mou, et, dans tous les cas, peu d'aptitude à la propagation de l'espèce. La maigreur, si les animaux ont été soignés, est le signe d'un état maladif grave ou d'un tempérament nerveux, irritable.

Tenons compte, dans tous les cas, de l'état de graisse pour apprécier les formes des chevaux, pour ne pas attribuer à la perfection du squelette, à l'ampleur de la poitrine, à la largeur des lombes, un contour, une rondeur, qui serait simplement la conséquence d'une forte couche de tissu adipeux déposée au-dessous de la peau.

COULEUR. — On a beaucoup écrit sur la couleur comme pouvant faire reconnaître les qualités des chevaux. On a souvent répété que les nuances claires indiquent la faiblesse et la mollesse.

« Du gris et du bai brun, on estime le cœur.

« Le blanc et l'alezan clair languissent sans vigueur. »

Les couleurs pâles, délavées, sont en général les moins estimées dans les bêtes de travail.

Mais nous devons distinguer les nuances du poil de celles de la couche colorée de la peau. Les Arabes savent faire cette distinction. Ils estiment un cheval à robe blanche, mais à

condition qu'il aura les yeux, les lèvres et l'anus noirs. Nous savons que les juments grises de la Bretagne et du Nivernais produisent des mules noires comme celles qui ont cette dernière couleur. Nous pouvons ajouter encore, pour faire sentir la différence entre la couleur du poil et celle de la peau, que les chevaux gris qui ont des taches blanches à la tête et aux membres ont la peau bien plus blanche dans ces parties que sur le restant du corps.

Dans tous les cas, ce n'est pas d'après la nuance du poil qu'il faut juger des qualités des chevaux. On voit souvent des alezans clairs à crins blanchâtres excellents; dans la même race, dans la race arabe, se trouvent des chevaux noirs et des chevaux blancs, ou gris, devenant blancs avec l'âge; et parmi nos races, si la cotentine qui est noire jouissait d'une réputation bien méritée, la percheronne qui est grise n'est pas moins estimée; si les chevaux du Mecklenbourg, généralement bais bruns, étaient renommés par leur énergie, ceux de la Franche-Comté qui en ont la couleur sont loin d'en avoir les qualités.

On a dit que la peau blanche est tendre et exposée aux crevasses et que l'ongle blanc est en général mou. Il est malheureusement plus vrai que les chevaux blancs sont les plus exposés à la mélanose. Cette maladie, qui avait été importée dans la Bresse par un cheval blanc vers la fin du siècle dernier, y est devenue rare depuis qu'on y emploie de préférence des étalons à robe foncée.

Aujourd'hui on recherche beaucoup les chevaux gris pour les diligences, à cause de la réputation des chevaux percherons qui ont tous cette couleur. Il n'en est pas de même pour les voitures de luxe et pour la selle; on les trouve trop voyants, trop exposés à être tachés par la boue et le fumier; beaucoup de personnes n'aiment pas à les monter, surtout à l'époque de la mue. Dans le Midi, on refuse les étalons de ce poil qu'on évite d'ailleurs dans les remontes, dit M. de la Roche-Aymon.

On doit peu employer à la reproduction les mâles ayant de grandes plaques blanches à la tête et aux membres; « les

taches blanches des chevaux qu'on fait servir à la propagation deviennent pour l'ordinaire, de génération en génération, toujours plus grandes dans les descendants, et à la fin il en naît des chevaux pies (1); » il suffit qu'un étalon ait une simple tache sur le front ou sur un membre pour produire des poulains ayant la face blanche, de grandes balzanes, et quelquefois une robe bicolore, pie, qui déprécie beaucoup les chevaux.

Comme caractère de race la couleur a, de nos jours, peu de valeur; le plus souvent on trouve dans la même contrée différentes nuances malgré les soins qu'on a d'exclure, ici une couleur, là une autre. Cependant les chevaux percherons sont généralement gris pommelés, les anglo-normands bais, les nivernais gris de fer, etc.

Age. — Bourgelat veut qu'on emploie à la reproduction les chevaux du nord à 4 ans et ceux du midi à 6. C'est trop tard, du moins pour ces derniers, aujourd'hui que, par une bonne nourriture, l'usage de l'avoine et le sevrage à 6 mois, nous pouvons hâter le développement des jeunes animaux.

Quoique l'expérience prouve tous les jours que les reproducteurs qui ont acquis tout leur développement, qui ont les épiphyses soudées, les os durs, les ligaments fermes, le tempérament formé, sont les plus propres à engendrer des bêtes de travail bien constituées, énergiques et résistantes, on peut employer les poulains à 3 et 4 ans; mais il ne faut leur livrer qu'un petit nombre de juments, la première année surtout. On s'en sert ainsi à titre d'essai.

Le cheval étant toujours destiné au travail, il n'y a aucun inconvénient à employer à la reproduction des mâles âgés. On possède plusieurs exemples de vieux étalons qui ont donné de très-bons produits. Aristote parle d'un cheval qui, à 40 ans, faisait encore d'excellents poulains. Les Anglais ont remarqué que les plus célèbres étalons n'ont montré leur supériorité que dans un âge avancé. Ainsi le père d'*Éclipse*

(1) Hartmann. *Traité des haras*, p. 73.

avait 14 ans, celui d'*Élis* 16, celui de *Whalebone* 17, celui de *Whisker* 22, quand ces grands coureurs furent engendrés.

De même pour les juments. Tant qu'elles sont vigoureuses, qu'elles se nourrissent bien, elles donnent de bons poulains, comme le prouvent ces excellentes poulinières, malheureusement trop rares, qui, pendant dix-huit, vingt ans, donnent tous les ans un bon cheval.

Les bénéfices donnés par les étalons rouleurs tiennent à l'emploi d'animaux très-jeunes : le propriétaire qui les achète gagne par le prix de la saillie et par la plus value qu'acquiert l'animal. Aussi ne le conserve-t-il que jusqu'à l'âge de 4, 5, 6 ans au plus. Le cheval cesse ses fonctions à l'âge auquel il pourrait les remplir avantageusement.

Ainsi s'explique la production de ces chevaux aux articulations molles, devenant par le moindre travail tordues et ankilosées ; de ces animaux à tempérament lymphatique, qui suent au moindre exercice et deviennent poussifs à l'âge où la pousse était inconnue anciennement.

Un des grands avantages des commissions zootechniques, admettant à la reproduction tous les animaux, quelle qu'en fût la race, quand ils posséderaient les qualités individuelles nécessaires, ce serait de rendre impossible l'emploi au service de la monte de ces poulains, à peine âgés de 18 mois à 2 ans, qui courent les fermes.

QUALITÉS. — La vivacité, la force, la vigueur, la résistance au travail, l'aptitude à saisir la volonté de l'homme et la disposition à y obéir sont aussi nécessaires dans le cheval que la beauté. Mais, par l'inspection des animaux, peut-on s'assurer de l'existence de ces diverses qualités ?

On doit supposer qu'un cheval est fort, vigoureux, vif, quand il est bien constitué, qu'il porte sa tête haute, qu'il la déplace avec aisance ; que ses oreilles, sans être excessivement mobiles, sont hardies, se tournent du côté où son attention est attirée ; quand le regard est vif sans être saccadé ; quand les muscles sont puissants ; que la queue offre une grande résistance à la main qui la soulève ; quand les ani-

maux éprouvent un besoin fréquemment renouvelé d'agir; qu'ils s'impatientent d'un long repos.

On doit essayer avec soin et à diverses allures les chevaux que l'on choisit pour la monte. C'est le seul moyen de constater si les lombes, les membres et les articulations fonctionnent bien.

Dans les diverses allures, les articulations doivent jouer facilement, les rayons des membres se fléchir et s'étendre amplement, se mouvoir les uns et les autres parallèlement au plan médian du corps, les postérieurs selon les mêmes lignes que les antérieurs. La croupe doit s'avancer sans vaciller et la tête sans être secouée. Les battues, faites par les pieds qui arrivent au sol, doivent être égales et espacées uniformément, selon l'allure. Le cheval doit pouvoir s'arrêter court et se tourner, se retourner de tous les côtés sans que les membres sur lesquels il pirouette paraissent fléchir, sans que l'oreille, la tête, soient plus inclinées d'un côté que de l'autre.

On évitera les reproducteurs sans énergie, mous, insensibles, dont le pouls reste lent et rare quelles que soient les impressions que l'animal éprouve; dont les oreilles sont immobiles, le regard fixe, comme abandonné à lui-même. Les juments qui présentent ces caractères, saillies par des étalons nerveux, donnent des produits nerveux-lymphatiques, souvent irascibles et toujours sans fonds, que la plus petite course met en nage.

Toutefois, les étalons ni les juments ne doivent être ni violents, ni méchants, ni ombrageux. On reconnaît la méchanceté à l'œil en partie couvert par des paupières froncées, au regard sombre; tandis que des yeux bien ouverts, des oreilles portées en avant vers l'homme qui s'approche, sont des indices de douceur. Des oreilles qui se portent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre avec précipitation; un regard tantôt fixe, tantôt incertain, indiquent un cheval ombrageux.

Les qualités et les défauts qui tiennent au caractère se transmettent par la génération comme la conformation des organes. Il est bien reconnu que les reproducteurs mé-

chants, vicieux engendrent des poulains disposés à mordre ou à frapper du pied; les annales de la science en possèdent des exemples nombreux.

Il ne faut jamais faire reproduire des animaux ombrageux, sauvages, indomptables, difficiles à dresser, à conduire; cette âpreté de caractère, cette haine de l'homme, cet esprit d'indépendance, forment, dit Demoussy, un héritage inaliénable que les pères ne manquent jamais de léguer à leurs enfants. La mollesse, le manque de docilité, le caractère tracassier, l'habitude de battre les autres animaux, doivent être également des motifs d'exclusion d'un haras.

II. — *Choix particulier de l'étalon et de la jument.*

Les considérations qui précèdent s'appliquent au mâle et à la femelle, et nous allons indiquer les qualités particulières que doit présenter chaque sexe.

Étalon. — Des testicules volumineux indiquent la force, la vigueur, et une grande aptitude à la propagation de l'espèce; s'ils sont petits, atrophiés de naissance, les animaux sont faibles, débiles; ils doivent dans tous les cas être descendus, sortis de l'abdomen (1) et bien dessinés; il faut pouvoir distinguer par le toucher, même les épididymes et le cordon testiculaire qui ne doit pas être engorgé. Le pénis sera assez volumineux sans l'être en excès, et il doit sortir légèrement du fourreau toutes les fois que le cheval urine; s'il est pendant il indique la faiblesse, un état maladif; presque toujours le canal de l'urètre est placé à l'extrémité de la verge, c'est une condition nécessaire pour que pendant l'éjaculation, dans le coït, le sperme soit dirigé en avant. Un scrotum modérément développé est à rechercher; s'il est re-

(1) A l'appui de la recommandation que nous avons faite page 157, nous pouvons ajouter que Master Wags, cheval de course qui n'avait qu'un testicule descendu, a donné des produits qui lui ressemblaient, d'autres qui étaient sans testicules apparents, et d'autres qui étaient bien conformés. On nous a assuré en outre qu'une de ses filles était restée inféconde, quoique, pour la faire reproduire, on l'eût placée dans un pâturage avec un cheval entier. M. le professeur Goubaux a réuni dans une brochure des faits nombreux qui prouvent l'infécondité des mâles dont les testicules sont restés dans l'abdomen.

lâché, les testicules sont pendants et exposés à être comprimés; la peau qui le forme doit être souple, mince, et ne contenir que ces glandes.

Il ne faut pas toujours considérer comme très-bon étalon un cheval aux formes parfaites. En tenant compte des produits donnés par les étalons connus, on voit que le nombre et la perfection de leurs descendants n'ont pas toujours été en rapport avec leur prix d'achat, et, entre un cheval de 60 ou de 80,000 francs, et quatre chevaux de 15 à 20,000 francs chacun, dans l'état de pénurie de bons étalons dans lequel nous sommes, nous n'hésiterions pas à choisir le nombre.

Nous avons vu aussi que l'épreuve de l'hippodrome, l'aptitude au travail, ne prouve pas toujours la faculté de donner de bons produits. Il faut préférer un cheval qui engendre de bons poulains à celui qui paraît devoir les engendrer tels. On doit, avant d'employer les animaux sur une grande échelle, essayer en petit leurs mérites comme reproducteurs. Pourquoi ne ferait-on pas l'essai d'un étalon avant de l'employer en grand, en lui livrant quelques juments dont la bonté comme poulinières serait connue?

Juments. —Comme contribuant à la formation du poulain, comme le nourrissant de son sang d'abord et de son lait ensuite, les juments exercent une grande influence sur la conservation et l'amélioration des races; il importe donc de rechercher pour poulinières des juments bonnes par leur conformation et leurs qualités.

Nous n'avons pas à revenir sur la première de ces questions que nous avons traitées en parlant de l'influence des reproducteurs, page 157, mais nous devons blâmer l'imprévoyance de tant d'éleveurs qui conservent pour poulinières des juments défectueuses, celles qu'ils ne trouvent pas à vendre. Nous indiquerons la principale cause de cette spéculation en traitant de la division de l'industrie chevaline. Disons seulement ici que, dans beaucoup de nos provinces, elle est une des principales causes qui s'opposent à l'amélioration de la race.

Les juments doivent avoir les qualités qui distinguent les

bons étalons; mais il faut, quand on les choisit, avoir égard aux différences de conformation que présentent les femelles dans l'espèce chevaline. Elles ont en général le corps un peu allongé, le cou mince, la tête petite et tout l'avant-main un peu léger; mais elles ont le ventre plus volumineux que les mâles. Toutefois, ce caractère n'est sensible que dans celles qui ont mis bas plusieurs fois ou qui sont pleines. Dans les juments la croupe est ordinairement élevée et le garrot bas; elles sont souvent fortement ensellées, surtout si elles ont fait plusieurs poulains, et qu'elles aient été fécondées très-jeunes. On doit toujours rechercher une croupe large, un bassin ample, bien conformé, sans exostose ni tumeurs molles pouvant s'opposer à l'accouchement. Si les deux hanches sont inégales, c'est une preuve que le coxal a éprouvé un accident qui peut avoir dérangé la cavité pelvienne.

On recherchera de préférence les juments qui ont les mamelles développées, saines et actives; celles qui sont douces, patientes, non chatouilleuses, fussent-elles un peu molles; celles qui se nourrissent bien, qui boivent beaucoup, qui sont saines, exemptes même de maladies locales.

Les lèvres de la vulve présentent des cicatrices dans les femelles qu'on a bouclées pour les empêcher de se propager et dans celles qui ont eu des chutes de la matrice, du vagin, et dont les parties ont été, après la réduction, maintenues par des sutures. On ne doit pas faire couvrir une femelle qui a des cicatrices à la vulve produites par cette dernière cause; car lorsque le renversement de l'utérus a eu lieu une fois, il se renouvelle souvent si l'on fait porter les femelles.

On voit trop souvent des juments de quatre ans qui ont déjà fait deux poulains. Les juments livrées trop jeunes à l'étalon, ayant à fournir à la fois et à leur développement, et à la production du fœtus, s'épuisent, se déforment, et donnent des produits médiocres. On a d'ailleurs remarqué que les femelles trop jeunes ont le bassin étroit, sont chatouilleuses et mauvaises nourrices.

Si l'on ne faisait couvrir les pouliches que lorsque leur accroissement est terminé à l'âge de 4 à 5 ans, on aurait de

magnifiques poulinières, mais ce serait une trop grande perte au point de vue pécuniaire. On peut les livrer à l'étalon à l'âge de trois ans, sauf à les nourrir copieusement les premières années. A l'article gestation nous verrons que les juments peuvent être employées fort tard à la reproduction. Nous ajoutons que celles qui ont fait leurs preuves comme portières, comme bonnes nourrices et bonnes mères, celles qui ont déjà donné plusieurs bons produits, surtout si elles ont été saillies par différents mâles, sont toujours les plus recherchées.

## SECTION II.

### SOINS DES REPRODUCTEURS.

#### § 1. — Du travail et de la nourriture.

TRAVAIL. — L'exercice est nécessaire aux chevaux employés à la multiplication de l'espèce. Pour avoir des chairs fermes, un bon tempérament, de la force, de la vigueur, les mâles, comme les femelles, doivent prendre une bonne nourriture, recevoir de l'avoine et agir assez pour faire des déperditions proportionnelles à ce qu'ils consomment. Il est d'ailleurs bien prouvé que le développement du système musculaire est favorable à la reproduction, que les animaux qui *travaillent* sont les plus féconds.

Dans le but de conserver des animaux d'un grand prix, on s'éloigne cependant des règles qui semblent découler de ces propositions. Les Anglais se bornent à laisser les étalons de race dans des loges spacieuses et isolées, entourées d'une vaste cour et même d'un gazon bien clos où les animaux vont s'ébattre en liberté. Quand on ne peut pas les placer dans d'aussi bonnes conditions, on leur donne de l'exercice par la promenade, mais on ne les monte qu'en bridon, on les mène droit devant eux en leur laissant le plus de liberté possible.

On fait plusieurs reproches à cette pratique : on dit que, faute d'exercice, les chevaux perdent leurs qualités, qu'ils deviennent indociles, gras, lourds, mous, impressionnables au .

causes de maladie et inféconds. On rappelle que les chevaux de service fécondent presque toujours les quelques juments qu'ils couvrent accidentellement. La malheureuse idée, dit-on, que l'on a de croire qu'un étalon ne peut pas travailler, fait que non-seulement ce reproducteur coûte pendant toute l'année sans rien rapporter, mais encore qu'il devient d'une pétulance extrême, ce qui le rend plus difficile à conduire, plus sujet à se blesser, et d'un embonpoint qui rend les maladies plus fréquentes et plus graves. Puisque des exercices pénibles sont nécessaires aux reproducteurs, pourquoi ne les ferait-on pas travailler afin d'utiliser la force qu'ils doivent dépenser pour être aptes à donner de bons produits?

Personne ne conteste l'avantage de faire travailler tous les étalons, mais quel est le travail que l'on peut exiger d'un cheval de selle arabe, anglais ou limousin, si l'on n'a pas à l'utiliser comme animal de luxe? Nous reviendrons sur cette question en parlant de l'élevage des poulains. Nous nous bornons à dire ici que, parmi les nombreux auteurs qui ont écrit pour démontrer la nécessité de faire travailler les chevaux employés à la reproduction, aucun n'a indiqué quels seraient les travaux que pourraient exécuter avec profit les étalons de sang dans une exploitation rurale ou dans un établissement industriel.

On a proposé, il est vrai, de les faire travailler dans des manéges; d'abord il faudrait en avoir la facilité, ensuite ne peut-on pas se demander, comme l'avait fait Dittmer, si les allures artificielles, si les exercices que nécessite l'équitation ne nuiraient pas à ces reproducteurs.

Ce moyen ne nous paraît avantageusement praticable que dans quelques cas exceptionnels. Il pourrait être utile pour rendre maniables des chevaux qui ont un caractère indocile, pour donner des allures strides à ceux qui naturellement marchent sans grâce.

Pour les chevaux à deux fins, les gros chevaux carrossiers, la possibilité d'un travail lucratif est beaucoup plus facile à démontrer. Non-seulement ils peuvent faire le service du fermier, traîner le cabriolet, mais encore exécuter la plupart

des travaux de la ferme : traîner des herses légères et le rouleau, pratiquer les sarclages avec le cultivateur, butter les pommes de terre et les betteraves, faire les labours et aller même tous les jours au vert pour chercher la nourriture des animaux de la ferme avec un chariot à quatre roues. Mis en cheville, attelés à la charrette ou au tombereau, ils peuvent rendre des services sans se fatiguer s'ils reçoivent des soins convenables.

C'est à tort que les cultivateurs craignent dans quelques provinces que les travaux nuisent aux étalons des races communes, et que ces animaux occasionnent des accidents là où l'on entretient des juments poulinières. Il est bien important de démontrer que toutes les craintes à cet égard sont mal fondées, que les gros chevaux employés à la reproduction de l'espèce peuvent, sans inconvénient, payer leur entretien par leur travail ; les éleveurs doivent au moins avoir pour bénéfice le produit des saillies pour les étalons, et la valeur des poulains pour les juments. Il serait avantageux, rappelons-le, de fonder des primes pour propager cette vérité.

Ce qu'il importe, c'est de ne pas soumettre les animaux à un service capable d'accroître leurs défauts, de ne pas entraîner un étalon démesurément long, disposé à s'emporter ; de ne pas faire tirer de très-lourds fardeaux à ceux qui ont le corps court, la croupe avalée, qui ont les membres trop rapprochés du centre de gravité ; c'est de ménager les animaux pendant qu'ils sont jeunes ; de ne pas abuser de leurs forces, de ne pas les mettre entre les brancards d'une lourde voiture avant l'âge auquel les épiphyses sont soudées, d'en exiger plutôt des allures un peu rapides que de grands efforts de tirage.

Le travail est moins nécessaire aux juments qu'aux étalons ; elles reçoivent moins d'avoine, sont naturellement moins pétulantes, et la gestation, l'allaitement, les épuisent toujours plus ou moins ; cependant il est souvent avantageux d'employer aux travaux agricoles celles qui appartiennent aux races communes. Des juments, payant leur entretien par leurs poulains lorsque le temps ne permet pas de faire t a-

vailler les attelages, forment un cheptel très-avantageux ; on ne saurait trop les conseiller aux agriculteurs de tous les pays un peu favorables à l'élevage des chevaux.

Il est inutile d'ajouter que s'il est nécessaire de faire travailler les reproducteurs, on doit prévenir les efforts violents, et les privations qui pourraient affaiblir les animaux. Le gouvernement et les administrations locales doivent surveiller avec soin les mâles placés chez les particuliers ; la surveillance à cet égard est même très-difficile et presque toujours inefficace sur les étalonniers de mauvaise volonté ; aussi avons-nous dit qu'il y avait généralement plus d'avantage à vendre les étalons aux agriculteurs, à rendre ceux-ci responsables des animaux, qu'à mettre ces derniers en pension aux frais des communes ou du département.

Nourriture. — Dans les mâles comme dans les femelles, un embonpoint médiocre est favorable à la multiplication de l'espèce ; et non-seulement une très-bonne nourriture n'est pas nécessaire, mais elle est nuisible si elle est trop substantielle relativement aux déperditions que font les animaux.

Les juments, qui, à l'époque de la monte, errent dans des pâturages même peu fertiles, sont plus sûrement fécondées que celles entretenues au râtelier avec une nourriture abondante et très-riche. C'est pendant la gestation et l'allaitement que les femelles de l'espèce chevaline ont besoin, nous le verrons, d'une nourriture bien alibile.

Les étalons peuvent même servir beaucoup de cavales, avec le régime du vert pris dans les pâturages. Les Anglais donnent toujours à ces animaux une nourriture rafraîchissante, des racines en hiver, des fourrages verts en été et du son mouillé toute l'année ; mais ils évitent avec soin, en donnant des mélanges, les transitions brusques qui pourraient déranger la santé.

Dans la Vendée, les cabaniers laissent l'étalon dans le marais en pleine liberté avec les juments qu'il doit féconder. Sur les Pyrénées, la saillie se fait de la même manière. Il est vrai que ce mode d'élevage ne donne pas de brillants résultats : avec un tel régime, les reproducteurs s'épuisent, et par suite

de l'excès de saillies qu'ils effectuent, et à cause de la nature des aliments qu'ils consomment.

On ne saurait trop recommander de donner aux étalons, toute l'année, et surtout à l'époque de la monte, une bonne nourriture ordinaire, foin ou vert, mais une suffisante quantité d'avoine. Si même ils doivent faire beaucoup de saillies, il est bon de leur administrer de petites rations de provendes, de froment, de féveroles écrasées, etc.

Bourgelat considérait l'orge comme plus nutritive, plus aphrodisiaque que l'avoine, et voulait qu'on l'administrât sèche; il regardait comme nuisible, pour les mâles et pour les femelles, la grande quantité d'eau qu'on peut faire prendre avec de la farine. En effet, les farineux délayés engraissent beaucoup et rien n'est plus nuisible à la fécondité que l'obésité; cependant, donnés avec modération, ils peuvent être favorables aux juments poulinières et même aux étalons nourris au sec.

Nous donnons ici les rations réglementaires qu'une longue expérience a fait adopter par l'administration des haras pour ses étalons :

| | EN TEMPS ORDINAIRE. | | | PENDANT LA MONTE. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | FOIN. | PAILLE. | AVOINE. | FOIN. | PAILLE. | AVOINE. |
| Pur sang. . . . . . . . | 3 kil. | 5 kil. | 8 litres | 3 kil. | 5 kil. | 10 litres |
| Demi-sang carrossiers. | 4 kil. | 5 kil. | 9 litres | 4 kil. | 5 kil. | 11 litres |
| De trait. . . . . . . . | 7 kil. | 6 kil. | 9 litres | 7 kil. | 6 kil. | 11 litres |

A la rentrée de la monte, on substitue 2 litres de farine d'orge à 2 litres d'avoine, puis, au bout d'une quinzaine, on revient à la ration des temps ordinaires.

Nous avons vu, dans quelques établissements de l'État, donner des aliments aqueux, des carottes, aux étalons; mais les règlements ne sauraient prévoir toutes les modifications qu'il peut être avantageux de faire subir aux rations, non pas seulement selon les individus, mais encore selon les pays et

les saisons. C'est aux personnes chargées de la direction des établissements à voir dans quels cas une partie de la ration d'avoine ou de foin doit être remplacée soit par de la farine, soit par des carottes, soit par du vert.

Lorsque les chevaux travaillent et sont mal nourris dans le courant de l'année, on doit améliorer leur régime quelque temps avant de leur livrer des juments, continuer à leur donner du grain, en plus grande quantité, pendant toute la saison de la monte et même, s'ils sont épuisés, fatigués, quinze jours, trois semaines après. Nous avons dans nos campagnes des étalons ambulants qui mangent beaucoup de grains, et font un très-grand nombre de saillies. Faisons remarquer à cette occasion que si une nourriture échauffante, très-alibile, peut exciter l'économie animale et activer la sécrétion du sperme, elle ne saurait communiquer à l'organisation ébranlée par les secousses de la copulation trop souvent répétée cette force, cette santé, nécessaires pour produire des germes d'une grande énergie. On ferait mieux de nourrir moins abondamment et de diminuer le nombre des saillies.

### § 2. — De la chaleur dans l'espèce chevaline.

Les animaux sauvages ne se reproduisent qu'à des époques fixes; dans les herbivores, la reproduction a lieu presque exclusivement au printemps. La température de cette saison agit, et en excitant les forces vitales engourdies par le froid et par la disette de l'hiver, et en faisant pousser les plantes qui fournissent aux animaux une nourriture abondante. Les êtres organisés ont alors un excès de vie qu'ils cherchent à utiliser en propageant leur espèce. On appelle *rut* la surexcitation des animaux sauvages qui les porte à se multiplier. Cet état est désigné par le nom de *chaleur* dans les espèces soumises à la domesticité.

Les animaux dont nous prenons soin éprouvent des alternatives moins brusques dans leur régime que ceux qui vivent à l'état sauvage. L'intérêt que nous avons à les conserver nous porte à les garantir de la faim et du froid. Nourris avec abondance, convenablement logés, rarement exténués de fatigue,

ils sont aptes à propager leur espèce dans toutes les saisons, quoique plus particulièrement au printemps. Nous pouvons, du reste, en modifiant leur régime, augmenter ou diminuer leur penchant à se reproduire, en avancer ou en retarder l'époque, et en ne leur permettant de suivre l'instinct de l'amour qu'aux époques qui nous conviennent, régler, selon notre intérêt, le moment des naissances.

La chaleur dans l'espèce chevaline se reconnaît à des signes généraux que manifeste l'ensemble du corps et à des phénomènes particuliers que présentent les organes de la génération.

SIGNES DE LA CHALEUR. — L'accumulation du sperme produit dans les *étalons* qui n'ont pas fait la monte depuis longtemps une grande excitation. Les chevaux bien disposés à la copulation sont agités, inquiets; ils ne sentent pas le fouet, ronflent, font entendre des hennissements, témoignent le désir de s'approcher des juments; ils ont les yeux vifs, brillants, humides; les oreilles hardies, dressées; ils sont impatients, courageux, deviennent même quelquefois méchants, et se battent avec fureur; quelques-uns perdent l'appétit et boivent beaucoup: ils présentent tous les caractères d'une fièvre inflammatoire.

S'ils sont libres dans un pré, ils vont, viennent, grattent le sol avec les pieds, font entendre des cris amoureux; s'ils aperçoivent des femelles, ils cherchent à s'en approcher; le membre viril entre en érection; les testicules sont gonflés, sensibles, rapprochés de l'abdomen, et les chevaux ne se défendent pas quand on touche ces organes. Si cet état dure, un liquide visqueux, provenant des prostates, des follicules muqueux, est excrété par le canal de l'urètre : il peut même y avoir excrétion du sperme.

Dans *les femelles*, les signes généraux de la chaleur sont à peu près les mêmes que dans les mâles, mais ils varient davantage, selon les individus; dans quelques-unes ils ne sont pas apparents, et l'on ne peut reconnaître qu'elles sont en chaleur qu'en leur présentant l'étalon d'essai; mais, en général, la jument qui désire recevoir le cheval perd de son

appétit et boit beaucoup; elle est agitée, inquiète, se tourmente, trépigne, gratte le sol, regarde de tous les côtés, hennit souvent; elle va, vient dans les pâturages, tourmente les autres femelles, leur saute sur la croupe; si elle voit passer un animal de son espèce, elle s'en approche en hennissant, cherche à franchir les barrières pour suivre les chevaux; elle est difficile à conduire; si l'éperon la chatouille, elle s'arrête, se campe, fait des efforts pour uriner et quelquefois se défend beaucoup.

La queue est agitée, la jument urine fréquemment et peu à la fois; la vulve est gonflée, le clitoris rouge, saillant; les muscles de ces organes se contractent, la muqueuse du vagin est rouge, injectée, et il s'écoule par la vulve un liquide visqueux et gluant.

Dans le commencement de la chaleur quelques juments refusent souvent le mâle quoiqu'elles le recherchent; d'autres témoignent un grand désir d'en recevoir les caresses; celles qui ont déjà été saillies s'échappent quelquefois pour se rendre à l'endroit où elles ont été couvertes. Il s'en trouve de très-chatouilleuses qui ne se laissent jamais couvrir sans faire des difficultés.

L'ÉTALON D'ESSAI, l'*essayeur*, est un mâle entier qu'on approche des femelles qui doivent être saillies pour *les essayer*, pour reconnaître si elles sont disposées à se laisser couvrir. Quand on emploie un étalon d'essai, on l'approche de la femelle et on l'avance vers la croupe de celle-ci, quand l'un et l'autre se sont senti l'haleine.

Aux hennissements des cavales, à la manière dont elles supportent les caresses des chevaux, autant qu'à l'état des organes de la génération, on juge des dispositions qu'elles ont à recevoir l'étalon. On reconnaît donc par cet essai si elles sont réellement en chaleur, et l'on épargne des fatigues inutiles aux chevaux précieux. Il y a des juments chatouilleuses qui, quoique pleines de désirs, cherchent à lancer des ruades contre les mâles qui les approchent; on les reconnaît au moyen de l'étalon d'essai, et c'est d'après la résistance qu'elles semblent vouloir faire qu'on juge des précautions qu'il faut

prendre pour préserver les mâles des coups de pied. Sous ce double rapport, un essayeur peut contribuer beaucoup à la conservation des étalons de prix.

MOYENS DE DISPOSER LES ANIMAUX A LA REPRODUCTION DE L'ESPÈCE.—Pour que la conception ait lieu, il n'est pas indispensable que les juments soient en chaleur; mais celles qui sont dans cet état opposent moins, ou n'opposent pas de résistance aux approches du mâle, et retiennent plus souvent.

Les juments âgées, celles qui ont eu plusieurs portées, deviennent en chaleur plus tôt que les autres; celles qui sont affectées de maladies chroniques de la poitrine, sont presque toujours disposées à être fécondées, ce qui n'empêche pas qu'elles doivent être réformées; mais l'on en trouve qui sont froides, chez lesquelles les chaleurs sont rares et durent peu de temps; il faut les surveiller et profiter pour les faire couvrir du moment où elles sont disposées.

Les auteurs conseillent divers moyens pour réveiller l'instinct reproducteur dans les juments. Nous ne parlerons pas des pessaires composés avec de la fiente de moineau, de la térébenthine et autres corps irritants recommandés par Aphrodiseus; nous ne dirons pas non plus que Columelle conseille de frotter les parties sexuelles avec du jus d'oignon; presque tous les hippiatres, depuis Constantin-César, veulent qu'on passe sur les parties du mâle une éponge et qu'on la fasse ensuite flairer à la femelle. Aujourd'hui, on nourrit les juments *froides* avec des aliments très-alibiles, on leur donne des rations d'avoine, de froment, de féveroles. Pour exciter les juments, il suffit souvent de les placer dans une écurie à côté d'un mâle, ou de leur présenter le boute-en-train. Du reste, les juments doivent être bien disposées sans être trop ardentes, car lorsqu'elles sont fortement échauffées, elles retiennent plus rarement.

On a conseillé aussi beaucoup d'aphrodisiaques : le poivre, le gingembre, le fenu-grec, le chènevis, les composés d'antimoine, administrés avec du pain, du son, de la farine, pour exciter les étalons à la monte; mais il faut être avare de ces substances, plus même pour les mâles que pour les femelles.

En général, il faut se borner à l'usage d'une nourriture substantielle légèrement échauffante, composée de foin et de féveroles, ou d'avoine, de froment, et réformer l'étalon qui a besoin, pour remplir ses fonctions, d'excitants plus énergiques.

L'entretien des mâles et des femelles dans la même ferme est favorable à la génération. L'étalon qui voit tous les jours des juments paraît moins ardent que celui qui vit habituellement loin d'elles, et cependant il est plus fécond.

Toujours prévoyante, la nature a doté chaque espèce animale d'une force de reproduction qui est en rapport avec les causes de destruction auxquelles elle est exposée. Nous voyons, même dans les individus, l'ardeur à se reproduire être souvent en raison inverse de la force : les arbres les plus vigoureux ne sont jamais ceux qui donnent le plus de fruits. Ainsi s'expliquent les exemples que l'on cite d'étalons médiocrement soignés et peu vigoureux, donnant de nombreux produits. Et en effet, le manque de soins, l'insuffisance de la nourriture, agissent plutôt sur la qualité que sur le nombre des poulains, de sorte que nous avons bien rarement besoin d'exciter les animaux à se multiplier si ce n'est dans certains cas particuliers, par exemple quand on veut changer l'époque naturelle de la monte, et encore, dans ce cas, il suffit d'exciter les femelles.

Pour mettre les étalons en état de féconder leurs femelles, il suffit le plus souvent de les sortir quelques instants avant de les présenter à la jument et de les promener dans un lieu d'où ils puissent l'apercevoir. Ce moyen facile employé pour ceux qui sont déjà disposés à remplir leur fonction, augmente leurs désirs, prépare l'éjaculation, abrége le coït et prévient la fatigue des jarrets. Il est même favorable à la jument qui en apercevant l'étalon, en entendant les sons de sa voix, se dispose à le recevoir.

Boute-en-train. Le boute-en-train est un animal, mâle ou femelle, destiné à provoquer le désir du coït dans un individu du sexe opposé. Quelquefois on laisse un cheval entier à côté des juments pour les faire entrer en chaleur; on le loge dans la même écurie, on lui permet même de les caresser, de

les flairer; mais le plus souvent on ne s'en sert qu'au moment de la saillie : on met les juments et l'étalon en présence dans le lieu où s'effectue d'ordinaire la monte et l'on retire le boute-en-train, pour lui substituer le vrai étalon, quand les juments sont disposées à le recevoir.

Le boute-en-train est fort utile pour préparer les juments à recevoir l'âne. L'ânesse sert de boute-en-train pour exciter l'âne à couvrir les juments ; de même que celles-ci, placées à côté des chevaux, les disposent à féconder les ânesses.

### § 3. — **De la monte.**

On appelle *saillie*, *monte*, *accouplement*, l'acte de la copulation, le coït, dans l'espèce chevaline.

#### I. — *Époque de la monte.*

Pour régler l'époque de la monte, il faut avoir égard à l'état des animaux reproducteurs, et à la saison la plus favorable à la naissance comme à l'élevage des poulains.

Tous les moments ne sont pas également favorables au coït; cette fonction exige de la part de l'étalon de grands efforts musculaires ; elle peut déterminer des distensions des lombes, des jarrets et même dans les chevaux qui ont l'estomac plein des apoplexies, la rupture des viscères et la mort.

La vacuité du bassin est une condition favorable dans le mâle comme dans la femelle. Lorsque le rectum et la vessie sont vides le sang arrive en plus grande quantité vers le train postérieur et les fluxions sur le cerveau et le poumon sont moins à craindre; il circule plus librement dans le corps caverneux du pénis pour en déterminer l'érection et le sperme parcourt avec plus de facilité les canaux qu'il doit traverser pour arriver dans le canal de l'urètre.

Cette liqueur, soit qu'elle reste dans l'utérus, soit qu'elle pénètre dans les trompes de Fallope, se met plus aisément en rapport, si le bassin de la femelle est libre, avec le produit fourni par l'ovaire que si le rectum et la vessie sont pleins. En outre la jument qui a besoin d'uriner au moment du coït, excitée par l'orgasme vénérien, urine après la copulation :

or, ne peut-elle pas, en contractant les muscles abdominaux pour vider la vessie, comprimer l'utérus, les trompes de Fallope, et expulser le principe fécondant ou du moins en arrêter le cours et s'opposer à la fécondation?

Avant de livrer sa jument à l'étalon, l'Arabe lui fait faire une course surtout si elle retient difficilement et souvent même après l'avoir fait jeûner la veille. Elle est couverte quand elle est fatiguée et portée au repos. L'exercice produit un double résultat : il provoque l'évacuation des excréments et des urines, en même temps qu'il rend les juments paisibles. A ce dernier point de vue, il peut être utile pour celles qui sont chatouilleuses, pétulantes, comme pour celles qui ont trop d'ardeur.

Une petite ration, et même un peu d'eau donnée quelque temps avant le coït faciliterait l'érection en produisant la plénitude des organes circulatoires, mais on ne doit employer à la reproduction que des étalons chez lesquels ces moyens sont inutiles.

C'est toujours au commencement de la belle saison que se rencontrent les circonstances les plus favorables à la naissance des poulains : à cette époque, les travaux n'étant pas encore très-pressants, on peut donner plus facilement aux mères, qui d'ordinaire travaillent, quelques jours de repos avant et après le part; les nouveau-nés qui viennent à la sortie de l'hiver trouvent une température douce, favorable, et lorsqu'ils sont en état de prendre des aliments solides, ils ont dans l'herbe tendre qui commence à pousser, une nourriture en rapport avec la délicatesse de leurs organes; et à mesure qu'ils grossissent, que l'appareil digestif se fortifie, les aliments deviennent plus fermes, plus consistants et plus substantiels.

En été l'on a souvent beaucoup de travaux à faire faire aux attelages, et les fortes chaleurs, les insectes, contrarient les juments et les poulains. L'herbe est alors rare, sèche, moins favorable à l'entretien des sujets très-jeunes, et à la production du lait. Les deux saisons qui suivent l'été sont encore moins propices à l'accouchement des cavales: la température froide de l'hiver nuit à la mère et aux nouveau-nés,

et les fourrages frais que réclament les nourrices et les nourrissons sont rares dans beaucoup de fermes. Il faut alors pour nourrir convenablement faire usage de grains, de graines, de farines, d'aliments cuits, toujours plus chers que l'herbe.

Chaque ferme doit agir selon ses ressources. Dans les contrées où l'on s'occupe plutôt à multiplier les chevaux qu'à les élever, où l'on vend les poulains à l'âge de 6 ou 8 mois, on cherche à les avoir précoces; les élèves premiers nés paraissent à l'époque de la vente plus forts, plus vigoureux, et les acheteurs ignorant la date de la naissance les croient de meilleure venue.

C'est d'après ces diverses considérations qu'on détermine l'époque de la monte. Dans quelques fermes les juments sont couvertes vers la fin de décembre et dans le mois de janvier: on veut se réserver la facilité de les faire saillir plusieurs fois avant que la saison soit trop avancée si elles ne retiennent pas aux premiers accouplements; on veut aussi avoir les attelages libres pour effectuer les travaux dans les premiers beaux jours de la fin de l'hiver; mais le plus grand nombre de juments sont couvertes du commencement d'avril à la fin de mai.

On a remarqué que les juments retiennent facilement quand elles viennent de mettre bas. Beaucoup d'éleveurs les font saillir sept, huit, et même deux, trois jours après le part.

### II. — *Manière de faire effectuer la monte.*

D'après la manière dont on procède pour mettre en rapport l'étalon et la jument, on distingue la *monte en liberté, la monte en main, et la monte mixte.*

Monte en liberté. — Elle a toujours lieu dans les haras sauvages; c'est aussi le procédé usité pour les juments qui estivent sur les montagnes, et quelquefois pour celles qui passent toute l'année dans les herbages.

Le mâle et la femelle libres s'excitent mutuellement et s'accouplent quand ils sont bien disposés. Cette monte est la

plus conforme aux vues de la nature; c'est aussi celle qui est le plus souvent fructueuse. Il y a toujours plusieurs saillies consécutives. Les juments qui étaient d'abord moins disposées, plus chatouilleuses, quoique plus en chaleur peut-être, deviennent paisibles, s'habituent au mâle, et se laissent sauter sans faire aucune résistance; tandis que celles qui sont naturellement trop ardentes, se calment à mesure que les saillies se multiplient: elles deviennent vers la fin des chaleurs plus paisibles, l'orgasme diminue, et la conception s'opère plus sûrement.

La monte en liberté ne réclame aucun soin particulier.

*Inconvénients.* Le mâle qui est libre avec des femelles en chaleur abuse de ses forces et il peut être épuisé avant qu'il ait couvert toutes les femelles qu'il doit féconder. On en voit qui font 20, 25 saillies dans une matinée. Le produit de la conception qui participe toujours de l'état où se trouvent le père et la mère au moment du coït, ne doit-il pas être faible?

Les étalons qui effectuent cette monte se fatiguent beaucoup; les jeunes surtout, étant peu habiles, s'épuisent rapidement, se ruinent les jarrets, même avec les juments bien disposées à les recevoir. Garsault ne veut employer la monte en liberté, quoique *la plus sûre*, que lorsqu'on a un étalon dont on veut retirer quelques *couvertures*, avant de le réformer; Bourgelat conseille aussi de ne la mettre en usage que pour les mâles vieux, à réformer, auxquels on donne alors les juments qui retiennent difficilement.

Quand la monte en liberté a lieu dans des pâturages où se trouvent plusieurs mâles et un grand nombre de femelles, on ne peut pas pratiquer des appareillements. Les animaux s'accouplent selon leur instinct qui n'est pas toujours dans le sens de l'amélioration des races. Il faut autant que possible diminuer cet inconvénient en ne réunissant dans chaque herbage que des femelles à peu près semblables, et en rapport avec les mâles qui vivent avec elles.

S'il y a plusieurs étalons ensemble, ils se battent souvent; ils peuvent se blesser et blessent quelquefois les poulains

qui suivent les juments. On a vu aussi des juments jalouses battre les autres femelles pour les éloigner des étalons.

Parmi les étalons qui pâturent avec plusieurs juments, quelques-uns s'attachent à une d'elles, s'épuisent en la couvrant, et les chaleurs des autres passent sans que la fécondation ait lieu. Huzard, Hartmann, ont vu des mâles saillir la même jument 16, 20 fois en une matinée. Ce sont principalement les jeunes chevaux qui s'amourachent de certaines cavales après avoir été repoussés par d'autres : ils poursuivent exclusivement celles qui, les premières, les ont reçus sans difficulté.

Les étalons libres peuvent être blessés par des juments qu'ils poursuivent avant qu'elles soient bien en chaleur. Cependant cet inconvénient est assez rare dans les animaux qui vivent ensemble à l'état de liberté depuis longtemps. Les mâles ne font alors, en général, des efforts auprès des femelles que lorsque celles-ci sont bien disposées ; s'ils ont l'air de vouloir s'en approcher prématurément, elles fuient, mais lancent rarement des ruades ; et excitées par la présence continuelle et les avances sans cesse renouvelées de l'étalon, elles finissent toujours par céder sans se défendre. Il s'en trouve cependant qui, quoique en chaleur, ne veulent pas se laisser couvrir, et les mâles excités, s'ils ne trouvent pas d'autres femelles qui veuillent les recevoir, se tourmentent, deviennent furieux et finissent par être blessés par celles qu'ils poursuivent. Les juments qui, étant en rut, ne veulent pas l'étalon, sont dangereuses ; on ne doit ni les forcer ni les médicamenter, mais les réformer, dit Bourgelat.

Monte en main. — Il faut *choisir un lieu* solitaire pour la monte en main. On voit des chevaux qui ne veulent pas saillir la jument qui leur est offerte s'ils en aperçoivent une autre. On ne doit admettre même que les gens nécessaires pour tenir ou diriger les animaux, afin d'éviter autant que possible tout ce qui pourrait distraire l'étalon et le faire descendre avant qu'il ait rempli sa fonction.

Le sol doit être ferme, mais non glissant, pour que l'étalon puisse y prendre un appui solide, qu'il ne s'épuise pas en

efforts inutiles. Comme la taille des deux reproducteurs n'est pas toujours favorable à leur accouplement, pour obvier aux difficultés que peut rencontrer un mâle trop grand ou trop petit, le sol doit présenter deux plans, inclinés l'un vers l'autre. Si la femelle est plus grande que le cheval, on lui place les pieds de derrière dans le lieu le plus bas, c'est-à-dire sur la ligne qui sépare les deux plans : elle aura alors le train antérieur plus élevé que le train postérieur. Cette position facilitera déjà l'étalon qui en outre se trouve plus haut. Il est inutile d'ajouter que lorsque le mâle est plus grand que la femelle, il doit avoir les pieds postérieurs dans la partie la plus basse du terrain.

Dans la cour où s'opère la monte se trouve quelquefois un emplacement entouré d'une barrière; c'est un *travail*, un *atelier* dans lequel on place la jument. Le sol en est incliné, ferme, gazonné. En général, il est préférable de laisser la jument libre. L'homme qui la tient peut mieux la diriger, contrarier les mouvements qu'elle ferait pour se soustraire à l'étalon.

Quand on juge les reproducteurs disposés à la copulation, on met la jument sur l'emplacement que l'on a choisi; on l'attache à des poteaux ou mieux on la tient par la longe. Les crins de la queue sont liés ou réunis en tresse. Si les cavales sont très-difficiles, si l'on craint qu'elles ne blessent l'étalon, on leur met un serre-nez ou les morailles, en ayant soin d'enlever ces instruments aussitôt qu'ils cessent d'être nécessaires; si elles sont très-chatouilleuses, et même par simple précaution, on place aux membres postérieurs des entravons d'où partent des cordes qui se croisent sous le ventre et vont se fixer au-dessus de l'encolure ou du garrot. Ces cordes peuvent aller directement des pieds de derrière se fixer ou aux avant-bras ou à un collier mis à la jument. On doit les disposer de manière qu'il ne puisse en résulter aucun accident ni pour la jument ni pour l'étalon, et qu'il soit possible de les détacher rapidement si cela devenait nécessaire.

Si la jument continuait à se défendre, on ne persisterait qu'autant que des signes extérieurs indiqueraient l'excitation

des organes génitaux, ou bien quand on saurait que la jument est nerveuse, difficile, peu maniable; dans le cas contraire, on s'abstiendrait, surtout si antérieurement la jument avait reçu le mâle sans difficulté : on devrait alors supposer qu'elle est pleine.

Quand la jument est bien préparée, un ou deux hommes lui conduisent l'étalon; si le mâle était trop ardent ou méchant, on pourrait lui mettre les lunettes ou une capote pour lui boucher les yeux. Certains chevaux, en voyant la jument, *font la pointe*, se dressent et s'avancent en marchant sur le bipède postérieur seulement; cette position les fatigue beaucoup, use les jarrets. Il ne faut pas cependant chercher à empêcher le cheval de se cabrer, parce que, contrarié, il ferait un plus grand effort pour soulever le train antérieur, pourrait se renverser en arrière et se blesser.

S'il n'est pas bien disposé, il ne sera pas approché de la jument de suite; comme nous l'avons recommandé, on le tiendra éloigné jusqu'à ce qu'il paraisse prêt à effectuer la saillie. Ce retard est favorable à la jument : elle sera moins surprise par l'étalon qu'elle aura déjà aperçu. Les Arabes recommandent de prendre cette précaution : ils font promener l'étalon en vue de la jument, et ils ne leur permettent de s'unir que lorsqu'ils se sont flairés et qu'ils sont l'un et l'autre bien disposés.

Quand l'étalon monte sur la jument, un des palefreniers doit, si la queue n'est pas bien retroussée, la relever et au besoin diriger le pénis dans la vulve pour abréger l'opération, diminuer les fatigues, et prévenir une *erreur de lieu* qui rendrait l'acte infructueux et serait peut-être fatale à la jument.

D'après Bourgelat et M. Demoussy, le sperme du cheval, déposé sur la membrane muqueuse de l'intestin, détermine une violente inflammation presque toujours suivie de la gangrène et de la mort. Il arrive plus souvent que le pénis rupture les membranes de l'intestin. Ce cas n'est pas moins grave.

Cet accident, la rupture du rectum, est assez fréquent. D'après quelques observations, il pourrait même avoir lieu

pendant l'accouplement par les voies naturelles, soit parce que le pénis est poussé avec trop de vigueur, soit parce qu'il est trop volumineux. Mais si l'on conçoit facilement que dans ces circonstances le vagin puisse être déchiré, il est moins facile de se rendre compte de la rupture de l'intestin. Il est plus probable que ce dernier accident est la suite de l'introduction du pénis par l'anus. Notre confrère, M. Louis, a cependant rapporté un fait d'après lequel cet organe introduit par la vulve aurait été retiré sali par des excréments; mais ce n'est pas lui qui l'avait observé; on peut se demander si les personnes présentes à l'accouplement y ont porté assez d'attention pour voir si la fonction s'exécutait par la voie naturelle.

L'erreur de lieu peut provenir de deux causes : ou de la vigueur de l'étalon, de la précipitation avec laquelle il remplit sa fonction, ou de la mauvaise conformation, de la maigreur de la jument. Le palefrenier doit chercher à la prévenir en plaçant convenablement la jument par rapport à la taille de l'étalon, en conduisant l'étalon avec précaution, et en cherchant à diriger le pénis; en refusant un étalon qu'il connaît comme trop vigoureux pour une jument dont l'anus est béant et fortement enfoncé dans le bassin.

Cet accident a plusieurs fois donné lieu à des procès, et les tribunaux ont condamné tantôt l'étalonnier, tantôt le propriétaire de la jument. Nous ne croyons pas que le propriétaire de l'étalon puisse être rendu responsable de la rupture du vagin. Quant à la mort, par suite de l'introduction du pénis dans le rectum, elle serait à la charge de l'étalonnier si l'accident avait eu lieu par son imprudence ou sa négligence, ou par la faute de ses employés (art. 1382, 1383 du Code Napoléon). S'il a pris toutes les précautions possibles, il ne saurait être responsable du dommage.

Mais, dira-t-on, c'est la faute de l'étalon, et le propriétaire en est responsable, art. 1385. Le cas qui nous occupe ne peut pas rentrer dans ceux prévus par cet article, ou il faudrait prouver au moins que l'accident n'est pas la conséquence de la mauvaise conformation de la jument et qu'il est l'effet

d'une disposition particulière, d'une mauvaise organisation de l'étalon.

Pendant la copulation, la jument cesse presque toujours de se défendre; elle se prête à l'opération et on doit lui ôter le tord-nez si elle l'avait. La jument libre retient plus sûrement.

On connaît que la fonction est terminée aux secousses réitérées et plus grandes que donne l'étalon, aux trémoussements de la queue, à l'abaissement de la tête qui se laisse aller, à l'air abattu qui succède à l'agitation. On fait alors avancer la jument en ayant soin de retenir doucement le cheval pour le faire descendre sans l'obliger à reculer et sans lui imprimer aucune secousse. L'étalon le plus fougueux est alors paisible; il se laisse conduire à sa stalle sans opposer aucune résistance.

Au point de vue du nombre des poulains engendrés, il existe une énorme différence entre la monte en main et la monte en liberté. Cette dernière est beaucoup plus productive que l'autre. Pourquoi?

L'inefficacité de la monte en main provient, ou de ce que la jument couverte n'est pas en chaleur, ou de ce que ses organes ne prennent pas à l'accouplement une part assez active, ou enfin de ce qu'elle est trop ardente.

Si elle n'est pas en chaleur, il faut la retirer et la soigner. Occupons-nous des deux autres cas.

La saillie en liberté est plus sûrement féconde, parce que les animaux ne s'unissent que lorsqu'ils sont bien disposés, et parce qu'ils s'accouplent presque toujours plusieurs fois de suite à de très-courts intervalles.

En raison de ces circonstances, il arrive plus souvent que le rôle des deux reproducteurs, s'exerçant au même instant, devient plus fructueux : une saillie, c'est avec raison qu'on l'a dit, peut être aussi fructueuse que plusieurs, car la conception est un phénomène qui ne saurait s'accomplir en plusieurs actes; mais il n'est pas moins vrai également que cette fonction ne se produit que par le concours simultané du mâle et de la femelle; que les deux sexes y concourent par des actes

volontaires et des actes involontaires ; que la femelle y participe non-seulement en recevant le mâle mais en fournissant l'ovule, le produit qui animé par le sperme constituera le fœtus.

Et il ne suffit pas que tous ces phénomènes se produisent, il faut que l'excrétion du sperme et celle de l'ovule se fassent au même instant ou à peu près. N'y a-t-il pas plus de chances de simultanéité par plusieurs saillies que par une seule ? Il y en a plus; d'abord en raison de la répétition des saillies, et surtout, en raison de ce que la première copulation, en préparant la jument, en la mettant à l'unisson de l'étalon, la dispose à être fécondée par la copulation suivante.

La jument qui arrive dans la cour du haras est souvent peu rassurée. Se voyant dans un lieu qu'elle ne connaît pas ou qu'elle ne connaît quelquefois que pour y avoir été torturée ; se sentant entourée d'un grand nombre d'autres juments ; remarquant autour d'elle des gens inconnus, préoccupés ; entendant le bruit des étalons, des chaînes qu'ils secouent ; se sentant liée, garrottée, quelquefois pincée par les morailles, elle craint, et ne reçoit qu'à regret l'étalon, quoiqu'elle soit en chaleur. L'étalon, de son côté, repoussé d'abord, se fatigue, remplit mal ses fonctions. Est-il étonnant qu'avec ces circonstances, beaucoup de saillies restent infructueuses ?

Et même la jument peut se laisser saillir sans faire aucune résistance, et cependant ne pas être disposée ; car il ne suffit pas qu'elle reçoive l'étalon, il faut que la matrice, les trompes, les ovaires, agissent d'une certaine manière, fournissent l'ovule, et le mettent en rapport avec le sperme. Ne peut-il pas se faire que ces phénomènes n'aient pas le temps de se produire quand les étalons, et cela arrive souvent, préparés à la saillie avant d'arriver à la jument, la sautent précipitamment non-seulement avant que ses ovaires participent à la fonction, mais encore avant qu'elle soit remise de la secousse qu'elle éprouve ?

C'est quand la copulation est terminée que la jument est disposée à se laisser couvrir ; elle se tourne alors du côté de l'étalon, et son regard indique que si l'acte recommençait, ses

organes y prendraient toute la part qui est nécessaire pour le rendre fructueux.

Nous ne parlerons pas du cas où les étalons n'éjaculent pas, si ce n'est pour faire observer qu'avec les saillies répétées, on a des chances de faire réparer une fois l'insuccès de l'autre, chance d'autant plus assurée si les deux saillies ont lieu à de courts intervalles, que les organes plus excités à la seconde sont mieux disposés à remplir leurs fonctions.

Une ardeur trop grande dans la jument est une autre cause d'infécondité qui agit plus fréquemment dans la monte en main que dans la monte en liberté. Les juments fortement excitées, celles dont les muscles de la vulve se contractent presque continuellement, dont le clitoris se montre presque sans cesse, qui urinent très-souvent, retiennent moins fréquemment que celles dont les organes externes, quoique le siége d'une turgescence sensible, sont beaucoup plus calmes. Si dans les premières la copulation est inféconde, n'est-ce pas parce que la matrice étant surexcitée, comme les lèvres de la vulve, expulse la liqueur séminale, ne la laisse pas parvenir là où elle devrait agir ?

Quoi qu'il en soit, dans cette circonstance une double saillie peut encore être utile. En fatiguant la jument, elle apaise ses organes. Dans ce cas même il peut y avoir avantage à retarder la seconde saillie de quelques heures, à attendre que la jument soit moins en chaleur, que son ardeur soit en partie calmée.

Sans doute une saignée, un régime doux préalablement administré, la saillie effectuée assez tôt au commencement de la saison, avant que le renouvellement des désirs ait rendu les juments trop ardentes, sont aussi d'excellents moyens ; mais quand ils ont été infructueux, ou quand il n'est plus temps de les mettre en usage, pourquoi n'aurait-on pas recours à la double saillie ?

M. Gayot, qui, dit-il, a lu tout ce qui a été écrit sur la matière, qui a observé et analysé la pratique de la monte dans toutes les parties de la France, se demande à quelle source nous avons puisé pour recommander *cette énormité*, la dou-

ble saillie. Notre confrère ne croit pas nécessaire de réfuter de pareilles propositions : « Nous espérons, ajoute-t-il, que les élèves de M. Magne les auront oubliées aussitôt qu'apprises. »

La question est du plus grand intérêt. Par sa solution on peut arriver à accroître le nombre annuel des poulains d'un sixième et peut-être d'un tiers, avantage d'autant plus grand que les juments non fécondées sont souvent celles qui, ne travaillant pas, ne payent leur entretien que par leurs poulains. On ne sera donc pas étonné si nous cherchons à l'élucider malgré cette argumentation peu courtoise.

Nous considérons comme pouvant contribuer à diminuer le nombre des accouplements inféconds, les saillies doubles, coup sur coup, ou effectuées une le matin et l'autre le soir; et nous les conseillons toutes les fois, inutile de l'ajouter, que l'ardeur des étalons ou leur nombre les permettra.

L'expérience a appris aux éleveurs habiles de la Normandie, de l'Orne comme du Calvados, que deux saillies rapprochées autant que possible, sont le meilleur moyen de faire retenir les juments, et quand ils ne peuvent pas les obtenir des étalons de l'administration, ils les font effectuer par leurs chevaux. Ainsi, souvent après avoir fait couvrir leur jument à la station et avoir reçu la *carte de saillie*, ils s'empressent de rentrer chez eux et de la livrer de nouveau à un de leurs poulains. Dans cette circonstance ils n'agissent pas pour changer la race du produit qu'ils attendent, car l'étalon qu'ils emploient est souvent un poulain qu'ils se disposent à vendre à l'administration des haras, qui est de la même race que celui qu'ils lui ont antérieurement vendu, et qui même est plus jeune, moins bien formé, moins propre à créer un bon cheval; ils l'emploient donc seulement parce qu'ils espèrent qu'à cette seconde saillie, faite de suite après la première, la jument mieux disposée, retiendra plus facilement.

Tous les employés des haras connaissent les avantages des doubles saillies. Les palefreniers les réservent pour ces juments âgées qui n'ont jamais porté, et qui, nourries à l'avoine, sont très-ardentes et peu fécondes : ils les désignent par une expression trop libre pour être citée, qui rappelle leur âge et

le besoin qu'elles ont d'uriner presque sans cesse ; quelques-uns même, pour les juments des amis, font faire d'abord une saillie, saignent ensuite, et font saillir de nouveau. Ce moyen, dit-on, a de bons résultats.

La double saillie est pratiquée dans le Midi comme dans la Normandie. Pour se défaire « avantageusement d'une bête qui a fourni sa carrière de travail, dit M. Goux, les éleveurs veulent la vendre pleine, peu leur importe le père et le produit..... Pour obtenir la fécondation de leurs juments, ils les font saillir par le cheval et ensuite par le baudet, et plus souvent par le baudet d'abord (1). » Dans le Poitou, on agit de même quand on craint que la jument ne reste inféconde.

Dans tous les pays, les hommes pratiques ont constaté l'efficacité des doubles saillies. « Dans la même matinée, dit M. Vallon, les Arabes ont l'habitude de faire saillir les juments deux et même trois fois (2).

Ils ont d'autres procédés pour chasser la stérilité de la jument : un homme se graisse le bras et la main avec du beurre, du savon ou de l'huile, l'introduit dans le vagin, cherche à ouvrir le col de l'utérus avec une datte, et, arrivé dans cet organe, il retire le bras et présente la jument à l'étalon. D'autres, avant de faire saillir les juments, déposent dans la matrice une balle de plomb, du lait caillé, un flocon de laine graissé. Ces opérations, quelques-unes fort irrationnelles cependant, faites avec ménagement, n'ont-elles pas pour résultat d'exciter les juments, de les disposer à se laisser imprégner par le principe fécondant qui arrive ensuite?

« Ces méthodes, que l'on retrouve partout chez les Arabes, dans le Tell comme dans le Sahara, sont d'une application trop constante et trop générale, dit avec raison M. le général Daumas, pour que des succès n'aient point concouru à leur propagation (3) ».

Pourquoi M. Gayot repousse-t-il si positivement une pra-

(1) *Mémoires de la Société impériale vétérinaire*, t. II, p. 468.

(2) *Recueil de mémoires et d'observations*, publié par la Commission d'hygiène, t. V, p. 426.

(3) *Chevaux du Sahara*, p. 86.

tique qu'un si grand nombre d'éleveurs voudraient pouvoir mettre en usage? Par ce que « on a trouvé, dit-il, des incon-« vénients à donner deux saillies de suite à une poulinière. « Il est arrivé en effet, c'est toujours M. Gayot qui parle, que « des juments fécondes jusque-là ont été deux ou trois an-« nées à se remettre de la perturbation apportée par un pareil « abus de la copulation dans l'exercice régulier des fonctions « propres aux organes de la génération. »

Malgré toute l'autorité dont est si digne M. Gayot, et comme vétérinaire et comme ancien directeur de nos établissements hippiques, position qui lui a permis de faire des observations « à Strasbourg, à Angers, à Cluny, au Pin, au dépôt du bois de Boulogne » et à Pompadour, pouvons-nous ajouter, nous nous demandons, si sa proposition est fondée? Nous ne le pensons pas; car, si elle l'était, que deviendraient donc les juments qui, dans les pâturages, sont couvertes, non pas seulement deux fois, mais dix, quinze fois dans une matinée? Toutes les juments qui vivent en liberté avec des étalons ne seraient-elles pas stériles, s'il suffisait de deux saillies de suite pour apporter la perturbation dans les organes de la génération, pour rendre les juments inféconds pendant deux ou trois ans?

La double saillie est avantageuse, cela ne nous a jamais paru douteux; mais dans quelles circonstances est-elle particulièrement utile? Les questions qui s'y rapportent ne peuvent être positivement résolues que par les faits. Nous appelons sur ce sujet, qu'il est facile d'élucider par l'observation, l'attention de nos confrères des pays d'élevage. Comment rendre la monte en main aussi fructueuse que la monte en liberté; est-ce par deux copulations successives? Est-ce par une copulation le matin et une seconde le soir?

Quoi qu'il en soit, au lieu d'être un remède empirique, comme le dit encore M. Gayot, la saillie double est un moyen rationnel dont les bons effets se conçoivent très-bien et s'expliquent du reste, par toutes les expériences qui ont été faites pour démontrer le rôle que jouent les femelles dans la génération.

Mais, nous répondra-t-on, la double saillie est d'une appli-

cation difficile; il faut d'autant moins songer à la mettre en pratique que souvent on peut à peine faire saillir une seule fois toutes les juments présentées à la station dans la journée. Ceci est une autre question. C'est aux éleveurs qui ont des juments difficiles à féconder, à les conduire à l'étalon dans les moments opportuns.

C'est ensuite aux propriétaires des étalons à réserver les doubles saillies pour les juments reconnues comme retenant difficilement. Sans doute ce système ne rendrait pas complétement inutiles les *recoupes* à huit ou dix jours de distance; mais, pratiqué à propos, il les rendrait moins souvent nécessaires et éviterait surtout ces cinq, six *revues* qu'il faut si souvent donner, que l'on donne malgré les règlements, et qui épuisent les étalons sans augmenter en proportion le nombre des poulains, parce qu'elles sont faites généralement trop tard.

Pour diminuer les inconvénients qui résultent de la saillie des juments dans un lieu où elles se trouvent étrangères, on a bien proposé d'envoyer les étalons dans les fermes. La course, a-t-on dit, serait favorable à la santé de l'étalon, et les juments étant plus tranquilles, retiendraient plus facilement que dans la cour du haras.

Il y a du vrai dans ce raisonnement; il est cependant inutile d'examiner cette question, car l'administration des haras ne peut pas confier ses étalons à des domestiques; on abuserait trop souvent de leur vigueur. Et d'ailleurs autant il serait peu rationnel de déplacer tous les jours pour le faire aller de ferme en ferme, comme les étalons rouleurs qui font 5, 6, 7 et souvent un plus grand nombre de saillies par jour, un étalon qui ne doit en faire que 2, autant il est à propos de faire promener les juments avant de les faire saillir, sauf une fois arrivées au haras, à les mettre dans un endroit tranquille, isolé, où elles restent étrangères au bruit qui peut avoir lieu dans l'établissement.

*Avantages, inconvénients.* Avec la monte en main, on dirige les appareillements d'une manière complète et on ménage les mâles précieux en ne leur imposant que les fonctions jugées rigoureusement nécessaires.

Mais on a vu jusqu'à la moitié des saillies ainsi faites infructueuse : quand on réunit les animaux, ils peuvent ne pas être bien disposés. Si on est obligé d'employer des moyens de contrainte pour faire couvrir la jument, on la rend méfiante et une autre fois, alors même qu'elle sera en chaleur, elle n'entrera dans la cour du haras qu'avec une répugnance qui rendra peut-être nécessaire l'emploi des mêmes moyens.

Le mâle lui-même ne fonctionne pas toujours à propos : se trouvant tout à coup en présence de la jument, il cherchera à accomplir l'acte de la génération avec tant d'impétuosité, qu'il pourra s'abattre, se renverser et se mettre hors de service; ou bien il sera difficile à conduire, et pourra être blessé par le caveçon qu'on a été obligé d'employer; ou encore il se précipitera sur la jument avec tant de vigueur qu'il la blessera, mortellement même. Et combien de fois craignant qu'on ne lui enlève la femelle, il cherche à la couvrir avant d'être convenablement préparé; et alors il impatiente la jument ou il s'use les jarrets et contracte des efforts de reins. Ces divers accidents ne sont pas à craindre quand les animaux vivant en liberté se préparent, s'unissent, pour ainsi dire d'une manière graduée.

Un autre inconvénient de la monte en main, c'est le danger de faire couvrir des femelles pleines et de les faire avorter : on force les juments à se laisser sauter 7 ou 8 jours après qu'elles ont reçu le mâle, et la seconde saillie détruit souvent l'effet de la première. Trop souvent les propriétaires se nuisent en voulant profiter de la faculté que leur accorde l'administration de faire saillir deux fois les juments dans les haras.

Monte mixte. — Pour éviter autant que possible les inconvénients de la monte en liberté et de la monte en main, tout en profitant des avantages qu'elles offrent, les Allemands d'après M. Huzard, emploient un procédé mixte. Ils font construire une rotonde assez grande pour que les animaux puissent y être à l'aise. Après qu'on s'est assuré que la jument est disposée à recevoir l'étalon, on les place, l'un et l'autre étant déferrés, dans cette enceinte; par une lucarne disposée convenablement, on surveille l'opération, et lors-

qu'elle est terminée on retire les animaux en les saisissant par la courte longe d'un licol qu'on leur avait laissé.

Peut-être devrait-on abandonner l'étalon dans un enclos, dans un petit parc, où on lui conduirait les juments qui lui seraient destinées. Les animaux resteraient ensemble jusqu'à ce qu'ils eussent effectué plusieurs copulations consécutives. On se rapprocherait ainsi de ce qui a lieu dans la monte en liberté.

### III. — *Nombre de femelles que peut féconder un étalon.*

C'est à l'âge adulte que la sécrétion du sperme est dans toute son activité; elle varie beaucoup selon les individus. Une bonne nourriture, la cohabitation avec des femelles, un travail modéré, suivi d'un repos convenable, lui sont favorables. La copulation l'active également : les mâles, qui font régulièrement la monte, ceux qui ont commencé jeunes à couvrir leurs femelles, s'ils sont fortement constitués, sont, en général, plus ardents.

Mais on peut difficilement, du reste, apprécier la force prolifique des animaux sans le secours de l'expérience. Nous voyons des étalons qui, sans se fatiguer, opèrent un nombre de saillies qu'on n'aurait jamais prévu d'après leur aspect. Cette force est variable selon les âges; le jeune cheval quoique ardent ne pourrait pas, sans s'épuiser, féconder le nombre de juments qu'il sautera plus tard impunément. Dans la vieillesse l'activité génitale diminue. Les auteurs qui ont fixé le nombre de femelles qu'il convient de donner à chaque mâle, se sont, en général, guidés d'après l'âge, la force des animaux. Lafont-Pouloti conseille de faire couvrir à un étalon, la première année qu'on l'emploie, dix, douze ou quinze juments, et d'augmenter pendant cinq ans ce nombre, de deux juments tous les ans; après quelques années on diminuerait en suivant la même proportion. D'après un règlement adopté il y a quelques années par le département du Finistère, les détenteurs d'étalons départementaux ne devaient faire couvrir que vingt-cinq juments par les étalons de 4 ans, cinquante par ceux de 5 ans et soixante par ceux qui avaient

plus de 5 ans. Ce nombre ne pouvait être dépassé. Il était défendu de faire faire à chaque étalon plus de deux sauts par jour.

Parmi les hippologues qui ont voulu donner un nombre fixe, les uns portent à trente juments, d'autres à quarante, à cinquante, et de nos jours beaucoup à soixante, le nombre de celles que doit annuellement féconder un étalon, en supposant qu'il les couvre deux fois chacune.

Dans la plupart des provinces, les étalons des particuliers, appelés *étalons rouleurs*, vont faire la monte à domicile; on les sort dans le mois de février et on les mène de ferme en ferme, jusqu'au mois d'août. Chaque étalon saillit de quatre-vingts à cent cinquante, cent quatre-vingts, deux cents juments, presque toujours plusieurs fois chacune, et la plupart sont fécondées; lorsqu'il est dans une ferme, il saute, avant de la quitter, les cinq, six juments qui s'y trouvent. Nourris par les propriétaires des juments, ces étalons reçoivent de très-fortes quantités d'avoine et peuvent effectuer ce grand nombre de saillies sans que leur santé en souffre. M. de Sourdeval cite un étalon, issu des étalons du roi, qui couvrait, tous les ans, de cent vingt à cent trente juments, et qui, une année de cent vingt saillies, eut cent dix-neuf poulains. M. Vallon rapporte qu'en Afrique, où d'après Abd-el-Kader, l'étalon, employé au service de la selle, ne doit saillir que cinq ou huit fois au plus, quelques étalons font jusqu'à trois cents saillies dans la saison, jusqu'à six et sept par jour, sans être fatigués.

Lors même que les étalons ambulants et autres qui font de si nombreuses saillies ne paraissent pas malades et que les juments saillies sont fécondées, il ne faut pas croire que cette pratique soit favorable à la production de bons chevaux. Les mâles qui couvrent trop de femelles, quoique excités par une nourriture échauffante, ne sont pas dans les conditions nécessaires pour engendrer de bonnes bêtes de travail.

On ne peut donner aucune règle fixe sur le nombre de juments qu'il faut livrer à un cheval; on doit se guider, à cet

égard, d'après l'aptitude des animaux; mais en général on abuse de l'ardeur des reproducteurs, et l'on n'obtient de mâles du plus grand mérite que des poulains médiocres; tandis qu'on voit des chevaux de très-peu de valeur, qui couvrent accidentellement des femelles, donner de très-bons produits.

S'il arrive si souvent que les poulains, les agneaux les plus précoces sont les plus beaux et ceux qui se développent le mieux, cela ne provient-il pas de ce qu'ils ont été engendrés au commencement de la saison de la monte, avant que les étalons et les béliers soient épuisés? C'est d'autant plus probable que les individus précoces naissent souvent avant les beaux jours, dans une saison très-peu favorable : ils se développent malgré le froid et quoique les mères, manquant de bonne nourriture, n'aient que peu de lait.

Le nombre de juments livrées aux étalons de grande renommée qui ont donné de très-bons poulains, a toujours été restreint, et on agit ainsi, non-seulement pour assurer l'efficacité de la saillie et pour avoir des poulains de choix, mais encore pour prévenir l'usure anticipée de l'étalon, ce qui est un point important pour les animaux de très-grande valeur.

La plupart des étalons peuvent faire sans inconvénients au moins deux saillies par jour, l'une le matin, l'autre le soir; on peut même leur faire sauter, dans un jour, quatre, cinq juments, sauf à les laisser reposer les jours suivants. Lorsqu'on voit qu'un étalon met plus de temps à effectuer la copulation qu'il n'en mettait ordinairement, quoiqu'il aille toujours à la jument avec la même ardeur, on doit diminuer son service : n'employer que trois fois tous les deux jours, ou seulement une fois par jour, ou même une fois tous les deux ou trois jours, celui qui couvrait régulièrement une jument le matin et une autre le soir.

### IV. — *Gestations annuelles et bisannuelles des juments.*

Est-il convenable de faire saillir les juments tous les ans? On a longtemps cru qu'il ne fallait pas faire porter les fe-

melles nourrices. De Lafont-Pouloti, qui résume les hippiatres ses prédécesseurs, dit que la jument ne peut pas nourrir à la fois le poulain né et celui qui est à naître. Cette opinion est basée sur des considérations théoriques assez plausibles, et des faits nombreux semblent la confirmer.

Mais ce qui est vrai pour l'état de nature ou pour des animaux abandonnés dans les herbages, ne l'est pas dans les conditions artificielles produites par la domesticité, pour des animaux soumis à un régime uniforme et toujours substantiel. Une bonne nourriture donnée à la mère lui permet de nourrir suffisamment, et sans se fatiguer, un poulain et un fœtus. D'un autre côté, ne savons-nous pas que les grains et les graines nourrissent mieux que le lait; que des poulains qui en reçoivent convenablement peuvent être sevrés à un âge auquel ils auraient encore besoin du lait de leur mère, s'ils vivaient exclusivement dans les herbages?

Depuis que l'expérience a démontré combien il est facile de bien entretenir les juments qui portent et qui allaitent, et de sevrer les poulains très-jeunes sans nuire à leur développement, presque tous les auteurs conseillent les gestations annuelles.

On peut citer beaucoup de juments qui, pendant 15, 20 ans, ont fait annuellement un poulain. Nous en avons vu une à Morteau (Doubs), qui avait fait son premier poulain à l'âge de 2 ans. — Elle avait pris le mâle accidentellement. — Agée de 23 ans en septembre 1838, elle portait son vingt-troisième poulain, le vingt-deuxième qu'elle allaitait, était d'une belle venue.

Dans la Normandie, dans le Limousin, dans la Franche-Comté, on conduit la jument à l'étalon huit jours après le part. Dans le Pas-de-Calais, en Allemagne, on attend moins longtemps encore : elle est couverte deux, trois jours après qu'elle a mis bas. On a observé que ce moment est le plus favorable à la fécondation. Cette pratique est usitée dans les haras du Nord et de l'Est sans que les races en souffrent.

Sans doute avec les portées annuelles, on a moins de chances d'obtenir de ces chevaux très-distingués dont un

seul procure plus de bénéfices que deux chevaux médiocres. Les juments qui portent tous les ans sont plus tôt usées que celles qui ne font qu'un poulain tous les deux ans ; elles exigent des frais d'entretien plus considérables, et rendent moins de services comme bêtes de travail.

En définitive cependant, on a plus de bénéfices, non-seulement parce que la rente se renouvelle annuellement, mais aussi parce qu'elle est plus assurée : il est reconnu que les juments couvertes tous les ans sont plus sûrement fécondées que celles qui ne sont livrées à l'étalon que tous les deux ans.

Il n'y a, de nos jours, que quelques établissements et quelques propriétaires, recherchant moins les bénéfices immédiats que des chevaux très-distingués, qui ne livrent leurs juments à l'étalon que tous les deux ans. La différence du résultat est immense entre les portées annuelles et les portées bisannuelles, car avec les dernières il suffit qu'une jument passe une année sans être fécondée, sans retenir quand elle est conduite au mâle, ou qu'elle avorte, pour entraîner une perte considérable; tandis qu'avec les portées annuelles, une année perdue, quelle qu'en soit la cause, n'entraîne qu'une demi-perte, la jument étant toujours occupée, soit comme nourrice, soit comme portière.

Quoique ne disposant pas de nos ressources pour nourrir leurs chevaux, les Arabes agissent comme nous; ils font porter leurs juments tous les ans, à l'exception cependant de quelques chefs, ou de quelques riches particuliers qui tuent même les poulains qui naissent accidentellement de juments trop jeunes ou de juments mettant bas deux années de suite.

Du reste, il ne saurait y avoir de règle fixe sur cette question. Si les juments paraissent épuisées par la gestation ou par le travail, ou l'on donnera plus de grains, ou l'on sevrera plus tôt le poulain, ou même on laissera reposer une année sur trois ou sur quatre les juments, selon leur constitution. Le tempérament de la mère, son état, la vigueur du poulain, indiqueront à l'éleveur la marche qu'il doit suivre.

V. — *Soins des reproducteurs après la monte : conception.*

Soins de l'étalon. — Les animaux, après l'évacuation du sperme, sont tristes, ont les yeux abattus ; ils restent tranquilles dans les étables ou mangent paisiblement dans le pâturage à côté de leur femelle. Cet état de repos a peu de durée s'il y a plusieurs animaux ensemble ; il suffit que la jument cherche à s'éloigner, ou qu'un autre mâle s'en approche pour que les désirs se raniment dans le cheval qui vient de les satisfaire. Si le coït ne se renouvelle pas trop fréquemment, que les mâles soient adultes, forts, il est favorable à la santé; il imprime à l'économie des secousses salutaires, entraîne des déperditions qui augmentent l'appétit; toutes les fonctions sont activées et la nutrition se fait mieux, quoique la graisse ne devienne pas abondante.

Dans la monte en liberté, les animaux ne réclament aucun soin particulier lorsqu'ils ont effectué la copulation; mais dans la monte en main, on doit, après avoir remis l'étalon en place, le bouchonner, le couvrir et lui donner une demi-ration d'avoine; peu de temps après les animaux qui travaillent peuvent, sans nul inconvénient, être reconduits à leurs travaux.

Soins des femelles. Conception. — On appelle *conception*, *action de concevoir*, l'acte par lequel il se forme un nouvel être dans l'appareil génital de la femelle qui a été couverte. Pour que cette fonction s'effectue dans nos mammifères, il faut que la liqueur spermatique soit déposée dans le vagin, ou mieux, dans la matrice. Les organes de la femelle poussent-ils le sperme jusqu'à l'ovaire? Se détache-t-il pendant le coït un ovule qui traverse les trompes de Fallope et vient recevoir le principe vivifiant dans l'utérus? Quoi qu'il en soit, le calme des organes génitaux facilite la conception ; tandis que les fortes secousses, les violentes contractions des muscles abdominaux, les spasmes de l'utérus, en un mot tout ce qui comprime l'appareil génital et gêne les communications qui existent entre le vagin et les ovaires, la rend difficile. La

femelle ne peut, par aucune action directe, volontaire, contribuer à la conception; elle ne pourrait que la rendre difficile en exécutant certains mouvements. La nature a voulu, pour assurer la conservation des espèces, opérer cet acte mystérieux sans la volonté des individus qui doivent en supporter les conséquences.

Les hippiatres recommandent de bouchonner, de frictionner fortement les juments, de les battre même, de leur faire faire des courses de suite après la copulation. Toutes ces opérations sont nuisibles le plus souvent, en provoquant des désirs, en déterminant des contractions des muscles expirateurs et de la matrice. Il n'est pas nécessaire non plus de verser des seaux d'eau froide sur la croupe des juments, de les frapper, quoique ces opérations n'aient pour but, selon Buffon, que de calmer les convulsions qui subsistent après l'accouplement, et qui sont la cause du rejet de la liqueur séminale du mâle.

Au lieu d'employer ce moyen, il serait préférable de saigner les femelles avant la monte. Dans quelques établissements on pratique une saignée locale peu efficace. On coupe avec des ciseaux ce que l'on appelle le *bouton, la verrue.* C'est un repli de la membrane du vagin.

Il est mieux de soumettre les juments qui retiennent difficilement parce qu'elles sont trop ardentes, à un régime rafraîchissant, au vert, à l'eau chargée de farine et donnée à la place de l'avoine.

Les femelles saillies ne réclament donc aucun soin particulier, on doit les laisser en repos, ou tout au plus les frapper légèrement avec le plat de la main sur la croupe, surtout si elles paraissent vouloir contracter les muscles abdominaux; les placer dans un lieu un peu obscur et isolé, à l'abri des insectes et d'où elles ne puissent ni voir, ni sentir, ni entendre les étalons : le souvenir de la copulation pourrait réveiller des sentiments nuisibles à l'action que doit produire le principe fécondant. Si on les monte, on ne doit pas les toucher avec l'éperon : la piqûre des mouches, l'action de l'éperon sur le flanc, en produisant des chatouillements, peuvent dé-

terminer des spasmes dans l'utérus, des contractions dans les muscles abdominaux, et nuire à la conception. On doit enfin éviter tout ce qui peut engager les femelles à rendre les urines et les excréments, la compression exercée sur le bassin pour effectuer l'excrétion de ces matières ne pouvant que nuire à la fonction génératrice.

### § 4. — De la gestation.

La gestation est l'état des femelles qui, ayant été fécondées, portent le produit de la conception.

Soumis à l'influence de la liqueur spermatique, l'*ovule* acquiert une vie propre; il devient susceptible de se développer et de former un être semblable à ceux qui ont concouru à le créer. Sa présence suscite sur la surface interne de l'utérus une irritation spéciale qui détermine la sécrétion d'un liquide qui le nourrit et le fait adhérer à la mère; bientôt un corps intermédiaire fortement vasculaire nommé *placenta* se forme, des vaisseaux s'y établissent, et le *germe* devient ce qu'on appelle d'abord *embryon* et ensuite *fœtus.*

La présence du germe dans l'utérus produit dans la femelle des effets remarquables : l'excitation vénérienne diminue ou cesse du moins le plus souvent, le sang se porte dans le bassin en plus grande quantité, les vaisseaux qui se rendent à la matrice acquièrent du volume; cet organe prend un développement qui fait paraître le ventre plus ample. Cette dérivation influe sur tous les organes de la mère. Toutes les fonctions se ralentissent comme si la vie leur manquait; la gestation se fait sentir jusque sur certaines maladies dont elle arrête les progrès.

Signes de la gestation. — Dans les premiers temps de la plénitude, rien n'annonce cet état. La prompte cessation de la chaleur est le signe qui se remarque le premier, mais il n'est pas constant : l'on voit souvent des femelles dans lesquelles l'éréthisme, qui cause les désirs vénériens, se conserve un temps assez long après la conception. L'absence du retour des chaleurs est un signe plus certain ; encore observe-t-on quelques juments qui présentent cet état plusieurs fois

après une copulation féconde. On rapporte qu'une jument du haras de Saint-Léger, pleine depuis plusieurs mois, recherchait encore l'étalon; Louis XIV, s'en rapportant plutôt aux désirs de la jument qu'à Garsault qui la disait pleine, voulut qu'on lui donnât l'étalon; on la fit couvrir, elle avorta.

L'augmentation du volume du ventre n'est pas un signe plus constant, et dans tous les cas il ne se montre que plus tard. Il y a même des juments pleines dont le ventre grossit seulement dans les derniers temps de la gestation; dans d'autres, il diminue peu après le part : elles paraissent toujours pleines après les premières gestations. Lorsque le fœtus commence à être volumineux, il sort de la cavité pelvienne, s'avance dans l'abdomen; alors le ventre descend, s'avale, et les flancs se creusent supérieurement.

Après la conception, la vivacité des juments diminue presque toujours; elles deviennent molles, insensibles à l'éperon, trottent difficilement, et n'exécutent plus de mouvements désordonnés, soit que le fœtus les gêne, soit que leur tempérament change, soit que l'instinct les avertisse qu'elles ont leur progéniture à conserver. Mais il se trouve encore beaucoup de juments chez lesquelles ces changements sont peu sensibles.

L'exploration du bassin est souvent le seul moyen qui permette de constater l'état de l'utérus. Cette opération qui peut être fatale au fœtus, surtout dans les juments irritables, doit être faite avec précaution, et dans les cas d'urgence seulement. Quand on veut l'effectuer, il faut d'abord se faire les ongles, se graisser le bras avec un corps doux et l'introduire dans le rectum pour s'assurer de l'état de la matrice. Quelques personnes explorent les organes génitaux en passant le bras par la vulve. Par l'exploration, on peut constater le volume de l'utérus, reconnaître si cet organe est vide et si la jument n'a pas été fécondée; mais on ne peut pas s'assurer si le corps qui le remplit est un fœtus ou une production morbide.

Le gonflement des mamelles présente un signe moins incertain que les précédents. Il se fait remarquer peu de temps après la fécondation; dans les jeunes femelles qui portent

pour la première fois, le pis se déride, s'élève, les mamelons deviennent plus visibles, quoique ces organes conservent presque le même volume. Si l'on trait la jument, il sort du trayon un fluide d'abord transparent, un peu gluant, qui devient de plus en plus opaque. Ce signe ne peut être d'aucune utilité dans les femelles nourrices, et il n'est sensible que fort tard dans les vieilles juments.

Les signes que nous venons d'indiquer ne peuvent établir que des probabilités; vers le cinquième ou le sixième mois, les mouvements du fœtus deviennent sensibles et font cesser toute incertitude : le flanc droit est la partie où on les ressent le plus facilement. Pour les reconnaître, on place une main sur le dos, et l'on presse avec l'autre au bas du flanc droit; si la pression est assez forte, le fœtus comprimé exécute ordinairement des mouvements; on le sent aussi lorsque la jument est couchée sur le côté gauche, ou quand elle mange et lorsqu'elle vient de manger, car, à mesure que la grosse masse intestinale qui occupe le flanc gauche augmente, elle pousse le fœtus plus à droite. Les boissons froides ingérées en grande quantité dans l'estomac refroidissent l'abdomen, contrarient le fœtus et le font mouvoir; on peut à ses mouvements reconnaître sa présence en pressant sur le flanc droit, immédiatement après que la mère a bu de l'eau froide.

Vers la fin de la gestation, tous les signes précédents augmentent : les muscles de la croupe s'affaissent, le poids du fœtus tire le vagin, l'anus et la vulve sont enfoncés dans le bassin, les tubérosités ischiales deviennent saillantes, le pis est volumineux, les juments urinent souvent, trottent difficilement et en écartant les membres postérieurs; les mouvements du fœtus sont forts, on les ressent de tous les côtés de l'abdomen, on les aperçoit même quelquefois à la vue.

Soins des juments pendant la gestation.—Pendant les premières semaines et même les deux premiers mois, les juments sont très-disposées à avorter. Il faut prévenir les excitations, les courses, les compressions dans les écuries d'auberge, et tout ce qui peut porter un trouble violent dans l'économie animale.

Parmi les soins réclamés par les juments, nous plaçons en première ligne la *nécessité de l'exercice*, surtout pour les poulinières qui ne nourrissent pas. Il ne faut pas craindre que le travail soit nuisible, car nous voyons beaucoup de juments dont l'état de plénitude n'avait pas été soupçonné, qui ont supporté les plus rudes fatigues, fait les plus violents efforts, et qui cependant, le terme de la gestation arrivé, accouchent d'un fœtus bien conformé, fort et vigoureux. On a vu des juments parvenues à un état de gestation avancé supporter sans accident les fatigues de l'entraînement et subir l'épreuve de l'hippodrome. Cependant et malgré des exemples nombreux de faits semblables, il est sage d'exiger des juments plutôt un travail continu qu'un travail violent. Lorsque la gestation est avancée, on ne doit jamais faire galoper les juments ni même les faire trotter vers la fin de la plénitude; il faut les surveiller toujours avec soin, car l'avortement n'est pas le seul accident qu'on ait à craindre : le fœtus comprime les viscères, les presse, les frappe dans les secousses qu'il éprouve; il refoule le diaphragme en avant, comprime le poumon et prédispose la mère à contracter des irritations de poitrine.

Les agronomes calculent qu'il faut une quinzaine de jours de repos à une jument à l'époque du part. On doit cesser de la faire travailler trois ou quatre jours avant la mise bas, quand le volume de l'abdomen, la difficulté de marcher, le gonflement de la vulve, annoncent la fin prochaine de la gestation.

La *nourriture* forme ici un objet du plus grand intérêt. Il faut en surveiller l'administration quant à la quantité et quant à la qualité. La quantité doit être réglée de manière que la jument soit en bon état sans être trop grasse : l'obésité et la pléthore prédisposent à l'avortement et rendent l'accouchement pénible; la maigreur nuit à la sécrétion du lait.

Il faut réserver pour les juments pleines des aliments de bonne qualité; le développement régulier, la bonne constitution du fœtus, en dépendent. Le vert seul peut difficilement suffire pour les juments qui travaillent beaucoup; il vaut mieux

les faire travailler davantage et ajouter à l'herbe des grains, des farineux.

Les Anglais donnent à leurs poulinières des provendes appelées *mashes*, composées de deux parties d'orge et d'une partie d'avoine, concassées et arrosées avec de l'eau bouillante; ces substances fournissent beaucoup de chyle, elles nourrissent sans exciter.

Un supplément de nourriture au râtelier est nécessaire le matin aux juments qui vont dans les pâturages; l'estomac en partie rempli de foin est moins sensible que s'il était vide à l'impression que tend à produire l'herbe couverte de rosée; les aliments pris aux râteliers préservent aussi le fœtus de l'effet du froid; quelques bouchées d'herbe, quelques gorgées d'eau froide prises par une poulinière qui est à jeun, peuvent occasionner l'avortement.

Les aliments susceptibles de produire des indigestions, ceux surtout qui fermentent et dégagent des gaz dans les organes digestifs, seront donnés en petite quantité et souvent. Il faut surveiller les juments pleines qui sont au vert depuis peu, celles auxquelles on donne au râtelier le produit vert des prairies artificielles : les indigestions venteuses déterminent souvent la mort du fœtus en produisant la compression de la matrice et l'expression des fluides contenus dans le tissu spongieux du placenta.

Il est inutile de recommander de bien *panser* les juments pleines et de les couvrir avec soin, de les préserver du froid, surtout celles à poil ras, à peau fine, qui ne sont pas habituées aux intempéries. Nous ne recommanderons pas non plus de les *séparer* des grands ruminants, si dangereux à cause de leurs cornes, et de l'étalon, qui peut déterminer la mort de l'embryon en faisant revenir les juments en chaleur ou en les tourmentant; de prendre des précautions afin qu'elles ne se blessent pas contre les portes, contre les barrières, contre les brancards des voitures; de les laisser libres dans de grandes stales ou de les attacher de manière qu'elles ne puissent ni s'entraver ni se blesser entre elles, ni se faire mal contre les séparations, les crèches. Il serait aussi superflu de dire

qu'on ne doit pas les mettre dans les pâturages lorsque les chaleurs sont trop fortes, les mouches vigoureuses, ou lorsque le temps est froid et mauvais.

Nous avons encore en France beaucoup de juments poulinières qui vivent constamment dans les herbages où elles ne reçoivent pour toute nourriture, outre l'herbe qu'elles broutent, qu'un peu de foin souvent médiocre lorsque le temps est très-mauvais, et cependant avec ce régime les juments avortent rarement et mettent bas le plus souvent sans difficulté.

Elles avortent plus rarement que celles que l'on rentre durant la mauvaise saison, dit M. Huvellier, parce qu'elles sont habituées de longue main aux intempéries, parce qu'elles boivent peu et plus souvent; tandis que celles que l'on entretient dans les écuries conduites pour boire à des mares glacées y prennent pendant qu'elles sont en moiteur 30, 40 litres d'eau qui ne peuvent que réagir d'une manière fâcheuse sur le fœtus. De là de fréquents avortements vers le dixième et le onzième mois de la gestation.

Nous avons signalé les boissons glacées comme une des causes les plus fréquentes de l'avortement. Il faut faire boire souvent les juments pleines, les soumettre même à un régime aqueux afin qu'elles soient moins tourmentées par la soif, et leur distribuer l'eau au moment où elle sort du puits ou bien quand elle a été échauffée par un séjour de quelques heures dans l'écurie si elle provient d'une mare ou d'un autre réservoir exposé à l'air froid.

Indépendamment de ces soins hygiéniques et de ces précautions, il faut dans quelques cas employer des moyens particuliers. La *saignée* peut être utile lorsque la jument est trop ardente, qu'elle est trop bien nourrie, qu'elle ne travaille pas suffisamment, et que les chaleurs ne cessent pas après la copulation. Elle est le plus souvent indiquée vers le sixième mois de la gestation, lorsque la femelle présente un état pléthorique bien marqué, lorsqu'elle a la tête lourde, le pouls plein, dur; les yeux vifs, les membranes muqueuses de l'œil, du nez, rouges; les membres postérieurs engorgés. Il ne faut pas oublier cependant que la pléthore est un état habi-

tuel aux femelles pleines et qu'on doit les saigner avec précaution pour ne pas produire de brusques changements; de petites évacuations sanguines plusieurs fois répétées seraient préférables à une forte saignée.

Il peut être utile de tirer du sang à une jument pleine après un accident, un coup..... Bourgelat ordonnait dans ces cas un bol astringent. Les substances médicamenteuses sont aujourd'hui abandonnées avec raison.

Il faut traiter avec beaucoup de *soin les maladies* des femelles pleines, user d'un traitement actif, bien raisonné, capable d'abréger le plus possible la maladie; mais s'abstenir de moyens violents qui portent le trouble dans l'économie animale.

Durée de la gestation. — Le produit de la conception met à parcourir les phases de son développement un temps qui varie de 322 à 419 jours. D'après M. Gayot, vingt-cinq juments, qui ont pouliné au haras du Pin en 1842, ont porté en moyenne 343 jours. La gestation la plus courte a été de 324 jours, et la plus longue de 367. La durée moyenne de la gestation est de 347 à 360 jours, 11 mois et quelques jours.

### § 5. — De l'avortement.

On appelle *avortement* l'expulsion du fœtus chassé de la matrice par une cause anormale. On dit également qu'il y a avortement lorsque le fœtus est mort dans l'utérus quoiqu'il ne soit pas expulsé de cette cavité.

Causes de l'avortement. — L'avortement est produit par tout ce qui tend à rompre la liaison qui unit le placenta à l'utérus, et par ce qui rend les juments incapables de nourrir le fœtus. Les causes en sont nombreuses; elles peuvent agir à toutes les époques de la gestation et sont prédisposantes ou occasionnelles, physiologiques ou mécaniques.

Parmi les causes *prédisposantes* se trouvent certaines conformations du bassin, des exostoses sur les os des îles, un bassin trop étroit, l'accouplement avec un mâle trop grand pour la femelle, certaines maladies de la matrice, l'irritabilité

trop grande des juments, et la plupart des causes *physiologiques* que nous allons indiquer.

Le repos trop longtemps continué, une nourriture trop copieuse, trop substantielle, enfin tout ce qui rend le sang des juments pleines trop abondant et trop riche en cruor dispose ces femelles aux congestions sanguines sur l'utérus et peut détacher le placenta.

Les aliments ligneux, peu alibiles, sont nuisibles pendant la gestation; ils irritent les organes digestifs et rendent le ventre volumineux, compriment la matrice et prédisposent à l'avortement. Une nourriture insuffisante produit le même effet en rendant le sang de la mère séreux, pauvre en fibrine. Enfin, les fourrages poudreux, vasés, rouillés; les eaux impures, croupies, qui altèrent le sang; les années pluvieuses; l'air impur, chaud, dilaté; les habitations mal tenues, humides, infectes, et toutes les circonstances contraires à une bonne respiration, sont des causes d'avortement.

La plupart des causes que nous venons d'énumérer agissent à la fois sur un grand nombre de femelles et déterminent ordinairement des avortements plus ou moins *épizootiques*.

Les causes physiologiques, la mauvaise nourriture, la pléthore, etc., occasionnent rarement, d'une manière directe, la mort du fœtus; elles produisent le plus souvent des prédispositions, et les femelles qui ont été soumises à leur influence avortent ensuite par la plus légère cause occasionnelle. Ainsi s'explique comment un petit coup, un léger froid, donnent quelquefois lieu à l'avortement, tandis que dans une foule d'autres circonstances de pareilles causes sont sans effet.

Le chatouillement du flanc par l'éperon, la piqûre des insectes, peuvent le produire en excitant dans les organes génitaux des mouvements qui expulsent le produit de la conception. La présence d'un étalon peut occasionner les mêmes effets. Ces causes agissent seulement sur les juments qui ont de grandes prédispositions, principalement sur celles qui viennent d'être fécondées. Le coït et la contrainte nécessaire pour fixer une femelle non disposée à se laisser couvrir, peuvent aussi produire l'avortement.

Les coups de pied, les coups de corne, les pressions contre les portes, contre les voitures, les glissades, les chutes, les efforts violents, les sauts, les allures trop rapides, etc., les indigestions venteuses, les toux, fortes, quinteuses, et les fortes contractions des muscles abdominaux, sont les causes *mécaniques* les plus ordinaires de l'avortement.

Les aliments couverts de gelée blanche ou simplement de rosée, les boissons froides prises en grande quantité, les fortes irritations du tube intestinal, les coliques, les inflammations du poumon et toutes les maladies graves, peuvent faire avorter les juments.

Les saignées trop copieuses, les purgatifs drastiques produisent quelquefois le même effet.

Signes de l'avortement. — L'expulsion accidentelle du fœtus est quelquefois précédée de phénomènes qui la font pressentir, mais d'autres fois elle arrive sans qu'aucun signe l'ait annoncée. Ce dernier cas se présente assez souvent immédiatement après la conception, et les propriétaires des juments croient qu'elles n'ont pas été fécondées. Il n'en est pas de même quand l'avortement a lieu vers la fin de la gestation. Les phénomènes qui le précèdent alors sont ceux qui se montrent ordinairement avant le part. On ne peut le distinguer de celui-ci que par des signes commémoratifs.

On doit supposer qu'il y a avortement lorsque la jument, n'étant pas encore parvenue au terme de la gestation, devient triste, cesse de manger, prend un pouls tendu, fréquent, un flanc creux, lorsque la vulve se gonfle, que la jument cherche souvent à uriner, qu'elle se couche et se relève fréquemment, que les mamelles se flétrissent. Dans le part, le gonflement des lèvres de la vulve précède les douleurs, tandis que dans l'avortement les coliques se déclarent avant qu'aucun changement soit survenu aux organes externes de la génération. Il arrive quelquefois que les femelles, sans avoir donné aucun signe de maladie, font des efforts, ont quelques coliques, et expulsent un fœtus. La sortie des fœtus qui ont cessé de vivre est toujours plus difficile que celle des poulains vivants.

L'avortement est quelquefois annoncé par des mouvements forts, désordonnés, qui se font sentir au flanc de la jument : cela arrive lorsque, la gestation étant avancée, un coup subit a blessé le fœtus sans le faire mourir immédiatement; il exécute alors, pendant quelque temps, des mouvements plus ou moins violents dont la cessation indique presque toujours la mort de l'être qui les exécutait.

Le fœtus peut rester dans la matrice longtemps après qu'il a cessé de vivre; dans ce cas on reconnaît que l'avortement a eu lieu à un écoulement fétide, sanguinolent, puriforme, qui s'établit par la vulve; la jument devient triste, le ventre est volumineux, tendu et douloureux.

Soins des juments. — Pour prévenir l'avortement il faut éviter les causes qui peuvent le produire et soigner les juments, les nourrir comme nous l'avons dit en parlant de la gestation, faire construire des portes larges, abattre les angles des huisseries. Au premier signe de maladie que présentent les femelles pleines, il faut les entourer de tous les soins que leur état exige; une saignée pratiquée à propos, un peu de diète ou une nourriture bonne et peu abondante, selon les indications, peuvent arrêter le mal de la mère et prévenir la mort du fœtus.

On doit, dans tous les cas, placer la jument dans un lieu obscur, sur une bonne litière, et la laisser tranquille. Si l'on croit que le fœtus soit mort, il faut donner à la mère de l'eau tiède avec de la farine, et au besoin, une infusion aromatique. Pour faciliter le part, on emploie les moyens que nous indiquerons en traitant de l'accouchement; seulement, comme on a peu à espérer du produit de la conception, il faut chercher exclusivement à ménager la mère. Les organes de la génération n'étant pas disposés pour le part, on a besoin presque toujours de dilater l'utérus. Cette opération doit être faite avec toutes les précautions que la chirurgie prescrit. Des lavements, des injections émollientes dans le vagin pour relâcher les tissus, peuvent être utiles; ces dernières sont nécessaires lorsque le fœtus se décompose dans la matrice, et il y a alors avantage à employer des liquides acidulés. On facilite

les efforts de la mère par des infusions aromatiques en boisson ; et si de simples infusions ne suffisent pas, on doit donner des breuvages plus excitants. Quelques auteurs ont conseillé d'irriter la pituitaire pour provoquer de fortes expirations.

Après l'avortement, la jument exige souvent plus de soins qu'après le part naturel. On la tiendra dans un lieu où la température soit un peu élevée, on lui donnera des boissons tièdes, peu d'aliments et au besoin on administrera des lavements d'eau tiède, des décoctions de mauves. On n'exposera point la malade aux courants d'air ; on ne la sortira de l'écurie que lorsque tous les accidents, l'irritation de la matrice, du péritoine, auront cessé. Si des opérations ont été nécessaires, s'il a fallu introduire dans le vagin des corps durs, on injectera pendant quelques jours dans ce conduit des décoctions de mauves avec ou sans quelques gouttes de vinaigre.

Si les juments ont du lait, il faut les traire, lors même que les poulains seraient morts ; cette opération est nécessaire quand la gestation était arrivée à son terme, que le pis est gros, tendu, douloureux ; elle peut, dans tous les cas, être utile en provoquant la sécrétion du lait et en rendant la jument capable de nourrir un poulain dont la mère serait morte ou mauvaise nourrice.

Quand une jument a avorté dans une ferme et que la cause de cet accident est restée inconnue, il faut, pour prévenir d'autres avortements, porter son attention sur les juments et sur tout ce qui les entoure, sur la litière, les portes, les harnais, l'abreuvoir, le travail et la nourriture. Tantôt il faudra saigner les animaux ou leur donner du vert ou de l'eau blanche ; tantôt supprimer du mauvais foin et donner de l'avoine ; d'autres fois, mettre un collier de plus à la charrue, élargir la porte de l'écurie, faire niveler les abords de l'abreuvoir, cesser un pâturage ou y envoyer les juments moins matin.

Effets de l'avortement. — La perte du fœtus, presque toujours inévitable, est le premier inconvénient de l'avortement. Tous les soins donnés à la mère, les avances faites pour la

faire saillir sont perdus; la nourriture récoltée et conservée pour l'entretien du poulain, reste souvent sans débouchés et est employée sans avantage.

La mère contracte quelquefois des maladies difficiles à guérir ou incurables; elle conserve une grande disposition à avorter, et, plus tard, le moindre accident fait périr le fruit qu'elle porte. Il y a des femelles qui, après un avortement, restent stériles pendant un temps variable, quelques-unes toujours.

## § 6. — Du part.

Signes annonçant que le part va avoir lieu. — Vers la fin de la gestation les signes qui caractérisent cet état deviennent très-prononcés : le ventre est avalé, le flanc creux, l'anus enfoncé par le tiraillement que le fœtus fait éprouver à la partie postérieure du vagin et au rectum; les hanches sont écartées; les urines, les excréments sont rendus fréquemment et peu à la fois; le pis a acquis un grand développement, il est dur, gros et les mamelons sont roides; le lait est visqueux et commence à devenir opaque; gonflée et dilatée, la vulve émet un liquide gluant et incolore; les membres abdominaux sont écartés; la marche est lente, difficile.

Quand les juments qui présentent ces signes sont agitées, inquiètes; qu'elles vont, viennent, recherchent la retraite, un lieu obscur, couvert de litière; qu'elles se couchent, se lèvent souvent; que l'écoulement qui a lieu par la vulve est abondant; que des coliques plus ou moins fortes se montrent, le part n'est pas éloigné.

Phénomènes du part. — Le *part*, *parturition*, *mise bas*, *accouchement*, est appelé *à terme* quand il vient à peu près à l'époque à laquelle la plupart des femelles de l'espèce mettent bas; *prématuré* lorsqu'il a lieu avant le terme ordinaire, et *retardé* quand il arrive plus tard. L'accouchement est dit *naturel* s'il s'opère sans grandes difficultés; *laborieux* s'il exige de grands efforts de la part de la femelle, et *contre nature* lorsque la sortie du fœtus ne peut pas avoir lieu.

Le fœtus est disposé de manière à occuper le moins d'es-

pace possible ; replié sur lui-même, il présente la forme d'un corps légèrement ovoïde dont le museau et les pieds antérieurs forment la petite extrémité ; très-intimement lié avec la face interne de l'utérus, il se nourrit aux dépens du sang de la mère, jusqu'à l'époque où il peut élaborer lui-même sa nourriture ; quand ce moment est arrivé, il commence à se séparer, et forme bientôt un corps étranger.

*Part naturel.* L'incommodité, la gêne qu'il occasionne, déterminent dans la mère la contraction des muscles expirateurs. La matrice comprimée agit elle-même sur le corps qu'elle renferme, pendant que son orifice vaginal se dilate. Le fœtus est alors poussé vers le vagin, la pointe du cône formée par le museau fait l'office d'un coin et tend à dilater d'abord le col de l'utérus et enfin le canal qui doit le conduire dehors. On aperçoit entre les lèvres de la vulve une partie des membranes formant avec les enveloppes une vessie pleine de liquide : on distingue les pieds, le bout du nez, plongés dans les liquides au milieu desquels le fœtus s'est développé. Lorsque le part est arrivé à ce point, de grands efforts sont encore nécessaires pour pousser la tête et les épaules hors de la cavité pelvienne ; mais lorsque ces parties ont franchi la vulve, une dernière contraction de la mère expulse le train postérieur avec facilité.

Les enveloppes fœtales se rompent quelquefois, les eaux s'écoulent aux premiers efforts que fait la jument, et la tête, les membres du fœtus sont mis à nu ; alors l'accouchement est dit *sec ;* il est toujours pénible, difficile : les eaux gluantes qui baignent le fœtus dans le part ordinaire, en facilitent le glissement et la sortie.

Quand la jument met bas étant debout, le fœtus retenu en partie par le cordon ombilical tombe sur les jarrets d'abord et arrive sur le sol sans qu'il en résulte d'accidents ; la secousse qu'il éprouve en tombant, loin d'être nuisible, rompt le cordon ombilical et facilite la délivrance en contribuant à détacher le placenta.

La mère rompt le cordon ombilical par la secousse qu'elle fait en se relevant lorsqu'elle a mis bas étant couchée ; d'au-

tres fois elle le rompt avec les dents ou le mange ainsi que les membranes en léchant le nouveau-né. Dans tous les cas le tiraillement ou l'écrasement arrête l'hémorragie et la ligature est inutile.

Si les phénomènes de l'accouchement n'ont pas lieu ainsi que nous venons de le dire, il peut être nécessaire de le faciliter.

*Part laborieux et contre nature.* — Le part peut être rendu laborieux par plusieurs causes dépendant les unes de la mère, les autres du fœtus : par un vice de conformation, par une exostose du bassin, par des polypes du vagin, par un squirre et la rigidité du col de l'utérus, par la faiblesse ou l'irritabilité trop grande de la jument, par le volume excessif, l'hydropisie du crâne ou la mort du fœtus. D'autres fois, le part laborieux dépend de ce que celui-ci se présente mal : c'est tantôt la tête qui se montre la première, les membres thoraciques restant en arrière; d'autres fois la croupe qui apparaît d'abord. Dans ces deux positions le part a presque toujours lieu assez facilement, quoique exigeant plus d'efforts que lorsque la tête et les extrémités antérieures sortent les premières et simultanément.

Toutes les causes qui produisent le part laborieux peuvent rendre la sortie du fœtus impossible; elles occasionnent alors un part contre nature. En outre, celui-ci a presque toujours lieu quand il existe des adhérences morbides, des ruptures des organes génitaux, quand le fœtus se présente par les épaules, ou par le milieu du corps, soit par les côtes, soit par le dos, soit par les quatre membres, ou par un, deux ou trois membres, les autres restant en arrière ou poussant contre le bassin; quand deux fœtus libres ou adhérents l'un à l'autre se présentent à la fois; quand le cordon ombilical est entortillé autour du fœtus et le retient dans la matrice.

*Part prématuré.* Le part prématuré est produit par la constitution de la mère ou par un état particulier du fœtus, qui fait arriver la fin naturelle de la gestation avant l'époque ordinaire. Il diffère de l'avortement en ce que celui-ci dé-

pend d'un accident. Du reste, ils sont quelquefois très-difficiles à distinguer l'un de l'autre lorsque le fœtus naît vivant.

Le part prématuré n'offre rien de particulier s'il n'est devancé que de quelques jours, si le fœtus a eu le temps de se développer, s'il est viable, bien constitué; mais si le nouveau-né est faible, petit, *inachevé,* il faut le sacrifier : il réclamerait, pour être élevé, plus de soins qu'un poulain vigoureux et il ne deviendrait probablement jamais une bonne bête de travail. On doit surtout se déterminer à faire le sacrifice du jeune sujet mal constitué, lorsque c'est la faiblesse de la mère qui a fait devancer l'accouchement. La jument réclame du repos et des soins qui sont incompatibles avec l'allaitement. Il n'y aurait avantage alors à garder le poulain qu'autant qu'il serait d'une race précieuse et qu'on pourrait le faire allaiter par une cavale qui aurait perdu son petit.

Soins de la jument. — Quand le terme de la gestation approche, la jument, pour être facilement surveillée, visitée constamment, sera placée dans un lieu, enclos ou écurie, où la surveillance soit facile. Elle sera mise seule dans une loge spacieuse, éloignée des curieux, bien fermée, sans courants d'air et obscure, surtout dans la saison des mouches; une température douce aussi favorable au petit qu'à la mère doit y régner constamment. Le sol en sera uni, ferme, non glissant — de la terre battue est préférable au pavé — et garni d'une litière abondante, mais qui ne sera pas renouvelée au moment du part afin que la jument ne soit pas tentée d'en manger.

On lui donnera une nourriture choisie, foin et herbe, ou foin et racines, ou racines et son mouillé. Si elle est grasse, forte mangeuse, elle sera exactement rationnée; si elle est plutôt maigre, on la nourrira plus copieusement et même à l'avoine dont on proportionnera la quantité à son état. Les rations seront composées de telle sorte, fourrages secs, racines et avoine ou mashes, que la jument soit bien nourrie sans avoir le ventre trop volumineux ni une soif trop ardente. On devra donner les boissons à discrétion ou très-souvent afin qu'elles soient prises en petite quantité à la fois.

Tout en surveillant, en visitant pendant la nuit les juments prêtes à mettre bas, on les laissera tranquilles; on ne doit jamais se presser de leur porter secours, de rompre les enveloppes fœtales, car des douleurs, même un peu longues, sont moins dangereuses que les manœuvres les plus habiles faites pour faciliter l'accouchement. Cependant, si les juments paraissent éprouver de grandes difficultés, si l'on a lieu de les croire constipées, on peut vider le rectum, donner des lavements.

Quand le part est laborieux, qu'il se prolonge trop longtemps, il faut rechercher la cause qui le retarde. La mère est-elle faible, fatiguée, on lui donne des infusions, des breuvages excitants, du vin chaud, miellé, et l'on opère des tractions légères sur le fœtus. Si l'empêchement provient d'un état pléthorique, de l'irritabilité de la jument, on pratique des saignées. Souvent la diminution du sang détend les parties, calme l'irritation, régularise les efforts et facilite la sortie du fœtus. On peut aussi, surtout si les membranes ont été rompues, faire des onctions avec des substances très-douces ou faire des injections émollientes.

Lorsqu'il y a part contre nature, que le fœtus, par sa mauvaise position, empêche la parturition, il faut le faire rentrer dans le bassin, le tourner et chercher à lui donner une position qui lui permette de sortir aisément. On ne doit pas faire des efforts pour le retirer sans l'avoir convenablement placé. Enfin, si le fœtus est mort, trop volumineux, monstrueux, qu'il faille le retirer par morceaux, si la mère est mal constituée, s'il faut l'opérer, extraire des polypes, on emploiera les moyens conseillés par la *Chirurgie vétérinaire.*

Les femelles qui restent toujours dans les pâturages, habituées aux variations de température, moins impressionnables d'ailleurs et plus robustes, réclament peu de soins au moment de la mise bas; il suffit qu'elles aient des hangars, des cabanes, des parcs, des murs, pouvant les abriter un peu, et qu'elles ne soient pas tourmentées.

Soins a la mère après le part; délivrance. — Après le part, il faut bouchonner la jument, la couvrir et lui donner

de l'eau blanche, tiède, mais peu. En général, on donne trop de boissons et surtout des boissons alimentaires farineuses, et cela est nuisible, du moins aux femelles qu'on n'a pas l'habitude de traire : il en résulte un excès de lait qui nuit à la mère et au jeune sujet.

Si le temps est mauvais, on tiendra la jument à l'écurie et on la garantira des courants d'air. La matrice et le péritoine sont, après les efforts nécessités par la sortie du fœtus, sensibles, douloureux, exposés à contracter des inflammations. Les juments qui travaillent doivent avoir douze ou quinze jours de repos après la mise bas.

Si lorsque l'accouchement a lieu, le pis est distendu, douloureux, que le petit soit mort ou trop faible pour teter, il faut traire la jument, la mettre à la diète, lui donner une nourriture peu substantielle. D'autres fois les mamelles restent vides, flasques; cela a surtout lieu dans les femelles fines qui mettent bas pour la première fois; dans celles dont le tempérament n'est pas formé et dont les glandes ne sont ni bien développées, ni bien actives. Une très-bonne nourriture est le meilleur moyen d'activer la sécrétion des mamelles. A ce moyen il faut ajouter la traite, des frictions douces, fréquemment répétées, sur le pis. Il peut être avantageux de faire teter les poulinières dont les mamelles sont inactives par des poulains forts, capables de stimuler ces glandes.

Le plus souvent le *placenta*, vulgairement appelé *délivre*, se détache et tombe peu de temps après la sortie du fœtus. Lorsque ce phénomène n'arrive pas naturellement, on peut employer divers moyens pour le provoquer, mais il faut agir avec précaution. Si M. Delwart dit qu'il est dangereux de le laisser plus de trois jours dans la matrice, M. Demoussy croit qu'on peut sans inconvénient ne l'extraire que lorsqu'il se putréfie.

Il ne peut pas y avoir d'inconvénient à faire dans la matrice des injections avec des décoctions de mauve, avec de l'eau acidulée, et à administrer à la jument qui est faible des breuvages aromatiques, excitants; à attacher au cordon ombilical qui pend hors de la vulve un léger poids, dont la trac-

tion régulière et continue suffit presque toujours pour opérer la délivrance. Mais en général ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on doit introduire la main dans l'utérus pour le débarrasser.

Après la mise bas les Arabes entourent le corps de la jument d'une bande d'étoffe en laine qu'ils laissent sept à huit jours. Cette pratique, plus rarement usitée en Europe, a pour but de soutenir l'abdomen, d'en faciliter la rétraction et de préserver les parties sensibles des courants d'air.

Soins au petit. Lorsque les enveloppes fœtales n'ont pas été déchirées pendant le part, on les rompt pour faire respirer le petit. De même pour le cordon ombilical, s'il est encore adhérent, il faut le couper à 15 ou 18 centimètres de l'ombilic : quand la section a été pratiquée avec un instrument tranchant, qu'elle a été franche, il s'écoule beaucoup de sang. Dans ce cas la ligature, quoiqu'elle soit rarement indispensable, peut être utile. Elle doit être pratiquée avant l'opération.

On place toujours le nouveau-né sur une litière fine, sèche et assez épaisse pour le préserver de la fraîcheur du sol. On veillera à ce que la mère le lèche ; si elle néglige de le faire, on doit l'y engager en saupoudrant le petit avec du sel, du sucre, du son, de la farine ou tout autre corps pulvérulent dont elle soit avide.

Quelques juments se refusent, malgré tous les moyens que l'on emploie pour les y engager, à lécher leur poulain ; il faut alors sécher ces derniers avec des étoffes douces, absorbantes. Les frictions exercées sur le nouveau-né avec un linge ou par la langue de la jument, en le séchant, le fortifient. S'il est frileux on le couvre d'étoffes chaudes.

Les poulains nés à terme, robustes, se lèvent seuls peu après leur naissance et se dirigent vers la mamelle de leur mère. Si cependant ils étaient trop faibles, on les soulèverait et on leur mettrait le mamelon dans la bouche ; une gorgée de lait suffit pour les rendre capables de se soutenir. Néanmoins on est quelquefois obligé de faire couler le lait dans la bouche des poulains ou même de traire les juments et de

faire boire le lait aux petits. En général, ces soins ne sont nécessaires que pendant très-peu de temps.

Les auteurs recommandent de visiter toutes les parties des nouveau-nés, afin de voir si les ouvertures naturelles existent, si les jeunes sujets n'ont pas des formes défectueuses, des organes surnuméraires faciles à enlever. Par des opérations fort simples, on peut dans ce moment remédier à des vices de conformation capables de faire périr les poulains ou de les déprécier beaucoup.

Si la jument n'a pas de lait ou si elle est morte, on donnera au poulain une autre nourrice, ou on l'allaitera artificiellement.

### § 7. — Des soins aux nourrices et aux poulains jusqu'après le sevrage.

#### I. — *Soins des nourrices.*

Tous les soins que nous venons d'indiquer doivent être continués après le part, pendant un temps plus ou moins long, selon la température, et selon l'état des juments. S'il fait beau, surtout si les cavales sont habituées au pâturage, si toutes les fonctions s'exécutent bien, on peut les conduire sur un gazon avec leur petit quelques jours après la mise bas. On continue ensuite l'usage de cette promenade ou bien on l'interrompt selon l'état du temps.

Quelques juments, surtout parmi celles qui mettent bas pour la première fois, n'ont pas, au moment du part, le lait qui leur serait nécessaire pour nourrir le nouveau-né. Aux frictions que nous avons recommandées, il faut ajouter pour activer la sécrétion des mamelles, l'usage d'une nourriture succulente, de facile digestion, mêlée à une quantité d'eau convenable.

Un bon pâturage et au râtelier un mélange de froment, d'avoine, d'orge, concassés et délayés dans l'eau, sont très-convenables. C'est dans cette circonstance que les Anglais font un grand usage de ces provendes appelées *mashes*. Si la saison ne permet pas de faire pâturer, on administrera des

gerbées, du foin de première qualité, des racines et le barbotage. M. Delwart conseille la poudre d'anis à la dose de 94 ou 125 grammes en breuvage. Cette substance, ainsi que le sel marin, serait avantageusement mêlée à titre de condiment aux provendes. Des soupes avec du vin miellé ou sucré produisent aussi de très-bons effets.

Si ces substances et l'excitation par la bouche du poulain, qu'on doit faire teter souvent, n'ont pas, après quelques jours, donné aux mamelles une activité suffisante, il faut chercher une autre nourrice ou allaiter le petit artificiellement. Si on le laissait à sa mère, on devrait peu compter sur le lait qu'il prendrait et lui donner une nourriture appropriée à son âge. Il est presque toujours avantageux de laisser tarir les juments qui ont très-peu de lait; les nourrissons les fatiguent, les épuisent, sans profit pour eux-mêmes.

Mais la plupart des juments ont assez de lait, et beaucoup en ont une trop grande quantité. Elles ne réclament donc, peu de temps après le part, que la nourriture qu'elles recevaient avant; il suffit, si la saison le permet, de les conduire dans un bon gazon, l'herbe en serait-elle un peu courte.

Du reste, les poulains ne doivent que médiocrement teter. Au commencement de la vie ils sont très-exposés à contracter des maladies mortelles des organes digestifs, et il est presque toujours avantageux de ne pas leur laisser prendre tout le lait de leur mère. On trait les juments. Cette opération a l'avantage de soulager les bonnes nourrices qui ont le pis gonflé, douloureux, et de préserver des indigestions le poulain, qui d'ailleurs ne saurait prendre tout le lait de sa mère.

Après quelques jours, ces précautions deviennent inutiles. Quand le poulain a été purgé par le colostrum, il est moins exposé aux affections de l'appareil digestif; c'est alors qu'il faut donner aux juments une nourriture bonne et abondante jusqu'au moment du sevrage. Elles ont besoin, comme pendant la gestation, d'aliments substantiels : pleines, elles avaient à nourrir le fœtus, nourrices, elles allaitent le poulain; le sang, qui, pendant la gestation, se dirigeait vers la

matrice, se porte après le part aux mamelles pour entretenir la sécrétion du lait, et l'économie animale fait au moins autant de déperdition après la mise bas que pendant la gestation.

Il faut réserver les plus succulents pâturages pour les juments qui nourrissent; elles doivent y être tranquilles, et, autant que possible, ne pas être réunies à d'autre bétail. Il est bon même de ne pas en mettre un grand nombre ensemble. A Pompadour, et dans les haras bien tenus, les herbages sont divisés en compartiments dans lesquels on place une, deux, trois, quatre juments poulinières, suivant leur caractère, leur force, et leur race.

Si l'herbe n'a pas encore poussé lors de la mise bas, ou si elle est courte, que les chaleurs soient trop fortes, il faut donner les meilleurs fourrages secs avec des racines et des provendes. En été, le produit des prairies artificielles, la luzerne, le trèfle même, donnés avec précaution, sont très-bons, quoi qu'on en ait dit, et dans toutes les saisons, des substances farineuses délayées dans l'eau produisent beaucoup de bon lait. Les féveroles, le froment, les pois doivent être écrasés et mouillés avant d'être donnés aux nourrices. Et quelles que soient la fertilité des pâturages et les qualités du foin, les juments maigres qui nourrissent ont besoin, pour donner de bons poulains, de recevoir du grain toute l'année. On ne doit rien négliger pour faire venir à la mère beaucoup de lait et de bon lait, car la constitution des chevaux dépend presque toujours de leur première nourriture, et les poulains qui ne tettent pas convenablement deviennent rarement des chevaux bien robustes.

Les juments qui portent et allaitent ont besoin d'être particulièrement soignées quant à la nourriture. Le lait des femelles qui souffrent, qui sont mal nourries, est, non-seulement peu abondant, mais encore clair et séreux. Il faut surveiller les poulinières, voir si elles mangent de bon appétit, si elles digèrent facilement, si elles s'entretiennent bien. On ne doit les mettre dans les pâturages qu'aux heures convenables, leur faire éviter les fraîcheurs du matin, les chaleurs du milieu du jour, et les insectes ailés.

Pendant l'allaitement il survient quelquefois des engorgements au pis, des inflammations aux mamelles. Pour prévenir ces accidents et pour les combattre, il faut faire teter les poulains souvent, ou traire les juments avec précaution; si le mal est grave, employer la diète, les fumigations, les lotions adoucissantes et les cataplasmes arrosés, selon les indications, avec de l'eau blanche, du laudanum. Les gerçures, les crevasses ne réclament qu'une grande propreté, et des lotions émollientes, acidulées,ou des lavages avec de l'eau de savon; les onguents, le beurre, la graisse, tous les corps gras, même frais, ne doivent être employés que très-rarement, et l'on doit toujours les enlever, par de bons lavages, avant qu'ils aient eu le temps de devenir rances.

*Sevrage.* Si la jument travaille, si elle porte, si elle est médiocrement nourrie, il est facile de la faire tarir; car, dans ces circonstances, elle a ordinairement peu de lait, et l'on peut sans inconvénients cesser de faire teter son poulain. Mais il n'en est pas de même si elle reçoit une nourriture abondante, et que la sécrétion des mamelles soit active; elle désire alors ardemment le petit, son instinct l'excite à le rechercher, et la tension douloureuse que produit le lait augmente encore ce désir. Pour prévenir les effets du sevrage, il faut diminuer la nourriture et augmenter le travail pendant quelques jours avant d'éloigner le petit; ces moyens suffisent seuls dans les femelles pleines, surtout si on les prive graduellement de leur nourrisson. Quand on les néglige, l'accumulation du lait tourmente les poulinières, produit le gonflement, et, quelquefois, la suppuration, le squirre de la mamelle. La douleur du pis peut même réagir sur l'économie animale et produire la fièvre.

Pour prévenir ces accidents, on pourrait, quand on est obligé de faire un sevrage trop brusque, traire les juments de temps en temps, d'abord tous les jours, ensuite tous les deux jours, et, au besoin, faire des lotions sur les mamelles avec des liquides froids astringents ou administrer un ou deux purgatifs.

II. — *Soins des poulains.*

PENDANT L'ALLAITEMENT. — Les qualités comme les défectuosités du cheval n'existent qu'à l'état de germe, au moment de la naissance; et les unes et les autres se développent ou restent latentes selon la manière dont le poulain est élevé. Le descendant d'un cheval à jambes sèches, à articulations grosses, à peau souple, à corps cylindrique, ne formera qu'un cheval lourd, dont la peau sera épaisse, le ventre volumineux, s'il passe sa jeunesse sur des pâturages trop humides.

C'est surtout dans l'âge le plus tendre que les êtres vivants sont le plus malléables; c'est alors qu'il faut soigner les poulains pour modifier leur conformation, combattre leurs imperfections, et augmenter leurs qualités. Les fœtus sont toujours mal conformés dans la matrice : toutes les parties ne peuvent pas prendre le volume relatif qu'elles doivent avoir; les régions résistantes, la tête, les parties osseuses, prennent un grand développement, et les parties molles restent petites; le corps est court, grêle, les extrémités sont longues, fortes.

C'est du reste dans le premier âge de la vie que l'accroissement des chevaux est le plus rapide, car la taille des poulains augmente de 41 centimètres pendant la première année, de 14 dans la deuxième, de 8 dans la troisième, de 4 dans la quatrième, et de 15 à 12 millimètres seulement dans la cinquième.

D'après M. Boussingault, leur poids augmente de 1k04 par jour durant un allaitement de 3 mois; et depuis le sevrage à 3 mois, jusqu'à 3 ans, l'accroissement n'est que de 0k345.

Non-seulement la bonne nourriture donnée pendant le premier âge de la vie facilite l'accroissement, mais encore elle produit un développement régulier. Toutes les parties du corps, étant dans la période de la croissance, grandissent en conservant les rapports qu'elles doivent avoir les unes avec les autres; tandis que, lorsque les animaux sont formés, le système osseux, les viscères, les muscles même, les tendons restent à peu près stationnaires quels que soient les ali-

ments consommés. Les seules parties qui se développent alors par suite d'une abondante nourriture, sont le tissu cellulaire, la graisse et certains fluides, c'est-à-dire les parties qui surchargent sans utilité les organes de la locomotion.

Il y a d'ailleurs une très-grande économie à donner les très-bons aliments pendant que les animaux sont jeunes. Il en faut alors de petites quantités pour produire beaucoup d'effet. Un demi-litre d'avoine par jour, puis un litre, soit en tout un hectolitre de ce grain, donné dans les cinq premiers mois, produisent plus d'effet qu'une quantité quintuple donnée lorsque l'on prépare les poulains à la vente vers l'âge de deux à trois ans.

C'est donc lorsque les formes et le volume du corps se modifient, qu'on peut agir sur les animaux et qu'on doit les soigner; une fois qu'ils sont ce qu'ils doivent être, on n'a plus à les nourrir que pour les entretenir.

Si le poulain reste faible, s'il est maladif, il faut lui continuer pendant quelques jours les soins qu'on a dû lui donner immédiatement après la naissance : le tenir dans un lieu chaud, traire la mère et lui faire boire le lait. On voit quelquefois des poulains mal conformés, d'une faible constitution, devenir par ces soins d'excellents chevaux.

La jument est-elle mauvaise mère, méchante ou chatouilleuse, il faut, jusqu'à ce qu'elle soit habituée à se laisser teter, la surveiller, la tenir, lui mettre un trousse-pied, afin qu'elle ne blesse pas son petit. Il suffit quelquefois de la placer dans une stalle avec le poulain et de rester à côté d'elle. Les femelles qui nourrissent pour la première fois sont celles qui réclament la plus grande surveillance; mais l'antipathie qu'elles peuvent avoir pour leurs poulains cesse aussitôt que l'habitude a émoussé la sensibilité des mamelles, et que la lactation est bien établie. Les juments qui ont les mamelles pleines éprouvent le besoin de vider ces glandes, elles recherchent le nourrisson, le désirent et elles s'y attachent d'abord par reconnaissance et bientôt par une affection qui durera au moins autant que la sécrétion des mamelles.

Nous devons laisser prendre aux poulains le premier lait

des mères. Ce liquide, appelé *colostrum*, est nécessaire pour débarrasser les intestins du *méconium*. L'effet purgatif du colostrum n'est pas même toujours assez fort : les poulains sont souvent constipés, ils ont besoin d'être purgés. M. Demoussy préparait un cône de savon (un suppositoire) qu'il plaçait dans le rectum. L'huile d'olive donnée en breuvage ou en lavements, des lavements avec des décoctions de mercuriale ou de mauves, peuvent être utiles dans les cas de constipation opiniâtre. Seize grammes de manne dans du lait produisent aussi de bons effets.

Ces moyens sont surtout nécessaires lorsque les juments sont bonnes nourrices et qu'elles reçoivent une nourriture sèche, succulente. Mais, pour ne pas être obligé de les employer, il faut, immédiatement après le part, donner des rations moins nutritives, des aliments aqueux, peu substantiels, aux mères qui ont beaucoup de lait. Les racines cuites, surtout l'herbe tendre du printemps, donnent au lait les qualités que réclament les jeunes poulains. Si ce liquide est trop abondant, il faut même en traire une partie pendant cinq à six jours au moins.

Après la première huitaine, les poulains sont beaucoup moins exposés aux indigestions, et il faut commencer à leur procurer une bonne nourriture, d'abord en nourrissant la mère copieusement, et bientôt après en leur fournissant des aliments appropriés à leur estomac. Les animaux nés au printemps sont les plus favorisés : ils trouvent dans les pâturages une nourriture qui leur convient, et les mères ont beaucoup de lait.

Lorsque l'élevage a lieu à l'écurie, les animaux doivent autant que possible être libres dans des loges assez spacieuses et bien aérées. La mère reçoit sa ration dans le râtelier, et pour le poulain on place une crèche, une petite auge, dans un coin, clos au moyen d'une barrière sous laquelle il peut passer, mais qui arrête la mère. Dans cette loge on tient à sa disposition du pain, des carottes et des provendes. C'est vers l'âge de six semaines, deux mois, selon l'abondance du lait de la mère qu'il commence à manger, et on ne doit pas tarder à

lui distribuer de l'avoine, du froment, des fèves ou des pois concassés.

Quand l'élevage a lieu dehors, on distribue plus rarement de l'avoine; cependant cette pratique s'étend à mesure que se multiplient les animaux d'un prix élevé. Les poulains peuvent manger leur ration de grains pendant la nuit et le matin, et la recevoir sur l'herbage quand ils passent la nuit dehors.

Commencée un mois, six semaines après la naissance, l'administration d'un peu de grain donne aux poulains des muscles puissants, un poil brillant, un œil vif et beaucoup de vigueur.

Quelques écrivains croient encore que les chevaux « deviennent facilement aveugles par l'abus des foins trop nutritifs. » On considère surtout les graines, les grains, donnés crus, comme pouvant produire la fluxion périodique, en attirant le sang à la tête par le travail qu'ils exigent de la part des organes de la mastication. Cette opinion est nuisible à l'élevage du cheval. Il peut être utile d'écraser, de ramollir les aliments trop durs pour les rendre plus faciles à digérer plus nutritifs, mais l'usage des grains et des graines, est toujours bienfaisant. Dans l'administration des haras, avant 1816, dit M. Demoussy, on donnait aux poulains un peu de son et la botte de fourrage pour les rendre sains et leur procurer de bons yeux; on n'avait que des bêtes maigres, languissantes, sans aplombs ni vigueur; les chevaux ne se faisaient qu'à quatre ans, lorsqu'on améliorait leur régime; aujourd'hui qu'on leur donne du bon foin, de l'avoine, ils sont plus formés à quatre ans qu'ils ne l'étaient jadis à six. La même observation a été faite en France chez les particuliers, en Angleterre, en Prusse, à Neustadt, etc.

Il y a quelques années, les poulains, dans les haras de l'Autriche, étaient presque constamment dans les pâturages; ils souffraient faute de nourriture, et ces beaux établissements ne donnaient que de mauvais produits; aujourd'hui on garde les élèves beaucoup plus longtemps dans les écuries, on les nourrit abondamment en leur donnant de l'avoine dès l'âge

de huit jours. « Les résultats obtenus ont surpassé les espérances ; les poulains de deux, trois ans ont une taille étonnante et le plus grand développement. »

C'est surtout par l'usage d'une bonne nourriture qu'il faut chercher à améliorer. Les essais d'importations réussissent mieux qu'autrefois depuis qu'on sait apprécier *le pouvoir du sang*, et qu'on a reconnu l'influence toute-puissante du régime.

Avec de bons aliments, le lait est moins nécessaire aux élèves ; mais ce liquide n'en produit pas moins de très-bons effets sur tous les poulains dans les premiers mois de la vie. Si les mères en manquent, il faut donner d'autres nourrices ou employer l'allaitement artificiel.

Comme complément au lait de la mère, quand il est insuffisant, on donne tantôt du lait de vache étendu d'eau, tantôt de la farine de fèves, de maïs, d'orge ou d'avoine délayée dans l'eau, tantôt de la farine de lin ou des tourteaux écrasés et délayés de la même manière.

Si on habitue les poulains à manger des bouillies et à boire du lait pendant l'allaitement, on est moins tenu à garder les juments à la ferme ; on a plus de facilité pour les faire travailler. Ce moyen d'élever les jeunes chevaux que nous pratiquons en Europe depuis l'époque actuelle a toujours été mis en usage en Afrique par les Arabes qui, plus que nos éleveurs, tiennent à pouvoir se servir de leurs juments.

On a des exemples de poulains qui ont fait de longues routes le lendemain de leur naissance, sans en être incommodés ; cependant il est bien reconnu que les grandes fatigues peuvent dans un âge si tendre détériorer la constitution, dévier les membres, ruiner les articulations. L'élevage du cheval manque souvent, parce qu'on conduit les juments poulinières avec leurs produits dans des pâturages trop éloignés ; les mères fatiguées n'ont pas de lait, et les poulains mal nourris, épuisés par des courses inutiles, restent petits, rabougris ; on ne devrait pas même laisser aller les poulains dans les pâturages avant qu'ils soient assez forts pour suivre la mère sans en éprouver de lassitude ; car il arrive que, fati-

gués, ils se couchent sur l'herbe, sur le sol humide, et contractent des pneumonies, des coliques, des entérites souvent mortelles.

C'est peu de temps après le part qu'il convient de commencer à séparer d'avec la mère, le poulain élevé à l'écurie. Ils s'habituent à vivre l'un sans l'autre et ne souffrent pas de leur isolement. On peut de cette manière réunir tous les élèves et leur distribuer en commun les soins qu'ils réclament. Les cultivateurs qui n'ont qu'un poulain trouvent plus commode de ne pas le séparer de la mère ; ils doivent dans tous les cas le laisser à l'écurie ou dans un enclos, quand ils vont faire des voyages rapides, quand ils vont aux foires, aux marchés, où les jeunes sujets peuvent se fatiguer ou être blessés.

Dans le premier âge de la vie il faut chercher à rendre les poulains dociles, familiers; les tenir proprement dans des lieux secs, sur une bonne litière, et les couvrir au besoin. Ces jeunes animaux sont exposés, les plus forts surtout, à des coliques qui leur sont souvent fatales, et le froid, l'humidité, sont les causes les plus ordinaires de ces maladies.

Sevrage. — On a cru longtemps que les poulains, pour devenir de bons chevaux, avaient besoin du lait de leur nourrice pendant neuf à dix mois au moins et même qu'on devait les laisser teter pendant onze, douze mois, et ne faire porter les juments que tous les deux ans. Cependant Lafont-Pouloti avait remarqué qu'un poulain qui tette pendant un an a le tempérament moins ferme, moins vigoureux, le sang moins vif, la taille moins dégagée, que celui qui est sevré plus tôt.

De nos jours, c'est vers l'âge de cinq mois qu'on les sèvre le plus ordinairement, et, s'ils ont été bien nourris, c'est pour eux comme pour les mères l'époque la plus convenable. Quand ils vivent dans de très-bons pâturages, qu'ils reçoivent du grain au râtelier, ils se sèvrent même naturellement à l'âge de six ou sept mois.

Pour rendre le sevrage moins pénible, il faut chercher à séparer graduellement, le poulain de sa mère, le lui amener d'abord trois, quatre fois par jour, ensuite deux et enfin le

soir seulement, afin qu'il se tourmente moins pendant la nuit; bientôt la jument, soumise à une légére diète et au travail, n'a plus de lait et le sevrage s'opère sans aucun inconvénient.

A mesure qu'on diminue la nourriture des nourrices, on augmente celle des nourrissons. L'herbe seule ne serait pas assez nutritive, il faut donner des substances plus alibiles, de facile digestion et légèrement rafraîchissantes : des graines, des grains, concassés, cuits ou macérés, des farines, des carottes, des pommes de terre, des navets de Suède, sont nécessaires, et pour bien nourrir et pour prévenir l'échauffement que tendrait à produire une nourriture sèche donnée seule à des animaux qui étaient habitués au lait.

Les repas doivent être composés d'aliments bien divers pour prévenir le dégoût, maintenir l'appétit et donner aux animaux une bonne constitution; l'usage de la farine de graine de lin ne doit pas être négligé. Les Arabes donnent du lait de chamelle miellé à leurs poulains de choix.

A l'époque du sevrage les Anglais purgent quelquefois les poulains; après avoir préparé les animaux par une nourriture rafraîchissante, ils leur donnent 1 drachme ou 1 drachme et demi d'aloès avec autant de savon de Castille et autant de gingembre; un régime approprié, relâchant si c'est nécessaire, est préférable à cette médication.

Allaitement artificiel. — On le pratique quand le poulain a perdu sa mère ou quand il ne peut pas se contenter du lait qu'elle lui fournit. Tantôt on fait teter au poulain une autre jument ou une autre femelle, tantôt, on lui fait boire du lait ou un liquide préparé.

Les Arabes habituent les poulains à boire avec une figue ou une datte du lait de brebis ou de chamelle; nous nous servons d'un linge ou d'une vessie remplie de lait et qu'on presse ensuite. Lors même qu'on a des juments ou des vaches disponibles il est avantageux d'habituer les poulains à boire, on a beaucoup plus de facilité pour les nourrir.

Le lait de vache est dans nos pays la nourriture la plus convenable pour élever les jeunes poulains. Les Anglais ont

conseillé d'ajouter à ce liquide du sucre pour le rendre semblable au lait très-sucré des juments, mais cette addition est inutile ; si les poulains ne sont pas assez nourris, il faut mêler au lait des farineux.

Quand les jeunes animaux sont habitués à cette nourriture, on peut diminuer progressivement la quantité de lait : on ajoute plus de farine à mesure que l'on met plus d'eau dans le breuvage. L'infusion de foin conseillée pour l'engraissement des veaux remplacerait avantageusement l'eau dans l'allaitement artificiel; mais si l'on n'a qu'un poulain à nourrir, les embarras de la manipulation ne sont pas compensés par la valeur nutritive de cette infusion.

A défaut de lait, nous devons employer pour allaiter artificiellement les poulains, des farines délayées dans l'eau. Peuvent être données dans cette circonstance, la farine des graines oléagineuses, celle du lin surtout; les farines des grains, du maïs, de l'orge, du froment et celles des graines farineuses, des pois, des féveroles, à la dose de 30 à 40 grammes par 500 grammes de liquide.

Lorsque le mélange a été fait à froid ou dans l'eau tiède, il faut avoir soin de l'agiter fortement avant de l'administrer : les farines tombent au fond des vases, et si l'on négligeait cette précaution, il serait difficile de les faire prendre en suffisante quantité sans donner un excès d'eau.

Si l'on traite à chaud les farines, on doit d'abord les délayer dans l'eau froide ou dans le lait froid et porter ensuite à l'ébullition. Ce mélange suffisamment refroidi est homogène et facile à administrer.

Un mélange de farine de froment et de farine de lin est bon et très-nutritif, mais il faut avoir soin de n'y mettre qu'un cinquième au plus de cette dernière. Une plus forte quantité rend le breuvage trop gluant. Il est même mieux d'incorporer cette farine après le refroidissement de la bouillie.

Quant aux racines alimentaires, aux tubercules cuits et délayés, ils ne sauraient remplacer le lait. Il ne faut les donner que comme supplément et mêlés à des substances plus riches en principes azotés et en sels minéraux.

Dans l'allaitement artificiel, le sevrage est facile; on augmente graduellement la ration en aliments solides et l'on diminue, dans la même proportion, ou l'on rend plus aqueux le lait ou les breuvages, qui jusque-là avaient formé la base de la nourriture des poulains.

---

# CHAPITRE VI.

## De l'élevage.

Les provinces qui s'occupent particulièrement de la multiplication des chevaux vendent en général les poulains en automne, au moment du sevrage ou peu de temps après qu'il a eu lieu. Ces jeunes animaux ont alors de cinq à huit mois. C'est cet âge que nous adoptons pour la division de l'industrie chevaline en multiplication et en élevage.

L'élevage des poulains doit tendre à développer les organes pectoraux, à produire un tempérament sanguin, à rendre les muscles puissants, à assouplir les articulations, à diminuer relativement le volume de l'abdomen et à maintenir les pieds durs, souples et légers.

C'est par de bons aliments, par des écuries bien tenues et par l'exercice qu'on obtient ces précieux résultats.

Une bonne nourriture, en fournissant un chyle riche, produit un sang abondant, active la respiration et rend les voies aériennes spacieuses. Sous l'influence du sang fibrineux qui se produit, les muscles deviennent volumineux relativement aux os. En outre, une petite quantité d'aliments substantiels nourrit suffisamment sans distendre les viscères abdominaux.

Ainsi se produit, avec de belles formes, la constitution sanguine qui rend les animaux forts, vifs, énergiques, plutôt qu'ardents et irascibles.

Chacun connaît l'importance de l'exercice. Les mouve-

ments sont nécessaires pour purifier les éléments que la digestion introduit dans l'économie animale; en activant la respiration, ils font perdre, par les bronches, l'excès de carbone, d'hydrogène et d'humidité. Quand la respiration est incomplète, ces corps restent dans les tissus et produisent l'obésité ou l'hydropisie. En outre, l'exercice contribue à donner de la puissance aux muscles qui, comme tous les organes, se fortifient en agissant.

Un air pur n'est pas moins nécessaire. Dans des écuries mal aérées et humides, les chevaux prennent de la graisse, mais en devenant mous, faibles et lymphatiques. La litière doit être sèche, abondante, afin que le sabot soit ferme, le pied solide et le poil fin : en rendant la peau souple, une température modérée contribue beaucoup à produire ce dernier résultat.

### § 1. — Élevage des poulains de six mois à un an.

Le sevrage ayant ordinairement lieu à la fin de la belle saison, les poulains perdent en même temps le lait de leur mère, la liberté dont ils jouissaient dans les pâturages et la nourriture tendre qu'ils y trouvaient. Pour diminuer les effets de ces privations, on continuera pendant quelque temps les aliments choisis qu'on a dû employer pour sevrer, et l'on distribuera jusqu'au printemps suivant une nourriture, sinon exceptionnelle, du moins de bonne qualité.

Les éleveurs prennent de plus en plus l'habitude de donner des grains et des graines aux poulains. Il est essentiel surtout d'en distribuer pendant l'hiver qui suit le sevrage. Les jeunes animaux en réclament alors, et en raison de leur âge, de la rapidité de leur croissance, et à cause de la privation de lait qu'ils viennent de subir.

Des rations d'avoine de quatre, cinq cents grammes d'abord, de six, sept cents grammes ensuite, sont indispensables pour développer les qualités des poulains destinés à faire des reproducteurs auxquels on a dû, du reste, donner déjà des grains pendant l'allaitement. Et même pour faire de bons chevaux de service, des aliments substantiels ne sont pas

moins utiles. Les poulains qui souffrent durant leur premier hiver se rapetissent au lieu de se développer ; ils prennent un gros ventre ; les muscles semblent disparaître et les os devenir saillants ; la constitution s'altère, et les animaux périssent ou contractent des lésions organiques qui les rendent cacochymes pour toute la vie.

L'habitude de laisser les poulains dehors pendant l'hiver qui suit le sevrage, existe encore dans beaucoup de nos provinces ; mais ces jeunes animaux ne sont ni assez forts, ni assez robustes, ni surtout assez formés pour supporter, sans détriment pour leur constitution et sans perte pour l'éleveur, les intempéries de la mauvaise saison et les privations qui en sont la conséquence inévitable. Ils souffrent dans les herbages, et du mauvais temps, et du manque de nourriture.

On ne pourrait prévenir les inconvénients de ce mode d'élevage qu'en distribuant de bons aliments au pâturage ; mais s'il faut faire consommer des fourrages récoltés, les avantages de ce régime disparaissent, et il est à tous égards préférable de garder les poulains à l'écurie.

C'est ce qui se fait le plus généralement de nos jours, et c'est même le seul moyen de donner aux jeunes animaux tous les soins qu'ils réclament.

Avant que leur caractère soit formé, qu'ils aient des habitudes prises, il est bon de les accoutumer au régime de la stabulation et aux contraintes qui leur seront imposées plus tard ; il faut aussi, dans les derniers six mois de la première année, chercher à les rendre familiers par des caresses, et en leur donnant des friandises, du pain, du sucre, du sel.

Il est même bon de les habituer à être attachés avant le sevrage. On leur met un licol sans longe ou avec une longe courte d'abord et ensuite assez longue pour qu'en mettant les pieds dessus ils s'accoutument à s'arrêter et à obéir. Les premières fois qu'on les attache, on les place à côté de leurs mères ; on les laisse peu de temps retenus à la crèche et seulement pendant qu'ils mangent de bons aliments. En restant attachés pendant un temps de plus en plus long, ils

s'habituent à perdre leur liberté sans s'en apercevoir et sans en souffrir.

Si l'on est forcé, quand on cesse le régime du pâturage, d'attacher les poulains sans pouvoir prendre les précautions que nous venons d'indiquer, on les fixera d'abord de manière qu'ils ne s'entravent ni ne se blessent, et ensuite qu'ils ne puissent pas se détacher : pendant quelque temps on les surveillera et on leur mettra un licol solide, afin qu'en tirant au renard ils ne soient exposés ni à se décoiffer, ni à casser la longe. Quand une fois ils ont réussi à se détacher, ils sont dans la suite beaucoup plus difficiles à maintenir. Ils peuvent d'ailleurs se blesser grièvement en brisant leur attache.

Dans quelques pays on n'attache pas les poulains. On les laisse libres pêle-mêle dans de grandes écuries. Ils prennent l'habitude de courir selon leur caprice, et souffrent davantage quand, plus tard, ils sont forcés de rester devant la crèche. Il est préférable de les attacher : ils mangent tranquillement leur ration, voient cependant les poulains qui sont à côté d'eux et même se flairent réciproquement. Ils se familiarisent ainsi avec les animaux de leur espèce, s'accoutument à souffrir leur voisinage, et dans la suite ils sont toujours faciles à diriger. Il est même convenable de les changer de place pour qu'ils s'habituent à vivre avec tous les animaux; les chevaux hargneux ont, le plus souvent, été élevés isolément.

Les poulains de grande valeur destinés au service d'étalons, sont laissés libres dans des loges, ils se développent mieux et sont moins exposés à se blesser; mais il est à désirer aussi qu'ils ne soient pas complétement isolés : tant qu'ils sont très-jeunes, ils peuvent, sans inconvénients, être réunis deux, trois ensemble.

C'est aussi en rentrant des pâturages les poulains de 6 mois qu'on doit les habituer à se laisser manier. On commencera d'abord à les frotter avec un corps doux, avec un bouchon, ensuite avec l'étrille; puis on passera le peigne dans leur crinière et on les habituera insensiblement à ces instruments, qui, la première fois, doivent être employés avec précaution

et sur les parties du corps les moins sensibles. Ces soins sont plutôt nécessaires pour rendre les chevaux dociles que pour en favoriser le développement. A la même époque on commencera l'usage des couvertures, des surfaix, pour préparer les jeunes chevaux à recevoir la selle et les disposer au dressage. Après chaque exercice on doit distribuer quelques friandises ou donner la ration de grains.

### § 2. — Élevage des poulains de un an à deux ans.

C'est au commencement de la deuxième année que les éleveurs doivent séparer les mâles des femelles et mettre à part les poulains qui doivent être châtrés, ceux que l'on veut conserver entiers, soit qu'on les destine au trait, soit qu'on veuille en faire des reproducteurs. On place les uns et les autres dans les herbages qui leur conviennent le mieux.

On élève les poulains de cet âge dans des pâturages ou à l'écurie; ou mieux, en les tenant alternativement et dans les pâturages et dans les écuries.

Élevage a l'écurie. — On a cru, pendant longtemps, qu'il était impossible de faire de bons chevaux par l'élevage à l'écurie; que le grand air et l'exercice continuel, pris en liberté dans les herbages, sont indispensables pour donner une bonne santé et de la vigueur aux jeunes animaux. Mais l'expérience a prouvé qu'avec quelques soins faciles, on produit de meilleurs chevaux par le régime de la stabulation que par le pâturage.

Élevés à l'écurie, les poulains sont mieux conformés, ont le poitrail plus saillant, l'encolure mieux sortie, portent mieux la tête; s'ils sont moins rustiques, plus sensibles à l'action des intempéries, ils souffrent rarement beaucoup de la gourme, des catarrhes, des affections vermineuses et sont moins exposés aux accidents pouvant laisser des tares; habitués à la contrainte et aux soins de l'homme, ils sont dociles, faciles à dresser et font toujours un service agréable.

On reprochait au régime de la stabulation de ne pas faire prendre assez d'air aux poulains; et, en effet, avec les écuries dans lesquelles, en général, on loge les poulains en France,

il serait difficile de faire de bons chevaux : elles sont petites, basses, obscures, malpropres et sans ouvertures suffisantes.

On doit loger les poulains dans des écuries vastes, à plafond élevé, à ouvertures grandes, où l'aérage soit continu sinon rapide, la litière abondante et le sol sec.

Les crèches seront de préférence en pierre; elles seront larges et d'une élévation en rapport autant que possible avec la taille des animaux, afin que les poulains puissent facilement prendre leur nourriture. Les râteliers, placés trop haut, leur donnent l'habitude de renverser l'encolure, et si les jeunes animaux sont obligés de se baisser pour manger dans la crèche, le garrot se porte en avant et le poitrail rentre.

On a reproché aux crèches en bois d'habituer les poulains qui les rongent à tiquer; celles qui sont recouvertes d'une plaque de tôle ont, dit-on, le même inconvénient : les poulains désœuvrés, qui n'ont rien à manger, prennent l'habitude de tiquer en léchant la rouille. On ne saurait trop surveiller les jeunes animaux, ils contractent facilement de mauvaises habitudes qu'ils conservent ensuite toute leur vie.

Quant au défaut d'exercice qu'on a reproché au mode d'élevage que nous étudions, il est facile d'y remédier, de faire prendre aux poulains tout l'exercice nécessaire en les mettant tous les jours quelques heures, soit dans des cours, soit dans des vergers. Les paddocks, loges communiquant à de petits enclos, sont très-avantageux : les élèves allant et venant à volonté prennent de l'exercice et se développent très-bien.

Après un an révolu, les poulains sont encore dans la force de leur développement. Ils grandissent moins que la première année, mais le corps devient épais et la constitution se forme. Nous pouvons faciliter ces phénomènes par la distribution d'une nourriture qui n'a pas besoin d'être aussi délicate que la première année, mais qui ne doit pas cesser d'être substantielle et abondante.

Rien n'est susceptible de plus de variations que la nourriture des poulains à l'écurie. Bornons-nous à dire qu'on donne en été de l'herbe verte, mais qu'il faut avoir la précaution de

la mêler avec du foin, si elle est jeune et trop aqueuse; qu'en hiver les racines doivent, avec le foin, former la base de la nourriture; mais qu'il ne faut jamais interrompre les rations de grains ou de graines, si l'on tient à produire de bons chevaux. En raison des frais de main-d'œuvre, l'élevage à l'écurie ne peut être rendu lucratif qu'en donnant aux poulains la nourriture nécessaire pour produire des chevaux de grande valeur.

Le pansage des poulains élevés à l'étable doit être régulier et bien fait.

Le plus souvent, quand les animaux sont libres, les pieds s'usent régulièrement et les membres restent d'aplomb; mais quand ils sont tenus sur une épaisse litière les sabots s'allongent extraordinairement et les membres se dévient. Il faut, quand cela arrive, avoir soin de rétablir les aplombs en parant le pied, en enlevant l'ongle là où il est trop long. Ces soins sont d'autant plus nécessaires, que les poulains, nous l'avons dit, doivent être ferrés le plus tard possible.

Quand on ne connaissait pas la ferrure, les hippiatres recommandaient de placer les chevaux pour les panser sur un lit de cailloux. Ils voulaient rendre l'ongle dur et les pieds résistants. De nos jours, la solidité de la corne importe un peu moins. Elle forme cependant une des plus précieuses qualités d'un cheval. On ne saurait trop soigner cette partie de l'hygiène des poulains, tenir ces jeunes animaux dans des lieux secs et sur des sols durs et bien propres.

Par la distribution de quelques friandises, on rend les jeunes animaux dociles et faciles à *dresser*. On continuera les soins dont nous avons démontré la nécessité en parlant de l'élevage des poulains âgés de 6 mois à 1 an.

Par l'élevage à l'écurie on peut régler selon les convenances la distribution des aliments produits par la culture alterne, et obtenir sans tiraillements et sans gêne, des chevaux pour tous les services. En donnant une nourriture peu abondante, mais très-alibile, on maintient l'abdomen peu volumineux, on développe la poitrine et l'on obtient des chevaux de selle et même de course, dans des localités où les pâturages ne produisent que des chevaux de trait.

Au point de vue de l'économie, le régime de la stabulation pour les poulains n'est pas avantageux là où les bras sont rares, où les terres ont peu de valeur. Dans ces circonstances, le pâturage donne souvent des chevaux médiocres, mais qui procurent des bénéfices à l'éleveur, parce qu'ils reviennent à un prix peu élevé : ils ont été produits sans soins et sans dépenses.

C'est là où les terres ont un grand prix, sont bien cultivées, qu'on garde les poulains dans les écuries. Les animaux font plus de fumier et les terres produisent plus de matières alimentaires que si elles sont laissées en pâturages. Ce système est essentiellement favorable aux progrès de l'agriculture, mais il doit être pratiqué avec intelligence : l'éleveur ne réalise des bénéfices par l'élevage à l'écurie qu'autant qu'il produit de ces animaux de choix qui payent toujours largement les soins qu'on leur donne, et pour la production desquels il n'a pas à craindre la concurrence du système pastoral.

Elevage au paturage. — Ce mode d'élevage se trouve encore usité dans la Normandie, dans les Charentes, la Vendée, les Landes, la Camargue, mais il diminue de plus en plus et on le pratique plutôt pour les pouliches que pour les poulains. Il donne partout des chevaux rustiques et forts pour leur taille, ayant un développement et des qualités qui varient selon la nature des herbages. Dans les bons fonds de la Normandie, ils acquièrent avec de la taille de belles formes ; dans les herbages de la Vendée, ils deviennent massifs et poilus, à pieds amples, à crins gros et à tempérament lymphatique ; dans les montagnes du Morvan, du Limousin, de l'Auvergne, ils sont nerveux, rustiques, mais petits.

Les poulains se développent en raison de la fertilité des herbages. Quand on a, en Normandie, un élève « qui promet, mais qui manque de membres et d'étoffe, on fait pour lui, dit M. Huvellier, ce que l'on appelle un sacrifice. On l'herbage dans un de ces fonds très-fertiles, ordinairement réservés à l'engraissement des plus forts bœufs, afin de lui donner tout à la fois plus de membres et plus de tournure, et en même temps de l'empêcher de s'enlever. Il est d'observation qu'a-

lors le poulain grossit plus qu'il ne croît et prend des membres : il *tourne* bien. Le met-on au contraire dans un herbage moitié moins cher, sec, élevé, où l'on engraisse de petits bœufs ou des vaches, il reste grêle, enlevé, mince partout (1). »

Il est bien d'avoir, pour les élèves, des pâturages clos, et, si l'on a beaucoup d'animaux, des prés divisés en compartiments pour séparer les âges et les sexes. L'influence du printemps, de la chaleur, du vert, de l'exercice, active l'exercice de tous les organes. La réunion des mâles et des femelles réveille prématurément l'appareil génital, et les poulains, en sautant les uns sur les autres, s'épuisent, se ruinent les jarrets, et même fécondent quelquefois les femelles. On voit des pouliches qui mettent bas à deux ans.

Les propriétaires qui font peu d'élèves les mettent dans les pâturages avec le bétail à cornes, avec les juments. Cette pratique est commode, mais elle n'est pas sans inconvénients. Les poulains forts, vigoureux, tourmentent les autres animaux et peuvent se faire blesser soit par les mères, soit par les grands ruminants.

On ne doit pas non plus faire paître les jeunes animaux avec des entraves : les poulains entravés ne prennent qu'un exercice incomplet, s'abattent, se blessent les membres, se faussent les aplombs, contractent des efforts de boulet, etc.

L'herbe forme d'ordinaire l'unique nourriture des poulains âgés de 15 mois qu'on laisse dans les pâturages. Elle est en général suffisante en été, mais on distribue pendant l'hiver, du foin que l'on porte sur l'herbage. Lorsque le temps est rigoureux, que la terre est couverte de neige et de glace, ce supplément de nourriture est indispensable.

L'habitude de distribuer de l'avoine aux poulains est très-peu répandue, et nous en donnons encore plus rarement au pâturage qu'à l'écurie. Une petite ration, de 2 à 6 litres, d'avoine selon l'âge des poulains, quoique moins nécessaire

(1) *Mémoires de la Société impériale et centrale de médecine vétérinaire*, t. II, p. 422.

qu'à l'époque du sevrage, rend les jeunes animaux vigoureux et robustes, leur donne de belles formes et une forte constitution. Les grains ont surtout le grand avantage de hâter le développement du corps et de donner de la précocité; en permettant d'utiliser ou de vendre les animaux plus jeunes, ils compensent largement les avances que font les éleveurs qui en distribuent.

Quoique robustes, les jeunes chevaux craignent les pluies froides. Pendant les mauvais temps ils sont tremblottants, ont le corps ramassé, le poil piqué, cherchent à s'abriter en se plaçant derrière les arbres, les haies, contre les murs. Il y a toujours avantage, même pour faire des chevaux communs, à leur préparer des abris convenables selon le climat.

Avec cette précaution, les inconvénients du pâturage annuel sont diminués. Ce régime rend les chevaux rustiques sans en arrêter le développement. Il est avantageux par rapport à l'économie. On fait consommer par les élèves de l'herbe qu'on ne pourrait pas faucher et qui, abandonnée sur le sol, ne produirait pas un engrais égal à sa valeur.

Un des graves inconvénients du régime du pâturage continuel, c'est que les poulains sont demi-sauvages, difficiles à dompter, et presque toujours restent indociles et ne font que des chevaux d'un service peu agréable. Ils souffrent même quand ils quittent ce régime de grand air et de liberté pour entrer dans des écuries ; cette transition occasionne, en grande partie, dans les jeunes chevaux, les maladies dont ils sont atteints vers l'âge de quatre ans.

Sauf quelques exceptions fort rares, il est donc préférable, sous tous les rapports, de soumettre les jeunes poulains au régime que nous allons étudier, afin de les habituer insensiblement à la stabulation permanente, qu'ils seront obligés de supporter quand ils auront atteint l'âge auquel ils peuvent travailler.

Élevage au paturage et a l'écurie. — La plupart des poulains restent dans les pâturages durant la belle saison, et sont nourris à l'écurie pendant l'hiver. Ils sont ainsi soumis alternativement aux deux modes d'élevage que nous venons

d'examiner, et profitent des avantages de l'un et de l'autre sans en ressentir les principaux inconvénients.

Les jeunes animaux sont ainsi soumis à un régime à la fois économique et rationnel; ils jouissent du grand air, prennent un exercice modéré, favorable à leur développement, et reçoivent pendant la plus grande partie de l'année une nourriture de peu de valeur qui, sans être excitante, est passablement réparatrice ou peut être facilement rendue telle par l'addition d'un peu de grain; en second lieu, on leur fait éviter les intempéries, la souffrance, la misère, si nuisibles aux poulains qui passent l'hiver dehors.

Nous n'avons pas à revenir sur les soins nécessités par les deux modes d'élevage que nous venons d'étudier; nous nous bornerons à faire quelques observations sur les changements de régime auxquels sont soumis les jeunes animaux qui passent alternativement de la crèche au pâturage.

Beaucoup d'éleveurs ne font pas d'assez fortes provisions de fourrages. Ils hivernent leur cheptel de la manière la plus misérable, nourrissent leurs chevaux, les poulains compris, avec des menues pailles, des pailles de médiocre qualité, de mauvais foins et trop souvent ils manquent même de ces fourrages pour nourrir à l'écurie jusqu'à la pousse complète de l'herbe.

A la sortie de l'hiver, les poulains sont maigres, ont une bourre longue, hérissée, une peau sèche, un abdomen excessif; ils ont l'œil terne, portent la tête basse, sont mous, sans énergie. Dès les premiers beaux jours, on les conduit dans les herbages et on les y laisse le jour seulement, jusqu'à ce que le beau temps soit assuré. Quelques semaines d'herbe tendre produisent de très-bons effets, déterminent la mue, développent les formes et rendent les poulains agiles et vigoureux.

Quand l'herbe est encore rare dans les pâturages, le changement de régime nécessite peu de ménagements; mais si elle est longue et abondante, il faut, pour ménager la transition et prévenir les effets que tendent à produire des plantes aqueuses sur le canal intestinal, donner le matin une petite ration au râtelier.

En Normandie, on nourrit souvent les poulains en été dans les prairies artificielles; on les fait pâturer au piquet dans des sainfoinières. C'est quand on emploie ce moyen d'entretien et quand les poulains sont bien soignés pendant l'hiver, quand ils reçoivent avec du foin des rations de carottes, ou de panais, ou de navets de Suède, que le régime mixte offre tous ses avantages.

Plus robustes que les poulains de six mois, ceux qui en ont dix-huit peuvent sans inconvénients rester plus tard dans les herbages. Cependant aussitôt que l'herbe cesse d'être assez abondante pour les bien nourrir il faut rentrer, surtout si le temps n'est pas beau, tous les animaux qui ne doivent pas passer l'hiver dehors.

La nourriture à l'écurie des poulains âgés de 18 mois à 2 ans doit être toujours nutritive, mais il n'est pas nécessaire de donner aux chevaux communs des aliments aussi chers, aussi recherchés que ceux qu'ils réclamaient quand ils n'avaient que 7 à 8 mois. Le cheval qui va prendre trois ans, qui a passé l'été dans les herbages, peut se nourrir de toutes espèces de fourrages, pourvu que ces fourrages soient assez alibiles.

Quand à l'âge de 18 mois, on fait rentrer les poulains des pâturages, il faut reprendre la pratique des soins que nous avons indiqués page 578. Il faut, de plus, s'occuper de leur dressage : leur lever les pieds souvent pour les habituer à se laisser ferrer, commencer l'usage de la selle, du mannequin appelé *cavalier espagnol*, les promener en bridon afin de les habituer peu à peu à la bride; les faire trotter à la longe, les accoutumer à changer de main. Les effets des soins que l'on donne aux animaux de 18 et de 30 mois pour les dresser constituent un des principaux avantages de l'élevage mixte. C'est dire suffisamment qu'il faut prendre les précautions nécessaires pour que cette partie de l'élevage ne soit pas négligée.

### § 3. — Élevage des poulains de 25 à 48 mois, travail des jeunes chevaux.

Nous avons supposé dans le paragraphe précédent que tous les poulains peuvent être élevés de la même manière.

Tous en effet ont besoin jusqu'à l'âge de deux ans, quoique à des degrés divers, de recevoir les mêmes soins et plus ou moins une bonne nourriture.

Il serait superflu de revenir sur la convenance des herbages sains et fertiles pour les carrossiers, des terrains gras pour les limoniers et du régime à l'écurie pour les reproducteurs; de démontrer que les chevaux de selle réclament plus impérieusement que ceux de trait, pour l'été, des lieux où l'herbe soit de bonne qualité, et pour l'hiver, du bon foin, des racines et des grains; que le vert peut être favorable durant la belle saison, et qu'il doit être distribué au râtelier aux animaux qui travaillent; que du reste ceux qui ne sont pas utilisés réclament moins impérieusement que dans les âges antérieurs des aliments substantiels.

A l'occasion de la nourriture nous nous bornerons à faire une seule observation. Un bon régime a pour effet d'activer le développement des animaux; mais il ne faut pas croire cependant que les aliments hâtent beaucoup le changement de constitution qui distingue le poulain du cheval adulte : la soudure des épiphyses, l'endurcissement des ligaments, la résistance des muscles, l'induration des abouts articulaires; ces phénomènes se produisent toujours graduellement et selon l'ordre peu variable, propre à chaque espèce et à chaque race.

En rendant les animaux plus grands et plus forts, une bonne nourriture permet cependant de les utiliser plus tôt; ils peuvent être employés plus jeunes à un travail utile pour l'éleveur sans en être fatigués; mais on ne doit pas moins attendre qu'ils aient atteint l'âge de 5 à 6 ans avant de les soumettre à un travail qui exige l'emploi de toutes leurs forces; car c'est à cet âge seulement que leur constitution est formée, que les abouts articulaires ont toute leur consistance et les ligaments leur ténacité.

Le travail distingue surtout l'élevage des chevaux de 3 ans. Jusqu'à l'âge de 24 mois, il a été, pour les poulains un peu légers, complétement nul, et pour les chevaux de trait il a dû avoir pour but, moins d'utiliser ces animaux que de les dresser,

de les habituer aux harnais ; tandis qu'il devient partie essentielle de l'élevage dès la troisième année. A compter de deux ans, il doit sans doute, quelque avancé que soit le développement des animaux, être en rapport avec la nature molle des tissus dans le jeune âge ; mais il peut sans inconvénient être appliqué à tous les chevaux, aux moins précoces pour les dresser, à ceux de trait pour les utiliser.

CONVENANCES DU TRAVAIL. — Le travail est unanimement approuvé en principe pour tous les poulains. Un travail proportionné aux forces et en rapport avec la conformation des animaux, les rend dociles, obéissants, favorise le développement des organes, assouplit les articulations, brise l'encolure, tout en payant une partie au moins de la nourriture et en permettant ainsi de donner de plus fortes rations de grains, sans accroître en proportion le prix de revient des chevaux. Il ne serait pas possible de méconnaître qu'un cheval qui a été utilisé et a consommé en grains une partie de ce qu'il a gagné a plus de valeur pour tous les services que celui qui n'a pas travaillé et qui a été médiocrement nourri.

Mais il faut que le travail soit fait avec certaines précautions. Ainsi, ce n'est pas sans danger que l'on emploie dans le même équipage des poulains et des chevaux, même quand on donne à ces derniers la place la plus pénible, quand on les met entre les brancards. Si l'on charge convenablement, les jeunes animaux, toujours plus vifs et plus ardents, se blessent, se fatiguent, se ruinent les reins et les articulations ; et si, pour les ménager, on charge peu, on n'utilise pas toute la force des chevaux faits, et l'on perd ainsi d'un côté quelquefois plus qu'on ne gagne de l'autre.

Pour faire travailler les poulains, il faut que l'attelage soit conduit avec d'autant plus de précautions que les jeunes animaux sont plus ardents et plus fougueux ; que l'on réunisse ensemble des chevaux de même âge et de même tempérament ; qu'on ait des chariots légers à quatre roues ; que les attelages ne soient conduits que par des hommes habiles et prudents ; que le travail soit toujours modéré et les animaux assez bien nourris pour être maintenus constamment en état

de paraître avec honneur sur un champ de foire; que l'usage du collier cesse dans les chevaux légers quelque temps avant de soumettre les animaux au service de la selle et même des voitures de luxe.

Quoique tous les jeunes chevaux nécessitent les précautions que nous venons d'énumérer, ils diffèrent beaucoup les uns des autres au point de vue de leur aptitude à travailler. Quel est le genre de travail auquel peuvent être soumis avec avantage les chevaux de chaque type? Il est bien entendu que le travail ne peut pas être une promenade : il faut qu'il paye l'usure des harnais, le temps de l'homme qui conduit les animaux; qu'il paye le surplus de nourriture nécessité par l'exercice, et même qu'il donne un certain profit. Malheureusement, dans les établissements où l'on élève des chevaux, on n'a pas à faire des travaux aussi variés que le nécessiterait la conformation différente des animaux. Indiquons séparément les particularités qui se rapportent aux principaux groupes.

Chevaux de trait. — Si ces chevaux ont été bien nourris, on les attellera à 2 ans. Nous en avons vu qui tiraient la charrue à 13, 14 mois; mais nous croyons qu'avant l'âge de 2 ans ils ne sont pas encore assez formés pour faire sans en souffrir un travail sérieux. Si on commence à les atteler à 18, 20 mois, ce ne sera donc que pour les habituer aux harnais et pour les rendre obéissants.

Personne ne conteste la convenance de faire travailler les jeunes chevaux de trait. C'est parce que les avantages de cette pratique sont bien reconnus, que nous avons en si grand nombre de bons chevaux pour les postes, les diligences, comme pour le tirage lent. On abuse cependant trop souvent des forces des animaux. Non-seulement on les attelle trop jeunes, mais on les soumet à des travaux trop pénibles. Le travail prématuré rend les membres droits, la croupe coupée et produit des exostoses.

Chevaux d'attelage de luxe. — Quand ils sont forts et corsés, ces chevaux peuvent sans inconvénients être soumis à tous les travaux peu pénibles de la ferme. Il serait à désirer

que l'établissement de bons chemins vicinaux et l'usage des chariots à quatre roues permissent de les utiliser d'une manière générale.

Quelques instruments aratoires leur conviennent d'une manière plus particulière : de ce nombre sont les *buttoirs*, les *cultivateurs*, et cependant les chevaux se fatiguent assez rapidement quand ils y sont attelés, à cause surtout de la mobilité du sol sur lequel ils marchent. Toutefois, c'est aux *sarclages*, aux *buttages*, aux *hersages* légers que les poulains peuvent être utilisés; mais on sait que ces travaux ne durent pas toute l'année. Quant au tombereau, il déforme la colonne vertébrale, nécessite l'emploi d'un cheval fort entre les brancards; les poulains ne peuvent y être attelés qu'en cheville, mais alors on a le désavantage de les faire travailler avec des chevaux plus âgés qui, souvent, manquent d'ardeur. Ces observations s'appliquent à plus forte raison à l'emploi des jeunes chevaux aux grosses charrettes.

Dans les pays où les routes sont belles et où l'on se sert de chariots à quatre roues pour le service des fermes, il est facile d'atteler les poulains par deux ou par quatre, selon leur force et le poids de la charge; ils peuvent ainsi être utilement employés pour le transport du fumier et du fourrage.

Mais, avec les instruments agricoles trop généralement usités, avec les grosses charrettes en usage en Normandie par exemple, il faudrait, pour les faire travailler sans leur nuire, prendre des précautions qu'on néglige trop souvent. Aussi a-t-on remarqué, dans ce pays, que le tirage rend les mouvements roides, les articulations gênées; qu'il habitue les animaux à s'appuyer sur le collier et à porter les épaules en avant; que souvent il détermine des distensions dans les ligaments articulaires, des efforts des lombes et des jarrets, des exostoses, des tumeurs molles et des défauts d'aplomb aux genoux et aux boulets.

Chevaux nobles propres a la selle, chevaux pour la cavalerie légère. — Le travail leur serait aussi favorable qu'aux autres chevaux, mais les difficultés de les utiliser, sans les déprécier, sont plus grandes.

Les poulains ne peuvent être utilement employés que pour les travaux des fermes, et les chevaux de selle conviennent médiocrement pour ces travaux ; ils ne peuvent pas y être appliqués, même quand ils sont formés ; ils y dépérissent et donnent peu de profit. Il n'est donc pas étonnant qu'ils en souffrent quand ils sont encore poulains.

Nous ne conseillons donc pas d'utiliser les chevaux de selle : nous ne voyons pas quels sont les travaux qu'ils pourraient exécuter avec avantage pour l'éleveur sans être exposés à contracter des maladies, à éprouver des accidents et à devenir tarés. On les habituera à l'obéissance en commençant à les dresser jeunes, comme nous le dirons en parlant du dressage des chevaux.

### § 4. — Préparation des chevaux pour la vente.

Dans tous les pays d'élevage, quand arrive le moment de vendre les jeunes chevaux, on les soumet à un régime qui a pour but de les engraisser. Le moyen varie peu : dans la Flandre et la Franche-Comté, comme dans la Normandie, la Bretagne et le Poitou, on les loge dans des écuries chaudes et on les nourrit avec des farineux.

Dans la Gatine du Poitou, les poulains, en rentrant du pâturage, sont logés dans des écuries basses, sans air ni lumière, quelquefois plafonnées ; on les y laisse dans un repos absolu. « Ces animaux, tenus ainsi très-chaudement, dit M. Michas, sont nourris au foin d'abord, ensuite avec des mashs faites avec des pommes de terre cuites, du son et de la farine d'orge ou de seigle, mélangées parfois de grain bouilli et de tourteaux de noix, du pain fait exprès, etc. Huit à dix jours avant la vente, on leur retire la *pitance* pour ne les nourrir qu'avec du foin et de l'avoine, afin de leur faire diminuer le ventre et de leur donner plus d'énergie. » (*Mémoires de la Société centrale de Médecine vétérinaire.*)

Notre confrère, M. Gillet, dans une savante appréciation de la production chevaline en Normandie, décrit, de la manière suivante, la préparation que, dans cette province, on fait subir aux poulains destinés à la vente :

« Pour le poulain de lait, ce régime consiste à ajouter quelques farineux ou un peu de grain cuit à sa nourriture ordinaire.

« Quant aux animaux plus âgés, il n'en est plus ainsi. Tout est mis en usage pour les pousser à la graisse. Rentrés deux ou trois mois avant la foire, enfermés dans des écuries basses, sombres, chaudes et mal aérées, ils reçoivent une nourriture abondante et sans cesse variée pour exciter l'appétit. Les aliments ordinaires ne suffisent plus; on les combine avec d'autres, dans l'intention de forcer les animaux à manger constamment et d'éviter une satiété qui serait contraire à ce qu'on veut obtenir. Ainsi donc, à l'herbe des prairies, au foin naturel, au maïs plus rarement, à la luzerne, au trèfle, au sainfoin et quelquefois à la petite quantité d'avoine, qui, jusqu'à ce moment, ont été leurs seuls aliments, succèdent le blé bouilli, l'orge crevée, les féveroles, les haricots, les gesses, les vesces, les pois, les lentilles, le seigle cuit, les carottes, les navets, la graine de lin, le laitage, et souvent encore les pommes de terre et les pâtées de toute espèce qui ont bientôt changé, à l'aide de quelques saignées faites dans l'intention d'éviter les accidents de la pléthore, la maigreur que le travail ou le manque de nourriture avait déterminée, en un état étonnant d'obésité, souvent cause de maladies graves et de pertes fréquentes. Mais les chevaux ont un poil fin et luisant; par suite de l'impatience naturelle aux jeunes animaux, et surtout de l'inaction dans laquelle on les a maintenus pendant longtemps, ils n'ont pas une minute de tranquillité et paraissent, au moment de la vente, doués d'une vigueur qui, souvent, dissimule leurs défauts. » (*Mémoires de la Commission d'hygiène,* tome III, page 340.)

Dans des écuries si petites et si complétement calfeutrées, les poulains prennent rapidement de la graisse et des formes, c'est vrai; mais ils acquièrent une mauvaise constitution et deviennent mous, incapables de résister aux causes de maladies auxquelles ils seront exposés plus tard. La respiration, soyons-en bien persuadés, ne fait perdre que des principes inutiles ou même nuisibles aux animaux de

travail. Un cheval qui a été bien nourri vaut plutôt en raison de sa légèreté qu'en raison de son poids; de sorte qu'en nourrissant bien les poulains, il faudrait chercher à les faire maigrir plutôt qu'à leur faire prendre de la graisse.

La manière de nourrir les poulains n'est pas plus judicieuse que celle de les loger. Les aliments consommés pour les engraisser, méthodiquement administrés, suffiraient pour leur donner une belle conformation et les qualités qui distinguent les bons chevaux; tandis que, donnés en pâtées, consommés coup sur coup, ils rendent les animaux mous, bouffis, faibles, n'ayant qu'une énergie fébrile, presque nerveuse, qui les prédispose aux maladies.

Tous les vétérinaires militaires blâment, avec raison, le régime d'engraissement appliqué aux poulains, et plusieurs de nos confrères l'ont signalé comme une des principales causes des nombreuses maladies qui affectent les jeunes chevaux introduits dans les dépôts de remonte et dans les régiments.

Toute la préparation devrait se réduire à la distribution d'une bonne ration d'avoine ou de tout autre aliment à la fois très-nutritif et excitant; à une litière abondante et souvent renouvelée, dans une écurie propre et bien aérée; à un pansage régulier et soigneusement pratiqué; enfin, à des exercices gradués et dirigés de manière à rendre les chevaux hardis, élégants et maniables. Cette préparation durerait cinq à six semaines. A l'avoine, on pourrait réunir quelques litres de blé, de maïs, de pois ou de fèves, si les animaux manquaient d'embonpoint.

### § 5. — Division de l'industrie chevaline.

Lorsque les jeunes chevaux ont atteint l'âge de 2 ou 3 ans, ils sont pétulants, difficiles à entretenir, surtout dans les fermes où l'on a des juments poulinières. Pour éviter les inconvénients qui résultent du mélange des sexes, on sépare souvent l'élevage de la multiplication : quelques agriculteurs vendent les poulains pour donner tous leurs soins aux poulinières, et, de leur côté, ceux qui achètent ces animaux,

étant débarrassés des soins de faire naître, peuvent s'occuper exclusivement de les élever. Les uns et les autres obtiennent de bons résultats et s'évitent de grands embarras.

Les succès de la production chevaline, dans les départements où elle prospère le mieux, tiennent, en grande partie, à la division de cette industrie.

Car, obligez les producteurs du Poitou, de la Bretagne, de la Normandie, du Boulonnais, à élever leurs poulains, à posséder à la fois des juments et des chevaux entiers, et vous les mettez dans l'impossibilité de continuer sur une grande échelle, leur industrie si avantageuse.

Et, d'un autre côté, si les éleveurs du Vimeux, de la plaine de Caen, de la Beauce, des environs de Bourges, sont tenus d'avoir des juments poulinières, ils ne pourront plus livrer au commerce autant de ces excellents chevaux qui font l'admiration des connaisseurs et la fortune des industriels.

La division en deux branches de l'industrie chevaline permet d'abord aux éleveurs et aux producteurs de devenir plus habiles : ceux-ci, n'ayant qu'à donner des soins à des juments pleines ou nourrices et à de très-jeunes poulains s'habituent facilement à gouverner ces animaux, et les placent dans les conditions les plus favorables; tandis que, exclusivement occupés à conduire des poulains, les autres apprennent à les apprécier, deviennent habiles dans l'élevage et contribuent au développement de leurs qualités; venant en aide à la nature, ils forment, ici un gros limonier, là un gondolier rapide ou un reproducteur irréprochable. Le poulain, qui promet d'être un jour un étalon distingué, reçoit en grains, en précautions diverses, les soins dispendieux que nécessite son complet développement et que remboursera amplement le prix de vente.

Avec la séparation des sexes et des âges, les travaux ruraux, comme l'entretien des animaux au pâturage, se font aussi avec la plus grande facilité; les producteurs n'ont que des pouliches, des poulinières et un cheval hongre pour le limon, les éleveurs que des chevaux entiers, et les uns et les autres n'ont pas à craindre, dans les écuries, dans les cours,

dans les herbages, les accidents qui arrivent si fréquemment, malgré la plus grande surveillance, là où se trouvent réunis des femelles et des mâles ayant la faculté de se reproduire.

Mais le plus grand avantage que retirent les éleveurs, comme les producteurs, de la division de l'industrie chevaline, c'est de pouvoir bien tirer parti des ressources de chaque localité. C'est d'abord d'employer les herbages à la nourriture des juments poulinières et de leurs jeunes poulains, et d'utiliser les bons fourrages et les grains des pays à culture à l'élevage de jeunes chevaux qui payent leur nourriture par leur travail ; c'est ensuite de prévenir ici des maladies, là des vices de conformation que le sol, le climat, produisent, et de communiquer des qualités, de belles formes, que certaines localités donnent très-facilement.

Non-seulement les éleveurs bretons, obligés de garder jusqu'à 4 ans tous leurs poulains, n'en produiraient qu'un petit nombre, mais encore ils ne livreraient au commerce que des chevaux de médiocre valeur, souvent même borgnes ou aveugles par suite de la fluxion périodique des yeux, si commune dans les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère; de même le Poitou, la Vendée, vendraient des chevaux lourds, à ventre avalé, à membres empâtés et à pieds énormes.

Et pendant que les Bretons, les Poitevins élèveraient dans leurs herbages des chevaux souvent médiocres, les Beaucerons, les Berrichons, qui n'ont pas d'herbages pour nourrir des juments et des poulains, feraient consommer leurs fourrages si nutritifs et leurs grains de si bonne qualité, par des juments poulinières qui n'en seraient pas plus fécondes, ni peut-être meilleures nourrices, et qui feraient moins bien les labours que les jeunes chevaux.

Ainsi, c'est donc par suite des habitudes qui se sont établies, ou plutôt qui ont été imposées par les conditions hygiéniques, ici de faire naître des poulains, là d'élever de jeunes chevaux, que la plupart de nos provinces, la Bretagne et la Beauce, le Berry, le Poitou, le Vimeux, la Flandre, le Merlerault, la plaine de Caen, utilisant, comme elles le font

les ressources dont elles disposent, produisent une si grande quantité d'excellents chevaux.

Le changement de pays, par lui-même, est avantageux; il produit en général les effets d'un changement de nourriture. Saturés des principes que renferment les fourrages des contrées qu'ils quittent, les animaux s'approprient en plus grande quantité ceux qui dominent dans les plantes des contrées où ils sont conduits. En outre, ils trouvent d'ordinaire dans les pays où on les amène, des conditions de sol, de climat, des habitudes agriculturales favorables à leur développement : le plus souvent on les conduit d'un pays à pâturages dans des contrées où des terres fertiles produisent en abondance des fourrages de bonne nature, des légumineuses, des graines et des grains.

Dans toutes les provinces où l'industrie chevaline a un peu d'importance, nous trouvons les mêmes habitudes. Les poulains de la Comté sont conduits dans les plaines de la Saône ou dans les Alpes; ceux de la Bresse, dans le Dauphiné; ceux de la Basse-Bourgogne, dans la Forreterre; ceux des vallées de la Champagne, dans les platèaux de la même province.

La division de l'industrie chevaline n'est pas sans inconvénients. Les cultivateurs qui ne s'occupent que d'élevage, prennent des habitudes de commerçants, courent les foires, deviennent maquignons; tandis que les producteurs, assurés de vendre leurs poulains à l'âge de six, huit mois, avant que les qualités et les défauts se soient montrés, avant même l'apparition des maladies héréditaires, n'attachent pas assez d'importance au choix des reproducteurs.

Cet inconvénient est grave : les producteurs tiendraient beaucoup plus à garder les belles pouliches, à rechercher des étalons bien conformés plutôt que gros, parvenus à l'âge fait, et exempts de vices héréditaires, s'ils étaient dans la nécessité de garder leurs produits jusqu'à l'âge de quatre à cinq ans; mais il est amplement compensé par les avantages que nous avons signalés. Nous pouvons ajouter d'ailleurs que les cultivateurs qui s'occupent exclusivement d'élevage sont habiles dans l'art de connaître les poulains; qu'ils le de-

viennent tous les jours davantage, et que là où la plupart des amateurs ne verraient que deux poulains de même taille et de même poids, ils savent distinguer quel est celui des deux jeunes animaux qui descend de parents bien conformés et donne les plus belles espérances. Enfin, les conséquences du vice héréditaire le plus grave, de la fluxion périodique, sont moins nuisibles quand les poulains sont expatriés; car on les conduit d'ordinaire dans des contrées où les conditions hygiéniques préviennent en général le développement de cette maladie, ou en détruisent même les germes.

Depuis plusieurs années des tentatives nombreuses ont été faites pour étendre, régulariser les déplacements de chevaux.

Il y a déjà longtemps qu'on cherche à introduire dans les pays à herbages de l'Ouest, de la Nièvre, de la Picardie, les poulains du Limousin. Il existe aujourd'hui une Société, la *Société d'encouragement de Pompadour pour la propagation et l'amélioration des chevaux*, qui a principalement pour but de procurer, au moyen de primes, un débouché pour ces poulains, de les faire exporter dans des départements où, recevant une nourriture plus abondante, ces animaux prendraient de la taille, de l'étoffe et des membres. (*Voyez* pages 269 et 335.)

Cette question est d'un grand intérêt pour tous les pays qui produisent des chevaux de selle. Il serait à désirer qu'on pût trouver le moyen d'élever facilement ces animaux en leur donnant plus de corps et en les préservant de la fluxion périodique. Mais la difficulté de les employer aux travaux agricoles s'oppose à la réussite de ces tentatives généreuses. C'est à cette circonstance seulement que sont dus les insuccès. Ils n'infirment en rien les considérations qui précèdent.

### § 6. — De la castration.

Nous ne pratiquons la castration dans les solipèdes que sur les mâles. L'opération sur les juments aurait pour effet de prévenir le développement des chaleurs qui rendent quelquefois ces femelles d'un service désagréable, mais elle les disposerait à prendre la graisse et diminuerait leur énergie.

Effets de la castration. — La castration agit sur la conformation et sur le caractère des chevaux. Elle tend à faire disparaître les différences qui distinguent les mâles des femelles : dans le cheval, le train antérieur est plus développé que le postérieur; la croupe, moins garnie de muscles, est plus pointue que dans la jument; tandis que l'épaule est charnue, l'encolure épaisse, chargée d'une forte crinière et la tête lourde. Après la castration, l'épaule diminue, l'encolure s'amincit, la crinière devient moins touffue et la tête plus légère. Le cheval châtré hennit rarement, sa voix a moins de force et marque moins d'énergie; elle se rapproche de celle de la femelle.

La castration diminue en général la vigueur, la fierté et même l'intelligence des animaux; elle les rend paisibles, dociles, moins volontaires. Ses effets varient du reste selon l'âge des individus sur lesquels on la pratique : sur les chevaux âgés elle détruit seulement la faculté d'engendrer; elle exerce peu d'influence sur les formes et sur le caractère ; les animaux conservent l'épaisseur du bord supérieur de l'encolure, leur forte crinière et leur caractère indépendant; tandis que ceux qui ont été châtrés avant que les caractères de leur sexe fussent développés, ressemblent par leur conformation, quand ils sont adultes, à des femelles. Ils deviennent en général plus grands que les chevaux entiers. Aristote avait déjà remarqué que si les animaux sont castrés de bonne heure, leur corps acquiert plus de volume. En rendant les mâles plus mous, moins pétulants, elle ralentit leurs fonctions : ils font moins de déperditions, leurs fibres sont plus molles, et leur nourriture produit plus d'effet.

Les mâles châtrés jeunes ayant perdu l'indépendance, la roideur de caractère, qui distinguent leur sexe dans presque toutes les espèces, sont moins aptes à certains travaux.

L'habitude de châtrer, de *hongrer* les chevaux, a pris naissance dans le Nord, probablement dans la Hongrie; les peuples de l'Orient la connaissent à peine et elle est peu usitée en Espagne. Beaucoup d'auteurs se prononcent, même dans nos pays, contre cette opération qui fait perdre au cheval ses plus

belles facultés : ils disent qu'elle est barbare et inutile, que les coursiers des Orientaux sont aussi dociles que nos chevaux; ils citent l'exemple des anciens chevaliers qui auraient rougi de monter un cheval mutilé, dégradé par une opération qui lui a fait perdre les attributs de son sexe : anciennement les femmes seules montaient des chevaux châtrés.

La castration des chevaux présente cependant de nombreux avantages. Elle rend l'élevage des poulains plus facile; on peut laisser les poulains hongres libres dans les pâturages, les mettre avec des juments. Les animaux châtrés sont préférables, au moins pour les services irréguliers où il faut beaucoup de docilité, de patience; ils conviennent surtout pour le service de la selle, pour servir de monture aux personnes timides qui craignent les secousses, les détours brusques qu'exécutent assez souvent les chevaux entiers; ils sont moins exposés que ces derniers aux maladies des organes génitaux, au rouvieux, aux eaux aux jambes, au vertige, au tétanos, aux hernies inguinales. C'est avec raison qu'on dit: la castration contribue à la conservation du cheval et augmente la sécurité de l'homme.

*A quel âge* convient-il de châtrer les chevaux? Faut-il enlever les testicules aussitôt que ces glandes sont descendues dans les bourses, ainsi que cela est pratiqué en Angleterre?

Les poulains qui ont été castrés s'épuisent moins que ceux qui sont entiers, ils se nourrissent mieux avec la même quantité de nourriture. La castration hâtive permet de laisser les mâles avec les pouliches sans qu'on ait à craindre des accouplements non appareillés et des gestations prématurées; elle prévient l'avortement des juments poulinières et les accidents, les glissades, les écarts, auxquels sont exposés les poulains fougueux.

Un cheval châtré jeune a les formes régulières, fines de la jument; tandis que, quand il subit l'opération après avoir acquis son développement, il devient plus ou moins difforme, parce que le rapport cesse d'exister entre ses diverses parties.

En général, il faut châtrer les chevaux jeunes. L'opération, faite à quarante, cinquante jours, par l'ablation des testicules, est facile et sans inconvénients. L'administration de la

guerre a pris une mesure sage en arrêtant que les établissements de remonte ne recevront plus que des chevaux qui auront été castrés avant l'âge de deux ans.

*Procédés.* Pourquoi l'habitude de châtrer les chevaux par l'ablation des testicules est-elle devenue presque générale, tandis qu'on se borne si souvent à mortifier en partie ces glandes par le bistournage, dans les taureaux et les béliers, quand la destination de nos animaux demanderait que l'inverse eût lieu, qu'on coupât les taureaux et les béliers et qu'on bistournât les chevaux?

Nous savons que le bistournage des solipèdes adultes est une opération difficile à cause de la forme des testicules et de la brièveté des cordons testiculaires; les bourses ne sont pas pendantes comme dans les ruminants, mais l'opération n'est pas impossible. Elle est pratiquée dans quelques départements du Midi.

Dans tous les cas il serait important de chercher, soit par l'écrasement, soit par la torsion, le moyen de rendre les chevaux maniables, de diminuer leur ardeur à rechercher les juments tout en leur laissant en partie l'énergie qui caractérise les chevaux entiers. En bistournant les taureaux, on cherche bien dans quelques pays à leur laisser un peu d'*amour*, afin qu'ils soient plus aptes au travail. Pourquoi ne le ferait-on pas pour le cheval, l'âne et le mulet?

### § 7. — De l'amputation de la queue et des oreilles.

AMPUTATION DE LA QUEUE. — On la pratique de diverses manières. On dit qu'on fait la *queue en brosse* si l'on ampute les os coccigiens et si l'on coupe les crins au niveau de ces os pour faire ce qu'on appelle un cheval *courte-queue;* quand on n'enlève que les derniers coccygiens et qu'on laisse dépasser les crins, la queue est dite *en balai.* Ces opérations sont peu graves : l'amputation des coccygiens produit une hémorrhagie qu'on arrête facilement avec le fer chaud, et qui peut être utile, chez les jeunes chevaux surtout : c'est un dérivatif favorable dans les maladies des yeux.

Les conséquences éloignées de l'amputation de la queue sont

plus graves que celles qui suivent immédiatement l'opération. Les animaux privés de cet organe ne peuvent pas se défendre contre les insectes; ils sont tourmentés par les mouches et maigrissent, surtout dans les pâturages. Les juments à courte queue sont en général moins bonnes nourrices.

Dans l'état sauvage, les arbres, les buissons raccourcissent sans cesse la queue des chevaux; mais dans les animaux qui restent continuellement dans des habitations, il faut de temps en temps couper le bout des crins. Lorsque la queue est trop longue, elle se charge d'ordures et de boue.

Queue a l'anglaise. — Pour pratiquer la queue à l'anglaise, on enlève les muscles qui abaissent les os coccygiens : la queue n'étant ensuite soumise qu'à l'action des muscles releveurs est portée en trompe. Cette opération est grave; elle peut entraîner la gangrène et la mort du cheval; elle est très-douloureuse, inutile, n'ajoute rien à la valeur des animaux; on ne doit pas la pratiquer.

Amputation des oreilles. — Nous ne parlons pas de l'opération qui consiste à amputer la totalité de la conque; elle est aussi barbare que ridicule, et personne n'oserait la pratiquer aujourd'hui, à moins d'indications spéciales.

Mais dans les chevaux oreillards, dans ceux qui ont les oreilles trop grandes, pendantes, on coupe quelquefois la circonférence de la conque pour rendre les oreilles petites, dans l'espoir que le cheval les tiendra droites, qu'elles seront hardies. L'opération remplit bien rarement son but.

### § 8. — De la marque des chevaux. — Stud-Bock.

Pour marquer les chevaux, on fait avec un fer chaud des empreintes sur la peau et sur le sabot qui sont presque indélébiles.

Les chevaux de l'armée sont marqués sur la cuisse gauche d'un nombre et d'un signe qui indiquent le régiment et l'arme auxquels les chevaux appartiennent. Peu douloureuse, l'opération n'a jamais de suites funestes. On grave sur le sabot des numéros indiquant la place que les animaux occupent dans le registre matricule des chevaux du régiment. Cette marque

ne disparaît que lorsque les chiffres sont descendus au bord plantaire du sabot, et sont enlevés par le boutoir. On la renouvelle de temps en temps.

Dans les établissements où l'on s'occupe de la multiplication et du perfectionnement des chevaux, on doit marquer les poulains peu de temps après leur naissance. Il faut faire sur une partie peu apparente du corps un signe marquant la place qu'ils occupent sur un registre. Le signe le plus commode est un chiffre indiquant le numéro matricule du poulain et l'ordre de la naissance, soit qu'on recommence une série tous les ans, soit qu'on la suive pendant quinze, vingt ans, selon le nombre des naissances.

Chaque établissement aura un registre dont les pages seront divisées en colonnes. Les animaux y seront désignés par leur numéro. On y indiquera le lieu et la date de la naissance; le nom, le numéro des père et mère. Pour les mâles: le nombre des montes; pour les juments: l'époque de la saillie, le nom de l'étalon qui l'a effectuée, la date de la mise bas, le sexe du produit et le numéro, afin qu'on puisse savoir ce qu'il devient. Une dernière colonne doit être consacrée aux observations: accidents, maladies, mise au vert, etc.

Du *Stud-Bock. Livre des haras.* C'est le nom du registre imprimé et publié sur lequel sont inscrits les noms des chevaux de race. Tenu par l'État, ce registre fait connaître la généalogie, l'origine de chacun de ces animaux. Il a pour le pays en général l'avantage qu'a pour les établissements particuliers le registre matricule dont nous venons de parler.

L'administration des haras va donner une grande importance à ce travail en réunissant après le nom de chaque reproducteur la liste des descendants qu'il a produits. On pourra ainsi voir de suite quel est le mérite de chaque étalon, et jusqu'à un certain point quelles espérances on peut fonder sur ses descendants.

# CHAPITRE VII.

## De l'éducation.

### § 1. — Dressage des chevaux de travail.

En parlant des courses au trot, page 64, nous avons dit qu'il serait très-important, au point de vue de notre industrie chevaline de dresser les chevaux destinés au service du luxe. Nous savons que cette opération, soit à cause du mauvais entretien des chemins vicinaux et de la construction vicieuse des instruments aratoires, soit surtout à cause de la division de la propriété, rencontre les plus grands obstacles. Ces obtacles, nos éleveurs essayent de les surmonter par l'association. Il s'est fondé à Caen, à Séez, à Rochefort, des écoles de dressage ayant pour but exclusif de préparer les jeunes chevaux à la vente. Ces institutions sont dignes d'être encouragées par les éleveurs, les consommateurs, et les amateurs de notre prospérité hippique.

Du reste, si chacun ne dispose pas des moyens de dresser les chevaux pour les services difficiles qu'ils auront à exécuter plus tard, tous les éleveurs pourraient leur faire subir une préparation préliminaire qui diminuerait beaucoup les difficultés d'un dressage définitif.

En traitant de l'élevage nous avons indiqué les premiers soins relatifs à l'éducation des poulains de 6 mois, d'un an. Il ne nous reste qu'à résumer les précautions qui se rapportent à tous les âges.

Considérations générales. — Tous les chevaux doivent être dressés avec intelligence et douceur. Il faut d'abord savoir apprécier les moyens que réclament leur caractère, leur tempérament, et avoir assez de patience pour les mettre en pratique.

Très-intelligents, les chevaux ne cherchent pas toujours à parvenir à leur but par la force, ils y emploient aussi l'adresse et même la ruse; ils profitent des leçons de l'expérience, connaissent bientôt ceux qui les approchent et les aiment ou les haïssent, les craignent ou s'en moquent. Les coups ou seulement les menaces injustes les rendent vicieux, leur font haïr le travail, les harnais et les conducteurs. Comme le disait Bergeret en 1700, les vices des chevaux dépendent souvent de ceux qui les dressent. On a même remarqué que ces animaux contractent l'humeur, le caractère de celui qui les soigne; ceux qui sont élevés par des hommes brutaux, sournois, sont poltrons, méchants et traîtres. Le cheval arabe est en général docile et intelligent parce qu'il est élevé avec douceur; les peuples de l'autre côté du Rhin, si aimés du cheval, qu'ils traitent si bien, ont très-rarement des animaux indociles et méchants.

Il faut moins compter, pour obtenir l'obéissance des poulains, sur l'emploi de la force que sur l'usage des récompenses. Après chaque exercice le jeune cheval doit recevoir des friandises et les caresses auxquelles il est le plus sensible. Un poulain refuse-t-il de se laisser manier, relever les paupières, il ne faut s'approcher de lui qu'en ayant un morceau de pain ou de sucre qu'on lui donne à manger pendant qu'on cherche à en obtenir ce qu'on désire.

Ce qu'un cheval fait par force, dit Xénophon, il ne l'apprend pas; les mauvais traitements ne produisent jamais que maladresse et mauvaise grâce, « Si quelqu'un, montant un bon cheval, veut le faire paraître avantageusement et prendre les plus belles allures, qu'il se garde bien de le tourmenter, soit en lui tirant la bride, soit en le piquant de l'éperon ou en le frappant avec un fouet; de tels moyens produisent toujours le contraire de ce qu'on attend; car, obligeant le cheval à porter au vent on l'empêche de voir devant lui et on l'oblige à marcher en aveugle; en le piquant et le battant on le désespère. D'ailleurs, ainsi maltraité il se déplaît au travail, et loin d'avoir de la grâce, il ne montre dans ce qu'il fait que douleur et chagrin. Conduit, au contraire, par une main

légère, sans que les rênes soient tendues, relevant son encolure et ramenant sa tête avec grâce, il prendra l'allure fière et noble dans laquelle il se plaît naturellement; car quand il s'approche des autres chevaux, surtout si ce sont des femelles, il relève toujours son encolure, ramène sa tête d'un air fier et vif, lève moelleusement les jambes et porte la queue haute. Toutes les fois donc qu'on saura l'amener à faire ce qu'il fait de lui-même lorsqu'il veut paraître beau, on trouvera un cheval qui, travaillant avec plaisir, aura l'air vif, noble et brillant. »

Il ne faut pas attendre, pour commencer l'éducation des chevaux, le moment où l'on veut les dompter. Aussitôt après la naissance des poulains on doit chercher à s'attirer leur affection par de bons traitements, en leur donnant des friandises et en les délivrant de ce qui les incommode. Il faut aussi leur faire sentir notre pouvoir en résistant à propos à leur volonté, en punissant leur désobéissance et en récompensant leur docilité.

Tout dépend, dans les chevaux, des premiers rapports qu'ils ont eus avec l'homme. Le cheval auquel on a appris que les mutineries sont inutiles, que l'obéissance, la bonne volonté, sont plus profitables, forme rarement un animal vicieux. On doit s'appliquer à donner, avec le plus grand soin, les premières leçons aux chevaux de luxe; non pas qu'il soit indispensable d'avoir recours à un écuyer de profession, la masse des éleveurs n'en aurait pas à sa disposition; mais il faut choisir un homme doux, intelligent et ferme.

En parlant de l'élevage des poulains nous avons indiqué comment il faut les accoutumer à garder le licou, à se laisser lever les pieds, à supporter le pansage et à rester tranquilles étant attachés. Les animaux qui auront été élevés avec les précautions que nous avons recommandées seront faciles à dresser. Mais ceux qu'on a laissés libres dans des pâturages, qui n'ont jamais eu de harnais sur le corps, sont quelquefois fort difficiles à gouverner. On agira d'abord envers eux ainsi que nous l'avons recommandé pour les poulains qui passent du régime du pâturage à celui de la stabulation; et si les

moyens de douceur ne peuvent pas suffire, on emploiera la force, la contrainte, les entraves : la privation de sommeil est pour les chevaux une dure punition.

C'est au moment de commencer l'éducation des chevaux qu'on doit étudier avec soin leur conformation et leur caractère, afin de les soumettre aux exercices qui leur conviennent le mieux, et de les dresser pour le travail auquel ils sont destinés. Nous avons recommandé de faire travailler les poulains jeunes (page 589) ; nous ajouterons ici qu'on ne doit cependant les soumettre à un service régulier, continu, exigeant l'emploi de toutes leurs forces, que lorsqu'ils ont acquis tout leur développement, qu'ils ont les membres formés, les articulations solides. Les animaux soumis à un travail trop pénible, ou pour lequel ils ne sont pas conformés, sont difficiles à dresser, désagréables à conduire et s'usent rapidement. Beaucoup de chevaux deviennent vicieux à cause de leur faiblesse : on a exigé d'eux plus qu'ils ne pouvaient faire.

Dans l'éducation on ne doit pas seulement avoir pour but de dresser les animaux, il faut aussi se proposer d'accroître leurs aptitudes en leur faisant prendre, autant que possible, la conformation la plus favorable à leur destination. Tel sujet un peu lourd, robuste, sera entraîné, soumis à des courses rapides dès l'âge de 30 mois, de 3 ans, si l'on veut qu'il devienne un grand coureur ou un bon cheval de chasse ; tel autre ne doit être soumis aux allures qui allongent le corps que lorsqu'il est complétement formé.

A cet égard, il faut encore distinguer les animaux qu'on destine au travail de ceux qui doivent être employés à la multiplication de l'espèce. Dans ces derniers, il peut y avoir des inconvénients à développer en excès certaines aptitudes. Avant tout, les reproducteurs doivent être capables de donner des produits réunissant les aplombs aux proportions, et surtout conformés pour être forts et robustes. L'entraînement d'une pouliche et d'un poulain trop jeunes et issus de parents propres à la course, et fortement taillés eux-mêmes pour cet exercice, rend la poitrine étroite, la bouche dure, les allures

sans harmonie et augmente leur disposition à donner, en s'accouplant, des produits ayant tous les défauts qu'on reproche au cheval pur sang anglais. De même, un tirage très-pénible peut accroître la disposition curviligne des jeunes animaux qui présentent, à un degré très-prononcé, les caractères du cheval de trait, qui ont les membres rapprochés du centre de gravité, le corps court et la croupe trop avalée.

C'est aux propriétaires des poulains, aux vétérinaires et aux directeurs des haras à déduire de la conformation des élèves les exercices auxquels il faut les soumettre pour les rendre aussi parfaits que possible ; nous ne pouvons donner à cet égard que des principes généraux.

Il n'entre pas non plus dans notre plan de parler des allures artificielles usitées dans les manéges. Nous dirons seulement un mot de l'amble et du trot, allures utiles pour les services ordinaires que nous retirons des chevaux.

Dans les départements de l'Ouest, on fait contracter aux poulains l'habitude de marcher l'*amble*, de mouvoir simultanément les deux membres de chaque bipède latéral, en attachant chacun des pieds antérieurs au pied postérieur correspondant, au moyen d'un lien fixé aux paturons ; les Américains emploient le même procédé. On croit que les étalons qui ont été dressés à cette allure donnent des produits qui la marchent naturellement; ce qui a été bien reconnu, dans le Morbihan et dans la Manche, c'est que les bidets auxquels on a appris l'amble, ne valent pas, en général, ceux qui le marchent naturellement.

L'allure du trot est la plus utile de nos jours, mais elle n'est pas naturelle au cheval, et quoiqu'elle soit devenue héréditaire, pour qu'il la marche convenablement, il doit y avoir été préparé. Aussitôt qu'on croira devoir commencer à dresser un poulain de diligence, de cabriolet, il faudra chercher à le faire trotter : on lui donnera les premières leçons à la longe, en l'empêchant de galoper autant que possible. On l'apprendra à changer de main en évitant les secousses, et en usant toujours de douceur.

Cheval de selle. — Pour accoutumer le cheval à la bride,

il faut plus de précautions que pour l'habituer au licou; car il ne doit pas seulement supporter patiemment le mors, il faut qu'il apprenne à comprendre la volonté du cavalier d'après la manière dont celui-ci agit sur les rênes. On lui mettra d'abord un simple bridon qu'on laissera peu de temps la première fois; on le promènera ensuite avec ce harnais, mais à la longe; quand il supportera aisément un mors brisé, on lui mettra une bride. Pour le monter on emploiera une bride garnie de son filet; on se servira de ce dernier le plus possible, mais, en cas de désobéissance, on doit pouvoir punir immédiatement, en faisant agir un mors dur. C'est surtout quand on monte un cheval pour la première fois qu'on doit l'empêcher de faire ses volontés.

On habituera les chevaux à la selle, en leur mettant d'abord des couvertures et des surfaix, plus tard une petite selle sans croupière; quand ils sont accoutumés à ce harnais, l'on emploie une selle plus complète; il faut même adapter aux panneaux, au porte-manteau, des courroies qui pendent sur les flancs, sur les jarrets, afin que les chevaux s'habituent insensiblement, et avant qu'on les monte, à l'impression produite par le contact de ces corps.

Quand le cheval est habitué à la selle, on lui met sur le dos une espèce de bât formé de deux pièces de bois disposées en croix, nu ou garni d'habits; c'est ce qu'on appelle un *cavalier de bois,* un *cavalier espagnol :* on fixe les rênes aux branches de cette fourche. Sans fatiguer le cheval, on l'habitue ainsi à porter beau. On a même imaginé un cavalier espagnol formé de pièces qui peuvent se mouvoir les unes sur les autres, de manière que les fourches suivent les déplacements de la tête de l'animal.

Pour accoutumer le poulain à porter un homme, on commence à l'approcher, à se frotter contre ses épaules et ses côtes, pendant quelques jours et plusieurs fois par jour; on appuie ensuite les poignets sur son garrot en se soulevant sur les bras, et on se fait porter pendant un instant; plus tard on se met en travers, sur son garrot, sur son dos, et on l'enfourche lorsqu'il est accoutumé à ces exercices préliminaires;

enfin on le fait marcher en le soumettant d'abord à une allure douce, au pas. Comme on doit commencer l'éducation des poulains avant qu'ils soient assez forts pour travailler, les premières leçons seront courtes, mais souvent renouvelées pour ne pas fatiguer, impatienter les animaux.

Le plus souvent les gardiens montent les chevaux et leur donnent ainsi les premières leçons en les conduisant aux pâturages et en les ramenant à l'écurie.

Il est facile de dresser pour la selle les chevaux qui ont travaillé à la charrue; le labour, s'ils y ont été soumis avec soin, les a déjà rendus dociles, disposés à céder à la volonté du conducteur; mais les animaux, qui à quatre, cinq ou six ans, n'ont fait aucun travail, ceux surtout qui ont toujours été dans les pâturages, donnent souvent beaucoup de peine et ne peuvent être domptés que par des hommes forts et habiles.

Il ne faut pas seulement habituer le cheval à être obéissant, à se tourner à droite ou à gauche, à hâter ou à ralentir la marche selon la volonté du cavalier; il faut aussi lui faire porter la tête dans une position convenable, sans être obligé de la soutenir avec la bride. Lorsqu'on verra qu'il porte beau, dit Xénophon, et qu'il est léger à la main, qu'on se garde bien de le chagriner, de le presser, mais qu'on le carresse au contraire et qu'on cesse bientôt le travail; de la sorte, comptant à l'avenir en être bientôt quitte, il prendra plus volontiers la position qui semblera devoir le délivrer.

Chevaux de trait. — Pour habituer les chevaux de trait aux harnais qu'ils doivent porter et au service auquel ils sont destinés, on leur mettra d'abord le collier nu et ensuite avec les traits; on les promènera garnis de ces harnais pour les accoutumer au frottement des coussins et des cordes; après quelques jours on les attellera avec des chevaux bien dressés, en ayant soin de les placer devant et de les conduire par la bride afin de les maintenir et de les empêcher de faire des efforts. Les premières fois on doit les mettre à des voitures vides traînées par des chevaux placés entre les brancards, pour les accoutumer au bruit des roues, aux frotte-

ments, aux secousses; ensuite on les attelle à des fardeaux d'abord légers, mais qu'on augmente à mesure qu'ils s'accoutument à traîner. Les premières leçons doivent toujours être courtes.

Tous les chevaux ainsi dressés sont dociles; habitués à vaincre la résistance qui leur est opposée, ils seront toujours francs du collier; tandis que s'ils ont été attelés la première fois à des fardeaux au-dessus de leurs forces, non-seulement ils peuvent y contracter des efforts, des maladies, mais ils se rebutent, deviennent rétifs, s'habituent à reculer; et quand on les attelle plus tard à des voitures un peu lourdes, au premier obstacle qu'elles rencontrent, ils ne font aucun effort pour les faire suivre.

Les chevaux de trait, surtout ceux employés à l'agriculture, ont généralement des allures lentes; il faut en les dressant les accoutumer à marcher rapidement; avec un pas accéléré, ils traînent des fardeaux plus lourds, et font en moins de temps plus de travail sans être plus fatigués.

### § 2. — Dressage des chevaux de course, Entraînement.

En Angleterre, le mot TRAINING, d'où est dérivé *entraînement*, est à peu près synonyme de notre mot *dressage*. Il signifie l'opération qui a pour but de rendre le cheval capable de bien employer toutes ses forces, d'exécuter de la manière la plus avantageuse tous les exercices pénibles. On appelle TRAINER, *entraîneur*, l'homme chargé de conduire, de diriger l'entraînement.

En France, nous donnons au mot *entraînement* un sens plus limité : c'est pour nous le *dressage* particulier des chevaux de course. L'entraînement a pour but de mettre ces animaux *en bonne condition*, expression consacrée qui signifie cet état particulier du cheval qui, ayant les chairs fermes, étant débarrassé de la graisse et des fluides blancs inutiles, est capable de courir avec assez de rapidité pour se présenter avec honneur sur l'hippodrome. Pour nous, le mot entraînement désignera, non pas seulement le dressage des chevaux pour les courses de grande vitesse, mais encore

celui que l'on doit faire subir aux animaux destinés aux courses de fonds, aux courses au trot et aux courses au pas.

### I. — *Entraînement pour les courses de grande vitesse.*

Destiné à rendre les chevaux forts, et capables de courir avec une très-grande rapidité, ce dressage nécessite un régime particulier très-compliqué. Nous examinerons successivement les opérations qui le constituent en parlant de la nourriture, du logement, des exercices, de la ferrure, etc., des chevaux qui y sont soumis.

Cet entraînement intéresse surtout le producteur de chevaux de course, mais il est utile aussi à connaître pour l'éleveur de chevaux de service. En l'étudiant avec soin, nous pouvons apprécier l'influence d'une bonne nourriture, d'un exercice réglé et d'un pansage complet, l'utilité enfin des diverses opérations qui constituent l'élevage et le dressage des chevaux.

Nourriture des chevaux en traine. — Toujours de très-bonne qualité, la nourriture du cheval en entraînement doit être légèrement excitante et contenir, sous un petit volume, beaucoup de principes alibiles; mais il faut l'administrer avec précaution, afin de produire un sang riche, des muscles fermes, et un caractère vif, sans occasionner d'excitation morbide dans les viscères abdominaux.

Toutes les substances aqueuses qui rendent les animaux mous, celles qui sont ligneuses et peu nutritives, seront rigoureusement proscrites : elles distendent les intestins, compriment le poumon, rendent la respiration pénible et surchargent les animaux.

On choisit pour les chevaux de course du *foin* de première qualité, provenant de prairies élevées, bien récolté, et plutôt excitant, aromatique que gras et fade. Le foin d'un an, de dix-huit mois, parfaitement conservé, est le meilleur. Tout au plus si l'on en administre 3 kilogrammes par jour. Du reste, les chevaux qu'on entraîne ne cherchent pas à en manger davantage.

Quoique plus nutritif, le *foin des légumineuses* n'est jamais

donné au cheval en entraînement. Il est trop échauffant et nuirait surtout aux animaux à disposition pléthorique, qui ont une grande tendance à produire de la viande. Entre les saisons d'entraînement on le donne quelquefois, surtout celui de sainfoin, mêlé au foin ordinaire.

L'*avoine* forme la base de la nourriture des chevaux de course. On la choisit de première qualité : lisse, grosse et pesant au moins 50, 52 kilog. l'hectolitre. On ne la distribue qu'après l'avoir très-soigneusement nettoyée. Les chevaux en prennent à discrétion, 10, 12 et même 15, 18 litres par jour et par tête en quatre repas.

Si l'on a des chevaux relâchés, étroits de boyaux, délicats, ou se nourrissant médiocrement, peu disposés à faire du sang, on donnera du *froment,* ou mieux des graines légumineuses; les *pois,* les *féveroles* surtout, sont le plus souvent administrés dans ce cas. Légèrement astringentes, très-nutritives et échauffantes, les féveroles conviennent aux chevaux relâchés, plutôt lymphatiques que sanguins, qui manquent d'action pendant le travail.

Avant d'être administrées, les graines sont concassées et ensuite mêlées à ce que les Anglais appellent *chaff,* mélange de foin et de paille hachés. Quand on prépare cet aliment pour les chevaux de race, on y met très-peu de paille. Ce mode d'administration doit être mis en usage quand on a de ces chevaux goulus qui avalent en grande partie les grains sans les mâcher.

Le *vert* est peu favorable aux chevaux de course. On leur en donne cependant quelquefois pendant les temps qui séparent les saisons des courses, et entre les diverses périodes de l'entraînement. On ne saurait trop recommander de le supprimer assez longtemps avant de soumettre les animaux aux rudes fatigues de cette préparation. Les plantes légumineuses, la luzerne, et de préférence le sainfoin, conviennent mieux que les graminées; les racines, les carottes, le panais, le rutabaga, peuvent remplacer les plantes herbacées vertes. Dans quelques cas où le vert seul ne convient pas, il peut encore être avantageusement mêlé au fourrage sec.

Quand les animaux sont échauffés, qu'ils ont à prendre quelque temps de repos entre deux courses, ou bien quand pendant l'entraînement on interrompt pour quelques semaines les exercices pénibles, un peu de vert ou des racines, selon les saisons, conviennent aux jeunes chevaux dont la santé réclame un régime rafraîchissant.

C'est pour remplir des indications semblables que le *son*, ou quelquefois de la farine, est employé : souvent on l'administre délayé, en barbotage. On aura soin, dans tous les cas, soit qu'on donne du son, soit qu'on donne des racines ou de l'herbe verte, de surveiller les animaux, et de cesser l'usage de ces aliments aussitôt que les excréments deviennent mous.

Le son, délayé avec de l'eau de graine de lin, est donné comme préparation à l'administration des purgatifs. C'est aussi du son mêlé à de l'avoine et mouillé avec de l'eau chaude que l'on donne sous forme de *mashe* après chaque suée.

Il n'est pas possible de prescrire le régime qui convient à tous les chevaux; il s'en trouve qui prennent toujours trop de nourriture et qui font de la viande plus vite qu'on ne peut leur en faire perdre ; tandis qu'il en est d'autres qui mangent à peine pour se nourrir suffisamment. On remédie aux inconvénients des premiers par des purgatifs et des suées ; tandis qu'on excite l'appétit des autres au moyen des stomachiques, des *amers*, de la *cannelle*, du *poivre*, du *fenouil*, du *carmin*, de l'*angélique*, de la *racine de gentiane*. Ces substances sont données en poudre et sous forme de bols.

Le talent de l'entraîneur consiste à prévoir les besoins, à étudier les caprices des chevaux et surtout à savoir jusqu'à quel point il doit satisfaire aux uns et aux autres. Tous les jours, il doit changer de conduite et régler les rations, quant à la quantité et à la nature des aliments, d'après l'état des animaux. Sa profession nécessite un grand talent d'observation et beaucoup de jugement. Sans ces qualités, il ne pourrait jamais acquérir l'expérience qui lui est indispensable.

LOGEMENT. — Les chevaux en traîne sont libres dans des loges pourvues d'une litière propre et abondante.

Ces loges s'ouvrent directement sur une cour ou bien elles sont placées dans un autre bâtiment et s'ouvrent sur un corridor. Avec la première de ces dispositions, on peut facilement aérer, mais l'air froid entre directement dans la loge et peut, dans certains cas, être nuisible; avec la seconde, l'air ne se renouvelle pas toujours avec assez de facilité.

Il faut, quand les loges s'ouvrent dans un espace libre, que les portes ne soient pas placées du côté des vents froids, que le vantail s'ouvre contre le vent, que les loges mêmes soient autant que possible abritées par d'autres constructions.

Si les loges s'ouvrent dans un autre bâtiment, il est à désirer que ce dernier ait de grandes dimensions, et l'on disposera les ouvertures de manière que l'aérage puisse être activé à volonté, et néanmoins que les chevaux ne soient pas exposés aux courants froids. L'air qui les entoure doit toujours être complétement pur, et cependant conserver une température de 15 à 18 degrés. Cette condition oblige quelquefois à employer des calorifères.

Afin de ne pas déranger inutilement les chevaux en traîne, on les laisse seuls. Si on leur donne un compagnon, c'est un autre animal, âne ou cheval, qui, ne réclamant aucun soin particulier, ne nécessitera pour lui aucune visite.

*Chillaby-barb*, qui avait pris en grippe l'espèce humaine, vivait en très-bonne intelligence avec une brebis.

On rapporte que *Godolphin-barb* avait contracté un grand attachement pour un chat qui ne quittait jamais son écurie. Les hommes de service mettent quelquefois un chat à côté de leur cheval favori.

COUVERTURES. — Il faut à un cheval de course des couvertures dont le nombre varie selon les saisons; des camails dont un seulement (le dernier) avec des oreillères; des guêtres, des genouillères, et des pièces de flanelle convenablement taillées pour les membres, l'encolure, le poitrail et les épaules. En hiver, les couvertures seront en laine, et en été, d'une étoffe plus légère. Le cheval sera complétement habillé à l'écurie, afin qu'il ne soit pas exposé à souffrir des courants

d'air quand on pratique l'aérage. La dernière couverture doit couvrir le camail, les flanelles et envelopper tout le corps.

Les couvertures ont pour but d'exciter la transpiration cutanée, d'assouplir les tissus et de débarrasser les animaux des fluides inutiles. Les genouillères, les guêtres, les bottes préviennent les atteintes, les coups aux genoux, etc. Le cheval de course étant étroit de devant est exposé à se couper, surtout s'il est jeune, et une plaie au boulet, aux genoux, faite peu de temps avant les courses, mettrait l'animal dans l'impossibilité de courir.

Les couvertures sont indispensables pour faire maigrir les chevaux, pour faciliter les suées. Si on négligeait d'en faire usage, on ne mettrait les animaux en condition, en état, que par des galops longtemps continués et souvent répétés ou par l'emploi trop souvent renouvelé des purgatifs. A la longue, le premier moyen fatiguerait les membres, et le second userait la constitution. Encore serait-il fort difficile de faire suer un cheval sans couvertures quand le temps est froid.

Une grande expérience a démontré que les flanelles pour entourer les membres, sont fort utiles après les exercices : elles dessèchent complétement la peau, soutiennent les capsules articulaires et raffermissent les tendons.

Ferrure. — Les fers des chevaux de course, clous compris, pèsent pendant l'entraînement de 1 kilog. à 1 kilog. 500 selon la taille des chevaux, le jour de la course, de 500 à 750 grammes.

Pansage. — Le cheval de course est pansé avec soin deux fois par jour et trois fois quand il ne fait pas d'exercice. En raison de la finesse de sa peau, l'opération est faite avec un bouchon de foin humecté, avec une brosse, l'éponge humide et l'époussette. L'étrille ne doit servir qu'à nettoyer la brosse. Le gant en crin est même trop dur pour la peau si fine du cheval de race; c'est avec de la flanelle ou la brosse que l'on frictionne les membres lorsque cela est nécessaire.

Lotions. — Darvill ajoute une grande importance aux lotions avec de l'eau chaude pratiquées sur les jambes des

chevaux qu'on entraîne ; elles ont, dit-il, l'avantage de distendre les tissus et d'adoucir les muscles.

Terrain pour les exercices. — Le terrain doit être convenablement abrité contre les vents froids du nord, contre ceux trop humides de l'ouest, et pour qu'il soit parfaitement uni, qu'il n'offre aucune inégalité, on y passe de temps en temps le rouleau : les excavations et les éminences habituent les chevaux aux allures relevées, occasionnent d'ailleurs fréquemment des efforts des tendons, des entorses sur les chevaux de course, et peuvent les faire abattre. Darvill rapporte l'exemple d'un cheval qui s'est fracturé la jambe en tombant sur l'hippodrome; la piste, dit-il, était cependant en bon état; on ne savait à quoi attribuer l'accident quand on aperçut une taupinière sur laquelle l'animal avait posé son pied.

Il peut être avantageux de faire exercer les chevaux sur des sols mous et lourds ; ils y prennent de la force, s'habituent à la fatigue, et quand ensuite ils marchent sur un sol ferme, sur un gazon, ils se trouvent légers, ont des allures plus rapides et se fatiguent moins vite.

Le terrain ne doit pas présenter des tournants trop courts. Darvill veut qu'on préfère à une plaine unie un terrain plat pendant le premier mille, offrant sur le demi-mille suivant une montée douce, puis une descente de même étendue, également douce ; ensuite un mille et demi de terrain plat, et enfin un dernier demi-mille montant légèrement.

On interrompt l'entraînement pendant les temps froids ; mais si les animaux ont besoin d'agir, on les promène dans un grand cirque. Quand la gelée a durci la terre, les Anglais garnissent le sol d'une vaste cour ou d'un paddock de fumier ou de paille.

Exercices. — La branche de l'éducation du cheval de course qui se rapporte à l'exercice est celle que les entraîneurs dirigent le mieux, selon les règles de l'hygiène ; ils choisissent pour faire sortir les animaux les bonnes heures du jour. Ils commencent par les soumettre à de simples promenades au pas, et ensuite au pas allongé qu'ils continuent suffisamment pour bien développer les organes et accroître la force des muscles.

Cette allure n'étant pas très-précipitée, est favorable à ce double résultat et au maintien de la santé : en même temps qu'elle fait acquérir aux muscles du volume et de l'énergie, elle fait prendre à la poitrine plus de capacité.

Les chevaux qu'on prépare pour les courses au galop ne doivent jamais être mis au trot; car l'animal qui a l'habitude de trotter part rarement au galop franc en entamant la course; il fait toujours quelques mouvements désordonnés qui lui font perdre un temps précieux et qui, dans certaines occasions, peuvent l'empêcher de gagner le prix.

On ne doit exiger la première fois qu'un galop de très-peu de durée et peu précipité. Les jours suivants on le continue plus longtemps, et on l'accélère progressivement. Après quelques leçons on fait même faire plusieurs temps de galop, séparés par des marches au pas.

Pour les jeunes chevaux, on augmente tous les jours la vitesse et la durée des exercices à mesure que les animaux deviennent plus forts et qu'ils s'habituent au travail. On renouvelle les sorties tous les jours, tous les deux jours, quelquefois soir et matin selon la force, la vigueur des animaux : il faut presser un peu plus ceux qui sont un peu mous et bien en chair, mais toujours cesser les exercices avant que les animaux soient fatigués à en être indisposés. On parvient ainsi à obtenir, sans nuire à la santé des chevaux, des efforts dont ils n'auraient jamais été capables de prime abord.

Il ne faut pas même presser les chevaux au commencement de la course, à moins que celle-ci ne soit très-courte. Un animal qui déploie toutes ses forces est dans un état anormal : la circulation étant fortement accélérée, la respiration devrait être très-active, mais les muscles locomoteurs gênent les mouvements des côtes et la poitrine se dilate avec peine; l'hématose se fait mal; le poumon se gorge de sang, et ce liquide manque de qualités; le cheval menacé de suffocation devient insensible et incapable de continuer longtemps son allure. C'est seulement au dernier moment qu'il faut en exiger tout ce qu'il peut faire, quand on a lieu de croire qu'il

sera parvenu au but avant que les conséquences de la grande vitesse se fassent sentir.

SUÉES. — On appelle suées une transpiration très-abondante provoquée sur les chevaux en entraînement, par des exercices violents et des couvertures.

« C'est par les suées, dit M. Darvill, que les chevaux perdent les tissus inutiles, les fluides superflus et les amas intérieurs et extérieurs d'une graisse qui les empêcherait de déployer toutes leurs facultés. Ce résultat n'est pas le seul qu'on obtiendra par suite de cette opération, car tout le système musculaire acquerra plus de liberté d'action ainsi que les organes intérieurs : le poumon, le cœur, fonctionneront avec plus de facilité après les suées; en même temps le corps devenant plus léger est déplacé avec moins de force. » De ce double effet, il résulte que le cheval est en état de supporter, sans danger pour les viscères et avec moins de fatigue pour les organes intérieurs, de plus grands efforts : il peut fournir des courses plus longues ou plus rapides.

L'espace que l'on fait parcourir et le nombre de couvertures que l'on emploie varient. Darvill veut que les chevaux de deux ans parcourent 4 kilomètres, ceux de trois ans 5 kilomètres, ceux de quatre ans 6 kilomètres, et ceux de cinq ans 7 kilomètres. L'entraîneur capable déterminera la durée de la course selon la saison et selon la force, la vigueur, l'âge, l'état d'embonpoint des animaux.

Les chevaux qui sont chargés d'embonpoint, un peu mous, doivent parcourir de plus longs espaces, être pourvus de plus de couvertures; ceux qui courent pour la première fois transpirent beaucoup plus facilement que ceux qui ont été *mis en état* par des suées antérieures. Pour ces derniers encore, il faut augmenter le nombre des couvertures, allonger les espaces à parcourir et accélérer la marche.

On fait aller les chevaux d'abord au pas pendant une demi-heure, puis on fait un petit galop préparatoire d'un sixième de lieue environ, après quoi on reprend l'allure du pas pendant une autre demi-heure; enfin on fait faire le galop de

suée, qui est plus ou moins violent, plus ou moins prolongé, selon les animaux, mais tout d'une haleine.

Le cheval doit être, au moment où la course finit, près de l'écurie : on doit pouvoir y entrer et en sortir, car le service l'exige souvent, sans exposer l'animal à des coups d'air.

Aussitôt arrivé, le groom met pied à terre, et fait rentrer son cheval. On ôte les sangles, les genouillères et la selle, qu'on remplace par des couvertures.

On ferme alors toutes les ouvertures de l'écurie pour favoriser autant que possible la transpiration qui augmente bientôt d'une manière considérable. Après quinze ou vingt minutes, la sueur coule ordinairement sur toutes les parties du corps.

Quand on reconnaît que la transpiration est portée au plus haut degré, on enlève les couvertures progressivement, en commençant par découvrir la partie antérieure et la partie postérieure du corps. On s'attache à mesure, avec des couteaux de chaleur, à faire couler la sueur de toutes les parties découvertes, et l'on frotte avec des linges, des étoffes, pour égoutter la peau.

Après l'entier enlèvement de toute l'humidité, quand le couteau de chaleur ne ramasse plus de sueur, le bouchonnement commence. A cet effet, on se sert de paille souple et sèche, qu'on renouvelle à mesure qu'elle s'humecte; on enlève ensuite la totalité des couvertures et on pratique la même opération sur les parties du corps qui étaient restées couvertes.

Le point essentiel, c'est d'opérer le desséchement avec une grande promptitude, afin d'empêcher le refroidissement du corps. Aussi l'opération exige-t-elle trois ou quatre hommes actifs et habitués à soigner les chevaux. Cinq personnes même trouveraient de l'occupation et seraient utilement employées, disent les hippologues.

Avant de terminer l'opération, on présente au cheval, dans un petit vase ne contenant que la quantité de liquide qu'on veut laisser prendre, quelques gorgées d'eau chaude. On lui lave en même temps les narrines et la bouche.

On le frictionne ensuite avec des flanelles et on le couvre avec des couvertures douces et sèches.

Ces opérations terminées, on sellera de nouveau le cheval et on lui fera faire une courte promenade. Si le temps est doux, on le fait aller au pas; mais, si l'air est froid, on lui fait faire une petite course au galop. Après cet exercice, on le rentre pour la fin de la journée. On donne, le jour de la suée, une *mashe* composée de son et d'avoine mouillés avec de l'eau chaude; le soir, seulement, on distribue de l'avoine et du foin. On continue à faire boire avec de l'eau chauffée.

On donne à chaque cheval un nombre de suées variable selon sa condition et son état. On voit des chevaux qui maigrissent à vue d'œil; d'autres perdent plus difficilement leur graisse. On fait suer ceux qui sont gras, qui mangent beaucoup, deux, trois fois par semaine; le plus grand nombre ne subissent qu'une suée tous les huit jours; quelques-uns même ne sont soumis à cette épreuve que tous les quinze, vingt, trente jours. L'on en dispense complétement ceux d'une constitution par trop délicate. Du reste, tous les chevaux ne doivent pas être amenés au même état de maigreur : il en est qui ont besoin d'être en état d'embonpoint pour soutenir dignement des épreuves longues et rapides.

L'entraîneur surveillera avec attention et assiduité l'effet produit par chacune des suées, pour ne pas en donner sans utilité. Afin de voir si à la prochaine suée il sera nécessaire d'augmenter ou de diminuer le nombre des camails, de s'assurer si les chairs perdent de leur flaccidité, se débarrassent des matières qui les imprègnent et acquièrent cette consistance, cette fermeté qui est le caractère du cheval *en condition*, il passera d'abord la main sur le cou du cheval, le palpera avec soin, la passera ensuite sur le garrot, sur les épaules jusqu'à l'avant-bras, et autour des muscles de la poitrine. Il visitera les parties postérieures de l'épaule, les pressera pour connaître le degré de force qui est nécessaire pour produire une dépression sur les muscles. Il continuera sur les côtes, le flanc et les reins qui doivent être durs et

élastiques. Il ne négligera pas d'apprécier l'état des muscles de la croupe entre la hanche et la base de la queue. Si les muscles qui s'étendent de la croupe aux jarrets sont bien dessinés, que les creux qui les séparent soient bien profonds, ce sera une preuve que le cheval pourra bientôt être présenté sur l'hippodrome. Ce caractère est plus apparent chez les chevaux pur sang que chez les autres, surtout quand ils ont déjà ressenti les effets de l'entraînement.

Cette manière d'apprécier les progrès de la condition d'un cheval, quoique fort ancienne, est encore la meilleure. Je la recommande, dit M. Darvill, à ceux qui débutent dans la carrière, c'est celle qui permet le mieux de juger des résultats obtenus.

L'observation attentive des changements éprouvés par les chevaux peut seule indiquer, d'après l'âge, le tempérament et le caractère des animaux, ce qui reste à faire pour atteindre le but désiré.

Purgatifs, diurétiques. —On emploie, dans le régime des chevaux de course, les sudorifiques, les diurétiques et surtout les évacuants, les purgatifs, dans le but de faire maigrir les animaux.

L'expérience a prouvé que l'emploi judicieux de la rhubarbe, du jalap, du savon blanc, de l'aloès surtout, comme purgatifs, du sel de nitre, de l'anis, de la cannelle, du carvi, du girofle comme diurétiques et sudorifiques, peut être fort utile en diminuant la quantité de la lymphe, des tissus blancs et de la graisse

Comme moyen de faire maigrir, ces substances sont conseillées principalement pour les chevaux plus ou moins empâtés, lymphatiques, chez lesquels le système adipeux est très-développé, et pour les chevaux robustes, mangeant beaucoup, disposés à l'engraissement, suant difficilement, et toujours en très-bon état quoique médiocrement nourris. Si l'on voulait n'employer, pour faire maigrir ces chevaux, que la diète, les saignées et les suées, le régime sévère, les exercices violents qui seraient nécessaires affaibliraient la constitution et fatigueraient les articulations; tandis que les pur-

gatifs donnés avec réserve rendent les chevaux légers sans diminuer à proportion leurs forces.

Les purgatifs sont nécessaires surtout pour préparer les poulains. Lorsque ces jeunes animaux sont bien en chair, il est difficile de les mettre en condition. La diète les épuise; le galop longtemps continué fatigue les abouts articulaires encore mous. Par de légères médecines, 10, 12 grammes d'aloès, on les débarrasse des humeurs superflues, et on donne à leurs chairs, sans user leurs tendons et sans tirailler les ligaments articulaires, la consistance et la fermeté nécessaires.

Les purgatifs sont encore employés dans des cas particuliers : « Lorsqu'un cheval en entraînement fort et vigoureux a reçu un coup de pied ou s'est coupé, le groom qui lui administre une médecine a pour but non-seulement de combattre par des dérivatifs l'inflammation de la partie blessée, mais il veut encore empêcher l'animal de prendre trop de graisse. Le seul moyen de le tenir en repos pour guérir l'accident sans cependant qu'il acquière trop d'embonpoint, c'est de lui administrer des purgatifs répétés. Par ce traitement, la jambe malade recouvre rapidement son état et ses forces. Il n'y a plus qu'à rendre au membre, après la guérison, son élasticité, sa force et sa flexibilité : le groom produit ce résultat par des promenades appropriées à l'état de l'animal. »

L'expérience prouve en effet que les chevaux ainsi traités sont mis en peu de temps en état de reparaître sur le terrain. Il faut même pendant les premiers exercices ne les confier qu'à des hommes habiles, car, très-vigoureux, disposés à sauter et à jouer, ils peuvent se blesser de nouveau si on ne prend pas les précautions convenables.

Non-seulement les Anglais admettent que c'est seulement par l'emploi de ces moyens que l'on peut guérir un cheval robuste d'un accident, tout en l'empêchant de prendre de l'embonpoint pendant le repos, mais encore ils reconnaissent, et l'expérience leur donne souvent raison, que ces agents médicinaux contribuent à refaire les chevaux fati-

gués par des travaux pénibles, et agissent comme dérivatifs dans les engorgements des tendons, les affections des gaines tendineuses et même dans les cas d'exostoses; qu'ils exercent une action salutaire sur les membres, en font disparaître la roideur, et disposent ainsi avantageusement les animaux à subir de nouveau les épreuves du terrain, et à reparaître avec honneur sur l'hippodrome. Rien, en effet, n'est plus propre à faire disparaître l'engorgement des membres qui se montre sur les chevaux après les dures fatigues, ni à donner rapidement aux organes digestifs, fatigués par l'usage d'une nourriture échauffante, le jeu dont ils ont besoin.

D'ailleurs, quand on emploie les purgatifs à la fin de la saison des courses, en automne, il n'est plus possible de faire prendre le vert aux chevaux qui ont besoin d'être purgés.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun moyen ne peut remplacer une, deux, trois médecines données à propos. Il est possible que l'aloès, le savon, la rhubarbe, etc., produisent un effet tonique favorable au but que l'on se propose : que ces substances, restant longtemps dans les intestins, soient absorbées en partie, et déterminent, par leurs propriétés corroborantes, des effets qui neutralisent l'action débilitante produite par la purgation. N'est-ce pas pour augmenter l'effet excitant que les Anglais introduisent de la cannelle, du gingembre, etc., dans leur *pissing-bolls, purging-bolls...?* L'effet purgatif de l'aloès, du savon, peut même être favorable à des animaux qui prennent une nourriture échauffante. Aucun médecin n'ignore que ces substances, prises à petites doses, facilitent les digestions des individus disposés à être constipés.

Quoi qu'il en soit de l'explication, l'efficacité du moyen ne saurait être contestée; mais on ne doit pas manquer de bien observer les chevaux qu'on soumet à l'action des purgatifs, afin de régler leur régime selon leur état.

*Administration.* Les purgatifs sont le plus souvent administrés sous forme de bols, de pilules. Les chevaux sont préparés à les recevoir par un peu de diète, par des boissons blanches et par l'administration de quelques rations de son,

dont l'effet laxatif est assez connu : aux chevaux d'une forte constitution on donne par jour, pendant quelques jours, trois ou quatre barbotages composés par parties égales de son et de farine d'avoine ou d'orge. De cette manière, les chevaux les moins bien disposés sont purgés par de légères médecines : 25 ou 30 grammes d'aloès de bonne qualité suffisent pour un fort cheval de 5 ans, et la moitié pour un poulain de 2 ans ; pour les autres, à proportion de leur force et de leur tempérament.

On donne peu d'aliments solides le jour où l'on fait prendre la médecine, et l'on facilite l'action de ce purgatif par des barbotages et par la promenade, en ayant soin de couvrir suffisamment les animaux. Le lendemain, on administre encore des *mashes*.

Durée de l'entraînement. — Dans l'entraînement complet le cheval, disent les entraîneurs, subit trois préparations avant d'être conduit au poteau pour courir : il est deux fois mis en état et deux fois remis à bas par les purgatifs, par l'usage du vert et par le repos. Ce n'est qu'à la troisième fois qu'il est réellement en état de paraître sur l'hippodrome. En accordant le temps nécessaire pour soigner les accidents, les contusions et les plaies aux boulets, aux canons et aux tendons, les dérangements de la digestion et les pertes d'appétit, il faut, dit M. Apperley, au moins six bonnes semaines pour chaque préparation ou période de l'entraînement.

Un cheval qui conserve son appétit malgré les purgatifs et les fatigues ; qui se jette sur la nourriture en rentrant à l'écurie ; qui n'est pas abattu par les exercices et les suées ; qui a toujours des membres secs et nets ; qui conserve sa vivacité ; qui a les oreilles hardies ; qui est disposé à jouer quand le temps ne permet pas de lui donner l'exercice ordinaire ; un cheval, enfin, qui présente tous les signes de la santé ; qui a une peau souple, un poil lisse et brillant ; la respiration lente et le mouvement du flanc régulier, supporte bien les épreuves de l'entraînement. Ce dressage peut être mené à sa fin.

Préparation définitive. — Il faut ralentir les exercices quelques jours avant la course sans cesser l'emploi de la

nourriture excitante. C'est le moyen de donner au cheval une grande énergie. La veille de l'épreuve, on le fait boire avec modération et on lui supprime les aliments fibreux : on lui met même une muselière, afin qu'il ne mange pas sa litière. Le jour de la lutte, on fait le pansage du matin, on donne au cheval sa ration d'avoine et on lui remet sa muselière; quelque temps avant d'aller sur l'hippodrome, on lui fait manger une poignée d'avoine, et au moment même de la course, on lui fait boire quelques gorgées d'eau mêlée à de l'eau-de-vie. Le cheval ainsi ménagé montre son ardeur par l'impatience qu'il a de voir commencer la lutte.

Soins dans l'intervalle des courses. — Il y a des chevaux qu'on fait courir plusieurs fois par an. Ainsi, *Venisson*, à l'âge de trois ans, a couru quatorze fois et a gagné douze prix; *Isaac*, en 1839, remporta trente-neuf victoires. Le plus ordinairement, on fait courir les chevaux moins souvent. Dans l'intervalle des courses, les soins qu'on leur donne varient : si les épreuves sont rapprochées, on ne discontinue pas le régime de l'entraînement; on donne seulement aux animaux, après chaque course, quelques jours de repos complet et toujours une bonne nourriture. Si elles ont lieu à des époques éloignées, après l'épreuve, on continue plus longtemps le repos; on met le cheval dans des boxs ou dans des paddocks où on le laisse pendant trois, quatre semaines dans la plus grande tranquillité.

Il y a des entraîneurs qui, pour rafraîchir les chevaux, les purgent dans l'intervalle des courses. Ce moyen doit être employé avec précaution; il peut contribuer à augmenter l'irritation, l'échauffement qui existe déjà; il est préférable de soumettre les chevaux énergiques à un régime rafraîchissant, de faire entrer dans leur nourriture de bonnes racines, de la farine délayée dans l'eau, ou, si la saison le permet, du vert de bonne qualité.

Soins des chevaux de course en voyage. — Il est inutile de recommander de soigner avec la plus scrupuleuse attention les chevaux qui voyagent dans l'intervalle des courses. Comme on ne connaît pas le foin qu'on trouve dans les auberges, il

faut leur en donner fort peu et le remplacer par de l'avoine ou par des féveroles qu'on mêle à des fourrages hachés. L'eau mérite aussi une grande attention. Il est prudent de faire constamment boire au blanc et de laisser dégourdir l'eau qui est trop froide.

On aura soin de laisser au cheval ses genouillères, ses guêtres; de choisir de bonnes écuries et de faire une abondante litière, en prenant des précautions pour que les chevaux ne se remplissent pas l'estomac de paille. Le voyage à pied fait avec précaution est préférable au transport des animaux sur des voitures; on cite des chevaux qui ont fait plus de deux cents lieues par an, en allant de ville en ville, pour se présenter aux courses. Aujourd'hui, les chemins de fer donnent une grande facilité pour ces déplacements.

Effets de l'entraînement. — Employé avec modération et en vue de développer la force des animaux, l'entraînement serait très-utile, car il produit tous les effets salutaires d'un bon régime et de l'exercice en plein air. Il débarrasse le corps des liquides et des solides surabondants, développe l'appareil respiratoire, fortifie les muscles, et rend les animaux agiles.

A ces effets que nous appellerons instantanés, parce qu'ils se produisent à chaque entraînement et ne durent que pendant un temps limité, s'en ajoutent d'autres dont l'action est plus durable. Nous devons les signaler, parce qu'ils sont les plus intéressants, qu'il faut en tenir compte non-seulement au point de vue de la santé des individus, mais surtout par rapport à l'amélioration, à la modification des races.

Tous les hippologues reconnaissent que le cheval de course est en général trop long, pas assez corsé, ni suffisamment maniable; que ses membres manquent de force, ses articulations de souplesse et ses allures de moelleux.

L'entraînement tend à accroître ces défauts, d'abord par la distribution d'une nourriture très-échauffante, et ensuite par le genre d'exercice qu'on exige des poulains, exercice qui favorise d'une manière exorbitante l'allongement des membres et communique aux chevaux une impulsion irrésistible à se porter en avant. Au lieu de chercher, comme dans les exer-

cices de manége, à habituer les chevaux à sentir l'action du mors, et à y obéir en s'arrêtant ou en se portant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, l'entraîneur ne cherche qu'à leur apprendre à galoper rapidement. Il ne leur fait sentir le mors que pour les exciter, comme par l'action des éperons et de la cravache, à se porter en avant en négligeant toute autre préoccupation.

Ainsi pratiqué, l'entraînement n'a pas manqué de produire les effets que nous devions en attendre.

A partir du commencement du XVIII^e siècle, du moment que les prix de courses ont pris une plus grande importance, les chevaux de race sont devenus plus grands, plus rapides à la course, mais plus étroits, moins bien proportionnés, moins souples et moins maniables. Ils ont perdu la ressemblance qu'ils avaient avec le cheval oriental. Ils constituent aujourd'hui, nous l'avons vu, une race différente qui n'a pas les mêmes qualités que la race arabe et ne répond pas aux mêmes besoins.

Les effets de l'entraînement ont été d'autant plus sensibles qu'on y a soumis les poulains plus jeunes : les animaux résistaient aux courses quand on ne les y soumettait qu'à l'âge de 4 ou 5 ans, mais à présent qu'ils sont entraînés à 15 ou 18 mois pour courir à 2 ans, ils se laissent malaxer comme de la pâte.

Quant à l'efficacité de l'entraînement, elle est incontestable. L'expérience nous démontre que les chevaux qui ont subi cette préparation avec toutes les précautions usitées, qui ont sué, qui ont été purgés, gagnent les prix plus souvent que ceux qui n'ont pas été préparés ; et c'est parce que nous croyons cet entraînement indispensable avec les courses telles qu'elles existent, que nous voudrions voir multiplier les courses de fonds et les courses au trot.

A QUEL AGE DOIT-ON ENTRAÎNER LES POULAINS ? CHOIX POUR L'ENTRAÎNEMENT. — On cite de nombreux chevaux qui ont été entraînés assez jeunes pour avoir pu gagner plusieurs prix à l'âge de deux ans. Mais l'on en connait très-peu qui, malgré les espérances que faisaient concevoir ces premiers succès,

soient devenus remarquables au point de vue des courses et au point de vue de la reproduction; tandis que *Byerly-turk, Darley-arabian, Godolphin-barb, Flying-childers, Matchem, Eclipse*, et presque tous les chevaux qui ont parcouru une longue et brillante carrière, qui ont donné des descendants remarquables, n'avaient pas été soumis aux exercices de l'entraînement ou n'y avaient été soumis qu'après avoir acquis leur développement.

Il serait superflu d'insister sur les effets nuisibles bien connus d'un entraînement précoce. Nous nous bornons à ajouter que, pour les Anglais, c'est une question d'intérêt, de calcul, une question purement industrielle comme ils le disent, question qui doit être résolue par la comparaison des chances : la valeur du prix auquel ils peuvent prétendre peut-elle compenser la perte du poulain, on n'hésite pas alors à soumettre le jeune animal à toute la rigueur du régime, dans l'espoir d'un grand bénéfice.

Mais s'il ne convient pas de soumettre les animaux trop jeunes aux pénibles épreuves de l'entraînement, il ne saurait y avoir des inconvénients à commencer à les préparer longtemps avant de les faire paraître sur l'hippodrome. En les essayant jeunes, on les rend plus faciles à dresser, et plus tard leur préparation définitive sera moins pénible. En outre, habitués aux exercices de l'entraînement et même au bruit, au mouvement, aux allures de l'hippodrome, ils seront moins exposés le jour de la course à se dérober et à exécuter de fausses manœuvres.

D'ailleurs le poulain qui est soumis jeune à un dressage préparatoire, est en condition avant d'avoir subi les suées, les purgatifs. On n'a pas besoin de lui faire supporter dans toute leur rigueur les épreuves pénibles de l'entraînement. C'est surtout pour les poulains qui, ayant une forte constitution et se nourrissant bien, doivent exiger de plus longues préparations, que l'opération doit commencer à bonne heure. C'est ordinairement à l'âge de vingt-huit, trente mois, qu'on soumet à l'entraînement les chevaux destinés à courir à trois ans et demi, quatre ans, et on ne devrait jamais les faire

courir plus tôt. On commence les préliminaires du régime dans le mois d'août de la deuxième année, et l'entraînement proprement dit vers la Toussaint.

Mais l'opération, quand les animaux la subissent pour la première fois, n'est pas continuée sans interruption. Après les exercices préparatoires de l'automne, on laisse les poulains se reposer pendant l'hiver. On cherche à conserver l'effet produit en prévenant l'engraissement par une ou deux médecines. Les animaux sont soumis à des exercices légers, dans un endroit abrité, pendant les mauvais temps.

L'opération est reprise en janvier, et elle dure plus ou moins longtemps, selon l'état des animaux; on la recommence quatre ou cinq mois avant l'époque des courses, en ayant soin d'augmenter le travail, de presser les allures, de multiplier les suées, si elles sont nécessaires, à mesure que l'on approche de ce moment.

Pour le *choix* d'un cheval à entraîner, il faut d'abord avoir égard à la conformation, aux formes du squelette (page 360); il faut ensuite tenir compte de la constitution. Un cheval gras, empâté, dont toutes les parties sont confondues en une masse informe, peut maigrir par l'entraînement, mais il ne sera jamais un bon coureur. Tandis que celui qui, quoique volumineux, a les muscles dessinés, offre plus d'espérance. Après quelques jours de préparation, le premier semble fondre et le second conserve ses formes; les muscles de celui-ci se dessinent, deviennent durs, fermes, élastiques : les tissus lâches, mous, qui entouraient les muscles ont seuls disparu.

### II. — *Entraînement pour les courses de fonds, les courses au trot, au pas et au char.*

La préparation des chevaux pour ces divers concours ne réclame aucune de ces précautions minutieuses dont on entoure les chevaux destinés aux courses de vitesse.

Écuries. — Les chevaux devant être préparés en vue des services auxquels ils devront être assujettis plus tard, il n'y aurait aucune nécessité de les placer dans des loges dont la

température serait réglée par un thermomètre. Il suffirait de les tenir très-proprement et dans des lieux bien aérés pour conserver leur vigueur et leur santé. Toutefois, comme les animaux sont beaucoup mieux libres qu'attachés, on les laisserait seuls dans des loges. Quand ils sont libres, ils se couchent, se tournent, se retournent à leur aise, allongent les membres, agissent enfin selon leurs désirs : la circulation se fait plus facilement et les muscles se nourrissent mieux.

Nourriture. — Cette préparation serait l'opposé de celle que nous avons décrite et blâmée page 592. On donnerait aux poulains au lieu d'aliments mous, capables seulement de les ramollir en les engraissant, une nourriture propre à les rendre forts et ardents. Le très-bon foin et l'avoine en formeraient la base.

Chacun sait que les chevaux élevés dans plusieurs de nos provinces ne sont bons, ne déploient leurs qualités qu'après avoir été *engrainés ;* c'est-à-dire quand on les a gardés une saison et qu'on les a soumis au régime de l'avoine. On sait aussi que ces chevaux se vendent très-mal, eu égard à leurs qualités et que les éleveurs auraient intérêt à les soigner différemment.

Le régime que nous prescrivons aurait pour effet de remédier à ces inconvénients. Les chevaux qui y auraient été soumis seraient préparés à la vente comme il est de l'intérêt des éleveurs de les y préparer.

Exercices. — Comme pour la préparation aux courses de vitesse, les chevaux devraient être sortis très-souvent et souvent montés ou attelés, et exercés à des allures de plus en plus rapides sans les pousser jamais jusqu'à une fatigue extrême.

On habituerait ainsi graduellement les animaux à déployer toutes leurs ressources. En les nourrissant bien, en leur donnant des leçons de trot, de pas, de galop au grand air, on les amènerait rapidement à faire des courses qu'ils ne peuvent pas effectuer sans préparations préalables.

Ce dressage serait utile à un autre point de vue ; il n'aurait pas l'inconvénient d'allonger les chevaux d'une manière dé-

mesurée. En les tenant ramassés, l'écuyer qui les monte pour les allures du pas et du trot, tend même à raccourcir le tronc. Le trot entre deux brancards serait surtout avantageux à ce point de vue.

Quant au pansage, aux couvertures, à la ferrure, nous n'avons rien de particulier à ajouter à ce que nous avons dit en parlant des soins des chevaux en général.

Il faut, pour les concours dont nous nous occupons, un entraînement de deux ou trois mois, et nous voudrions que les chevaux n'y fussent pas admis avant l'âge de trois ou quatre ans. Un an plus tôt pour les courses au trot, pour les courses en char que pour les courses de fonds.

Nous avons dit que les courses de fonds seraient moins dangereuses que les courses de vitesse ; cela est démontré par l'expérience, et cela s'explique facilement du reste.

Une fatigue moyenne qui dure longtemps, finit par lasser les organes, par épuiser les forces ; mais elle n'occasionne pas les secousses violentes, les tiraillements extrêmes, les refoulements des os qu'entraînent les grands efforts. Un grand déploiement de force pour franchir un fossé, pour traîner une lourde voiture à un mauvais pas, produit plutôt des efforts des lombes, des distensions des ligaments du jarret, des douleurs et ensuite des exostoses aux abouts articulaires que des journées de travail continu.

Un entraînement pour les courses de fonds, pour les courses au trot, aurait donc tous les avantages que l'entraînement proprement dit produit par la nourriture et l'exercice, et n'occasionnerait pas ces écarts, ces ruptures du cœur et des gros vaisseaux, ces efforts des boulets et des tendons, ces exostoses, ces chutes que déterminent trop souvent les galops très-rapides ; il aurait surtout l'avantage, en apprenant aux chevaux des allures utiles, de les préparer à un travail pour lequel ils sont destinés.

# DE L'ANE.

L'espèce asine diffère peu de celle du cheval. Elles sont l'une et l'autre originaires des mêmes contrées, se nourrissent, se propagent, doivent être élevées et entretenues à peu près de la même manière. Toutes les règles que nous avons données sur l'entretien, la multiplication et l'élevage du cheval peuvent s'appliquer à ces mêmes opérations dans l'espèce asine. Nous aurons donc seulement à étudier les principales races de cette espèce et à parler de ce qui, dans la production et l'élevage, lui est particulier.

---

## CHAPITRE PREMIER.

### Des races principales de l'espèce Asine.

#### § 1. — Des races étrangères.

L'espèce asine est originaire des pays chauds. L'âne, connu, sous le nom d'*onagre*, se trouve encore à l'état sauvage en Afrique, dans la Libye, dans la Numidie, en Asie, dans l'Inde; il en existe des variétés remarquables dans la Tar-

tarie et même dans quelques contrées chaudes et désertes de l'Europe méridionale.

L'onagre, considéré par quelques auteurs comme une espèce différente, est plus vif, plus agile que l'âne domestique. Il a la taille d'un cheval de taille moyenne.

Les ânes sauvages ont une couleur variable, mais peu foncée ; ils offrent toujours la raie cruciale sur le dos et sur les épaules. Ils sont forts, vigoureux, se défendent avec courage, et attaquent même quelquefois leurs ennemis.

L'âne domestique a été introduit de l'Arabie en Égypte, d'où il a été importé en Grèce et ensuite dans nos Péninsules. Il s'est répandu plus tard en France, en Allemagne, en Angleterre et en Suède où il est encore fort rare et de petite taille. Il a été importé en Amérique du temps de Vashington. Par son introduction dans les pays froids, l'âne perd de ses qualités; c'est seulement dans les climats chauds et tempérés que ses formes acquièrent toute leur ampleur.

Quoique expatrié, mal nourri, mal soigné, battu, surchargé de travail, «l'âne a subi peu de variétés, même dans sa condition de servitude la plus dure ; car sa nature est dure, et résiste également et aux mauvais traitements et aux incommodités d'un climat fâcheux et d'une nourriture grossière (1). »

Parmi les ânes domestiques étrangers, on cite ceux de l'Hyémen, de l'Égypte, de l'Arabie, de la Guinée, comme étant remarquables par leur taille élevée, leurs belles formes, par leur force, leur agilité, par la dureté de leurs sabots, la solidité de leur marche et par leurs qualités. Quelques-uns servent de monture; on les emploie même à la guerre; ils trottent bien et longtemps. Ceux de la Toscane, de Malte, de l'Andalousie, sont plus remarquables par leur force et leur vigueur que par leur taille.

L'*âne asiatique* a les formes plus élégantes, les oreilles plus petites et plus mobiles, le front plus large que celui d'Europe. Il présente du reste des variétés lourdes, massives,

(1) Buffon.

lentes; et d'autres sveltes, légères, agiles, comme le cheval, auquel Xénophon les comparait.

### § 2. — Des races indigènes.

Nous distinguons la race commune, la race des Pyrénées et la race du Poitou.

RACE COMMUNE. — Les ânes qui sont élevés pour le travail ont, en général, peu de valeur. Nous en avons un grand nombre de variétés, mais elles sont mal caractérisées et peu distinctes: nous trouvons, non-seulement dans la même province, mais dans le même village, des individus qui diffèrent quelquefois beaucoup par la taille, par le pelage. Petites, mal conformées, elles sont en général remarquables par leur sobriété, par leur force et leur pied dur; elles ont une marche assurée, même dans les plus mauvais chemins. Elles sont précieuses pour les petits cultivateurs dans presque tous les départements. Leur multiplication est très-négligée. On ne porte aucun soin à leur appareillement. Les ânons sont élevés avec la plus grande parcimonie et n'acquièrent qu'un développement incomplet.

*Amélioration.* — En portant quelque attention à l'accouplement, en nourrissant au moins, d'une manière passable, les ânesses nourrices et les petits, surtout en donnant un peu plus de soins à l'éducation des ânons, on produirait à peu de frais de grandes améliorations dans les races communes. Quoique originaire des pays chauds, l'espèce prospère dans nos pays; et les belles races que nous voyons là où on les soigne nous prouvent qu'il serait facile d'améliorer l'espèce dans toute la France.

Ce progrès serait fort à désirer, car les ânes sont l'objet d'un commerce considérable, et leur amélioration contribuerait à rendre plus productif l'élevage du mulet, qui s'étend tous les jours, mais qui éprouve des difficultés à cause de la rareté des forts baudets dans la plus grande partie de la France.

RACE DES PYRÉNÉES, DE CATALOGNE; RACE DE GASCOGNE. — Cette race a deux grands centres de production: l'un dans

la Gascogne; l'autre dans la Cerdagne, en Espagne, du côté de Vic, où elle prend tout son développement.

Le baudet des Pyrénées a une taille très-élevée, mais avec un corps mince, ou bien il est petit, trapu, épais. Son poil est ras, bai brun ou noir, avec le dessous du ventre plus pâle. Il rend de grands services dans le Midi, où les fourrages sont rares. Nous en avons vu qui, attelés à une petite voiture à deux roues, ne se laissaient pas dépasser au trot par les bons chevaux. Du reste, chacun peut remarquer la belle constitution, les puissants membres de ceux qu'on emploie sur le port de Bordeaux pour le déchargement et le transport des marchandises : ils tirent autant de poids que les gros limoniers et coûtent beaucoup moins à nourrir.

Ce baudet est fort utile pour la production des mules qui, dans les Pyrénées, la Gascogne et les Landes, prend un grand développement.

La race des Pyrénées serait facile à améliorer par le simple appareillement. Il suffirait de choisir pour la reproduction des individus forts et bien constitués, et ils se trouvent assez communément dans le pays.

Race du Poitou ; *baudet du Poitou ; gros baudet.* — Comme celle des Pyrénées, on la croit originaire d'Espagne. Sa production a surtout de l'importance dans les départements de l'ancien Poitou, en particulier dans les arrondissements de Niort, de Melle, mais elle s'étend du département de Maine-et-Loire jusqu'à la Charente et du Berry jusqu'à la mer, au marais : les plus beaux sont au centre de cette contrée, entre Niort, Melle et Saint-Maixent.

La race du Poitou présente beaucoup moins de dissemblance que la précédente, ce qui s'explique par la manière uniforme dont elle est élevée et entretenue.

*Caractères.*— Taille élevée, de $1^m 45$ à $1^m 55$ et même plus. Corps souvent mince, élancé, étroit, haut monté sur jambes, ou épais, bien pris, trapu, et alors plus près de terre. Ligne dorsale droite dans la jeunesse, mais devenant ensellée à mesure que les ânes font la monte. Membres forts, velus comme ceux de l'ours, couverts de poils longs, touffus, mas-

quant les articulations, cachant même le sabot. Du reste, articulations très-amples; cuisses et avant-bras longs, trop minces; encolure droite et trop courte; tête très-forte, à narines étroites, à rebord du maxillaire garni d'une rangée de poils longs, épais, formant une espèce de barbe double; oreilles grandes, divergentes, velues, étalées en éventail, garnies en dedans de longs poils disposés en mèches élégamment frisées et appelées *chenettes*, *cadenettes;* yeux petits, enfoncés dans des orbites qu'entoure une bourre hérissée, longue et souvent imprégnée de poussière; poil noir, bai, très-rarement gris. On aime les baudets à poil noir avec le dessous du ventre, le bout de la tête et le pourtour des yeux blancs; on rejette ceux qui ont le nez rougeâtre et des taches de feu sur le corps.

Quelquefois, en partie nus, épilés et couverts de croûtes, les baudets du Poitou sont plus généralement revêtus d'une fourrure longue et pendante. Leur poil est souvent disposé en touffes irrégulières, inégales, s'allongeant à chaque mue et formant des bandes simples ou anastomosées, rameuses et composées d'autant de gros flocons feutrés et unis les uns à la suite des autres par la sueur et le fumier, que les ânes ont vu passer de printemps. Quelques-uns de ces animaux portent, quoique déjà très-vieux, le poil de toute leur vie : leur corps, leurs membres, sont couverts de mèches de poils longues de 8 à 10 décimètres. On appelle ces animaux *guenilloux*, et ce mot n'a jamais été aussi bien appliqué.

Tous les ânes du Poitou ne présentent pas le même aspect. Il en est dont les oreilles sont pourvues de longues mèches élégamment frisées, mais dont le tronc est couvert de poils longs, frisés, ondulés et tombant à chaque printemps. On les appelle *Borrayoux*, *Bourrayoux*.

Quelques-uns, dits *communs*, sont à poil ras, comme ceux qui se trouvent dans tous nos départements; mais il s'en rencontre rarement de semblables chez les étalonniers des environs de Niort, de Melle, de Saint-Maixent.

Quoique souvent nu, le bord supérieur de l'encolure est quelquefois garni de crins fins, doux, aussi soyeux que ceux

du cheval le plus noble, couvrant toute la face de cette région ou descendant même presque jusqu'au genou. La queue est garnie de crins; mais assez souvent complétement nue dans les animaux un peu âgés. Les ânes alors sont dits à *queue de rat.*

On appelle *soies* les crins fins qui dépassent le poil aux oreilles, à la tête, aux extrémités.

On recherche les ânes à grosses jambes, à dos bien soutenu, à corps épais, et bien velus. Les plus poilus sont les plus estimés. On a garde de les panser; tout au plus si de temps en temps quelques étalonniers les nettoient un peu sur le dos avec un balai. On craint de les priver de *leur parure.*

Du reste, on tient peu à des qualités qui sont très-recherchées dans les autres animaux destinés à la reproduction. On fait peu d'attention à l'existence de la fluxion périodique. Sont payés fort cher ceux qui sont *bons d'allure*, qui, en présence d'une jument, sont bientôt préparés à remplir leurs fonctions, qui, au besoin, peuvent faire un grand nombre de saillies en un jour.

Quoiqu'on ait dit le contraire, les ânes du Poitou sont rarement malades et deviennent même fort vieux. Il est étonnant qu'on les conserve si longtemps. Dans la saison de la monte, on cherche à les exciter, non pas seulement par un régime très-nutritif et échauffant, par de l'avoine à discrétion, mais surtout en les logeant à côté du lieu où se fait la saillie, de manière que chacun d'eux peut entendre, sentir, voir couvrir toutes les femelles conduites à l'atelier pour y être fécondées.

A la fin du siècle dernier, on avait écrit dans une instruction officielle que les ânes, les baudets du Poitou sont très-vicieux, méchants; que l'homme qui a l'habitude de les panser ose seul les approcher; qu'il en est qu'on ne sort jamais : on serait obligé de conduire dans leur loge les juments qu'ils doivent féconder. Il en est très-peu de réellement méchants. Constamment seuls, soumis à un régime excitant, ils sont fiers, ardents, quelques-uns chercheraient à mordre comme tous les animaux bien nourris qui ne travaillent pas. Il faut

s'en méfier, surtout quand ils voient des ânesses en chaleur; mais ils ne sont jamais plus méchants que certains chevaux placés dans les mêmes conditions. Si on conduit les juments dans le bâtiment où sont les loges, c'est pour les faire couvrir avec plus de facilité, et non parce que les ânes sont trop difficiles à conduire.

*Production, élevage, entretien.* Les ânes de moindre valeur se vendent de 2,000 à 3,000 francs. Il en est même du prix de 6,000 à 7,000 francs. Ces prix élevés proviennent : 1° de ce que les ânesses sont souvent infécondes; 2° de ce qu'elles avortent facilement; 3° de ce qu'il naît plus de femelles que de mâles; 4° de ce que les ânons sont très-difficiles à élever, qu'ils périssent souvent très-jeunes du pissement de sang.

Cette dernière circonstance ne tient-elle pas à ce qu'on soigne trop bien les mères? Quand il naît un ânon dans une ferme, c'est une fête. Aucun soin, aucun sacrifice, rien de ce qu'on croit nécessaire n'est épargné pour le faire prospérer.

Donne-t-on trop de nourriture à la mère? Manque-t-elle d'exercice? On ne fait couvrir les ânesses le plus souvent qu'après la monte, la *serte* des juments. Les ânes sont-ils alors fatigués, épuisés par le nombre des saillies qu'ils ont effectuées? Toujours est-il que le meilleur moyen de conserver les ânons, c'est de tenir les ânesses pleines en état sans les engraisser; c'est de laisser prendre au petit le premier lait, mais de le rationner ensuite soit en lui mettant une muselière, soit en tirant la mère, ou en la nourrissant avec modération comme nous le dirons de la jument en parlant de la production des mules. Après le sevrage, l'élevage des ânes du Poitou, comme celui des ânes de race commune, est facile.

On entretient les baudets dans des établissements particuliers par trois, quatre, cinq, six et quelquefois davantage. Le propriétaire qui tient des ânes, possède aussi un cheval pour couvrir les juments mulassières, celles surtout qui n'ont pas été fécondées par l'âne; presque toujours cette saillie est gratuite; les cas de superfétation ne sont pas très-rares : des juments portent un âne et un cheval.

On tient ces reproducteurs dans des loges en planches pla-

cées dans un grand bâtiment ou dans des loges construites autour d'une petite cour. Chaque baudet a sa loge qui est quelquefois complétement obscure et qui, dans tous les cas, n'a qu'une petite ouverture qui donne sur l'emplacement où se fait la monte. Cet emplacement est toujours situé au centre des loges. Quelques étalonniers laissent les ânes très-poilus, les guenilloux, passer la nuit dans la cour pendant les fortes chaleurs.

En hiver, les baudets ne reçoivent pas d'avoine, mais un mois avant la monte, en janvier, on commence à leur donner du grain. Pendant la monte, ils en reçoivent 4 ou 6 litres par jour en deux ou trois fois, et en outre un litre environ par chaque saillie. Après la monte, on cesse graduellement la distribution du grain, et en hiver ils ne reçoivent que du foin et de la paille.

On ne donne aux ânes aucun soin de propreté : on n'enlève pas leur fumier assez souvent, on ne les panse pas, on ne coupe pas assez régulièrement la corne des sabots. De là résultent ces épilations, ces affections cutanées qui les font souffrir et les déparent. Chez quelques-uns, la longueur excessive des sabots entraîne la déviation des membres et une très-grande difficulté dans la marche.

---

# CHAPITRE II.

## De l'entretien et de l'utilisation de l'Ane.

Nourriture. — On recherche surtout les ânes parce qu'ils consomment peu ; c'est leur sobriété qui les rend précieux pour les coteaux du Midi comme pour les plateaux de la Champagne, où les fourrages sont rares. Peu difficiles sur le choix des aliments, ils mangent des plantes dures, épineuses, que la plupart des autres animaux refusent. Cha-

cun sait qu'ils broutent sans difficulté les chardons, plantes très-nutritives du reste, et plusieurs autres plantes très-dures, épineuses même. Les ononis, les onagres, les onopordes tirent leur nom du mot *onos* par lequel les Grecs désignaient l'âne.

Toutefois, pour retirer de l'âne un bon service il faut lui donner une bonne nourriture en suffisante quantité : les ânes maigrement nourris de nos campagnes ne pourraient pas suffire à de pénibles travaux; tandis que dans les établissements où on leur donne du grain ils rendent autant de services que des chevaux.

SOINS. — On néglige beaucoup trop le pansage de l'âne; aussi voit-on cet animal, pour se débarrasser des corps qui l'incommodent, se rouler fréquemment par terre. L'action de l'étrille lui serait cependant d'autant plus salutaire que son pelage, gros et touffu, retient plus facilement la poussière. Des médecins disent avoir remarqué que le lait des ânesses étrillées régulièrement est meilleur pour les malades.

En outre, par des soins de propreté, on préviendrait en partie les maladies cutanées qui attaquent si souvent les ânes. Ces animaux craignent beaucoup les mouches; c'est en les recouvrant de filets ou de couvertures légères qu'on doit chercher à les en garantir.

Ayant les pieds étroits et les talons hauts, l'âne peut beaucoup mieux que le cheval travailler sans être ferré. C'est une des raisons sur lesquelles s'appuie la préférence de beaucoup de petits cultivateurs.

TRAVAIL. — L'âne doit être considéré comme bête de service et comme producteur de mulets. Nous n'en parlerons ici qu'au point de vue du travail : sec, nerveux, à dos voûté et à membres forts relativement à sa taille, il est très-propre au service du bât. Il convient surtout pour les pays de montagnes; il a l'allure du pas ferme, assurée et comme il a les pieds durs et petits, il marche avec la plus grande facilité sur les chemins pierreux, escarpés des montagnes les plus rapides; sa conformation, sa petite taille, sa force, ses allures, tout le destine à être le compagnon et le serviteur du pauvre.

Aucun animal ne peut le remplacer pour les vignerons des coteaux arides du Midi; il leur convient autant par sa sobriété, par son aptitude à supporter les chaleurs, que par sa force.

Mais l'âne a des défauts qui le rendent désagréable pour la selle : il a le garrot bas et ses épaules saillantes se font sentir désagréablement au cavalier, malgré la précaution que l'on a de tenir la selle un peu en arrière ; il a les apophyses épineuses des vertèbres dorsales longues, ce qui rend l'épine saillante et exige des harnais épais, bien rembourrés, qui sont lourds, incommodes ; enfin son poitrail étroit, ses membres thoraciques rapprochés rendent son équilibre peu stable sur deux pieds, son trot difficile et peu assuré.

Les ânes sont utiles surtout comme bêtes de trait. Avec des harnais de peu de valeur ils rendent de grands services dans les campagnes pour labourer, transporter le fumier. Attelés à des voitures à deux roues, ils trottent bien et sont même utilisés pour de petits voyages.

Mais ils conviennent mieux pour employer leur force à traîner lentement de lourds fardeaux qu'à marcher avec rapidité. Pour le roulage, on choisira les plus forts et les plus grands surtout s'ils doivent être réunis à des chevaux afin qu'ils appareillent le plus possible ces derniers pour les allures et que les traits se trouvent sur une ligne droite. On les place à la tête de l'équipage qu'ils dirigent souvent mieux que des chevaux, ce qui prouve qu'ils sont intelligents et dociles.

Enfin les ânes de forte taille et trapus, épais en proportion, sont assez forts pour traîner attelés à de petites voitures, 25 et même 30 quintaux sur un bon pavé. Il en est sur le port de Bordeaux qui traînent des charges beaucoup plus lourdes et ils sont utilisés de préférence à des chevaux surtout parce que, sur le pont de cette ville, ils ont à supporter un droit de passage beaucoup moindre.

Si les ânes doivent faire un service irrégulier, rester quelque temps libres sur les marchés, il faut rechercher les femelles ou les mâles châtrés.

# CHAPITRE III.

## De la multiplication, de l'élevage et de l'éducation de l'Ane.

Choix. — On doit choisir l'âne d'après les principes que nous avons admis en parlant du cheval : une côte ronde, un poitrail large, un garrot élevé et épais ; des lombes larges et courtes ; des masses musculaires volumineuses et des membres forts doivent faire donner la préférence aux individus qui les possèdent. Tous ces caractères sont relatifs à la taille, il est superflu de le dire.

Il serait à désirer que pour multiplier l'espèce on choisît les mâles et qu'on les soignât comme ceux que l'on destine à féconder les juments ; mais même dans les contrées où l'on entretient surtout l'espèce asine pour la mulasse on ne fait généralement couvrir les ânesses que par des ânes défectueux, chétifs, mal nourris et excédés de travail, ou par les vieux baudets qui ne sont plus propres à produire de belles mules. A quelques exceptions près, exceptions beaucoup trop rares, l'ânesse destinée à la reproduction n'est ni mieux choisie, ni mieux soignée même dans la plupart des contrées qui produisent des mules. C'est ce qui nous explique pourquoi les races communes sont si chétives, pourquoi ailleurs que dans le Poitou, on a tant de peine à trouver de bons reproducteurs pour la mulasse.

Monte. — Aucun moyen d'excitation n'est nécessaire, pour faire entrer l'âne et l'ânesse en chaleur. Ces animaux sont fortement portés à la reproduction.

Les signes qui annoncent le désir de se reproduire sont les mêmes que dans l'espèce chevaline, mais beaucoup plus prononcés. L'âne est en général très-prolifique et l'ânesse qui

est en chaleur témoigne ses désirs par des signes qui trop souvent deviennent importuns.

Pour produire des bêtes de travail, on fait couvrir les ânesses au printemps; pour utiliser leur lait on choisit ordinairement la même époque : on désire que la mise bas ait lieu dans cette saison, car c'est généralement au printemps que les malades prennent le lait d'ânesse.

Dans les pays où l'on produit des mules on fait cependant couvrir les ânesses plus tard que les juments : c'est quand la monte de celles-ci est finie, qu'on conduit ordinairement les premières au baudet; car les ânes qui ont couvert des ânesses sont peu disposés à sauter des juments : en outre, comme la gestation est à peu près d'un an dans l'espèce asine, les petits conçus dans les mois de juin et de juillet naissent pendant les temps chauds; les ânesses entrent d'ailleurs généralement plus tard en chaleur que les juments.

L'ânon est frileux; il est difficile à élever quand le printemps est froid et pluvieux. L'ânesse doit donc mettre bas après les temps froids, mais cependant assez tôt pour que le petit puisse se développer avant l'hiver.

De même que la jument, l'ânesse retient plus sûrement quand on la fait couvrir peu après le part. Cette observation a été faite depuis longtemps. « On donne le mâle à l'ânesse, disait Buffon, presque immédiatement après qu'elle a mis bas; on ne lui laisse que sept ou huit jours de repos ou d'intervalle entre l'accouchement et l'accouplement : l'ânesse, affaiblie par sa couche, est alors moins ardente; les parties n'ont pas pu, dans ce petit espace de temps, reprendre toute leur roideur; au moyen de quoi la conception se fait plus sûrement que quand elle est en pleine force, et que son ardeur la domine. »

La monte se fait en liberté ou en main avec les précautions que nous avons indiquées pour le cheval.

Très-prolifique, l'âne, parvenu à l'âge adulte, pourrait féconder, pendant toute la saison, de trois à six femelles par jour et même davantage; on abuse trop généralement de ses forces, et ses produits sont moins bons; il est lui-même plus

tôt usé quand il a été abandonné à son instinct génésique.

Soins des anesses après la monte. Conception. — En parlant de la production des mules, nous indiquerons quels sont les soins que réclame l'âne employé à la reproduction.

Assez souvent l'ânesse, dit Buffon, rejette la liqueur spermatique : c'est pour empêcher cette réjaculation et pour la faire retenir et produire qu'on lui donne des coups ou qu'on lui jette de l'eau sur la croupe. Ces pratiques sont en effet usitées ; mais au lieu de battre ou d'arroser les ânesses après la copulation, il serait préférable de les fatiguer avant de les faire couvrir, et de les placer, immédiatement après la monte, dans un lieu obscur et tranquille, comme nous l'avons recommandé pour la jument.

Gestation. — Cet état s'annonce par les signes qui le font reconnaître dans les juments et réclame les mêmes soins. Il serait superflu de les rappeler ici.

L'ânesse porte douze mois et quelques jours.

Part. — Vers la fin de la gestation, le ventre est avalé, de grands enfoncements se font remarquer de chaque côté de la queue, et le pis est gros. Quand la vulve se gonfle, qu'il s'écoule des mucosités par cette ouverture, le part est proche.

Il faut alors mettre l'ânesse sur une bonne litière et la surveiller, pour lui donner au besoin les soins dont nous avons parlé à l'occasion de la jument. Nous rappellerons seulement que l'ânesse doit être garantie avec soin de tout refroidissement.

Soins des anons. — En général bonne mère, l'ânesse allaite bien son petit et se montre pleine de sollicitude pour lui. En parlant des ânes du Poitou, nous avons indiqué les moyens qui nous paraissent les plus propres à prévenir la mortalité des jeunes ânons. Ces moyens doivent être employés avec plus ou moins de rigueur dans tous les établissements où les ânesses sont abondamment nourries.

Mais, dans la plupart des cas, les ânons sont faciles à élever, et même leur élevage est trop négligé pour les races communes. Ils ont des os saillants, des muscles minces et l'abdomen excessif, à cause de la mauvaise nourriture qu'ils reçoivent.

Pour les avoir beaux, il suffirait de ne pas surcharger de travail les ânesses nourrices et de les nourrir au moins médiocrement; les élèves sont peu exigeants, nous les voyons à la fin de leur premier hiver, quand ils ont neuf ou onze mois, se refaire en très-peu de temps, quoique ne pâturant que de la mauvaise herbe sur les bords des chemins, ou suivant les moutons dans des pâturages maigres et éloignés; ils perdent en quelques semaines leur long poil d'hiver, deviennent luisants, vifs, forts; leur abdomen diminue et leurs muscles se dessinent; leur développement ordinairement lent, serait beaucoup plus rapide si on leur donnait après le sevrage quelques rations de substances farineuses.

On sèvre les ânons vers six à huit mois. On doit surtout bien nourrir ceux qui n'ont pas encore cet âge et dont on trait les mères pour en donner le lait à des malades : on les laisse quelquefois à peine teter deux ou trois semaines : on doit alors les nourrir avec du lait de vache et leur donner, délayée dans l'eau, de la farine de graine de lin, ou de seigle, ou d'orge.

L'Éducation de l'âne est complétement négligée : on le laisse libre, on ne l'attache pas même dans son écurie, avant l'âge où l'on veut le faire travailler; et à cette époque, au lieu de le traiter avec douceur, de le dresser insensiblement, de lui apprendre à interpréter nos ordres, de l'habituer à nous obéir, on le traite comme si, ayant été exclusivement créé pour notre service, il devait nous deviner et n'avait d'autre instinct que celui de satisfaire nos caprices; ses défauts sont une conséquence des mauvais traitements que nous lui faisons subir; il est naturellement vif, gai, hardi même, à l'état sauvage; et nous le rendons mou, paresseux, timide, poltron, têtu, en le nourrissant mal, en le traitant avec rudesse, en le battant sans raison, et en exigeant de lui plus qu'il ne peut faire.

L'éducation de l'âne devrait être dirigée comme celle du cheval, et en donnant au premier les soins que nous donnons à celui-ci, on le rendrait d'un service fort agréable.

# DES MULETS.

Parmi les mulets qui résultent du croisement des espèces animales, nous avons à parler de deux : du mulet proprement dit, et du bardot.

## CHAPITRE PREMIER.

### Du Mulet proprement dit.

#### § 1. — Des caractères du mulet.

Le mulet est le produit de l'âne et de la jument; son volume, ses formes, ses mœurs, varient, parce qu'il ressemble tantôt à l'un de ses parents, tantôt à l'autre, et parce que ses parents diffèrent eux-mêmes, selon les races auxquelles ils appartiennent. En général, le mulet a une taille très-variable, un poil ras, bai, noir, gris ou isabelle, avec ou sans bande cruciale sur le dos, et offrant rarement plusieurs nuances tranchées. On recherche les muletons qui portent les soies longues du père, quoiqu'elles tombent à un an : elles indiquent que les jeunes animaux deviendront gros, forts. Le mulet a la tête grosse, courte; les oreilles beaucoup plus grandes que celles du cheval; l'encolure courte; la crinière peu fournie; le poitrail étroit; le garrot bas; l'épine dorsale saillante; la croupe

avalée, tranchante; la queue peu garnie de crins; les extrémités longues, sèches, dépourvues de crins, les postérieures sans châtaignes; les jarrets droits; les articulations bien dessinées; le sabot petit, étroit; les quartiers hauts, l'ongle solide; une voix différant de celle du père comme du hennissement de la mère.

On dit, mal à propos, que les mulets doivent avoir les extrémités grosses, rondes et la croupe pendante des deux côtés; les mulets ont la peau plus épaisse que les mules, ce qui en rend les membres plus gros, plus ronds; mais ces caractères ne sont pas des qualités qu'il faille chercher à produire. Les animaux qui ont les articulations bien dessinées, les tendons détachés, la croupe charnue et horizontale, le poitrail large, la côte ronde, sont ceux qu'on doit rechercher.

Sobre et fort, relativement à son poids, le mulet est robuste, vigoureux, et il dure longtemps. Il supporte les fortes chaleurs, résiste aux plus dures fatigues sous les climats brûlants, et se contente d'une petite quantité de nourriture. Sa sobriété le rend très-propre à travailler dans les contrées où règnent pendant longtemps une température élevée et une grande sécheresse.

Ne recherchez dans le mulet que la santé et la force. La première se reconnaît aux caractères qui la distinguent dans tous les animaux. La force est annoncée par l'ampleur du thorax, la largeur, la brièveté des lombes, par un flanc court, par des membres forts, des articulations grosses, des jarrets larges et des tendons bien détachés.

Nous possédons en France quatre grands centres de production : le Poitou; les mulets de cette province sont velus dans la jeunesse et deviennent grands, allongés; ce sont les plus renommés; les montagnes du Centre, qui les donnent plutôt légers et agiles; la Gascogne et les Pyrénées, dont les produits sont grands, minces; enfin, les montagnes de l'Est, où ils sont de taille moyenne, bien corsés et trapus.

Cette distinction, qui peut être faite d'après le plus grand nombre des individus de chaque province, n'établit pas cependant quatre races propres. D'abord, aucun caractère, si

ce n'est la taille et la corpulence, ne distingue les animaux, et, dans chaque province, on en trouve s'éloignant beaucoup du type du pays. Ainsi, dans le Poitou même, nous trouvons, avec le gros mulet de Saint-Maixent et de Melle, le mulet de *Brandes*, ainsi nommé parce qu'il est élevé dans les bruyères, du côté de Montmorillon, et qui ressemble à ceux du Limousin et du Dauphiné : tandis que les mulets nés dans la Charente se rapprochent de ceux de la Gascogne.

### § 2. — De la production du mulet.

#### I. — *Choix des producteurs.*

Pour la production des mulets, il faut se rappeler que, quoique tenant le milieu entre la conformation du père et celle de la mère, ces animaux ressemblent plus particulièrement à l'âne par leur tête forte, leurs oreilles très-grandes et leurs membres gros. Ces parties, déjà fortes dans l'âne, semblent se développer encore en se greffant sur la jument.

Et cependant le choix de l'âne est très-limité quant aux formes. Les ânes les mieux conformés ont, relativement à leur taille, la tête trop grande, une encolure trop courte, une côte trop plate, un garrot trop bas, une croupe trop étroite, des cuisses et des avant-bras trop grêles et des pieds trop resserrés.

Juments. — Il faut donc, dans le croisement qui nous occupe, chercher à corriger ces défauts en choisissant des juments à tête légère, à corps trapu, épais, à reins courts, à poitrail ouvert, à côte ronde, à croupe charnue, à membres forts, à cuisses et à avant-bras garnis de muscles puissants, à garrot bien sorti, à cou long et à pieds évasés ; une taille élevée n'est pas indispensable ; une jument de 4 pieds 6 pouces, bien appareillée, peut donner d'excellents produits.

Quelques éleveurs recherchent encore, comme indiquant les bonnes mulassières, un dos ensellé, un ventre gros et avalé et des membres chargés de poils appelés *moustaches*.

Ces caractères indiquent plutôt la conformation ordinaire des juments mulassières du Poitou que les formes qu'il faut

rechercher pour corriger les défauts de l'âne et donner de beaux mulets.

Tous les défauts qui font exclure les poulinières doivent être des motifs de réforme pour les mulassières. Nous ajouterons qu'on ne doit plus livrer à l'âne la jument qui, ayant été fécondée, a avorté deux fois de suite sans cause apparente, il est à craindre qu'elle n'avorte constamment; qu'il ne faut pas lui donner non plus celle dont les muletons périssent dans les premiers jours qui suivent la naissance. Les juments qui ne retiennent pas après deux, trois accouplements, doivent aussi être livrées au cheval.

Pendant longtemps on a considéré, dans le Poitou, la jument maraîchaine comme seule capable de donner de bonnes mules. Jacques Bujault dit encore : Les fortes races de Flandre, de Picardie, du pays de Caux ne sont pas mulassières.

Peut-être suffirait-il de rappeler qu'on obtient de bonnes mules dans la Franche-Comté et le Dauphiné avec les juments élevées sur les montagnes de ces provinces ; que les juments bressanes, les nivernaises, les bretonnes en donnent de bonnes aussi dans le Rouergue et dans l'Auvergne ; que même des juments assez légères en produisent qui sont fort estimées dans la Gascogne, les Landes, le Béarn, la Cerdagne ; que les mules de l'Algérie, quoique issues de la jument barbe, d'une conformation si opposée à celle de la race mulassière, ont beaucoup de qualités et même une assez forte corpulence. Mais nous pouvons ajouter que, dans le Poitou même, les bonnes juments de la Bretagne, de Lannion, de Tréguier; celles du pays de Caux et de la Picardie, celles même du Perche, des environs de Dreux, d'Évreux surtout, bien choisies, donnent d'excellentes mules, des mules *jolies comme des louis,* nous disait un bon éleveur des environs de Saint-Maixent, pour désigner celles qui proviennent de la jument bretonne. Toutefois, la jument lymphatique du Poitou et celles qui lui ressemblent produisent des mules d'un engraissement prompt; mais cette disposition à engraisser est-elle une qualité?

Ane. — Quoique le choix de l'âne étalon soit difficile, il ne s'ensuit pas qu'on doive le négliger. Il faut rechercher pour

la production des mules les ânes les plus forts et les mieux musclés, ceux qui par la largeur du poitrail, l'ampleur de la croupe, la grosseur des articulations et la longueur de l'encolure s'éloignent le plus de la conformation que présente généralement l'espèce asine.

Aux belles formes du tronc et des membres, l'âne doit réunir un œil grand, vif, bien fendu; de l'agilité, de la force, de la vigueur.

Quant aux soies longues, aux oreilles velues, au poil d'un noir foncé avec le ventre et le museau blancs, ce sont des signes que la mode fait rechercher, mais dont on ne peut expliquer la valeur autrement que par la supposition qu'ils sont le caractère distinctif de quelques bonnes familles.

Dans le Poitou, l'éleveur de mules veut que l'âne soit fort, épais, mou; qu'il ait du poitrail, du poil aux tendons et de gros membres; l'étalonnier, lui, demande surtout qu'il soit bon d'allure: que, mis en présence de la jument il puisse la couvrir rapidement et recommencer la saillie plusieurs fois dans la journée. L'un et l'autre ajoutent du reste peu d'importance à des défauts très-graves, à l'existence de la fluxion périodique des yeux par exemple.

On tient beaucoup aussi à l'élévation de la taille; cependant l'expérience a prouvé que des ânes de $1^{m}47$ (4 pieds 6 à 7 pouces) donnent de très-belles mules et d'ailleurs nous verrons que les mules les plus grandes ne sont pas celles qui rendent les meilleurs services.

L'âne du Poitou est le plus recherché; mais cette province ne peut pas fournir à toutes les demandes. Aussi les éleveurs tiennent-ils leurs baudets à des prix exorbitants.

La race des Pyrénées est fort estimée aussi et très-propre, par sa taille élevée, à produire de fortes mules. Nous avons vu, à la tour de Carol, un âne de $1^{m}55$ venu de Vic, en Espagne, qui nous rappelait complétement, par sa tête, ses oreilles, ses membres, les ânes du Poitou.

Si l'on ne trouve pas dans la Gascogne, dans les Pyrénées-Occidentales, des ânes aussi forts, il y en a qui, par l'épaisseur de la poitrine, la force des membres et des lombes, lais-

sent peu à désirer. Nous pourrions faire la même observation pour toutes celles de nos provinces qui s'occupent de l'industrie mulassière. On y trouve dans toutes des baudets qui, sans être de première force, sont capables de produire de très-belles mules.

Plusieurs départements ont acheté des ânes à l'étranger en Espagne, en Italie, mais dans ces contrées les beaux baudets sont plus rares encore qu'en France : nous avons vu des acheteurs qui avaient parcouru la Toscane sans en trouver de dignes d'être importés.

Le département du Jura a eu des ânes venant des États Romains : du prix de trois à quatre cents francs sur place, ils ne revenaient, rendus à Lons-le-Saulnier qu'à sept cents francs. Ces baudets ont donné des muletons bien conformés et se vendant très-bien vers l'âge de 6 mois ; ils ne sont pas velus comme ceux qui proviennent des baudets du Poitou ; ils n'en ont que plus de valeur dans le pays.

Malgré ces résultats le département n'a pas jugé à propos de continuer les achats et nous croyons qu'il a eu raison. Pour obtenir de *jolies* petites mules qui du reste sont les meilleures pour la plupart des contrées qui en emploient, il n'est pas nécessaire d'aller chercher les générateurs ni en Italie ni en Espagne ; nos races asines offrent dans beaucoup de départements des mâles qui, sans être remarquables, en produiraient de bonnes ; il suffirait de les bien choisir.

Du reste, des encouragements pour la production du baudet mulassier dans les départements qui s'occupent de la production des mules seraient d'une grande utilité. Si, comme bête de travail, l'âne n'a qu'une importance médiocre, il n'en est pas de même comme producteur de mulets. A ce dernier point de vue il est digne de la plus grande attention. Cependant, sauf quelques exceptions très-rares, l'âne n'est élevé que chez de petits cultivateurs qui ne peuvent pas le soigner, et c'est par hasard que, de temps en temps, il s'en produit quelques-uns de bons. Il faudrait attirer l'attention des éleveurs qui peuvent soigner leurs bestiaux sur cette partie intéressante de notre production agricole, la mettre en hon-

neur dans le Rouergue, l'Auvergne, la Franche-Comté, le Dauphiné, le Béarn, la Gascogne, comme elle l'est dans le Poitou.

L'âne de forte taille peut être produit dans tous nos pays. Ce n'est pas à la fertilité des herbages du Poitou qu'il faut attribuer la qualité de la race asine de la province : l'ânesse et son ânon vivent très-bien dans des pâturages ordinaires. Ce qui fait les ânes du Poitou, ce sont les soins, les précautions pour les préserver du froid, et une bonne nourriture au râtelier lorsqu'elle est nécessaire. Cet élevage est réalisable dans tous les pays; il suffit que les éleveurs comprennent l'intérêt qu'ils ont à le pratiquer.

En général, la saillie des ânes ne se paye pas un prix assez élevé pour encourager les étalonniers à en tenir de bons; et cependant ils ne peuvent pas compter, comme pour les chevaux, sur la vente des animaux, après le temps de la monte, pour rentrer dans leurs déboursés.

### II. — *Accouplement de l'âne et de la jument.*

Sensible au froid, la mule doit naître assez tard pour ne pas être exposée à la rigueur de l'hiver, et assez tôt pour être forte quand arrivent les frimas de l'arrière-saison.

Choisissez du reste le moment où les chaleurs de la jument sont bien caractérisées, mais un peu sur le déclin; une fois arrivée au haras, laissez-la quelque temps se remettre, afin qu'elle soit paisible et bien disposée à se laisser sauter.

Ces précautions sont nécessaires, car la copulation par l'âne est plus rarement féconde que par le cheval. On admet dans beaucoup de fermes de l'Ouest que, sur quatre juments, trois sont fécondées quand on les livre au cheval, et deux seulement quand elles sont couvertes par l'âne.

On ramène la jument au baudet peu de temps après la mise bas, et aussi immédiatement après un avortement, si la saison le permet. D'ordinaire, la monte a lieu en avril, mai, juin et même en juillet.

Emplacement. — L'emplacement, soit la cour autour de laquelle sont logés les ânes, soit l'espace couvert dans lequel sont les loges de ces animaux, est appelé *atelier* dans le Poi-

tou. La saillie se fait ainsi en présence des ânes non employés. Ils connaissent chacun leur tour, nous ont dit quelques étalonniers, et ils restent tranquilles si ce n'est au commencement et à la fin de la saison, alors que les juments sont peu nombreuses. Cette vue les excite, les échauffe, et on croit qu'elle ne leur nuit pas. On notera cependant que si ces animaux font de nombreuses saillies, beaucoup sont infructueuses.

Un *travail* très-simple reçoit la jument. Il est formé : 1° de deux pièces de bois droites ou courbées scellées par une de leurs extrémités à une muraille, et par l'autre au sol. Elles sont élevées de 90 centimètres à 1m,40 du sol contre le mur, et écartées l'une de l'autre de 70 centimètres. Elles sont réunies par deux traverses de bois : l'une correspondant au poitrail de la jument mise en place, et l'autre contre le mur; un anneau scellé au mur ou au sol, mais très-proche du mur, tient un licol de force avec lequel on fixe la jument. La longe passe dans l'anneau et va se fixer à une cheville mobile implantée dans un des côtés du travail. Si la jument venait à s'abattre, il suffirait pour la lâcher, de retirer cette cheville.

Pour fixer les juments méchantes, on a un lacs dont chaque extrémité porte un entravon. Ce lacs embrasse l'encolure et va saisir par les entravons les membres postérieurs. D'autres fois les entravons sont fixés aux membres antérieurs.

D'ordinaire, le travail est entouré de fumier dont on fait une couche plus épaisse quand la jument est grande, et qu'on enlève pour que l'âne soit plus bas si la jument est petite.

Modes. — Le plus souvent, la monte a lieu en main et sans grande difficulté. Cependant s'il y a des ânes qui se préparent suffisamment pendant le temps que l'on met à les brider et d'autres auxquels il suffit même d'entendre remuer le verrou de leur loge ou la chaîne de leur bride, il en est auxquels il faut un quart d'heure, une demi-heure; ceux-ci sont attachés à une petite distance de la jument jusqu'au moment où ils sont disposés à remplir leur fonction.

On ne doit pas mettre l'âne en rapport avec la jument avant

qu'il soit bien disposé : il s'épuise, et la fatigue sans utilité en lui sautant sur la croupe.

La monte n'offre rien de particulier quand le baudet couvre les juments sans difficulté et quand on ne veut pas abuser de sa puissance prolifique ; mais, quoique naturellement très-ardent, il n'est pas toujours disposé à se *mésallier*, ni surtout à faire autant de saillies que l'étalonnier le désirerait.

Rien n'est plus varié ni souvent plus bizarre que les sollicitations que l'on met en usage. Le moyen le plus simple et le plus rationnel c'est l'emploi d'un boute-en-train : on met l'âne en rapport avec une ânesse en chaleur, celle-ci est à côté de la jument, et quand il est disposé à remplir l'acte on retire sa femelle pour le mettre en présence de la jument.

Mais ce moyen ne convient que pour les ânes très-portés à couvrir les ânesses ; il en est quelques-uns qui ne les regardent pas et ne couvrent que des juments ; il en est un plus grand nombre qui font des difficultés parce qu'ils sont fatigués. Il serait inutile de leur présenter une femelle plutôt qu'une autre.

A ceux-là, il faut pour les faire saillir toute l'habileté du palefrenier qui les dirige. Tantôt il leur distribue des bastonnades sur la croupe, tantôt il leur chante des chansons où il siffle certains airs ; d'autres fois il leur raconte des amabilités ou leur prodigue des caresses, ou bien, il les promène dans l'atelier ou les laisse près de la jument. Il a l'air tantôt de retirer la jument, tantôt de les faire rentrer eux-mêmes dans leur loge, ou enfin il leur distribue des friandises, du vin, selon la connaissance que d'après l'expérience il a pu se faire de ses étalons.

On fait souvent un abus des saillies. On fait féconder certaines juments trois ou quatre fois par semaine, tantôt par l'âne, tantôt par le cheval. Les doubles saillies dont nous avons reconnu les avantages page 533 sont aussi fréquemment employées. On les met en usage quand, d'après la contenance de la jument pendant la copulation, on a lieu de croire qu'elle n'a pas pris une part assez active à l'acte génital et qu'elle n'a pas été fécondée.

Mais en général, on épuise les mâles infructueusement parce qu'on les emploie sans méthode.

Il faudrait d'abord, quand on croit que la double saillie est nécessaire, faire pratiquer les accouplements à de courts intervalles, coup sur coup si c'était possible, et ne faire les *revues* que 10 ou 12 jours après la première saillie. Il est inutile de dire que si l'on tient à avoir un muleton, il faut faire faire les deux saillies par l'âne.

On donne le cheval lorsqu'on a lieu de croire que la jument n'a pas été fécondée, qu'on n'a plus de baudets disponibles, et qu'on préfère avoir un poulain plutôt que de laisser la jument inféconde pendant une année.

Lorsque l'on sait par expérience qu'une jument ne retient pas à la première copulation et que faute d'étalons on ne peut pas répéter la saillie par le baudet, on pourrait la faire saillir d'abord par le cheval qui alors agirait comme boute-en-train. On la donnerait ensuite à l'âne.

Nombre de juments qu'un ane peut féconder. — Durant la saison de la monte, les ânes fécondent par jour de 3 à 6, 8 juments, selon leur âge, selon qu'on tient plus ou moins à les ménager ou encore selon qu'on amène plus ou moins de juments à la saillie. On remarque cependant que vers le soir, quoique manifestant la même ardeur, ils mettent plus longtemps pour effectuer leur fonction.

Cette fatigue agit-elle sur la fécondité, sur les qualités des mules? Les étalonniers disent, et ils ont du reste intérêt à parler ainsi, que les éleveurs moins zélés qui arrivent avec leur jument dans la soirée, ont d'aussi bons produits que ceux qui venant passer une partie de la nuit font donner les ânes à leurs juments le matin, quand *ils sont frais*. Il serait difficile en effet de penser que le repos d'une nuit fût suffisant pour opérer dans la constitution de l'âne un changement pouvant influer sur le produit de la conception. Il serait plus intéressant de savoir si la saillie faite dans la soirée est aussi souvent fructueuse que celle qui est faite le matin, et encore si les mules engendrées, au commencement de la saison ne sont pas plus belles que celles qui sont produites vers la fin.

D'après le rapport de plusieurs étalonniers, un âne féconderait moins d'ânesses que de juments; le saut des femelles de son espèce l'épuise beaucoup; il y a même des baudets qui, après une seule saillie, sont fatigués : on sait que dans les pays où l'on s'occupe de la production des mules, on réserve la saillie des ânesses pour la fin de la saison.

Soins après la monte; gestation. — Le baudet qui a couvert la jument se laisse tranquillement conduire dans sa loge; il en est même qui rentrent seuls. Dans le Poitou, après la saillie, le baudet reçoit une ration d'avoine; mais, comme il répète la saillie plusieurs fois par jour, il en reçoit peu chaque fois; ces distributions ne doivent pas remplacer celles qu'on fait le soir et le matin.

Les juments retiennent plus difficilement de l'âne que du cheval. Il faut donc les entourer de toutes les précautions que nous avons indiquées en parlant de la production chevaline. (*Voyez* Conception, page 544.)

Les juments pleines du baudet sont disposées à avorter. « Il faut nourrir, user sans aucun travail, dit Jacques Bujault, en parlant de ce qui se fait dans le Poitou, treize juments pour avoir chaque année trois mules et trois mulets; élever tous les ans une pouliche et mettre deux juments au cheval pour l'entretien du cheptel; cela fait seize bêtes. »

Nous ne pensons pas que de tenir les juments poulinières sans travail soit une condition particulièrement favorable; nous croyons, au contraire, par l'exemple d'autres pays, qu'il est avantageux de faire travailler ces fortes bêtes. Plus paisibles et en aussi bonne santé, pourvu qu'elles soient bien nourries, elles donneront des produits d'une réussite plus certaine.

Nous pensons même que, faisant un travail modéré, les juments seraient moins pléthoriques et peut-être un peu moins grasses intérieurement. Elles fourniraient un lait moins abondant, et la mortalité serait moindre chez les muletons par le pissement de sang.

Couverte par l'âne, la jument porte un peu plus longtemps que lorsqu'elle a été fécondée par le cheval; mais les signes

du part sont les mêmes, et les précautions à prendre à cette occasion aussi. (*Voyez* SOINS DE LA JUMENT, page 560.)

§ 3. — **Des soins et de l'élevage des muletons.**

Les muletons sont très-forts à leur naissance (sans doute en raison de ce qu'ils vivent plus longtemps dans l'utérus que les poulains, de ce qu'ils peuvent y prendre un plus grand développement, le bassin de la jument étant fort ample relativement au volume de l'âne), et cependant ils nécessitent beaucoup de soins. Ils se lèvent peu de temps après leur naissance et vont à la mamelle. Ne prennent-ils pas alors un excès de lait? Et n'est-ce pas à cette circonstance qu'il faut attribuer les maladies qui en détruisent beaucoup dans les trois, quatre ou cinq premiers jours de la vie?

Je me rappelle que chez mon père, pour élever des poulains, on leur mettait pendant quelques jours une muselière en toile. Ne pouvant teter qu'à travers ce tissu, ils prenaient peu de lait. C'était le meilleur moyen de les conserver; nous l'avons trouvé usité dans le Poitou pour l'élevage des mules.

Laisser teter au jeune animal le premier lait, qui est plutôt purgatif que nutritif, traire ensuite la mère, afin de lui laisser peu de lait pour son nourrisson, est une sage pratique. Quelques éleveurs ont voulu tirer le premier lait comme mauvais et laisser ensuite teter les jeunes animaux; ils ont éprouvé des pertes considérables, c'était inévitable.

On peut encore prévenir en partie la mortalité des muletons en réglant la ration des juments, en leur donnant pendant quelques jours peu de boissons et des aliments peu nutritifs. Quelques cultivateurs du Poitou les nourrissent assez médiocrement en hiver, persuadés qu'elles mettent bas plus facilement quand elles sont maigres, et que les muletons prospèrent mieux.

Dans le Poitou, on administre aux muletons un mélange d'huile et de vin blanc, on a pour but de les purger; l'huile seule et le sulfate de soude dissous dans l'eau ont également été administrés. La saignée quelquefois pratiquée ne nous paraît pas aussi bien indiquée.

Pendant l'allaitement, les muletons demandent plus de soins que les poulains. Ils souffrent beaucoup du mauvais temps. Non-seulement il faut les faire rentrer la nuit, mais encore pendant les pluies froides et les vents pluvieux.

Quant aux juments, elles ne réclament aucuns soins particuliers. Trop généralement même, on les abandonne sur les bords des chemins, dans des pâturages très-peu fertiles. Il est vrai que les muletons les épuisent moins que les poulains. Il n'est jamais avantageux cependant de les nourrir avec autant de parcimonie. C'est à la nourriture abondante, sinon très-bonne, qu'elles reçoivent, qu'est dû en grande partie le développement des mules dans les herbages de l'Ouest.

Après le sevrage, qui doit avoir lieu avec les précautions que nous avons indiquées pour les poulains, on élève les mules facilement. On a toujours soin de les rentrer le soir et pendant le mauvais temps ; du reste, elles sont frileuses et rentrent d'elles-mêmes ou se rapprochent de la barrière des pâquis quand le temps devient mauvais. Elles doivent trouver au râtelier ou du foin, ou de la paille, selon le temps qu'elles passent dans l'écurie, et l'abondance de l'herbe dans le pâturage. Quand les nuits sont longues et les matinées fraîches, on leur fait une distribution de fourrages le matin. En automne, on doit leur faire cesser le régime du pâturage plus tôt qu'aux chevaux.

Les mulets sont d'un élevage facile, peuvent rester ensemble sans être attachés : ils ne se battent jamais entre eux. S'ils sont médiocrement nourris, ils prennent un ventre avalé, gros, ils sont maigres, ont les muscles minces ; mais leur conformation s'améliore aussitôt qu'ils sont mieux soignés. Ils mangent moins que les chevaux.

D'un développement très-précoce, ils peuvent travailler jeunes. Dans les pays de montagnes, on les soumet au service du bât dès l'âge de 15 ou 18 mois. Ce genre de travail ne convient pas pour de jeunes animaux ; il arrête leur développement et détermine des tares dans les membres. Le tirage est moins fatigant, et c'est sans inconvénient que, dans la Charente et dans la plaine du Poitou, on les fait labourer.

Toujours garantis du froid par de bonnes couvertures, ils sont du reste très-bien soignés dans ces derniers pays.

Dans le Poitou, on soigne les mules d'une manière particulière pour les préparer à la vente. On les place dans des écuries basses, petites, chaudes, peu aérées, complétement fermées, où elles sont séparées par des demi-stalles qui divisent la crèche et une partie de l'écurie : elles ne se voient pas quoique très-rapprochées les unes des autres, et mangent leur ration tranquillement. On les nourrit copieusement et pour les engraisser on leur donne du très-bon foin, des pommes de terre cuites au four, des grains, de l'avoine, de l'orge, du maïs, cuits, ramollis, entiers ou écrasés, des farines, du pain fait avec ces divers grains. On les engraisse comme des porcs; on leur donne même des tourteaux et quelquefois on les saigne. Avec ce régime, les mules qui n'ont pas été très-bien nourries se développent rapidement, prennent de la taille et deviennent épaisses.

Les bons aliments distribués pendant la durée de l'élevage, surtout quand les mules sont encore très-jeunes, leur donneraient plus de valeur, les rendraient robustes au lieu de les ramollir. N'est-ce pas à l'état d'obésité et de pléthore dans lequel sont les mules au moment où elles quittent l'éleveur, qu'il faut attribuer les maladies graves qu'elles éprouvent en arrivant dans la Provence, et dont on ne les guérit qu'en les soumettant *à temps* à un régime doux, à des barbotages et même à la saignée? Mais les marchands les veulent grasses, ils les recherchent telles et les payent plus cher. Elles supportent mieux le voyage quand elles sont conduites au loin, dans les colonies par exemple. Pendant la traversée, elles se nourrissent en partie avec leur propre graisse et sont encore en bon état quand elles sont débarquées.

*Castration.* On a plusieurs fois vu des mules qui ont donné des produits; mais nous ne connaissons pas d'exemples de mulets féconds; ils sont cependant très-ardents et ils montrent une propension égale pour leurs femelles, la jument et l'ânesse. Si on les destine à des services irréguliers, il faut leur faire subir la castration. Cette opération se

pratique sur les mulets et sur les ânes comme sur le cheval.

On ampute rarement la queue aux mulets; mais «on coupe les oreilles à ceux qui sont destinés pour la selle, de manière qu'elles sont pointues et imitent assez celles du cheval. Il faut, après avoir fendu la peau tout autour des oreilles, faire sortir le cartilage afin de n'amputer que lui seul, et que la peau, en se réunissant, ne rencontre pas cet obstacle, qui ferait saillie dans les lèvres de la plaie. »

### § 4. — Du choix et de l'entretien des mules pour le travail.

Quoique moins fortes que les mâles, les mules se payent plus cher : elles sont faciles à conduire et sont moins exposées aux maladies. Si les mulets sont châtrés, ils deviennent mous; s'ils sont entiers, ils ne sont pas sans inconvénients et sont plus exposés à des maladies propres aux organes de la génération.

Pour la selle, on recherche les mules élancées, plutôt sveltes que trapues, qui ont la tête assez légère : elles sont haut montées et ont le pas allongé. Les contrées qui emploient comme mulassières des juments légères, des juments ayant déjà été fécondées par le cheval : l'Espagne, les Pyrénées-Orientales, l'Algérie, en produisent qui sont propres à ce service.

On réservera pour le bât les mules épaisses, courtes, trapues, à poitrail ouvert, à reins larges. Avec ces formes, elles conviennent mieux à cette destination, et parce qu'elles offrent plus de résistance au poids qui les presse sur le dos, et sont plus propres à porter, et parce qu'elles ont les formes les plus convenables pour travailler dans de mauvais chemins et sur les montagnes où on les emploie d'ordinaire à ce service, enfin parce qu'elles sont moins exigeantes pour la nourriture et s'accommodent mieux du régime auquel on soumet les animaux dans le Midi. Les mules, plutôt petites que grandes, résistent mieux aussi au service pénible du dépiquage des grains que celles dont le corps est lourd et allongé.

Quant aux mules grandes, à corps long, produites dans le Poitou, elles doivent être employées à labourer les terres fortes, à traîner de lourds tombereaux sur de belles routes, dans des plaines, à faire le service du roulage, et encore elles doivent être placées dans l'équipage selon leur conformation, les plus courtes, les plus solides, dans les brancards.

Dans nos campagnes d'Afrique, les mules de forte taille sont celles qui résistent le moins : elles se fatiguent rapidement dans les pays montagneux et ne supportent pas un mauvais régime ; elles maigrissent et sont facilement blessées par le bât.

M. Lemichel a observé en Afrique que le plus grand mulet de son régiment qui avait dépassé l'âge de 15 ans, n'avait que $1^m47$ ; ceux en grand nombre qui avaient $1^m50$ étaient morts plus jeunes ; tandis que parmi les individus de $1^m42$ à $1^m44$, plusieurs étaient parvenus à l'âge de 18, 20, 22 ans, et parmi ces animaux âgés, il y avait plus de femelles que de mâles.

*Soins des mules de travail.* Les mules sont très-fortes et très-sobres. Elles peuvent travailler beaucoup si elles sont bien nourries. Il faut cependant surveiller les effets de la nourriture lorsqu'elle est très-substantielle.

Quant aux soins de propreté ils doivent être les mêmes que ceux donnés aux chevaux.

Le tondage est usité sur les ânes et sur les mules et offre les mêmes avantages et les mêmes inconvénients sur tous les solipèdes. (*Voy.* p. 440.)

Comme l'âne, le mulet est plus sensible aux mauvais temps que le cheval, mais il résiste davantage à la chaleur, se contente d'une nourriture moins abondante et d'aliments plus communs. C'est l'animal le plus approprié aux climats chauds où les fourrages sont rares, les chemins escarpés et les travaux très-pénibles. Dans les contrées froides et dans les pays tempérés exposés aux pluies fréquentes et aux brouillards, on ne doit faire travailler les mules que munies de couvertures et on ne doit pas les laisser exposées aux intempéries ni à la fraîcheur des nuits.

### § 5. — Des avantages de l'industrie mulassière et du commerce des mules.

D'un accroissement rapide et d'une vente aisée les mules donnent en général un bon profit aux éleveurs. Elles peuvent travailler jeunes et se vendent proportionnellement plus cher que les chevaux.

L'industrie mulassière s'étend et se perfectionne tous les jours. Dans le haut Poitou où elle était jadis peu connue, des étalonniers ont aujourd'hui plusieurs baudets auxquels on conduit des juments en assez grande quantité pour les occuper. Du côté de Montmorillon à mesure que, par l'usage de la chaux et de la marne, les terres s'améliorent, le nombre des mules devient plus considérable et elles sont plus fortes.

D'un autre côté, cette industrie s'introduit dans des contrées où elle était inconnue; dans d'autres elle prend un grand développement. Nous citons le Périgord, le Limousin, l'Auvergne, le Rouergne, la Franche-Comté, le Dauphiné, la Cerdagne, les Pyrénées-Occidentales, la Gascogne et les Landes où depuis quelques années la production des mules prend une grande extension.

L'industrie mulassière est moins régulièrement divisée que l'industrie chevaline. Ceux qui font naître les mules, les conservent souvent jusqu'au moment où elles sont vendues pour être exportées dans les contrées où elles doivent terminer leur existence.

Cependant il se fait un déplacement assez considérable quoique irrégulier. Les cultivateurs de la Saintonge élèvent, en les faisant travailler, des mules nées dans les environs de Melle et de Saint-Maixent. Du côté de l'Est les mules nées dans la Franche-Comté, dans le Bugey, sont conduites et élevées dans l'Isère, la Drôme. Il y a également un commerce assez étendu de jeunes mules dans les départements du Tarn, de l'Aveyron, du Cantal, etc.

En général, les éleveurs qui conservent des mules achetées à l'âge de 15 ou 18 mois jusqu'à l'âge de 30 mois, 3 ans, profitent du travail et réalisent des bénéfices.

Une grande partie des mules du Poitou sont embarquées à Nantes ou à Bordeaux et conduites dans les colonies ; d'autres sont dirigées dans les départements de Vaucluse, du Gard, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, de l'Aude, du Tarn et de Tarn et Garonne. Elles sont utilisées, quelques-unes au roulage, la plus grande partie à l'agriculture.

Celles de l'Auvergne, du Limousin, du Quercy, du Rouergue, sont plutôt conduites dans la Catalogne, le pays-Basque, l'Espagne. Elles conviennent moins pour les labours et le roulage que celles du Poitou, mais elles sont plus estimées pour les services de la selle et du bât dans les pays de montagnes.

Depuis la conquête de l'Algérie, l'administration de la guerre en fait une grande consommation ; elle les choisit de préférence parmi celles de moyenne stature.

---

# CHAPITRE II.

## Du Bardot; production, élevage.

Caractères du bardot. — Issu de l'ânesse et du cheval le *bardot* a les caractères des deux espèces qui l'ont créé. Il ressemble beaucoup au mulet, mais il est en général moins bien conformé. Toutes les parties de son corps ne sont pas en rapport les unes avec les autres : tantôt il a la tête trop longue, trop grosse, trop lourde ; d'autres fois il a la mâchoire inférieure beaucoup plus longue ou beaucoup plus courte que la supérieure. En général, il offre les caractères suivants : taille petite ; tête souvent mal conformée ; encolure mince ; dos voûté ; croupe tranchante ; oreilles moins grandes que celles du mulet ; le plus souvent poil noir ou bai. Le bardot a plus de crins aux extrémités, à la queue, à l'encolure, que le produit de l'âne et de la jument; il est sobre, robuste plus

même que ce dernier qu'il remplace avantageusement chez les petits cultivateurs des pays chauds. Il hennit comme le cheval.

CHOIX DES PRODUCTEURS. — Pour produire de beaux bardots, nous avons à corriger les défauts de conformation de l'espèce asine en cherchant dans le cheval des formes qui leur soient opposées.

A l'ânesse qui a généralement la côte plate, le poitrail rentré, le garrot bas, la croupe tranchante, les cuisses minces, l'encolure courte, les pieds serrés, il faut donner un cheval à corps épais, à poitrail large, à garrot bien sorti, à croupe ample, à encolure longue, à talons bien ouverts.

Dans le croisement que nous étudions, le choix des générateurs est plus difficile que pour la production du mulet. Dans tout accouplement la femelle ne doit pas être beaucoup plus petite que le mâle; il est souvent difficile de trouver un étalon qui convienne à l'ânesse, et par la taille, et par les formes, car les chevaux petits sont souvent à croupe tranchante et à corps mince.

Le choix de l'ânesse est plus facile : on doit donner la préférence aux bêtes les plus fortes. Du reste, en général, on ne livre au cheval que les ânesses de haute taille, fortement constituées, celles qui sont capables de porter l'étalon pendant la copulation, de nourrir convenablement le fœtus qui en provient, de le mettre bas et de l'allaiter. On recherche celles qui ressemblent le plus à l'étalon, par les hanches écartées, le bassin ample et les membres forts. Au delà d'une certaine limite cependant, l'élévation de la taille dans l'ânesse n'est plus une qualité, parce que l'épaisseur du corps ne correspond jamais alors à la hauteur.

C'est par le peu de précautions que l'on prend pour appareiller l'ânesse avec le cheval qu'on peut expliquer la si mauvaise conformation du plus grand nombre des bardots. Du reste, l'appareillement offre de grandes difficultés; aussi généralement, quand on veut avoir un mulet préfère-t-on, avec raison, l'obtenir de la jument et de l'âne.

La MONTE n'offre rien de particulier. Le cheval saute assez

facilement l'ânesse, et celle-ci se laisse couvrir sans faire de difficultés, mais elle ne retient pas toujours.

Gestation, Part. — Comme lorsqu'elle a été fécondée par l'âne, l'ânesse couverte par le cheval porte un an ou quelques jours de moins. Elle doit être bien soignée pendant la gestation, car le fœtus qu'elle porte l'épuise plus que celui qui proviendrait de l'âne; elle est d'ailleurs plus disposée à avorter.

Il faut surveiller l'ânesse qui approche du terme de la gestation, car le part peut être plus pénible que pour la naissance d'un ânon. Du reste, il faut donner à la mère et au petit à peu près les soins que nous avons recommandés en parlant de la production de l'âne et du mulet.

Allaitement, Élevage. — Plus exigeant que celui de l'âne, le produit du cheval épuise beaucoup l'ânesse qui le nourrit. Pour en faciliter le développement, il faut soigner le régime de la mère, et lui donner à lui-même de bons aliments aussitôt qu'il est capable d'en prendre.

Mais on n'élève des bardots que dans les pays pauvres en fourrages et chez de petits cultivateurs qui nourrissent médiocrement leurs animaux. C'est la parcimonie avec laquelle on l'élève, autant que les formes du père et de la mère, qui explique l'infériorité du bardot sur le mulet.

Du reste, le bardot est sobre et facile à élever après le sevrage. Le pâturage le plus maigre lui suffit alors.

Emploi. — Les bardots sont précieux pour les contrées montagneuses, à chemins escarpés, où les fourrages sont rares. On les nourrit et on les soigne comme les mulets ou plutôt comme les ânes, et ils sont en général préférés à ces derniers : ils ont plus de corps; par leur ressemblance avec le mulet, ils flattent davantage la vanité du petit cultivateur; et surtout dans les moments où les travaux sont pressants, ils lui offrent beaucoup plus de ressources.

# TABLE DES MATIERES.

## DU CHEVAL.



## ERRATA.

Page 81, ligne 17 : ruraux, *lisez* hippiques.
» 104, » 32 : sous le rapport, *lisez* sous ce rapport.
» 121, » 21 : que la partie, *lisez* que pour la partie.
» 158, » 7 : sans trop grandes difficultés, *lisez* sans de trop.
» 252, » 2 : on attèle, *lisez* on achète.
» 275, » 23 : Moselle, *lisez* Meuse.
» 303, » 36 : sous, *lisez* sur.
» 350, » 34 : fut, *lisez* fut-il.
» 490, » 9 : insensible, *lisez* sensible.
» 529, » 34 : le penis rupture, *lisez* le penis occasionne la rupture.

